

Tome CLXXI

Session ordinaire

Band CLXXI

Ordentliche Session

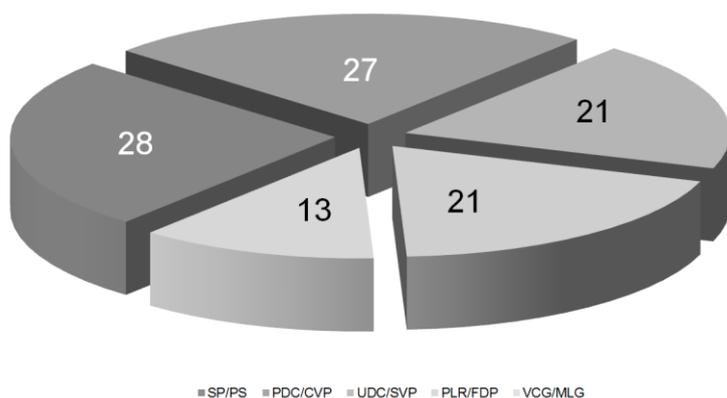
—

Décembre / Dezember 2019

| Contenu/Inhalt | Pages/Seiten |
|---|---------------------|
| Première séance, mardi 17 décembre 2019 – <i>1. Sitzung, Dienstag, 17. Dezember 2019</i> | 3245 – 3281 |
| Deuxième séance, mercredi 18 décembre 2019– <i>2. Sitzung, Mittwoch, 18. Dezember 2019</i> | 3282 – 3313 |
| Troisième séance, vendredi 20 décembre 2019– <i>3. Sitzung, Donnerstag, 20. Dezember 2019</i> | 3314 – 3362 |
| Messages – <i>Botschaften</i> | 3363 – 3379 |
| Préavis – <i>Stellungnahmen</i> | 3380 – 3519 |
| Réponses – <i>Antworten</i> | 3520 – 3551 |
| Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i> | 3552 – 3555 |
| Questions – <i>Anfragen</i> | 3556 – 3569 |
| Attribution des objets aux commissions – <i>Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen</i> | 3570 – 3573 |
| Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i> | 3574 – 3577 |
| Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i> | 3578 – 3582 |

| Cercles électoraux/Wahlkreise | | Sièges/Sitze |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| SC | Sarine-Campagne/Saane Land | 24 |
| GR | Gruyère/Greyerz | 19 |
| SE | Singine/Sense | 15 |
| FV | Fribourg-Ville/Stadt Freiburg | 14 |
| LA | Lac/See | 13 |
| BR | Broye/Broye | 11 |
| GL | Glâne/Glane | 8 |
| VE | Veveyse/Vivisbach | 6 |

| Groupes parlementaires/Fraktionen | | Sièges/Sitze |
|--|--|---------------------|
| PS/SP | Groupe socialiste/Sozialdemokratische Fraktion | 28 |
| PDC/CVP | Groupe démocrate-chrétien/Christlichdemokratische Fraktion | 27 |
| UDC/SVP | Groupe Union démocratique du centre/Fraktion der Schweizerischen Volkspartei | 21 |
| PLR/FDP | Groupe libéral-radical/Freisinnig-Demokratische Fraktion | 21 |
| VCG/MLG | Groupe Vert Centre Gauche/Mitte Links Grün | 13 |



Première séance, mardi 17 décembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|-----------------|---|--|---|
| | | Ouverture de la session | | |
| | | Communications | | |
| | | Validation des mandats de députés d'Achim Schneuwly, en remplacement d'Emanuel Waeber, et de Pascal Lauber, en remplacement de Johanna Gapany | | |
| | | Assermentation d'Achim Schneuwly et Pascal Lauber | | |
| | | Salutations | | |
| 2019-DIAF-5 | Décret | Approbation de la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Kirthana Wickramasingam <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2019-DIAF-32 | Décret | Naturalisations | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2018-DIAF-30 | Rapport | Surveillance des mosquées et des imams | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2019-GC-108 | Motion | Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2019-GC-145 | Mandat | Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels | Discussion sur la recevabilité Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Anne Meyer Loetscher Nadia Savary Michel Zadory Violaine Cotting-Chardonnens Eric Collomb Jean-Daniel Chardonnens Rose-Marie Rodriguez Peter Wüthrich Sylvie Bonvin-Sansonnens Cédric Péclard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|---------------------|--|------------------------|--|
| 2019-DSAS-70 | Rapport | Finances et mission du HFR (Rapport sur les postulats 2017-GC-188 et 2018-GC-139, et sur le mandat 2018-GC-152) | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2019-GC-46 | Motion | Système flexible pour l'accueil subventionné - Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Julia Senti Susanne Schwander <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2019-GC-194 | Election judiciaire | Juge de paix de la Singine (60%) | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-195 | Election judiciaire | Président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-197 | Election judiciaire | Vice-président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-196 | Election judiciaire | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 1 | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-198 | Election judiciaire | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 2 | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-199 | Election judiciaire | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (français, droit civil et/ou pénal) | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-200 | Election judiciaire | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (allemand, droit civil et/ou pénal) | Scrutin uninominal | |

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} Madeleine Hayoz et Marie-France Roth Pasquier, pour toute la session, et MM. Sébastien Dorthe, Ralph Alexander Schmid et Patrice Jordan.

M. Olivier Curty, conseiller d'Etat, est excusé.

—

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette huitième session de l'année 2019.

—

Communications

Le Président. 1. Ayant reçu plusieurs interrogations par rapport aux multiples problèmes des sites de l'Etat - nous en avons encore eu hier et ce matin: nous ne pouvions pas accéder à Extranet -, je souhaite et je tiens à apporter une précision concernant notre site Parlinfo. Le site Parlinfo, notre site, est directement lié à Axioma. Il est géré - et je dirais même très bien géré - par notre responsable informatique. Le site Parlinfo, comme l'a validé le Bureau, sera refondu par le service IT du Grand Conseil pour garantir l'autonomie informatique du Parlement et lui donner une meilleure visibilité. Actuellement, un coût exorbitant et une autonomie nulle nous rendent dépendants d'un site obsolète. Cela sera fait dans le courant de l'année 2020. Parlinfo est la représentation du Parlement pour les députés, le public et les médias. Le site fr.ch, quant à lui, est géré par la Chancellerie. Chaque Direction a sa page gérée par le responsable publications des services et des Directions. Parlinfo et fr.ch ne sont aucunement liés. Cependant, il arrive que des liens Parlinfo se retrouvent sur le site fr.ch/GC et c'est tout.

2. Clubs et groupements. - Je vous informe que deux clubs se réuniront ce mercredi 18 décembre 2020, à l'issue de la séance du Grand Conseil. Le lieu n'a pas encore été défini. Il s'agit du club des questions familiales et du club des communes.

3. Liens d'intérêts. - Je vous signale que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés, selon l'article 13 alinéa 2 LInf:

- > les activités professionnelles;
- > les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- > les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- > les fonctions politiques exercées;
- > les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

4. Les députés qui seront absents demain et vendredi sont priés de rendre leur badge aux huissiers à la fin de cette séance.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation des mandats de députés d'Achim Schneuwly, en remplacement d'Emanuel Waeber, et de Pascal Lauber, en remplacement de Johanna Gapany

- > La validation de ces mandats est accepté tacitement.

Assermentation d'Achim Schneuwly et Pascal Lauber

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. Bravo! (*Applaudissements*)

Salutations

Le Président. Avant de poursuivre, je voudrais saluer la présence, dans la tribune du public, de M. Manfred Raemy, préfet du district de la Singine. J'ai eu souvent l'occasion de voir Manfred cette année, lors de mes différentes représentations et je lui souhaite la bienvenue parmi nous. Bravo! (*Applaudissements*)

Décret 2019-DIAF-5

Approbation de la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers

Rapporteur-e: **Wickramasingam Kirthana** (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **12.12.2019** (BGC décembre 2019, p. 3433)
Préavis de la commission: **06.12.2019** (BGC décembre 2019, p. 3441)

Entrée en matière

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Das Büro des Grossen Rates hat die Botschaft 2019-DIAF-5 zum Dekretsentwurf zur Genehmigung des Zusammenschlusses der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers diskutiert.

Auf Initiative der Gemeinderäte von St. Antoni und Tafers und dem positiven Ergebnis der Konsultativabstimmung zur Prüfung der Modalitäten einer Fusion im Jahre 2015 kam die Studie zu dem Schluss, dass es angebracht ist, das Fusionsprojekt zu verlängern. Die Gemeinde Alterswil hat 2016 beschlossen, sich an der Fusionsstudie zu beteiligen. Die Abstimmung am 19. Mai 2019 zeigte mit grosser Zustimmung den Willen der Bevölkerung, diese neue Gemeinde zu gründen. Der Betrag der finanziellen Unterstützung beträgt 1 475 100 Franken.

Bezüglich des Namens wurde beschlossen, dass die neue fusionierte Gemeinde den Namen Tafers tragen wird.

Ich darf Ihnen im Namen des Büros des Grossen Rates den vorliegenden Gesetzesentwurf über den Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers zur Annahme empfehlen, und ich wünsche der neuen Gemeinde viel Glück.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M^{me} la Rapporteure pour les informations données. Cette fusion est seulement la deuxième qu'a connue la Singine de toute son histoire, après celle de Plaffeien en 2017. La population de la nouvelle commune de Tafers, avec ses 7550 habitants, dépassera celle d'autres chefs-lieux du canton, soit Châtel-st-Denis et Romont. Je tiens ici à relever le très grand travail réalisé par les autorités des trois communes.

Ich wünsche der neuen Gemeinde viel Erfolg.

Avec cette fusion, le canton ne comptera plus que 131 communes ou - cela dépend comment on le voit - encore 131 communes.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion freut sich über die Fusion im Sense-Mittelland und wird dem vorliegenden Bericht und der vorliegenden Botschaft einstimmig zustimmen.

Vorteilhaft ist nicht nur, dass Tafers als Hauptort gestärkt wird, sondern auch, dass das politische Leben einer logischen Realität nachlehrt, welche von der Bevölkerung schon lange realisiert wird: Die OS-Sense im Sense-Mittelland ist zusammen, der Sozialdienst ist zusammen, die Pflegeheime sind zusammen, viele Kultur- und Sportvereine, alles und alle im Sense-Mittelland arbeiten bereits gut zusammen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion findet es schade, dass die Gemeinden St. Ursen und Heitenried nicht oder noch nicht bei einer Fusion mitmachen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat das Gefühl, dass die Bevölkerung, vor allem in der Gemeinde St. Ursen, einer Fusion zustimmen würde. Eine Fusion, speziell in St. Ursen, ist mehrheitsfähig.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion fordert daher den Gemeinderat von St. Ursen auf, eine Konsultativabstimmung durchzuführen. Leider kleben in St. Ursen zu viele einzelne Personen an ihren Ämtern, obwohl das Volk längstens im Geiste für eine Fusion bereit wäre. Wir hoffen, dass jemand in St. Ursen den Mut haben wird, eine Konsultativabstimmung zu verlangen. Mit einer Integration der Gemeinde St. Ursen würde das Sense-Mittelland noch stärker zusammenwachsen und noch stärker zusammenarbeiten, so wie es in der Geschichte bereits einmal der Fall war. Die Bevölkerung von St. Ursen ist längstens bereit, im Alltag zusammenzuarbeiten, und wir hoffen, dass dies auch die politischen Behörden tun werden.

In diesem Sinne wird die Freisinnig-demokratische Fraktion der Botschaft einstimmig zustimmen.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat der Gemeinde Plaffeien, welche vor rund 3 Jahren die erste Fusion im Sensebezirk zwischen den Gemeinden Oberschrot, Zumholz und Plaffeien umgesetzt hat - eine Fusion, die sich bis heute bewährt hat.

Der ursprüngliche Fusionsplan des damaligen Oberamtmannes hatte zum Ziel, eine grosse Gemeinde Sense-Mittelland zu schaffen, welche neben den drei heutigen Fusionsgemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers ebenfalls die Gemeinden St. Ursen und Heitenried beinhaltete. Die Gemeinden St. Ursen und Heitenried erteilten diesen Plänen bislang eine politische

Absage und wählen den Weg der Eigenständigkeit, was heute respektiert werden muss. Die Zustimmung zur Fusion war in den drei verbleibenden Gemeinden recht deutlich und wurde mit mindestens 56,7% angenommen.

Die neue Gemeinde Tafers umfasste Ende 2018 rund 6 700 Einwohner und wird somit ein starkes Zentrum im Sense-Mittelland bilden. Die künftigen Herausforderungen der neuen Gemeinde werden auch darin bestehen, die Strukturen so zu legen, dass eine Weiterentwicklung nicht nur in der grössten Gemeinde Tafers möglich ist, sondern auch in den Dörfern Alterswil und St. Antoni.

Damit die zahlreichen Gemeindeaufgaben in den nächsten Jahren unter Berücksichtigung der Interessen aller Dörfer vereinheitlicht werden können, steht für die Gemeinderäte noch viel Arbeit an. Wichtig ist dabei, dass ein grosser Akzent auf die Schaffung eines gemeinsamen Kulturkreises gelegt wird, damit sich die Bürger mit ihrer neuen Gemeinde identifizieren können und die Fusion letztlich als gelungen bezeichnet werden kann.

Die im Gesetzesentwurf vorgesehenen 1,475 Millionen Franken Fusionshilfe decken die durch die Fusionsarbeiten anfallenden Kosten und sind eine willkommene Hilfe, die Strukturen der neuen Gemeinde aufzubauen.

Im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion empfehle ich, den Gesetzesentwurf zum Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers zur neuen Gemeinde Tafers zuzustimmen, und ich wünsche der neuen Gemeinde viel Erfolg.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Für die Fraktion Mitte Links Grün ist dies, wie sicher für alle, ein Freudentag. Nach dem Zusammenschluss in Plaffeien ist nun die nächste Fusion im Sensebezirk Realität. Wir gratulieren den Gemeindepräsidenten, den Gemeinderatsgremien und den Gemeindeschreibern für den ganzen Fusionsprozess, der mit viel Zeit und einer intensiven Zusammenarbeit verbunden ist, aber auch mit der Kunst, die Bevölkerung für diese historische Veränderung zu überzeugen und zu gewinnen. Ihr habt es geschafft, die Bevölkerung zu überzeugen, dass dieser Zusammenschluss der Weg der Zukunft ist.

Gestartet sind zwei Gemeinden, jetzt sind drei Gemeinden dabei. Wir hoffen fest, dass euch die Nachbargemeinden noch folgen werden. Die Regionalpolitik gewinnt auf allen Ebenen an Bedeutung und da habt ihr ein starkes Zeichen für den Kanton und den Sensebezirk gesetzt.

Wir wünschen euch bei der Zusammenführung der Gemeinden viele gute Ideen und viel Glück. Diese Arbeit ist verbunden mit grossem Einsatz, Mut und Kompromissbereitschaft. Diese drei Puzzleteile haben ihre Eigenheiten und müssen zu einer Kultur zusammengefügt werden. Das ist sicher anspruchsvoll und verlangt eine klare, transparente Strategie.

Als Düringer Generalrat und Generalratspräsident habe ich noch einen Wunsch: Wir hoffen fest, dass sich Tafers, der politische Mittelbau des Sensebezirks und Hauptort, in weitere regionale Verbindungen integrieren wird. So hoffe ich als Düringer, dass sich die neue Gemeinde der funktionalen Agglomeration anschliessen wird, ihre Interessen und Anliegen in den Bereichen Raumplanung, Mobilität und Umweltschutz in diese Organisation einbringen wird und damit auch vom Agglomerationsprogramm finanziell profitieren kann. Ich kann euch sagen, es lohnt sich, und es ist bereichernd.

Die Fraktion Mitte Links Grün wird der Fusionsvereinbarung einstimmig zustimmen.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Wie bereits meine Vorredner, gratuliere auch ich der neuen Gemeinde Tafers, zusammen mit Alterswil und St. Antoni, dass sie den Fusionsplan Sense-Mittelland umgesetzt haben und somit zur zweitgrössten Gemeinde im Sensebezirk geworden sind. Wie schon gesagt, bedaure ich aber, dass Heitenried und St. Ursen sich nicht an dem Fusionsprojekt beteiligt haben. Vor allem Heitenried, da diese Gemeinde zusammen mit St. Antoni ja einen Schulkreis bildet. Hier bitte ich die Verantwortlichen, dass sie ein besonderes Augenmerk auf die jeweiligen Schulkulturen haben und jedes Dorf seine eigenen "Mödeli" beibehalten kann. Ich denke hier an Sommerlager, an Skilager, an Weihnachtsfeiern, dass diese weiterhin in jedem Dorf so sein können. Leider ist dies in der Vergangenheit nicht immer sehr gut verlaufen.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Sozialdemokratische Fraktion dem vorliegenden Dekret einstimmig zu und wünscht der Gemeinde Tafers alles Gute.

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Ich danke allen Fraktionssprechern und -sprecherinnen für ihre Voten und stelle fest, dass das Eintreten auf dieses Fusionsprojekt nicht bestritten ist.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ich danke allen Referenten, die dieses Projekt unterstützt haben. Ich begrüsse die Präsenz des Oberamtmannes vom Sensebezirk. Ich habe von ihm eine Korrektur erhalten: Es ist nicht die zweite, sondern die dritte Fusion im Sensebezirk. Ich habe die Fusion von Neuhaus und Plasselb in 1971 vergessen. Danke für die Unterstützung.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Wie bereits erwähnt, wird die neue Gemeinde den Namen Tafers tragen.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Hier wird definiert, wie sich der Fusionsbetrag des Kantons zusammensetzt, die insgesamt 1 475 100 Franken.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation des propos de la Rapporteuse.

> Adopté.

Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina

(LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 91.

Décret 2019-DIAF-32

Naturalisations

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Wassmer Andréa (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Rapport/message: | 03.09.2019 (BGC décembre 2019, p. 3422) |
| Préavis de la commission: | 28.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3429) |

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Concernant le projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, la Commission a examiné 87 dossiers de demandes du droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier d'un citoyen suisse demandant le droit de cité d'une commune fribourgeoise. La Commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi au cours de onze séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidats de 81 dossiers dont un, partiellement.

La naturalisation des candidates et candidats de 7 dossiers ainsi que celle d'une candidate du dossier N° 9 a été préavisée négativement par la Commission. Toutes ces personnes ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation. Leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

Concernant les candidats du dossier N° 9, la Commission avait, dans un premier temps, préavisé toute la famille négativement vu qu'un sursis était encore en cours pour l'épouse et qu'ainsi Madame ne répondait pas à l'exigence du respect de l'ordre juridique suisse. La Commission a revu sa position lors d'une séance complémentaire, tenue à la suite de la réception d'informations du Service des naturalisations, ceci après une séance de coordination. Ainsi, à la majorité, la Commission a préavisé la naturalisation individualisée pour Monsieur et le fils du couple. Ainsi, seule la naturalisation de Madame reste préavisée négativement. Comme pour les candidats des autres dossiers préavisés négativement, Madame a demandé, comme je l'ai dit, de suspendre sa demande qui pourra être réactivée après l'échéance du sursis, dans un peu plus de deux ans.

En conclusion, la Commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 162 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la Rapporteuse pour ses propos complets. Je remercie également la Commission des naturalisations pour son engagement. Je n'ai pas de commentaire particulier à ajouter.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit, à l'Annexe 1: les candidats et candidates figurant aux dossiers N° 28 - 31 - 35 - 39 - 65 - 70 - 86 ainsi que la candidate du dossier N° 9 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Ces dossiers sont ainsi retirés du projet de décret.

Les autres modifications concernent l'ajout des dossiers de deux jeunes ayant atteint l'âge de la majorité qui sont ainsi sortis du dossier de leurs parents, un changement d'état civil, la naissance d'un enfant intervenue récemment et un changement de domicile.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation des propos de M^{me} la Rapporteuse.

> Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis) à l'exception du dossier N° 9 où le requérant Ayachi Amor et son fils Ayachi Chihab sont maintenus dans l'Annexe 1 (octroi du droit de cité suisse et fribourgeois), l'épouse Zouhour Dhibi ayant, elle, retiré sa demande.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Titre et considérants

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

—

Rapport 2018-DIAF-30 Surveillance des mosquées et des imams

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **05.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3442)**

Discussion

Glasson Benoît (PLR/FDP, GR). Le rapport du Conseil d'Etat et de la D^{re} Schneuwly Purdie est très intéressant et très complet. Ce rapport m'a fait prendre conscience du nombre de Fribourgeois, venus d'autres pays avec une autre religion, qui actuellement habitent et travaillent dans notre canton. Par la force des choses, ce canton est également devenu le leur. Ces gens partagent notre vie associative et sont pour la plupart bien intégrés. Ils n'ont toutefois pas oublié leurs racines tout comme leur religion.

En 2015, la population d'une autre religion que celles implantées en Suisse était de 12,6%. Ce pourcentage est d'autant plus important si on prend en compte le nombre de citoyens suisses devenus athées.

Dans certaines religions il y a des extrémistes. Ceux-ci ayant peu fait de bruit, ils ne sont pas nombreux dans notre canton. Les personnes sans religion sont tout aussi dangereuses. Elles se cherchent une conduite à travers toute autre activité et cela devient une secte qui impose sa vision à toute une société.

Cela me fait penser que dans les années 80, il y avait déjà pénurie de main-d'œuvre sur nos alpages. Certains engageait des hippies. Ces hippies étaient des Suisses, sans trop de religion. Ils se nourrissaient de graines, de tommes de chèvre, buvaient de la tisane qu'ils préparaient avec de l'herbe qui fait rire. Ils imposaient aux autres leur mode de vie. Ils nous criaient dessus parce que nous mangions de la viande. Ces gens se disaient proches de la nature et libres. Ils montraient du doigt notre vie assidue au travail et notre façon d'exploiter les alpages. C'était une secte. On pourrait dire qu'ils ont été remplacés par les verts. Et puis on engageait également des Turcs. Ces Turcs avaient une religion, il fallait leur laisser un peu de temps libre dans la journée pour leur prière. Mais lorsque nous faisons notre prière avant le repas, ils faisaient silence au bout de la table. Ils ne mangeaient pas de porc, mais ne nous faisaient aucune remarque le jour de la Bénichon. Ils n'étaient pas de chez nous, ils avaient une autre religion, mais il était plus facile de vivre avec les Turcs qu'avec les hippies.

Nous devons être ouverts aux autres cultures, autres religions et ceci réciproquement. Ces gens sont là. Nous devons vivre avec.

Cela dit, l'Etat a le devoir de faire respecter les droits fondamentaux, la prise en compte ou non des mouvements d'une même religion, d'imposer la maîtrise par les responsables religieux d'une langue maternelle de notre canton et la déclaration à respecter l'ordre juridique suisse.

Je reste tout de même sceptique quant au critère pas pertinent de la D^{re} Schneuwly sur la question de l'ouverture des lieux de culte à toutes les religions. Au contraire, je pense que la compréhension de l'autre ne peut pas se faire sans que les religions s'ouvrent les unes aux autres.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour le sérieux de ce rapport. L'Etat est garant de la paix sociale et a le devoir de prévenir le communautarisme.

Il est beaucoup plus facile de réviser sa loi, de trouver comment s'adapter aux nouvelles communautés religieuses et de leur expliquer leurs devoirs et leurs droits en période sereine.

Décrind Pierre (PDC/CVP, GL). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport fort intéressant. En effet, ce rapport illustre bien que la diversité des pratiques religieuses est toujours plus grande au sein de notre société et que notre canton, nos districts et nos communes sont également concernés par cette évolution à l'image de toute la Suisse.

En faisant appel à une experte en sciences et sociologie des religions pour l'établissement de ce rapport, le Conseil d'Etat atteste de l'importance qu'il porte à la population se réclamant d'une autre confession. même si celle-ci ne représente qu'un pourcentage relativement faible dans le canton de Fribourg qui reste majoritairement catholique.

Il est relevé à juste titre que l'Etat a une responsabilité dans la prévention de la possible radicalisation de certains membres de communautés religieuses non reconnues, notamment en favorisant l'intégration. Ces communautés religieuses non reconnues doivent également faire des efforts dans la professionnalisation des structures associatives, la prévention du communautarisme et des dérives de types sectaires.

Il est certain qu'une reconnaissance de l'Etat et le respect par ces communautés religieuses des droits fondamentaux tels que l'égalité, la liberté de croyance et de conscience, la liberté de mariage, la liberté d'association, seront les meilleures garanties pour une cohésion renforcée et pacifique, synonyme de gage de sécurité. Le respect des règles de nos institutions, de nos écoles doit être prioritaire pour ces communautés. C'est la base pour développer le vivre ensemble.

Les cinq recommandations de l'experte que le Conseil d'Etat fait siennes, ne doivent pas être considérées comme des conditions sine qua non à la reconnaissance de ces communautés. Chaque recommandation devra faire l'objet d'une analyse approfondie sur les conséquences qui en découlent. Un soutien étatique dans la recherche de fonds ou à l'accès à des lieux de culte dignes, est-ce bien la tâche de l'Etat ?

Avec ce rapport, le Conseil d'Etat a identifié les besoins et les attentes des communautés religieuses non reconnues et a admis ses responsabilités envers celles-ci. Il reste maintenant à mettre en application ces principes en adaptant les articles 28 et suivants de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat de s'atteler à cette tâche dans les meilleurs délais, sachant que l'actuelle loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat date de presque trente ans et qu'elle n'est plus adaptée à la diversité religieuse cantonale de 2019.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre sur le rapport en réponse au postulat Ducotterd sur la surveillance des mosquées et des imams. Premièrement, notre groupe regrette que le vote sur le fractionnement du postulat ait vidé ce postulat de toute sa substance, au vu des questions pertinentes qu'il soulevait. Ce postulat avait un aspect prioritaire sécuritaire, qui n'est malheureusement pas du tout traité par le vote du fractionnement.

S'agissant de l'angle institutionnel qui est examiné, notre groupe ne partage ni le contenu de l'analyse, ni les propositions émises. La question des rapports entre Eglises et Etat est un sujet hautement brûlant et très important, qui aurait mérité un examen plus approfondi. Le rapport qui nous est transmis ne prend pas du tout en compte l'évolution historique entre les Eglises et l'Etat, qui explique la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui. A ce sujet, je ne peux qu'inviter le Conseil d'Etat à ressortir de ses archives et à relire l'excellent rapport établi en 1980 par Augustin Macheret et Jacques Ducarroz, qui avait permis la législation que l'on connaît actuellement, loi qui a largement fait ses preuves et a permis un apaisement des relations entre les Eglises et l'Etat, contrairement à ce que semblent soutenir tant l'experte que le Conseil d'Etat aujourd'hui.

L'on ne le répétera jamais assez: la religion est une question privée et n'est pas l'affaire de l'Etat. Si Fribourg reconnaît à certaines communautés religieuses un statut de droit public, c'est pour des raisons essentiellement historiques. En son temps, l'Eglise et l'Etat ne faisaient qu'un et il y avait lieu de régler ces relations afin que l'Etat et l'Eglise puissent voler l'un et l'autre de leur propres ailes. C'est ce qui a permis avec succès la législation actuelle. Cependant, en voulant, au nom des sacro-saints principes de non-discrimination et de neutralité confessionnelle, octroyer à d'autres communautés religieuses un statut ou des prérogatives de droit public, le Conseil d'Etat fait totalement fausse route.

Je rappelle, et en me référant cette fois au rapport sur les communautés religieuses dans le canton de Fribourg établi par Jean-François Mayer en 2012, qu'il y avait trente-et-une communautés religieuses organisées et existantes dans le canton de Fribourg. Il est plus que probable que ce nombre ait encore augmenté avec les nouvelles formes de croyances que l'on connaît. De ce fait, et en allant dans la direction proposée par le Conseil d'Etat, il est probable que les demandes de reconnaissance se multiplient. Plutôt que de régler des problèmes, cela en créera. L'Etat n'aura alors pas d'autre choix que, petit à petit, reconnaître toujours plus de communautés religieuses qui répondront aux différents critères émis, que ce soit des religions bien établies telles que l'islam ou des croyances plus exotiques telles que celle véhiculé par les hippies mentionnés par le collègue Glasson, qui seraient devenus les Verts.

S'il y a lieu de modifier le système actuel, c'est dans le sens contraire qu'il faudrait aller et en ne reconnaissant plus aucune communauté religieuse. Encore une fois, la religion est une affaire privée et tous les éléments soulevés dans ce rapport peuvent être traités de manière privée, organisés juridiquement sous la forme d'une association. Cette autre solution n'est pas le choix de l'UDC, qui préconise le *statu quo*, à savoir le maintien des églises reconnues tel qu'aujourd'hui, pour des raisons historiques. Nous ne voulons pas aller dans un sens contraire.

L'UDC s'opposera avec vigueur aux modifications législatives mentionnées dans ce rapport et analysera de manière détaillée les propositions de modifications de la loi réglant les rapports entre les Eglises et l'Etat proposées par le Conseil d'Etat.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Meine Interessenbindung: Ich gehöre der religiösen Minderheit der Protestanten an und bin Tochter einer reformierten Pfarrerin.

En plus, comme je l'ai appris tout à l'heure, je suis membre de la secte des Verts.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün dankt dem Staatsrat explizit für den sehr interessanten und aus unserer Sicht gelungenen Bericht. Wir sind erfreut, dass sich der Staatsrat nicht dazu verleiten liess, die Frage der religiösen Vielfalt in unserem

Kanton hauptsächlich unter dem Aspekt der Sicherheit anzugehen, sondern sie im Hinblick auf die Integration und das Zusammenleben detailliert zu analysieren. Die vom Staatsrat ausgewählte Expertin macht dazu fundierte Aussagen, und die Vorschläge im Bericht sind überzeugend.

Es ist an der Zeit, dass wir anerkennen, dass sich die Realität geändert hat. Die grösste Gruppe stellen zwar immer noch die Katholiken dar, und vieles ist in der alltäglichen Kultur des katholisch geprägten Kantons verankert. Aber die Vielfalt der Religionen und die Zunahme der Personen ohne Religionszugehörigkeit zeigen, dass dies für einen grösseren Teil der Bevölkerung nicht mehr Realität ist.

Was ist es, das einen öffentlich-rechtlichen Status für eine Religionsgemeinschaft legitimiert? Es ist aus meiner Sicht nicht einfach die historische Bedeutung, wie es die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei vorher gesagt hat. Die Freiburger Verfassung, wir haben es gehört, nennt die gesellschaftliche Bedeutung. Ich denke, das trifft es sehr gut. Die Bedeutung einer Religionsgemeinschaft für die gesamte Bevölkerung besteht in ihren Leistungen für den sozialen Zusammenhalt, die Integration und das Wohlbefinden ihrer Mitglieder. Oft entstehen zudem karitative Aktivitäten aus den Religionsgemeinschaften heraus, welche nicht nur den Mitgliedern zugutekommen. In diesem Sinne teile ich die breite Interpretation des Begriffs der gesellschaftlichen Bedeutung durch die Expertin, und es scheint mir wichtig, dass auch die Bevölkerung, welche nicht mehr Teil einer Religionsgemeinschaft ist, diese sozialen Leistungen für die Gesamtgesellschaft wahrnimmt und anerkennt.

Ich möchte aber darauf hinweisen, dass der Schritt in Richtung Anerkennung von Religionsgemeinschaften durchaus auch kontroverse und schwierige Diskussionen auslösen kann. Wie sollte zum Beispiel auf ein Gesuch der umstrittenen Scientology-Kirche reagiert werden? Ist es Aufgabe der Politik, über Glaubensinhalte zu befinden und zu beurteilen, welche Gemeinschaft eine religiöse und welche eine Sekte ist?

Dafür stellt die Expertin im Bericht verschiedene Überlegungen zu den Anerkennungskriterien an. Ich teile diese fast vollständig. Es scheint mir speziell wichtig, dass die Finanzen transparent sind und dass der Austritt jederzeit zugelassen wird. Die Anerkennung der Grundrechte der schweizerischen Rechtsordnung ist eine Selbstverständlichkeit. Ich finde es jedoch schon rein aus Sicht der Integration gut, wenn dies explizit thematisiert wird.

Nicht erwähnt ist das politische Prozedere. Dieses müsste in einer Überarbeitung der gesetzlichen Grundlagen wohl noch definiert werden. Wichtig erscheint mir dabei, dass der Beschluss des Grossen Rates zur Anerkennung einer Religionsgemeinschaft nicht dem Referendum unterliegt. Weiter könnte der Staatsrat prüfen, ob für religiöse Bau- und Kunstdenkmäler aller Religionsgemeinschaften zum Beispiel staatliche Beiträge bezahlt werden sollen. Es gibt diverse Themen, die im Rahmen gesetzlicher Grundlagen geklärt werden müssen.

Zum Schluss möchte ich einen Vorschlag machen, um das Zusammenleben der diversen Religionsgemeinschaften zu stärken, den Austausch zu fördern und Konfliktsituationen vorzubeugen: Herr Staatsrat, schaffen Sie doch einen interreligiösen runden Tisch. Es gibt Beispiele dafür. Dort könnten praktische Fragen wie Religionsunterricht, Friedhöfe, Seelsorge, etc. diskutiert und den Religionsgemeinschaften Anerkennung für ihre gesellschaftlichen Leistungen entgegengebracht werden. Ich würde es sehr begrüßen, wenn auch im Kanton Freiburg ein runder Tisch der Religionen gegründet würde.

In diesem Sinne nehmen wir den Bericht zur Kenntnis und warten gespannt auf die Vorschläge des Staatsrats zur Anpassung der gesetzlichen Grundlagen.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich spreche im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei. Aus einem Postulat, das auf der Basis von Missbehagen und Misstrauen gegenüber der islamischen Bevölkerung eingereicht wurde, ist heute ein fundierter, aufschlussreicher und interessanter Bericht über die religiösen Gemeinschaften im Kanton entstanden. Dafür möchten wir dem Staatsrat danken.

Während das Postulat pauschal auf eine Kontrolle und Ausgrenzung einer einzigen religiösen Gemeinschaft tendiert, nimmt der Bericht des Staatsrats Distanz zur Frage. Der Bericht hält fest, dass unsere ursprünglichen Konfessionen, der Katholizismus und der Protestantismus, stark an Rückhalt verloren haben, immer mehr Personen konfessionslos sind oder sich - insbesondere Leute mit Migrationshintergrund - zu einer anderen, im Kanton bis vor wenigen Jahren kaum vertretenen Religion, bekennen.

Für Personen, die ihr Leben auf einer - auf welcher auch immer - religiösen Basis aufbauen, kann Verunsicherung aufkommen. Es entstehen Fragen wie: Wo darf welche Religionsgemeinschaft während der Schulstunden im Schulhaus oder doch eher ausserhalb der Schulstunden und ausserhalb des Schulhauses Unterricht erteilen? Wer darf im Spital oder im Gefängnis Seelsorge leisten? Wer darf kirchliche Kultstätten erbauen, usw.?

Der Wille, diese Unsicherheiten einheitlich in einem Gesetz zu regeln, müsste eigentlich gross sein. Der "Kontrolle", wie sie vom Postulat verlangt wird, könnte auf diese Weise automatisch in einer konstruktiven, ethisch vertretbaren Form entsprochen werden. Der Bericht des Staatsrats zählt eine Reihe von Kriterien auf, die in einem solchen Gesetz festzuhalten

wären. Ziel ist eine Regelung des Zusammenlebens von Kirche und Staat, in der Rechte und Pflichten der verschiedenen Minderheitsreligionsgemeinschaften festgehalten sind.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unterstützt den Staatsrat, Vorschläge zu unterbreiten, wie bedeutende minoritäre Religionsgruppen im Kanton, die mit uns leben und arbeiten, Steuern bezahlen, ihre Kinder zur Schule schicken und soziales Engagement wahrnehmen, einen gesetzlich geregelten Platz erhalten könnten.

Mit diesen Worten nehmen wir den Bericht zur Kenntnis.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je dois vous avouer une chose. Je connais relativement mal le monde musulman. Ce printemps, dans le cadre du postulat Ducotterd, l'Association des musulmans de Fribourg a invité le collègue Ducotterd et je l'ai accompagné à Beaumont pour avoir une discussion concernant l'état des choses par rapport à la relation entre musulmans et non-musulmans. C'était pour moi l'occasion dans une soirée complète de se dire ouvertement les choses. J'ai constaté que le monde musulman n'est pas hiérarchisé comme le monde catholique. Cela ne se passe pas du tout de la même manière. Souvent, ils ne savent pas ce que font les différents courants de la mouvance islamique. De notre côté, on leur a dit avoir de la peine à comprendre comment il est possible que des gens quittent notre pays avec notre éducation pour aller faire la guerre sainte en Syrie, le Djihad. C'était difficilement acceptable et tous ces attentats qu'on a connus dans le monde oriental, mais aussi dans le monde occidental, étaient pour nous inconcevables. On attendait de leur part plus d'efforts pour maîtriser la situation. Leur réponse était de nous dire que c'était difficile pour eux car ils n'ont pas notre hiérarchie par rapport à cela.

Je peux comprendre la demande par rapport à une meilleure reconnaissance. Durant le début de l'été, j'ai participé à un débat organisé par notre parti à l'Université de Fribourg: l'intégration de la religion musulmane dans les prisons. C'est là aussi un excellent contact. Je vois que dans le canton de Fribourg il y a de très bonnes choses qui se font pour éviter justement la radicalisation lorsqu'on ressort de prison. Pour moi il est important d'avoir une paix sociale. Il est important d'avoir une reconnaissance, mais si on dit reconnaissance cela ne signifie pas seulement des droits mais aussi des devoirs. Il semble pour moi évident qu'à ce moment-là il faut que nous ayons une transparence: d'où vient l'argent pour financer les différents mouvements religieux, quels sont les prêches prononcés par les imams, quelles sont leurs formations.

J'ai encore personnellement un autre point. On veut donner des nouveaux droits pour avoir une paix sociale qui est à mon avis bien et justifiée. Par contre je n'aimerais pas que ces nouveaux droits amènent des nouvelles volontés de communautarisme. Je suis par exemple complètement contre le fait de pouvoir faire des cours de sport séparés, des cours de piscine séparés. Si on va dans ce sens où ils disent qu'on les a reconnus et donc qu'ils veulent maintenant ceci et cela, c'est un clair "non". Cela ne va pas.

Je donne un autre exemple. Il y a eu beaucoup de problèmes à Genève dans le football. Il y a eu beaucoup de rage et de violence dans le football genevois. On a créé des clubs de football ethniques. C'est pour moi le début de la fin. Il faut intégrer les gens, les mélanger et ne pas faire des ghettos, tant au niveau de l'habitat qu'au niveau du sport. C'est hautement important.

Sous toutes ces réserves, je pense que ça peut aller dans la bonne direction, mais soyons prudents dans l'intérêt de la paix sociale, du vivre ensemble dans notre canton de Fribourg.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le Conseil d'Etat cite dans le rapport les différentes religions mais ignore totalement les différentes mouvances de l'islam. Le respect des femmes est un grand problème, que ce soit chez de nombreux hindouistes ou musulmans. L'ignorance de différentes mouvances de l'islam est un manquement important de la part du Conseil d'Etat. En effet, si une part importante de musulmans est ou devrait être intégrée dans notre société, ce n'est pas le cas de certaines personnes provenant de certaines régions ou mouvances. Chacun connaît le mouvement salafiste qui vise une pratique de l'origine de l'islam et du texte du prophète. Les salafistes révolutionnaires sont à l'origine de nombreux incidents graves. Comment est-il possible que le Conseil d'Etat ne tienne pas compte des différents problèmes récurrents qui se sont produits dans les mosquées dans plusieurs cantons? Que pense le Conseil d'Etat des textes du Coran qui ne peuvent être modifiés, qui sont en contradiction avec notre législation et qui sont pourtant répétés dans les mosquées et servent de formation auprès des enfants? C'est une réalité volontairement ignorée.

Le Conseil d'Etat omet de dire que les musulmans ne sont pas hiérarchisés, comme c'est le cas pour les autres religions, et ceci que ce soit à l'échelle internationale ou locale. Il y a aujourd'hui une explosion d'organisations en Suisse qui vont dans toutes les directions. Il y a de nombreux centres dans le canton qui n'ont aucun contact entre eux. L'Etat devra discuter avec chaque groupement, ce qui sera beaucoup plus compliqué que le pense le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat laisse entendre qu'il va reconnaître certaines religions ou octroyer certaines prérogatives à certaines conditions, comme le lui permet la Constitution. Si je peux être favorable à cette reconnaissance, afin de favoriser les discussions et l'intégration, certains passages du rapport me laissent perplexes. Comment le Conseil d'Etat peut-il envisager chercher des lieux de culte pour ces associations? Certaines réserves de l'experte sont étonnantes, notamment le manque de volonté de demander une liste de membres, de ne pas vouloir signifier l'interdiction du prosélytisme ou de renoncer à la

maîtrise d'une langue nationale pour les responsables religieux. Est-ce que le critère social qui est retenu pour être reconnu ne va pas à l'encontre de l'intégration du moment qu'il se fait uniquement à l'intérieur d'une propre religion?

En conclusion, je ne peux que déplorer le peu de connaissance du Conseil d'Etat pour traiter ce sujet, et si je suis favorable à la reconnaissance de certaines religions ou à l'octroi de certaines prérogatives, certains points sont conditionnels, notamment l'auto-surveillance qui permettrait grandement d'augmenter la confiance réciproque. Il n'y a qu'un mot que nous ne devons pas oublier pour trouver des solutions: intégration, intégration et toujours intégration.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le constater, l'élaboration du rapport sur le postulat de M. le Député Ducotterd nous incite à adapter certains points dans les relations entre les Églises et l'Etat dans notre canton.

Je remercie les différents intervenants: M. Glasson, M^{me} Ballmer, M. Dafflon, M^{me} Hänni-Fischer qui soutiennent dans les grandes lignes la position du Conseil d'Etat.

Le rapport montre que les principes qui régissent ces relations et qui existent depuis des décennies dans notre canton sont satisfaisants. C'est d'ailleurs la conclusion de la Constituante qui n'a pas souhaité les modifier en profondeur en 2004. Les modalités d'application de ces principes méritent toutefois un coup de jeune. L'évolution de la société nous appelle à une adaptation, notamment pour tenir compte des communautés nouvellement installées dans notre canton, des communautés qui comptent par ailleurs dans leurs rangs bon nombre de Fribourgeoises et de Fribourgeois qui souhaitent pouvoir vivre leur foi dans des conditions respectueuses. Aujourd'hui, aucune communauté n'a déposé de demande de reconnaissance officielle ou de prérogative. On pourrait donc en conclure que cette volonté d'adapter le cadre légal est prématurée. Je pense au contraire qu'il est justement urgent d'empêcher ce dossier sans passion et sans avoir à légiférer face à une demande déposée. Je partage vos propos M. Décrind qu'il est urgent d'y aller. Les risques de stigmatisations seraient en effet trop grands. Le canton de Fribourg a la très grande chance de connaître une paix confessionnelle dont bon nombre de territoires dans le monde, y compris en Europe, ne peuvent même pas rêver. Cela est sans doute aussi dû au fait que nos territoires comptent des régions avec des religions majoritaires, différentes depuis des siècles. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont su vivre en harmonie malgré ces différences. Je suis convaincu que nous avons su en faire une force. Avec beaucoup de pragmatisme, nous avons bâti une société dans laquelle catholiques et réformés ont vécu en paix alors qu'ils s'affrontaient dramatiquement au-delà de nos frontières. C'est dans cet esprit que nous allons revoir les règles en matière de prérogatives, afin que cette bonne entente perdure et qu'aucune Fribourgeoise et aucun Fribourgeois ne puisse se sentir dévaloriser, stigmatiser en raison de sa foi ou de son appartenance religieuse.

Je relève que les événements de ces dernières années ont parfois cruellement montré les risques d'une religion coupée du monde réel et plaçant certains de ses préceptes au-dessus des valeurs fondamentales de nos États libéraux modernes. Je pense évidemment à l'égalité hommes-femmes, à la liberté de mariage ou encore à l'apostasie, ce droit à renoncer à son appartenance religieuse.

J'ai bien entendu M. Kolly qui m'invite à aller relire un rapport qui date de bientôt quarante ans. Je le ferai. Je l'invite aussi à relire ce présent rapport car je n'arrive pas aux mêmes conclusions que lui. Pour moi, plus de transparence, plus d'intégration, plus de reconnaissance des valeurs que nous partageons ici permet l'introduction de sécurité. L'intégration est pour moi un facteur de sécurité.

M. Ducotterd, quand vous dites intégration, intégration et intégration, vous rejoignez les conclusions du Conseil d'Etat. C'est aussi une des volontés de cette loi de reconnaître l'aspect social qu'apportent certaines communautés religieuses, mais aussi d'exiger qu'elles reconnaissent certaines valeurs, exiger une certaine transparence, une certaine intégration qui doit permettre d'aborder aussi ces devoirs demandés par M. le Député Dafflon et ces notions de sécurité.

M^{me} Ballmer, j'ai bien entendu votre proposition. Je dois vous signaler que chaque année je rencontre les différentes religions et que je vais envisager, la possibilité de les réunir toutes autour de la même table.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions. Je rappelle donc que nos valeurs ne sont pas négociables, qu'elles fondent notre société et notre bien vivre ensemble.

C'est dans cet esprit que nous allons revoir les règles et que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2019-GC-108

Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole

Auteur-s: **Chardonnes Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Dépôt: **13.06.2019** (*BGC juin 2019, p. 2062*)
Développement: **13.06.2019** (*BGC juin 2019, p. 2062*)
Réponse du Conseil d'Etat: **12.11.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3539*)

Prise en considération

Chardonnes Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). C'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion pour la régulation des cormorans et la reconstitution de la faune piscicole. Dès lors, on peut y voir une prise de conscience, car les difficultés rencontrées sur le lac de Neuchâtel sont enfin reconnues.

Comme il a déjà été dit dans ce Parlement, le cormoran est la cause principale des problèmes qui pénalisent actuellement les pêcheurs professionnels. La courbe ascendante de l'augmentation du nombre de cormorans est en totale opposition avec la vertigineuse courbe descendante des produits de la pêche. Par conséquent, sans besoin d'études scientifiques plus importantes, ce seul constat est une évidence que personne ne peut objectivement nier.

Plusieurs interventions parlementaires ont déjà fait état de la problématique économique pour les pêcheurs. Il est donc urgent d'agir concrètement avec tous les moyens nécessaires et possibles pour réguler cet oiseau piscivore. Sans une action rapide et efficace, la population de poissons va continuer de diminuer, avec pour conséquence de péjorer encore plus la situation économique devenue précaire des pêcheurs professionnels. Sans régulation, tout le travail pour le repeuplement du lac ne servirait qu'à nourrir les cormorans.

Une aide financière urgente est indispensable pour les pêcheurs, mais elle serait inutile si les cormorans continuaient à vider le lac. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait part de tirs effectués par les gardes-faune des trois cantons concernés et la création d'un permis de chasse spécial pour les pêcheurs professionnels. Il faut savoir que ces tirs sont difficiles, car l'oiseau est malin. Il faudra une très longue période avant d'arriver à une régulation efficace. À contrario, il semblerait qu'une intervention directement dans les nids, par traitement des œufs, permettrait d'être beaucoup plus efficace. Il faut donc que tous les acteurs concernés (chasseurs compris) se rencontrent autour d'une table et mettent en place la meilleure stratégie possible pour que les résultats ne se fassent pas attendre.

La régulation de ce prédateur est le prélude à toutes autres actions conjointes, soit la reconstitution de la faune piscicole et une aide financière temporaire pour les pêcheurs professionnels, selon le mandat qui sera traité plus tard. Il faut que la situation s'améliore très vite pour que le produit de la pêche permette à ces professionnels de pouvoir vivre à nouveau correctement du fruit de leur travail. Dans ce contexte, l'annonce de la fermeture définitive de la pisciculture d'Estavayer est une très mauvaise nouvelle pour la Broye, mais aussi et surtout pour la reconstitution de la faune piscicole. Même si la pisciculture de Colombier pourra remplir cette tâche, il est certain qu'un doublement des piscicultures serait actuellement bien utile.

En conclusion, avec votre décision, les pouvoirs publics devront obligatoirement réduire drastiquement la population de cormorans et repeupler le lac de Neuchâtel, afin d'arriver rapidement à une solution qui soit satisfaisante pour tous. Je vous remercie pour le soutien que vous accorderez à cette motion.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la motion concernant la régulation des cormorans et la reconstitution de la faune piscicole. Notre groupe parlementaire acceptera cette motion, car elle rejoint les mêmes préoccupations de ma résolution déjà déposée, traitée et acceptée par le Grand Conseil. Le groupe libéral-radical remercie donc le Conseil d'Etat pour les mesures déjà entreprises et se réjouit d'en connaître les effets, afin d'aider les pêcheurs en difficulté. Par ailleurs, la conclusion du Conseil d'Etat précise qu'il va examiner l'opportunité d'une modification de la loi sur la question de l'indemnisation de dégâts au matériel de pêche. Examiner l'opportunité, cela ne nous suffit pas. Il faut rendre cette modification effective et le plus vite possible. On le sait, il en va de la vie économique de cette profession. Monsieur le Conseiller d'Etat, pouvez-vous nous le confirmer?

C'est dans cet esprit et avec ces vœux pieux que le groupe libéral-radical acceptera cette motion, tout comme le propose le Conseil d'Etat.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je n'ai pas de lien d'intérêts, si ce n'est que j'adore les succulents filets de perches du lac.

Notre groupe a étudié avec attention la motion de notre collègue Jean-Daniel Chardonens "Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole" qui demande au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour réguler les populations de grands cormorans présents dans le canton de Fribourg, plus précisément sur le lac de Neuchâtel, et d'approcher les autorités fédérales et cantonales partenaires pour trouver une solution adéquate et globale à ce problème. Il est également demandé au Conseil d'Etat de rapidement tout mettre en œuvre pour reconstituer la faune piscicole. Avec plus de 1200 couples nicheurs répartis dans trois colonies distinctes, notre région abrite la population la plus importante de ces oiseaux piscivores en Suisse. Leur impact sur les populations de poissons et la pêche doit dès lors être pris au sérieux. Les démarches et expertises sont en cours entre les trois cantons concordataires, par le biais d'une commission intercantonale de la pêche, afin de traiter la question des pertes de rendement que le cormoran génère. Il nous paraît toutefois important que le Conseil d'Etat use de tous les moyens dont il dispose, afin d'investiguer, le cas échéant de régulariser la prolifération du cormoran. La motion demande également une attention particulière afin de mettre en œuvre la reconstitution rapide de la faune piscicole. S'il est avancé que deux études sont en cours, celles-ci risquent de bien prendre encore du temps avant de donner leurs conclusions. Il nous paraît urgent et essentiel d'en assurer l'efficacité, voire de l'augmenter. Et là, perplexité, au vu de l'efficacité du fonctionnement de la nouvelle pisciculture cantonale sise au bord du lac de Neuchâtel à Estavayer, nous ne pouvons qu'avoir quelques interrogations, assurément, sur ce sujet qui, vraisemblablement, ne sera pas sans suite. Cette motion que notre groupe va soutenir mérite de presser le Conseil d'Etat de mettre tous les moyens à disposition afin de trouver une solution adéquate et globale à ce problème.

Au vu de ces considérations, notre groupe Vert Centre Gauche va soutenir cette motion.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare comme lien d'intérêts le fait d'habiter la Broye et de connaître quelques pêcheurs professionnels de cette région. Notre groupe a examiné avec attention la motion de notre collègue Jean-Daniel Chardonens et en a largement débattu. Nous remercions le Conseil d'Etat qui propose l'acceptation de cette motion. En effet, la situation est grave aujourd'hui. Cela a déjà été dit et répété par mes collègues députés. Le Conseil d'Etat nous rappelle qu'un certain nombre de mesures sont en route, que cela soit les deux études pour améliorer la remise en état de la faune piscicole ainsi que la modification du concordat sur la chasse sur le lac de Neuchâtel. Mais tout cela va prendre du temps et, effectivement, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient la motion et vous demande d'en faire autant.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Avec la prolifération des cormorans sur le lac de Neuchâtel, nous avons un bel exemple de biodiversité mal maîtrisée. En réintroduisant une espèce d'oiseaux qui n'a pas de prédateurs, les adeptes d'une biodiversité exclusive et doux rêveurs de nature sans intervention humaine ont certainement marqué un véritable autogoal, tant les ravages de ce prédateur de poissons sont catastrophiques. Comme le sanglier, qui lui non plus n'a pas de prédateurs, le cormoran doit être combattu par tous les moyens possibles, sans relâche et avec détermination.

Le Conseil d'Etat, que je remercie pour sa prise de conscience et son engagement dans la lutte contre ce fléau, nous propose d'accepter cette motion, proposition qui est aussi, en très grande majorité, celle du groupe démocrate-chrétien.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Sur ce sujet, je ne vais pas intervenir sur le fond. Mais j'ai un problème de consistance de débat. Ces dernières années, nous avons eu l'habitude que le Conseil d'Etat refuse, par réflexe, des motions, même s'il les met en œuvre. Nous avons vu ça par exemple avec le master en médecine ou avec des mesures contre l'énergie fossile dans les bâtiments. Ici, j'ai l'impression qu'on est dans une dynamique contraire. Le Conseil d'Etat, si j'ai bien compris la réponse, n'entend pas mettre en œuvre toutes les demandes de la motion, surtout pas les tirs de régulation du cormoran, avant qu'il soit clair que c'est vraiment la faute du cormoran si les pêcheurs ont des problèmes - que je ne veux pas nier - mais il accepte la motion. Moi, personnellement, je n'ai aucun problème pour accepter la réponse du Conseil d'Etat. Par contre, je ne peux pas accepter le libellé de la motion, parce qu'il part, à mon avis, sur des fausses prémisses. Voilà mon problème de consistance intellectuel.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est soulié, comme notre collègue Chardonens, broyard, de cette surpopulation des cormorans. Mesdames et Messieurs, que fait-on? La nature est tellement forte, plus forte que nous tous, et aujourd'hui je vous invite à corriger cette erreur, cette faute. On doit intervenir maintenant. Ça nous coûtera moins cher, surtout que le mandat qu'on va voter tout à l'heure... Pourquoi je dis ça? Si on réagit rapidement pour corriger ça, les pêcheurs pourront vivre tranquillement de leur belle profession et nous donner un produit proche de nous, de proximité, dans nos assiettes, notamment dans la Broye et dans le Vully.

Mesdames et Messieurs, vous comprenez la sensibilité. Je n'ai aucun lien d'intérêts (*rires*), mais de temps à autre, le vendredi, à la ferme chez nous, on a la chance de manger du poisson. C'est avec ces considérations que je vous invite, vous tous, à accepter cette motion.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). J'interviens en mon nom personnel. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauteville, riveraine du lac de la Gruyère. Je suis chasseur fribourgeois depuis toujours et je suis membre de la commission consultative de la chasse.

Le Service des forêts et de la faune a demandé l'avis de la Fédération fribourgeoise des chasseurs sur la proposition suivante: après une formation de tir, nous pourrions armer les pêcheurs professionnels et autoriser les tirs du cormoran pendant leur activité professionnelle. Les chasseurs sont contre cette proposition. Dans le canton de Fribourg, pour être autorisé à tirer des animaux, nous devons être au bénéfice d'un permis de chasse. La Fédération des chasseurs ne veut pas de collègues à deux vitesses. Elle est surprise de la proposition qui vient des services de l'Etat, quand on connaît la rigueur des gardes-faune fribourgeois.

Aujourd'hui, nous subissons le résultat de la surprotection de cet animal. Actuellement, le cormoran n'est pas autorisé à être tiré sur les lacs de la Gruyère et de Schiffenen. Il n'est pas autorisé de chasser à moins de 100 mètres des rives des lacs de Neuchâtel et de Morat. Ceci ne vient pas de moi, mais bien de l'article 67 alinéa 5 de l'OCha. Tout le monde connaît les capacités de déplacement de cet oiseau. Ceux-ci peuvent voler des centaines, voire des milliers de kilomètres. Les oiseaux qui se trouvent dans les zones de protection un jour peuvent bien se retrouver le lendemain à pêcher sur le lac de Neuchâtel ou de Morat. Afin que les chasseurs puissent faire leur travail vis-à-vis de l'Etat, du canton, et ceci sans frais, je demande de lever temporairement la restriction de tir de ces oiseaux sur l'ensemble du canton de Fribourg, ceci afin de permettre une régulation beaucoup plus efficace. Durant les trois dernières saisons de chasse, les chasseurs ont tiré 67 cormorans. On ne fait donc pas de la liquidation de volatiles ou autres. Je demande au Conseil d'Etat de prendre en compte mes remarques.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à saluer la présence des pêcheurs professionnels dans le public.

En préambule, je tiens aussi à m'associer aux auteurs des différents instruments parlementaires déposés ces derniers mois sur le sujet pour affirmer la préoccupation de l'Etat au sujet de la situation des pêcheurs professionnels fribourgeois. Je mesure aussi l'émotion non contenue de certains députés. Avec cette baisse de 65 % des rendements dans le lac de Neuchâtel depuis 2016, la situation est effectivement particulièrement préoccupante pour les pêcheurs. Comme vous avez pu le lire toutefois, l'importance de l'impact du cormoran n'est pas encore connue avec précision, ce qui rend hasardeuse la prise des mesures. Cela n'a toutefois pas empêché les trois cantons concordataires de proposer, il y a quelques mois déjà, des adaptations au concordat pour soulager les pêcheurs professionnels. Plusieurs mesures ont en outre été prises, afin de compenser, en partie seulement hélas, la baisse de rendement due en partie aux cormorans. Il s'agit notamment de l'abaissement de la taille des mailles des filets ou du doublement des nasses à écrevisses que les pêcheurs demandaient depuis un certain temps déjà et qui ont pu être accordés au vu de leur situation difficile.

En parallèle, comme je l'ai dit, il s'agit de mieux comprendre l'impact du cormoran, afin de pouvoir agir en connaissance de cause. Deux études sont en cours, l'une portant sur l'immersion des déchets de poissons, qui est arrivée, à ma connaissance, à terme ces derniers jours, l'autre sur les dommages dus aux cormorans, notamment à travers l'étude de son régime alimentaire qui est effectivement qu'à ses balbutiements. La motion qui vous est soumise aujourd'hui va tout à fait dans le sens des actions entreprises par le canton de Fribourg avec le canton de Vaud et celui de Neuchâtel. C'est pourquoi nous vous appelons à la prendre en considération.

Monsieur Chardonnens, vous avez dit que le tir des cormorans était un exercice difficile. Je le confirme, les gardes-faune qui ont le droit de passer à des tirs de régulation depuis cet automne ont pu en mesurer la difficulté. Par contre, s'il est vrai que le traitement des œufs est plus efficace, celui-ci a été remis en cause par un arrêt du Tribunal administratif fédéral datant du 14 avril 2014, où il estimait que le principe de proportionnalité n'était pas obtenu étant donné que d'autres mesures peuvent être mises en place avant, ce qui fait que cette mesure ne peut pas être proposée pour l'instant.

Madame Mutter, je vous confirme que le Conseil d'Etat soutient cette motion, qu'il a déjà entamé les modifications - le concordat intercantonal a été mis en consultation avec des autorisations de tir - et que les tirs de régulation ont déjà commencé avec les gardes-faune, dès cet automne.

Plusieurs ont relevé l'urgence de diminuer la pression des cormorans sur la pêche. Nous l'avons entendu. Nous avons entamé les mesures il y a quelques mois déjà, voire quelques années.

Monsieur Bapst, vous avez effectivement parlé des conditions extrêmement sévères pour faire du tir, de la part des chasseurs. Je le confirme. Néanmoins, tirer un cormoran sur un lac, ce n'est pas tout à fait la même difficulté que de tirer sur un animal qui se déplace en montagne ou en zone de forêts. Nous pensons qu'il est raisonnable, avec toutes les mesures urgentes qui sont demandées, de donner une formation courte aux pêcheurs pour qu'ils puissent faire des tirs avec une restriction de munition, soit sans toutes les possibilités de tir qu'a un chasseur - vous connaissez cette thématique beaucoup mieux que moi -, dans un univers dégagé, puisque nous parlons ici d'un lac. C'est une des mesures urgentes que nous comptons soutenir.

Le concordat va simplifier la possibilité de tir et j'ai pris note de votre demande de modification de l'OCha par rapport à ceci. Je n'ai pas encore les réponses. J'en traiterai et vous rendrai réponse. Comme vous avez pu le lire, nous profitons aussi de la mise en œuvre de cette motion pour examiner la possibilité d'une indemnisation des dégâts subis par les pêcheurs et imputables aux cormorans. C'est pourquoi je vous demande de soutenir cette motion, comme le Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 89 voix contre 5. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 6.*

Mandat 2019-GC-145

Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) Savary Nadia (PLR/FDP, BR) Zadory Michel (UDC/SVP, BR) Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR) Collomb Eric (PDC/CVP, BR) Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR) Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR) Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR) Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR) Péclard Cédric (VCG/MLG, BR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Dépôt: | 13.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2516) |
| Développement: | 13.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2516) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 12.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3549) |

Discussion sur la recevabilité

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat vous propose de considérer cet objet comme irrecevable. De ce fait nous allons procéder à un débat et à un vote sur la recevabilité de ce mandat. Si, comme le propose le Conseil d'Etat, le Grand Conseil estime que l'objet est irrecevable, celui-ci est rayé du registre. Si au contraire, le Grand Conseil estime que l'objet est recevable, nous passons au débat puis au vote sur sa prise en considération.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Nos pêcheurs professionnels sont victimes d'une catastrophe naturelle. J'insiste sur ce terme puisqu'à lui tout seul, il justifie la recevabilité de ce mandat. Une catastrophe pourtant prévisible qui est arrivée à cause de l'inaction des pouvoirs publics.

Lorsque les premiers cormorans sont apparus sur les bords du lac de Neuchâtel, les pêcheurs professionnels ont très rapidement annoncé ce désastre qui est aujourd'hui reconnu et avéré. Canton et Confédération se sont sans cesse renvoyé la balle, si je me réfère à la réponse qui avait été faite à l'intervention du conseiller national Pierre-André Page.

Pendant ce temps-là, les cormorans ont proliféré pour compter aujourd'hui plus de 1200 couples. Depuis, ils vident le lac en engloutissant plus de 500 grammes de poissons tous les jours, ne laissant presque rien pour nos pêcheurs, créant ainsi une situation économique catastrophique pour cette profession. Lorsqu'un évènement extraordinaire et incontrôlable survient, il n'est pas rare d'aider les personnes, les corporations ou les associations dans une situation difficile.

Concernant ce mandat, le Conseil d'Etat estime qu'il est irrecevable sous prétexte de son aspect économique. Dans notre monde, il est toujours question de l'aspect économique, puisque l'argent reste roi et indispensable dans tout ce que nous faisons. Il faut plutôt se demander pourquoi toute une branche économique est en difficulté:

- > S'agit-il d'une concurrence interprofessionnelle trop difficile?
- > S'agit-il d'une concurrence internationale déloyale?
- > S'agit-il d'un changement de mode de consommation?
- > Les pêcheurs professionnels sont-ils responsables?
- > Les pêcheurs doivent-ils être abandonnés à leur sort?

La réponse est clairement non. Dans ce cas, il faut plutôt parler de l'aspect catastrophe naturelle et par conséquent imprévisible. Le législateur n'a donc pas pu prévoir de base légale pour une situation de catastrophe que les pêcheurs subissent aujourd'hui. Si le Grand Conseil le décide, il appartiendra à l'exécutif d'apporter des réponses et des solutions afin d'aider une profession ancestrale en danger. D'ailleurs, le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de prendre des mesures en octroyant une aide financière à ses pêcheurs, c'est dire si tout le monde prend conscience de la gravité de la situation. De ce fait et à mon avis, l'action du Gouvernement neuchâtelois met hors de propos la question de l'irrecevabilité de notre mandat, puisqu'il laisse toute marge de manœuvre au Conseil d'Etat quant aux moyens et à la forme que cette aide prendra.

Ce qui peut se faire ailleurs doit pouvoir se faire dans le canton de Fribourg! J'espère vivement que le Grand Conseil rejette l'irrecevabilité, afin qu'un débat de fond puisse avoir lieu.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le mandat proposé aujourd'hui. Notre fraction juge à sa grande majorité que ce dernier n'est pas recevable, à l'instar du Conseil d'Etat. En effet, il n'existe aujourd'hui pas la base légale pour répondre à la demande des mandants. Néanmoins, nous estimons qu'il y a un lien de cause à effet entre l'interventionnisme étatique et la situation désastreuse que nous connaissons actuellement. C'est pourquoi le groupe libéral-radical estime qu'avec la motion acceptée préalablement, le Conseil d'Etat répondra déjà à la problématique des cormorans avec un dédommagement et donc la modification légale nécessaire. Il y a également d'autres mesures entreprises pour réguler la population de ces oiseaux, sans prédateurs naturels. Nous prenons également en compte l'urgence de la situation et demandons au Conseil d'Etat de prendre toutes les dispositions afin de revenir rapidement vers le Grand Conseil. Le groupe libéral-radical refusera la recevabilité du mandat.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). En préambule à ce mandat, il est demandé que l'on se prononce sur sa recevabilité. En tant que coauteur, je vous prie d'accepter celle-ci, dans le but principal de permettre le débat. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un cas d'urgence. Cette situation est très délicate pour nos pêcheurs professionnels. Cette urgence ne pouvait que déboucher sur ce vide juridique bien regrettable. Le canton de Neuchâtel s'est trouvé dans le même cas de figure. Chez eux, le Conseil d'Etat a pris les devants pour modifier rapidement la loi, permettant de faire passer cette aide dans le cadre de dégâts causés par la faune. Je comprends que cette demande d'aide d'urgence doit être basée sur une loi, que celle-ci n'existe pas, qu'aujourd'hui aucune base légale ne le permet, mais plus que cette formalité, j'estime qu'il est nécessaire que l'on puisse se prononcer sur cette aide.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et à titre personnel. Ce matin, nous n'avons pas spécialement évoqué le problème de la recevabilité, mais je vais revenir là-dessus. Tout d'abord, comme le dit le Conseil d'Etat, ce mandat serait irrecevable par manque de base légale et pour ne pas créer de précédent. Peut-être... Il reste cependant que parfois la réalité du terrain ne s'accommode que peu des théories et nécessite à un moment donné un acte courageux, un signal politique fort. Je crois qu'on est là-devant. On attend de nous qu'on se penche sur une corporation et qu'on l'entende. Le fait de déclarer ce mandat recevable nous permettra à nous toutes et tous de développer les arguments et d'essayer de nous convaincre que là on fait quelque chose de juste. Mettons peut-être la charrue avant les bœufs, mais je vous invite à soutenir la recevabilité de ce mandat.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Je parle ici en mon nom personnel. Je n'ai que deux mots: volonté politique. Le Conseil d'Etat neuchâtelois l'a eue. Il va, lui, créer une base légale et débloquent une aide financière pour les douze pêcheurs professionnels neuchâtelois. Et le Conseil d'Etat neuchâtelois ne parle pas de créer un précédent car, pour lui, il n'existe tout simplement pas. Il ne se cache pas derrière l'argument de l'absence d'une base légale, il la crée. Une volonté étatique est là et elle est écrite noir sur blanc. Comment un Etat si riche que le nôtre ne montre aucune velléité allant dans ce sens, pour nos pêcheurs des lacs de Morat et Neuchâtel? Monsieur le Conseiller d'Etat, deux mots: volonté politique. Je vous demande de soutenir la recevabilité de ce mandat.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Je parle à titre individuel et non pas en tant que chef de groupe. Mon lien d'intérêts: je suis broyard et j'ai joué longtemps au foot avec les Pêcheurs, c'est-à-dire les joueurs du FC Portalban-Gletterens - c'est comme les joueurs du FC Fribourg qui sont appelés les Pingouins. Mais là on parle des cormorans. C'est un sujet émotionnel, je vous l'accorde Monsieur le Conseiller d'Etat, dans notre région particulièrement. Je vous invite donc à faire preuve de pragmatisme et à déclarer ce mandat recevable. Le canton a ensuite une certaine liberté d'action quant au traitement du mandat. Pour le canton, il s'agit avant tout d'une question de solidarité. Un canton doit soutenir ses groupes professionnels et les pêcheurs professionnels en sont un. Le canton de Neuchâtel nous montre l'exemple et le canton du Valais, par exemple, soutient toujours ses vigneron. Il s'agit aussi d'une question de solidarité entre les districts. Un Broyard était jusqu'il y a peu président des Remontées mécaniques Alpes fribourgeoises. Les élus des districts qui ne sont pas des riverains des lacs de Neuchâtel ou Morat, je les invite à soutenir les districts du Lac et de la Broye. Il s'agit de la survie de familles entières, de leur existence et de la sauvegarde d'une profession entière. Soyons solidaires, suivons le canton de Neuchâtel! Je vous prie de déclarer ce mandat recevable et de faire preuve de votre solidarité.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). J'ai bien entendu le groupe libéral-radical qui estime que le cadre légal sera réglé dans la motion. On peut donc en déduire que ce cadre légal est possible. Je demande donc au Conseil d'Etat de prendre la possibilité qu'il a pour mettre à jour, pas demain - le temps de mise en œuvre d'une motion -, mais aujourd'hui ce cadre légal, afin de régler cette situation rapidement.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. A la suite de l'introduction de ce débat par le président, je pars du principe que le traitement de cet objet se déroule en deux phases. Je vais donc me restreindre, dans un premier temps, à motiver la réponse du Conseil d'Etat en relation avec la recevabilité du mandat. Pour rappel, le mandat est un instrument parlementaire qui vise à obliger le Conseil d'Etat à prendre des mesures dans un domaine relevant de sa seule compétence. Comme le mentionne le guide parlementaire, il s'agit en fait d'un outil qui permet au Grand Conseil de s'ingérer

dans les affaires relevant de la compétence du Conseil d'Etat. Il permet au Grand Conseil de veiller à ce que le Conseil d'Etat applique les lois dans le sens voulu par le législateur.

Dans le cas présent, ce n'est pas pour des raisons économiques, Monsieur Chardonnens, que nous qualifions ce mandat d'irrecevable, mais bien conformément à l'article 79 de la loi sur le Grand Conseil, dans la mesure où il met en cause une règle figurant dans une loi. En l'occurrence, il remet en cause les articles 8 et 9 de la loi sur les subventions, intégrés dans le chapitre "Principes applicables en matière de législation". Je cite, l'article 8: "Le Conseil d'Etat et l'administration se conforment, dans l'élaboration et l'adoption des dispositions légales régissant les subventions, aux principes définis dans la présente section". Et l'article 9 alinéa 1: "Les subventions doivent être instituées par une loi". Le Conseil d'Etat ne saurait donc intervenir contre la loi, même pour un motif louable, en respect des règles et lois édictées par le Grand Conseil. Madame Meyer Lötscher, c'est le Grand Conseil qui peut édicter des lois, ce n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat. En effet, dans un Etat de droit, l'Etat a bien évidemment un rôle d'exemplarité et ne saurait sciemment se positionner en hors-la-loi. Le Conseil d'Etat vous invite donc à déclarer ce mandat non recevable, pour les motifs que je viens d'exprimer.

Sur le fond, néanmoins, la motion que vous venez de prendre en considération contraindra le Conseil d'Etat à examiner la question des bases légales qui permettraient d'apporter un soutien cantonal supplémentaire aux pêcheurs, en légalisant une indemnisation des dégâts imputables aux cormorans. Il devra néanmoins, comme je l'ai dit, recevoir l'aval du Grand Conseil, pour mettre en œuvre le projet de loi qu'il vous présentera au plus vite. C'est ce à quoi je m'engage, vous la présenter au plus vite. Vous avez parlé de volonté politique, Madame Savary, oui volonté politique qui doit se faire cependant dans le respect du droit, valeur démocratique essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie.

> Au vote, la recevabilité de ce mandat est acceptée par 61 voix contre 22. Il y a 16 abstentions.

> Il est ainsi passé à la discussion sur la prise en considération.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 22.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP),

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 16.*

Prise en considération

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'occasion de votre discours lors de la cérémonie d'ouverture du Salon des goûts et terroirs, vous avez très justement fait l'éloge des produits de notre terroir. Vous avez relevé le savoir-faire de nos artisans et professionnels qui mettent en valeur nos produits locaux. Or, la Broye fait partie de notre territoire fribourgeois et mérite aussi toute votre attention. Les filets de perche et autres poissons du lac de Neuchâtel sont une véritable merveille pour nos papilles; ce sont des produits de notre région qui sont justement mis en valeur par nos pêcheurs. Ceux-ci méritent d'être reconnus au même titre que ceux qui sont victimes d'une catastrophe naturelle.

En effet, nous pouvons bel et bien considérer comme catastrophique ce dérèglement de l'équilibre écologique provoqué par la prolifération des cormorans sur le lac de Neuchâtel. Ils sont la raison principale du manque de poissons. C'est un fait avéré par constatation et toutes les études annoncées n'y changeront rien. Cette raréfaction met en péril de petites entreprises familiales qui sont souvent transmises de génération en génération.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme. Les pêcheurs ont très rapidement constaté que la courbe de l'augmentation du nombre de cormorans se croisait avec celle de la diminution des poissons dans notre lac, par conséquent dans leurs filets et sur les marchés. Malheureusement, les pouvoirs publics ont tardé avant de prendre les mesures nécessaires pour stopper la prolifération de cet oiseau piscivore, ce qui a amené à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

De nombreuses interventions politiques ont déjà été faites, autant au niveau fédéral que cantonal. Celles-ci demandent notamment de réguler le cormoran et de reconstituer la faune piscicole. Réguler et reconstituer, ce sont deux missions qui incombent à l'Etat. Un pas important vient d'être fait et pour ça je remercie tous les députés qui ont accepté ma motion. Personne n'est dupe: pour que la situation se normalise il faudra du temps avant que le lac ne retrouve un quota de poissons acceptable, afin que les pêcheurs puissent à nouveau vivre de leur travail. Ceci est d'autant plus vrai que la pisciculture d'Estavayer n'est toujours pas opérationnelle et ne le sera pas dans les prochains temps puisque vous avez fait un communiqué ce matin. D'ailleurs, celle-ci fera très certainement l'objet d'autres discussions.

Il faut être conscient que du temps, les pêcheurs n'en ont plus. Ils puisent dans leurs réserves financières qui se tarissent à force de ne plus pouvoir pêcher des volumes acceptables. Les chiffres pour cette année sont encore plus mauvais que les années précédentes, la situation se détériorant tous les jours un peu plus. Ne rien décider aujourd'hui serait les condamner!

Pour les agriculteurs et les vigneron, il existe une assurance grêle. Je n'ai pas connaissance d'une assurance contre les dégâts occasionnés par les cormorans. Les primes seraient d'ailleurs impayables. C'est pour ces raisons que les députés broyards sont unanimes à vous demander d'accepter ce mandat, afin que les pêcheurs professionnels puissent bénéficier d'une aide financière le plus rapidement possible, ceci jusqu'à ce que la situation s'améliore, sans attendre la détermination du Conseil fédéral sur la résolution « Pêcheurs professionnels en difficulté ».

Les pêcheurs veulent pouvoir passer ce cap difficile qui est survenu à cause d'une trop grande concurrence faite par les cormorans. Il ne s'agit pas de paiements directs à titre définitif, comparables à ce qui se fait pour d'autres activités. Il ne s'agit pas non plus uniquement de considérations purement économiques. Nous sommes dans une situation de catastrophe naturelle. Il appartient au Conseil d'Etat de trouver la bonne solution pour soutenir temporairement nos pêcheurs professionnels. La question d'absence de base légale pour intervenir n'est pas une réponse adéquate pour parer à la détresse financière de nos pêcheurs professionnels

Le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de prendre des mesures en octroyant une aide de 100 000 frs pour 2020, avec effet rétroactif de 6 mois pour 2019. Ces montants sont peut-être insuffisants, mais c'est dire si tout le monde prend conscience de la gravité de la situation. De ce fait, l'action du Gouvernement neuchâtelois met hors de propos la question de l'irrecevabilité de notre mandat. Nous avons voté tout à l'heure sa recevabilité et c'est tant mieux. Fort de ces considérations, à l'instar du Conseil d'Etat neuchâtelois, j'invite le Grand Conseil à user de son droit pour soutenir la pêche artisanale fribourgeoise et à accepter ce mandat. Je le répète, il s'agit uniquement d'une aide transitoire, jusqu'à ce que la situation s'améliore, afin de sauvegarder un savoir-faire ancestral qui permettra à nouveau d'avoir des filets de perche dans nos assiettes.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Nous venons de faire un petit pas avec l'acceptation de la précédente motion. J'aimerais que nous poursuivions avec ce mandat. J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je n'ai pas de lien d'intérêts et mon adoration pour les filets de perche est toujours intacte depuis tout à l'heure.

Notre groupe a longuement discuté et mûrement réfléchi sur le contenu de ce mandat, sans pour autant parvenir à dégager un point de vue unanime. Chacun exprimera donc son avis personnel.

Le poisson se fait rare dans nos lacs. Partie visible du problème, c'est le cormoran qui est visé. Le milieu de la pêche demande depuis belle lurette des études afin de mesurer son impact. Au vu du nombre d'acteurs et d'instances concernés, le temps que ceux-ci accordent leur violon, ces études peinent à démarrer, à avancer, à conclure. Si le cormoran est la pointe visible de l'iceberg, on sait que la plus grosse partie ne l'est pas. Il y a une conjonction de plein de facteurs: conditions de reproduction peu favorables, pauvreté en nutriments, hausse de la température de l'eau, mortalité dans les jeunes classes d'âge. On peut ajouter produits phytosanitaires, micro-plastiques, etc. Dans ce sens, la communauté a également sa part de responsabilité et celle-ci mérite également une réflexion toute particulière. Pendant ce temps, observateurs, les pêcheurs subissent et remontent inlassablement des filets vides. Mais, ce mandat n'est pas là pour faire justice aux cormorans ou aux autres facteurs. Ce sera un autre débat. Ce mandat par contre requiert que l'on ouvre les yeux afin d'aider rapidement nos pêcheurs. Les professionnels de cette activité artisanale et ancestrale ont urgemment besoin d'aide et ils la méritent. Touché par cette problématique de la diminution du fruit de la pêche et dans l'attente des résultats des études, il est pour moi primordial que nous assumions les conséquences et offrons notre soutien immédiat. Tributaires des éléments et caprice météorologiques, les agriculteurs sont aidés justement et de belle manière dans des cas extrêmes, comme le manque d'eau dans les alpages, alors que nos pêcheurs paient comptant la lenteur des études et une politique stérile à traiter cette problématique.

Je vous fait encore part d':

- > une interrogation: si le lac de Neuchâtel se nommait lac de Fribourg ou si le lac de Neuchâtel se situait en Gruyère, les considérations du Conseil d'Etat seraient-elles les mêmes?
- > une incompréhension au vu des investissements entrepris par l'Etat pour la réalisation du réaménagement du port des pêcheurs de Delley-Portalban.
- > de ma résignation et de mes questions face au fiasco total, au désastre de la pisciculture d'Estavayer.

Entre mon interrogation, mon incompréhension et ma résignation, je constate une stratégie complètement décousue, voire en plus un démantèlement de la maigre vision de l'Etat dans le domaine de la pêche. Ce brouillamini me pousse incontestablement à soutenir cette aide financière urgente en faveur de nos pêcheurs professionnels. Pour moi, refuser ce mandat, c'est accepter la disparition immédiate des pêcheurs professionnels des lacs de Neuchâtel et de Morat. Pour toutes ces considérations, je vous prie de le soutenir. Je n'espère pas qu'aujourd'hui nous sommes en train d'écrire les dernières pages de l'histoire des pêcheurs professionnels fribourgeois.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, mis à part que je suis le onzième mandataire d'une liste qui n'en compte que 10. Ce mandat est la conséquence de la problématique du cormoran déjà développée dans la motion acceptée précédemment. La pêche est une profession qui évolue dans le secteur primaire, secteur qui, vous le savez, rémunère très faiblement l'heure de travail, en comparaison avec les autres secteurs de l'économie. En ayant produit du lait de consommation rémunéré à 47 ct le litre, je comprends mieux la frustration et le dépit du pêcheur relevant ses filets vides et troués par les ravages de cet oiseau de malheur qu'est le cormoran. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a eu le courage et la clairvoyance d'accorder un soutien bienvenu à douze familles de pêcheurs professionnels. Ayons aussi la générosité et l'audace de contraindre notre Conseil d'Etat à soutenir nos familles de pêcheurs fribourgeois. Voici les enjeux de ce mandat: sauvegarde de la pêche artisanale, maintien d'une activité ancestrale, mise en valeur de notre terroir grâce à des produits du lac de qualité et avenir du tourisme gastronomique de proximité. Afin de combattre efficacement cette onzième plaie d'Égypte, en mon nom personnel et au nom du groupe démocrate-chrétien dans sa grande majorité, je vous recommande chaleureusement de faire preuve de solidarité et de soutenir ce pertinent mandat.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je vous rassure chers collègues, je ne vais pas répéter une énième fois tous les arguments qui viennent d'être ou ont été soulevés lors d'une résolution, lors d'une motion, lors de ce mandat. Arguments que bien sûr je fais miens, vous l'avez compris depuis longtemps. Je vais parler et m'exprimer à titre personnel. Je ne peux par contre justement pas m'empêcher de soulever une ou deux questions. Comment peut-on laisser tomber une profession ancestrale ou la mettre en péril en refusant une aide financière? De plus est, une profession faisant partie du patrimoine culturel, surtout culinaire, de notre canton. Je ne vous apprend rien, Monsieur le nouveau Président du Salon des goûts et terroirs, les poissons de nos lacs font partie intégrante de notre patrimoine culinaire. Preuve en est les 21 différentes recettes de perches cuisinées dans l'arène gourmande à Bulle, dans votre Salon et les quatre autres recettes de féra, palée ou sandre. C'est une belle reconnaissance de ces produits du lac au niveau du terroir fribourgeois, alors essayons encore plus de les préserver. Comment ne pas accorder une aide financière pour une situation unique de dégâts liés aux cormorans? Comment un Etat si riche que le nôtre ne montre aucune velléité d'aide urgente mais, je rappelle, transitoire pour nos pêcheurs des lacs de Morat et Neuchâtel. Je finirai par rappeler que cette profession, qui économiquement vit très mal, incarne une magnifique image, qui plus est importante du tourisme estival des districts du Lac et de la Broye. Comment peut-on ne pas en tenir compte? C'est avec ces considérations et toutes celles avancées par mes préopinants mandataires que j'accepterai ce mandat et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de faire de même.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Dans la liste des choses que je ferai à la retraite, il y a la pêche. Cela veut dire que j'ai encore une quinzaine d'années. Il faut qu'on retape un petit peu ce lac pour que je puisse pêcher à mes heures perdues, j'espère, dans une quinzaine d'années. Je veux ici dire ma grande déception, je ne veux pas rallonger les débats, mais ma grande déception sur trois mesures, qui sont pour moi des mesures totalement alevines, Monsieur le Conseiller. Vous avez rappelé l'autorisation des nasses à écrevisses. Les pêcheurs qui sont derrière moi pourront vous dire qu'il n'y a pas ou peu d'écrevisses sur les rives sud du lac de Neuchâtel puisque ce sont des rives sablonneuses et que les écrevisses se trouvent plutôt dans les rives comme la rive nord du lac, plutôt graveleuses. Donc vous pouvez leur donner des nasses, cela ne va pas remplir leurs besaces.

Deuxième élément, vous dites "réaménagement du port de pêcheurs de Delley-Portalban". Vous pouvez acheter des Ferrari à tout le monde, mais si personne n'a son permis, cela ne sert à rien. Si aujourd'hui, vous faites un magnifique port pour ces gens, s'il n'y a plus de poissons, le port ne sert à rien. Sous forme de boutade, je dirais "des ports de pêcheurs sans pêcheurs, c'est comme des piscicultures sans poissons, ça ne sert à rien et ça coûte cher". Troisième élément, vous dites "un permis de chasse spécial pour les pêcheurs". Est-ce que ces quatre messieurs derrière moi ont une tête de tueur? Je ne crois pas. Est-ce que ces gens-là ne sont pas plutôt faits pour pêcher que pour chasser les oiseaux, et vos coups de fusil, vous savez très bien que ça va les faire fuir, mais ils iront de toute façon pêcher quelques centaines de mètres plus loin, c'est en tous cas ce qu'ils m'ont dit. Vous pouvez tirer tous les coups en l'air contre les cormorans, vous faites ce que vous voulez avec ce fusil, mais vous n'arriverez pas à éloigner durablement ces cormorans. A quand donner aux agriculteurs des fusils pour tuer des sangliers. Pour moi ça n'a absolument aucun sens.

Chères et chers collègues, les cormorans sont aux pêcheurs ce que la grêle est aux vigneron, sauf que les pêcheurs n'ont pas d'assurance. Je vous dirais, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, pour ces pêcheurs vraiment, faisons aussi un pas, on ne demande pas des millions. Quand je parle de millions, ça me fait penser au 35,8 millions de francs qu'on a dépensés pour les installations de remontées mécaniques fribourgeoises. Alors si je suis un skieur, je les apprécie, mais 35,8 millions ont en l'occurrence aussi bénéficié à des organisations privées! Aujourd'hui, on ne vous demande pas des millions, on vous demande quelques milliers de francs, à l'instar du gouvernement neuchâtelois qui a plus de courage politique que le nôtre. Merci, s'il vous plaît, de soutenir ces quelques pêcheurs.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: signataire de ce mandat et habitante d'Estavayer-le-Lac et parfois aussi cliente de certains pêcheurs professionnels. Notre groupe est divisé sur la question de l'aide financière urgente dont il s'agit aujourd'hui. Après analyse, réflexion et débat, une partie du groupe socialiste soutiendra ce mandat. Le mandat dont nous parlons demande simplement un soutien transitoire, j'insiste sur le terme "transitoire", dans l'attente des effets cumulés des autres mesures évoquées tout à l'heure dans le débat sur la motion. Il ne s'agit pas de faire des pêcheurs professionnels de nouveaux employés de l'Etat de Fribourg, mais de leur permettre de ne pas abandonner leur métier en attendant.

Dans cette situation, Mesdames et Messieurs, on peut agir de deux façons différentes; se dire que finalement notre canton a bien d'autres soucis à traiter ou d'autres priorités dans lesquelles investir. On peut alors se contenter de l'aspect juridique et dire "Oh, c'est dommage!", puis laisser couler et disparaître les derniers pêcheurs professionnels parce que finalement les filets de perches de Lettonie ou d'Estonie ne sont pas si mauvais. Pardon pour l'humour un peu désespéré. Sinon, on peut se dire "OK, nous n'avons pas de base légale pour l'instant, mais ce Parlement avec raison et générosité a déjà soutenu d'autres groupes de citoyens de différentes manières".

Comparaison n'est pas raison, mais en février dernier, nous avons tous soutenu une aide aux tavillonneurs fribourgeois sous forme de subventions. Quelque temps auparavant, nous avons donné un soutien aux pompiers et aux proches aidants en exonérant fiscalement une partie de leurs revenus. Différents types de citoyens, différents modes de soutien. Voilà le signe d'un canton à l'écoute de ses citoyens, de ses régions périphériques et de leurs difficultés. Pour ne pas poursuivre trop longtemps, je tiens encore à rappeler que soutenir les pêcheurs professionnels, c'est aussi favoriser la sauvegarde d'un savoir-faire, d'un artisanat local, de quelques postes de travail et la mise en avant des produits du terroir. Merci, chers collègues, de faire confiance à l'avenir et en espérant des jours meilleurs pour nos pêcheurs professionnels, de soutenir par cette mesure, qui se veut transitoire, une corporation et toute une région.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). J'ai fait appel à votre solidarité tout à l'heure concernant la recevabilité de ce mandat, je vous en remercie. Là, je vais me contenter de relever que nos pêcheurs pratiquent une pêche durable, pas les cormorans. Il est donc important de sauver ce groupe professionnel des pêcheurs des lacs de Neuchâtel et de Morat afin de préserver la durabilité de notre faune piscicole. Dans le cas contraire, nous n'aurons dans notre belle région des Trois-Lacs, plus que des filets de perches importés. Cela nous ne le voulons pas. Je vous invite à soutenir ce mandat. Merci.

Jakob Christine (*PLR/FDP, LA*). Ich äussere mich auf privater Basis. Ich habe keine Verbindlichkeiten mit den Fischern. Aber ich möchte darauf aufmerksam machen, dass wir hier eine Ausnahme machen würden. Gegenüber allen anderen Detaillisten

wäre das nicht fair. Wir haben vor Jahren etliche Käseläden gehabt, diese Käsespezialgeschäfte mussten schliessen und da war kein Staat, der Hilfe bot.

Es ist nun mal so: Wir würden da eine Ausnahme generieren. Das geht nicht. Wenn wir jetzt Geld sprechen, Finanzhilfe sprechen, dann kommt der ganze Detaillistenverband auf euch zu, der leidet auch. Das Internet lässt grüssen. Alle kleinen Fachgeschäfte leiden - ich habe selber ein kleines Fachgeschäft -, unter anderem wegen dem Internet. Ich kann aber ja auch nicht zu euch kommen oder den Staat anfragen und mir eine Finanzhilfe geben lassen. Ich habe grosses Verständnis für die Fischerei, aber da gehen wir zu weit. Ich bitte euch, diesen Auftrag abzulehnen.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). J'aimerais répondre à Madame Jakob. Je ne sais pas si vous avez bien compris, Madame Jakob, même si je vous aime bien, mais il s'agit ici d'une catastrophe que je qualifierais de naturelle et c'est la même chose que ce qu'a dit Jean-Daniel Chardonnens, c'est une situation qui ne va pas se répéter. Que des magasins de fromages doivent subir les aléas du commerce, cela est quelque chose qui est plus ou moins planifié. Là les pêcheurs n'ont pas planifié les catastrophes, alors soyez un petit peu gentille avec ces pêcheurs.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêts, je suis agriculteur, vous le savez bien. Je veux juste expliquer quelque chose par rapport à l'intervention de Madame Jakob. Quand il y a la société qui détermine une liste des espèces protégées et que ces espèces font des dégâts, c'est aussi la société qui doit en porter les conséquences. On a vécu cela avec les sangliers, les castors, etc... Je crois que c'est une responsabilité que notre société doit assumer vis-à-vis des gens qui doivent supporter les conséquences négatives des décisions de protection. Dans ce cas, j'ai quand même un petit dilemme, parce que j'ai aussi une compréhension pour notre Gouvernement, qui est en face d'une demande de subvention qui n'a pas de base légale. J'adresse une question à notre commissaire du Gouvernement : à quelle vitesse il pense mettre en œuvre ce mandat qui lui donnera plein pouvoir de ne pas mettre une subvention, je tiens à être clair, mais indemnisation pour des dégâts causés par une espèce protégée qu'il pourrait mettre sur la liste des exceptions pour lutter contre? Là, il y a beaucoup de possibilités: mettre en œuvre un changement de législation et même décider une indemnité rétroactive pour nos pêcheurs qui ont bien besoin de cette aide.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas revenir en détail sur la difficulté des pêcheurs, qui est préoccupante, je vous le confirme. Je constate aussi que malheureusement les sangliers et les cormorans se portent mieux sur les rives du lac que les poissons à l'intérieur, ce qui fait la difficulté de nos pêcheurs. Sur le fond toutefois, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une aide financière, basée uniquement sur la situation économique, créerait un précédent qui pourrait être évoqué par plusieurs autres professions, cela a été dit, qui seraient notamment victimes d'une mauvaise conjoncture. Pensez aux douloureuses annonces des dernières semaines, avec l'annonce du licenciement collectif de 83 employés de l'entreprise Schumacher à Schmitten ou l'abandon du secteur "stores" de l'entreprise Papaux qui touche 17 emplois. Pensez aux scieries qui ont fermé, aux boulangers, aux bouchers. Pensez aux commerces locaux. En effet, sur la seule base d'un critère économique, il serait difficile d'entrer en matière.

Je suis néanmoins quelque peu rassuré par les propos qui ont été tenus ici. Il semblerait que par rapport à la proposition initiale du mandat, on se dirige vers une indemnisation des dégâts, ce que je pourrais alors soutenir, comme on l'a voulu dans la motion précédente. Si ce n'était pas le cas, la question qui se pose est: sur quelle base l'Etat doit intervenir lorsque la situation économique d'une entreprise se dégrade? Dans un Etat comme le nôtre, une aide directe peut se justifier, à condition normalement de remplir une mission publique prépondérante, comme l'approvisionnement en eau, en énergie, l'accès à la mobilité, l'accès aux soins ou encore pour soutenir la protection du patrimoine naturel. L'accès à l'information nécessaire au bon fonctionnement de notre démocratie constituée, par exemple, aussi une base suffisante pour que la Confédération intervienne avec une aide aux médias. Dans le cas particulier et malgré toute la sympathie, je peux vous assurer qu'elle est sincère, que nous éprouvons pour les pêcheurs, il est difficile de justifier une mission publique prépondérante. Par contre, l'Etat a le devoir et l'intérêt aussi de mettre en œuvre des conditions cadres favorables au développement de nos entreprises. Vous avez pu lire dans la réponse qu'il essaie de le faire de nombreuses manières.

En effet, le Conseil d'Etat soutient les pêcheurs professionnels, notamment avec la modification du concordat concernant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat pour permettre aux chasseurs et pêcheurs de tirer sur le cormoran. Monsieur Collomb, vous dites que nous ne devons pas donner cette possibilité aux pêcheurs. Or, elle a été demandée par les pêcheurs, on ne les oblige pas, ce sera sur une base volontaire, s'ils le souhaitent, mais il y a des pêcheurs professionnels qui souhaitent pouvoir faire, au minimum, des tirs d'effarouchement, notamment pour les dégâts apportés aux filets. Il y a aussi le tir des cormorans qui est effectué par les gardes-faune depuis 2019. Il y a l'effort continu du repeuplement des lacs et la production d'alevins qui est liée, qui fait de Neuchâtel l'un des lacs les plus alevinés de Suisse. Avec la nouvelle mesure de réduction des filets, comme des nasses à écrevisses, c'est vrai, ça ne remplit pas toutes les conditions économiques, c'est un petit geste, c'est un petit geste qui se justifie, je pense pleinement, vu la situation actuelle. Un dédommagement a été accordé à titre de participation aux études, demandé par les pêcheurs eux-mêmes, pour notamment mieux évaluer le comportement des cormorans, pour mieux pouvoir lutter contre ce fléau.

Avec le réaménagement du port de pêche de Delley-Portalban, nous souhaitons soutenir les pêcheurs. Effectivement, si ceux-ci venaient à disparaître, il n'aurait pas lieu d'être. Ce n'est néanmoins pas notre volonté, ni notre espoir. Avec le financement des études qui doivent nous permettre de mieux soutenir la pêche, nous intervenons encore, enfin, en faveur des pêcheurs. Nous intervenons aussi auprès de la Confédération pour la sensibiliser à la problématique du cormoran. Comme vous pouvez le constater, le canton, c'est le moins qu'on puisse dire, s'engage de manière importante, notamment sur le plan financier pour préserver des conditions cadres favorables à la pêche. Même si, il est vrai, les mesures ne soulagent que partiellement la diminution de la faune piscicole, victime du cormoran mais aussi victime de la pauvreté du lac en nutriments, à la suite probablement de l'assainissement des eaux grâce aux stations d'épuration et aux mesures agricoles prises pour diminuer la distribution de phosphates, mais aussi en raison du réchauffement climatique pour certaines espèces et peut-être encore, cela n'est pas prouvé, de la présence de micro-polluants dans les eaux du lac ou encore des conditions de reproduction qui sont peu favorables. Nous faisons face ici à un problème multifactoriel dont on peine à identifier la réelle cause. Néanmoins, ce phénomène est effectivement extrêmement inquiétant pour l'avenir de la pêche professionnelle qui a vu son rendement baisser de 65% en 2016 comme en 2018.

J'en arrive donc à la conclusion. Le Conseil d'Etat est favorable au soutien de la pêche professionnelle en défendant des conditions cadres propices à son développement. Il s'oppose par contre à un Etat providence qui soutiendrait artificiellement un secteur d'activités et professionnel, uniquement sur la base économique, mais entre en matière, comme il l'a fait dans le cadre de la motion, pour un soutien sous forme d'indemnités qui semble correspondre à ce que vous avez voulu. Vous citez le canton de Neuchâtel en exemple. Il entre aussi en matière pour des indemnités. Je vous rappelle néanmoins qu'il connaît, dans le classement de la gestion des finances, un classement nettement moins élogieux que celui de Fribourg. Il est dans les derniers, en précisant que ses finances, ses charges explosent alors que sa démographie diminue.

J'aimerais répondre encore à Monsieur Péclard. La pisciculture c'est un constat d'échec. Je n'en suis pas responsable mais je cherche des solutions. La solution que nous avons proposée ce matin en conférence de presse, c'est un investissement trente fois moins important que si on réalisait l'assainissement de la pisciculture d'Estavayer, ce sont des charges quatre fois moins importantes en terme de fonctionnement. Tout ceci en sachant qu'en payant trente fois plus à l'investissement, quatre fois plus au fonctionnement, nous n'aurons pas de meilleures conditions pour les pêcheurs puisque nous pouvons garantir la fourniture en alevins avec d'autres solutions intercantionales. Je crois que j'ai traité toutes les remarques, non je m'excuse, la question de Monsieur Glauser concernant la rapidité avec laquelle nous agissons: je peux vous assurer que je vais aller au plus vite pour préparer un message, une modification de la loi pour permettre ces indemnités. J'ai entendu ici le Grand Conseil, je ne me fais pas beaucoup d'illusions quant au résultat du vote sur ce mandat par rapport à la proposition du Conseil d'Etat, mais je vais m'engager le plus rapidement possible. Après, c'est aussi dépendant de la vitesse à laquelle le Grand Conseil traitera cet objet puisqu'une loi doit être adoptée par le Grand Conseil.

> Au vote, la prise en considération de mandat est acceptée par 60 voix contre 23. Il y a 19 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 19.*

Rapport 2019-DSAS-70

Finances et mission du HFR (Rapport sur les postulats 2017-GC-188 et 2018-GC-139, et sur le mandat 2018-GC-152)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
Rapport/message: **26.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3460)**

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). La motion Bapst/Wüthrich demandant la révision de la loi sur l'Hôpital fribourgeois, déposée en mars 2017 et finalement retirée a été le déclencheur d'un immense chantier dont les secteurs sont désormais discutés point par point. Ce rapport fait mention de plusieurs problèmes de gestion qui depuis ont été corrigés, notamment à la suite de l'audit de l'Inspection des finances. Le conseil d'administration de l'époque avait déjà entrepris des mesures fortes et par là nous reconnaissons que le HFR a su se remettre en question en prenant un contour qui nous laisse entrevoir la sérénité. La nouvelle direction du HFR nous donne aussi confiance. Nous remercions la DSAS pour ce rapport très complet qui permet à chacun de comprendre les modes de financement et les enjeux que vivent les hôpitaux en Suisse. Nous apprécions aussi l'organisation des rencontres forum santé qui nous permettent de suivre au plus près l'évolution du HFR et nous saluons la création d'un comité permanent entre la DSAS et le HFR.

Le groupe démocrate-chrétien aime son Hôpital cantonal et souhaite désormais regarder vers l'avenir. La baisse des tarifs stationnaires et les nouveaux tarifs Tarmed adoptés par le Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2018 mettent les hôpitaux sous une forte pression financière. Nous nous réjouissons que le HFR vise malgré cela l'indépendance financière qui lui permettra de dégager des marges d'autofinancement dans le cadre des DRG, permettant ainsi de contribuer de manière substantielle aux investissements futurs. La pression sur les tarifs stationnaires oblige le HFR à diminuer la durée moyenne de séjour des patients hospitalisés. En 2018, une hospitalisation coûtait en moyenne 10 818 frs, alors qu'en 2016 elle coûtait 12 120 frs. Les répercussions financières sont donc majeures.

En ce qui concerne la politique salariale et la formation, le PDC souhaite que l'Etat assume nos choix politiques en définissant clairement, dans les prestations d'intérêt général, l'ensemble des surcoûts salariaux liés à la LPers et l'ensemble des coûts liés à la formation au lieu de les laisser dans un financement transitoire discuté année après année. Notre hôpital est vétuste et il coûte cher. Nous demandons une vision à très long terme afin que les nouvelles constructions permettent une grande modularité afin de créer une infrastructure qui puisse s'adapter aux défis futurs. Nous savons que l'ambulatoire deviendra la norme pour la plupart des interventions. Le slogan "Votre partenaire de santé accessible et de qualité proche de chez vous" répond aux attentes du groupe PDC. La stratégie assurant des portes d'entrée dans chaque région, qui assure à la population un accès rapide et efficient au système de santé, notamment en cas d'urgence, répond à nos attentes. Nous sommes conscients que la distribution des prestations sur différents sites ne correspond plus au standard hospitalier, sous l'angle notamment de la masse critique garantissant qualité et efficacité et sous l'angle du financement.

Néanmoins, nous regrettons que nous n'ayons pas une vision à long terme. Il y a à peine dix ans, le canton et les communes de la Glâne engageaient 22 millions afin d'investir dans un site hospitalier à Billens. Aujourd'hui et sans préavis, le site est vidé de son essence. Oui les prestations offertes sur un site sont de la compétence du HFR, mais comme indiqué dans le rapport, seul le Conseil d'Etat sur préavis de la Commission de planification sanitaire, peut fermer un site. Ne garder que l'écorce revient à abandonner le site.

Le groupe démocrate-chrétien demande que la Commission de planification sanitaire soit rapidement convoquée afin de discuter de ces restructurations qui impactent grandement les régions. Places de travail délocalisées, 12 millions d'argent communal investis dans la Glâne pour une mission qui n'existe plus, la population de la Glâne se sent abandonnée. Le destin du site de Billens doit donc être rapidement éclairci.

Nous soutenons une politique de santé qui développe des synergies avec les différents prestataires de santé et une logique de la chaîne des soins concentrée sur les besoins du patient. Le groupe démocrate-chrétien est conscient des fortes pressions financières et de la pénurie des professionnels qualifiés auxquelles le HFR est confronté, pressions qui ne sont pas en adéquation avec les attentes de la population face au monde de la santé.

Le groupe démocrate-chrétien souhaite une vision à long terme pour le développement de notre système, un système qui puisse être flexible et accompagné d'une communication efficace, ce qui n'a pas été le cas pour Billens.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Endlich, möchte ich sagen, liegt eine Strategie für das HFR vor. Der Bericht des Staatsrats zeigt sie auf. Seit vielen Jahren haben wir darauf gewartet. Wir sahen, wie die Defizite in die Höhe schnellten, wir mussten sie jedes Jahr aufs Neue durchwinken. Der Entscheid, den Verwaltungsrat zu erneuern und ihn statt aus Vertretungen aus den verschiedenen Bezirken und Parteien nur noch aus Fachleuten zusammensetzen, war richtig und wird sich bewähren. Und seit ein neuer Direktor die Zügel übernommen hat, sind bereits erste Zeichen der Verbesserung sichtbar. Der neue Verwaltungsrat hat sich am vergangenen 2. Dezember mitsamt dem Direktionsrat, quasi in corpore, vor die anwesenden Mitglieder des Grossen Rates gestellt. Ein engagierter, dezidiertes Verwaltungsrat will das Spital für unseren Kanton stark machen. Ein ebenso entschiedener Direktionsrat, notabene zusammengesetzt aus französischsprachigen und deutschsprachigen Mitgliedern, will die Strategie umsetzen.

Die Herausforderungen sind immens. Der uns bekannte Auditbericht zeigt viele davon auf, dazu kommen insbesondere die Digitalisierung und viele weitere Aspekte der rasanten Entwicklung im Gesundheitswesen.

Der Bericht des Staatsrats skizziert den notwendigen Paradigmenwechsel. Im Fokus stehen nicht mehr die Bezirksspitäler mit heute grössten Schwierigkeiten bei der Personalrekrutierung, sondern ein einziges, potentes und wettbewerbsfähiges Spital im Zentrum. In den Regionen sollen Gesundheitszentren entstehen, Gesundheitspartner, Notfallstationen für einfachere Fälle, an die sich die Bevölkerung in ihrer jeweiligen Muttersprache wenden kann. Dennoch: Die heutige Kommunikation zwischen dem HFR in Freiburg und diesen Gesundheitspartnern - ich spreche hier für den Seebezirk - muss verbessert, professionalisiert und unbedingt beschleunigt werden.

Im Übrigen kann eine leistungsstarke Ambulanz die Notfallstationen in Bezirken vorläufig entlasten und mit einer klugen Digitalisierung längerfristig vollständig ersetzen. Fusionen von Geriatrie, Palliativcare und andere Einheiten ergeben Grössen, die akkreditierungswürdig sind, für Versicherungen heute ein Kriterium, und wo die Arbeit heute qualitativ besser, effizienter und attraktiver werden kann.

Eine massive Änderung der Mentalitäten ist unabdingbar. Die heute bestehenden, teilweise starren und verkrusteten Strukturen innerhalb des HFR müssen flexibleren und moderneren Strukturen weichen. Nur wenn alle Beteiligten dazu beitragen und bereit sind, auch Kompromisse einzugehen, nur dann kann eine positive Dynamik entstehen, die am Ende allen zugutekommt und den Kanton vor einem Desaster bewahrt.

Die neue Spitalführung ist jetzt gefordert. Doch ohne die Unterstützung durch den Grossen Rat und den Staatsrat geht es nicht. Diese Unterstützung ist höchst notwendig. Wir wollen nicht mehr, dass Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Direktion das HFR verlassen, nur, weil ein Vorwärtskommen bei der Umsetzung des Strategie wegen zu vielen unnötigen Stolpersteinen verhindert wird. Wir wollen aber auch nicht, dass ausgewiesene und erfahrene Fachärzte weglassen. Das HFR kann sich das schlicht nicht mehr leisten. Der neue Start muss gelingen. Es ist die letzte Möglichkeit, das Spital gegenüber den Einzugsgebieten von Ost und West mit der im HFR gebotenen, guten Qualität zu erhalten. Wir wollen ein modernes, finanziell tragbares, leistungsstarkes und für Patienten wie für das Personal attraktives HFR.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). J'aimerais tout d'abord remercier M^{me} la Commissaire pour cet excellent rapport que je qualifie d'exhaustif, clair, sans complaisance mais juste, avec un ton de positivisme. J'y ai vu trois aspects principaux: d'abord c'est un vade mecum de l'emploi ou du financement des soins hospitaliers dans le canton et en Suisse, un inventaire des problèmes du HFR et enfin une liste de mesures. J'aimerais revenir sur ces trois chapitres par quelques petits commentaires.

Je vous avais demandé lorsque j'ai fait mon postulat d'avoir les chiffres d'une comptabilité analytique parce que je pensais que c'était hautement intéressant de voir ce que coûte un hôpital, un site. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas me donner ceci pour des raisons de concurrence. Je me suis renseigné et le rapport de l'Inspection des finances me dit qu'il n'y a pas de comptabilité analytique ou très peu. Quelqu'un du conseil d'administration actuel me dit qu'il n'y a pas de comptabilité analytique et j'aimerais amener à votre réflexion la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance qui dit à son article 3, conditions de financement: "l'Etat finance les prestations des hôpitaux qui présentent une comptabilité financière et une comptabilité analytique qui portent sur l'ensemble des prestations hospitalières et garantissent une différenciation appropriée entre ces prestations, les prestations ambulatoires et les prestations annexes." De là je me pose la question de la légitimité de l'argent que nous donnons. J'ai été aussi dans la commission qui a participé à cette nouvelle loi et on m'a fréquemment dit qu'il fallait quelqu'un du Conseil d'Etat dans le conseil d'administration, sinon l'Etat va perdre la main. Je vois qu'on a peut-être fonctionné avec un contrôle de plusieurs personnes qui étaient au gouvernement sans qu'on ait dit quoi que ce soit. Je suis très heureux d'avoir vu dans ce rapport une clarification des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, du conseil d'administration. Je trouve cela extrêmement positif. Je ne suis pas fâché qu'on ne m'ait pas donné la comptabilité analytique, je crois que le nouveau conseil d'administration sait que c'est important.

J'ai oublié de dire mes liens d'intérêts: je suis un médecin singinois qui envoie dans le 95% des cas ses patients au HFR.

L'inventaire des problèmes: j'en vois trois. J'ai un problème qui n'est pas résolu. Ce n'est pas un problème du conseil d'administration, mais c'est la langue. A côté de tout ce qui est rationnel, il y a quelque chose d'émotionnel qu'il faudrait quand même une fois prendre en charge et prendre en compte. Je ne veux pas m'étendre sur la langue sinon cela va être trop long. J'avais demandé aussi d'avoir une approche du virage ambulatoire. Vous savez que le crash de l'hôpital a été provoqué surtout à l'arrivée des DRG. On a maintenant l'arrivée de l'ambulatoire et on voit que plus l'ambulatoire augmente, plus les frais augmentent, malgré les progrès qui sont fait au niveau de la durée des séjours hospitaliers. L'ambulatoire risque de plomber de nouveau le HFR.

J'aimerais bien savoir en regard aussi des surcoûts salariaux. Je vois que par rapport au benchmark, le HFR a 14 millions de salaires supplémentaires, ce qui correspond à 140 EPT à 100 000 frs. Comment va-t-on faire pour gérer des prestations moins bien rémunérées et des charges qui vont augmenter? Cela va être un exercice d'équilibre qui va être extrêmement difficile et les solutions que j'ai lues ne sont certes pas très éloquentes. On dit qu'on a fait un catalogue de prestations de ce qu'on peut faire en ambulatoire. On attend que la Confédération nous donne un nouveau tarif. Pour ce que je comprends de ce métier, il faut utiliser toutes les ressources que nous avons dans ce canton ... (*Temps de parole écoulé*)

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin ehemaliger Verwaltungsrat des HFR. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht des Staatsrats zum HFR intensiv diskutiert. Es scheint uns, dass der Staatsrat seit Jahren eine Salamitaktik ausübt und immer nur stückweise wichtige Informationen preisgibt. Zum ersten Mal können wir im Bericht lesen, dass sich vor allem Patientinnen und Patienten aus den Bezirken, die an die Kantone Bern und Waadt grenzen, ausserhalb des Kantons behandeln lassen. Aber hier wird auch nur von den Bezirken Sense, See und Veveyse gesprochen, uns fehlen hier Angaben aus den anderen Bezirken. Wir sind klar der Meinung, dass sich der Grossteil der Patientinnen und Patienten für einfachere Konsultationen und Behandlungen sicher nicht ausserhalb des Kantons begibt. Hier spreche ich aus eigener Erfahrung. Die Spezialisten, die ich bei meiner Erkrankung im letzten Jahr gebraucht habe, sind eben in Bern, und ich war sehr froh und dankbar, dass sehr schnell reagiert und behandelt wurde. Ich will damit sagen, dass im HFR nicht mehr um jeden Preis alles angeboten werden muss. Dies ist ein sehr wichtiger medizinischer und wirtschaftlicher Aspekt.

Auf die beunruhigende Finanzlage des HFR wurde der Staatsrat seit Jahren durch den Verwaltungsrat aufmerksam gemacht. Dies wurde vom Staatsrat zu Kenntnis genommen. Er war aber nicht bereit, zusätzliche, vom damaligen Verwaltungsrat vorgeschlagene Massnahmen zu diskutieren, geschweige denn grünes Licht zu geben für die Umsetzung. Ich spreche hier von einer Änderung des Lohnsystems. Ich spreche weder von Lohnkürzungen noch vom Austritt aus dem LPers. Ich spreche hier von der jährlichen, automatischen Stufenerhöhung, die das HFR jährlich zusätzliche 2,5 Millionen Franken kostet und bei der die Direktion überhaupt keinen Handlungsspielraum hat. Warum ist hier der Staatsrat nicht bereit, dies zu ändern und Lohnanpassungen leistungsabhängig zu machen, wie es in anderen Kantonen gang und gäbe ist?

Der Auftrag des Staatsrates ans HFR ist, dass das HFR im Freiburger Gesundheitssystem eine strategische Rolle spielt. Im Rahmen der Spitalplanung liefert das HFR bereits qualitativ hochstehende Leistungen zur Deckung der Gesundheitsbedürfnisse der Freiburger Bevölkerung. Auch das Ziel, die Leistungen in beiden Kantonssprachen anzubieten, muss unbedingt weiterverfolgt werden.

Das HFR soll sich auf seine Stärken konzentrieren, wie zum Beispiel allgemeine Chirurgie, Notfallpflege, Aus- und Weiterbildung. Dazu braucht es strategische Entscheide, nicht nur vom Verwaltungsrat und der Direktion des HFR, sondern auch vom Staatsrat. Dazu muss der Staatsrat aber bereit sein, ab sofort eng mit dem Verwaltungsrat und der Direktion zusammenzuarbeiten und zukunftsweisende Lösungen zu unterstützen. Wenn dies nicht der Fall sein sollte, werden wir

spétestens in 10 Jahren in der Spitallandschaft vergeblich nach dem HFR suchen. Der Staatsrat unterstützt ja grundsätzlich den Bau eines neuen Hauptstandortes. Um hier eine optimale Sach- und zukunftsorientierte Entscheidung zu treffen, ist nicht nur der Verwaltungsrat, sondern auch der Staatsrat in der Pflicht. Wir stellen fest, dass sich der Staatsrat in diesem Bericht sehr selten klar positioniert. Konkret ist der Staatsrat nur beim Punkt, dass die Schliessung eines Standortes oder die vollständige Stilllegung einer stationären Leistung an einem Standort in der Zuständigkeit des Staatsrats liegt. Aber bitte: Hier wäre es angebracht, auch wenn es unpopulär ist, eine Entscheidung zu treffen und dem Verwaltungsrat und der Direktion den Rücken zu stärken.

Daher sind wir ganz klar der Meinung, dass der Staatsrat seine Verantwortung wahrnehmen muss und mithelfen muss, das HFR in eine ruhigere... [*Redezeit abgelaufen.*]

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je parle en tant qu'auteure du mandat 2018-GC-152 sur la stratégie du HFR. Dans ce sens, je ne vais pas revenir sur les réponses déjà données aux réflexions concernant le postulat sur le financement et la motion déjà évoquée.

Je remercie le Conseil d'Etat pour le rapport concernant la stratégie du HFR. Nous sommes contents qu'après deux mois nous ayons déjà des réponses du nouveau conseil d'administration. Le rapport que nous avons ici explique bien le cadre légal et toute la problématique dont nous avons discuté maintes fois dans cette enceinte. C'est surtout l'analyse qui me semble clairvoyante et les premières mesures concrètes du nouveau conseil d'administration et de la direction du HFR qui m'ont convaincue, comme ma collègue Bernadette Hänni dont je soutiens la prise de position. J'ai eu l'occasion d'entendre ce nouveau conseil. Cette direction expliquait en détail ses problèmes et ses positions. Je trouve que cela va dans la bonne direction. C'était un gros travail qui a été accompli en quelques semaines. Je suis plus optimiste sur le futur du HFR que les dix dernières années, même si le paysage des hôpitaux en Suisse reste quelque chose de très difficile.

Le Conseil d'Etat reprend bien ses réponses, mais en ce qui concerne la part de notre mandat qui porte sur des éléments qui sont dans la compétence de l'Etat et du Conseil d'Etat, la réponse reste trop évasive à mon goût. Nous avons demandé des explications ou des réponses concernant les PIG, donc les prestations d'intérêt général, ce que le Conseil d'Etat veut en faire. Nous avons demandé des explications concernant la régionalisation, la recherche, la formation, le bilinguisme et d'autres domaines comme l'accompagnement. Dans ce rapport de quelques dizaines de pages, nous trouvons une demi-page où seulement un de ces cinq domaines est évoqué, celui de la formation, où l'on nous dit en tout et pour tout que le gouvernement a commencé les travaux et qu'ils avancent. En ce qui concerne le travail qui est à faire du côté du Conseil d'Etat, nous ne pouvons pas être satisfaits.

Je souhaiterais que le Conseil d'Etat n'attende pas que le HFR lui présente un projet de construction pour lancer une modification légale pour une aide financière cantonale, qui est nécessaire et que le Conseil d'Etat semble envisager aussi, mais que ces travaux légaux et de planification se fassent en parallèle. Je suis sûre sinon que les travaux légaux vont freiner les autres travaux, ce qui serait dommage.

Je vois quelques contradictions dans la position du Conseil d'Etat qui demande quand même une mission impossible à l'hôpital. Il attend que le HFR remplisse toutes les missions, qu'il assure toute la proximité et qu'il dégage un bénéfice de 5 à 10% d'ici deux ans pour financer les investissements. Tout cela figure dans ce rapport. D'autre part, il est indéniable que la direction du HFR a un carcan trop étroit. Elle souffre des lourdeurs étatiques dans plusieurs domaines. J'évoque par exemple les problèmes d'informatique. J'évoque aussi les problèmes de gestion de personnel où c'est très lourd et où il faudrait que l'hôpital puisse être un partenaire direct pour le personnel car aujourd'hui les relations entre le personnel et la direction devraient pouvoir se passer d'intermédiaire. Je pense qu'il faudrait confronter plus directement les partenaires et donner plus de possibilités et de solutions à l'hôpital sans passer chaque fois par les services de l'Etat. Cela demande une autre modification légale.

Concernant le domaine de la régionalisation où l'Etat doit aussi apporter des réponses, je pense que l'hôpital procède aujourd'hui selon la tactique du salami, insatisfaisante, comme M. Zosso l'a aussi évoqué ... (*Temps de parole écoulé*)

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier. Je m'exprime au nom du groupe et je tâcherai d'être brève et de ne pas répéter tout ce qui a été dit jusqu'ici. Le groupe a examiné et étudié avec grand intérêt ce rapport qui lui paraît être un rapport bien fait sur une photographie de la situation actuelle du HFR. Bien sûr, le groupe est tout à fait conscient de la problématique complexe et de la marge de manœuvre qui est très réduite, à la fois pour le Conseil d'Etat et pour le conseil d'administration du HFR, face aux exigences du droit fédéral, des caisses maladie et des développements que l'on connaît dans ce domaine.

Néanmoins, la maladie chronique du HFR ne date pas d'hier. C'est une situation qui perdure depuis des années. Jusqu'ici on a toujours essayé de ménager la chèvre, le chou, le loup. On a mis sous perfusion l'hôpital en prenant des mesurètes, en essayant de temporiser, de ménager aussi les différents districts, tant il est vrai que la structure qu'on avait jusqu'à la reprise des hôpitaux par le canton était une structure extrêmement décentralisée et les districts ont, eux, dû pas mal s'investir dans

les structures qu'ils avaient mises en place. Tout cela a nécessité une politique des petits pas que nous payons aujourd'hui et que nous payons assez cher d'ailleurs. A titre de consolation, pour autant qu'on puisse évidemment parler de consolation dans ce dossier, le canton de Fribourg n'est pas le seul dans cette situation puisqu'il y a plusieurs cantons qui sont eux aussi en train de se débattre avec la même problématique. Néanmoins, nous estimons que ce rapport arrive à un bon moment. Il est utile et nous donne une photo de la situation qui est assez intéressante puisqu'elle couvre pas mal de missions et la stratégie du HFR. Certes, la stratégie du HFR n'est pas du ressort du canton ni du Grand Conseil, mais néanmoins il y a plusieurs aspects et plusieurs volets qui sont soumis à notre analyse, à notre surveillance et il y aura naturellement le volet financement qui ne nous échappera pas.

Même si le groupe reconnaît que cette problématique des districts dont je vous ai fait part tout à l'heure constitue une question très aiguë, il s'agira pour le conseil d'administration et le Conseil d'Etat de prendre langue avec certains districts qui se trouvent peut-être dans une situation un peu plus difficile avec cette nouvelle stratégie. Nous estimons quand même très important que la communication soit soignée. Jusqu'ici, je crois qu'on a un peu traité les gens par-dessus la jambe.

Cela dit, nous reconnaissons que le rapport n'est qu'un premier pas vers un développement futur. Nous estimons qu'il y aura lieu de définir et de préciser un certain nombre d'éléments et mes collègues les ont aussi soulevés, qui ne sont pas réglés ici ou qui sont encore lacunaires. Nous pensons donc que si ce rapport a le mérite de clarifier certaines choses, il est loin d'avoir tiré un trait définitif sur la situation. Avec ces quelques remarques, le groupe prend acte du rapport et remercie le Conseil d'Etat pour son élaboration.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec cet objet si ce n'est d'être un futur bénéficiaire, mais le plus tard possible. Il est juste d'aborder une stratégie et de définir des objectifs pour le HFR. Je rappelle aussi que j'interviens à titre personnel.

Cette stratégie, telle que présentée actuellement, implique des conséquences lourdes, notamment un déplacement quasi unilatéral du HFR dans le nord du canton avec un abandon, en tout cas ressenti comme tel par le sud et en particulier par mon district. Cette stratégie a été appliquée avec brutalité ces derniers jours par la première décision qui a été prise, qui consiste à découvrir le site de Billens. Une fermeture est clairement annoncée et prévue à court terme. Cela a des conséquences lourdes pour le personnel du HFR à Billens, lourdes pour l'économie de la Glâne et pour les emplois dans les Glâne, lourdes pour le réseau santé avec ses synergies, lourdes pour les prestataires de services dans le district. Ce type d'activité est un poumon dans un district comme la Glâne, un poumon économique. Avec un district qui a un PIB dans les plus bas du canton, c'est de nouveau un coup de canif dans l'économie de ce district. Ensuite, cette décision a attaqué la confiance des citoyens dans le HFR et dans le futur. Cela est encore plus grave parce qu'à terme cette confiance pourrait conduire les gens du sud, en particulier les Glânois, à ne plus regarder les prestations dans le canton mais à regarder les prestations qu'il y a autour. Ce n'est pas bon pour la suite.

La communication a été extrêmement dure. Le personnel a appris par les médias électroniques, respectivement par leurs journaux, avant d'être informé officiellement par le HFR, alors que le HFR a pu le faire plus rapidement pour d'autres sites dans le canton. Cela paraît quand même particulier alors qu'il est le plus touché et le plus rapidement.

En même temps, le district a fait d'énormes investissements, certes les autres aussi. Ce qui est annoncé annonce la fin de l'hôpital de Billens par le HFR et donc des questions importantes se posent. Il s'agit pour moi de savoir comme Etat, autorité mandatant ce HFR, ce qui va être entrepris, notamment par le Conseil d'Etat pour assurer l'emploi dans le district, pour assurer la vitalité économique de ce district, pour assurer la confiance des citoyens glânois en leur HFR et pour donner une réponse aux investissements qu'a fait la population dans ce district.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Je vais essayer d'être long, cinq minutes j'arrive rarement. Je m'exprime personnellement et déclare mes intérêts. Je suis médecin installé dans le cabinet de groupe Tholos à Corminboeuf. Je suis agréé à l'Hôpital Daler et à la Clinique générale. J'ai été formé à l'Hôpital cantonal entre 1991 et 1995 et je lui en suis reconnaissant.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport sur les finances et la gestion du HFR qui est un bon rapport récapitulatif de ce monde de la santé fribourgeoise, voire de la santé suisse avec ses nombreuses et complexes règles.

Je désire revenir sur deux points: le point 5.3 et le point 6. J'ai un grand doute que le moment soit le bon pour investir 450 millions à côté du bâtiment construit vers la fin du XX^e siècle et après avoir fait de nombreux investissements ces dernières années, comme les soins intensifs, les salles d'opération et les urgences. Il est pour moi important de temporiser et d'observer le marché des hôpitaux suisses en sachant que la moitié des établissements hospitaliers devraient encore disparaître ces prochaines années. Comme vous le savez, il y a trop de lits de soins en Suisse.

L'équipe de la direction et du conseil d'administration du HFR viennent d'être mises en place. Laissons-les travailler en améliorant les processus internes, les complexes et les simples. Mots clés: communication et cybersanté. Les médecins et

infirmiers de la base travaillent bien et désirent être soutenus par des gestes pour leur travail de tous les jours. Quand les fonctionnements seront adéquats et rentables, alors nous pourrons investir dans de nouveaux murs très modulables.

Concernant le point 6, l'augmentation du déficit est préoccupant et est pour moi la priorité absolue de la direction. Le directeur actuel, Marc Devaud, a ma confiance. Je soutiens la direction et le conseil d'administration nouveaux. Je pense qu'ils peuvent le faire. Le HFR avait dormi profondément avant l'introduction des DRG. Il s'est réveillé et le moment est venu d'avancer étape par étape.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis ancien membre du conseil d'administration, d'avril 2014 jusqu'au 30 juin 2019. Dans ce cadre-là, j'ai aussi un devoir de réserve par rapport à mes interventions, ce que j'essaie de faire.

Néanmoins, je voudrais m'exprimer sur certains points de ce rapport. C'est aussi l'occasion de donner des informations explicatives sur le fonctionnement du HFR, face à la baisse constante des tarifs et à un marché très concurrentiel. Il faut reconnaître que ce nouveau financement hospitalier de 2012 provenant de la Confédération, du Parlement fédéral avait entre autres comme but de diminuer le nombre d'hôpitaux en Suisse.

J'aimerais m'exprimer sur certains points. Le premier point est le 5.2 qui concerne la baisse des tarifs. Ce rapport rappelle cette baisse des tarifs, mais par contre ne donne pas du tout, ce qui a été un problème pour le conseil d'administration, l'effet des recettes. Les recettes ont beaucoup diminué malgré que l'on faisait des prestations de qualité, malgré qu'on avait les accréditations, malgré qu'on avait aussi un certain nombre de critiques liées aux factures qu'on adressait aux caisses maladie. Malgré tout ceci, on n'a dans ce rapport pas l'effet sur les recettes, de la baisse des tarifs DRG en hospitalier. C'est aussi un manque assez flagrant de ce rapport.

Le deuxième point concerne le 6.2, la comptabilité analytique. Par rapport à la remarque de M. Schumacher: on a une comptabilité analytique. Elle n'est certainement pas complète, mal utilisée. Lorsque je suis arrivé au conseil d'administration, on avait déjà des problèmes informatiques, on avait déjà des problèmes financiers pour investir dans l'informatique et, comme établissement autonome, on avait peu d'autonomie parce qu'on avait signé précédemment des conventions avec le SITel. On a voulu rapidement se détacher du SITel parce qu'il y avait inadéquation entre la rapidité de l'évolution dans le domaine hospitalier et la lenteur du SITel. Malgré tout, on est toujours en retard au plan informatique et je pense que le futur du HFR est aussi un futur avec une informatique beaucoup plus efficace. On a cette comptabilité analytique donc.

Le prochain point concerne les investissements. En 2014, l'Hôpital était dans une situation très délicate pour les infrastructures. On a dû investir 130 millions, refaire des cliniques entières, dont la maternité et les urgences. A mes yeux, pendant des années on a sous-estimé les besoins en investissements. Le conseil sortant a quand même investi plus de 120 millions pour maintenir un site à Bertigny qui était concurrentiel. On a aussi dû le maintenir parce qu'on avait des risques de perdre des accréditations dans certaines cliniques. Le rapport ne parle pas du tout de tout cet investissement qui a déjà été fait sur le site de Bertigny.

Un autre point essentiel, lacunaire de ce rapport, est le point 6.4 sur l'augmentation de la dotation et la charge salariale. Le conseil d'administration, jusqu'au 30 juin 2019, a toujours appliqué intégralement la LPers. Il n'y avait aucune idée de baisser des salaires. C'était des fausses rumeurs. On avait la volonté de respecter l'ensemble de la LPers. Par rapport à ce qui vous est présenté, où on dit qu'on augmentait les EPT par rapport aux recettes, c'est normal. On a augmenté le chiffre d'affaires de plus de 10% de 2012 à 2019 pour lutter contre les hospitalisations extracantonales. En parallèle on avait plus de travail et donc il fallait bien augmenter aussi le nombre d'EPT. Un sujet qui n'est pas abordé dans ce rapport, sujet délicat mais réel, c'est l'absence des collaborateurs sur le lieu de travail pour toutes les raisons que vous pouvez imaginer. On avait une moyenne entre 5,5 et 7. C'est-à-dire que 140 collaborateurs en permanence n'étaient pas sur le site. Par rapport à l'augmentation du chiffre d'affaires, par rapport à la baisse des recettes et par rapport à l'absentéisme, on a dû augmenter le personnel. Ce point 6.4 est totalement à charge du conseil d'administration et manque de clarté.

J'aimerais aussi vous dire qu'on avait une convention avec le SPO, qui vient nous faire une leçon d'organisation. On avait une convention de 1,2 million pour appui du HFR. J'ai toujours compris que le SPO ne faisait pas tout à fait son travail par rapport au service du personnel du HFR. Peut-être que M^{me} Demierre pourrait nous donner des informations si à l'avenir il y aurait une autre collaboration avec le SPO. Ces quelques informations pour vous dire quand même qu'il faut regarder l'avenir. Cet avenir, ce sont des défis ... (*Temps de parole écouté*)

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, le HFR est confronté à de nombreux défis. Il faut voir que ce n'est pas seulement le HFR qui est confronté à ces défis, mais c'est l'ensemble des hôpitaux suisses. Si vous regardez aujourd'hui le paysage hospitalier, en Suisse nombre d'hôpitaux sont en difficulté. J'en veux juste pour preuve l'exemple de Saint-Gall qui est en train de fermer cinq hôpitaux et notamment un hôpital qui vient d'être construit; d'autres cantons sont aussi confrontés à cet élément-là. Vous avez également vu dans la presse que l'étude de PwC relève qu'un certain nombre d'hôpitaux publics sont au bord de la faillite et le HFR, lui aussi, a

été durant ces dernières années confronté à un certain nombre de problèmes. Ce que nous souhaitons avec ce rapport, c'est effectivement présenter la situation, le contexte dans lequel le HFR évolue, les difficultés qu'il a rencontrées ces dernières années, les mesures qui ont été prises depuis quelques années, mais aussi la mission et les objectifs que le Conseil d'Etat a fixés au début de l'année au HFR et la réponse du conseil d'administration avec une stratégie entrepreneuriale, stratégie sur laquelle le conseil d'administration ancien a déjà travaillé depuis le début janvier et qu'il a transmis au nouveau conseil d'administration qui se l'est appropriée.

Je pense qu'il est important de rappeler aujourd'hui qu'il y a une vision qui est de dire que nous avons besoin d'un site de soins complexes fort, ici dans l'agglomération de Fribourg, qui peut prendre en charge les cas de soins aigus complexes avec en périphérie des centres de santé dans l'ensemble des districts, centres qui verront le jour en transformant les sites hospitaliers que nous avons aujourd'hui. Il faut bien voir qu'il y a une volonté du HFR, et du Conseil d'Etat qui soutient cette stratégie, de vraiment offrir des soins de qualité à l'ensemble de la population fribourgeoise, et sur tout le territoire et non pas d'abandonner une région au profit d'une autre. C'est vraiment d'offrir ces soins de qualité sur tout le territoire.

Si je réponds maintenant aux différents éléments qui ont été relevés, j'aimerais tout d'abord dire concernant la question des PIG: l'Etat paie le surplus salarial de 16 millions, cela par le biais du financement transitoire. Un benchmarking a été fait avec 75 hôpitaux et il en ressort ce surplus salarial occasionné par la LPers. Ce montant est payé par l'Etat et l'Etat va continuer de le payer puisqu'il y a une LPers qui s'applique. Ce n'est donc pas un élément pénalisant pour le HFR.

En ce qui concerne la formation, nous avons bien avancé sur cette question-là. On s'est focalisé sur la formation postgrade. Nous avons augmenté le financement de cette formation-là. Par contre, nous avons toujours des interrogations sur la formation pré-grade. Pour l'instant nous n'avons pas l'ensemble des informations que nous souhaitons. Pour le financement de la recherche, nous avons des nouvelles pistes qui sont en cours d'analyse avec le HFR. Le travail est donc tout à fait en cours par rapport à ces questions. Nous avons également élaboré avec le HFR un concept qui détermine chacune des prestations, que ce soit en "prestation d'intérêt général" ou en "autre prestation" qui est financée par l'Etat avec la délimitation très claire de ce que nous payons et à quelle condition nous les payons. Un grand travail a déjà été fait.

En ce qui concerne la remarque qu'il n'y a pas de comptabilité analytique, ce n'est pas vrai. Il y a même deux comptabilités analytiques, une pour l'extérieur en ce qui concerne toutes les négociations des tarifs avec les assureurs et il y en a une à l'interne pour l'opérationnel. C'est vrai que cette comptabilité analytique-là est difficilement exploitable en l'état, d'où les recommandations de l'Inspection des finances et nous avons eu l'occasion de le dire. Le HFR a travaillé sur les recommandations 83 ou 85 puisqu'il y en a deux qui se cumulent, donc le HFR est à bout touchant de répondre à l'ensemble des propositions qui ont été faites par l'Inspection des finances. D'ailleurs, l'Inspection des finances fera un audit dans le courant de l'année prochaine pour vérifier l'application des mesures en tant que telles. Il y a un suivi régulier qui est fait par l'Inspection des finances et par la Direction de la santé et des affaires sociales sur l'implémentation de ces mesures.

En ce qui concerne la langue, c'est une thématique extrêmement sensible. Le Conseil d'Etat l'a dit également dans sa mission. Il demande à l'hôpital fribourgeois d'offrir des prestations dans les deux langues du canton. C'est quelque chose d'important.

En ce qui concerne le virage ambulatoire, nous l'avons évoqué dans le rapport, c'est de plus en plus de prestations qui sont effectuées aujourd'hui en ambulatoire. Il y a d'ailleurs une modification d'une ordonnance au niveau fédéral avec six prestations qui sont aujourd'hui obligatoirement données en premier en ambulatoire. Elles ne peuvent être effectuées en stationnaire que sur justification médicale. Ce qu'il y a lieu de constater à l'Hôpital fribourgeois c'est qu'il avait déjà une très grande pratique de ces opérations en ambulatoire; il y a déjà une énorme activité qui est faite en ambulatoire.

En ce qui concerne les remarques du député Zosso, il est faux de dire que c'est la première fois qu'on lit que ce sont les patients de la Veveyse et de la Singine qui iraient hors canton. Cela fait longtemps qu'on le dit. On a eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer cette question. D'ailleurs nous avons mandaté une étude. Nous avons donné les rapports de cette étude. C'est quelque chose qui est connue et qui est aussi historique. Ce n'est pas une nouveauté avec le HFR, ce n'est pas depuis 2012 que nous avons des patients qui vont hors canton mais historiquement les Singinois, les Lacois allaient plutôt en partie vers Berne. Peut-être que pour la Veveyse, le sud du canton, le phénomène s'est intensifié avec de plus en plus de gens de l'arc lémanique qui sont venus s'installer dans le canton de Fribourg mais qui travaillent toujours dans le canton de Vaud et qui ont gardé leur médecin là-bas. En forme de boutade, j'aimerais dire à M. le Député Zosso que les spécialistes qu'il a trouvés à Berne, il les aurait aussi trouvés à Fribourg.

En ce qui concerne la question des décisions stratégiques, je crois qu'on est clair dans le rapport. Nous avons donné cette mission. Le HFR a répondu par cette stratégie entrepreneuriale. Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités et a clairement dit dans ce rapport qu'il soutenait la stratégie du HFR. Ce que nous demandons maintenant, c'est le catalogue de mesures avec une analyse détaillée sous l'angle de la couverture des besoins et de la qualité des prestations ainsi que des bases chiffrées fiables. Je crois que la position du Conseil d'Etat est très claire. C'est aussi faux de dire que le Conseil d'Etat n'a pas suivi le conseil d'administration en n'acceptant pas qu'il n'y ait pas une augmentation des paliers. Je rappelle que c'est une base

légale et que cette augmentation doit être versée. Il faudrait modifier la loi pour ne pas donner cette augmentation. Ce n'est pas possible pour le Conseil d'Etat de déroger à une loi. Je rappelle également qu'il y avait une motion sur cette thématique qui avait été déposée mais qui a été retirée. Il y a aussi eu une décision du Grand Conseil sur cette question.

En ce qui concerne les lourdeurs évoquées par M^{me} la Députée Mutter: l'informatique est maintenant entièrement repris par l'Hôpital fribourgeois, il n'y a donc pas de lourdeur du SITel par rapport à l'informatique. La gestion du personnel est faite par le HFR. Il n'a pas à rendre des comptes au SPO à tout moment. Il y a une grande liberté quand même qui est donnée puisque les paliers, les classifications, sauf pour les directions, sont fixés par le HFR et le HFR est en discussion pour avoir une convention d'entité de gestion. Il n'y a pas de convention de 1,2 million. La facture du SPO de 1,2 million correspond à des frais de dossiers pour les versements des salaires comme il le fait pour tous les autres centres là où il travaille.

La question de la régionalisation, je crois que j'ai été claire. Le Conseil d'Etat a été clair dans ce rapport. Le Conseil d'Etat soutient la stratégie entrepreneuriale du HFR.

En ce qui concerne la question de Billens, le HFR a annoncé, en se référant au rapport d'expert sur la réadaptation, que la question du site de Billens devait être examinée dans les prochaines semaines avec pour objectif d'étudier des variantes de restructuration et de venir avec une proposition dans le cadre du plan de mesures à quatre ans. Voilà ce qui a été proposé par le HFR. Je rappelle que si le HFR devait venir devant le Conseil d'Etat avec une demande de fermeture du site hospitalier, c'est le Conseil d'Etat qui prendrait cette décision sur le préavis de sa Commission de planification sanitaire. Pour l'instant, les choses en sont à ce stade-là. Je rappelle également qu'il n'a jamais été dit par le HFR qu'il allait abandonner la Glâne. Il y a une réponse apportée justement par les centres de santé, qui devront encore être déclinés selon les districts pour apporter une vraie réponse aux besoins de la population. On peut d'ailleurs se poser la question si, comme dans le district de la Veveyse, une réponse à la population glânoise n'est pas meilleure avec un centre de santé, avec des médecins de famille, avec des consultations pré- et postopératoires, avec de la radiologie, avec une coordination aussi des différents services, les réseaux de santé, si donc cette réponse pour les Glânois et les Glânoises n'est pas meilleure qu'un hôpital avec la réadaptation cardiovasculaire ou pulmonaire. Quant aux questions que M. le Député Jaquier a posées sur les conséquences lourdes pour la Veveyse, il est vrai que la fermeture d'un site entraîne ces conséquences. On devra encore répondre à ces questions et également aux questions de retour du bâtiment et des indemnités le cas échéant.

La question du nouveau bâtiment se pose. Personnellement, je suis d'avis que l'Hôpital fribourgeois ne pourra pas relever les défis qu'il doit relever dans le futur sans un nouveau bâtiment conçu avec un chemin des patients. Par contre, il est vrai que ce nouveau bâtiment devra être extrêmement flexible, modulable, parce qu'il faudra aussi réfléchir à toute la question de l'ambulatoire et d'avoir vraiment ces chemins-là. Il y a deux éléments avec le bâtiment. L'Hôpital fribourgeois n'a aujourd'hui pas la capacité d'investir dans un nouveau bâtiment. Donc d'une part il doit redresser ses finances et améliorer son déficit. On a vu qu'il l'avait fait en 2018. Les chiffres 2019 semblent également meilleurs que le budget. Il y a nombre de mesures qui ont été prises. Il y a la stratégie qui vient aussi regrouper un certain nombre de prestations. On ne peut plus faire tout partout. Je pense que les choses sont claires mais elles sont claires aussi partout en Suisse et dans ce cadre-là l'hôpital va retrouver un meilleur EBITDA (excédent brut d'exploitation) qui lui permettra d'investir, en tout cas en partie, dans la construction. Et je suis convaincue que l'Etat devra aider le HFR dans cette construction pour une partie du montant.

J'aimerais encore juste répondre à la question du député Schoenenweid selon lequel le rapport ne mentionne pas les chiffres des recettes. A la page 10, vous trouverez d'une manière générale les recettes d'exploitation et vous constaterez que dans les recettes d'exploitation on est passé de 425 millions en 2012 à 482 millions en 2018, donc des recettes qui ont augmenté. Nous avons au point 6.4 ce qui concerne l'augmentation de la dotation. Il faut quand même relever que si on compare maintenant avec les autres hôpitaux, selon les statistiques de l'Office fédéral de la statistique, nous avons une dotation qui est assez généreuse: quand vous regardez l'augmentation de la dotation en la mettant en parallèle avec les recettes, vous avez cela à la page 11, vous voyez bien que les augmentations de personnel ont été plus élevées que l'augmentation des recettes. Je crois que j'ai en gros répondu aux différentes interventions.

Mesdames et Messieurs les Députés, il est extrêmement important qu'on soit tous unis derrière le HFR, qu'on puisse regarder vers l'avenir, avoir cet hôpital fort entre l'Insel et le CHUV dans ce paysage hospitalier suisse. Nous avons un hôpital fribourgeois qui offre aujourd'hui des soins de qualité à la population fribourgeoise et je crois qu'il est de nos responsabilités de tout faire pour que l'hôpital fribourgeois, avec ses collaborateurs et ses collaboratrices, avec sa direction et son conseil d'administration, puisse continuer d'offrir des soins de qualité.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte du rapport sur le postulat Schumacher, sur le postulat Gapany et sur le mandat Schmid Ralph Alexander et consorts.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2019-GC-46**Système flexible pour l'accueil subventionné - Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour**

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Senti Julia (<i>PS/SP, LA</i>) Schwander Susanne (<i>PLR/FDP, LA</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude , Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 28.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1081</i>) |
| Développement: | 28.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1081</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 05.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3520</i>) |

Prise en considération

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Merci M. le Président. La meilleure chose pour la fin, non?

Ich wende mich heute kurz im Namen meiner Co-Motionärin Susanne Schwander und mir selbst an Sie. Wie Sie wissen, haben wir mit unserer Motion einen grossen Schritt des Kantons Freiburg gefordert, nämlich den Weg weg von einer objektfinanzierten Unterstützungsvariante der Kinderbetreuungseinrichtungen hin zu einer subjektfinanzierten Variante. Was heisst das? Wir möchten, dass sämtliche Erziehende, die ihr Kind betreuen lassen wollen, auch einen Platz finden, und zwar auch jene, welche aufgrund ihres Einkommens, ihres Arbeitspensums oder aufgrund weiterer anspruchsberechtigter Faktoren diesen Aufwand nicht alleine tragen können und somit Anspruch auf eine Subvention haben. Sie sollen, unabhängig davon, in welcher Gemeinde sie ihren Wohnsitz haben und welches Angebot dort besteht, aus den vorhandenen, bewilligten und qualitätsgeprüften Strukturen des gesamten Kantonsgebiets nach ihren Bedürfnissen der Vereinbarkeit von Beruf und Familie auswählen können.

Idealerweise wäre für Gebiete an der Kantonsgrenze natürlich auch, wenn ein System die Subvention der Betreuung in Strukturen über die Kantonsgrenzen hinaus ermöglichen würde.

Décues, nous devons reconnaître que le canton de Fribourg n'est en ce moment pas encore prêt pour un pas de cette ampleur. La réponse du Conseil d'Etat nous paraît timide et manque de volonté de changement et d'adaptation aux règles du jeu de la société actuelle, qui devrait permettre une symbiose entre famille et travail pour père et mère. Hélas, selon nos informations, un système comme nous le souhaitons pour l'ensemble du canton avait déjà été validé par le Conseil d'Etat. Un subventionnement des sujets pourrait être mis en place et permettre un soutien aux frais d'une crèche par exemple, indépendamment de conventions, conclues avec cette dernière et en évitant une longue liste d'attente pour les enfants et les familles concernées. Quel succès. Malheureusement, la loi actuelle ne donne pas encore cette marge de manœuvre et doit être adaptée.

Wie es meine Kollegin Schwander am Podiumsgespräch in Bern zu dieser Thematik so schön gesagt hat: Ein Gesetz sollte den Rahmen setzen und Handlungsspielraum für die anwendbaren, zukunftsorientierten Systeme bilden.

Wie in der Antwort des Staatsrates erwähnt, ist für die Ermöglichung eines neuen Systems eine Überarbeitung des gesamten Gesetzes notwendig. Meine Co-Motionärin und ich haben erkannt, dass wir mit unserem Drang, die Dinge kompromisslos voranzutreiben, etwas vorschnell waren. Ich informiere Sie deshalb, dass wir unsere Motion zurückziehen. Ich informiere Sie jedoch ebenfalls, dass wir noch in dieser Session eine adäquat formulierte Motion deponieren werden und damit die dringend notwendige Gesamtüberarbeitung des Gesetzes über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen deponieren werden.

Zuletzt lade ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, dazu ein, unser Vorhaben mit einer Unterschrift zu unterstützen. Sie, werte Frau Staatsrätin, möchten wir bitten, davon Kenntnis zu nehmen und eine Anpassung zugunsten der Betreuung der Kleinsten im Kanton zu unterstützen.

> Cette motion étant retirée, cet objet est ainsi liquidé.

—

Election judiciaire 2019-GC-194
Juge de paix de la Singine (60%)

Rapport/message: 27.11.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3380*)
Préavis de la commission: 04.12.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 5; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Seraina Rohner Stulz* par 85 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Tabea Clément* (2) et *M. Mathias Boschung* (1).

Election judiciaire 2019-GC-195
Président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé

Rapport/message: 27.11.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3380*)
Préavis de la commission: 04.12.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 8; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue *M^{me} Alice Reichmuth Pfammatter*, par 79 voix.

Election judiciaire 2019-GC-197
Vice-président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé

Rapport/message: 27.11.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3380*)
Préavis de la commission: 04.12.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blancs: 5; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Marc Zürcher*, par 86 voix.

Election judiciaire 2019-GC-196**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 1**

Rapport/message: 27.11.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3380*)
Préavis de la commission: 04.12.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 90; rentrés: 89; blancs: 6; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Jenny Castella*, par 83 voix.

Election judiciaire 2019-GC-198**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 2**

Rapport/message: 27.11.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3380*)
Préavis de la commission: 04.12.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 96; blancs: 5; nuls: 2; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Mélanie Maillard Russier*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M. Gilles Aebischer (17), *M^{me} Stéphanie Colella* (4).

Election judiciaire 2019-GC-199**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (français, droit civil et/ou pénal)**

Rapport/message: 27.11.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3380*)
Préavis de la commission: 04.12.2019 (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 91; rentrés: 90; blancs: 3; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Michel Heinzmann*, par 83 voix.

A obtenu des voix M. Bruno Pasquier (4).

Election judiciaire 2019-GC-200

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (allemand, droit civil et/ou pénal)

Rapport/message: **27.11.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3380*)

Préavis de la commission: **04.12.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Deborah Friedli*, par 86 voix.

A obtenu des voix M. Philippe Corpataux (4).

> La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

Deuxième séance, mercredi 18 décembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|---------------------|---|---------------------------------------|---|
| 2019-DSJ-217 | Recours en grâce | Recours en grâce du 18 octobre 2019 | Huis clos | <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser |
| 2017-DEE-39 | Rapport | Création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos Hautes Ecoles spécialisées HES (Rapport sur postulat 2016-GC-77) | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2019-GC-91 | Mandat | Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Julia Senti Katharina Thalmann-Bolz Nadia Savary Laurent Dietrich Pierre Mauron Benoît Rey Anne Meyer Loetscher André Schneuwly Antoinette de Weck Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz |
| 2019-DICS-52 | Décret | Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques | Entrée en matière Première lecture | <i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| | Motion d'ordre | Suspension de la lecture des articles relatifs au décret 2019-DICS-52 "Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques" | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Susanne Aebischer |
| | Motion d'ordre | Report de la discussion sur le rapport 2019-GC-73 "Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête" | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Simon Bischof |
| 2019-GC-201 | Election judiciaire | Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-202 | Election judiciaire | Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-203 | Election judiciaire | Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne | Scrutin uninominal | |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-------------|---------------------|--|--------------------|-----------|
| 2019-GC-204 | Election judiciaire | Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 1 | Scrutin uninominal | |
| 2019-GC-205 | Election judiciaire | Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 2 | Scrutin uninominal | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Sébastien Dorthe, Madeleine Hayoz, Marie-France Roth Pasquier, Dominique Zamofing et Markus Zosso. Absent sans justification: Urs Perler.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Recours en grâce 2019-DSJ-217 Recours en grâce du 18 octobre 2019

Rapporteur-e: **Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE)

Huis clos

- > La grâce est refusée.
- > Le huis clos est levé.

Rapport 2017-DEE-39 Création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos Hautes Ecoles spécialisées HES (Rapport sur postulat 2016-GC-77)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**
Rapport/message: **12.11.2019** (BGC décembre 2019, p. 3501)

Discussion

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Mit Interesse habe ich den uns heute vorgelegten Bericht des Staatsrats zur Kenntnis genommen. Investitionen in den Fachhochschulen zugunsten der angewandten Forschung und Entwicklung sind sehr zu begrüßen. In diesem Bereich kann man nie genug investieren. Eine starke Finanzierung ist notwendig, das ist ausser Zweifel, davon profitieren die Qualität und das Ansehen der Schule in unserem Bildungskanton, die Studierenden, die Dozierenden und insbesondere auch die Wirtschaft.

An einer Stelle des Berichts ist zu lesen - ich lese auf Deutsch und damit die Französischsprachigen das hoffentlich auch verstehen, spreche ich ein bisschen langsamer -: "Im Vergleich zu den anderen Schweizer Fachhochschulen weist die HES-SO zurzeit eine geringe Fähigkeit auf, Drittmittel zu akquirieren." In anderen Fachhochschulen hat man die Möglichkeit ergriffen, die Drittmittel in der Wirtschaft zu suchen oder bei den bundeseigenen Fördertöpfen, insbesondere bei Innosuisse,

die von sich schreibt: "Wir fördern wissenschaftsbasierte Innovationsprojekte zwischen Unternehmen, vor allem KMU und Forschungspartnern." Ich bitte den Staatsrat, folgende Fragen zu beantworten:

- > Warum besteht dieser Unterschied zwischen der HES-SO und den übrigen Fachhochschulen?
- > Was bedeutet "geringe Fähigkeit"?
- > Ist die hiesige Wirtschaft weniger gewillt, eng mit den verschiedenen kantonseigenen Fachhochschulen zusammenzuarbeiten?
- > Warum akquirieren die Fachhochschulen in Freiburg weniger Drittmittel bei öffentlichen Fördertöpfen wie Innosuisse?

Zu diesen ersten vier Fragen möchte ich sagen: Sollten nämlich diese Fragen, wie aus dem Bericht eventuell entnommen werden kann, wirklich alle mit der mangelnden Grundfinanzierung des Kantons beantwortet werden, dann frage ich mich: Warum investieren wir nicht viel mehr in diese nachhaltigen Bereiche der angewandten Forschung und Entwicklung, anstatt immer wieder die Steuern zu senken?

Fünfte Frage noch:

- > Wird gewährleistet, dass die Mittel aus dem künftigen gestärkten Fonds innerhalb der Schulen nur in einem Wettbewerb erlangt werden können, um nur die besten Projekte damit zu finanzieren?

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir danken dem Staatsrat für den sehr ausführlichen Bericht zum Postulat Berset/Mesot. Um die Forschungsstätten unseres Kantons zu stärken und ihnen weitere Bundes- und Drittmittel zu ermöglichen, unterstützen wir den hier vom Staatsrat gemachten Vorschlag. Eine Speisung und Reglementsänderung des Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung wird wohl die gleichen Auswirkungen haben wie von den Petitionären gefordert und einen grossen positiven Effekt auf unsere vier Hochschulen und deren Forschungsprojekte.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je suis actuellement membre de la délégation fribourgeoise de la commission interparlementaire HES-SO et membre du conseil HES-SO//Fribourg. J'interviens ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

En préambule, le financement des HES-SO est fort complexe et le rapport a le mérite de présenter la situation de manière compréhensible. J'en remercie les auteurs. Le rapport décrit bien le mécanisme des subventions fédérales et nous pouvons y lire noir sur blanc que la HES-SO pourrait obtenir davantage de fonds fédéraux si les hautes écoles comptaient davantage d'EPT actifs en recherche appliquée et développement (Ra&D) et davantage de financement direct cantonal de la Ra&D. Malheureusement, les excédents de charge couverts par le canton ne comptent pas dans le calcul pour l'obtention des fonds fédéraux. Le Conseil d'Etat reconnaît lui-même les avantages de l'investissement dans la Ra&D pour la modernisation du canton. Mais ce même Conseil d'Etat pêche sur les moyens attribués. Il attribue très parcimonieusement cinq EPT supplémentaires à la Ra&D alors que la loi en vigueur depuis 2015 lui demande d'en attribuer quinze. Cette frilosité nous déçoit. Au rythme moyen d'un EPT par année, nous atteindrons quinze EPT en 2030. A ce moment-là, les besoins auront probablement évolués, et rebelotte pour le financement du fonds proposé par mes collègues Mesot et Berset qui permettrait, par un effet de levier, d'augmenter les subventions fédérales. Avec 1 à 2 millions versés dans le fonds et uniquement lorsque les résultats des comptes de l'Etat le permettront, le canton de Fribourg accumulera encore du retard sur les autres cantons. En comparaison avec les HES des cantons alémaniques, la HES-SO fait moins bien dans l'acquisition dans la part des fonds fédéraux Ra&D. Ainsi, pour combler le retard à Fribourg, nous invitons le Conseil d'Etat à augmenter sensiblement son soutien à la Ra&D en alimentant de manière conséquente le fonds.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et je représente l'économie fribourgeoise comme directeur adjoint de l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF). Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Im Jahre 2016 hat die interparlamentarische Kommission das Postulat zur Schaffung eines Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung für unsere Fachhochschulen eingereicht. Bis zur Beantwortung durch den Staatsrat sind leider bereits drei Jahre vergangen. In der Zwischenzeit wurde das Finanzierungsmodell zu Ungunsten der Freiburger Hochschulen geändert, indem nicht mehr auf fixe Beträge pro Studierenden basiert wird, sondern auf Globalbudgets. Aufgrund der erfreulich positiven Entwicklung der Studentenzahlen an unseren Freiburger Hochschulen führt dies für unseren Kanton zu Mehrkosten. Als Konsequenz ergibt sich, dass die Aufwendungen im Bereich der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung bislang nicht im vorgesehenen Mass erhöht wurden und bis heute nur fünf Stellen für diese Forschungstätigkeit gesprochen wurden. Auch die drei bestehenden Fonds sind bislang nur spärlich alimentiert.

Meine im Jahre 2018 zum Jahresbericht der HES-SO aufgeworfenen Befürchtungen bewahrheiten sich somit immer mehr: Als Konsequenz des neuen Finanzierungsmodells wird an den Freiburger Hochschulen weniger geforscht, was sich wiederum negativ – oder zumindest "weniger positiv" - auf die Entwicklung unseres Wirtschaftsstandortes auswirkt.

L'orientation encore insuffisante des Hautes Ecoles vers la recherche appliquée et le développement doit enfin être encouragée. La loi exige que l'ensemble du personnel enseignant des Hautes Ecoles consacre 20% de son temps de travail dans la recherche appliquée et le développement. Comme nous le savons, ce n'est actuellement pas le cas de nos HES. Par conséquent, trop peu de projets de recherche sont présentés car il y a trop peu de personnel disponible pour ces recherches. Nous devons poursuivre afin que la HES-SO//Fribourg puisse continuer à améliorer ses services, en particulier pour promouvoir l'importante collaboration avec l'industrie fribourgeoise. L'ensemble de la société profite des avantages qui en résultent.

In diesem Sinne ist die Christlichdemokratische Fraktion enttäuscht über den mangelnden Mut des Staatsrates, Akzente für die Weiterentwicklung unserer Freiburger Hochschulen und unseres Kantons zu setzen und fordert den Staatsrat auf, seinen Ansatz zur weiteren Förderung der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung zu überdenken. Die vorgeschlagenen Anpassungen des Gesetzes zu den Freiburger Hochschulen mit der Ergänzung des Artikels 56 ist zu begrüßen, damit in Zukunft die Alimentierung der bestehenden Fonds für die Finanzierung von anwendungsorientierter Forschung durch staatliche Beiträge erfolgen kann. Problematisch ist hierbei jedoch, dass die Auswirkungen auf die Freiburger Wirtschaft und Gesellschaft so erst mittel-, wenn nicht gar erst langfristig erfolgen. In der Zwischenzeit liegt das Potential weiter brach. Deshalb unterstützt die Christlichdemokratische Fraktion auch weiterhin die Schaffung eines Fonds zur Förderung der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung. Starten wir jetzt, damit die positiven Auswirkungen möglichst bald eintreten, auch wenn die Fonds vielleicht nicht 50 Millionen Franken enthalten werden.

Ich erlaube mir, an dieser Stelle noch eine persönliche und grundsätzliche Einschätzung anzubringen: Der Führungsansatz des Staatsrates im Bereich der Finanzen ist zwar erfolgreich, basiert aber auf einem Ansatz, der zu wenig ambitiös ist, um unseren Kanton weiterzuentwickeln. Die Realisierung der durchaus vorhandenen Potentiale wird häufig verschoben. Immer wieder stelle ich fest, dass bei der Einführung neuer Aufgaben der sehr vorsichtige Ansatz einer gestaffelten Bewilligung der hierfür nötigen Mittel gewählt wird. Ich nenne hier nur einige wenige Beispiele wie die Sprechung zusätzlicher Stellen zur Bekämpfung der Schwarzarbeit, für die Einführung der "Schulleiterfunktion" an den Primarschulen oder auch den Aufbau der Bluefactory.

A cet égard, je plaide pour un changement de stratégie dans notre canton. Si des besoins urgents sont identifiés ou si de nouveaux éléments peuvent être exploités, le Conseil d'Etat doit être disposé à ajuster ses priorités. Les dépenses publiques devraient être effectuées là où elles peuvent avoir le plus grand impact.

Dans de nombreux cas, une telle politique des dépenses peut plus que compenser les investissements et les dépenses effectués. Ou alors une analyse doit être faite afin d'établir quelles sont les dépenses publiques qui sont devenues moins importantes au fil des ans et où des réductions peuvent être effectuées en parallèle. Si elle est bien mise en œuvre, cette approche éviterait probablement aussi la mise en place d'un programme d'économies toutes les quelques années.

Dies sind, wie gesagt, meine persönlichen Bemerkungen.

Mit den erwähnten Anregungen für die Einleitung einer Vorwärtsstrategie [*Redezeit abgelaufen!*] im Bereich der anwendungsorientierten Forschung & Entwicklung nimmt die Christlichdemokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par les préopinants et que je partage entièrement.

Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission HES-SO.

Nous avons la chance d'avoir quatre HES dans le canton de Fribourg, quatre perles à notre collier et des perles qui collaborent ensemble. Je voudrais ajouter qu'elles collaborent aussi avec l'Université de Fribourg. C'est un point qui n'a pas été relevé tout à l'heure.

La recherche et développement est l'une des missions nécessaires à l'obtention non seulement de l'accréditation institutionnelle mais également à l'octroi des subventions fédérales. Il y a donc là un double intérêt.

Je saute toute une série d'arguments qui ont déjà été évoqués et je voudrais simplement dire ceci: le canton de Fribourg a déjà investi beaucoup en rapport avec ses Hautes Ecoles. Je pense entre autres à Mozaïk ou au Smart Living Lab. Je crois qu'il doit continuer à le faire et à investir pour notre avenir. Les Hautes Ecoles et la formation sont notre avenir.

Permettez-moi de conclure en vous encourageant à un soutien financier très important de l'Etat de Fribourg dans cette affaire et en parodiant la fameuse fable de La Fontaine, *Le laboureur et ses enfants*, qui raconte que quand le laboureur sent sa mort prochaine, il dit à ses enfants de travailler, de prendre de la peine, car c'est le fonds qui manque le moins. Je pourrais dire en parodiant: travaillez, prenez de la peine, le travail est là et va se faire, mais c'est le fonds qui manque le plus!

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce rapport, qu'il qualifie d'excellent. Nous avons vraiment reçu une quantité d'informations. La seule chose que nous aimerions dire est que la recherche, on ne l'a fait pas durant les vacances scolaires, on ne la fait pas lorsque les élèves sont à l'école. Il faut du temps, il faut des EPT. Bien

entendu, le groupe libéral-radical soutient absolument ces EPT supplémentaires. Il encourage vraiment le Conseil d'Etat à faire le nécessaire pour mettre des fonds à disposition de la Ra&D.

Sur ce, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et vous remercie, M. le Commissaire du Gouvernement, de faire en sorte de donner les moyens nécessaires et de défendre ces moyens auprès de vos collègues du Conseil d'Etat.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat Unia et intervins à titre personnel.

La politique industrielle doit être une politique offensive. Nous l'avons vu en 2015: le canton, les industries de ce canton et ensuite les salariés ont souffert de la crise du franc. Nous avons à l'époque un syndicat qui était intervenu pour qu'une véritable politique industrielle se développe.

La recherche et développement par les Hautes Ecoles est un des éléments d'une politique industrielle offensive et présente. Elle permet de sortir des idées, de sortir des projets, avec de la diversité, de l'innovation, mais aussi des projets iconoclastes et souvent à même de dynamiser des entreprises qui sont bloquées sur leurs problèmes immédiats.

Il est aujourd'hui important qu'il y ait un investissement. Au regard de ce rapport, nous voyons de manière détaillée l'investissement du canton de Fribourg. Il n'empêche que, pour nous, la recherche et développement doit être beaucoup plus développé. Dans ce sens-là, je considère que ce qui nous est proposé reste relativement timoré et que le Conseil d'Etat doit avoir une politique offensive. Il s'agit de la mener quand les choses vont bien, car une fois que la crise économique est là, il est trop tard. Cela permet très clairement de valoriser les salariés, de valoriser le savoir des gens, de valoriser l'intelligence collective et l'intelligence individuelle. C'est la seule chose qui permette de faire face au développement et aux crises économiques.

J'invite donc le Conseil d'Etat à être encore plus offensif.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je préside le conseil HES-SO et la délégation CIP, donc la commission interparlementaire des HES-SO que nous tenons dans les différents cantons.

Le groupe socialiste a analysé avec une très grande attention le rapport relatif au postulat déposé avec mon collègue président actuel du Grand Conseil concernant la création d'un fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos quatre HES.

Le groupe remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport exhaustif. Nous avons ainsi une vision complète du financement de la recherche en général et dans nos quatre Hautes Ecoles.

Je suis satisfaite que le Conseil d'Etat constate que les besoins de financement supplémentaire sont indispensables. Cependant, la forme utilisée – qui consiste à verser un montant lorsque les comptes de l'Etat sont positifs – reste fragile, voire très et trop fragile. Elle ne montre pas la réelle volonté du Conseil d'Etat d'investir pour la recherche, pour l'avenir et pour nos jeunes. Nous constatons également à la lecture de ce rapport que le financement de la recherche et la recherche de fonds de tiers est très complexe et pas facile. Je suis consciente que de nouvelles infrastructures ont été créées, et que le nombre d'étudiants et d'étudiantes progresse. Cependant, je regrette que ces éléments soient mis en concurrence par rapport au besoin d'investissement pour développer la recherche car, M. le Commissaire, des nouvelles infrastructures pointent déjà à l'horizon puisque le nombre d'étudiantes et d'étudiants croît également. Il est ainsi un peu surprenant que l'on veuille en parallèle baisser les impôts.

J'aimerais rappeler ici que 98% des jeunes qui terminent leur formation HES trouvent un emploi, et c'est bien le signe que les investissements consentis portent leurs fruits. Des aménagements législatifs devront être effectués afin de permettre plus de souplesse dans les attributions et la gestion des demandes. Le groupe socialiste souhaite que ces modifications législatives se fassent très rapidement. Nous regrettons vraiment qu'au moins un montant annuel minimum n'ait pas été fixé. Je pose la question M. le Commissaire: est-ce que nous pouvons compter sur un versement à la clôture des comptes 2019? Ce qui est désolant est qu'année après année, il faudra aller se battre pour obtenir un financement alors que le rapport prouve que les besoins sont réels et bien présents. Avec le mécanisme proposé et mis en place, il est donc indispensable que le Conseil d'Etat s'engage pour mettre les montants nécessaires année après année.

Le groupe socialiste reste persuadé qu'un fonds avec comme seul objectif le financement de la recherche dans nos quatre Hautes Ecoles aurait donné un signal plus clair sur la volonté du Conseil d'Etat de soutenir nos HES. Nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser la proposition de création d'un fonds spécifique dans le futur, pour voir si ce n'est pas plus judicieux que les propositions de ce jour.

Avec ces réserves, le groupe socialiste va voter les propositions du Conseil d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank für die aufmunternden Worte.

Sie haben es gehört, die Freiburger Fachhochschulen sind stark in unserer Region verankert, sie sind auch sehr praxisorientiert und bereiten uns grundsätzlich sehr viel Freude. Das heisst, die Forschung ist auf die konkreten Bedürfnisse unserer Partner, also der Wirtschaft, ausgerichtet und ermöglicht es, die Ergebnisse direkt in der Praxis anzuwenden. Ein Fonds, wie Sie ihn vorschlagen, für die anwendungsorientierte Forschung würde es also ermöglichen, zusätzliche innovative Projekte zu finanzieren, die ohne Umwege - man darf das sagen - einen positiven Einfluss auf die Entwicklung der Industrie, der Wirtschaft, des Sozial- und Gesundheitswesens sowie der Kultur im Kanton haben.

Dans notre analyse, il faut d'une part tenir compte du fait que la LHES-SO//FR est relativement récente et qu'il fallait une analyse sur plusieurs exercices comptables afin de juger de l'efficacité des outils prévus pour le financement de la Ra&D dans nos écoles. D'autre part, il faut prendre en considération l'ensemble des sources de financement de la recherche et leurs particularités. Au sein même des écoles, les cycles de recherche peuvent être plus ou moins longs selon les projets lancés et le financement n'est pas linéaire.

Un nouveau projet nécessite un certain temps de préparation. Une fois le projet déposé, il faut encore attendre un laps de temps avant que la réponse arrive. Enfin, le financement peut intervenir à des échéances différentes selon les bailleurs de fonds. Nous avons donc pris en compte ces paramètres.

Die vorgeschlagene Lösung soll, wie gesagt, die längerfristige Verfügbarkeit von Forschungsgeldern gewährleisten, wie dies von den Verfassern des Postulats gewünscht ist, und dies natürlich innerhalb des gesetzlichen Rahmens des Kantons. Dabei gilt es, und das war die Schwierigkeit, die finanziellen Vorgaben des Bundes und natürlich auch das interkantonale Finanzierungsmodell der HES-SO zu berücksichtigen.

Wie im Bericht erwähnt, ist die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung eine gesetzliche Aufgabe unserer Fachhochschulen. Deshalb war es von Anfang an der Wunsch des Gesetzgebers und der Regierung, die Forschung an den Fachhochschulen zu fördern. Im Bericht gehen wir näher auf die Finanzierung der Forschung an den Fachhochschulen ein und erklären das relativ komplexe Finanzierungsmodell.

Ich möchte hier nicht im Detail darauf eingehen, sondern nur unterstreichen, dass der Staat bereit ist, meine Damen und Herren, einen beträchtlichen Beitrag an die Finanzierung der Forschung und Entwicklung zu leisten und dies bereits tut - dies vor allem über die Deckung der Kostenüberschüsse. Die so für die angewandte Forschung und Entwicklung aufgewendeten Mittel könnten aber eine grössere Hebelwirkung auf die Bundessubventionen und damit auch auf die Drittmittel ausüben, wenn sie als Forschungsgelder eingesetzt würden. Dies würde die verstärkte Umsetzung von Projekten von kantonaler Bedeutung ermöglichen.

Auch auf der Ebene der HES-SO wurden Anstrengungen gemacht, um die Akquisitionen von Drittmitteln und Bundessubventionen zu optimieren. Ich antworte hier auf die Frage von Grossrätin Hänni.

Les derniers relevés montrent que la capacité de la HES-SO à obtenir des projets et à lever des fonds de tiers s'est déjà améliorée en 2018 et 2019. Des efforts ont notamment été poursuivis par le rectorat pour mieux faire reconnaître la pertinence et les spécificités de la recherche de nos HES au niveau national. La HES-SO//FR participe à cette dynamique qu'il s'agit de renforcer encore. Le rapport cite l'exemple de la HEIA dont la capacité à acquérir des fonds de tiers s'est encore renforcée ces dernières années et dont le rayonnement en matière de Ra&D n'est plus à prouver. La pertinence des recherches menées au sein de cette dernière pour notre canton est évidente: efficacité énergétique, transformation du bâti, habitat intelligent ou encore industrie 4.0. Ce ne sont là que quelques exemples des thèmes particulièrement importants pour notre tissu économique cantonal.

De son côté, la HEG mène par exemple des recherches sur les nouveaux modèles d'affaires liés à la digitalisation dans l'entreprise ou sur des nouveaux processus de commercialisation des produits, que ce soit au niveau local ou international.

Natürlich sind Synergien vorhanden, die es zu nutzen gilt. Es gibt Projekte, die von nationaler, wenn nicht gar von internationaler Bedeutung sind und über Innosuisse, den schweizerischen Nationalfonds, Forschungsprogramme der EU und andere internationale Programme finanziert werden. Andere Projekte werden unabhängig oder im Auftrag Dritter durchgeführt und erhalten Mittel von anderen Geldgebern wie etwa von Stiftungen oder von Kantons- oder sogar Gemeindeverwaltungen. Diese Projekte sind in der Regel weniger kostspielig, zeichnen sich aber durch ihre hohe Einbindung in die Praxis aus. Auch da sind unsere Hochschulen sehr aktiv, und die Ergebnisse gehen weit über die rein wirtschaftliche Dimension hinaus. Als Beispiele kann ich die Projekte der HEF-TS zur Belästigung auf der Strasse oder der Selbstmordprävention nennen.

Un des objectifs que nous visons est d'améliorer la couverture des coûts d'acquisition des projets quels que soient leur nature et leur volume financier. La solution proposée devrait permettre cette amélioration. Surtout, et le rapport le souligne bien, une contribution de l'Etat aux fonds Ra&D des écoles agirait en soutien et comme levier aux partenariats existants. Elle profiterait à l'ensemble de notre écosystème d'innovation qui comprend non seulement nos Hautes Ecoles mais également

les incubateurs technologiques, d'autres acteurs académiques, les centres de compétences ou encore les clusters. Il s'agit de faire vivre cet écosystème afin d'encourager le transfert technologique vers nos entreprises.

Plus largement, c'est la dimension transversale de la Ra&D que nous souhaitons renforcer à travers des projets pouvant toucher le plus grand nombre d'usager et de bénéficiaires dans une optique interdisciplinaire. Prenons l'exemple des recherches menées par l'institut HumanTech de la HEIA, ainsi que par la HETS sur l'âgeisme et celles menées par la HEdS sur les proches aidants. Toutes impliquent, autour des questions relatives au vieillissement de la population, plusieurs partenaires publics et privés et plusieurs centres de compétences. C'est cette dimension sociétale de la Ra&D que nous proposons d'encourager en facilitant le financement de projets de portée cantonale.

Etant donné que la convention intercantonale prévoit la possibilité pour les cantons de financer directement de tels projets, le Conseil d'Etat propose donc, plutôt que la création d'un nouveau fonds, d'adapter la loi cantonale et les règlements qui en découlent. Il autorise ainsi la constitution de provisions afin d'alimenter directement les fonds Ra&D existants. Bien qu'aucun montant précis ne puisse être encore articulé pour le moment, le Conseil d'Etat s'engage par ailleurs à attribuer en priorité auxdits fonds, au titre de provision, une partie de l'excédent qui pourrait être réalisé à la clôture des comptes 2019 déjà. L'exercice pourrait bien évidemment être répété par la suite.

En conclusion, la solution proposée par le Conseil d'Etat facilitera la mise en œuvre de projets ayant des retombées socioéconomiques directes pour le canton. Cette solution devrait permettre de renforcer et d'optimiser durablement le financement de la Ra&D. Nos écoles pourront répondre de manière optimale à l'objectif de transfert technologique et scientifique vers notre économie et nos institutions, tout en voyant leur positionnement amélioré par rapport à leurs concurrentes.

Le Président. Les conclusions de ce rapport nécessitent l'élaboration d'un projet d'acte du Grand Conseil. Selon l'article 151 alinéa 3 de la LGC, le Grand Conseil doit par conséquent se déterminer sur ces conclusions.

> Le Grand Conseil approuve les conclusions de ce rapport par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 97.*

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat 2019-GC-91 Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Senti Julia (PS/SP, LA) Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA) Savary Nadia (PLR/FDP, BR) Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV) Mauron Pierre (PS/SP, GR) Rey Benoît (VCG/MLG, FV) Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) Schneuwly André (VCG/MLG, SE) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Demierre Philippe (UDC/SVP, GL) |
| Représentant-e du gouvernement: | Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice |
| Dépôt: | 22.05.2019 (BGC juin 2019, p. 2060) |
| Développement: | 04.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2060) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 05.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3533) |

Prise en considération

Senti Julia (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion möchte ich dem Staatsrat danken, dass er die traurige Realität der Angriffe und Diskriminierung von LGBTI+-Personen zur Kenntnis nimmt und verurteilt. Alles andere wäre ein Witz! Er erwähnt in seiner Antwort weiter, dass man den Kampf gegen die Feindlichkeit weiter verstärken will. Ich frage mich jedoch, wie man einen Kampf verstärken will, wenn man nicht weiss, gegen wen, was und wie viele Angriffe man kämpft?!

Im Nationalrat wurde diesen September eine Motion zur statistischen Erfassung von "Hate Crimes" aufgrund von sexueller Orientierung, Geschlechtsidentität, Geschlechtsausdruck oder Geschlechtsmerkmalen angenommen. Damit wurde das aktuelle Problem anerkannt und ein schon jahrelang geforderter weiterer Schritt in Richtung Bekämpfung unternommen. Ein Entscheid des Ständerats ist ausstehend, wobei ich natürlich hoffe, dass uns unsere Vertreter nicht enttäuschen werden.

Weiter konnte man heute Morgen in der Zeitung lesen, dass der Bundesrat nun den Abstimmungskampf für eine Erweiterung der Anti-Rassismus-Strafnorm eröffnet hat. Damit würden dann schwerwiegende öffentliche Äusserungen, die den Kern der Menschenwürde tangieren, auch Äusserungen zur sexuellen Orientierung, verurteilt. Ein weiterer Schritt!

Uns ist etwas unklar, wie der Staatsrat ein Sammeln von Daten, das noch nicht stattgefunden hat, geschweige denn versucht wurde, als nicht zielführend abtun kann. Dass sich die Daten auf den Kanton beschränken würden, scheint mir als Mitglied eines Kantonsparlaments klar zu sein und ist meines Erachtens eine schlechte Ausrede. Wir finden deshalb weiterhin, dass eine statistische Erfassung notwendig ist und sich geeignete Wege finden lassen, solche Angriffe zu erfassen. Sogar das Nationalparlament vor der "grünen Welle" hat dies erkannt!

Positiv begrüßen wir die Unterstützung der Massnahmen zur Aus- und Weiterbildung der Polizeimitarbeitenden. Die konkreten aufgelisteten Vorschläge verweisen jedoch darauf, dass es a) Angriffe gibt, und diese b) als solche identifiziert werden können, was wiederum eine statistische Erfassung möglich machen sollte.

Unsere Fraktion wird somit das vom Staatsrat vorgeschlagene Splitting des Mandats in erster Linie nicht unterstützen, sondern verlangt die Annahme des Auftrags als Gesamtes!

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a attentivement examiné ce mandat et soutient dans sa majorité le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat. Il est évident de se battre contre toute discrimination ou agression. Une majorité du groupe donne la priorité à la formation et la prévention. Le volet statistique semble difficilement applicable car les agents devraient interroger les victimes présumées, pourtant il y a d'autres priorités au moment des faits.

Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutient donc le volet formation et prévention, mais rejette le volet statistique tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je parle au nom du groupe démocrate-chrétien. A titre personnel, j'aurais pu signer ce mandat. Néanmoins, le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité va rejoindre le préavis du Conseil d'Etat et accepter le fractionnement.

Hier, en écoutant le téléjournal, j'ai eu la bonne surprise de constater qu'au niveau fédéral les choses sont prises en main et nous aurons la chance de voter le 9 février prochain et de considérer tout ce qui est la phobie LGBTI, donc l'homophobie LGBTI, comme un crime. Je pense que c'est une excellente chose que nous intervenions dans ce cadre-là.

Concernant le fait de vouloir des statistiques, je trouve que la réponse du Conseil d'Etat met en avant des points essentiels. C'est tout le problème de la sphère privée, toute la délicatesse tant pour la victime que pour le policier qui est chargé de l'interrogation. Je peux comprendre que cela puisse mettre un peu mal à l'aise, d'autant plus que nous n'avons en l'état pas encore de base légale pour le faire.

Le groupe démocrate-chrétien est pour éviter toute discrimination LGBTI. Mais en l'état, le problème statistique doit intervenir dans un deuxième temps. Nous sommes favorables à la formation des agents de police, nous sommes favorables à la proposition d'avoir un officier de police responsable de ce genre de problème et nous sommes favorables à ce qu'il y ait une relation plus étroite entre la police de proximité et les associations répondant de ces personnes-là.

Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le fractionnement et je vous invite à en faire de même.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün dankt dem Staatsrat für seine Antwort. Der Staatsrat unterstützt den Kampf gegen die Diskriminierung der LGBTI-Personen mit einem Ausbau der Aus- und Weiterbildung der Polizeibeamtinnen und -beamten mit den drei Massnahmen: Bestimmen einer verantwortlichen Offiziersfrau, eines verantwortlichen Offiziermannes, Einführung eines speziellen Moduls, Intensivierung der Zusammenarbeit zwischen der bürgernahen Polizei und den Organisationen, welche die LGBTI-Community vertreten.

Dieser Teil des Auftrags wird von unserer Fraktion einstimmig unterstützt, und wir danken dem Staatsrat für sein Engagement in dieser Hinsicht.

Bei der statistischen Erfassung wird die Mehrheit unserer Fraktion das Anliegen unterstützen, der Staatsrat empfiehlt die Ablehnung. In 13 Kantonen wird diese Frage gegenwärtig diskutiert. Wie Julia Senti bereits gesagt hat, hat sich der Nationalrat am 26.09.2019 knapp dafür entschieden, dass homo-, bi-, trans- und interfeindliche Hassdelikte statistisch erfasst werden sollten. Bei der statistischen Erfassung geht es darum, die Opfer solcher Gewalttaten zu befragen. Eine Befragung findet ja sowieso statt. Die Art der Befragung gehört in das Kapitel der Weiterbildung.

Warum eine statistische Erfassung? Gemäss internationalen Studien ist das Ausmass hoch, das hat drastische Folgen bei den Betroffenen, zum Beispiel eine mehrfach höhere Selbstmordrate bei LGBTI-Personen oder eine höhere Abhängigkeit von psychoaktiven Drogen. Ein Grund für die Untätigkeit der Politik und der Behörden sind die fehlenden Statistiken zu Hasskriminalität aufgrund der sexuellen Orientierung, der Geschlechtsidentität, der Geschlechtsmerkmale oder des Geschlechtsausdrucks. Eine statistische Erhebung ist notwendig, um das Problem zu belegen und schlussendlich lösen zu können.

Ich fasse zusammen, was die Fraktion Mitte Links Grün abstimmen wird. Aufteilung: einstimmig Ja, statistische Erfassung: eine Mehrheit Ja, Teil Weiterbildung und operative Massnahmen: einstimmig Ja, Auftrag als Ganzes: eine Mehrheit Ja.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy. Je m'exprime en tant que signataire du mandat et également au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Dans le mandat, nous invitons premièrement le Conseil d'Etat à modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTI soient répertoriées dans le canton de la manière la plus adéquate possible, le but étant d'enregistrer non pas l'orientation sexuelle de la victime, mais plutôt le motif et le lieu de l'agression. La victime pourrait ainsi indiquer quelles sortes d'insultes lui ont été adressées au moment des faits.

Deuxièmement, nous proposons qu'une formation de base tout comme des formations continues sur la gestion des agressions contre les LGBTI devaient être proposées au Pouvoir judiciaire et aux polices cantonale et communales. Les situations d'agressions sont préjudiciables pour l'ensemble de notre société. Il en résulte souvent des dommages physiques et psychiques. Il est à noter que des chiffres concrets produits chaque jour par les polices dans le cadre de leurs fonctions et de leurs activités permettent de tirer des conclusions réalistes afin de combattre de tels actes de violence et de déterminer également le nombre d'agressions.

Aujourd'hui encore en Suisse, on peut agresser gratuitement, inciter à la haine et s'en sortir sans condamnation. Ces actes à l'encontre des personnes LGBTI doivent être condamnés, comme pour toute autre personne vivant sur notre territoire. Les statistiques fournies actuellement par les corps de police nous donnent une image claire de la situation sécuritaire de notre canton de Fribourg et nous permettent de mieux appréhender les enjeux sécuritaires de l'activité des corps de police.

Nous mentionnions également dans notre mandat qu'il est indispensable de donner des formations de base et des formations continues aux polices municipales, cantonale et au Pouvoir judiciaire. Nous remarquons que dans sa réponse, le Conseil d'Etat est parfaitement conscient des discriminations rencontrées par la population LGBTI et les condamne fermement. Le Conseil

d'Etat ne peut en effet que soutenir les initiatives visant à garantir l'égalité et à prévenir toute forme de discrimination. Les polices sont confrontées à une grande difficulté, celle de garantir une qualité et une quantité suffisamment claire de saisies, car les faits suite à une agression ne sont pas toujours clairs d'emblée et la nature ou les raisons de l'agression n'apparaissent pas toujours de manière précise.

Notre groupe, dans sa majorité soutiendra, le fractionnement du mandat proposé par le Conseil d'Etat, en rejetant la partie portant sur la création de statistiques en matière d'agressions LGBTI. Il acceptera dans sa majorité également le volet portant sur la formation et la démarche opérationnelle de proximité des corps de police et du Pouvoir judiciaire.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). J'ai pris connaissance avec attention de la réponse du Conseil d'Etat sur le mandat demandant une modification de la pratique actuelle de la police afin d'enregistrer les actes de violence homophobe et d'octroyer une formation de base aux agents de police.

Je parle en mon nom personnel et en tant que mandataire.

Je remercie le Conseil d'Etat d'entrer en matière et de donner une suite directe sur le volet de la formation des agents avec trois mesures concrètes. Mais je ne comprends pas le Conseil d'Etat sur le rejet du volet de la création de statistiques. A l'aube de l'extension de la norme antiracisme à l'homophobie, le Conseil d'Etat aurait l'occasion de se démarquer au plan national, mieux, d'être le précurseur d'une telle récolte de données avec la volonté que cela s'étende au niveau national.

Le Conseil d'Etat le dit lui-même: «Il est conscient des discriminations rencontrées par cette tranche de la population et les condamne fermement. Des mesures doivent indubitablement être prises afin de renforcer la lutte contre les violences et discriminations LGBTI et que la plus grande fermeté doit accompagner les autorités de poursuite pénale dans ce contexte.» La volonté morale du Conseil d'Etat est donc très clairement exprimée. Il faut par conséquent tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il est nécessaire que l'Etat connaisse l'ampleur de ces agressions afin de lutter de manière efficace. Seules des statistiques fourniront une image transparente de la situation. Nous comprenons l'argument d'une certaine surcharge de travail, mais je rappelle que la situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société et il ne faut pas oublier que les dommages engendrés par la discrimination coûtent plus chers à la société que la tenue de statistiques.

Je ne peux terminer mes propos sans citer quelques phrases données par l'Association fribourgeoise pour la diversité sexuelle et de genre: «Nous tenons à rappeler que ces statistiques sont très importantes, car des appels à la haine contre les personnes LGBTI ont fleuri sur les murs de l'agglomération de Fribourg durant l'été et l'automne 2019. Nous avons également été informés d'agressions verbales et physiques à Bulle ce printemps, ainsi qu'une agression très violente à Fribourg début septembre, ayant nécessité une hospitalisation de trois jours. Aussi sommes-nous persuadés que tant qu'aucune statistique ne sera établie sur ces crimes, ils seront toujours occultés et plus ou moins ignorés.»

Chers collègues, cette discrimination n'est pas une utopie. Elle est à nos portes. Ne l'occultons pas! Agissons et condamnons-la!

C'est avec ces considérations que je refuserai le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat et accepterai ce mandat tel que souhaité par les mandataires.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis policier.

Le mandat qui nous occupe demande la création d'une statistique en matière d'agressions LGBTI. Pour moi, des statistiques doivent servir à aider la police dans son travail quotidien. Savoir qu'au mois de décembre le nombre de vol à la tire augmente dans les commerces permet de mettre en place une présence plus marquée sur le terrain. Savoir que plusieurs accidents sont survenus à un endroit précis permet éventuellement de remettre en question l'infrastructure routière. Créer une statistique pour ce phénomène, c'est créer un faux problème.

Je vous donne un exemple: la police intervient dans un domicile sur la commune d'Ursy pour une bagarre entre trois personnes issues de la population LGBTI. Une procédure pénale est ouverte, trois plaintes sont déposées. A la prochaine parution des statistiques, notre quotidien romand préféré titrera: "Ursy, capitale suisse du crime homophobe". Tout comme Fribourg avait été nommé "ville la plus dangereuse de Suisse", et ceci à cause de statistiques.

Prenons un autre problème: une personne se présente dans un poste de police pour déposer une plainte. Si nous voulons que la statistique soit juste, nous devons poser la question à la victime, qui devra justifier son orientation sexuelle. Cette victime n'a peut-être pas envie de faire savoir qu'elle fait partie de la communauté LGBTI. Dans ce cas, la statistique pourrait être faussée. C'est donc pour moi créer un faux problème.

Je vous recommande de suivre l'avis du Conseil d'Etat, soit le fractionnement et le refus de la partie statistique.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). J'interviens en mon nom personnel et comme mandataire. Mes liens d'intérêts: je suis ancien président de l'association LGBT cantonale.

J'ai pris connaissance de l'avis du Conseil d'Etat au sujet du mandat. Il s'agit ici d'un sujet grave basé sur l'intolérance au même titre que tous les crimes qui proviennent de la discrimination. Les mesures de formation proposées sont déjà en soi une avancée que je salue. En effet, les victimes sujettes à des agressions homophobes sont touchées de manière intime et peuvent être incitées à se renfermer encore plus sur elles-mêmes, voire à rêver à des mesures extrêmes contre elles-mêmes, particulièrement chez les jeunes dont la personnalité est en profonde évolution. Ainsi, une oreille attentive, professionnelle, formée, connaissant les problématiques des victimes LGBTI+ est impérative.

Concernant la demande de statistiques, elle est nécessaire pour que les cas de discriminations de ce type existent. En effet, sans chiffres il serait au pire possible d'argumenter l'inexistence de ces agressions. Comment alors prendre des mesures bien au-delà des mesures que peut prendre la police, des mesures politiques par exemple, sans connaître le lieu, la forme, ou le type d'agression ou d'agresseur? En soi, le sujet n'est pas de questionner sur l'orientation sexuelle de la victime – ce qui peut certes être gênant –, mais bien le sujet du crime dont tout un chacun peut être touché, en tant qu'agressé ou en tant que témoin. Une agression verbale ou physique peut être le sujet. Pratiquement, il pourrait s'agir de cases à cocher sur un formulaire de dépôt de plainte et non pas d'un interrogatoire sur l'orientation sexuelle.

Le malaise des policiers, je le comprends. Mais c'est pour cela qu'il y a aussi des mesures de formation afin de ne pas prendre à cœur personnellement, ni mettre mal à l'aise la personne déposant plainte ou ayant été témoin. D'autant plus, la mise en œuvre fédérale est en marche. Soyons un petit peu précurseur, avançons déjà dans ce domaine-là et votons pour les statistiques, donc l'entier du mandat.

En l'état, je me prononcerai contre le fractionnement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je vais aussi me prononcer contre le fractionnement et j'aimerais revenir sur certains arguments qui ont été développés.

En ce qui concerne la violation de la sphère privée, vous pensez bien qu'une personne qui fait partie de la communauté LGBTI, au moment où elle vient déposer plainte, est prête à ce que sa sphère privée soit ouverte. Autrement, elle ne viendrait pas, elle n'en parlerait pas.

En ce qui concerne ces statistiques, contrairement à ce qu'a relevé M. Galley, cela ne me dérange pas que Fribourg passe pendant un jour pour le canton dans lequel il y a le plus de violences conjugales. Au contraire, cela en fait parler et les autres cantons se demandent ce qu'il en est chez eux. C'est peut-être grâce à ce qui s'est passé dans le canton de Fribourg que les autres cantons ont commencé à se demander s'ils n'ont pas, eux aussi, beaucoup de violences conjugales. Grâce aux statistiques, nous réalisons tout à coup qu'il y a en Suisse énormément de violences conjugales et qu'il y a plusieurs meurtres par année, ce que j'ignorais complètement. Si nous voulons prendre en considération ce qui se fait contre cette communauté, ce n'est que par les statistiques parce que malheureusement nous réagissons sur des faits. Je ne savais par exemple pas qu'il y avait eu ces violences à Bulle. Nous l'apprenons seulement parce que quelqu'un a osé le dire, a déposé une plainte. Autrement nous ne le savons pas. Si les gens de cette communauté viennent à la police et que l'on fait simplement une formation pour les écouter mais que ce n'est pas encore une infraction, ou alors on dit qu'on ne fait pas de statistiques parce qu'on ne voudrait pas les gêner, est-ce qu'ils vont venir? S'ils savent par contre qu'une statistique sera établie, il y a un sens de déclarer ce qu'il s'est passé. Ainsi l'on pourra dire à la fin de l'année qu'il y a eu cinquante, cent, cent-cinquante attaques. Il faut que l'on prenne cela au sérieux.

Si nous voulons apporter une aide et lutter contre ces actes de haine, je vous demande de soutenir cette proposition, de faire des statistiques et donc de voter contre le fractionnement du mandat.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). J'interviens à titre personnel pour dire que je ne suis pas d'accord avec notre collègue policier qui dit que l'agent doit demander l'orientation sexuelle à la personne. Pour moi, il ne s'agit pas de demander l'orientation sexuelle à une personne, mais de mettre un caractère LGBTI+ à une agression. C'est cela que le mandat demande. Je suis donc contre le fractionnement.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tout d'abord les différents intervenants pour la qualité des débats.

J'aimerais tout d'abord vous dire que le Conseil d'Etat et la Police cantonale sont extrêmement sensibles à la problématique et la situation des personnes dites LGBTI, par lesquelles il faut entendre lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Il n'y a de notre part aucune tolérance à l'homophobie. Il en va du respect des minorités et de la dignité humaine. Je soutiens d'ailleurs pour ma part l'extension prochaine de l'article 261bis du code pénal à la discrimination pour orientation sexuelle, un acte qui doit être punissable.

Cela étant, j'aimerais rappeler que ce mandat a été déposé dans de nombreux cantons et vous pouvez bien imaginer qu'il a engendré une réflexion aussi au niveau des polices cantonales, au niveau de la Conférence latine des directeurs de justice et de police. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur cette problématique. Tous les Gouvernements, tous les directeurs et

directrices qui ont participé à cette discussion partageaient l'avis qu'il fallait développer et renforcer la formation, mais que vouloir introduire des statistiques policières en la matière relevait probablement de la fausse bonne idée. Je vais y revenir. En ce sens, le Conseil d'Etat vous propose dans cette logique intercantonale de fractionner le mandat, d'admettre la partie se rapportant à la formation de la Police cantonale et de rejeter celle qui a trait aux statistiques.

S'agissant de la formation, la Police cantonale est déjà sensibilisée à la problématique. Elle a souhaité d'ailleurs saisir de l'occasion de ce mandat pour formaliser un certain nombre de mesures qui étaient d'ailleurs déjà envisagées. On l'a dit, c'est la désignation d'un officier ou d'une officière de la Police cantonale qui sera chargé de ces questions. Il en va également de la création d'un module de formation auprès de la Police cantonale par rapport à la problématique de la prise en charge de ces victimes de violences. Nous souhaitons également intensifier les relations entre la Police cantonale, la police de proximité en particulier, avec les associations qui représentent les intérêts de la communauté LGBTI. Le but de cette formation est de garantir une prise en charge complète, professionnelle et empathique des victimes.

S'agissant de la création de statistiques, il faut bien voir que le mandat déposé porte sur la création de statistiques en matière d'agressions LGBTI. Or, l'agression LGBTI aujourd'hui n'est en tant que telle pas une infraction reconnue par le code pénal. La Police cantonale fribourgeoise et toutes les polices tiennent des statistiques sur les infractions pénales, reconnues expressément par le code pénal. Si aujourd'hui nous devons doubler ces statistiques sur des éléments qui ne sont pas ou pas encore des infractions pénales, cela va être extrêmement complexe. D'autre part, d'après toutes les informations qui nous remontent de la Police cantonale et des polices cantonales, c'est extrêmement aléatoire, peu réalisable et peu réaliste d'envisager une statistique en l'état actuel de la législation. Nous allons probablement compiler des chiffres inexacts, incomplets ou faux. Nous nous donnerons peut-être bonne conscience mais nous n'aurons pas beaucoup aidé à la défense de la cause.

Il y a une autre problématique qui est que, à un moment donné, il y aura bien une discussion entre l'agent de police et la victime sur son appartenance ou non à la communauté LGBTI. Pour la Police cantonale, cela est considéré comme extrêmement intrusif. Ce n'est pas simple pour un agent de la Police cantonale de poser à la victime d'une agression la question de savoir si oui ou non elle fait partie de la communauté LGBTI. Nous allons peut-être poser la question des mobiles à l'auteur pour savoir pourquoi il a commis cette infraction. Si l'auteur déclare effectivement qu'il a un problème avec la communauté LGBTI, il sera difficile de ne pas poser la question à la victime. Nous considérons que cela est extrêmement intrusif. Il y a des membres de la communauté LGBTI qui sont prêts à donner cette information, qui la donnent ouvertement et publiquement en dehors de toute infraction pénale, alors que d'autres ne souhaitent pas le faire. Il faut respecter cette confidentialité. Nous voudrions éviter des situations où c'est la Police cantonale qui contraint des *coming out* dans ses locaux. Ce serait extrêmement désagréable pour les victimes. Dans ce sens, nous estimons que ce n'est pas rendre service aux victimes que d'imposer ce genre de statistiques.

La situation va probablement évoluer avec l'introduction prochaine de l'article 261bis qui empêchera toute discrimination également à l'égard de l'orientation sexuelle. Ce sera encore une infraction différente de celle que nous évoquons aujourd'hui puisque là, nous parlons d'agressions LGBTI. L'article 261bis vise avant tout la discrimination en tant que telle pour des origines. Actuellement la disposition parle notamment d'origines ethniques, culturelles, couleur de peau, etc. Nous allons y inclure l'orientation sexuelle également, mais cela fait l'objet d'une récolte de signatures et d'un éventuel référendum. La population suisse devra probablement se prononcer sur l'introduction de cette nouvelle disposition.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous invite donc à faire confiance au Conseil d'Etat et à la Police cantonale, à l'expérience de terrain des polices cantonales. Je vous propose donc de fractionner le mandat et de ne retenir que l'aspect relatif à la formation.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). J'aimerais réagir à une erreur manifeste dans l'argumentation du conseiller d'Etat qui dit que les personnes devraient être interrogées sur leur orientation sexuelle. Comme M. Jelk l'a dit, ce n'est pas le cas. On demande des informations sur les agressions sexuelles. Le mandat ne demande pas qu'on interroge les personnes sur les orientations sexuelles. Il ne faut donc pas baser votre vote sur une fausse déclaration du Conseil d'Etat.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme totalement mon propos. Je pense qu'il n'est pas envisageable pour la Police cantonale de comprendre les circonstances de cette infraction, de ces actes anti-LGBTI, puisque par définition nous devons avoir la conviction que l'agression a porté contre une personne LGBTI. A un moment donné, nous allons devoir interroger l'auteur, nous allons devoir interroger la victime et nous n'échapperons pas à la discussion sur cette problématique. Vouloir éluder l'appartenance ou non de la personne à la communauté, je pense que c'est un leurre. Cela ne nous permettra en tout cas pas d'avoir des statistiques fiables.

> Au vote, la proposition de fractionnement de ce mandat est refusée par 53 voix contre 48. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 48.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 53.*

S'est abstenu:

Demierre Philippe (GL,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 76 voix contre 19. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP),

Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 7.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Décret 2019-DICS-52

Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Piller Benoît (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport |
| Rapport/message: | 24.09.2019 (BGC décembre 2019, p. 3363) |
| Préavis de la commission: | 25.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3375) |

Entrée en matière

Piller Benoît (PS/SP, SC). Nous allons donc traiter maintenant de ce décret relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques. Permettez-moi de vous demander la plus grande attention, non pas parce que je me considère comme un autre rapporteur, mais parce que le sujet est particulièrement complexe d'une part et surtout parce que c'est la troisième fois que nous sommes saisis d'une demande de financement pour le SICHH SA.

Le SICHH c'est donc le *Swiss Integrative Center for Human Health*, une société anonyme fondée en 2013 dont le but est, je cite: "l'exploitation d'un centre de compétences et promotion de la recherche du développement industriel et de la collaboration avec les Hautes Ecoles et les Instituts de recherche dans les sciences du vivant". Le SICHH est donc une SA à but non lucratif qui occupe 18 personnes pour 13 équivalents plein-temps.

Je rappelle que le Grand Conseil a accordé au SICHH, en mai 2014, un crédit de 3 millions de francs sous la forme d'un prêt, comme soutien initial, ainsi qu'un cautionnement d'un montant de 9 millions de francs. Puis le cautionnement a été modifié en 2017 se transformant en prêt. Aujourd'hui, le montant total du prêt est donc de 12 millions de francs. Le SICHH SA sollicite aujourd'hui une contribution financière complémentaire de 10 millions de francs, mais ceci dans le cadre de sa candidature au titre de centre de compétences technologiques reconnu sur le plan fédéral. Le SICHH ambitionne donc devenir le sixième centre de compétences technologiques, et ceci par le biais d'une division industrielle d'aide liée aux diagnostics, le *Swiss Smart Diagnostics*, comme vous avez pu le lire dans le message. La candidature a été déposée le 29 juin de cette année et une réponse est attendue à la fin de l'an prochain. Mais pour obtenir des subventions fédérales, il faut que l'institution dispose d'un financement assuré en complément aux autres ressources. Donc en plus des contrats à signer, une aide annuelle de la part du canton devrait être garantie.

Le décret demande deux choses: tout d'abord une aide financière pour pouvoir continuer à exploiter la structure jusqu'à la décision du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), qui est l'autorité de décision pour attribuer le titre de centre de compétences technologiques. Le décret demande deux choses, comme je l'ai dit: un crédit pour l'année prochaine, puis en cas de réponse positive du SEFRI, une aide annuelle portant sur les années 2021 à 2024. L'aide totale se monte donc à 10 millions de francs et il s'agit ici d'une aide à fonds perdu, qui vient s'ajouter aux 12 millions du prêt remboursable.

Qu'est-ce que c'est qu'un centre de compétences technologiques? Il s'agit d'une institution qui fait le lien entre la recherche académique et l'industrie, qui traduit ou transfère la recherche fondamentale vers le domaine privé.

La commission s'est réunie à trois reprises pour examiner ce décret. Une commission qui a posé beaucoup de questions, qui a émis des doutes, qui a eu beaucoup d'hésitations avant d'entrer en matière. La commission a entendu le directeur du SICHH, le président du conseil d'administration de la SA ainsi que le directeur de la Promotion économique, qui ont présenté tour à tour de nombreux documents. Des questions fondamentales ont été abordées: faut-il rattacher le SICHH à l'Université ou en faire une SA pure, placée sous le contrôle de la Promotion économique? Ou encore simplement ouvrir le capital-actions de la société? Mais la réponse est venue en lisant les conditions nécessaires pour recevoir un subventionnement fédéral: "être une société juridiquement autonome, sans but lucratif".

La commission s'est aussi inquiétée du turn-over des employés et du peu de projets concrets résultant de l'activité du SICHH. Les réponses données évoquent la difficulté pour une société de ce type de démarrer et de stabiliser le personnel, personnel qui est régulièrement démarché.

De plus, au début le SICHH voulait se rentabiliser par la fourniture de services. Aujourd'hui, l'orientation est plus tournée vers l'industrie. Ce changement peut donc aussi expliquer les mouvements du personnel et le peu de résultats concrets.

Le SICHH est surendetté, comme le montrent les rapports financiers de ces dernières années. Une situation qui ne peut donc pas durer. Cette société se trouve donc maintenant à un tournant: soit la reconnaissance en tant que centre de compétences technologiques est gagnée et la société continue avec la subvention de l'Etat demandée et la subvention fédérale, soit ce but n'est pas atteint et tout s'arrête. Ce sont cette situation, ces conditions, que nous trouvons dans le décret. Décret qui octroie un montant pour l'an prochain, pour aider à passer le cap de la certification, et un autre montant à fonds perdu pour les années 2021 à 2024, qui ne serait attribué que si les conditions décrites à l'article 2 sont remplies. Nous reviendrons sur ces conditions lors de l'examen du décret.

En résumé et au final, la commission a accepté le décret en version bis, version issue de trois lectures. C'est dire si le sujet n'est pas simple.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le rapporteur vous a fait part des discussions qui ont eu lieu durant les travaux menés par la commission. Beaucoup de doutes et de critiques ont été exprimés, doutes et critiques que je peux comprendre car ce projet n'a pas apporté jusqu'à présent les résultats annoncés, surtout en termes financiers. Pourtant la commission ad hoc et la CFG, à l'instar du Conseil d'Etat, ont considéré important de soutenir la candidature du SICHH pour devenir un centre de compétences technologiques au niveau fédéral et je les remercie de s'être prononcées ainsi en faveur du financement demandé. J'aurai bien sûr l'occasion de m'exprimer sur les différents amendements de la commission tout à l'heure.

Vous devez statuer aujourd'hui sur une demande du Conseil d'Etat d'octroi au SICHH d'un financement de 10 millions pour les années 2020 à 2024. Financement qui s'inscrit dans la candidature du SICHH aux contributions fédérales en tant que centre de compétences technologiques. Vous avez certainement lu le message qui vous a été soumis, je ne reviens ainsi que sur l'un ou l'autre élément.

La société anonyme SICHH SA a été en fait créée par l'Université de Fribourg en 2013, en tant qu'un des projets de Bluefactory, avec l'objectif de mettre à disposition des entreprises, des cliniciens et des chercheurs des équipements de pointe et des spécialistes dans le domaine de la santé humaine.

En mai 2014, le Grand Conseil a alloué, comme cela a été rappelé, le montant de 12 millions de francs sous forme d'un prêt de 3 millions et d'un cautionnement bancaire de 9 millions. En décembre 2017, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à racheter progressivement le cautionnement en le convertissant en prêt de l'Etat postposé, ceci afin d'éviter à la société une situation de surendettement. Le business plan initial élaboré avec le concours de plusieurs experts externes et accueilli très favorablement à l'époque prévoyait une rapide augmentation du chiffre d'affaires qui devait permettre au SICHH de devenir autoporteur à partir de la septième année d'activité – septième année d'activité qui, si tout s'était déroulé ainsi, ne serait même pas encore atteinte aujourd'hui. Le développement des activités du SICHH a été mis à mal par le retard de deux ans dans la mise à disposition des locaux, en 2016. Il s'est aussi avéré que le business plan a été beaucoup trop optimiste et qu'il ne

tenait pas compte du temps nécessaire pour s'établir, pour se faire connaître et pour être reconnu dans un domaine de pointe et avec une offre innovante.

En 2017, après à peine une année d'activité avec ce modèle – l'ancien modèle donc –, le modèle d'affaires basé sur les services au profit des entreprises et des chercheurs semblait encore valable. Toutefois, l'expérience 2017-2018 a montré que ces types de services demandaient un effort d'acquisition disproportionné par rapport à leur valeur et ne généraient pas les chiffres d'affaires attendus. Une réorientation s'imposait, une réorientation vers des projets plus conséquents, associant des partenaires académiques et des entreprises, dans une démarche de transferts de technologies et pouvant être soutenue par des fonds dédiés à l'innovation, tels que ceux d'Innosuisse.

Le bilan de ces premières années s'avère néanmoins positif. Le SICHH a noué plusieurs partenariats avec des entreprises et des partenaires académiques. Certains d'entre eux sont prêts à s'impliquer en entrant dans l'actionnariat du SICHH; trois l'ont déjà fait, un quatrième est en cours de procédure. Le SICHH a surtout acquis des compétences et a construit des programmes de transferts de technologies qui lui permettent de prétendre au statut de centre de compétences technologiques subventionné par la Confédération. Dans cette optique, la concentration de l'activité du SICHH sur le domaine du diagnostic a été réalisée et des discussions ont commencé avec plusieurs entreprises de ce domaine, pour qu'elles intègrent une division industrielle au sein du SICHH, précisément le *Swiss Smart Diagnostics*. C'est dans ce cadre que la présente demande de financement pour les années 2020 à 2024 se situe. En vertu de l'article 15 de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, la LERI, la Confédération peut soutenir un établissement de recherche à condition qu'il soit juridiquement autonome, qu'il accomplisse des tâches d'importance nationale et qu'il obtienne un soutien significatif des cantons ou du canton, d'autres collectivités publiques, d'autres écoles ou de secteurs privés. Les centres de compétences technologiques, qui sont une des trois catégories d'établissement de recherche pouvant bénéficier des contributions fédérales, doivent collaborer avec les Hautes Ecoles et des entreprises sur une base non lucrative.

La Confédération intervient à titre subsidiaire. Le montant des contributions fédérales s'élève au maximum à 50% du financement de base. La demande de soutien cantonal de 10 millions de francs qui vous est soumise s'articule donc de la manière suivante: 7,5 millions doivent permettre d'obtenir les contributions fédérales correspondantes durant les années 2021 à 2024 – période du projet formation, recherche et innovation – et les 2,5 millions demandés pour 2020 sont nécessaires pour permettre au SICHH de fonctionner durant cette année charnière et pour continuer les démarches auprès des entreprises intéressées à adhérer à *Swiss Smart Diagnostics*. Notons que 500 000 de ces 2,5 millions de francs proviennent de la NPR, décision déjà acquise sous réserve bien sûr de votre détermination d'aujourd'hui. Avec la nouvelle orientation d'activité du SICHH, la composition du conseil d'administration a été modifiée pour lui donner une orientation plus entrepreneuriale mais aussi plus en lien avec son domaine d'activité, le diagnostic. Le président est un chef d'entreprise du domaine biomédical, M. Vincent Dessenne. Parmi les autres membres, l'un provient de la pharma, M. Stéphane Bernard, un autre est président de la Chambre de commerce de Fribourg et aussi spécialiste de la pharma, M. René Jenny, un autre est directeur de la Promotion économique, M. Jerry Krattiger. Le lien avec l'Université est assuré avec sa vice-rectrice, responsable de la Recherche et de l'innovation, et qui est la vice-présidente du conseil d'administration et une scientifique de renom, M^{me} la Professeure Katharina Fromm. Elle est enfin représentée par la cheffe des Affaires universitaires.

Il est important aussi de souligner que le plan financier qui figure dans le message correspond exactement à celui soumis à la Confédération. Le développement du SICHH qui est projeté dépend en réalité des contributions de celle-ci, mais aussi de l'engagement financier des entreprises et des recettes des projets mandatés par les entreprises ou soutenus par les fonds recherche et développement. Les nouveaux engagements qui y sont projetés n'auront lieu qu'à condition que les moyens correspondants affluent.

Le Conseil d'Etat a mené une réflexion approfondie avant de décider de répondre favorablement à la demande du conseil d'administration du SICHH, soit de soutenir sa candidature auprès de la Confédération et d'adresser au Grand Conseil la présente demande de financement. Il est arrivé à la conclusion qu'il s'agit d'une chance unique de disposer dans le canton d'un centre de compétences technologiques reconnu au niveau national. Une telle reconnaissance, si elle est obtenue, donnera au SICHH une visibilité et un positionnement solide avec des retombées positives importantes pour le canton. Si toutefois la réponse de la Confédération devait être négative, le financement cantonal s'arrêterait également, comme cela est clairement défini dans le projet de décret qui vous est soumis par le Conseil d'Etat et qu'en son nom je vous demande d'adopter.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Votre Commission des finances et de gestion s'est réunie le 4 décembre pour l'examen sous l'angle financier du décret relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques. Pour rappel, le financement demandé est une contribution financière complémentaire de 10 millions à fonds perdu, 2,5 millions pour l'année 2020 et le solde de 2021 à 2024, sous certaines conditions. La CFG a été partagée au sujet de cette dépense entre, d'une part l'espoir d'une reconnaissance fédérale comme centre de compétences technologiques en matière de diagnostic en 2020 et, d'autre part, le bilan financier et la gouvernance de cette entité depuis sa création, qui ont été pour le moins difficiles, voire pour certains laborieux. Au terme de débats nourris, la CFG a finalement accepté le décret proposé par le Conseil

d'Etat par 7 voix contre 2 et 4 abstentions. Au nom de notre commission et sous l'angle financier, je vous recommande donc d'accepter l'entrée en matière et le décret présenté.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Membre de la commission ayant analysé le projet de décret, je n'ai pas de liens d'intérêts avec l'objet.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du message et du projet de décret et relève d'emblée que les discussions sont du même niveau que celles qui se sont déroulées en 2017. Le SICHH avait sur le papier beaucoup d'atouts pour réussir mais au fil des années, la collaboration avec l'Université ne fut pas à la hauteur des attentes et le financement de la part des entreprises fait encore trop largement défaut. Ainsi, même pour les grands défenseurs des investissements dans l'innovation que nous sommes, la pilule est difficile à avaler. Le groupe Vert Centre Gauche acceptera l'entrée en matière mais est divisé sur l'attitude à avoir sur cet objet. Le modèle d'affaires était-il le bon? Y avait-il les bonnes personnes pour le mener à bien? Quels sont les liens entre l'Université, le HFR et le SICHH?

La commission s'est attelée à analyser l'objet sous tous ses angles et, malheureusement, les découvertes ne sont pas toutes réconfortantes. Certains projets ou mandats de recherche sont certes fort bien menés par une équipe dynamique et compétente, mais les objectifs principaux de transferts technologiques étaient trop ambitieux, tout comme les objectifs financiers. Les coûts d'acquisition des projets ont été sous-estimés et les probabilités d'obtention des projets surestimés et ce probablement dès le départ. On nous présente actuellement un projet de centre de compétences de diagnostic pour lequel Fribourg a, pour reprendre une expression, une longueur d'avance et pour lequel il est urgent d'investir 10 millions ces cinq prochaines années. Malheureusement, le passé du SICHH ne nous incite pas à la confiance. La direction et le conseil d'administration gagneraient certainement en crédibilité en étant un peu plus réalistes dans leurs analyses et leurs plans financiers.

Ainsi, nous sommes très partagés et une toute petite majorité est prête à soutenir le projet bis pour accorder une toute dernière chance au SICHH.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis chirurgien orthopédiste, donc intéressé par la prothétique et les recherches qui sont faites à l'Université de Fribourg et deuxièmement j'ai été sénateur pendant deux législatures et cela m'a permis de me familiariser avec le monde universitaire que je connais d'ailleurs assez bien. Donc point de vue sentimental, je suis assez favorable au milieu universitaire, c'est normal. Et pourtant, c'est la première fois de ma carrière de député que je participe à une commission où tous les membres restent dubitatifs et réticents vis-à-vis du message du Conseil d'Etat et cela, naturellement, a nécessité des informations complémentaires qui nous ont été fournies. Je remercie le Conseil d'Etat de l'avoir fait.

Nous avons l'impression qu'avec le SICHH, on nous met un peu le couteau sous la gorge parce que, comme on nous l'a dit, il n'y a pas de plan B. Mais il faut se rendre à l'évidence: sans subside de l'Etat, le SICHH devra cesser son activité. Cette demande de subside nous met donc, comme je vous l'ai dit, le couteau sous la gorge, je l'ai dit deux fois, ma fois je suis chirurgien... Le SICHH SA, initié par l'Université est actuellement une société indépendante de l'Université et aurait dû jouer le rôle de plateforme de facilitation entre la recherche fondamentale qui est faite à l'Université de Fribourg – et il y en a beaucoup – et le monde industriel. Nous nous sommes rendus compte que les résultats concrets font défaut. Notre groupe est sceptique vis-à-vis du SICHH car les promesses ne lui suffisent plus. Le SICHH n'a pas de plan B, comme je l'ai dit tout à l'heure, donc si nous n'entrons pas en matière, l'activité du SICHH sera terminée. Et pourtant notre groupe, après avoir longuement discuté, a voté à une majorité qualifiée la non-entrée en matière.

Baiutti Sylvia (*PLR/FDP, SC*). Au nom d'une minorité du groupe libéral-radical et en tant que membre de la commission parlementaire, je tiens à faire part de notre point de vue, qui tend à soutenir le décret de financement du SICHH qui nous est proposé aujourd'hui. C'est en porteurs de projets d'innovation que nous voulons croire à la reconnaissance du SICHH comme un centre de compétences par le SEFRI. Le décret proposé nous demande une prise de risque d'investissement de 2,5 millions pour 2020, car ce décret fixe comme condition *sine qua non* l'obtention de la reconnaissance de la Confédération pour le versement ultérieur des 7,5 millions. Dans le même temps, le soutien du canton est un signal nécessaire pour permettre au SICHH d'obtenir une subvention fédérale. En d'autres termes, l'un ne va pas sans l'autre et l'autre ne va pas sans l'un, c'est ainsi. Aujourd'hui, nous sommes à un moment charnière qui, je veux le croire, va aboutir à la reconnaissance du SICHH par le SEFRI comme centre de compétences, le sixième en Suisse. Aussi, la focalisation des moyens dans le domaine du diagnostic médical induite par le nouveau conseil d'administration est gage d'un recentrage pour une meilleure performance – tant économique que médicale –, performance qui devrait profiter à chacun de nous en tant que patients potentiels. Le SICHH a pile poil 12 mois pour nous présenter sa success-story à BlueFactory.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je préside le conseil HES-FR et je suis cheffe de délégation de la Commission interparlementaire HES-SO.

Ce décret a suscité beaucoup de discussions, de questions et quelques collègues ont déjà relevé plusieurs points. Nous prenons acte du fait qu'en étant au bord de la faillite, une nouvelle orientation est prévue par la direction du SICHH, qui

souhaite se positionner comme centre de compétences technologiques. Pour financer ce nouveau positionnement, un montant complémentaire de 10 millions de francs est ainsi demandé à l'Etat. A ce jour, pour les 12 millions prêtés et qui sont épuisés, aucune garantie n'est donnée pour que le futur du SICHH soit plus favorable. Nous regrettons que le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un nouveau montant important, et ceci sans garantie. Car il y a pour l'instant – cela a déjà été dit mais je le répète – beaucoup de promesses, de papiers et beaucoup d'optimisme du conseil d'administration, mais il manque cependant réellement une vraie dynamique qui permettrait de soutenir le décret tel qu'il est demandé par le Conseil d'Etat. On nous fait à nouveau – désolée de le dire – miroiter la venue d'entreprises à haute valeur ajoutée, des postes de travail et un plus pour tout le canton de Fribourg. Chat échaudé craint l'eau froide, M. le Commissaire! Et à ce jour, il y a beaucoup de doutes que ces nouveaux millions investis amènent des retombées positives pour Fribourg.

M. le Commissaire nous a dit, en commission, que l'Etat doit jouer son rôle lorsque toute entreprise démarre son activité, découvre un marché et doit y trouver sa place. Oui, M. le Commissaire, c'est juste. Mais n'oublions pas toutes les PME qui attendent peut-être aussi un soutien de l'Etat! Nous ne pouvons pas oublier non plus, M. le Commissaire, que le SICHH est au bord de la faillite et que, malheureusement, le SICHH n'est pas une nouvelle société. Il existe depuis plusieurs années et le succès n'est pas encore au rendez-vous. Cette société a été créée par l'Université et nous ne comprenons pas pour quelle raison elle n'est pas restée rattachée à notre Alma mater. Le Conseil d'Etat a bien mis en place, c'est vrai, un comité de suivi. Il a créé un nouveau centre de charges au secrétariat général de la DICS, alors que le SICHH est une société anonyme. Cherchez l'erreur! Est-ce à la DICS de gérer une société anonyme? Je pose la question. Des nouvelles personnes ont aussi été choisies, vous venez de le dire M. le Commissaire, pour faire partie du conseil d'administration de la SA et il est quand même surprenant que la majorité de ces personnes qui viennent de l'économie demandent uniquement des fonds publics pour sauver et faire tourner la SA. Pour quelles raisons ne nous donne-t-on pas une certaine assurance que des fonds privés soient recherchés? Peut-être faut-il être plus actif pour renflouer le SICHH. La question est posée et les promesses, je le répète, ne suffisent plus.

Le commissaire nous a confirmé que 2020 est une année clé pour la société, qui devra réaliser ces deux conditions: passer des contrats avec des entreprises et obtenir le financement de la Confédération. La société a besoin d'aide pour passer cette année. Le groupe socialiste souhaite laisser une chance au SICHH. Aussi, un premier montant de 2,5 millions est octroyé et le solde du financement sera versé dès que la reconnaissance aura été acquise. Le commissaire du Gouvernement estime que la Confédération attend que le canton soutienne le SICHH avec les 10 millions, et que si nous ne le faisons pas, nous pouvons oublier les subventions fédérales et c'est fini. Ce message est trop négatif, M. le Commissaire, car, tout comme le Conseil d'Etat, nous sommes prêts à mettre les 10 millions et, tout comme le Conseil d'Etat, à financer la suite. Mais il faut que la reconnaissance soit acquise.

Le groupe socialiste soutient la recherche, mais il demande que des assurances soient données. Il souhaiterait aussi renforcer la faculté des sciences de l'Université et que de véritables collaborations s'instaurent enfin, afin de renforcer notre canton et son économie. Le groupe socialiste va entrer en matière, mais reviendra avec des propositions d'amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je me prononce au nom du groupe démocrate-chrétien qui, dans sa grande majorité, soutient l'entrée en matière.

Mon lien d'intérêts: je fais partie de l'*advisory board* du SICHH depuis quelques années et j'ai pu constater l'évolution du centre en observant ses activités. Il faudrait tout d'abord reconnaître l'importance du SICHH pour le canton de Fribourg, mais aussi pour la suite. Le décret que nous avons devant nous demande de faire du SICHH un centre de compétences technologiques, le sixième en Suisse. Nous ne parlons donc pas seulement pour le canton de Fribourg, mais au niveau national. Ce n'est pas depuis 2013, mais depuis 2016 que ce centre a vraiment pu entrer en fonction et qu'il a travaillé dur pour arriver à la proposition qui est faite aujourd'hui. Ce n'est pas seulement pour les entreprises existantes sur le territoire cantonal, mais ça sera aussi un outil de promotion économique pour attirer d'autres entreprises à s'implanter dans le canton de Fribourg. Nous voyons le potentiel d'investissements financiers qui est gigantesque, notamment au niveau du *Swiss Smart Diagnostics*.

J'aimerais aussi faire référence au plan gouvernemental que le Conseil d'Etat s'est donné. Là nous trouvons des phrases comme:

Der Staatsrat will aus Freiburg ein wahrhaftes Wirtschaftszentrum machen und die Rolle als Brückenkanton verstärken. Und wir möchten Arbeitsplätze mit hoher Wertschöpfung schaffen.

L'ambition du Conseil d'Etat est de ne pas maintenir ce que nous avons aujourd'hui – nous savons que Fribourg est un canton dortoir –, mais de le promouvoir et de le développer.

Le deuxième grand axe, nous l'avons entendu dans plusieurs prises de parole, est que le SICHH est à un moment charnière. Si, aujourd'hui, nous décidons de ne pas soutenir le SICHH pour la suite, cela voudra dire que nous plantons les 10 millions

ou les 12 millions que nous avons déjà prêtés au SICHH. Il est de notre responsabilité de rappeler aujourd'hui qu'il n'y aurait alors pas de suite. Nous fermerions donc cette porte-ci et il est de notre responsabilité aujourd'hui de prendre cette décision.

Quand on parle de l'innovation, celle-ci est directement liée à une prise de risque. Dans notre canton, nous avons l'habitude de prendre un risque dans l'agroalimentaire. Souvent, nos producteurs paysans ont des durées de un an; donc on plante quelque chose et au bout de 3-4 mois on peut récolter. Ayant parlé à plusieurs personnes actives dans le domaine de la santé, de la pharma, on voit que dans ces domaines-là il faudrait s'attendre à dix ans pour établir un centre pareil dans un canton. Si nous jugeons maintenant le SICHH pour dire qu'au bout de trois ans nous n'avons pas de résultat concret, c'est quelque chose qui est assez normal dans ce domaine. Si nous parlons d'innovation et que nous avons l'ambition de partir dans la santé et dans le diagnostic, il faudrait que nous nous mettions d'accord pour supporter cette prise de risque en tant que députés de ce Parlement.

Le troisième point est la chance d'obtenir la reconnaissance pour un centre technologique au niveau national. Nous dépassons nos frontières et notre ambition, c'est que l'on investisse dans ceci. Nous voyons aussi qu'ailleurs, à l'image du CSEM à Neuchâtel, il est normal que le canton investisse chaque année 3 à 5 millions. A Neuchâtel, ce sont plusieurs cantons qui s'engagent à hauteur de 10 millions par année pour le CSEM et, quand on parle aux Neuchâtelois, ils disent que sans le CSEM, leur promotion économique aurait beaucoup plus de mal. Donc, aujourd'hui, c'est aussi une décision que nous prenons. Est-ce que l'on y croit? C'est une question de croyance – nous l'avons débattu aussi en commission – de dire oui, c'est une piste pour notre canton.

Ainsi, notre groupe soutiendra dans sa grande majorité l'entrée en matière. Donnons un signal fort pour le développement de notre canton, pour l'innovation et pour la promotion économique de celui-ci!

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je prends ici la parole à titre personnel. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec l'objet, sinon d'être membre de la Commission des finances et de gestion qui s'est prononcée. En lisant ce décret, je me suis demandé ce que le SICHH apportait à notre canton depuis qu'il est ouvert et, surtout, ce qu'il a apporté aux citoyens de notre canton? Force est de constater que je ne suis pas arrivé à grand-chose comme résultat, mis à part le subventionnement d'emplois avec – bien sûr - de l'argent public. Cette structure n'a fait, pour le moment, que coûter. Alors, la question que je me suis posée est la suivante: est-ce un rôle ou une mission prioritaire de notre Etat de financer cette structure? Plusieurs intervenants avant moi ont dit que le canton devait soutenir l'innovation. Oui, nous devons soutenir l'innovation Mesdames et Messieurs, mais pas à n'importe quel prix. Et, à partir d'un moment, nous devons nous poser la question. Si nous acceptons ce projet, sous réserve des acceptations fédérales, nous allons payer tant que le SICHH existera. On nous prévoit 10 ou 12 millions, à court et moyen termes, mais nous ne savons pas ce que cela nous coûtera à long terme. Il faut être franc, l'Etat a essayé. Mais il faut se rendre à l'évidence: pour moi, ce projet est un échec cuisant. Je pense qu'il faut simplement arrêter les frais et tirer la prise.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission et je suis également membre du Sénat de l'Université.

Le SICHH a un très grand mérite: son nom est formulé en anglais. Et j'ai l'impression que tout ce qui est intitulé en anglais paraît sexy aux yeux du Gouvernement, que tout ce qui reprend le vocabulaire de la "start-up nation" a des chances à Fribourg. On arrive à en donner même un goût de Californie à l'Intyamon, un petit air de Washington à Marly... Mais venons-en au fond. Le travail en commission nous a très honnêtement laissé un goût amer en bouche puisque nous avons systématiquement le couteau sous la gorge. On nous disait: "Soit vous acceptez ce crédit, soit vous faites perdre aux contribuables fribourgeois ces 12 millions investis par le canton". L'Etat doit vraiment promouvoir la recherche, mais c'est à l'Université, à mon sens, qu'il faut prioritairement investir directement. L'Université a été obligée d'augmenter les taxes d'inscription et bénéficie d'un budget faible au prorata des étudiants par rapport aux autres universités suisses. C'est, à mon sens, problématique.

Maintenant, si nous n'entrons pas en matière, c'est le Grand Conseil qui fait couler ce projet. A mon sens, il faut donner la possibilité au SEFRI d'accorder la qualité de centre de compétences. C'est pourquoi je pense qu'il faut accepter l'entrée en matière.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec l'objet que nous allons traiter, si ce n'est que j'étais membre de la commission.

Je relis de manière très succincte mes notes prises pendant les séances de la commission: recettes qui ne sont pas à la hauteur... points d'interrogation quant au budget... Ce qui m'a surtout frappé, c'est que nous n'avons pas de concret, nous n'avons pas de contrats signés. Nous avons certes un pool technologique en instruments qui est excellent, nous avons un personnel qualifié – mais quelque peu volatil parce que l'institution a changé plusieurs fois de cap, ce qui n'est pas très sain pour une entreprise, quelle qu'elle soit. Ensuite, je me suis posé cette question: "Le sixième centre de compétences viendrait à Fribourg? C'est étonnant. Le domaine de la santé est extrêmement important dans tous le pays, pourquoi Fribourg l'obtiendrait-il?". Ensuite, je me suis demandé: "Mais quel est le creuset, quel est le terreau pour que les agriculteurs puissent faire grandir quelque chose sur notre territoire cantonal?". Il y a quelques années, la Fondation Müller – c'est la Fondation Balgrist maintenant – a mis sur

le marché les prothèses dont parlait mon collègue M. Zadory. Mais à côté de cette découverte, vous aviez l'industrie Sulzer. Nous avons parlé aussi de la chimie bâloise qui développe des médicaments qui rapportent des milliards; là, naturellement, nous avons à côté des entreprises qui sont capables de prendre le relais de la recherche fondamentale. Quel est le terreau, dans le domaine de la santé, dans le canton de Fribourg? J'ai peur qu'il soit un peu maigre. Si je suis responsable, puisque l'on m'a nommé une fois député, de gérer un peu les deniers de nos contribuables, j'aurais vraiment de la peine de faire cet acte de foi, M. le Commissaire. L'acte de foi, je ne le vois pas. La vision, je peux comprendre ce que c'est, mais quelque fois la vision est une *Fata Morgana* n'est-ce pas? Je ne crois pas que, en l'état, lorsque je lis toutes mes notes, cette institution a une quelconque chance de survie. Comme la discussion est ouverte, nous allons quand même accepter de discuter là-dessus – nous avons parlé de cela au PLR –, mais avec beaucoup de réticence.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Mon lien d'intérêts: je suis un grand défenseur de l'innovation, j'en veux pour preuve le postulat que j'ai déposé en 2007 déjà, qui demandait la création d'un parc technologique dans le canton de Fribourg. Immense espoir, puisque nous avons quasiment à l'unanimité accepté ce postulat qui a débouché ensuite, vous le savez, sur BlueFactory. Je suis donc vraiment de ceux qui défendent l'innovation. En 2014, j'étais aussi dans la commission parlementaire qui a délié pour la première fois les cordons de la bourse pour ce fameux SICHH. Là aussi, le modèle d'affaire nous avait beaucoup surpris. Je me rappelle que mon collègue Thévoz avait posé beaucoup de questions et il n'était pas le seul. Un peu ébloui par les belles promesses, je dois bien le dire, nous avons accepté de délier la bourse.

En décembre 2017, il a déjà fallu voler au secours du SICHH, puisque l'on nous a demandé que l'Etat reprenne progressivement la dette du SICHH et que l'on passe plutôt par un prêt direct à la place d'un cautionnement. Là, déjà, nous avons d'énormes doutes. Nous les avons exprimés ici en plénum. Mais il n'y avait pas que les députés qui avaient un doute, il y avait aussi le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen. Je reprends ce qu'il a dit le 12 décembre 2017: "Si vous acceptez la proposition du Conseil d'Etat, celui-ci s'engage à suivre de très près l'état financier de la société. Si la courbe montante que nous observons actuellement ne devait pas se confirmer, nous devons en tirer les conséquences". A une question du député Marmier, encore une fois M. le Commissaire répond: "M. le Député Marmier m'a demandé si je croyais au SICHH. Oui je crois à ce développement, sans forcément un très grand enthousiasme je dois bien le dire". Même le conseiller d'Etat n'était, à l'époque, pas du tout convaincu par ce projet. Pourtant, on nous a donné un magnifique plan financier 2017-2026. Nous nous sommes dit: "Alleluia, nous voilà sauvés. Il y a des mesures, il y a un certain nombre de choses qui vont changer, nous sommes sur la bonne voie!" Encore une fois, nous nous sommes un tout petit peu faits enfumer par tout ça. Moi je me suis abstenu, j'ai dit que je ne dépensais plus un franc pour ce SICHH.

Maintenant, il faut revenir au pragmatisme. Aujourd'hui, en 2019, on nous dit: "Chiffre d'affaires 2017: 416 000 francs. Chiffre d'affaires 2018: 519 000 francs. Perte 2017: 2,6 millions. Perte 2018: 2,6 millions."

Je me suis renseigné afin de savoir comment vivent les autres, parce que d'autres centres de compétences en Suisse tournent et tournent bien. J'ai pris mon bâton de pèlerin et j'ai été trouver les gens. Et je vais vous dire ce que vaut un centre en termes de rentabilité dans notre pays. Il doit sortir entre quatre et cinq offres par mois: c'est le minimum pour qu'un tiers de projets passent la rampe. Un projet génère en moyenne, grosso modo, 300 000 francs de chiffre d'affaires pour la société. Mon contact me dit: "Le SICHH, c'est nouveau, nous n'allons donc pas partir sur cinq offres, mais sur trois". Trois, c'est le minimum. Et un projet doit aboutir par mois. Donc, 300 000 francs. 300 000 francs par mois, cela fait 3,6 millions de chiffre d'affaires par an. Version courte, version fine, version prudente. Aujourd'hui, où en sommes-nous? A 516 000 francs. Ça, Mesdames et Messieurs, c'est du pragmatisme. Et je suis désolé de vous dire que je ne peux pas entrer en matière sur ce projet. C'est absolument exclu.

Ce qui me gêne beaucoup, c'est que nous sommes ici dans le management des excuses. Mais moi, ça ne m'intéresse pas. Quand j'ai mes cadres autour de la table, les excuses ne m'intéressent pas; ce qui m'intéresse ce sont les solutions, c'est de l'entrepreneuriat, du volontarisme. Et là on nous dit que si nous mettons 10 millions, la Confédération fera de même. Mais ce n'est pas ça que nous voulons. Nous voulons vraiment que cette structure tourne, que l'on soit de vrais entrepreneurs. Je dirais que c'est un mauvais film, qui a mal commencé. Ce film, il faut l'arrêter puis en écrire un autre. Mais il ne faut surtout pas dépenser ces 10 millions parce que, je vous le dis aujourd'hui, ces 10 millions sont foutus. A tous ceux qui ont dit que nous perdrons les 12 millions engagés jusqu'à maintenant, je réponds ce n'est pas vrai, parce que ces 12 millions sont déjà perdus. Le conseiller d'Etat Godel m'a confirmé que ce montant était amorti. Au mieux, ce que nous pourrions faire, c'est un bénéfice extraordinaire en vendant les équipements que nous avons achetés pour ce SICHH.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Comme beaucoup, j'ai des doutes par rapport à ce projet. Lorsque j'ai visité le SICHH, j'ai vu une vision qui nous a été expliquée, des buts, des projets. Cela me donnait plutôt confiance. Par contre, dans la présentation des projets et de ce qui se fait, j'ai un sérieux doute quant au contenu. Je pense que maintenant c'est le moment de voir se tourner une page. Il faut que l'on arrive à nous montrer quelque chose, sinon ça ne va pas être possible par la suite. Ce que je regrette un petit peu, c'est que nous n'avons pas, nous députés – ni le Conseil d'Etat, ni personne –, la compétence pour dire si ce qui se fait là-bas est bien ou non. Aujourd'hui, cette compétence nous la remettons entre les mains de la

Confédération, uniquement si elle reconnaît le SICHH comme centre. C'est la seule possibilité que nous avons. Peut-être qu'une forme d'audit, de manière à voir si ce qui se fait là-bas est vraiment valable ou non, aurait été intéressante pour nous aider, nous qui n'avons pas les compétences pour juger.

Ce qui est regrettable si nous arrêtons ce centre aujourd'hui, c'est que cela ferait perdre la confiance du Grand Conseil envers ce qui est innovant lorsqu'il sera peut-être appelé à investir dans d'autres projets qui ressembleront un peu à celui-ci mais qui pourraient être meilleurs. C'est pour cela que je me dis qu'il vaut peut-être mieux continuer encore un moment. C'est pour cela que je soutiendrai ce projet. Uniquement pour l'image de notre canton. Parce qu'arrêter avec ce projet là où il en est aujourd'hui, c'est une catastrophe pour notre image. Je pense que le SICHH doit se rendre compte de ce qu'il doit faire et avancer, vouloir aller dans l'innovation comme nous le lui demandons et être beaucoup plus proactif. Je ne pense pas que nous devons avoir des salaires alibi là-bas, mais que nous devons vraiment faire de la recherche. C'est l'image de notre canton qui est en jeu. Je soutiendrai cela, mais je pense que tout le monde sait ce qu'il a à faire.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). J'interviens à titre personnel. Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et j'ai signé, début septembre, le *white paper* qui demandait de soutenir la candidature du SICHH pour qu'il devienne un centre technologique d'importance nationale, demande qui a été déposée en juin 2019 au SEFRI. Aujourd'hui, je soutiens le décret qui nous est proposé car c'est une étape indispensable pour pouvoir encore espérer être reconnu en 2020 comme centre de compétences.

Pourquoi soutenir cette demande? Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est une condition *sine qua non* pour que la Confédération puisse envisager d'entrer en matière sur la demande du SICHH. Deuxièmement, à la suite des critiques émises en 2017 par le Grand Conseil, la société a revu sa gouvernance, a tenu compte de nos remarques et a renforcé ses compétences. Pour moi, c'est un signal positif. Troisièmement, le type de projet: on est dans une plateforme de transferts technologiques, enjeu important pour notre économie, à savoir les échanges entre les institutions de formation et les entreprises, avec pour objectif de favoriser le transfert des savoirs et la technologie dans l'intérêt bien compris des entreprises et des emplois. C'est un credo pour l'économie.

Nous nous trouvons également face à un projet d'innovation dans un secteur d'avenir, le domaine de la santé. Avec l'intelligence artificielle, la médecine prédictive a de beaux jours devant elle et je pense que nous devons saisir cette opportunité qui est à notre porte. Profilons le canton de Fribourg dans un secteur prometteur! On dit que le canton de Fribourg a la chance de pouvoir bénéficier d'un tissu économique diversifié. C'est un avantage. Outre les secteurs phares de l'agroalimentaire et de la construction, nous avons aujourd'hui la possibilité de mettre en avant un centre de diagnostic sur un site adapté à l'innovation – pas au milieu de nulle part –, à savoir Blue Factory et ce, dans un canton universitaire.

Economiquement aussi, si nous disposons d'une plateforme de recherche d'importance nationale, nous pouvons considérer que c'est aussi un moyen d'augmenter notre PIB cantonal – sujet cher à notre grand argentier – avec des emplois à forte valeur ajoutée. Autre point encore, les places de travail: vous le savez, les Fribourgeois sont très, très bien formés, mais un sur quatre est un pendulaire qui doit quitter le canton chaque jour pour aller travailler à l'extérieur. En cas de développement de ce centre de compétences, nul doute que des emplois intéressants seront créés auxquels nos Fribourgeois pourront prétendre. Je vous invite à ne pas tirer la prise aujourd'hui, avant la décision du SEFRI. J'ai encore envie d'y croire. En cas de réponse positive, le canton de Fribourg aura réussi un joli coup. Il se positionnera dans un nouveau secteur d'avenir. Si la réponse est négative, nous aurons au moins été au bout d'un processus. C'est un risque à prendre pour notre canton et notre canton peut se le permettre. Faut-il le rappeler, la prise de risque est inhérente à l'innovation. Prendre des risques n'est pas une obligation, mais c'est nécessaire pour espérer réussir.

Avec ces considérations, je vous invite à entrer en matière et à soutenir le décret.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Arrêtons de croire à ce merveilleux miroir aux alouettes! Je sais que les temps sont durs pour le Conseil d'Etat: vous devez justifier des décisions mauvaises pour le passé. Il y aura la pisciculture et il y a aussi BlueFactory...

Force est de constater que BlueFactory est une immense déception. Ce qui avait été promis, ce qui a été l'espoir de ce Grand Conseil, aujourd'hui nous n'y arrivons pas. Lorsque le canton et la ville s'étaient lancés sur ce parc d'innovation, le but était un développement économique, amener une plus-value au canton, créer des emplois, créer de la richesse. Aujourd'hui, à part de la pauvreté ou de la "moins richesse", ça n'a pas été dans ce sens-là. De pôle économique d'innovation de plus-value, nous sommes passés à un centre scientifique de recherche qui finalement ne fait que disperser les moyens du canton déjà dispersés entre les Hautes Ecoles et les Universités. Il n'y a pas besoin de plus de dispersion. Je rappelle que le message de 2014 par rapport à ce centre indiquait qu'il devait, d'après le business plan, dégager un bénéfice à partir de la septième année d'activité. Alors là, on ne parle plus du tout de bénéfice! Nous savons qu'à long terme, cela coûtera. Nous ferons de la recherche mais le but initial n'est pas du tout là!

Beaucoup l'ont dit: nous avons l'impression d'avoir le couteau sous la gorge et ce sentiment désagréable se répète assez souvent dans ce Grand Conseil, où parfois on nous demande de prendre des décisions dans la précipitation et si nous ne

le faisons pas, tout va s'effondrer. J'ai plusieurs exemples: il y a quelques années, il y avait eu des problèmes au télésiège de Vounetz; il fallait un décret complémentaire que le Grand Conseil, après un débat assez chaud, avait finalement accepté par une petite majorité. Quelques années après, cette société a fait faillite. Si nous l'avions su, je ne pense pas que les mêmes décisions auraient été prises. Autre exemple: le bâtiment Schumacher qu'il fallait acheter très rapidement. Les études n'ont pas été faites, même échec cuisant, la même chose s'est répétée. Autre exemple: FTTH. Là aussi, en l'espace de deux mois, il fallait investir de l'argent, il fallait faire confiance au Conseil d'Etat, nous avions toutes les garanties. Nous voyons où l'on en est maintenant, deux ou trois ans après: Swicomm a abandonné le projet et le canton est bien seul pour essayer de rattraper tout ça.

Chaque fois le Grand Conseil avait ce sentiment désagréable, il n'était pas sûr et n'a pas suivi son intuition. Et chaque fois, nous avons eu tort. J'essaie de faire l'exercice inverse, de voir lorsque nous aurions suivi notre intuition et que nous nous serions trompés, mais je n'ai pas trouvé d'exemple. On reviendra avec les autres projets BlueFactory, ça sera toujours des décrets complémentaires... J'ai vraiment l'impression que ce BlueFactory est un adolescent: il commence sa formation, son apprentissage et quand il l'a achevé, il continue à vivre chez ses parents à qui il demande de continuer à lui donner un peu d'argent de poche parce qu'il faut qu'il vivote encore une année ou deux. A un moment donné, il faut dire "stop". Soit ce centre est aussi bien qu'on le dit et il arrivera à obtenir des financements privés, soit il faut arrêter. Effectivement, il y aura 10 millions de perdus. Mais mieux vaut 10 millions de perdus aujourd'hui qu'encore des dizaines de millions les années prochaines.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Je m'exprime à titre personnel. J'ai entendu beaucoup de députés et cela me choque lorsque j'entends dire "Quelle image on va donner?". 2,5 millions d'image, c'est ce que cela va coûter aux contribuables! Mesdames et Messieurs, si une entreprise se gérait – et là je rejoins totalement les propos de mon collègue Collomb – si une entreprise se gérait tel que l'a fait le SICHH, cela ferait longtemps qu'elle aurait fermé et cela ferait longtemps que l'Etat n'aurait pas pu l'aider. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui l'argent qui a été dépensé a été dépensé, n'en faisons pas plus. Nous avons entendu: "Le canton de Fribourg a les moyens de prendre des risques". Sauf qu'on prend des risques avec l'argent du contribuable. Je pense qu'à un moment donné, il faut dire "stop". Je n'ai pas fait partie de la commission, mais en lisant le message qui a été donné, il est clair qu'aujourd'hui il n'y a pas de porte de secours et qu'il faut simplement arrêter les frais là.

Mesdames et Messieurs, soyons pragmatiques, soyons des entrepreneurs qui gèrent l'argent public, n'entrons pas en matière sur ce projet.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: membre de la commission parlementaire; sinon je travaille pour l'EPFL. Je soutiens le projet de décret et l'entrée en matière. Je pense aussi que les critiques de M. Nicolas Kolly sont injustifiées pour BlueFactory. Dans le développement de la recherche et de l'innovation, il faut investir avant de pouvoir récolter des fruits. Je passe aussi un message au Conseil d'Etat: l'EPFL est présente sur le site de BlueFactory, elle sera encore plus présente avec le nouveau bâtiment du Smart Leaving Lab. A l'EPFL, il y a aussi une faculté des sciences de la vie, il y a aussi certainement besoin des compétences et de tout le travail du SICHH pour les années à venir. Nous votons un crédit de 2020 à 2024, donc il y a cinq ans pour justifier tout l'investissement que le canton de Fribourg veut faire dans cette institution, en tout cas sur cette société. En cinq ans, je pense que le Conseil d'Etat devrait reprendre contact avec l'EPFL pour voir s'il n'y a pas aussi des collaborations possibles dans le domaine de la santé, du médical et dans les domaines qui veulent être développés par le SICHH.

Je pense que le SICHH a cinq ans devant lui pour prouver qu'il existe comme plateforme nationale – je parle bien de nationale, pas seulement cantonale. Car c'est bien au niveau national que des sociétés peuvent arriver à Fribourg. Et je pense aussi que le SICHH, avec le Conseil d'Etat, devrait prendre contact avec l'EPFL pour voir s'il n'y a pas de nouvelles collaborations possibles. Dans ce cadre-là, j'ai confiance en la nouvelle structure et je voterai l'entrée en matière.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ich war in der Kommission, das ist meine Interessenbindung. Ich kann Ihnen sagen, ich war noch nie in einer Kommission, in der so viele Skepsis und so viele Zweifel angemeldet wurden, wie in dieser Kommission.

Ich frage in die Runde: Welches Unternehmen, das mit einer zur Verfügung gestellten Starthilfe von 12 Millionen Franken startet und nach fünf Jahren bei Null ist, kann wieder zum Staat kommen und 10 Millionen Franken verlangen? Sicher, mir ist auch klar, dass das SICHH ein Spezialfall ist, aber dennoch: Hier wurde mit der grossen Kelle angerichtet und nicht auf die Finanzen geschaut. Deshalb sage ich als Volksvertreter, der auch verantwortlich ist für die Steuereinnahmen, die wir generieren und obwohl ich keine akademische Ausbildung habe: Nein, so nicht! Lieber ein Ende mit Schrecken, als ein Schrecken ohne Ende und ein Fass ohne Boden.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je remercie les quinze intervenants pour toutes leurs remarques. Il y a eu énormément de remarques mais finalement peu de demandes concrètes. J'aimerais juste relever la question de M^{me} la Députée Solange Berset qui demandait pourquoi le SICHH n'était pas relié à l'Université. Je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre à cette question. Quant à la remarque de M. Eric Collomb, qui dit que les 12 millions sont perdus, cette question a évidemment

été abordée en commission. Nous avons demandé ce qu'il se passerait en cas d'arrêt et il nous a été répondu que sur les 12 millions, 6 l'ont été dans des instruments. Donc il y a pour 6 millions d'instruments aujourd'hui au SICHH.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'aimerais revenir sur quelques éléments qui ont été mentionnés.

M. le Député Zadory dit "les résultats concrets font défaut, nous avons le couteau sous la gorge". Mais le SICHH est une plateforme d'innovation qui n'a que trois ans d'existence; les locaux lui ont été mis à disposition en 2016. On compte sept ans pour pouvoir atteindre l'espoir d'être autoporteur. Nous en sommes à trois ans. Evidemment que les résultats de rentabilité en ce type de situation ne sont pas donnés, ils ne sont pas donnés par nature. C'est très difficile de prendre cela comme mesure du bon ou du mauvais fonctionnement du SICHH et de cette plateforme. Quant au "couteau sous la gorge", eh bien c'est la réalité de l'entreprise! Elle a besoin de ce montant pour se développer maintenant et sans ce montant, c'est terminé. Il n'y a pas de plan B, je le dis très, très clairement.

M^{me} la Députée Solange Berset, vous avez mentionné 10 millions sans garantie dans le domaine de l'innovation. Si j'avais toutes les garanties, je ne serais pas dans le domaine de l'innovation. C'est précisément le risque que nous prenons – nous l'avons déjà pris, je sais – mais c'est le propre aussi de ce que nous avons voulu. La plateforme SICHH, ce sont les institutions publiques qui l'ont créée. A l'époque c'est l'Université qui l'a lancée, c'est le canton qui l'a créée et qui la soutient. Et si nous l'avons fait ainsi, c'est parce que nous avons bien besoin de l'apport public dans la création et son développement comme plateforme d'innovation pour développer le canton, pour intéresser les entreprises, pour créer de l'innovation. C'est un peu aussi une sorte de bouillon de culture que l'on crée avec la capacité de pouvoir ensuite attirer et développer des entreprises dans ce domaine. Si on ne crée pas cette base, c'est extrêmement difficile.

Le SICHH n'est pas, M. le Député Collomb, une entreprise dans le sens que vous connaissez, vous, comme entrepreneur. Quand on crée une société anonyme sans but lucratif, cela veut dire qu'elle ne sera, par nature, jamais un centre de profits puisqu'elle ne peut pas faire d'activité lucrative. Ce n'est pas le but évidemment d'une entreprise qui va réinvestir ce qu'elle a gagné pour pouvoir se développer. Nous sommes dans le cadre de quelque chose de différent. Les personnes qui sont au SICHH ne sont pas là à attendre parce que c'est de l'argent public! Au contraire, elles sont très actives, dynamiques, avec un esprit d'entreprise, en cherchant des contacts avec les milieux universitaires et les milieux entrepreneuriaux, en étant tout le temps aussi dans le développement de l'entreprise. Je crois qu'il est important de le souligner.

M^{me} la Députée Berset, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ne gère pas le SICHH, contrairement à ce que vous avez dit. C'est le conseil d'administration qui gère le SICHH. L'ancrage du SICHH à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport s'est fait parce que le fondement, la vocation première du SICHH, c'est le transfert de technologie, donc de la recherche appliquée vers les entreprises. Ce rôle-là est fondamental dans une plateforme comme celle-ci et ce n'est pas un élément de production en tant que tel. Bien sûr, l'Université fait la recherche fondamentale avec du transfert technologique. Mais il est évidemment plus difficile de faire du transfert technologique en faisant de la recherche fondamentale. Avec le SICHH, qui est tout à fait complémentaire au rôle de transfert de technologie que peut accomplir l'Université, nous pouvons faciliter la recherche: l'Université fait de la recherche fondamentale et le SICHH de la recherche appliquée, en lien avec les entreprises. C'est cela la nature propre du SICHH, aller chercher à l'Université les bonnes idées à breveter, à développer. Celles qui conduiront, peut-être, à la création d'entreprises – ce que le SICHH peut faire à la place du jeune étudiant de l'Université. Il n'y a pas d'opposition en la matière mais ça vous explique aussi pourquoi le SICHH se retrouve en quelque sorte du côté de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Au niveau fédéral, c'est un peu la même chose. Même si la formation et l'économie sont dans le même Département, il y a un Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation – le SEFRI, auquel on vient de faire la demande pour le financement de soutien – et à côté vous avez le SECO, le Secrétariat d'Etat à l'économie. Ce n'est pas au SECO que nous nous sommes adressés, mais bien au SEFRI. Il n'y a pas de fonds privés en tant que tel parce que ce que vise maintenant le SICHH, c'est d'être un centre de compétences technologiques et cela a un cadre précis, défini par la loi fédérale sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation: il faut tout d'abord être autonome juridiquement – on l'a dit c'est une SA, mais elle n'a pas elle-même d'activité lucrative. Deuxièmement, elle n'a pas de capitaux privés et doit être soutenue de manière déterminante par le canton, la Confédération étant là à titre subsidiaire. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous contenter de présenter 2,5 millions à la Confédération en disant que nous viendrons plus tard avec les 7,5 millions. C'est bien maintenant qu'il faut montrer notre soutien, notre engagement. Je précise que la collaboration avec la Faculté des sciences a lieu. Il y a des professeurs qui travaillent, qui collaborent avec le SICHH. M^{me} la vice-rectrice, par exemple, fait de la recherche sur les implants – hanche, genou, etc. – et elle utilise les machines du SICHH. Même chose pour d'autres professeurs de l'Université.

M. le Député Gabriel Kolly a relevé que, finalement, on demande aujourd'hui 10 millions et que ça continuera. Il a raison: c'est de l'investissement à long terme et ce n'est certainement pas terminé en ce sens qu'on soutient une plateforme d'innovation et que l'on ne se retrouve pas, comme je l'ai dit, dans le cadre d'une simple entreprise.

M. le Député Collomb a cité ce qui se fait dans d'autres centres où, dit-il, il est allé chercher de l'information. J'aimerais quand même rappeler qu'à Neuchâtel, le canton et d'autres cantons mettent 10 millions par an pour le CSEM, la Confédération 26 millions par an! On est évidemment dans une proportion différente. Il est également évident qu'il y a plus de projets parce que l'on est aussi depuis longtemps dans un développement de ce type de plateforme, donc la confiance a été créée et elle se poursuit. Mais l'investissement public est massif pour qu'on puisse continuer ainsi. Ces autres plateformes, ces centres de compétences technologiques, ont aussi des soutiens publics massifs pour pouvoir continuer. Là, je crois que c'est une erreur de perspective de simplement dire "regardez là-bas, on a plus de projets par mois, les projets sont plus élevés et sur le fond, les choses sont mal embouchées chez nous, c'est la seule explication à la difficulté". Non, les conditions sont aussi différentes.

Je précise également que l'on parle de 12 millions perdus. Je rappelle quand même qu'il s'agit d'un prêt et que chaque année, le SICHH paie à l'Etat des intérêts – ça fait plus de 100 000 francs –, qu'il paie sa location à BlueFactory de l'ordre de 300 000 francs. Donc les pouvoirs publics investissent et la même institution que l'on veut soutenir rembourse, en quelque sorte, sous forme de location et de paiement d'intérêts. Dans les autres centres cités, à ma connaissance, les locaux sont mis à disposition. On permet même à l'exploitant de la plateforme de louer les locaux pour se faire un revenu. Là aussi, Fribourg est certainement très précis en la matière: nous n'avons pas dépensé sans regarder et les conditions de travail du SICHH ne sont à cet égard évidemment pas comparables à ce que l'on peut avoir dans d'autres cantons ou du moins de ce que l'on peut constater comme tel. Ce n'est certainement pas non plus perdu parce que, mis à part les machines dans lesquelles on a investi bien sûr, on a créé le réseau qu'on souhaitait, on a les personnes compétentes et on les a dans le domaine qui est celui de la demande au niveau national, à savoir le centre de compétences technologiques dans le domaine du diagnostic. Nous avons le matériel, nous avons les personnes, nous avons les connaissances et nous avons maintenant un nom établi, ce qui nous a pris du temps. Entre parenthèses, nous recevons des soutiens du Fonds national suisse et d'Innosuisse. Mais gagner la confiance d'Innosuisse, c'est une année de travail pour le SICHH! Ils l'ont fait; ils ont obtenu cette confiance et obtenu des mandats! Même chose pour le Fonds national suisse, qui ne donne pas l'argent comme ça, au premier venu! Tout le travail d'implantation du SICHH a été fait. Cela a pris du temps, mais ils l'ont fait avec conviction et ont obtenu des résultats qui sont plus que probants.

Je crois qu'au-delà des considérations sur l'entreprise, sur ce qu'elle a accompli ou sur ce qu'elle peut accomplir, il y a également des collaborations qui sont faites et qui sont importantes pour le développement entre le SICHH et l'Université. Mais j'aimerais répéter qu'il n'y a pas, du point de vue du SICHH, un rôle prioritaire de recherche fondamentale. Quand on dit "on a déjà l'Université, on a les Hautes Ecoles, on n'a pas besoin du SICHH", c'est oublier que le propre du SICHH, c'est le transfert de technologies. Et dans le domaine de la santé, là il y a un vrai complément pour l'Université, qui profite véritablement du travail de transfert de technologies du SICHH. Là aussi ne vous trompez pas! De nombreuses interventions évoquaient le domaine de la recherche – "on a assez, il faut soutenir la Faculté des sciences et de médecine, il faut mettre plus de moyens à l'Université", sous-entendu en termes de recherche et de soutien... Ce n'est pas cela dont il s'agit avec le SICHH, mais véritablement de transfert de technologies.

M. le Député Schumacher a relevé le bouillon de culture qui, je cite, "est maigre chez nous". J'aimerais quand même lui rappeler que les entreprises qui gravitent maintenant autour du SICHH – je pense à celles de l'actuel président du SICHH, qui est la quatrième mondiale en terme de diagnostic, ou Biorad qui est troisième mondiale en terme de diagnostic – sont quand même des grandes sociétés. Elle s'intéressent au SICHH, sont derrière et voient bien – évidemment en terme peut-être plus de niche que de masse – l'opportunité qui est créée avec ce centre et cette plateforme d'innovation. Après, c'est aussi un pari que l'on prend, je suis d'accord. Vous n'aimez pas trop les actes de foi en scientifique que vous êtes. Mais j'en appelle à l'esprit d'entrepreneur qui vous habite aussi, je le sais. C'est une prise de risque que de se lancer de cette manière et c'est bien là où le canton est intervenu pour faciliter la chose car on sait qu'elle ne se ferait pas sans cette aide des pouvoirs publics.

Je crois que c'est M^{me} la Députée Berset qui disait: "Voilà, maintenant on a mis des privés et puis ils vont demander de l'argent public". Excusez-nous, mais il ne faut pas inverser les rôles: nous avons mis des publics et c'est nous qui sommes allés chercher maintenant des privés pour pouvoir faire fonctionner le système, précisément parce que c'est notre chance unique d'avoir un centre de compétences technologiques dans le développement industriel dans le domaine du diagnostic.

J'ai enfin pris note du procès que fait M. Nicolas Kolly à BlueFactory, à la pisciculture, aux remontées mécaniques, au centre de stockage interinstitutionnel, à FTTH... La seule chose que je peux lui dire, parce qu'il a aussi affirmé qu'il fallait soutenir la recherche, c'est qu'il ne s'agit ici pas de cela. Il s'agit du transfert de technologies et je crois que le moment est venu de le soutenir.

Le Président. Je suis en possession, de la part de M. le Député Michel Zadory, du groupe UDC, d'une demande de refus d'entrer en matière. Nous passons donc au vote sur cette demande.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 53 voix contre 35. Il y a 8 abstentions.

Ont voté pour l'entrée en matière:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 53.*

Ont voté contre:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 8.*

Première lecture*Art. 1*

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'article 1 demande une contribution financière de 10 millions dans le cadre de la candidature au titre de centre de compétences technologiques reconnu sur le plan fédéral.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. A cet article, nous donnons le montant comme tel, et à l'article 2 nous détaillons les 2,5 millions et les 7,5 millions. Il est essentiel pour moi de rappeler qu'il y a une unité dans ce que l'on demande car c'est avec ce montant-là que l'on peut répondre aux critères d'un centre de compétences technologiques du point de vue de la Confédération, dont le soutien est au maximum de 50%. Je vous demande vivement de soutenir cet article 1 avec ce montant.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je propose un amendement assez simple: il s'agit du remplacement du montant de 10 millions par un montant de 2,5 millions.

Pourquoi cet amendement? Il a pour but d'obliger le Conseil d'Etat à revenir l'année prochaine à cette même période avec un nouveau décret et faire en sorte que le Grand Conseil garde une maîtrise et un contrôle sur le SICHH. Sans cela, le Grand Conseil n'aura plus son mot à dire sur la suite, si tant est que la reconnaissance soit obtenue. Sans cet amendement, il y a un risque que le contrôle du Gouvernement, jusque-là un peu laxiste, se perpétue. 2,5 millions est un montant conséquent.

Au sens de la loi, cela reste un soutien significatif et cela n'empêche pas le SEFRI de conditionner son soutien au soutien du canton pour la suite.

En vue de garder un contrôle sur le SICHH, je vous propose d'accepter cet amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien refuse cet amendement. Nous voulons obtenir du SEFRI une reconnaissance et avec ces 2,5 millions, selon l'information que l'on a obtenue en commission, nous n'allons pas l'obtenir. Si nous acceptons cet amendement, nous pourrions aussi dire que nous arrêtons toute l'histoire. A l'article 2, il est clairement précisé que la suite ne sera accordée qu'à condition que le SICHH soit reconnu comme centre technologique au niveau national. C'est pour ces raisons que nous refusons cet amendement.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Nous avons bien pris note de cet amendement. Le groupe libéral-radical va le suivre étant donné que, dans sa majorité, il va refuser le décret. Nous pensons qu'il est nécessaire, en cas d'acceptation de ce projet, qu'il y ait des limitations au niveau des montants.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Cet amendement avait été déposé en commission et il avait été refusé par 5 voix contre 4.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous invite vivement à refuser cet amendement qui implique que nous revenions dans une année. La demande de financement est soumise aux conditions du Grand Conseil, mais elle est ferme au niveau de la Confédération. Elle a été déposée au SEFRI, qui ne va pas la geler, qui ne va pas attendre. C'est nous qui sommes demandeurs! Ne mettre que 2,5 millions c'est tout simplement signer l'arrêt du fonctionnement du SICHH. Nous avons fixé comme condition, à l'alinéa 2, d'obtenir le soutien de la Confédération. Mais il faut montrer que le soutien cantonal dépasse celui de la Confédération puisque celui-ci n'est que subsidiaire. Nous ne pouvons pas lui demander 10 millions en ne proposant que 2,5 millions. Sous cet angle-là, il est impératif de soutenir la demande de 10 millions, au risque sinon de tout simplement ne rien obtenir et de maintenant déjà stopper l'existence du SICHH, qui n'obtiendra pas la part de la Confédération.

Je vous invite donc à refuser cet amendement.

> Au vote, l'amendement du député Kubski est accepté par 41 voix contre 37. Il y a 14 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 41.*

Ont voté contre:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 37.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 14.*

> Modifié selon l'amendement du député Kubski.

Art. 2

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'article précise que la contribution est à fonds perdu et qu'elle est versée en tranche, la première année de 2,5 millions, puis le solde de 7,5 millions durant les années 2021 à 2024. L'article précise aussi les conditions pour recevoir le solde. La commission dans sa version bis propose deux amendements. Cependant, au vu du résultat de la première lecture, il n'y a plus que 2,5 millions à disposition. J'imagine donc que cet article doit aussi faire l'objet d'un amendement.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'en arrive à la même conclusion. Comme tel, il n'est plus cohérent. J'aimerais préciser que l'amendement de l'article 1 fait en sorte que les conditions de l'article 2 qui permettent de remplir les conditions de la loi fédérale pour obtenir un soutien de la Confédération ne sont ainsi plus réunies et que la demande même est ainsi vidée de sa substance puisque le montant ne correspond pas au minimum nécessaire pour obtenir l'accord de la Confédération.

J'étais totalement opposé au premier amendement mais vous avez voté pour. La formulation de l'article 2 est maintenant incohérente puisque que cet article s'appuie sur l'article 1 désormais modifié. L'article 2 ne peut plus être structuré de la même manière.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je dépose un amendement dans la suite logique de celui de l'article 1. Je vais commencer par le lire.

> ¹ la contribution financière prend la forme d'une aide à fonds perdu;

> ² cette contribution s'articule de la manière suivante:

a) un montant maximal de 2,5 millions de francs est octroyé pour l'année 2020;

b) la contribution est allouée aux conditions suivantes:

1. la société applique une stratégie de collaboration avec les autres institutions actives dans l'innovation et la recherche;

2. les membres de la direction du SICHH sont indépendants de l'Université.

En soi, je reprends exactement les deux modifications qui ont été acceptées par la commission dans le projet bis et je supprime les deux premiers alinéas qui n'ont plus lieu d'être puisqu'on ne parle plus des 7,5 millions pour lesquels le Conseil d'Etat devra revenir dans un second temps.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Nous nous trouvons dans une situation incohérente parce que si nous votons cet amendement-là, les points sous la lettre b ne sont pour moi pas soutenables. Cette proposition implique que nous intervenions dans la gestion opérationnelle de la société, ce qui est un non-sens. Nous avons refusé de le faire pour la majorité des entreprises auxquelles nous participons. Nous nous désengageons des conseils d'administration, nous voulons prendre de la distance. Et là, cette proposition veut au contraire nous faire intervenir directement dans la gestion de l'entreprise. Je ne peux pas soutenir cet amendement. De toute manière, soutenir cet amendement veut dire que nous mettons 2,5 millions à la poubelle.

Je propose en fait le refus, mais le refus de tout. Dans ce cas, nous pouvons arrêter la discussion. Nous devons refuser le décret aussi. Mettre 2,5 millions veut dire que l'on n'aura jamais le soutien de la Confédération, donc que l'activité de ce SICHH ne va pas se poursuivre. Il faut donc que l'on arrête et que l'on refuse tout. Ou alors il faut essayer de faire passer un changement en deuxième lecture.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je vous rappelle qu'à l'article 1, nous avons voté une contribution de 2,5 millions. Comme je l'ai dit en introduction, le décret précisait que les 2,5 millions étaient prévus pour l'année 2020, c'est-à-dire pour accompagner le SICHH jusqu'à la reconnaissance par la Confédération, ce qui ne nous interdirait pas par la suite de revoter un crédit pour les années suivantes. Les 2,5 millions, comme le spécifiait la version originale du Conseil d'Etat, servent à accompagner le SICHH en 2020.

Concernant cet amendement, à la lettre b), les chiffres 1 et 2 reprennent les amendements votés par la commission. Le chiffre 1 exige du SICHH une vraie stratégie; pour mémoire un centre de compétence se situe entre le monde académique et le monde

industriel et la commission a jugé important de fixer aussi la collaboration avec les Hautes Ecoles comme une condition pour la poursuite et pour l'octroi de ce subventionnement. Au chiffre 2, l'idée de la commission était de séparer complètement le SICHH SA de l'Université pour mieux le positionner entre le monde académique en général et le monde de l'industrie.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. La structure même de la demande du SICHH se fonde sur cette double étape d'une demande à la Confédération avec un engagement significatif du canton, qui permet le développement de l'activité en 2020 déjà. Mais cet engagement n'existe plus puisque le montant n'est plus donné jusqu'en 2024, cela n'a donc plus de sens et ne permet pas d'atteindre l'objectif. Croire que l'on revient dans une année pour la suite, ce n'est tout simplement pas possible. Sous cet angle-là, la chose est enterrée. En plus, il y a pour moi une contradiction évidente entre le chiffre qui demande au SICHH d'augmenter son réseautage et sa stratégie de collaboration avec les acteurs de l'innovation et de la recherche et celui qui demande qu'il y ait une indépendance face à l'Université. C'est parfaitement contradictoire. On ne peut pas demander les deux!

Mais comme de toute façon l'objectif qui devait être atteint en 2020 n'a plus d'intérêt puisqu'il n'y a plus de suite, on ne pourra évidemment pas remplir ces demandes de meilleure collaboration et de renforcement du travail du SICHH puisqu'il s'est placé dans la logique d'un centre de compétences technologiques et qu'il n'a plus maintenant les moyens de pouvoir l'atteindre. Donc pour moi, cet amendement ne peut pas être accepté.

Motion d'ordre

Suspension de la lecture des articles relatifs au décret 2019-DICS-52 "Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques"

Auteur-s:

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA)

Prise en considération

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je dépose une motion d'ordre. Je souhaite l'arrêt du débat. Il est midi, et dans la situation actuelle j'estime que les groupes devraient se concerter pour éventuellement venir avec des propositions d'amendements pour l'article 3 par exemple. Il faut poursuivre les débats vendredi.

Le Président. Je prends note de votre motion d'ordre. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y aura une deuxième lecture vient de me souffler M^{me} la Secrétaire générale.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Je constate que le Grand Conseil veut entrer en matière sur ce décret et ne pas stopper le projet SICHH. Il veut également obtenir la contribution de la Confédération. Maintenant, nous nous trouvons dans une situation où j'ai un peu de peine à comprendre ce qu'il se passe. Il y a des gens qui assurent que cela peut continuer sans problème et M. le conseiller d'Etat qui dit que ça ne peut plus continuer.

Je soutiens cette motion d'ordre car pour moi il faut vraiment reprendre encore une fois toute l'histoire. Surtout si l'on a accepté l'entrée en matière. On ne peut pas accepter ce décret s'il n'est ensuite pas possible de continuer.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Nous nous opposons à cette demande de report. Le Grand Conseil a toutes les informations. Je vous invite à suivre les conseils sages de M. Dietrich et de M. Siggen, à savoir que le projet est enterré. Votez en conséquence!

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 56 voix contre 30. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer

Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 56.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 30.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 9.*

> La lecture des articles est suspendue jusqu'à la séance de vendredi.

Motion d'ordre

Report de la discussion sur le rapport 2019-GC-73 "Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête"

Auteur-s: **Bischof Simon (PS/SP, GL)**

Prise en considération

Bischof Simon (PS/SP, GL). Vu que tout le monde part gentiment, je propose d'arrêter ici les débats et prendre ultérieurement ce point.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 61 voix contre 5. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/

CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 61.*

Ont voté non:

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 8.*

> La discussion sur ce rapport est reportée à une prochaine séance.

Election judiciaire 2019-GC-201

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac

| | |
|---------------------------|---|
| Rapport/message: | 27.11.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3380</i>) |
| Préavis de la commission: | 04.12.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3418</i>) |

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 5; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Jonas Tage Petersen, à Morat*, par 50 voix.

A obtenu des voix M. David Humair (35).

Election judiciaire 2019-GC-202

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

| | |
|---------------------------|---|
| Rapport/message: | 27.11.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3380</i>) |
| Préavis de la commission: | 04.12.2019 (<i>BGC Décembre 2019, p. 3418</i>) |

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 94; blancs: 3; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Karine Beaud, à Albeuve*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Sébastien Frossard (19), Nathalie Delbarre (1), Pierre Grandjean (1), Sophie Marchon Modolo (1) et Claire-Lise Pauli (1).

Election judiciaire 2019-GC-203**Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne**

Rapport/message: 27.11.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3380)

Préavis de la commission: 04.12.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3418)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 4; nuls: 5; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Cédric Rossel*, à *Vauderens*, par 59 voix.

Ont obtenu des voix MM. Pedro de Oliveira (23) et Franco de Andrea (1).

Election judiciaire 2019-GC-204**Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 1**

Rapport/message: 27.11.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3380)

Préavis de la commission: 04.12.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3418)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 3; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Jean-Blaise Castella*, à *Vuisternens-dt-Romont*, par 49 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Laetitia Reynaud (14), Mircea-Ninel Cuzman (14), Françoise Déglon (14) et Jean-François Bard (1)

Election judiciaire 2019-GC-205**Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 2**

Rapport/message: 27.11.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3380)

Préavis de la commission: 04.12.2019 (BGC Décembre 2019, p. 3418)

Scrutin uninominal**Premier tour**

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 2; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix M^{mes} et M. Laetitia Reynaud (40), Jean-François Bard (33) et Françoise Déglon (19).

Deuxième tour

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 2; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Laetitia Reynaud*, à *Lussy*, par 53 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et M. Jean-François Bard (28), Françoise Déglon (12) et Céline Cal (1).

—
> La séance est levée à 12 h 08.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Troisième séance, vendredi 20 décembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-------------|------------------|--|--------------------------------|--|
| | | Assermentations | | |
| 2019-GC-100 | Motion | Dispositions complémentaires concernant les sûretés fournies en droit du bail | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz |
| 2019-GC-123 | Motion | Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz |
| 2019-GC-67 | Motion | Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2019-GC-215 | Election (autre) | Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) | Discussion | |
| | Motion d'ordre | Report de l'élection 2019-GC-215 (Zwei Mitglieder des Verwaltungsrates der kantonalen Anstalt für die aktive Bodenpolitik) | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Susanne Schwander |
| 2019-GC-67 | Motion | Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises | Prise en considération (suite) | <i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2019-GC-121 | Motion | Baisse d'impôts pour la classe moyenne, les familles et les retraités | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Emanuel Waeber Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2019-GC-136 | Motion | Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Claude Brodard Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|------------------|--|--|--|
| | | | | Georges Godel |
| 2019-GC-152 | Motion | Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) : Diminution de la charge fiscale sur la classe moyenne et soutien fiscal aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Francine Defferrard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2019-GC-109 | Motion | Modification de la loi sur le contrôle des habitants RSF 114.21.1 | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Katharina Thalmann-Bolz Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz |
| 2019-DICS-52 | Décret | Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques | Première lecture (suite) Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2019-GC-221 | Requête | Demande de procédure accélérée pour la motion tendant à l'introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau plan directeur cantonal | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Bertrand Morel Eric Collomb |
| 2019-GC-207 | Election (autre) | Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Johanna Gapany | Srutin de liste | |
| 2019-GC-192 | Election (autre) | Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Paul Herren-Schick | Srutin de liste | |
| 2019-GC-184 | Election (autre) | Un membre de la Commission de justice en remplacement de Marie-France Roth Pasquier | Srutin de liste | |
| 2019-GC-215 | Election (autre) | Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) | Srutin de liste | |
| | | Prise de congé | | |
| | Divers | Discours de clôture | | |
| | | Rénovation de l'Hôtel cantonal : allocutions et remise des clés | | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Gabrielle Bourguet, Marc-Antoine Gamba, Madeleine Hayoz, Patrice Jordan, Marie-France Roth-Pasquier et Erika Schnyder.

M^{mes} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de Madame Seraina Rohner Stulz, Madame Alice Reichmuth Pfammatter, Monsieur Marc Zürcher, Madame Jenny Castella, Madame Mélanie Maillard Russier, Monsieur Michel Heinzmann, Madame Debora Friedli, Monsieur Jonas Tage Petersen, Madame Karine Beaud, Monsieur Cédric Rossel, Monsieur Jean-Blaise Castella et de Madame Laetitia Reynaud, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2019.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Motion 2019-GC-100

Dispositions complémentaires concernant les sûretés fournies en droit du bail

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Mauron Pierre (PS/SP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice |
| Dépôt: | 07.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2061) |
| Développement: | 11.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2061) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3536) |

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Très honnêtement, j'ai été interloqué à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat tant les absurdités y volent par escadrilles. On vient nous dire qu'en Valais, qu'à Genève et que dans le canton de Vaud on a légiféré mais qu'à Fribourg cela va rendre complètement inopérant la possibilité de garantir les loyers des jeunes étudiants. Dans un canton comme Genève, comme le canton de Vaud, où il y a plus d'étudiants qu'à Fribourg, ce serait tout à fait possible mais à Fribourg pas du tout. C'est complètement absurde et je trouve cette réponse extrêmement faible au niveau du contenu.

Le but de cette motion est de simplifier les choses, qu'on sache exactement à quoi on s'engage quand on veut garantir le loyer de son enfant qui veut avoir un appartement et étudier à l'Université de Fribourg ou dans une HES de Fribourg. Mon collègue Mauron et moi ne sommes pas stupides au point de vouloir nous tirer une balle dans le pied et c'est vraiment là le problème. La grande majorité du cautionnement aujourd'hui est de l'engagement solidaire. Les gens ne savent pas exactement à quoi ils s'engagent. Si on veut s'engager et soutenir un voisin qui veut contracter un bail, on peut potentiellement être astreint à payer l'entier de la dette auprès du créancier, et cela ne va pas. Il faut simplement clarifier les choses à la fois dans le bien des bailleurs et des locataires, et c'est pourquoi je vous invite à accepter cette motion.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident des Hauseigentümergeverbandes Freiburg.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit der vorliegenden Motion befasst. Sie teilt die Meinung des Staatsrates vollumfänglich und lehnt die Motion einstimmig ab. Zu den Überlegungen des Staatsrates geben wir zusätzlich noch Folgendes zu bedenken: Der Vermieter trägt bei der Vermietung von Wohn- und Geschäftsräumen ein beträchtliches finanzielles Risiko. Erstens können nach Beendigung des Mietverhältnisses erhebliche Forderungen aufgrund von verursachten Mängeln durch übermässige Abnutzung bestehen (zum Beispiel Messie-Mieter oder chaotische Haustiere).

Zweitens besteht das Risiko von Zahlungsausfällen durch Mieter, welche die Mietzinsen und Nebenkosten nicht oder nicht mehr bezahlen. Dabei gilt es zu beachten, dass im Falle des Zahlungsverzuges des Mieters mindestens 3 Monate vergehen, bis der Mieter das Mietobjekt verlassen muss. Vielfach verlässt der Mieter das Objekt nach dem Kündigungstermin nicht freiwillig, so dass noch Verfahrensfristen und Zwangsausweisungen dazu kommen. Während all dieser Monate erhält der Vermieter keinen Mietzins mehr. Sie sehen, die Anforderungen an den Vermieter sind heute schon sehr hoch. Die

Verringerung dieses Risikos durch eine angemessene Sicherheitsleistung des Mieters ist somit weiterhin angebracht und für den Vermieter daher wesentlich.

Werden die Sicherheiten nun eingeschränkt, so werden damit besonders jene Mieter benachteiligt, die über wenig Geld verfügen. Solche Mieter können die Mietzinskaution (Sicherheit) häufig nicht oder nicht vollständig in bar bezahlen, so dass für sie nur andere Sicherheiten wie Garantien, Bürgschaften, Mietkautionsversicherung usw. in Frage kommen. Wenn also diese Sicherheitsmöglichkeiten eingeschränkt werden, hat dies zur Folge, dass finanziell schlechter gestellte Mieter keine Wohnung mehr bekommen. Denn viele Vermieter können und wollen verständlicherweise das Risiko nicht eingehen, eine Wohnung ohne Sicherheiten zu vermieten. Auch unser Staatsrat teilt diese Meinung.

Wollen das die Motionäre wirklich? Ich glaube kaum, denn das würde für die Mieter zu einem Eigentor führen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion will die Mieter schützen und wird deshalb diese Motion einstimmig ablehnen.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Kubski/Mauron mit Interesse analysiert. Die Motionäre gehen davon aus, dem kantonalen Mietrechtzins einen neuen Titel hinzuzufügen, zum Schutz der von Mieterinnen und Mieter geleisteten Sicherheiten, und evt. auch ein neues Kapitel im bestehenden Gesetz zu verankern. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei sieht momentan keine Notwendigkeit, dem Mietrechtsgesetz einen neuen Titel oder ein neues Kapitel hinzuzufügen und lehnt deshalb, wie es der Staatsrat empfiehlt, die Motion einstimmig ab.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). La question des sûretés en matière de bail à loyer est un des rares domaines du droit des obligations où les cantons se voient attribuer une compétence pour légiférer. Contrairement à ce que laisse entendre la motion, notre législation cantonale contient déjà une disposition complémentaire en la matière. Elle oblige le bailleur qui reçoit des sûretés sous forme d'espèces ou de papiers-valeurs de les déposer dans les dix jours sur un compte ouvert au nom du locataire auprès d'un établissement soumis à la loi sur les banques et qui a son siège ou une agence dans le canton de Fribourg.

La motion qui nous est soumise ce jour vise à exclure toute forme de garantie donnée par le locataire ou une tierce personne autre que les garanties en espèces ou en valeurs ou le cautionnement simple. Il s'agit d'une atteinte grave portée à la liberté contractuelle des parties, liberté qui revêt une importance centrale dans le droit privé suisse.

Le canton de Genève est le seul canton romand à porter une atteinte si grave en la matière. Et encore, c'est au travers d'une interprétation de sa législation cantonale donnée par la chambre d'appel en matière de baux à loyer. Les cantons de Vaud et du Valais se limitent de leur côté à exclure le cautionnement solidaire pour les baux d'habitation.

On a assisté ces dernières années à l'émergence d'assurances de cautionnement, qui viennent en aide à des locataires qui ne disposent pas d'assez de liquidités. La motion proposée ce jour rendrait impossible cette forme de sûreté. On constate finalement que la motion ne fait état d'aucun besoin de protection contre les engagements inconsidérés pris par le locataire ou des tierces personnes.

Avec le groupe démocrate-chrétien, je vous invite à rejeter cette motion.

J'ajouterais juste une considération juridique pour le cautionnement. Il faut pour des engagements au-delà de 2000 frs par une personne physique un acte authentique, c'est-à-dire passer devant un notaire. Pour les personnes mariées et en partenariat enregistré, il faut en plus le consentement préalable du conjoint. Ce sont là des garanties suffisantes par rapport à l'engagement pris.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Au vu du niveau de bruit dans cette salle, on voit que le sujet passionne.

Comme l'a dit notre collègue Defferrard, le droit du bail est l'un des rares domaines où le législateur cantonal a encore une marge de manœuvre. On l'a vu dernièrement avec le député Kolly pour la question de la formule officielle en cas de pénurie. Est-on ou n'est-on pas en période de pénurie? Fribourg a fait œuvre de précurseur et a introduit cette formule officielle obligatoire en période de pénurie alors que seuls six ou sept cantons suisses l'avaient fait. C'est un pas en avant important.

Au niveau des banques, il existe toujours des problèmes. En cas de consignation des loyers, les banques ne jouent pas forcément le jeu et le locataire n'a plus la possibilité de le faire. Souvent, le Conseil d'Etat doit intervenir pour rappeler les banques à leurs obligations.

En matière de garantie, comme c'est le cas aujourd'hui, il existe plusieurs fois des litiges où vous voyez bien qu'on demande à une personne de mettre un parent comme signataire pour payer le loyer, d'avoir une autre forme de garantie qui est proposée.

Le but de cette motion est simple. C'est d'améliorer la relation bailleur-locataire, de faire en sorte qu'elle soit plus simple et qu'elle soit clarifiée dans le but de désengorger les commissions, les tribunaux pour des problèmes qui en soi n'en sont pas. Utilisons s'il vous plaît cette marge de manœuvre. N'oubliez pas qu'à Fribourg 55% de la population est locataire et que ces personnes ne veulent aller ni au tribunal ni en commission ni avoir des problèmes avec leur régie. Il y en a déjà assez comme

ça. Elles veulent simplement simplifier cette procédure. Encore une fois, on dit souvent que les cantons n'ont qu'une marge d'appréciation limitée dans les lois fédérales. Lorsque le canton en a une, il doit l'utiliser pour le bien de tous.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Effectivement, par cette nouvelle loi, les motionnaires souhaiteraient exclure toute forme de garantie donnée par le locataire lui-même ou par une tierce personne autre que les garanties en espèces ou en valeurs. En particulier le recours au cautionnement simple ou solidaire pourrait être autorisé uniquement pour les baux à usages commerciaux.

De l'avis de toutes les entités consultées, l'introduction de dispositions légales limitant le type de sûretés pouvant être fournies en droit du bail ne semble être en réalité ni dans l'intérêt des locataires ni dans celui des bailleurs. En particulier la suppression de l'engagement solidaire, c'est-à-dire de la reprise cumulative de dettes, pourrait avoir une conséquence grave qui serait que les étudiants ne pourraient plus accéder à un logement faute de garantie suffisante fournie par leurs parents par exemple. En matière de sûretés, il faut donc laisser toute latitude aux bailleurs et aux locataires de convenir des modalités de garantie qui leur conviennent. Légiférer en la matière nous semble inutile et même contre-productif.

M. le Député Kubski déclare la réponse du Conseil d'Etat stupide. Je pars de l'idée que son propos a trahi sa pensée. J'estime au contraire que le contenu de la réponse est empreint de bon sens, ce bon sens qui semble être partagé par la majorité des groupes. Pour ces motifs, je vous invite donc à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 63 voix contre 29. Il y a 6 abstentions.

Ont voté Oui: Total 29

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Coting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP),

Ont voté Non: Total 63

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP),

Se sont abstenus: Total 6

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG),

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2019-GC-123**Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes**

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Mauron Pierre (PS/SP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice |
| Dépôt: | 07.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2510) |
| Développement: | 11.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2510) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3545) |

Prise en considération

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche a analysé le contenu de la motion qui nous est présentée en ce moment et apportera son soutien à l'unanimité. La réponse du Conseil d'Etat se base également sur les prises de position de notre Tribunal cantonal et des tribunaux des prud'hommes et se voit ainsi légitimée. Par le biais d'un projet de modification de la loi sur la justice, nous ferons ainsi un pas de plus pour l'égalité entre femmes et hommes dans ce canton.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Il s'agit aujourd'hui d'envoyer un signal fort pour l'égalité entre femmes et hommes. Si l'on se fait aujourd'hui virer avec des motifs discriminatoires au niveau du genre, on doit ouvrir action auprès de deux instances différentes. Il s'agit aujourd'hui de réparer cette erreur et par cette motion nous pouvons donc ainsi améliorer à la fois le système et faciliter l'accès à cette commission de conciliation en matière d'égalité, laquelle il faudra doter d'un vrai secrétariat, car elle sera certainement bien plus souvent amenée à siéger. Nous avons ainsi la chance d'améliorer et de renforcer l'égalité entre femmes et hommes dans le canton de Fribourg.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Tout ce qui peut être fait pour l'égalité entre femmes et hommes doit être fait.

Le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, soutiendra la motion ainsi que les propos du Conseil d'Etat et vous invite à en faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical va aussi soutenir cette motion. Comme l'a expliqué M. Kubski, il s'agit de redonner un rôle à cette commission d'égalité. Chaque année, dans le rapport du Conseil de la magistrature, nous constatons que cette commission n'était jamais saisie. Or, c'est quand même un symbole fort que nous voulions mettre en place pour l'égalité. C'est sûr que pour des questions de procédure, si on doit saisir à la fois le Tribunal des prud'hommes et la commission, les gens préfèrent s'en tenir au Tribunal des prud'hommes. J'ai posé la question à notre commissaire sur les pouvoirs de cette commission. C'est donc une commission de conciliation. La question qui nous était venue aussi à l'esprit était de savoir sa composition. Puisque cette commission devra traiter d'affaires de Prud'hommes, il est nécessaire que les membres de cette commission aient les connaissances pour traiter de telles questions. Actuellement, c'est M. Esseiva, qui est greffier-chef au Tribunal d'arrondissement de la Broye et président du Tribunal des prud'hommes de la Broye. Il est donc toute à fait à même de pouvoir transiger et de trouver un accord. Cela ne sert à rien de faire passer des gens devant une commission qui peut-être connaît les questions d'égalités mais qui ne connaît pas les questions de Prud'hommes. Or, tel ne sera pas le cas et on peut espérer que pour les prochaines compositions de cette commission on veille à ce que le président ait les connaissances en matière de Prud'hommes.

Sur ce, le groupe libéral-radical soutiendra cette motion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également étudié avec attention cette motion très technique. C'est une clarification bienvenue pour résoudre les problèmes liés au cumul d'actions. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Nous pensons cependant que dans un premier temps elle engendrera plus de complications que d'avantages, puisque, lorsqu'on a des litiges en matière de droit du travail, quand bien même il y a un aspect d'égalité secondaire, les plaideurs mais aussi les gens qui agissent sans avocat auront plutôt tendance à aller directement au Tribunal des prud'hommes. Il faudra donc bien communiquer ce changement pour éviter des irrecevabilités.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Comme co-auteur de la motion, je voulais tenir des propos qui en soi étaient quasiment identiques à ceux tenus par M^{me} de Weck et M. Kolly. Puisque ces personnes les ont décrits encore mieux que moi, je vais me taire et vous inciter à voter cette motion.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à relever le fait que cette commission *ad hoc* en matière d'égalité n'est actuellement presque jamais saisie. D'après les statistiques, c'est tout au plus une cause par année durant les dernières années. On peut donc se poser la question si ce n'est par absence de cause à juger, ce qui en soi serait plutôt une bonne nouvelle, ou bien si c'est par méconnaissance de cette institution, qui peine effectivement à s'imposer dans la réalité judiciaire de notre canton.

Les autorités consultées dans le cadre de l'examen de cette motion ont déclaré ne pas être opposées à l'introduction de cette nouvelle disposition pour permettre aux justiciables de saisir plus souvent cette commission de conciliation en matière d'égalité, dont la composition paritaire permet précisément une meilleure compréhension de la loi sur l'égalité.

Je précise toutefois que cette saisie ne visera que les conciliations. La commission de conciliation ne pourra pas statuer sur le fond, sur des causes qui concernent également le Tribunal des prud'hommes. Elle ne pourra donc que tenter la conciliation sur des causes qui en soi auraient pu également concerner les Prud'hommes.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter cette motion. Nous vous soumettrons un projet de loi dans le sens indiqué.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 99 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 99.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-67**Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises**

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Mauron Pierre (PS/SP, GR) Piller Benoît (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085) |
| Développement: | 21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3523) |

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). La réponse du Conseil d'Etat me fait penser à un film où Louis de Funès disait: "Les riches sont faits pour devenir très riches et les pauvres, très pauvres." Lorsque j'entends cette phrase dans les films de la période de Noël, ça me fait rigoler. Quand j'entends ceci de la bouche du Conseil d'Etat, ça me fait souci et ça m'inquiète. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, vous êtes depuis 2012 ministre des finances et, avant cela, vous étiez et vous serez toujours un paysan (*rîres*). A mon avis, paysan est le plus beau métier du monde, celui dont on a aujourd'hui le plus besoin. Alors, pour mieux expliquer mon propos, je vais parler d'agriculture. Imaginez un paysan, Monsieur Godel, qui, sur l'ensemble de ses terres cultivables, a 95-96 % de terres un peu arides, mal placées au bord du désert, et 5 % idéalement situées au soleil où on fait pousser n'importe quoi rien qu'en regardant. Ce paysan se dit: "Eh bien tiens, puisque j'ai 95 %, toute la masse critique, dans ces terres arides, je vais semer et produire là. Au fur et à mesure que les mois passent, il va cultiver, produire, tondre de plus en plus près du sol et voir un tout petit peu son herbe partir en sable de plus en plus. Quant à l'autre champ, ces 5 %, quantité négligeable, il dira que ce n'est pas grave et il va cueillir un épi de blé sur deux, il va laisser l'herbe à 1 m 50 - 1 m 80 de hauteur. Pourquoi? Pour laisser ses voisins le regarder et leur dire: "Regardez comme l'herbe est plus belle chez moi, regardez comme il y a ce beau pan de culture ici." Monsieur Godel, si on vous parlait d'un agriculteur de ce type, vous diriez soit qu'il faut le mettre sous tutelle, soit qu'il faut l'envoyer directement à Grangeneuve pour qu'il prenne quelques cours.

Vous avez, Monsieur Godel, avec l'explication que vous donnez, exactement ce comportement-là. Vous ne voulez pas transmettre cette motion et l'appliquer, parce que vous estimez que la part des très riches est négligeable pour qu'on s'en occupe. D'après vous, est-il finalement normal qu'une personne qui gagne 200 000 frs imposables paie sur un taux de 13,5 %, alors qu'une personne qui a 2 millions imposables paie également sur un taux de 13,5%? La Constitution ne vous l'autorise pas Monsieur Godel. Vous savez très bien, dans ce canton, que lorsque vous avez un revenu imposable de 50 000 frs, 1 % correspond à 500 frs d'impôts. Quand une personne gagne 600 000 frs, 1 % correspond à 6000 frs. Vu que le barème doit être progressif, ce n'est pas 6000 frs, mais 12 000 ou 18 000 frs d'impôts qu'elle devrait payer. Je vous garantis qu'à la fin du mois, la personne qui gagne 50 000 frs imposables sent beaucoup plus le manque de 500 frs, puisqu'elle n'ira pas au cinéma, une fois de plus au restaurant ou même acheter quelque chose pour ses enfants, alors que la personne qui gagne 600 000 frs, si vous lui enlevez 20 000, 30 000 ou 40 000 frs, elle ne va changer en rien son train de vie. Elle va peut-être épargner un tout petit peu plus, mais rien d'autre. Vous créez donc des inégalités ou en tout cas, vous n'entendez pas les corriger. Monsieur Godel, vous voyez de plus en plus les rapports qui démontrent, non seulement en Suisse mais dans le canton de Fribourg, que vous avez une population qui se paupérise de plus en plus. Le nombre de pauvres augmente chaque année et le risque de pauvreté est croissant. Vous avez vu le dernier rapport de M^{me} Demierre à ce sujet. Parallèlement et c'est assez un paradoxe, vous avez le nombre de riches qui augmente chaque année dans le canton. Donc, si vous voulez continuer à faire en sorte que ces deux extrêmes augmentent, poursuivez cette politique-là. Je pense qu'elle est mauvaise. Vous, en qualité de bon agriculteur, vous devez diminuer le nombre de pauvres et, en même temps, diminuer le nombre de riches, pour que la plupart des gens se retrouvent dans la masse critique du milieu. Monsieur Godel, en prenant des dispositions, même infimes, qui allègent ce fardeau de l'impôt, et en taxant plus les plus hauts revenus, vous contribueriez à ceci. Lorsque vous faites des comparaisons intercantionales, vous dites toujours que Fribourg se situe en bas de classement, avec un charge fiscale lourde. Pourquoi ne comparez-vous pas la charge fiscale des personnes qui gagnent plus de 200 000 ou 300 000 frs? Pourquoi ne dites-vous pas qu'à ce niveau-là Fribourg est largement en tête, en tête de tous les cantons romands. On parle de 19 % à Genève, de 18 % à Neuchâtel et Vaud. Quand vous voyez des taux qui sont beaucoup plus hauts, pourquoi vous ne comparez pas ces taux-là et dites que Fribourg est un paradis fiscal pour les riches? Alors, Monsieur Godel, ce que j'ai envie de vous demander, c'est: quel que soit le résultat de la motion, que je vous incite à accepter, est-ce que vous voulez être un bon ou un mauvais paysan? Moi je pense que vous êtes un bon, voire un très bon, il suffit juste de convaincre vos collègues du Conseil d'Etat - il y en a déjà deux qui sont convaincus. Cherchez juste un troisième et vous corrigez ce barème

d'impôts pour les Fribourgeois, pour cette lutte contre la paupérisation et pour soulager ces ménages. C'est la vraie seule mesure qui s'impose aujourd'hui.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Je n'ai jamais été très fort en mathématiques, mais après lecture de la motion de nos collègues Piller et Mauron, je constate qu'il y a encore plus faible que moi (*rires*). Et après le discours qu'on vient d'entendre, je peux dire qu'au moins l'un comprend un peu plus l'agriculture que les finances.

La deuxième partie du titre de la motion comprend le texte "soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises". Cet objectif est très louable, également pour le groupe démocrate-chrétien, mais l'idée présentée par nos collègues Piller et Mauron pour y arriver est totalement inappropriée, pour ne pas dire inutilisable. Je ne veux pas répéter les résultats des calculs faits par le Service cantonal des contributions sur les scénarios proposés par les motionnaires - vous avez pu les lire dans la réponse du Conseil d'Etat -, mais les chiffres nous démontrent clairement que ce n'est tout simplement pas possible de vouloir décharger 95 % de nos contribuables fiscalement par un taux d'impôt moins fort en progression et par une progression plus forte pour les autres 5 % des contribuables sans les transférer dans une sphère utopique. Un exercice neutre comme proposé par les motionnaires n'est tout simplement pas possible sans transférer les citoyens et citoyennes avec des revenus imposables inférieurs à 203 000 frs dans un vrai enfer fiscal. Si un contribuable avec un revenu imposable de 250 000 frs devrait payer, après un tel exercice, 70 000 frs d'impôts de plus qu'aujourd'hui, je pense que ça ne durerait pas longtemps avant qu'il quitte notre beau canton pour trouver ailleurs un environnement fiscal plus raisonnable. Notre canton ne peut tout simplement pas se permettre de perdre ses contribuables et la masse fiscale qui y est liée.

Le groupe démocrate-chrétien suit donc, à l'unanimité, la proposition du Conseil d'Etat de rejeter cette motion et de se concentrer sur les trois motions qui suivront.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a examiné la motion de nos collègues députés Mauron et Piller, qui demandent un ajustement des taux d'imposition et des barèmes pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les motionnaires demandent une hausse des taux d'impôt pour les hauts revenus et une réduction de ceux frappant les revenus moyens, mais surtout nos collègues députés demandent que ces changements entraînent encore davantage de produits fiscaux qu'aujourd'hui. Les contribuables fribourgeois, déjà parmi les plus lourdement taxés, apprécieront. Pour le groupe libéral-radical, le moment d'une augmentation des produits fiscaux est particulièrement mal venu et n'est pas nécessaire. MM. Mauron et Piller connaissent parfaitement la bonne santé des finances cantonales, engendrées principalement par les recettes fiscales très élevées des personnes physiques et morales. La loi cantonale tient déjà suffisamment compte des différences de revenus par la progressivité des taux d'impôt. Déjà aujourd'hui, les contribuables avec de hauts revenus paient 13,5 d'impôt cantonal, presque la même chose pour l'impôt communal et ecclésiastique et 11,5 pour l'impôt fédéral direct, puis encore de fortes ponctions au titre de l'impôt sur la fortune. On le voit bien, déjà 40 % d'impôts aujourd'hui, donc presque 5 mois de revenus pour les caisses publiques, avant de conserver 5 cts pour le ménage personnel. Demander encore plus, 17, 18 ou 19 % d'impôt cantonal de base, pourrait nous amener à une imposition globale à 50 %. Pour le groupe libéral-radical, c'est tout simplement inacceptable.

Enfin et comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, Fribourg ne dispose hélas pas de suffisamment de très bons contribuables. L'augmentation des taux demandée impacterait très peu de personnes mais très durement. Comme M. Boschung, je ne veux pas que Fribourg devienne un enfer fiscal pour cette catégorie de personnes, qui méritent autant d'attention que toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois. Je crains, avec l'acceptation de cette motion, le transfert de domicile de nos bons contribuables vers d'autres régions. Les gens deviennent de plus en plus mobiles, ne l'oublions pas, et l'attachement personnel aux régions disparaît.

Enfin, la concurrence fiscale intercantonale - on peut certes la déplorer - existe encore et plus que jamais.

Pour l'ensemble de ces très bonnes raisons, ne commettons pas d'auto-goal et refusons cette motion.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Notre collègue Pierre Mauron a fait un plaidoyer auquel je peux absolument me rallier, sur les conséquences de la pauvreté, sur la nécessité pour tout un chacun de nos concitoyens d'avoir les moyens nécessaires à mener une vie digne dans ce canton. Dans ce sens, la motion qu'il dépose avec son collègue Benoît Piller va exactement dans le bon sens. Je fais un lien avec d'autres motions dont nous allons encore discuter ce matin. Toute la fiscalité qui se base sur des déductions fiscales accordées - et nous allons encore en reparler ce matin - a toujours l'immense défaut de permettre de plus grosses déductions pour les plus gros revenus et des déductions quasi insignifiantes pour des gens qui sont dans des difficultés financières. La motion qui nous est présentée aujourd'hui a la bonne idée d'essayer de corriger ces éléments-là. Alors, vous me direz, évidemment, et je crois que mes préopinants ne se sont pas abstenus de le faire: "Est-ce possible?" Les sommes en jeu sont énormes et nous n'allons pas pouvoir faire reporter sur ces 5 % de contribuables ou ces 5 % de partie de terrains gras de M. Godel, l'ensemble de la charge qui est induite par ce changement de barème. C'est possible, peut-être faudra-t-il trouver encore d'autres solutions, peut-être faudra-t-il corriger d'une manière générale la linéarité du taux de l'augmentation d'imposition, pour ne pas le faire, mais je crois que le principe de pouvoir dire: "Il n'est pas normal, à un moment donné de

fortune, d'être bloqué sur le taux d'impôt", est une très bonne réflexion. Je crois qu'effectivement, plus nous avons, plus nous sommes redevables à la société de ce qu'elle nous apporte. C'est dans ce sens-là qu'une très grande majorité du groupe Vert Centre Gauche va soutenir cette motion, charge au Conseil d'Etat de pouvoir en diminuer certains aspects lourds, trop lourds peut-être pour certains contribuables, dans la proposition concrète qui nous sera faite lors de la modification légale.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Concernant la motion Piller/Mauron, les projections du Conseil d'Etat sont édifiantes. Sa mise en œuvre impliquerait soit des pertes fiscales considérables - de l'ordre de 200 millions de frs, même à l'UDC on n'aurait jamais osé aller aussi loin -, soit un taux d'imposition si élevé pour les contribuables disposant d'un revenu imposable de 150 000 frs ou plus qu'il ne ferait aucun doute que ces mêmes contribuables quitteraient le canton en faisant, là également, perdre des millions de recettes fiscales à l'Etat.

La motion PS est impraticable en soi et, par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre la refusera à l'unanimité.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Ce thème est intéressant car finalement c'est bien celui-là qui sert à cataloguer si on est de gauche ou de droite. Donc, nous ne pouvons pas réagir et traiter ce thème comme si nous étions seuls avec des frontières fermées à la limite de notre canton, mais on doit chercher un équilibre qui permette d'assurer les charges que nous avons tout en ne faisant pas partir les personnes qui sont plus aisées, de manière à obtenir encore les impôts de ces personnes-là. C'est bien un Conseiller d'Etat du groupe démocrate-chrétien, centriste, qui peut chercher cet équilibre.

Election (autre) 2019-GC-215

Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)

Discussion

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Notre groupe a pris connaissance avec étonnement de la mise à l'ordre du jour de l'élection des deux députés représentés au Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de la promotion foncière (ECPF). Par impatience du Bureau, celui-ci a brusquement décidé de mettre cette élection au programme alors que celle-ci était attendue lors de notre session de février. Nous regrettons la manière et la précipitation, notre groupe n'ayant pas pu en débattre, ni même proposer un candidat. Au vu de ce cas de figure, notre groupe ne peut pas apporter son soutien à cette élection et nous allons en grande majorité nous abstenir.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Lors de la mise en place de cette loi sur la promotion foncière active, nous avons eu de longues discussions avec le conseiller d'Etat responsable concernant la représentation de la sensibilité communale. Si je prends l'exemple de la commune de Romont, et c'est mon lien d'intérêt, nous avons sur notre territoire dans un secteur stratégique une immense parcelle qui sera exploitée, détenue, valorisée par ce nouvel organisme. Nous avons demandé que deux représentants de l'Association des communes fribourgeoises siègent dans ce conseil d'administration. Cela a été refusé mais on nous a garanti qu'il y aurait deux députés qui seraient *de facto* nommés au conseil d'administration de cet organe. Au vu des noms qui sont proposés, l'Association des communes fribourgeoises, que je représente, demande que soient représentées des personnes qui aient une expérience d'exécutif et qui aient cette sensibilité communale. Je vous demande d'analyser les trois noms et de faire votre choix.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je prends la parole pour vous présenter au nom du groupe démocrate-chrétien la candidature de notre collègue Hubert Dafflon au conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de la promotion foncière.

Dans la nouvelle loi, nous avons défini que deux membres du Grand Conseil sont élus dans ce conseil d'administration et le Conseil d'Etat a défini les compétences nécessaires pour les futurs administrateurs, qui doivent disposer de compétences spécifiques et reconnues dans les domaines d'activité exercés par le futur établissement, en particulier ceux du développement économique, de l'immobilier et du développement territorial.

Unser Kollege Hubert Dafflon bringt ideale Voraussetzungen für den Posten eines Verwaltungsrats mit. Er ist zweisprachig, französisch-deutsch, was gerade für Deutschfreiburg ein zentraler Aspekt ist, geht es doch darum, die Interessen der beiden Sprachregionen im Verwaltungsrat einzubringen.

L'Association des communes fribourgeoises exige également que les futurs administrateurs soient des personnes en lien direct avec les communes et surtout avec une expérience dans l'exécutif communal.

M. Dafflon a siégé durant quinze ans comme conseiller communal et syndic de Grolley. Depuis cinq ans, il est député et chef de groupe et il a rédigé de nombreuses interventions dans le domaine du plan directeur cantonal. Durant quatre ans,

il a été également chef du Service de l'aménagement du territoire et des constructions, ce qui prouve en plus ses grandes connaissances dans ce domaine. Il a été membre de la commission *ad hoc* qui a traité de la loi sur la politique foncière active. Il a été aussi huit ans administrateur de la communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF).

Je vous rappelle que dans cette salle il a été dit plusieurs fois que l'on veut élire des personnes dont les compétences en la matière sont reconnues dans un conseil d'administration. Prouvons-le alors aujourd'hui et élisons des administrateurs selon leurs compétences professionnelles, servant le secteur de l'activité concernée, et non pas uniquement pour des raisons politiques et des appartenances aux partis.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Ich spreche hier einzig in meinem Namen und habe keine persönlichen Interessen anzumelden.

Ich bin doch sehr überrascht, wie das hier jetzt abläuft. Ich habe erwartet, dass man aus den Fehlern, was den Verwaltungsrat des HFR anbelangt, gelernt hat. Im Nachhinein hat es hier in diesem Saal geheissen, man habe halt nicht die nötigen kompetenten Personen in diesen Verwaltungsrat gewählt. Nun habe ich erwartet, dass man daraus lernt und von den Personen, die zur Wahl vorgeschlagen werden, eine saubere Bewerbung - schriftlich - auf dem Tisch hat, aufgrund derer man weiss, welche Kompetenzen die Personen mitbringen. Denn im Schreiben vom Staatsrat steht klar, welche Kompetenzen gewünscht sind.

Ich kenne nicht alle Personen hier im Saal persönlich. Von Herrn Dafflon habe ich jetzt gehört, was er gemacht hat - besten Dank für die Information -, von Herrn Peiry weiss ich einfach, wenn ich auf die Internetseite Parlinfo gehe, was er beruflich macht und von Herrn Mauron weiss ich, dass er Jurist ist, aber mehr weiss ich nicht. Ich weiss nicht, in welcher... Jurist sein alleine, heisst nicht, dass man über Kompetenzen verfügt, die hier gefragt sind. Es kann aber sehr wohl möglich sein, dass er vor allem in der Juristerei Richtung... Ich wäre noch froh, wenn man mir zuhören würde, Herr Mauron! Es richtet sich nicht gegen Sie, Herr Mauron, ich wäre einfach froh, wenn ich von Ihnen wüsste, ob Sie auch in der Wirtschaft oder in der aktiven Bodenpolitik oder irgendwo involviert sind, was ja möglich ist. Ich habe nichts gegen irgendjemanden hier einzuwenden. Wenn man aber eine schriftliche Bewerbung auf dem Tisch gehabt hätte, hätten wir abstimmen können im Wissen darum, welche Personen wir in diesen Verwaltungsrat wählen.

In diesem Sinne stelle ich den Antrag, dieses Traktandum zurückzustellen und für die nächste Session zu traktandieren.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'aimerais juste répondre un peu aux intervenants qui se sont exprimés avant en disant que pour les compétences de M. Mauron il pourrait se lever et les déclarer lui-même. Je crois que vous avez tous suivi le combat qu'il a mené jusqu'au Tribunal fédéral pour la LATeC et aussi son engagement dans l'ASLOCA. Je crois que c'est connu de ceux qui lisent les journaux.

J'aimerais utiliser un mot qui est cher à notre ministre ici présent: l'équilibre. Il l'utilise dans tous les dossiers qu'il défend. Pour moi, il y a aussi un équilibre politique à obtenir dans ce conseil d'administration. Donc si je reprends, on a un membre PDC en la personne de M. Curty. On aura un membre PLR probablement nommé directement par le Conseil d'Etat. M. Butty pourrait aussi faire un peu de lobbying pour avoir quelqu'un nommé qui représente un exécutif communal, je comprends tout à fait sa demande. Je vous invite à voter M. Peiry, économiste, qui s'occupera de la partie économique. Pour répondre à M^m^e Schwander, on aurait alors M. Mauron pour la partie juridique. On aurait un représentant de chaque groupe si j'accepte aussi que le groupe Vert Centre Gauche nous soutient aussi dans cette démarche pour avoir un représentant de la gauche dans ce conseil d'administration, qui serait alors équilibré.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Il est vrai que le Bureau a décidé de procéder aujourd'hui à l'élection. On vous propose de procéder aujourd'hui à l'élection pour la raison simple que cette loi va entrer en vigueur le 1^{er} janvier, qu'elle aura des tâches à accomplir, qu'elle devra notamment nommer rapidement le nouveau directeur. Le Conseil d'Etat a indiqué qu'il allait commencer la mise au concours ainsi que le processus pour engager le nouveau directeur. Nous pensions donc utile que les deux représentants nommés par le Grand Conseil puissent participer dès le début à ce processus. Ce n'est pas une élection qui tombe du ciel. Cette élection était au programme du Bureau. Le Bureau devait décider quand elle aurait lieu, soit en février soit en décembre. Le Bureau a décidé de la traiter en décembre. A mon avis, cela ne changera rien de le faire en février, si ce n'est que le Grand Conseil perdra cette période durant laquelle le Conseil d'Etat commencera à travailler. Cela péjore l'influence du Grand Conseil.

Je trouve un peu insolite qu'on vienne rediscuter du choix de la composition de ce conseil d'administration. Maintenant, je vous rappelle que c'est le Grand Conseil qui a imposé le choix de deux députés. Le projet du Conseil d'Etat initial ne voulait aucun député. Il ne voulait que des experts externes accompagnés du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil a corrigé cela en voulant que le Grand Conseil soit représenté avec deux députés. Il faut maintenant assumer notre choix. Si on ne voulait pas de député il ne fallait pas voter cela il y a quelques semaines.

Par rapport à la représentation, quand on met des députés, ils sont élus toujours pour leurs compétences mais aussi pour leur représentation politique. Avec deux personnes, on n'arrivera jamais à représenter toutes les sensibilités. On pourrait se dire qu'il faut un homme et une femme, un francophone et un alémanique. Si on élit des gens pour leur représentation politique, cela fait plus de sens de dire qu'il faut quelqu'un de gauche et quelqu'un de droite. C'est pour cela que les candidatures de Pierre Mauron et de Stéphane Peiry sont complémentaires. Celle de Hubert Dafflon est totalement légitime, si ce n'est que le PDC présidera déjà ce conseil d'administration avec Olivier Curty et que sur les trois politiciens le PDC en aurait deux. Encore une fois, on a décidé de mettre des politiciens et le but est de ratisser le plus large possible.

Par rapport au groupe de l'Union démocratique du centre, il propose donc la candidature de Stéphane Peiry. Il était le président de la commission parlementaire. Il connaît donc bien le projet de loi qui a été voté. Stéphane Peiry est au Grand Conseil depuis longtemps. Il est spécialiste de finances publiques, titulaire d'un diplôme d'expert-comptable, administrateur d'une fiduciaire de soixante collaborateurs, travaillant depuis de nombreuses années dans le contrôle des comptes communaux. A notre avis, il a donc les compétences pour siéger dans ce conseil d'administration.

Par rapport à la deuxième candidature, je n'irai pas jusqu'aux recommandations de Benoît Piller pour Pierre Mauron, cela me ferait trop mal, mais je constate que ces deux candidatures seraient complémentaires.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Personnellement, je franchirai le pas que mon cher collègue Kolly n'a pas osé franchir, en me disant que si vraiment on veut avoir une intention et avoir un certain équilibre dans les positions au sein de ce conseil d'administration, il y a alors lieu de maintenir cet équilibre politique.

Je rappelle aussi que la LATeC avait été débattue et je peux vous dire que je m'en souviens, parce que c'était le premier sujet que j'avais eu à traiter comme président du Grand Conseil, d'une manière extrêmement débattue avec un président de commission et avec surtout un rapport de minorité de la commission. On a eu droit à un débat qui a été chaud, notamment sur un article 103 al. 3, ou je ne sais plus. Je pense que ce débat doit se faire dans la politique foncière active. Ce débat est nécessaire. Il y a des intérêts qui s'opposent et je pense que ces intérêts sont très bien représentés par les personnes qui étaient dans cette commission et qui étaient dans le rapport de minorité.

C'est la raison pour laquelle je peux à titre personnel tout à fait soutenir la proposition de M. le Député Mauron.

Motion d'ordre

Report de l'élection 2019-GC-215 (Zwei Mitglieder des Verwaltungsrates der kantonalen Anstalt für die aktive Bodenpolitik)

Auteur-s: **Schwander Susanne (PLR/FDP, LA)**

Prise en considération

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 81 voix contre 22. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 22

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP)

Ont voté Non: Total 81

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre

Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

S'est abstenu: Total 1

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP)

> Cette élection aura ainsi lieu lors de la séance en cours.

Motion 2019-GC-67

Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Mauron Pierre (PS/SP, GR) Piller Benoît (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085) |
| Développement: | 21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1085) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3523) |

Prise en considération (suite)

Müller Chantal (PS/SP, LA). Es wurde gerade heute gemeldet, dass es in vielen Kantonen an Geld fehlt. Die Freiburger Gemeinden ächzen unter der Steuerreform 2017. Diese Motion erreicht höhere Steuern bei hohen Einkommen wie beispielsweise bei den von Kollege Boschung erwähnten 250 000 Franken Einkommen. Mani Matter sagte in einem Lied sehr weise - es tut mir leid für die Romands, je vais parler en suisse allemand -: "Dene, wos guet geit, giengs besser, giengs dene besser, wos weniger guet geit, was aber ned geit, ohni dasses dene, weniger guet geit, wos guet geit." Ich erinnere: Gut im Sinne der Motion geht es ab einer Viertelmillion Einkommen.

Ich befürchte, dass dieses Parlament, heute, hier und jetzt, wenig tut - und jetzt zitiere ich erneut Mani Matter -, "für dass es dene besser geit, wos weniger guet geit".

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi un commentaire un peu plus mathématique sur cette motion et je donne volontiers quelques cours à M. Boschung, s'il le désire.

En lisant la réponse à notre motion, un proverbe m'est immédiatement venu à l'esprit: "Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage". Alors, en effet, soit le Conseil d'Etat n'a pas compris notre demande, soit il n'a pas voulu la comprendre. La demande était pourtant claire. Nous demandons que ce changement entraîne davantage de produits fiscaux et non une diminution. Lorsqu'on nous présente une variante avec 225 millions de perte, je m'excuse, mais il faudrait rester sérieux. Nous demandions simplement d'adoucir la courbe de progression du taux d'impôt pour compenser et la prolonger plus loin que les 203 000 frs pour une personne seule, par exemple. Donc, nous demandions un simple calcul d'une intégrale pondérée. Monsieur Boschung, ça joue? (*Rires*). Demander un tel calcul, peut-être était-ce trop dans le Fribourg 4.0 que nous connaissons aujourd'hui. Certes, il y a un essai dans le tableau 4, mais là on nous dit que l'on ne gagnerait que 332 frs

pour un couple marié. Force est de constater que nous n'avons pas tous la même interprétation du "que". Cette courbe peut être ajustée, c'est possible, même très modestement et, croyez-moi, les 332 que nous redonnerions à un couple à bas revenu seraient immédiatement dépensés dans le circuit de l'économie. Mais voilà.

Pour conclure, il me faut constater que le Conseil d'Etat connaît bien ses classiques, puisqu'il a fait sien l'aphorisme d'Alphonse Allais: "Il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Bon d'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup plus de pauvres."

Godel Georges, Directeur des finances. En préambule, M. le Député Piller a dit qu'on voulait noyer son chien et je me demande si le député Mauron ne voulait pas noyer son intervention en parlant d'agriculture. Je crois qu'il s'est rendu compte, clairement, qu'il s'est trompé avec le développement de sa motion et je vais le lui expliquer. S'il arrive à comprendre, je l'engagerai peut-être si je redeviens paysan, mais on verra, c'est de l'avenir.

Monsieur le Député Mauron, vous avez affirmé que les riches sont toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres. Pourquoi demandez-vous un allègement fiscal pour les revenus imposables de 50 à 150 000 frs ou 130 000 frs, alors que pour les pauvres c'est plus bas que 50 000 frs? Dans les réponses qu'on donne sur les autres motions, on fait quelque chose pour ceux qui sont en-dessous. Là, vous avez catalogué de 50 000 à 150 000 frs. Bien sûr, vous avez aussi cité notre classique, celui où on dit toujours que Fribourg est le plus mal loti, mais qu'on ne citait jamais les hauts revenus. Monsieur Mauron, par souci de transparence, je vais vous donner où se situent les hauts revenus. Si je vous donne 500 000 frs, je pense que ça veut correspondre, mais je peux vous donner aussi plus haut. Les célibataires à 500 000 frs de revenus se situent au 17e rang, les mariés à 500 000 frs se situent à la 21e place, les couples mariés avec 2 enfants se situent en 21e position, les rentiers seuls se situent en 19e position et les rentiers mariés à 500 000 frs se situent en 21e position. Ces chiffres démontrent que vos affirmations ne sont pas tout à fait correctes. Mais, si vous le souhaitez, je peux vous montrer le détail de ce que je vous affirme.

M. Piller a dit que 166 ou 332 frs, c'était un montant important. Oui c'est un montant important pour les personnes concernées qui paieront moins d'impôts, mais la volonté des motionnaires c'était de compenser. Mais pour arriver à déduire, respectivement arriver aux 11,7 millions cités dans notre réponse, il faut augmenter la fiscalité d'une petite poignée de contribuables avec des impôts supplémentaires de 9600 frs à 19 200 frs. C'est ça, le problème. Le problème que nous avons dans ce canton, parce que l'idée en soi est bonne, est qu'il nous manque des riches, mais surtout des très riches. Je vous en donne pour preuve les dernières statistiques. On dit qu'on a plus de millionnaires. C'est possible, c'est vrai, mais ce sont les très riches qui nous manquent. Selon les statistiques de 2017, il est vrai que nous avons une augmentation des contribuables dont la fortune imposable est supérieure à 1 million, mais on a moins d'argent sans toucher au taux. Il y a quelques années on encaissait encore plus de 50 millions et aujourd'hui on est sous la barre des 50 millions. Si vous voulez continuer cette politique de faire partir les très riches, eh bien, il faut aller dans le sens des motionnaires. Ce n'est pas ce que le Conseil d'Etat souhaite. S'il vous plaît, faisons attention à ce qu'on fait. C'est vrai qu'il faut améliorer la fiscalité, mais il ne faut pas l'améliorer pour défavoriser certaines catégories dont on a bien besoin. On a aussi parlé de la réforme fiscale. On a démontré que celle-ci tenait maintenant la route. Evidemment, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. Mais toujours est-il qu'on s'est dit: "Faisons la réforme fiscale et après nous verrons." Oui, il faut faire un abattement fiscal, mais pour l'ensemble des contribuables, pas pour une catégorie au détriment d'une autre catégorie. C'est cela, la philosophie du Conseil d'Etat.

Avec ces propos, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 60 voix contre 38. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 38

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Ont voté Non: Total 60

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

S'est abstenu: Total 1

Perler Urs (SE,VCG/MLG).

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion 2019-GC-121**Baisse d'impôts pour la classe moyenne, les familles et les retraités**

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Waeber Emanuel (<i>UDC/SVP, SE</i>) Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 05.07.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2067</i>) |
| Développement: | 05.07.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2067</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3542</i>) |

Prise en considération

Motion 2019-GC-136**Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD)**

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Brodard Claude (<i>PLR/FDP, SC</i>) Gobet Nadine (<i>PLR/FDP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 28.08.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2511</i>) |
| Développement: | 28.08.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2511</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3542</i>) |

Prise en considération

Motion 2019-GC-152**Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) : Diminution de la charge fiscale sur la classe moyenne et soutien fiscal aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables**

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>) Defferrard Francine (<i>PDC/CVP, SC</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 16.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2518</i>) |
| Développement: | 16.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2518</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 18.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3542</i>) |

Prise en considération

Le Président. Nous allons ouvrir une seule discussion de prise en considération pour toutes les motions fiscales. A la fin de la discussion, par souci de simplicité, nous voterons d'un bloc le fractionnement des trois motions, lequel impliquera la non-prise en considération des éléments qui n'ont pas été traités dans la réponse du Conseil d'Etat. Cette procédure, qui a été validée lors de la séance de Bureau de mercredi matin, a reçu l'aval des auteurs des motions, que je remercie. Si quelqu'un devait faire opposition à cette procédure, nous voterons chaque fraction proposée par le Conseil d'Etat et sur chaque élément, ce qui ferait à peu près 10 votes. Je vous rappellerai tout à la fin de la discussion de prise en considération cette procédure.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Il y a 50 ans, Neil Armstrong faisait un petit pas pour l'homme mais un pas de géant pour l'humanité. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat fribourgeois fait un petit pas pour les contribuables, mais c'est un pas de géant pour notre grand argentier cantonal Georges Godel. En effet, 30 millions de réduction fiscale, c'est mieux que rien, mais au regard d'un budget de 3,7 milliards, c'est extrêmement modeste. Dans ses réponses aux diverses motions, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité de prévoir une diminution de la charge fiscale, en perspective des montants qui seront investis pour assainir la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg. Là également, la comparaison est pour le moins disproportionnée, sachant que les contribuables devront payer au moins 400 millions pour assainir la Caisse de pension. Le petit sucre fiscal de 30 millions paraît bien maigre.

Ceci dit, ne faisons pas les rabat-joie. Même si le montant global est trop modeste, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec satisfaction de la réponse du Conseil d'Etat aux diverses motions fiscales et en particulier de l'acceptation de notre proposition de diminuer le coefficient d'impôt sur le revenu de 2 %. Evidemment, on regrette la non prise en considération par le Conseil d'Etat de l'augmentation générale des déductions sociales, même si une adaptation des déductions est faite pour les contribuables célibataires modestes. L'adaptation des déductions sociales aurait justement profité à la classe moyenne, en particulier aux familles et aux retraités.

Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre est satisfait que le Conseil d'Etat ait retenu l'idée de la réduction du coefficient de l'impôt sur le revenu à 98 %. Il s'agit ici d'une mesure simple, qui n'impacte pas les communes et dont tous les contribuables pourront profiter.

Quant au barème de l'impôt sur la fortune, le groupe de l'Union démocratique du centre demande au Conseil d'Etat de mettre en œuvre rapidement la motion Bapst-Rauber selon le souhait du Grand Conseil en mars 2018 déjà.

Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le fractionnement de sa motion comme proposé par le Conseil d'Etat.

S'agissant des motions PDC et PLR, dans un souci de compromis, notre groupe accepte aussi le fractionnement de ces motions tel que proposé par le Conseil d'Etat. Néanmoins, certaines requêtes issues de ces deux motions mais non retenues par le Conseil d'Etat sont légitimes et mériteront une réflexion dans un proche avenir, en particulier l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance, qui est manifestement surfaite dans le canton de Fribourg. D'autres propositions relèvent plus de situations particulières dont bénéficierait un cercle restreint de contribuables. Mais, là également, nous pourrions y revenir le moment venu dans le cadre d'une révision de la loi sur les impôts cantonaux directs.

En résumé, le groupe de l'Union démocratique du centre se comporte en bon élève en acceptant le fractionnement de toutes les motions comme le propose le Conseil d'Etat. Ceci dit, ces baisses d'impôts ne changent pas fondamentalement la donne quant à la charge fiscale qui pèse sur les contribuables fribourgeois. Aujourd'hui, ce n'est qu'un premier pas, certes dans la bonne direction, mais modeste.

Par conséquent, notre groupe ne s'interdit pas d'y revenir lors de la révision partielle de la LICD. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte les trois motions dans le sens préconisé par le Conseil d'Etat.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens au nom du groupe libéral-radical pour les trois motions venant de députés du centre et de droite et visant des baisses d'impôt, principalement pour la classe moyenne.

En préambule, nous constatons qu'il a fallu toute cette pression politique, venant des partis de droite, pour permettre enfin une baisse fiscale. Des baisses si souvent rejetées ces dernières années par le Conseil d'Etat et principalement par son ministre des finances, Georges Godel, en fin stratège qu'il est. Mais mieux vaut tard que jamais pourrait-on dire.

Force est de constater que le Conseil d'Etat répond très astucieusement aux instruments parlementaires, en n'acceptant qu'un petit quelque chose dans chaque motion, puis en demandant le fractionnement. Il musèle ainsi le Parlement et les motionnaires. Personne n'est vraiment satisfait, mais chacun obtient un petit quelque chose.

Notre groupe déplore toutefois la réponse mitigée au sujet de la motion que j'ai déposée avec Madame Gobet. En effet, nous estimons que le Conseil d'Etat a manqué de jugement dans son traitement. Nos demandes reflètent en effet de réelles difficultés rencontrées par de très nombreux contribuables. Pourquoi les ignorer?

L'imposition de la valeur locative, donc sur un revenu non financier, pour les rentiers AVS, crée très souvent de grosses difficultés et est problématique. Je connais parfaitement cette situation, car c'est celle que vivent mes parents, des fermiers à la retraite, qui n'ont pas de rente de deuxième pilier. Pourquoi ne pas alléger l'imposition de la valeur locative pour ces personnes-là et ces rentiers?

Il en est de même pour les personnes au bénéfice d'une subvention LAMaL. Subventionner d'un côté, puis ajouter la subvention en tant que revenu – cherchez la cohérence ?

Contrairement à ce qui a été dit, ces demandes auraient pu être mises en œuvre et ne sont pas contraires au droit fédéral. Les cantons ont en effet toute latitude pour prévoir des déductions sociales supplémentaires. Mais la volonté politique manque, pourquoi changer?

Et que dire de notre demande de réformer le droit fiscal de la famille? La société a totalement changé, plus d'un mariage sur deux ne tient plus, beaucoup d'enfants ont des parents non mariés, les gardes d'enfants sont souvent partagées et les versements des pensions ne sont plus toujours ordonnés par les juges. Mais le droit fiscal en la matière n'a pas évolué et ne connaît presque que la famille traditionnelle, celle du couple qui se marie à 25 ans, qui a 3 enfants en commun et qui vit ensemble jusqu'au dernier souffle.

Les réalités d'aujourd'hui sont tout autres et les situations fiscales lors de ces séparations sont très très difficiles, avec une aggravation des conflits entre les partenaires et des dommages collatéraux pour les enfants.

Sur la question, le Conseil d'Etat botte en touche, alors qu'il aurait pu et dû être pionnier en la matière. Reconnaître la problématique, c'est bien, mais ne rien faire évoquant les changements au niveau fédéral, qui ne sont pas près d'arriver, cela ne va pas. C'est dommage, car j'ai connu dans ma fiduciaire tellement de cas douloureux qu'on se doit de trouver des solutions. Notre groupe ne lâche donc pas le morceau et reviendra.

Sur les autres motions, je n'ai pas le temps de les développer, mais elles vont dans le bon sens et nous soutiendrons leur fractionnement.

La réponse du Conseil d'Etat a le mérite de répondre en partie à nos préoccupations, même si c'est le minimum syndical. Mais accepter toutes les motions dans leur intégralité aurait probablement engendré des baisses fiscales trop importantes pour les futurs budgets et pour la pérennité des prestations. Cela, le groupe libéral-radical ne le souhaite pas.

La majorité de notre groupe soutiendra donc sans enthousiasme les fractionnements proposés, mais maintiendra la pression pour exiger une fiscalité plus attractive pour nos citoyens.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Einleitend möchte ich festhalten, dass die Christlichdemokratische Fraktion, für die ich spreche, ganz klar hinter dem Anliegen steht, die Steuerlast für die natürlichen Personen zu senken. Dies aus folgenden Gründen:

- > Zwischen 2012 und 2018 konnte die Staatsrechnung, auch nach grosszügigen Abschlussbuchungen mit Zuweisungen in Reserven und Fonds, im Durchschnitt einen Einnahmenüberschuss von 54 Millionen Franken ausweisen. Es gibt im Finanzplan keine Anzeichen dafür, dass sich diese eher positive Tendenz nicht fortsetzen wird.
- > Mit der Annahme und der Umsetzung der Unternehmenssteuer-Reform werden die Firmen grossmehrheitlich steuerlich entlastet. Jetzt soll auch gegenüber den natürlichen Personen, die dieser Reform zugestimmt haben, ein weiteres Zeichen gesetzt werden, zusätzlich zu den bereits umgesetzten Sozialmassnahmen im Rahmen dieses Steuerpakets.
- > Die Reform der Pensionskasse - es wurde schon angesprochen - steht vor der Tür. Die damit verbundenen Übergangs- und Kompensationsmassnahmen werden die Steuerzahler in unserem Kanton viel Geld kosten. Sie werden hinsichtlich der Höhe dieser Kompensationszahlungen - man spricht heute von rund 380 bis 400 Millionen Franken - an die Urne gerufen werden. Wir haben alles Interesse daran, dass die Bevölkerung diesem weiteren Opfer zustimmen wird. Es ist also wichtig, heute ein positives Zeichen zu setzen.
- > Wenn wir heute eine Steuerentlastung für die natürlichen Personen beschliessen, wird dies aus unserer Sicht auf den guten Service Public der Kantonsverwaltung keinen negativen Einfluss haben.

In den nun auf dem Tisch liegenden drei Steuermotionen werden, wenn ich richtig gezählt habe, insgesamt 14 konkrete Vorschläge gemacht, wie die Steuerlast für die natürlichen Personen in unserem Kanton gemindert werden kann. Ehrlich gesagt, sind alle äusserst verlockend und sie würden es eigentlich alle verdienen, umgesetzt zu werden. Aber alles ist aus finanzieller Sicht nicht möglich. Einige wären auch mit dem aktuellen Bundesrecht offenbar nicht vereinbar und andere hätten zur Folge, dass nur eine ganz bestimmte Bevölkerungsgruppe davon profitieren könnte.

Der Christlichdemokratischen Fraktion ist es wichtig, dass mit diesem Steuerpaket möglichst eine breite Bevölkerung und vor allem die Familien entlastet werden. Die vom Staatsrat vorgeschlagene Auswahl aus den drei Menülisten gehen in diese Richtung, was der Christlichdemokratischen Fraktion gefällt. Ebenfalls ist es uns ein Anliegen, dass die Steuersenkungen möglichst nicht in ihrer Gesamtheit auf die Gemeinden und Pfarreien durchschlagen. Wir wollen nicht über Gebühr in die Steuerhoheit der Gemeinden eingreifen.

Unsere Position zu den verschiedenen Motionen ist also schnell zusammengefasst:

- > *Motion Peiry/Waerber:* Ja zum Vorschlag des Staatsrates für die Senkung des Steuerfusses auf 98 und Ja zum Vorschlag für die Anpassung des Abzuges für alleinstehende Steuerpflichtige in bescheidenen Verhältnissen.
- > *Motion Brodard/Gobet:* Ja zum Vorschlag für die Erhöhung der Abzugskosten für die Kinderbetreuung durch Dritte und natürlich auch Ja zum Punkt, der mitgenommen wird aus der ersten Motion Peiry/Waerber.
- > *Motion Dafflon/Defferard:* Ja zur Wiederzulassung von um 15 % höheren Krankenkassenprämien-Abzügen.

Mit diesem ausgewogenen Paket entlasten wir die Freiburgerinnen und Freiburger um insgesamt 31 Millionen Franken, was finanziell verkraftbar ist. Auf das Gesamtbudget des Staates - das haben wir auch schon gehört - in der Höhe von rund 3.7 Milliarden Franken mag dies auf den ersten Blick nicht nach sehr viel klingen. Aber vergessen wir nicht, dass mit der Umsetzung der bereits überwiesenen Motion Bapst/Rauber (Senkung der Vermögenssteuer der natürlichen Personen) eine weitere Steuerentlastung von rund 25 Millionen Franken zu verkraften sein wird.

Aus allen vorerwähnten Aspekten unterstützt die Christlichdemokratische Fraktion einstimmig die Überweisung der drei Motionen, in der vom Staatsrat vorgeschlagenen Aufteilung.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Plus j'entends le député Boschung nous expliquer sa volonté fiscale, plus je suis content qu'il soit encore parmi nous. Je pense que le dégât est moindre ici à Fribourg qu'il n'aurait pu l'être à Berne.

En matière d'impôts, il faut tout de même avoir une certaine mémoire. Je parle aussi ici à M^{me} Schwander. Le Parlement n'a pas commencé dès l'entrée d'une personne au Parlement mais bien avant.

2007 - 2011, M. Godel était là et était en charge de l'aménagement du territoire et non pas des finances. C'est M. Lässer qui était là. De 2007 à 2011, ce Grand Conseil n'a fait qu'une seule chose durant 4 ans: octroyer des baisses d'impôts, 150 millions de baisses d'impôts. Ce Parlement a systématiquement tout voté. M. Lässer, à une reprise, s'était opposé. Il y avait 11 ou 12 motions fiscales; il avait dit ok pour 7 ou 8, 1 ou 2 peut-être à moitié, mais les autres il faut les refuser sinon l'Etat va être dans le rouge. Le Parlement a fait quoi? Il a tout accepté en plein. Vous savez ce qui s'est passé? Le Conseil d'Etat, avec M. Godel aux commandes et à majorité identique à la majorité du Parlement, n'a pas mis en œuvre 2 ou 3 motions fiscales. Alors, je me pose parfois la question, quand je vois maintenant la droite demander des baisses fiscales: pourquoi n'avez-vous pas, à l'époque, demandé simplement que les motions votées soient appliquées? Elles ont été mises à la poubelle et le Parlement n'a pas bougé, alors qu'elles auraient dû entrer en vigueur vu qu'elles avaient été votées par le Grand Conseil. Quel a été le résultat des courses? On voit tout de suite: 2007-2011, baisses octroyées 50 millions, 2013-2017, mesures structurelles, mesures budgétaires, on donne des taxes à tout le monde (remorques, colliers pour chiens), on n'augmente plus les agents de l'Etat et on a des problèmes dans beaucoup de domaines. Que s'est-il passé? On a simplement reporté la baisse fiscale octroyée à certains - vous voyez le nombre de personnes qui ne paient pas d'impôts dans le canton et le nombre de personnes qui en paient beaucoup -, on enlève ça chez certaines personnes qui n'auraient pas eu de problèmes pour payer d'impôts et on répartit ça sur toute la population, par le biais de taxes notamment.

Vous avez l'équilibre budgétaire qui impose à l'Etat, lorsqu'on crée une dépense de plus, d'avoir un revenu pour avoir des comptes équilibrés. Ce que je propose, c'est qu'à chaque personne qui propose une baisse fiscale, de dire, pour le cas où à la fin l'exercice est déficitaire, de proposer la mesure qu'elle veut couper. Et si on a une baisse de 30 millions, eh bien, de dire: "Écoutez, si à la fin de l'exercice il y a 30 millions de pertes, moi, je vous propose de couper telle ou telle chose." Alors qu'on va exactement à l'inverse, on parle de justice, vous avez entendu le SEJ, vous avez entendu la Caisse de pension, on a besoin d'argent, on n'est pas ici en mesure de baisser les impôts. Là où ce cadeau est encore à la limite que de la poudre aux yeux, c'est quand vous paierez moins peut-être au canton, mais au niveau communal... Je serais curieux d'entendre ici dans la salle qui peut me dire quelle est la commune qui, ces derniers temps, 3, 4, 5 ou 10 ans, a baissé ses impôts? Moi je n'en vois pas. La majorité augmente ses impôts, à moins qu'il y ait un bon contribuable. Une fois que vous aurez augmenté les impôts communaux, le contribuable paiera la même chose, un peu moins au canton, un peu plus à la commune. Il s'agit d'une fausse bonne idée qui aura le cadeau de fêtes pour le canton et pour les gens qui veulent se faire bien voir, les personnes qui souhaitent obtenir ces baisses d'impôts. Vous aurez une grimace des communes, qui seront impactées directement et, pour la grande majorité d'entre elles - certainement pas toutes -, elles devront augmenter les impôts à la suite de ça et vous aurez ensuite, d'une manière quasi certaine, à nouveau des mesures structurelles, parce que l'Etat ne peut pas supporter à moyen terme cette perte de 30 millions. La chose qu'il faut faire, c'est corriger le barème.

Maintenant, pour l'entrée en matière, le groupe acceptera quand même le splitting des motions, parce qu'entre la peste et le choléra, il choisira le choléra, mais à la fin, soyez rassurés, il les rejettera toutes.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Les diverses motions pour une réduction des impôts ont suscité des discussions au sein du groupe Vert Centre Gauche.

Il est juste de penser à alléger la charge des contribuables lorsque le canton se porte bien et peut remplir ses tâches avec moins de ressources. Comme discuté avant dans la discussion, ça dépend par contre de quels contribuables on parle. En tout cas, une partie de ces motions concerne plutôt les riches de la classe moyenne. Concernant les tâches du canton, nous avons aussi quelques points d'interrogation. De notre point de vue, le canton ne remplit pas encore toutes ses tâches à satisfaction. Nous en avons eu un exemple clair lors de la dernière session avec les discussions relatives au Service de l'enfance et de la jeunesse. La Tuile est un autre exemple d'institution importante pour notre société et pour les personnes défavorisées et qui - comme nous le savons - lutte pour sa survie. Là aussi, les impôts que certaines des propositions prévoient de déduire seraient bien investis.

Un autre exemple récurrent est la protection de la nature: la Confédération vient de publier une évaluation de la manière dont les cantons s'acquittent de leurs responsabilités dans le cadre de la tâche commune de la protection de la nature. Elle indique clairement que: "Les habitats les plus riches en espèces de ce pays sont en train de disparaître. Les marais, les prairies sèches et les zones alluviales sont appauvries, parce que les cantons n'appliquent pas les mesures de conservation décidées il y a 30 ans."

Les défis actuels en matière de protection du climat sont également énormes. Une augmentation massive des investissements dans les transports publics, habitat écologique, l'augmentation d'énergies renouvelables, etc. serait nécessaire de toute urgence.

Toutes ces tâches nécessitent également du personnel. Dans certains départements, l'effectif est insuffisant pour l'accomplissement efficace des tâches. Le groupe VCG est convaincu que, à l'heure des grands défis sociétaux, les contribuables attendent du canton qu'il s'acquitte résolument de ses obligations légales et qu'il utilise ses recettes fiscales à cette fin. Nous estimons donc que les réductions d'impôts doivent être abordées avec beaucoup de retenue.

En outre, nous ne considérons pas que l'allègement de certains groupes de population au moyen de déductions soit le meilleur moyen d'y parvenir, car elles sont toujours appliquées sur une base forfaitaire. Il serait préférable, comme Benoît Rey l'a déjà dit avant, de verser des contributions pour des situations spécifiques ou à des personnes effectuant des services spécifiques tels que la garde d'enfants, etc.

Nous savons, et il a été prouvé, que l'attractivité d'un canton ne dépend pas seulement des impôts. Créons un canton encore plus attractif qui utilise les ressources disponibles pour promouvoir la qualité de vie et l'environnement. Un canton attractif pour les familles. Alors les entreprises suivront.

Toutefois, les membres du groupe VCG ne sont pas fondamentalement opposés à toutes les réductions d'impôts. Il revient à chacun de décider des propositions qu'il souhaite soutenir. La motion Dafflon/Defferrard est celle qui reçoit le plus de soutien de la part de notre groupe du fait qu'elle touche le plus les familles.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis conseillère communale de la ville de Bulle. C'est à ce titre que je m'inquiète de ces déductions fiscales. La réforme fiscale des entreprises a déjà eu un impact très négatif sur le budget 2020 de la commune de Bulle et ceci malgré le soutien transitoire octroyé par l'Etat. Après la première lecture du budget de ma commune, largement déficitaire, chaque conseiller a eu pour mission de trouver dans son dicastère des points où faire des économies. Cela signifie de devoir renoncer à des projets, pourtant utiles et attendus par nos citoyens, de couper des prestations, de ne pas octroyer certains postes supplémentaires, pourtant justifiés par l'augmentation des charges dues à l'évolution démographique, etc. Les budgets à venir vont être de plus en plus compliqués, notamment en raison de la dégressivité du soutien transitoire de l'Etat et, d'autre part, du fait de l'augmentation constante des charges liées. Les communes seront directement préjudicées par ces nouvelles baisses d'entrées fiscales. A titre d'exemple, le Conseil d'Etat cite, dans sa réponse au sujet de la déduction fiscale pour les primes de caisses maladie: "L'augmentation de ces déductions entraînera des pertes fiscales cantonales de l'ordre de 10,8 millions de frs. Les communes seront impactées à hauteur de 8,1 millions de frs." Au lieu d'augmenter certaines déductions fiscales qui profitent surtout aux plus aisés, il serait bien plus judicieux d'augmenter les subventions, d'améliorer les prestations de l'Etat pour ceux qui en ont le plus besoin. Quand une commune ou un particulier doit faire appel à un service de l'Etat pour une situation urgente et que la réponse arrive plusieurs mois plus tard, on se rend bien compte que de nombreux services croulent sous les dossiers et n'arrivent pas à assumer leurs tâches dans un délai satisfaisant. Il me semble qu'il y aurait bien mieux à faire avec ces millions que de proposer des abaissements fiscaux, notamment aussi en créant des postes nécessaires.

C'est avec ces remarques que je m'opposerai à ces motions, en vous encourageant à faire de même.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime donc comme l'une des auteurs de la troisième motion qui nous est présentée ce jour.

Lors de notre séance du 21 mars 2018, traitant du mandat sur le dégel des déductions fiscales en matière d'assurances maladie, mandat pour rappel qui a été rejeté à l'époque, le représentant du Gouvernement n'avait pas exclu un réajustement de cette déduction dans le futur. Nous savons que depuis 2014, la très grande majorité des contribuables fribourgeois a consenti en la matière un effort bien plus élevé qu'escompté et nécessaire. Je remercie le Conseil d'Etat, en particulier le commissaire du Gouvernement, pour avoir saisi la balle tôt au filet et marqué ainsi un point.

Je vous invite à apporter votre soutien au fractionnement de la motion Dafflon-Defferrard telle que proposée et, à l'avant-veille de l'hiver, d'accepter le dégel, même partiel, des déductions fiscales en matière d'assurance-maladie.

Besson Muriel (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis responsable du Service de l'égalité de l'Université de Fribourg et donc membre du personnel de l'Etat.

J'ai l'impression que l'histoire se répète. Comme mon collègue Mauron l'a relevé juste avant, les baisses d'impôts qui ont eu lieu entre 2007 et 2011 ont ensuite donné, trois ans plus tard, des mesures structurelles d'économie. Ainsi, ces mesures structurelles ont touché les salaires du personnel de l'Etat, entre 2013 et 2016. Aujourd'hui, nous avons à nouveau une proposition de baisse d'impôts, dont le coût total est chiffré à 30,4 millions. Le personnel de l'Etat fait son travail le plus efficacement possible, mais la situation du Service de l'enfance et de la jeunesse est un symptôme visible de la situation que d'autres services vivent. Pour remplir notre mission de service public, il faut suffisamment de moyens et une

baisse d'impôts est certainement contre-productive. Si l'histoire se répète, nous affronterons prochainement des difficultés financières similaires à 2012. M. Peiry parlait d'une baisse d'impôts modeste, mais si on transforme 30 millions en emplois, cela signifie 200 postes EPT. Le personnel n'acceptera en aucun cas de souffrir de la baisse d'impôts proposée aujourd'hui. En effet, gouverner c'est prévenir et je vous demande donc de prévenir plutôt que de guérir après coup. Nous voterons donc pour le fractionnement et soutiendrons peut-être la motion Brodard/Gobet pour certains de mes collègues, mais refuserons en tout cas les autres motions.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la Ville de Fribourg et membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises.

Baisser les impôts, c'est populaire, surtout si on prend la peine de ratisser large. Et dans ce sens, les auteurs des trois motions que nous traitons aujourd'hui ont pris la peine d'arroser plus ou moins tout le monde. Il y en a un peu pour les jeunes, les vieux, les célibataires, les divorcés et séparés, les écologistes et j'en passe. Tout le monde s'y trouve quelque part.

Le Conseil d'Etat a passé le filtre en éliminant les propositions déjà mises en œuvre ou contraires au droit supérieur. Ainsi, certaines des propositions retenues sont tout à fait pertinentes et défendables, en particulier la motion Dafflon/Defferrard, qui demande le dégel partiel de la déduction pour l'assurance maladie, puisque nous subissons tous, année après année, les augmentations annuelles des cotisations. Mais c'est précisément cette mesure-là qui aura des incidences négatives sur les finances communales à raison de plus de 8 millions de frs par année.

Or, de nombreuses communes doivent déjà faire face à une fiscalité biaisée en raison des nombreuses déductions consenties aux contribuables. Comme vous le savez, le canton de Fribourg fait partie de ces mauvais élèves qui n'ont toujours pas introduit de plafonnement des déductions pour les trajets du domicile au lieu de travail. Par conséquent, des communes, dont beaucoup de communes périphériques, subissent des manques à gagner alors qu'elles doivent assainir leurs routes, construire et rénover des écoles et réaliser d'autres investissements réclamés par ces mêmes contribuables qui déduisent allégrement 10 000, 20 000, 30 000 frs voire plus de leur revenu - ce n'est pas des cas isolés, c'est monnaie courante -, par le simple fait qu'ils se rendent au travail en voiture. Leurs voisins qui font le même trajet en transports publics peuvent déduire au maximum 3 860 frs, le prix d'un abonnement CFF 2^e classe.

Die Steuergerechtigkeit ist ein Grundpfeiler unseres Rechtsstaates, und diese Steuergerechtigkeit wird durch die exzessiven, nach oben unlimitierten Pendlerabzüge aufs Größte verletzt. Damit es klar ist: Wenn jemand in einer peripheren Gemeinde wohnt und zum Beispiel in Biel oder Yverdon arbeitet, ist es völlig normal, dass diese Person mit dem Auto zur Arbeit fährt und dass sie einen bestimmten Betrag von ihrem steuerbaren Einkommen abziehen kann. Nicht normal ist es hingegen, dass sie bis zu 45 000 Franken abziehen kann – das ist laut Auskunft der kantonalen Steuerverwaltung der Rekord in unserem Kanton.

Diese unbegrenzten Abzüge sind in zweifacher Hinsicht pervers: erstens, weil sie die Bürger unseres Kantons geradezu dazu einladen, mit dem Auto statt mit dem öffentlichen Verkehr zur Arbeit zu fahren, und zweitens, weil dadurch den Gemeinden – und insbesondere den peripheren Gemeinden – Steuereinnahmen fehlen, die für dringliche Investitionen wie Strassenunterhalt und Schulbauten benötigt wären.

Solange dieser unseligen Praxis der unbegrenzten Pendlerabzüge kein Riegel geschoben wird, kann ich einer Senkung der Kantonssteuern bzw. einer Erhöhung anderer Abzüge nicht zustimmen.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Notre canton de Fribourg a obtenu la meilleure note de tous les cantons suisses et de la Confédération concernant la gestion rigoureuse et efficace des finances publiques, sur les 20 dernières années. Tout le mérite revient à notre Gouvernement, à notre trésorier, aux collaborateurs et surtout aussi à nos contribuables, car de toute évidence, si on avait fait la même analyse sur la capacité financière et sur la part qui est prélevée du contribuable fribourgeois, on serait certainement dans les derniers. C'est probablement le canton de Fribourg qui a les impôts parmi les plus élevés et je pense qu'il faut aussi tenir compte de cela, c'est un point important. Année après année, en moyenne sur les 10 dernières années, il y a plus ou moins 50 millions en réserve qui se cumulent pour notre canton. Le but n'est pas de donner des dettes à nos enfants, à les supporter, mais néanmoins ce n'est pas non plus d'avoir des excédents successifs. On n'est jamais autant efficaces dans la vie, à titre privé ou professionnel, lorsque la ligne du désir est supérieure à la ligne du pouvoir et à la ligne économique. Et j'ai l'impression que si on a chaque fois 50 millions de trop, on aura tendance aussi à moins bien gérer les finances publiques. Dans ce sens-là, il faut trouver le juste équilibre entre les prestations fournies, qui me semblent très bonnes, et la capacité contributive qui est exploitée pour le contribuable fribourgeois. Cela est un point fondamental à mon avis. Ce dont on peut être satisfaits aussi aujourd'hui, c'est que malgré PF17, on arrive à présenter un budget équilibré pour 2020. Très bonne chose. Donc, les entreprises ont obtenu quelque chose. Les plus faibles par rapport aux caisses maladie et aux crèches ont obtenu quelque chose. Aujourd'hui, les trois motions de la droite, que je vais cautionner bien sûr, dont la mienne, c'est aussi à ce titre-là que je prends la parole, visent à rééquilibrer la situation de la classe moyenne. Mais, politiquement, n'oubliez pas une chose, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui on doit faire attention parce qu'on devra traiter

la Caisse de retraite. Ça va passer devant le peuple et je vous garantis, par rapport au peuple qui doit voter, lorsqu'il verra qu'il doit encore assainir par ses impôts ces 380 millions, ça sera difficile. Le moment est judicieux aujourd'hui d'accepter les trois motions et leur fractionnement, à mon avis c'est très important, aussi pour faire passer la pilule de l'assainissement des caisses de retraites qui est nécessaire. Mais il faut le faire aussi en toute intelligence, parce que bloquer ce processus-là, ça serait hautement préjudiciable.

A titre personnel, je suis satisfait, dans le fractionnement, que le dégel sur les caisses-maladie soit accepté. Madame Bosson, j'ai été étonné de votre remarque en me disant que vous n'allez même pas soutenir ça, vous avez dit que la gauche n'allait pas soutenir le dégel. Ça m'étonne, car je trouve que ça va aussi dans le sens de la gauche. A titre personnel, j'aurais aimé qu'on fasse aussi un geste pour les retraités, parce que c'est eux qui sont le plus pénalisés avec les 10 % de valeur locative. Concernant les prestations en capital, on pourra en reparler. Personnellement, dans l'intérêt global, je suis favorable au fractionnement et je suis favorable aux trois motions fractionnées.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et j'interviens en tant que comotionnaire au sujet des déductions fiscales pour frais de garde par des tiers.

La Suisse doit faire face à un manque de main d'œuvre qualifiée qui s'accroît chaque année. On estime ainsi qu'il manquera environ un demi-million de personnes qualifiées d'ici 2030 et c'est sans compter les effets de la votation de mai 2020 sur la résiliation des accords bilatéraux. Face à ce risque sérieux pour notre économie et nos entreprises - d'ailleurs l'Allemagne cette semaine a dû prendre des mesures dans ce sens-là -, nous devons envisager de recruter comme moyens de la main d'œuvre qualifiée et de mieux intégrer, dans ce sens, les femmes sur le marché du travail. Il faut renforcer l'attrait du travail pour ces personnes bien formées qui, souvent, quittent leur emploi lorsqu'elles ont des enfants ou ont une activité à temps partiel. Selon une statistique de l'OFS, bon nombre de femmes souhaiteraient travailler plus, augmenter ainsi leur taux d'activité, mais, pour cela, il faut que l'activité lucrative reste attractive financièrement et bien sûr que les offres de garde pour les enfants soient suffisantes et à des prix abordables. Ainsi, hormis la révision de l'imposition fiscale des revenus des couples mariés et l'offre de places de crèche et d'accueil extrascolaire en suffisance pour les parents qui travaillent, il est nécessaire maintenant d'augmenter les déductions fiscales pour les frais de garde par des tiers. Avec la réforme fiscale fribourgeoise des entreprises, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, les entreprises qui font du bénéfice devront payer une taxe sociale représentant un montant de 5 millions par année pour revoir les tarifs ou créer, à la baisse bien sûr, des places de crèche pour les enfants. C'est bien et c'est un premier pas, mais aujourd'hui nous devons faire un deuxième pas en faveur de la classe moyenne et des familles qui paient des impôts et qui paient des frais de garde, en totalité ou en partie.

J'invite d'ores et déjà M. le Commissaire à revoir à la hausse sa très modeste proposition d'augmentation des déductions fiscales pour des frais de garde avec des effets de l'ordre de 500 000 frs et ce, à l'instar de ce qui a été décidé au niveau fédéral pour l'IFD et en comparaison avec les déductions possibles dans les cantons romands voisins.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Als wir vor ein paar Jahren hier diese Steuersenkungen beschlossen haben, wurde ich in der Finanzkommission der Gemeinde Murten "angezündet". Man machte mir den Vorwurf: "Ihr seid Schuld an diesen Steuersenkungen, ihr habt das beschlossen!"

Ein Budget muss sich nach diesen Steuersenkungen richten. Ich bin daher erstaunt, dass so wenige Gemeindevertreter hier aufgestanden sind, um uns ins Bewusstsein zu bringen, dass diese Steuersenkungen ebenfalls stark die Gemeinden betreffen.

Dieses Jahr hat die Gemeinde Murten seit langer Zeit ein Defizit im Budget vorgesehen. Und was ist im Generalrat passiert? Man hat den Vorschlag eines wunderschönen Schulhausplatzes, der sich sehr gut eignen würde, das neue Schulhaus zu umkreisen, abgelehnt. Das ist ein grosser, negativer Schritt in einer Gemeinde! Das ist ein Beispiel, das auch für andere Gemeinden zutreffen könnte. Das war ein Schock: Eine Gemeinde, in der eine zentrale Schule steht für sehr viele Primarschülerinnen und Primarschüler und in der man auf den Ausbau eines angenehmen, schönen Schulhausplatzes verzichtet.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis le président de l'Association des communes fribourgeoises et j'avais demandé la parole avant d'être stimulé par mon amie Bernadette.

L'ACF relève l'aspect très politique des propositions qui nous sont faites, raison pour laquelle l'ACF ne se prononce pas sur le fond. Cependant, sur la forme, nous regrettons que ces propositions ne puissent pas toucher exclusivement le canton et non les communes, de manière à respecter le champ d'autorité de chaque législatif.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien écouté tous les intervenants, beaucoup sont pour aller dans le sens des propositions du Conseil d'Etat, d'autres y sont opposés pour des raisons diverses, que j'adresserai de façon générale. Mais, pour commencer, permettez-moi de dire quelle a été la philosophie du Conseil d'Etat par rapport à ces différentes motions.

Vous le savez, on en a parlé souvent, pendant toute la procédure du projet fiscal - RIE3, respectivement PF17 -, on a toujours dit qu'il était exclu de toucher à la fiscalité des personnes physiques tant qu'on n'a pas réglé le problème du projet fiscal

pour les entreprises. D'ailleurs, vous nous avez toujours suivis, puisque toutes les motions qui ont été présentées ici, sur proposition du Conseil d'Etat, vous les avez toutes repoussées. Donc, c'est la cohérence de ce que nous avons dit en accord avec le Grand Conseil.

On l'a aussi dit: lorsqu'on connaîtra les effets du projet fiscal, eh bien, on discutera. Evidemment, les député-e-s, tous partis confondus, se sont pressé-e-s au portillon pour déposer des interventions d'une manière très large comme l'a relevé M. le Député Steiert. Je crois qu'il faut le dire, on a eu la réussite, grâce à vous, du projet fiscal le 30 juin. On a, cela a été cité ce matin, la révision de la loi sur la Caisse de pension, qui va coûter un certain montant. Je signale à M. le Député Peiry que ces 380 millions, c'est juste, vous avez raison. Mais les 380 millions, c'est une fois. Ce qu'on vous propose, je ne sais pas combien d'années ça durera, mais c'est fait pour durer. Je crois qu'il faut faire attention dans les comparaisons.

Le gouvernement pense, avec les deux éléments que j'ai cités, à savoir le projet fiscal et le montant qui est indispensable pour la Caisse de pension pour nos collaboratrices et collaborateurs, que c'est le moment de faire quelque chose pour l'ensemble des contribuables. J'insiste sur ce point: on parle de *l'ensemble* des contribuables.

C'est la raison principale qui nous a poussés à écarter beaucoup de propositions qui étaient ciblées, à l'exception de deux propositions ciblées. Pour le reste, on n'a pas voulu entrer en matière.

Je ne vais pas répéter les arguments pour ce qui est déjà réglé dans le domaine de l'énergie et à propos de ce qui n'est pas conforme au droit supérieur (la LHID). M. le Député Brodard nous a dit tout à l'heure qu'on a botté en touche - non, on n'a pas botté en touche. On a vraiment voulu aller dans le sens de toucher tout le monde une fois. Il faut... Même s'il n'est pas énorme, c'est un geste pour l'ensemble des contribuables, que ce soit les petits contribuables ou les gros contribuables, ils sont tous nécessaires dans cette société. Il n'y a pas de raison de ne pas toucher tout le monde.

Vous avez dit qu'on était de fins stratèges - non, on n'a fait que faire notre travail. On a suivi notre politique, que nous avons défendue depuis plusieurs années.

Vous avez aussi dit que le projet était tellement bien ficelé qu'on ne peut rien changer. Alors là, il faut rendre à César ce qui est à César, ce n'est pas moi qui l'ai écrit, j'ai donné des ordres. Mais cela démontre que j'ai d'excellentes collaboratrices et d'excellents collaborateurs et celle qui a rédigé ce projet est ici présente, M^{me} Claudia Blanc, qui a fait, c'est vrai, un excellent travail.

Ensuite, dans les différentes remarques qui ont été faites - je ne veux pas toutes les aborder - vous avez raison, on a dû faire des mesures d'économies en 2012, proposées par moi-même. C'est toujours le problème de l'équilibre qu'a relevé le président du Parti socialiste ce matin. C'est toujours une question d'équilibre. Il faut tellement peu pour que la machine se rayer. Je rappelle que sur un budget de 3,7 milliards, si vous avez 1% de recettes en plus ou en moins et 1% de charges en plus ou en moins, eh bien, cela vous fait 74 millions. C'est pas plus compliqué que ça. La machine peut donc rapidement se rayer. D'ailleurs, le député Dafflon l'a cité tout à l'heure, les finances publiques à Fribourg, eh bien, il l'a clairement dit, c'est le travail des collaboratrices et collaborateurs, des directeurs successifs, des député-e-s aussi, mais ce qui est intéressant, c'est de voir ce qui se passe dans d'autres cantons. On a cité des cantons qui dépensent plus qu'ils ne gagnent.

Et là, j'en viens aux remarques de M. le Député Mauron - et là, je suis d'accord avec lui -, il ne faut pas couper des prestations. Par contre, il faut éviter de créer de nouvelles prestations sauf si elles sont vraiment nécessaires. Lorsqu'on crée une prestation et qu'il faut revenir en arrière par la suite, comme ça se fait dans un canton pas si éloigné, c'est vraiment difficile. Évitez les excès qui nous mèneraient à de nouvelles mesures d'économies.

Quelques-uns parmi vous m'ont dit hors séance, hier ou avant-hier: "Mais, Godel, tu es modeste, trop modeste!" Cela a été cité ce matin avec ces mesures - M. Peiry parle d'un pas de géant. Mais il vaut mieux y aller par petits pas, parce que quand il faut revenir en arrière, c'est trop tard. Vous n'arrivez pas à revenir en arrière sur des prestations. Après, il faut prendre des mesures drastiques et je pense que c'est négatif.

M. le Député Steiert a parlé des déductions pour les déplacements. Je suis d'accord avec lui, le Conseil d'Etat l'avait proposé, modestement, mais vous l'avez refusé. Affaire réglée.

Une députée, je crois, a dit qu'avec ces 30 millions, on pourrait créer 200 postes. C'est vrai, je dirais même plus. Mais je vous donne un exemple que je cite souvent: si vous créez 100 postes dans l'administration la première année, la deuxième année aussi et la troisième année encore tout comme la quatrième, vous pouvez faire le calcul, vous avez une charge rédhitoire de 110 millions par année supplémentaire après quatre ans. C'est ça, la réalité. Encore une fois, c'est toujours une question d'équilibre - faisons attention!

Madame la Députée Nadine Gobet a dit qu'on était modestes. C'est vrai qu'on est modestes. J'ai eu l'occasion d'en parler. On verra avec le projet si j'ouvre un peu le robinet. Mais encore une fois c'est une question d'équilibre. Je vous avise quand

même qu'au niveau fédéral ils ont voulu aller très loin, il y a eu un référendum qui a été lancé, selon mes informations il aurait abouti. Attention donc de ne pas aller trop loin.

Concernant les communes, bien sûr, je comprends tous ceux qui sont intervenus pour les communes. C'est la raison pour laquelle on a touché pour plus de la moitié - 16 millions si je ne fais erreur - le coefficient, qui ne touche pas les communes. Je comprends la problématique. Après, ça n'empêche pas la commune de naviguer. Avec ce qu'on fait là, je ne crois pas que c'est insurmontable, mais, évidemment, c'est toujours difficile.

L'ordre de grandeur, je crois qu'un député l'a cité... Pourquoi est-on arrivé à 30 millions? Lorsque j'ai demandé à mes services, je leur ai dit "faites-moi une proposition à 30 millions", parce que c'est vrai que depuis 2012 les bénéfices qui ont été réalisés - avec, je le rappelle quand-même, deux années juste à l'équilibre, voire au négatif pour près d'un million, c'était l'année 2013, en 2014, on était juste à l'équilibre - eh bien, le bénéfice moyen de 2012 à 2018, il est de 54 millions. Certains me disent "mais au vu de ces 54 millions vous pourriez faire un peu plus que 30". Cela a été dit d'ailleurs, M. le Député Peiry a demandé qu'on mette en œuvre la motion Bapst/Rauber. Si on additionne ces deux, les motions qui sont présentées aujourd'hui et la motion Bapst/Rauber, on se situe exactement à ce qu'on a eu comme bénéfice en moyenne, puisque la motion Bapst/Rauber, c'est 25 à 30 millions.

Voilà, je ne crois pas que je veux être plus long. Simplement pour vous dire que je pense que c'est nécessaire de faire et un geste et que je vous encourage à suivre les propositions que vous fait le Conseil d'Etat.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je constate que vous n'avez pas parlé du manque d'investissements dans l'environnement.

Le Président. Vous le faites souvent, vous prenez la parole après le commissaire et c'est arrivé plusieurs fois. Je vous rappelle qu'on prend la parole juste pour corriger certains faits. Chez vous, ça devient une habitude et, je vous dis franchement, à titre personnel, que cela devient désagréable.

> Au vote, le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat est accepté par 96 voix contre 1 et 7 abstentions.

Ont voté Oui: Total 96

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

A voté Non: Total 1

Schneuwly André (SE,VCG/MLG)

Se sont abstenus: Total 7

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG)

> Au vote, la prise en considération de la 1^{re} mesure soutenue par le Conseil d'Etat (modification du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu de 2%) est acceptée par 64 voix contre 36. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui: Total 64

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 36

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 4

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> Au vote, la prise en considération de la 2^e mesure soutenue par le Conseil d'Etat (déduction pour contribuable célibataire modeste) est acceptée par 82 voix contre 13. Il y a 9 abstentions.

Ont voté Oui: Total 82

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/

SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 13

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 9

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> Au vote, la prise en considération de la 3^e mesure soutenue par le Conseil d'Etat (déduction pour contribuable célibataire modeste) est acceptée par 82 voix contre 13. Il y a 10 abstentions.

Ont voté Oui: Total 73

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 21

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 10

Berset Solange (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> Au vote, la prise en considération de la 4^e mesure soutenue par le Conseil d'Etat (dégel partiel de la déduction pour l'assurance maladie de 15%) est acceptée par 70 voix contre 24. Il y a 20 abstentions.

Ont voté Oui: Total 70

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 24

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 10

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

> Cette proposition est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-109**Modification de la loi sur le contrôle des habitants RSF 114.21.1**

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Thalmann-Bolz Katharina (<i>UDC/SVP, LA</i>) Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice |
| Dépôt: | 18.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2063</i>) |
| Développement: | 19.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2063</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 26.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3540</i>) |

Prise en considération

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten und Präsidentin des Gemeindeklubs.

Grossrat Dominique Butty und ich haben die vorliegende Motion, deren Absicht vor allem technischer Natur ist, aus zwei Gründen eingereicht. Einerseits sind die Menschen heute viel mobiler geworden als noch vor zehn Jahren, nicht nur in Bezug auf den Arbeitsplatz, sondern auch auf den Wohnort. Die Mutationsliste der Zu- und Wegzüge ist daher in vielen Gemeinden beträchtlich länger geworden, und die Fehlerquote der Meldepflicht hat zugenommen. Andererseits sind mit der Digitalisierung in den Gemeindeverwaltungen die amtlichen Stellen auch auf genauere und schnellere Angaben der Zu- und Wegzügler angewiesen. Diese Angaben können mit dem aktuellen System, bei dem sich die Einwohnerinnen und Einwohner selber an- und abmelden, nur ungenügend gewährleistet werden. Die Angaben sind oft zeitverzögert, unvollständig oder fehlerhaft und mit grossem Aufwand verbunden für die Gemeinden. Abhilfe kann ganz einfach die Schweizer Norm bringen, die für Bund, Kantone und Gemeinden gilt. Die Umsetzung der neuen Schweizer Norm eCH-0112 ermöglicht einen Datenaustausch zwischen den verschiedenen Partnern wie den Liegenschaftsverwaltungen, den Vermietern und den Gemeinden.

Dazu kommt, dass die neue kantonale Plattform, der Freiburger Wohnungs- und Immobilien-Monitor, ebenso auf genaue Daten angewiesen ist, wenn er effizient funktionieren will. Es bedarf also einer Meldepflicht Dritter, die den Zuständigen der Einwohnerkontrollen der Gemeinden auf Anfrage hin unentgeltlich Auskunft über die meldepflichtigen Personen erteilen. Eine solche Meldepflicht bedingt allerdings eine entsprechende gesetzliche Grundlage, und diese fehlt im Kanton Freiburg. Unsere Nachbarkantone Bern, Waadt, Neuenburg und Wallis haben diese Meldepflicht in den Gesetzen über die Einwohnerkontrolle verankert. Im Kanton Freiburg wäre das auch zu realisieren. Die Zeit ist reif dazu.

Deshalb beantragen wir eine Änderung des Gesetzes über die Einwohnerkontrolle, die es den Gemeinden ermöglicht, den Bedarf an fehlerfreien Daten zu erfüllen. Der Staatsrat teilt unsere Meinung und ist der Ansicht, dass es an der Zeit ist, einen Paradigmenwechsel vorzunehmen. Für die ausführliche, positive Antwort möchten wir uns beim Staatsrat bedanken.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, wir sind sicher, dass wir Sie von der Notwendigkeit einer Gesetzesänderung über die Einwohnerkontrolle mit unseren Ausführungen überzeugen konnten. Deshalb bitten wir Sie, unser Anliegen zu unterstützen und laden Sie ein, die Motion anzunehmen.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die vorliegende Motion einstimmig. In der Tat gibt es keine zusätzliche Bürokratie, wie befürchtet, denn der Vorgang des An- und Abmeldens der Gemeinden bleibt ja bestehen. Es ist einfach jetzt die Immobilienregie, die dies machen muss oder sollte, und nicht mehr die Privatperson selber. Manchmal melden sich ja Personen bei den Gemeinden auch absichtlich nicht ab, um weiterhin von Sozialleistungen profitieren zu können, obwohl die Person schon eine Weile nicht mehr dort wohnt.

In diesem Sinne stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion der Motion einstimmig zu.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier. Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement la motion Thalmann-Bolz/Butty, qui demande la modification de la loi sur le contrôle des habitants et la réponse du Conseil d'Etat y est favorable.

En effet, cette mise à jour améliorera de façon mesurable trois aspects qui lui sont liés. Tout d'abord l'organisme eCH, qui édicte les normes à l'ensemble du territoire suisse a besoin d'une base légale cantonale afin d'être opérationnelle et pouvoir être mise en place sous le terme barbare de eCH-0012 dans les différentes administrations communales. Ensuite, l'observatoire du logement s'en retrouvera bonifié avec moins de latence dans les statistiques, ce qui améliorera grandement ses performances. Enfin, avec la résolution de la problématique Serafe et de son décalage entre les informations, la situation réelle pour la facturation sera plus efficiente. C'est changer ce paradigme qui date de 2009 et donc une amélioration dans le contrôle

des habitants, tâche que les communes devront assumer en introduisant cette norme de leur système informatique, ce qui n'engendrera pas de frais supplémentaires pour celle-ci semble-t-il. M. le Commissaire pourrait-il quand même le confirmer?

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera donc à l'unanimité cette motion.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier si ce n'est que je suis en charge du domaine du contrôle des habitants en tant que syndic de la Ville de Fribourg.

Le groupe socialiste a examiné la motion numéro 109 et constate que les arguments soulevés par les motionnaires sont pertinents et répondent à un besoin avéré. Les données provenant des régies bailleurs et logeurs constituent en effet un instrument indispensable pour les statistiques du logement mais aussi pour l'exercice des tâches communales, telles que l'attribution des habitants à un logement précis. L'absence de données fiables, respectivement la présence de données lacunaires, a contribué au cafouillage des factures Serafe en début d'année. Ce n'était pas la raison principale, parce qu'on a quand même perdu plusieurs dizaines de places de travail à cause de l'attribution de ce mandat à Serafe, que Billag détenait auparavant à Fribourg.

La question que nous nous posons est celle de la protection des données. Est-ce que le Conseil d'Etat est en mesure de nous rassurer que les données sensibles qui sont contenues dans les contrats de bail seront traitées de manière confidentielle, respectivement que ces données seront aussi détruites après utilisation ou que des données non nécessaires ne seront pas utilisées de manière contraire aux prescriptions de la protection des données?

Moyennant ces remarques-là, le groupe socialiste acceptera cette motion.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet, si ce n'est que j'ai été syndic également d'une commune, et je partage ainsi les soucis d'une grande commune et d'un grand syndic, c'est-à-dire mon collègue Steiert de la Ville de Fribourg et ses questions sur la protection des données.

Notre groupe Vert Centre Gauche a porté comme il se doit son attention sur le contenu de la motion, qui nous interpelle en ce moment. Nous partageons aussi le raisonnement de ses auteurs, une réflexion qui apportera une modification bénéfique au système en vigueur. Il faudra bien entendu passer par une modification de la loi sur le contrôle des habitants. Les ramifications de cette dernière nous annoncent également des réajustements bénéfiques dans le domaine fiscal et de manière plus pragmatique dans le cadre des activités de l'observatoire du logement. Au niveau national, les choses avancent aussi par le biais d'une réflexion projetant la mise sur pieds du Service national d'adresses (SNA). Nous sommes donc favorables à la motion de nos collègues Thalmann et Butty.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat estime qu'il est judicieux d'accepter cette motion et donc ce changement de paradigme. Je ne vais pas revenir sur les raisons et les arguments de ce changement, je crois que les différents intervenants les ont soulevés.

Je veux simplement relever que cette modification de la loi sur le contrôle des habitants apparaît opportune, parce qu'elle correspond notamment aux intérêts des communes fribourgeoises. D'ailleurs, cette modification a recueilli aussi dans le cadre d'une consultation interne le soutien du Service de la statistique, de l'observatoire du logement et immobilier Fribourg, du Service du logement, qui nous a signalé que de nombreuses régies d'ailleurs pratiquent déjà cette information. De son côté, le Service de l'information de la télécommunication (SITel) estime qu'il serait envisageable pour les propriétaires privés d'offrir à plus ou moins court terme la prestation de mutation par le biais du guichet de la cyber-administration.

M. le Député Sudan a soulevé la problématique des frais éventuels qui pourraient découler de ce changement de législation. Nous allons naturellement examiner ce qu'il en sera dans le cadre de la mise en œuvre de cette motion.

M. le Député Steiert soulève également avec raison la préoccupation qu'il y a lieu d'avoir sur la protection des données et je crois que dans la mise en œuvre de cette mission il s'agira pour le Conseil d'Etat, respectivement pour le Grand Conseil, d'y répondre. Nous devons donc porter une attention particulière au respect des données. A priori, cela semble possible, puisqu'une telle pratique existe déjà, notamment dans les cantons du Jura, de Thurgovie et d'Argovie.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil d'Etat vous invite donc à accepter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 92 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 92

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley

Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

A voté Non: Total 1

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP)

S'est abstenu: Total 1

Brodard Claude (SC,PLR/FDP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Décret 2019-DICS-52

Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Piller Benoît (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport |
| Rapport/message: | 24.09.2019 (BGC décembre 2019, p. 3363) |
| Préavis de la commission: | 25.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3375) |

Première lecture (suite)

Le Président. Je vous rappelle que mercredi les débats ont été suspendus alors que nous étions à l'article 2. Pour rappel, l'article 1 avait été accepté selon un amendement de M. le Député Kubski. Nous devons passer au vote l'article 2, qui faisait l'objet d'un amendement de M. le Député Kubski, lequel amendement créait un doute amenant à la confusion.

M. le Député Kubski m'a avisé, et je lui demande de me confirmer, qu'il retirait son amendement de mercredi et qu'il en déposerait un autre. D'autre part, à l'article 2, j'ai aussi reçu des amendements de M^{me} Aebischer. Au vu des amendements en ma possession et afin d'éviter encore plus de confusion et de pouvoir voter un article 2 alors que l'amendement n'est plus en vigueur et que l'article 2 ne serait plus en cohérence avec l'article 1, je rouvre la discussion sur l'article 2. Je reprends la discussion à l'article 2. C'est la seule façon d'avancer de manière cohérente. Pour l'article 2, je donne la parole à M. le Rapporteur.

Art. 2 (suite)

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le décret que nous avons examiné en commission demandait 2,5 millions pour l'année 2020 et 7,5 millions pour les années 2021 à 2024. Cette deuxième partie était assortie de conditions. La commission avait rajouté encore

des conditions dans sa version bis, que vous avez maintenant sous les yeux. Mercredi, nous avons adopté une limitation du montant à 2,5 millions, donc dans cet article 2 il faut maintenant le modifier également parce que, si je comprends bien l'amendement du député Kubski, la contribution de 2,5 millions serait limitée à l'année 2020, ce qui permettrait aussi au SICHH de continuer ses activités dans l'attente de la décision du SEFRI. J'attends les nouveaux amendements pour m'exprimer.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Evidemment, cet article 2 est maintenant à modifier compte tenu de l'article 1. On ne peut plus le reprendre tel quel. J'aimerais quand même rappeler, en tout cas dans le sens du Conseil d'Etat, l'essentiel d'une détermination du Grand Conseil sur l'entier du montant, à savoir 10 millions. Il est évident pour le Conseil d'Etat que l'article 2 doit mentionner l'engagement ferme aussi sur 7,5 millions. Je distingue peut-être là un engagement sur le montant du versement lui-même qui dès le départ, et dans notre proposition d'origine nous l'avions indiqué, est subordonné à des conditions à réaliser. Il n'est donc pas acquis d'avance au SICHH, même s'il y a un engagement ferme du Grand Conseil pour ce montant. Encore faut-il remplir les conditions. En elles-mêmes, ces deux conditions sont déjà de sacrés défis.

Je rappelle également que la demande qui a été faite fin juin au SEFRI par le SICHH porte sur les années 2021-2024 et qu'il faut aussi pouvoir montrer à la Confédération, respectivement au service qui s'en occupe, que parallèlement à cette demande il y a une détermination qui couvre cette période, ce que ne fait pas l'article 1 actuellement, lequel ne permet donc pas sous cet angle de remplir les conditions des articles correspondants dans la loi sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation.

Sur les différents éléments qui ont déjà été annoncés dans les amendements, je prendrai la parole à l'issue des explications qui seront données.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Avant toute chose, je me dois de revenir sur ce qu'a dit le commissaire du gouvernement mardi dernier. Il nous a dit que donner seulement 2,5 millions et pas les 10 millions en entier, c'était tuer le SICHH. C'est absolument faux et j'en ai pour preuve le fait que notre collègue Bernadette Hänni, qui a fait sa carrière au SEFRI, a pris son bâton de pèlerin et est allée contacter le SEFRI, qui lui a dit que ces 2,5 millions permettaient d'avoir l'entrée en matière sur l'accréditation et après venait la question du financement. Donc, ces 2,5 millions permettent au Grand Conseil de garder la maîtrise sur ce dossier et de ne pas donner une carte blanche au Conseil d'Etat.

Par rapport à l'amendement, à la suite des remarques pertinentes du député Dietrich, je l'ai retiré et modifié. Il y a donc l'article 2, dont la teneur est la suivante: "la contribution financière pour 2020 prend la forme d'une aide à fonds perdu". J'ai simplement supprimé tous les éléments qui entraient dans la question de la gestion du SICHH et j'ai ajouté un article 2a, dont la teneur est la suivante: "Un décret complémentaire relatif à une contribution financière de 7,5 millions pour les années 2021 à 2024 sera soumis au Grand Conseil une fois l'obtention pour le SICHH de la certification de centre de compétences technologiques par le SEFRI." Ce deuxième article n'est pas contraignant. Cela oblige simplement le Conseil d'Etat à revenir dans un second temps avec un nouveau décret. C'est comme cela nous qui déciderons si, oui ou non, on donne ces 7,5 millions complémentaires. C'est à mon sens complètement absurde de revenir avec les éléments de la députée Aebischer et du député Schoenenweid. C'est comme si on avait déjà joué un match entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, et Dieu sait si le FC Grand Conseil est bon, et on réorganise le match parce qu'on n'est pas content d'avoir perdu la première manche.

En soi, c'est relativement clair. On a un choix: soit le Grand Conseil garde la maîtrise et acceptera l'année prochaine ces 7,5 millions si on nous donne l'accréditation, soit on donne une carte blanche totale au Conseil d'Etat.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je vous ai fait part hier des amendements que je compte déposer: une réorganisation de l'alinéa 2, qui nécessite aussi un nouvel alinéa 3 et 4.

Je parle maintenant par rapport à l'alinéa 2. J'aimerais répéter mon lien d'intérêt. Je fais partie du *advisory board* du SICHH. J'ai dédié mon temps libre pour mieux comprendre ce qu'il se passe et cela m'a permis de suivre l'évolution de ce centre. J'aimerais dire deux phrases par rapport à ce centre encore. On a beaucoup débattu de l'aspect entrepreneurial du SICHH lors des débats de mercredi. On devrait comprendre que ce centre est un centre de diagnostic spécialisé dans la santé humaine, qui a pour but de travailler dans les diagnostics et on a des chercheurs de toute l'Europe qui y travaillent. Par exemple, nos neurologues qui travaillent sur l'Alzheimer ont fait déjà quatre publications cette année. C'est un taux énorme pour des chercheurs. Notamment cette année en 2019, le SICHH a déjà posé six projets Innosuisse en collaboration avec l'économie et des partenaires de l'économie. On ne peut pas seulement juger le travail du SICHH par rapport au revenu entrepreneurial mais aussi par le travail scientifique qu'il est en train de faire.

Voyant les conditions du SEFRI aujourd'hui, on doit se prononcer sur un principe. C'est un principe d'installer le sixième centre de compétences technologiques ici dans le canton de Fribourg. Ce principe veut dire qu'on veut susciter des fonds fédéraux, donc on parle ici de 10 millions pour la période de 2021-2024. Cela nécessite un engagement. Je vous ai remis dans mon mail d'hier que dans l'application mais aussi dans la loi fédérale c'est mentionné que le SEFRI veut voir l'engagement du canton pour l'implantation de ce centre. C'est pourquoi je vous sou mets cet amendement, où je veux respecter les débats

de mercredi et dire qu'en plus de la contribution octroyée en 2020 en vertu de l'article 1, une contribution de 7,5 millions de francs sera allouée. J'ai eu des collègues qui m'ont demandé de le mettre ainsi et c'est pourquoi je l'ai adapté ici comparé au mail que je vous ai envoyé hier soir. Les conditions restent les mêmes que dans le projet initial du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, on a une chance et on se doit de se prononcer pour savoir si on veut un sixième centre de compétences technologiques ou non. Cet amendement vise à prendre cette décision aujourd'hui. Je viendrai avec les amendements plus tard. Comparé à l'amendement que vient de présenter M. Kubski, ma proposition sera dans l'article 4 de dire que le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil avec un rapport avant de débloquent les contributions prévues à l'article 2 et au moment où ces conditions sont accomplies.

Avec ces remarques, je vous invite à suivre mon amendement. Je vous remercie de votre soutien pour l'innovation pour le canton de Fribourg.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Tout d'abord, encore un grand merci à M^{me} Aebischer d'avoir pu faire arrêter la discussion de mercredi passé. Je l'ai soutenue, car j'avais une énorme peur qu'on enterre un projet qui nous promet éventuellement 10 millions de francs de la part de la Confédération. Mercredi après-midi, j'ai pris contact avec mes collègues de mon ancienne place de travail, où se trouvent justement les responsables de ces projets, là où les projets passent, là où les projets sont regardés pour une première fois. J'ai expliqué la situation. Le Grand Conseil montre la volonté d'allouer le montant total du projet mais en deux tranches, 2,5 et 7,5 millions en décembre. J'ai posé la question si avec ce procédé le projet va être mis en péril. La réponse est non, pas du tout. C'est plutôt normal et compréhensible. En fait, le Conseil suisse de la science (CSS) va examiner seulement si les projets remplissent les critères remplis dans la loi, s'ils méritent d'être subventionnés. Les projets vont être examinés en tant que tels comme ils ont été déposés en juin. Les projets qui ont passé cette première sélection ne doivent pas dépasser le montant. C'est aussi une condition que la Confédération met à disposition, un certain montant de la Confédération que les projets ne peuvent pas dépasser.

Avec l'entrée en matière, le Grand Conseil a manifesté qu'il croit en ce projet et ne veut pas enterrer un projet qui pourra être bienfaisant pour notre canton. S'il avait dit non, il aurait fallu le dire à la Confédération. Comme cela, le CSS ne s'intéresse pas du tout à comment le canton va procurer cet argent, comment il s'organise pour avoir cet argent le jour où le projet va être accepté.

L'amendement de Grégoire Kubski, qui reprend les sensibilités du Grand Conseil et aussi du contribuable promet que le reste de 7,5 millions va suivre à condition que le projet soit accepté. Le Grand Conseil ne sera pas si bête de dire non au solde de 7,5 millions en décembre prochain si le projet aura passé la rampe, de renoncer à ce montant de 10 millions au plus. La reconnaissance, qui n'est pas tout à fait facile à avoir, sera la preuve claire de la haute qualité du travail au SICHH.

On l'a vu mercredi et déjà le décret était formulé dans ce sens que la volonté du Grand Conseil est claire de faire dépendre la deuxième tranche de l'acceptation du projet et pour finir aussi l'amendement de M^{me} Aebischer aujourd'hui. Avec les 2,5 millions de francs, nous donnons aujourd'hui une vraie chance à une activité qui devrait en principe être soutenue dans notre canton, canton de formation et d'innovation que nous voulons être. Avec cette première tranche, le SICHH aura la chance pendant l'année 2020 de montrer davantage sa performance, ou sa *success story*. Je vous encourage à soutenir cet amendement.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier. Je travaille pour l'EPFL, qui a aussi un centre technologique et ce centre à Ecublens rayonne dans tout le canton de Vaud. J'ai aussi envie d'avoir une chance pour Fribourg d'avoir ce sixième centre de technologie d'importance nationale. C'est une chance pour Fribourg. Il faut investir et je pense qu'un jour ou l'autre on va aussi récolter les fruits de cet investissement.

Autre lien d'intérêt, j'étais membre de la commission parlementaire. Je rappelle à tous les députés que cette commission parlementaire a avalisé le projet de la commission, qui se rapproche de l'amendement Aebischer/Schoenenweid, à 9 voix contre 0. Il y a donc eu tout un travail de la commission parlementaire, qui a permis de monter ce projet, en particulier de donner toutes les garanties au Grand Conseil que cet argent soit correctement utilisé, c'est-à-dire l'enveloppe globale des 2,5 millions pour cette année de prestation du dossier et les 7,5 millions pour le développement du projet. Dans ce cadre-là, je demande vraiment à mes collègues députés de soutenir cet amendement Aebischer. Cet amendement en particulier suit tout à fait la logique que la majorité du Grand Conseil a voulu modifier le premier amendement. Dans ce cadre-là, si on ne suit pas cela, les risques de perdre l'ensemble de la mise de départ, en particulier les 2,5 millions, sont très élevés. Je vous demande dès lors de suivre cet amendement de Susanne Aebischer.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Il y a encore deux mois, je ne connaissais que très peu le SICHH. Nous avons reçu une invitation, vous les députés et nous les chefs de groupes séparément, pour prendre contact, aller au SICHH et pour en parler, pour aller à Bluefactory. J'ai passé une soirée il y a cinq ou six semaines avec Emmanuel Waeber. On était que les deux. Nous avons pu parler avec M^{me} la Vice-rectrice de l'Université de Fribourg, avec le CEO M. Brunner et M. René Jenny le président

du conseil d'administration. Je tiens à vous dire, pour ceux qui sont allés comme le collègue Ducotterd, qui y est allé un peu plus tard et peut-être d'autres sont allés, que tous ceux qui ont été parler avec ces gens ont eu une bonne impression du projet. Aujourd'hui c'est cela qui importe. J'ai eu une très bonne impression de ce projet et Emmanuel Waeber est sûrement le dernier député facile à convaincre, mais il vous a certainement dit qu'il allait convaincre le groupe UDC de soutenir le projet. J'ai moi-même dit la même chose.

En l'état, ce projet est important. Il est important pour Fribourg, pour l'innovation, pour tout le développement d'autres entreprises par rapport au diagnostic médical. Le sentiment que j'ai est qu'il y a une majorité qui n'est plus d'accord de tirer la prise. Il faut garder en vie ce projet. C'est hyper important.

Par rapport aux amendements, ce qui m'inquiète tout de même, chère collègue Hänni et cher collègue Kubski, c'est que tout d'un coup vous venez en disant qu'on a les garanties du SEFRI et cela va suffire. Pourquoi est-ce que cela vient maintenant oralement? C'est cela, la crainte. Si on se base là-dessus, mais comment se baser là-dessus? Pourquoi le Conseil d'Etat et la commission n'ont-ils pas demandé avant des garanties écrites si c'est si facile de les obtenir en l'espace d'une journée? Personnellement, j'aurais quand même une certaine prudence si on veut maintenir en vie ce projet il faut suivre les amendements Aebischer. Il y a donc trois amendements qui vous sont proposés. Je pense que c'est la seule garantie que l'on a aujourd'hui pour avoir les subventions fédérales pour ce projet hyper important, qu'on maintienne les places de travail où elles sont à Bluefactory et des places de travail de qualité pour le développement du diagnostic médical. Malheureusement, cher collègue Kubski, seulement me dire oralement que pour le SEFRI c'est bon ne me suffit pas. Dans ce sens-là, on ne va pas retenir votre amendement mais on va soutenir l'amendement de Susanne Aebischer.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). C'est difficile de savoir à quel titre je m'adresse à vous. Je n'ai pas de lien particulier.

J'ai été très frappé par l'intervention de mon collègue Kubski mercredi. Cette question qu'il a posée a pu mettre en exergue quelque chose d'extrêmement important: c'est le doute qu'a cette assemblée sur ce projet. On a pu chiffrer ce doute. On parle aujourd'hui du SEFRI et du rôle qu'il peut jouer. M. le Commissaire, vous m'avez traité d'entrepreneur. Vous étiez un petit peu déçu que je ne sois pas plus entrepreneurial. Mais comme entrepreneur, lorsque je vais demander un crédit à la banque, la banque regarde mon projet pour voir s'il est viable et exige de moi une participation. Le SEFRI donne un financement, le deuxième financement c'est vous qui allez le donner. C'est le capital-risque dans une entreprise. Ce capital-risque est à 50%, c'est 10 millions. Ce n'est pas le rôle du SEFRI qui va juger maintenant si votre projet marche ou ne marche pas. Le SEFRI a des directives. Il faut qu'il y ait ça et ça, une fois une coche là et là, puis on donne le projet. Maintenant, c'est une affaire de croyances. Je vous ai toujours dit que je ne croyais pas. Le pari de Pascal, je ne le fais pas ici avec cette entreprise au vu des arguments que je vous ai donnés. Si vous décidez d'entrer en matière, je pense que l'amendement de ma collègue est peut-être un moindre mal, parce qu'il nous laisse au moins la possibilité de réintervenir. Je crois que d'une manière générale j'ai de la peine à engager un capital risque au nom des gens qui m'ont élu pour une entreprise dont je ne sais pas grand chose. Je ne peux pas vraiment adhérer entièrement. Si c'était mon argent, et je demande la même chose aux autres, je me demande comment cela se passe.

Garghenti Python Giovanna (PS/SP, FV). C'est à titre personnel que je prends la parole. Mes liens d'intérêts: j'ai signé aussi la *white paper* pour soutenir ce projet à la Confédération, comme mes collègues Nadine Gobet et Susanne Aebischer.

Personnellement, je vais soutenir l'amendement de Susanne Aebischer, parce qu'il donne plus de chance au projet de recevoir l'argent de la Confédération et d'être à ce titre reconnu comme centre de compétence. Je vous invite à en faire de même.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Je prends la parole en tant que membre de la commission pour le décret de financement du SICHH. A mon avis, dans le décret il y a trois phrases qui disent exactement ce que disent les amendements, c'est-à-dire qu'on donne un montant de 2,5 millions pour l'année 2020 avec une condition qui est celle d'obtenir la subvention du SEFRI. Cette condition, pour ma part est *sine qua non*, cette condition est remplie, on peut continuer à donner les 7,5 millions suivants ou on s'arrête là. Pour ma part, je veux croire en cette entreprise. Je veux croire qu'en focalisant ces activités dans le diagnostic, le conseil d'administration a pris des mesures de recentrage pour donner des performances meilleures au SICHH. Des performances tant économiques que médicales, parce qu'un diagnostic posé rapidement offre un traitement, enfin offre la possibilité d'obtenir un traitement. Plus vite un traitement est donné, plus vite une personne est soignée, voire guérie. Du coup, c'est du win-win autant pour l'économie que pour la personne. Cela engendre moins de frais médicaux, donc moins de frais d'assurance et de soins, etc. et un état de santé meilleur de la personne concernée, donc une personne à 100% et plus non plus un patient. Dans ce sens-là, je me dis que le SICHH a tout son sens dans une vision plus globale, dans le sens où elle peut générer des frais moindres pour le système de santé que nous avons. Je vous invite à accepter le décret comme il est ou pour le moins à suivre les amendements de Susanne Aebischer.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Ce centre est une chance unique pour notre canton et notre université et notre groupe soutiendra les amendements qui permettront de s'assurer une bonne gouvernance du SICHH, d'améliorer la qualité des projets technologiques qui s'y développent et de garantir au SICHH les meilleures conditions possible pour l'obtention de

la reconnaissance fédérale. Une majorité de notre groupe s'est déterminée pour soutenir les amendements déposés par M^{me} Aebischer et nous nous interrogeons par contre toujours sur le passé du SICHH et sa bonne gouvernance. Afin d'analyser le fonctionnement et la gouvernance du SICHH, les collègues députés de la commission et moi-même avons préparé un mandat qui est prêt à être déposé. Le but est bien de favoriser l'excellence des projets technologiques du SICHH afin de mettre toutes les chances pour lui offrir la reconnaissance fédérale à Noël 2020. A ceux qui pensent que cette démarche a pour but d'affaiblir le SICHH, je leur réponds par le contraire. La Confédération s'assure elle aussi de la bonne gouvernance des instituts qu'elle subventionne; par exemple, elle l'a demandé en 2016 pour le Swiss Institute of Bioinformatics de Lausanne. Le mandat s'inscrit ainsi dans une démarche proactive de renforcement du SICHH.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Je vais faire court, je ne vais me prononcer que sur l'amendement Kubski. Madame Hänni, malgré tout le respect que j'ai pour vous, Monsieur Kubski, vous avez des preuves orales. La dernière fois que j'ai eu des preuves orales sur un rapport avec les autorités fédérales, c'était dans le bureau à notre directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, M. Steiert, concernant les PAL. On voit le résultat. Alors je m'arrête à une chose, si on doit soutenir, soutenons l'amendement qui nous garantit quelque chose, tant que vous n'avez rien d'écrit. Merci et soutenez Susanne Aebischer.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi d'être un peu concret, pragmatique, peut-être un peu froid, mais enfin aujourd'hui on a deux amendements. Je prendrai le deuxième de M^{me} Aebischer, qui propose de remettre aujourd'hui 7,5 millions en faveur du SICHH. Or, mercredi, à l'article 1, il y a eu un amendement, nous avons coupé de 10 millions à 2,5 millions, donc il y a à disposition d'après l'article 1 2,5 millions. Donc je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui ceux qui ont perdu en votation pour cet article 1 mettent un article 2 qui rajoute 7,5 millions qui ont été perdus mercredi. Donc pour moi, l'amendement de Kubski reflète plus l'esprit de la commission. L'esprit de la commission a toujours été de laisser une chance au SICHH mais de contrôler au mieux l'investissement consenti. C'était le but des amendements aussi que la commission a fait. Je considère donc que l'esprit de la commission est reflétée dans les amendements de M. Kubski et non pas dans ceux de M^{me} Aebischer.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'aimerais répondre premièrement que je maintiens ce que j'ai dit mercredi, à savoir que 2,5 millions c'est insuffisant. J'aimerais préciser qu'on a une loi fédérale qui fixe les conditions à atteindre pour pouvoir prétendre à obtenir des contributions, que cette loi prévoit que la part cantonale doit être significative, l'alinéa 4 de l'article 15, la dite-loi sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation et que l'alinéa 5 du dit-article prévoit que l'apport ou le soutien de la Confédération est subsidiaire. Ces éléments-là, ils sont bien clairs dans la loi et le SEFRI n'est pas au-dessus des lois à ma connaissance, donc on peut bien contacter quelqu'un au SEFRI, j'ignore d'ailleurs qui. Pour ce qui est du Conseil d'Etat, nous avons pour la commission, aussi contacter quelqu'un au SEFRI, une personne dont j'ai rapporté les propos à la commission, qui a confirmé qu'il fallait un montant significatif et que celui-ci ne pouvait pas être un prêt ou un cautionnement, c'était notre demande précise, mais devait être un élément significatif sous forme de prestation financière ou on a parlé aussi de nature. Sur ces éléments du SEFRI nous avons les informations claires et précises. Je me permets de faire une correction, il n'y a pas une accréditation du SEFRI au projet qui a été soumis par le SICHH, ce n'est pas du tout ce module-là ou ce processus-là. Le SEFRI donne une contribution, mais il n'y a pas une accréditation comme telle.

La proposition de l'amendement de M. Kubski pour prendre une image, puisqu'il prend lui aussi des images sportives, permettez-moi d'en prendre une d'un autre ordre. Cela serait un petit peu d'aller chez un employeur, de postuler à un poste et l'employeur vous dit: "Vous signez là, en revanche, le salaire on vous le dévoilera après qu'on l'ait signé". On ne peut pas maintenant, face à la Confédération, simplement dire dans un amendement, on va revenir. Il n'y a aucune promesse, il n'y a aucun engagement avec ça, ce n'est qu'une déclaration. La seule chose qui est prise, c'est les 2,5 millions de l'article 1. La demande du SICHH porte sur 21-24 pour lequel, dans notre décret, tel qu'il est conçu avec les amendements de M. Kubski, il n'y a rien, absolument rien, simplement de dire qu'on revient dans une année. L'amendement de M^{me} la députée Aebischer s'engage sur ces 7,5 millions qui couvrent la période 21-24 et c'est là l'élément fort, clé, qui permet dans l'analyse actuelle du SEFRI, de constater que nous remplissons les critères de la loi sur le caractère de significatif et du rôle subsidiaire finalement de l'apport ou de la contribution de la Confédération cas échéant. Cela est un élément qui me paraît essentiel, qui n'est pas rempli avec l'amendement de M. Kubski, que ce soit l'article 2 ou l'article 2a. Pour la petite histoire, formellement il n'y a pas de 2a dans un arrêté comme celui-ci, comme c'est nouveau ce sera un autre numéro d'article, mais là n'est pas le problème.

Madame la Députée Hänni, vous dites que l'important, c'est d'avoir deux tranches et que finalement le SEFRI vous a dit: "Mais oui, comment vous allez travailler c'est votre problème, l'important c'est de faire deux tranches." Eh bien, c'est exactement ce que nous faisons dans la version initiale, les deux tranches sont là. Les deux tranches: les 2,5 millions pour 2020 et les 7,5 millions, sous la condition de l'acceptation par le SEFRI et, élément qu'on ne rappelle plus ici, d'un engagement significatif des entreprises également et pas seulement une déclaration d'intention, donc deux défis déjà extrêmement importants qui sont exigés. Alors, évidemment que la Confédération ne va pas regarder dans le détail comment on analyse la chose mais c'est bien notre effort qui va être analysé. D'ailleurs dans le formulaire à remplir lorsqu'on s'adresse au SEFRI, il est bien

marqué "Quelle est la stratégie du canton ? Comment vous insérez-vous là-dedans?" Donc on a bien une vue d'ensemble de ce qu'on veut avoir, avec un effort significatif cantonal pour entrer en matière.

Permettez-moi aussi de revenir sur un élément peut-être qui a passé un peu en-dessous du radar des discussions mais qui me paraît important par rapport à la candidature, je dirais, "fribourgeoise" par le biais du SICHH face au SEFRI. Le SEFRI a des quantités de demandes qui lui parviennent, il n'y a pas que la nôtre, il y a d'autres cantons, il y a d'autres instituts. Le SEFRI va prendre ces demandes, va les analyser avec les critères mentionnés, mais on n'a pas un automatisme entre des cases à remplir, et si on les remplit, si on répond aux conditions, on obtient le montant. On doit remplir les conditions et ensuite on se trouve en compétition avec d'autres demandes. Donc, le chemin n'est pas encore complètement parcouru si ici on est tous sur la même ligne, à tirer à la même corde en disant: "Oui, on y va." Après, on a encore d'autres situations et le SEFRI décidera aussi après, en regardant dans ces différentes candidatures, celles qui sont les plus déterminées et qui emportent l'adhésion de ceux qui les postulent. Donc sous cet angle la proposition de M. le Député Kubski est un sacré affaiblissement, pour le moins qu'on puisse dire, de la candidature fribourgeoise et du SICHH, ce qui revient à dire que finalement ça la vide de toute substance. Evidemment, si on est contre, on est tout content de cet amendement, mais je crois que pour le développement de notre canton et la place de l'innovation dans le canton, c'est essentiel de pouvoir confirmer auprès de la Confédération notre engagement en la matière. C'est pour cela que je vous recommande vivement, avec les deux amendements qui sont proposés ici, de véritablement soutenir celui qui nous laisse toutes les chances d'exister dans la compétition qui aura lieu à Berne, au SEFRI, avec certainement, je ne les connais pas mais je sais qu'elles existent, d'autres propositions qui sont soumises au SEFRI.

J'aimerais encore juste répondre à M. le Rapporteur. L'esprit de la commission, c'est bien. Moi, j'ai ici les résultats de son vote, les résultats de son vote sont quand même, et à la CFG et à la commission, en faveur de la proposition du Conseil d'Etat quant aux 10 millions. Il y a ensuite des conditions à ajouter, ok, mais l'engagement aux 10 millions est acquis dans la commission, c'est comme ça que je l'ai bien compris. Je comprends aussi qu'il y ait des conditions qui ont été rajoutées après, mais je ne crois pas qu'on peut inverser le résultat parce qu'il y avait des conditions rajoutées. Je recommande au Grand Conseil de suivre l'amendement qu'a déposé M^{me} la Député Aebischer. Cet amendement, dans sa substance, restitue la proposition du Conseil d'Etat et je peux donc me rallier à un tel amendement.

- > Au vote, la proposition de M. Kubski est opposée à celle de M^{me} Aebischer. Les des deux obtiennent 49 voix; 4 personnes s'abstiennent.
- > Le président tranche en faveur de la proposition de M. Kubski.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski: Total 49

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Aebischer: Total 49

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel

Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 4

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP)

Piller Benoît (PS/SP, SC). Cette commission a une version bis, c'est-à-dire qu'elle a donné des conditions additionnelles. Par contre à l'article 2 let. b, on parle du solde de la contribution, ce solde est évidemment zéro. Dans cette lecture, la commission peut garder son soutien à la version bis, avec un solde de zéro au cas où il y aurait une modification en deuxième lecture.

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est approuvée par 56 voix contre 38 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski: Total 56

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 38

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 5

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP)

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est approuvée par 53 voix contre 45 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski: Total 53

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP)

SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 45

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 3

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP)

> Modifié selon la proposition de M. Kubski.

Art. 3

Piller Benoît (PS/SP, SC). Il n'y a pas de modification de la part de la commission à l'article 3.

> Adopté.

Art. 4

Piller Benoît (PS/SP, SC). Nous avons là un amendement dans la version bis. Les montants octroyés sont comptabilisés à partir de 21 sous le centre de charges "Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi". On avait comparé, pour les autres centres de compétences, c'est la Direction de l'industrie pour mieux observer les retombées économiques. Monsieur le Président, je crois que cet amendement n'a plus de sens, vu qu'on ne parle ici que d'un décret qui porte sur 2020, selon l'article 2 accepté en votation.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. En fait on s'est opposés, bien sûr, à cet amendement même s'il n'est peut-être plus à l'ordre du jour, puisqu'un décret devra revenir. Mais j'aimerais quand même rappeler que la vocation première du SICHH, c'est la recherche et le développement appliqué et la formation, que l'on prend les éléments de l'Université pour le transfert de technologies, qu'au niveau suisse les centres de compétences technologiques sont ancrées au SEFRI et non pas au Seco, donc bien à la formation et non pas à l'économie, qu'un centre de compétences technologiques, c'est bien un centre de recherche et que le capital-actions du SICHH actuellement est construit sur la base de l'Université et pas de l'économie privée, ce ne serait même pas possible pour faire des demandes à la Confédération. Ce qui montre bien que l'ancrage doit rester à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, donc nous nous opposons à cet amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). L'amendement 4 que j'ai proposé était la suite de l'amendement de l'article 2 que j'ai déposé mercredi, je le maintiens.

Le Président. Je peux déjà vous dire avant de vous demander de le lire, vous demandez de le tracer, donc vous demandez de revenir à la version initiale, donc je vais passer au vote. La version initiale contre la version bis, si ça joue pour vous, je pars du principe que votre amendement n'a plus sa raison d'être. Est-ce que ça vous convient?

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Oui, ça me convient. J'ai déposé l'amendement pour pouvoir dire quelques mots, c'est pourquoi je le maintiens.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 53 voix contre 42 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 42

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 53

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 7

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP)

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

Deuxième lecture

Art. 1

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je propose à l'article 1 d'opposer la version de la commission à l'amendement Kubski, la version initiale du Conseil d'Etat avec le travail de la commission parlementaire contre l'amendement Kubski.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je vous propose donc de revenir à la version initiale du Conseil d'Etat. C'est pour donner ce signal fort dont on vient de débattre dans cette enceinte, que je sens aussi que le groupe socialiste veut donner. Pour obtenir ce 6° centre de compétences technologique dans notre canton, pour pouvoir implanter de nouvelles entreprises dans notre canton et de pouvoir ainsi soutenir l'innovation à côté de notre magnifique tourisme, à côté de notre agriculture mais le tout en travaillant dans le sens qu'on discute tout le temps, pour donner une chance à notre canton de travailler avec notre fortune, de s'investir pour quelque chose du futur.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Je reviens sur les propos que j'ai eus tout à l'heure en vous demandant de prendre le risque d'être porteurs d'innovation dans notre canton.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). On est devant un choix vraiment cornélien, c'est "tout ou un peu" ou probablement même "tout ou rien". On n'a jamais parlé dans cette enceinte du plan B. Qu'est-ce que le plan B ? Le plan B existe quand même, parce que le travail qui a été fait par ce groupe parlementaire auparavant, ce qui a été fait par le SICHH, ça a une valeur. On m'a vanté, avec un langage très empathique, que ce soit de la part de la direction mais aussi de la part du commissaire, le rôle du SICHH. Le SICHH vaut quelque chose sur le marché. Nous sommes en train de faire l'apologie d'une entreprise d'Etat où on a vu que tout ne fonctionnait pas comme il faut. Donc nous avons le choix entre dire non, une deuxième fois non, une fois oui et oui. Merci quand même de prendre honnêtement votre propre décision en face de votre conscience. Les titres de noblesse, même en sciences s'acquerraient au 19e siècle.

Schwaller-Merkle Esther (PDC/CVP, SE). Ich bin es noch nicht gewohnt, hier zu sprechen. Ich weiss nur aus eigener Erfahrung, dass eine Anerkennung vom SEFRI eine Garantie ist, dass so ein Projekt hervorragend ist. Ich selber habe einmal zehn Jahre lang um einen Master in Didaktik gekämpft, um diese SEFRI-Anerkennung auf Schweizer Ebene zu erhalten. In diesem Sinne möchte ich Sie bitten, dieses Projekt zu unterstützen - eine Garantie vom SEFRI ist für mich die Eingangstüre, dass dieses Projekt Zukunft hat.

Ich bitte Sie daher, die Anträge von Frau Aebischer und vom Staatsrat zu unterstützen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Sur ces éléments, nous vous invitons bien sûr à soutenir la version originale.

> Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 54 voix contre 46 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture: Total 54

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 46

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon

Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus: Total 2

Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 2

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Vu qu'on vient de confirmer les lectures du premier débat avec l'article 1 de 2,5 millions, je repose mon amendement de l'article 2. Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit. Je pense qu'il faut donner ce signal fort. Malgré tout, on dit maintenant clairement que les 7,5 millions sont octroyés à ces conditions-là. Je viendrai avec les amendements après, pour dire que le Conseil d'Etat doit venir avec un rapport avant de les débloquer, à fin 2020 début 2021, selon le moment. C'est pourquoi je vous invite à soutenir cet amendement à nouveau.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je pense que c'est plutôt une interprétation aussi, qui doit être faite correctement de ces articles. Je trouve que l'amendement Aebischer est beaucoup plus clair et aussi plus contraignant par rapport au SICHH parce que si vous regardez, on précise bien au SICHH les conditions qu'ils doivent remplir pour obtenir les 7,5 millions et s'ils n'arrivent pas à obtenir ces conditions-là, ils n'auront pas l'argent. Alors qu'avec l'amendement Kubski, au départ on ne sait pas où on va, c'est-à-dire que même s'ils remplissent les conditions, on n'est pas certain que le Grand Conseil va donner la suite, par contre même s'ils ne remplissent pas les conditions, on va revenir au Grand Conseil et encore une fois voir le même débat qu'aujourd'hui pour savoir ce qu'on fait pour la suite. Cet amendement-là est clair, à quelle condition il obtiendra l'argent et s'ils ne les remplissent pas, c'est aussi une pression par rapport au travail qu'ils doivent faire, c'est une pression pour faire de la recherche, qui sera utile pour notre canton. La recherche innovante, c'est aussi une pression pour avoir des contacts avec les entreprises privées, avoir une pression pour avoir des contacts avec d'autres hôpitaux et notre HFR. Donc, je pense que si on veut mettre cette pression sur le SICHH, on doit voter l'amendement Susanne Aebischer.

Piller Benoît (PS/SP, SC). L'enveloppe budgétaire a été donnée à l'article 1, elle est de 2,5 millions. Je trouve l'amendement de M^{me} Aebischer illogique et je ne peux pas la soutenir personnellement. La commission ne s'est pas préparée à répondre à une telle question.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. L'amendement de M^{me} Aebischer est parfaitement logique si on veut avoir une chance d'obtenir quelque chose ou d'être reconnu avec le SICHH comme centre de compétence technologique. Je précise que cet amendement est une suite importante de contraintes mais de contraintes qui sont posées dans l'objectif de développer le domaine du diagnostic, ça veut dire de développer l'institution, elle est porteuse d'avenir. La proposition de M. Kubski est, permettez-moi de vous le dire, le prix de l'enterrement. Ce n'est pas possible d'avoir une équipe au SICHH, un team dynamique, qui va de l'avant, avec des gens de très haute compétence et d'avoir comme horizon la fin de l'année prochaine. Cela veut dire qu'il va y avoir là une sacrée démobilisation avec l'amendement Kubski. L'amendement Aebischer permet et j'insiste, permet de répondre au défi, qui est déjà énorme, en étant positif pour l'avenir de l'institution. Je vous recommande donc de soutenir l'amendement Aebischer.

> Au vote, la proposition de M^{me} Aebischer, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 50 voix contre 49 et 3 abstentions.

Ont voté Oui: Total 49

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd

Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Ont voté Non: Total 50

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 3

Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 3

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 4

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 5

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 52 voix contre 37. Il y a 12 abstentions.

Ont voté Oui: Total 52

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/

SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Ont voté Non: Total 37

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 12

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

Requête 2019-GC-221

Demande de procédure accélérée pour la motion tendant à l'introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau plan directeur cantonal

| | |
|----------------|--|
| Auteur-s: | Morel Bertrand (PDC/CVP, SC) Collomb Eric (PDC/CVP, BR) |
| Dépôt: | 20.12.2019 (BGC décembre 2019, p. 3555) |
| Développement: | 20.12.2019 (BGC décembre 2019, p. 3555) |

Prise en considération

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). De manière à ce que le Parlement puisse se prononcer en connaissance de cause sur cette requête urgente, je vous livre un bref rappel des faits.

En décembre 2017, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avisait les communes fribourgeoises qu'elle avait décidé de traiter les dossiers de PAL mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat, finalement intervenu le 2 octobre 2018, selon l'ancien plan directeur cantonal. Les communes fribourgeoises se sont pliées, de bonne foi, aux assurances données par l'autorité d'approbation des plans et ont ainsi continué à avancer dans leurs dossiers de révision et de modification, dossiers que certaines communes ont pu mettre à l'enquête avant le 2 octobre 2018. Mais voilà qu'en septembre 2019, le Tribunal cantonal contredit la décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et retient que le législateur fribourgeois, par son article 18 LATeC, a donné un effet liant au nouveau plan directeur cantonal dès son adoption par le Conseil d'Etat. Ainsi, toutes les révisions à approuver après cette date doivent l'être selon le nouveau plan directeur cantonal. Cet arrêt du Tribunal cantonal a un effet important et immédiat sur les procédures de PAL d'une cinquantaine de communes. Depuis cet arrêt, tout est paralysé et il y a un risque que des années de travail des communes et des particuliers et des sommes très importantes dépensées soient purement et simplement perdues.

Nous demandons ainsi d'introduire dans la LATeC une disposition transitoire qui prévoit que les révisions générales et modifications de plans d'aménagement locaux mises à l'enquête publique avant l'adoption du plan directeur cantonal le 2

octobre 2018 par le Conseil d'Etat soient traitées sur la base de l'ancien plan directeur. Bien évidemment, cela était pour l'explication de la motion qu'on a déposée.

Je vous lis maintenant la requête d'urgence que nous déposons:

L'arrêt du Tribunal cantonal du 3 septembre 2019 a de lourdes conséquences sur la stabilité et la crédibilité du droit, sur le développement du canton et particulièrement sur les travaux de planification des communes. Afin de tenter de mettre fin à cette paralysie, nous demandons qu'en dérogation à l'article 72 de la loi sur le Grand Conseil, qui prévoit un délai de 5 mois pour répondre à une motion, le Conseil d'Etat doive répondre dans un délai permettant le traitement de notre motion à la session de février 2020.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 84 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 84

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 2

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG)

S'est abstenue: Total 1

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

> Le traitement de la motion 2019-GC-220 se fera ainsi selon la procédure accélérée.

Election (autre) 2019-GC-207

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Johanna Gapany

Srutin de liste

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 6; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Pascal Lauber*, à *Morlon*, par 85 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Nadia Savary: 2; Roland Mesot: 1; Sébastien Dorthe: 1.

Election (autre) 2019-GC-192**Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Paul Herren-Schick**

Srutin de liste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Philippe Demierre*, à *Esmonts*, par 91 voix.

A obtenu des voix M. Jean Bertschi: 2.

Election (autre) 2019-GC-184**Un membre de la Commission de justice en remplacement de Marie-France Roth Pasquier**

Srutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 4; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Bertrand Morel*, à *Lentigny*, par 96 voix.

A obtenu des voix M. Michel Zadory: 1.

Election (autre) 2019-GC-215**Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)**

Srutin de liste

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 6; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Sont élus *M. Stéphane Peiry*, à *Fribourg*, par 63 voix et *M. Pierre Mauron*, à *Riaz*, par 57 voix

Ont obtenu des voix MM. Hubert Dafflon: 36; François Genoud: 3; Cédric Péclard: 1.

Prise de congé

Le Président. Avant de clore cette session, je souhaite encore saluer quelques personnes que nous ne retrouverons pas en 2020.

Je commence par Mesdames Johanna Gapany et Marie-France Roth Pasquier, qui, vous le savez, ont troqué leur place sur le banc de l'Hôtel cantonal pour un siège sous la Coupole fédérale. Permettez-moi de les féliciter une fois encore pour leur élection et de leur souhaiter beaucoup de plaisir et de succès dans l'exercice de leur nouveau mandat politique.

Nous saluons également aujourd'hui notre collègue Paul Herren-Schick, qui remet son mandat de député à la fin de ce mois. Cette décision, longuement et mûrement réfléchie m'a-t-il assuré, marque le terme de huit années d'engagement au sein de notre Grand Conseil. Un engagement que ce discret UDC lacois n'a pas manifesté par le dépôt intempestif d'instruments parlementaires – les archives indiquent qu'il n'a cosigné en tout et pour tout que trois mandats –, mais par sa participation active et assidue aux travaux de la Commission des finances et de gestion que Paul, en habile homme de chiffres, a rejointe dès 2011. Son expertise tout autant que sa bienveillance et sa bonhomie en ont fait un rapporteur apprécié de ses pairs et des Directions dont il a été amené à examiner comptes et budgets.

Lieber Paul, im Namen des Grossen Rates danke ich Dir für Dein Engagement und wünsche Dir alles Gute für die Zukunft. Bravo! (*Applaus*)

Nous prenons enfin congé aujourd'hui d'une femme discrète, mais ô combien précieuse. Elle est un rouage presque invisible de notre Parlement, mais un rouage indispensable à son bon fonctionnement. Car c'est elle, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, qui – ces quatorze dernières années – vous a donné la parole.

Les présidentes et présidents ne font en effet – hélas ! – que passer. Mais Christiane Wicht, elle, restait. Fidèle à son poste, au fond de la salle, à côté du poêle en faïence, toute de placidité et de diligence. A brancher les micros pour que vous puissiez exprimer vos opinions ; à les couper lorsque, parfois, vous vous montriez trop diserts ; à braquer sur vous la caméra à la très grande joie des millions d'internautes qui suivent nos débats... Bref : à exécuter inlassablement cette tâche de l'ombre afin de nous mettre en lumière.

Je ne m'épanche pas davantage, chère Christiane, car je sais qu'à la vanité des honneurs, tu préfères justement la délicatesse de l'ombre. Je ne t'en remercie pas moins, au nom de nous tous, pour les centaines d'heures passées au service des députés fribourgeois. Nous te souhaitons une heureuse retraite.

Discours de clôture

Le Président. Madame la Présidente élue,

Madame la Première vice-présidente élue,

Monsieur le Deuxième vice-président élu,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Madame la Présidente élue du Conseil d'Etat,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Grand Conseil,

Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil,

Chaque jour peut être le dernier. Il n'en est donc aucun d'insignifiant. Ce dernier jour de session de l'année 2019 ne signifiera donc pas rien comme tous ceux qui l'ont précédé depuis le premier janvier ici, dans nos vies comme dans celles de nos concitoyennes et concitoyens. Au moment de m'exprimer une dernière fois depuis ce fauteuil que vous m'avez permis d'occuper pendant une année, je veux d'abord exprimer ma gratitude et ma reconnaissance. Je vous suis reconnaissant de m'avoir donné la chance de rencontrer, dans l'exercice de cette fonction, de si nombreuses actrices et de si nombreux acteurs de la vie politique, sociale, économique, militaire, religieuse et culturelle fribourgeoise. Car, oui, ce fut vraiment un bonheur et une joie de parcourir ce canton de Fribourg du Vully au Haut-Intyamont, de Nuilly à Planfayon, du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Je suis reconnaissant aussi d'avoir pu représenter ce Parlement et Fribourg à l'extérieur de notre canton.

Chaque jour peut être le dernier, il n'en est donc aucun d'insignifiant. En ce moment à la fois signifiant et émouvant, je revois les centaines de visages, heureux ou soucieux, de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois qui m'ont accueilli lors de leurs assemblées, de leurs rencontres festives, de leurs anniversaires, dans leurs entreprises, leurs places de fêtes, leurs stades, leurs halles d'expositions et comptoirs, leurs écoles, leurs salles de concerts et de spectacles, leurs lieux de culte, leurs crus, leurs villages, leurs villes. Et ils m'ont accueilli à un moment de leur vie. Quoi de plus beau? Quoi de plus précieux comme souvenir de cette année présidentielle, qui m'a fait toucher la réalité fribourgeoise, si riche et si diverse. Cette diversité sociale, linguistique et culturelle est notre seule richesse, tout comme l'affirmation sereine et tranquille de nos traditions et de nos racines.

Chaque jour peut être le dernier, mais il n'en est aucun d'insignifiant. En parcourant chaque jour ou presque ce canton de Fribourg - des Alpes, d'où vient le jour, jusqu'aux lacs, où le soleil décline -, j'ai vu ce pays dans sa réalité, parfois difficile, parfois soucieuse, voire douloureuse mais toujours avide de faire mieux, de faire plus, de surmonter le désespoir - ne serait-ce pas là une belle définition de l'espérance que chante "Le Vieux Chalet" de l'Abbé Bovet? - bref, d'avancer dans la construction d'une communauté fribourgeoise encore plus unie malgré les dissensions usuelles et surmontables de la vie politique, économique et sociale.

Cette année présidentielle m'a permis d'enrichir mon esprit par une connaissance plus approfondie des réalités cantonales en les abordant sur la réalité du terrain foulé quotidiennement et en étant à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens,

rencontrés presque quotidiennement. Oserais-je vous dire qu'il a aussi enrichi mon cœur en ayant permis d'approcher au plus près l'âme du pays de Fribourg, que j'ai parfois presque pu toucher des doigts à travers un chant, une parole, un cortège, un moment de convivialité authentique. En exerçant cette fonction temporaire que vous m'avez confiée, je regarde ce que ces quelque 365 jours m'ont apporté plutôt que ce dont ils m'ont privé. Et je suis reconnaissant à ma famille et à mes proches d'avoir accepté mes absences.

Présider les séances de notre Parlement n'a rien d'insignifiant. Cette tâche implique une préparation très importante, une attention de tous les instants lors des débats, le sentiment d'être le capitaine d'un navire qui tient plus d'un paquebot fonçant sur une mer agitée - cela sera encore confirmé tout à l'heure - que d'une barque flottant sur un calme lac de montagne. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien, l'assistance et le travail de la secrétaire générale et de ses collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil, que je remercie vivement, en particulier Mireille. Et je te prierai de transmettre aussi mes remerciements à tous les collaborateurs du Grand Conseil.

Chaque jour peut être le dernier, il n'en est donc aucun d'insignifiant. Le dernier jour de la session de 2019 ne sera pas insignifiant. Il est aussi l'occasion de se rappeler quelques événements et souvenirs personnels qui ont émaillé cette année un peu particulière pour moi, unique dans ma vie de député. Il me faut donc conclure de manière signifiante, car chaque jour peut être le dernier, mais ils ne sont pas insignifiants.

Parmi tous les moments - et je peux vous dire qu'il y en a eu beaucoup qui se bousculent dans ma mémoire si enrichie ces derniers mois - je pense au spectacle de la fête des vigneron, au soir de la journée cantonale fribourgeoise à laquelle peut-être beaucoup parmi vous avez participé. Me remémorant ces images du Ranz des vaches, lequel ne sera pas l'hymne cantonal malgré l'émotion qu'il suscite encore et toujours, des Cent-Suisses, de tout le bestiaire convoqué pour célébrer les tâcherons de la vigne, je me souviens en ce moment du tableau final mêlant les 5000 actrices et acteurs, chanteuses et chanteurs, musiciennes et musiciens dans une sorte de Samba-sur-Veveyse joyeuse, souriante et colorée. De ce soir-là, je garde en mémoire le visage de notre pays, le visage de notre canton de Fribourg.

Je vous remercie de votre attention, je vous remercie de m'avoir fait vivre cette année et je vous souhaite tout de bon et de belles fêtes pour la suite. Merci. [*Applaudissements soutenus.*]

> La séance est levée à 12 h 21.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Rénovation de l'Hôtel cantonal : allocutions et remise des clés

Chiovè Gian Carlo, . Voilà une foule bien peu habituelle réunie dans cette salle historique du Grand Conseil. Merci de bien vouloir nous accueillir de manière si peu protocolaire pour ce moment symbolique du lancement des travaux de rénovation de l'Hôtel cantonal. Dans quelques jours, les machines de chantier, les outils, les ouvriers remplaceront les politiques et prendront possession de ce lieu et, d'ici deux ans, auront transformé et assaini ce bâtiment, ce bâtiment d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, en l'adaptant aux besoins modernes, mais sans en dénaturer l'âme.

Grundlage für diese Renovation ist das Projekt eines interdisziplinären Teams aus Freiburg. Dieses Projekt mit dem Namen *Fryburg* wurde im Juni 2016 einstimmig von der Jury ausgewählt, weil es den historischen Aspekt des Gebäudes und die Bedürfnisse des Parlaments im 21. Jahrhundert scheinbar mühelos unter einen Hut zu bringen vermag.

Herr Direktor der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion, unter Eurer höchsten Aufsicht werden wir die nächsten zwei Jahre diese Bauarbeiten leiten, und es ist mir eine Ehre und eine Freude, Ihnen das Wort zu übergeben.

Stiert Jean-François, **Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Chères et chers utilisatrices et utilisateurs, c'est comme ça qu'on dit dans les projets de constructions, les salutations à vos titres et fonctions ayant déjà été faites, ça nous permet de ramener tout ça à une dimension pratique.

Ich freue mich ganz besonders, heute diesen kleinen festlichen Moment mitgestalten zu können. Wir haben eine grössere Herausforderung vor uns. Wir haben ein historisches Gebäude, wir haben ein Stück Kulturgut, und wir werden versuchen, innerhalb dieser zwei Jahre aufgrund der ausserordentlich grossen, guten Vorarbeiten, die auch mit der Unterstützung der Delegation des Grossen Rates stattfanden, auch mit früheren Würdenträgern des Grossen Rates, die das Ihrige, Ihre Geschichte, Ihrer Erfahrungen beigetragen haben, um das Projekt möglichst gut zu tragen, diese Arbeiten abzuschliessen.

Nous sommes à une heure du départ. Un départ pour un voyage de deux ans. Après deux ans, nous allons revenir ici, nous allons toutes et tous nous retrouver ici après deux ans. Oh, il y en aura dans la salle et sans doute un ou deux statistiquement ailleurs, mais, outre la statistique je n'irai pas plus loin sur cette pente glissante. On sera un petit peu comme avec le chalet, il y a une chose qui est certaine, il va être plus beau qu'avant. Nous allons nous réjouir de retrouver quelque chose qui sera fonctionnel, qui sera beau, qui tiennent compte de la dimension du patrimoine historique, y compris jusqu'aux analyses détaillées que nous avons déjà faites, qui vont encore se poursuivre sur la compatibilité entre les fauteuils et la durée de séjour sur chacun de ces fauteuils, là je parle en heures et non pas en années, c'est une toute autre thématique.

Ce projet a été imaginé en étroite collaboration avec vous, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, une collaboration intelligente, fructueuse pour laquelle je remercie toutes les personnes qui y ont participé, notamment la délégation du Bureau. Un esprit serein s'adapte à maints changements nous dit un proverbe chinois, ça vaut pour les petites choses du quotidien comme pour les grandes choses politiques. La sérénité qui prévaut toujours, du moins presque, en ces lieux nous laisse augurer d'une période transitoire qui devrait se dérouler sous les meilleurs auspices. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, pour être plus sérieux, j'aimerais vous remercier de tout le travail qui a déjà été effectué dans le cadre de ce projet, de votre compréhension, de votre patience aussi pour les discussions que nous avons eues, mais aussi pour les quelques difficultés qu'il y aura devant vous. Quand on déménage, quand on s'installe à un endroit provisoire pour deux ans, on sait une seule chose, on prévoit beaucoup de choses, il y a une certitude, on ne prévoit pas tout, donc il y aura certainement des surprises, il y aura certainement des surprises à Granges-Paccot, sur votre lieu de séjour transitoire. Vous allez être en quelque sorte des gens du voyage pendant deux ans, qui apprendront ce que c'est d'avoir quelques éléments d'improvisation, même si la plupart des choses ont été prévues. Il y aura des surprises certainement aussi, c'est une chose que l'on apprend assez rapidement comme directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, dans le chantier ici, à l'Hôtel cantonal. Il y a déjà des surprises quand on construit du neuf, et si on construit sur de la substance historique, c'est la seule certitude absolue que nous avons, il n'y aura pas d'ici deux ans, un chantier sans surprises. Par contre, nous ne savons pas encore où elles seront et lesquelles nous attendent, mais ce sont les plaisirs de la construction, du moins généralement. Cela demande de la flexibilité dans votre organisation interne, puisque vous serez à l'extérieur de la ville de Fribourg, avec un pouvoir législatif qui quitte les murs qu'il habite depuis des siècles et même si ce n'est que temporaire, le symbole n'est évidemment pas sans importance.

Nous prendrons soin ensemble, avec l'architecte cantonal, avec toutes les personnes concernées, les nombreux maîtres d'ouvrage, les nombreuses entreprises qui seront présentes ici, qui apporteront un soin tout particulier à ce patrimoine historique dans lequel nous nous trouverons, nous prendrons soin de cette vénérable bâtisse et nous vous la rendrons plus belle qu'avant.

Und dann gibt es unter den einzigartigen Bauten ganz besondere. Wir haben einen historisch gewachsenen Bau mit Elementen aus vielen Jahrhunderten. Wir haben ein Stück Kulturerbe nationaler Bedeutung. Andere Kantone beneiden uns um unseren schönen Saal hier. Einige von Ihnen haben Reisen gemacht durch andere Kantonsrats- und Grossratsäle und wissen, wie schön unserer ist. Wir müssen dazu Sorge tragen.

Gleichzeitig müssen wir der historischen Substanz Sorge tragen. Wir müssen aber auch den politischen und sozialen Herausforderungen Sorge tragen. Und wir müssen versuchen, unser historisches Kulturerbe ins 21. Jahrhundert zu bringen, so dass man es auch funktionsfähig im 21. Jahrhundert leben kann.

Les lignes directrices de ce chantier sont claires: supprimer les éléments de valeur historique secondaire, restaurer des éléments de grande valeur patrimoniale, montrer les interventions contemporaines en tant que telles, il ne faut pas les cacher. On peut toujours rappeler, on hésite des fois comment combiner des choses du passé et des choses du présent, nous en avons un merveilleux exemple avec la cathédrale de Fribourg. La cathédrale de Fribourg a des éléments du 12e, du 13e, du 14e, du 15e, du 16e, du 17e, du 18e, du 19e, du 20e et 21e siècle, donc on arrive à combiner les éléments typiques d'architecture de différents siècles, du vieux et du nouveau, de l'ancien et du nouveau, tout en faisant quelque chose que les gens trouvent et considèrent comme un élément ou comme une construction absolument extraordinaire, historique. Il ne faut pas avoir peur de mettre du nouveau dans du vieux, par contre il faut le faire dans la conscience de l'histoire et en essayant de combiner ces choses-là dans l'esprit du bâtiment. Nous avons donc des directives claires, mais le travail qui attend les architectes n'en sera que plus délicat.

L'axe principal est basé sur la volonté de rapprocher les élus des citoyennes et des citoyens. La Suisse est un pays qui surprend très souvent dans le reste du monde par la proximité des politiques. Quels ne sont pas les regards surpris lorsqu'on explique à l'étranger qu'il n'est pas rare de croiser des membres du Gouvernement, que ce soit fédéral ou cantonal, dans les transports publics ou à un coin de rue. Je n'oublierai jamais un moment assez drôle, avec une délégation d'un très grand pays de l'Est européen devant le Palais fédéral, un monsieur arrive à vélo, mes collègues de la Douma me posent la question: "C'est qui, ce monsieur ?" Je leur répondis: "C'est le ministre de la défense." Ils étaient quelque peu surpris de voir arriver Ueli Maurer sur un vélo, comme ministre de la défense, à un débat parlementaire. C'est aussi la Suisse, ses proximités, le fait qu'on peut être proche des gens et c'est un élément qui doit nous guider aussi dans la transformation de notre Hôtel cantonal. Nous avons cette particularité, nous la mettons en exergue grâce à l'espace polyvalent au rez-de-chaussée, qui sera utilisé un peu comme une salle des pas perdus lors des sessions parlementaires et ouvertes au public. Un des grands défis dans ce bâtiment sera l'amélioration de sa consommation énergétique avec un objectif d'en parfaire la performance tout en maintenant le caractère patrimonial du bâtiment. Ce ne sera pas simple, c'est un beau défi, il est faisable. De grandes améliorations seront apportées au niveau de l'enveloppe, des installations techniques qui seront entièrement remplacées et du coup la consommation énergétique globale devra être considérablement réduite.

Wir haben zum Schluss den Rathausplatz, der zum Gebäude gehört. Das Gebäude ist als solches da, aber es hat eine Umgebung. Der Rathausplatz soll ein Ort der Begegnung werden. Es hat sich die Frage gestellt, was man auf diesem Platz tut. Auf diesem Platz wird man sich finden, wird man Leute aus der Bevölkerung treffen. Heute werden wir das Fest für die Einweihung der Baustelle draussen abhalten. Die Menschen der Stadt, die dabei sein wollen, werden das können, rund um eine Suppe. Es gibt keine Grossen und Kleinen, sondern alle finden sich rund um diese Suppe.

Wer kommt, kann mit dem öffentlichen Verkehr problemlos kommen. Wer mit dem Auto kommen will hat einen Parkplatz in der Nähe am Alpenstrassenparkplatz. Und wer mit dem Zweirad kommt, hat kleine Parkplätze am Fusse des Rathauses. Es ist für alle gesorgt. Was wir noch nicht haben für die Grossratssitzungen 2030 und folgend, sind die Parkplätze für die Drohnen, aber auch hier werden wir etwas finden.

Le siège du Grand Conseil version 21^e siècle sera surtout et enfin accessible pour toutes les personnes à mobilité réduite, avec un nouvel ascenseur entre le 1^{er} sous-sol et les combles ainsi qu'entre le rez-de-chaussée et le premier sous-sol du corps de garde, qui permettra à toutes et tous de circuler librement dans l'entier du bâtiment. C'est une des améliorations importantes de ce projet. Vous le constatez par vous-même, le travail qui nous attend est considérable pour recréer un écrin à la hauteur de la symbolique de notre Parlement cantonal. Je me réjouis avec toute l'équipe qui s'occupera du projet, l'ingénieur, les architectes, les nombreuses personnes qui auront l'occasion de travailler dans ce bâtiment, les personnes qui nous conseillent pour éviter de faire trop d'erreurs pendant le chantier et enfin toutes et tous qui sont concernés de leur patience, de leur persévérance. Je me réjouis surtout aussi de vous retrouver d'ici deux ans ici, dans un chalet et un Hôtel plus beau qu'avant. Merci de votre attention.

Chiovè Gian Carlo, Monsieur le Président du Grand Conseil, vous venez tout juste de présider la dernière séance du législatif dans ses anciens murs. Le Grand Conseil devra, dès les années prochaines, s'exiler à Granges-Paccot dans un bâtiment lui aussi assez emblématique d'un point de vue architectural. Il vous faudra nous laisser travailler deux ans avant de pouvoir découvrir le Grand Conseil en nouvelle version, qui j'espère, sera à la hauteur de vos espérances.

Le Président. Cette salle où nous nous tenons ce matin entend, depuis son inauguration le 30 septembre 1522, battre le cœur du pouvoir fribourgeois. C'est ici que, depuis cinq siècles – du Conseil des Deux Cents de l'Ancien Régime à notre Grand Conseil d'aujourd'hui –, sont forgées les lois qui régissent la vie de notre société.

Il y a cinq siècles, Fribourg avait à peine rejoint la Confédération et ne s'épanouissait pas encore dans les frontières qu'on lui connaît aujourd'hui. Que lui réservent les cinq siècles à venir ? A la vitesse à laquelle court le monde, il serait bien hasardeux de prétendre le prédire. Une chose semble cependant sûre : c'est ici, dans cette salle, que des hommes et des femmes mus par la volonté d'en faire leur havre idéal l'inventeront et le réinventeront.

Car si nous ne faisons que passer, cet Hôtel cantonal est appelé, lui, à défier le temps. Et la rénovation en profondeur qu'il s'appête à traverser participera assurément à sa pérennité.

Ces vastes travaux nous contraignent à faire une infidélité à notre vénérable sanctuaire. Les deux prochaines années, c'est à Granges-Paccot – au siège flambant neuf de la Police cantonale – que nous tiendrons nos sessions. Nous devons nous adapter à ce nouvel environnement et sans doute modifier quelques-unes de nos habitudes. Nous y survivrons et cet exil ne nous empêchera pas, j'en suis certain, de bien travailler.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire fribourgeoise que les députés doivent siéger ailleurs qu'à l'Hôtel cantonal. Dans les années '70 du XVIII^e siècle, au moment de la dernière réfection complète de la salle, les députés ont déjà été siéger en la

salle de billard du Collège St-Michel. Je ne pense pas qu'il faille y voir un lien, mais moins de vingt ans plus tard, l'Ancien Régime s'écroulait...

Je ne crois pas, Mesdames et Messieurs, que le centre de commandement de la police dispose d'une salle de billard. Et je ne crois pas non plus que notre démocratie parlementaire pluraliste soit appelée à disparaître de sitôt : malgré ses imperfections, ce système demeure le plus approprié pour assurer un fonctionnement serein de la Cité.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, si tout se passe comme prévu, l'Hôtel cantonal rouvrira ses portes en 2022 – fier de son passé, confiant dans son avenir. Le Parlement et le Gouvernement auront été renouvelés et nous ne serons plus tous là – que nous l'ayons voulu ou non ! – pour vivre ce beau moment. Mais quoi qu'il nous arrive, 110 députés et 7 conseillers d'Etat continueront, en ce lieu, à inventer et à réinventer le cadre de vie du peuple fribourgeois.

Message 2019-DICS-52

24 septembre 2019

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif au financement du SICHH
en tant que centre de compétences technologiques**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet d'un décret relatif au financement de la société anonyme *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH SA) en tant que centre de compétences technologiques.

Ce message comprend les chapitres suivants:

| | |
|---|----------|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Historique | 1 |
| 3. Centres de compétences technologiques | 2 |
| 4. Candidature du SICHH | 2 |
| 5. Swiss Smart Diagnostics | 3 |
| 6. Financement demandé | 3 |
| 7. Conclusions | 4 |

1. Introduction

Fort de son infrastructure de pointe, des compétences et du positionnement développés depuis le début de son activité, la société anonyme SICHH SA ambitionne à devenir le sixième centre de compétences technologiques subventionné par la Confédération, ceci par le biais d'une division industrielle dédiée au diagnostic, Swiss Smart Diagnostics (SSD). Il s'agit d'un domaine particulièrement prometteur et stratégique à l'heure de l'avènement de la médecine personnalisée et de l'impact diagnostique dans le cadre du développement de nouvelles thérapies.

Le 29 juin 2019, le SICHH a ainsi déposé auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) le dossier de demande de contributions pour des établissements de recherche d'importance nationale pour les années 2021 à 2024, ceci en tant que centre de compétences technologiques.

Pour prétendre aux subventions fédérales dans ce cadre, plusieurs critères doivent être remplis. Entre autres, le subventionnement de la Confédération n'entre en ligne de compte que si l'institution candidate dispose d'un financement assuré, ce subventionnement intervenant en complément des autres ressources. Pour le SICHH, il s'agit, d'une part, de

signer des contrats de collaboration avec des entreprises pour qu'elles établissent des antennes R&D en son sein et utilisent ses services. D'autre part, un support financier sur la base annuelle est attendu de la part du canton. Le Conseil d'Etat a assuré le SICHH de son soutien sous réserve d'une décision du Grand Conseil. Le présent projet de décret est soumis au Parlement à cette fin.

2. Historique

La société anonyme SICHH SA a été présentée au Grand Conseil la première fois au printemps 2014 (Message 2014-DICS-32) conjointement au rapport concernant le financement de toutes les plateformes technologiques sur le site blue-Factory (2014-DEE-23) et au message relatif au projet Smart Living Building et à la création de l'antenne fribourgeoise de l'EPFL (2014-DEE-22). Ce premier message explique la genèse du SICHH, ses objectifs, sa structure et le financement prévu. Il s'agissait de créer «un centre de compétences mettant à disposition des équipements de pointe et des spécialistes hautement qualifiés aux cliniciens, entreprises et chercheurs». La possibilité de mettre en place un centre de compétence technologique d'importance fédérale a également été prise en compte dans le cadre de l'établissement de

sa structure juridique (SA à but non-lucratif). Selon le business plan, élaboré avec le concours de plusieurs experts, le centre devait devenir autoporteur et dégager un bénéfice à partir de la septième année d'activité. L'Etat a été sollicité pour un soutien initial sous la forme d'un prêt de 3 millions de francs et d'un cautionnement auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 9 millions de francs. Le 15 mai 2014, le Grand Conseil a adopté le décret à l'unanimité moins une abstention (ROF 2014-047).

Les modalités de l'aide financière ainsi octroyée en 2014 ont dû être modifiées en 2017 afin d'éviter que la société SICHH SA ne se retrouve en une situation de surendettement au sens légal. Par le Message 2017-DICS-48, le Grand Conseil a été saisi de la demande portant sur une reprise progressive de la dette bancaire par l'Etat. Comme exposé dans le message, les objectifs restaient inchangés et les mesures proposées devaient permettre au Conseil d'Etat de remplacer le cautionnement par un prêt direct de la part de l'Etat, prêt dont la totalité serait postposée. Le décalage entre le business plan initial et la planification financière 2017 a été expliqué par le retard pris par le lancement des activités du SICHH, suite au délai de la mise à disposition des locaux, plusieurs fois prolongé. L'estimation initiale de la progression du chiffre d'affaires était également beaucoup trop optimiste et ne tenait pas compte du temps nécessaire à s'établir et se faire connaître. Sur la base de l'analyse opérée par le Conseil d'administration, les perspectives de développement paraissaient bonnes et il semblait possible d'envisager à terme un autofinancement de la société, ceci dans le cadre du soutien étatique dont le montant total de 12 millions de francs devait rester inchangé. En même temps, tant le Conseil d'administration que le Conseil d'Etat s'engageaient à assurer un suivi régulier du développement du chiffre d'affaires et des dépenses de la société. Les nouvelles conditions de soutien étatique ont été entérinées par le décret du Grand Conseil du 12 décembre 2017.

En vertu de ce dernier, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport du 24 juin 2019 concernant la situation financière de la société SICHH SA au 31 décembre 2018 (2019-DICS-34). A part des informations sur les résultats annuels 2018, ce rapport présente les prévisions quant aux résultats et aux besoins de financement pour 2019. Il en résulte que le montant total du soutien de l'Etat de 12 millions de francs devrait être épuisé à la fin 2019 et qu'un financement supplémentaire s'avère nécessaire pour assurer le fonctionnement du SICHH au-delà de cette date et surtout pour lui permettre de se positionner comme un centre de compétences technologiques.

3. Centres de compétences technologiques

En vertu de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), le Conseil fédéral peut allouer des contributions aux établissements de recherche d'importance nationale (art. 15). Trois catégories de tels établissements sont prévues: (1) infrastructures de recherche à but non lucratif établies en dehors des hautes écoles ou associées à des hautes écoles, (2) institutions de recherche à but non lucratif établies en dehors des hautes écoles ou associées à des hautes écoles et (3) centres de compétences technologiques collaborant avec des hautes écoles et des entreprises sur une base non lucrative. Pour bénéficier de contributions fédérales, les établissements de recherche doivent accomplir des tâches d'importance nationale qu'il n'est pas judicieux de faire réaliser par des hautes écoles ou d'autres institutions existantes du domaine des hautes écoles. Parmi ces établissements, les centres de compétences technologiques ont une fonction distincte: il s'agit d'institutions juridiquement autonomes qui font le lien, dans un domaine spécifique, entre la recherche effectuée au sein des hautes écoles et le secteur privé afin d'optimiser le transfert de savoir et de technologie. Ils opèrent sur la base du partenariat public-privé et doivent bénéficier du soutien des collectivités publiques et des entreprises, ce dernier étant également pris en compte dans le calcul de la contribution fédérale. Celle-ci est attribuée pour une période de quatre ans, en fonction des crédits alloués dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Durant la période en cours, 2017–2020, cinq centres de compétences technologiques bénéficient des subventions fédérales. Il s'agit de: Balgrist Campus AG, à Zurich; Fondation Campus Biotech, CBG, à Genève; Centre suisse d'électronique et de microtechnique CSEM, à Neuchâtel; Inspire AG für mechatronische Produktionssysteme und Fertigungstechnik, à Zurich et de sitem-insel, à Berne. Chacun de ces centres déploie ses activités dans un domaine spécifique.

La prochaine période de subventionnement s'étend sur les années 2021 à 2024 et des demandes y relatives ont dû être déposées auprès du SEFRI jusqu'au 30 juin 2019. L'examen des demandes se poursuivra pendant plus d'une année, les décisions devant tomber à la fin de l'année 2020.

4. Candidature du SICHH

Le SICHH a déposé, le 29 juin 2019, le dossier de candidature pour obtenir les contributions fédérales 2021–2024 au titre de centre de compétences technologiques. Ses buts, son positionnement, ses objectifs et son statut légal correspondent en effet parfaitement aux caractéristiques requises pour un tel centre, telles qu'annoncées dans le message du 9 novembre 2011 relatif à la révision totale de la LERI. L'activité du SICHH consiste à nouer des collaborations entre les hautes écoles et les entreprises, en valorisant les résultats de

la recherche académique et en renforçant la capacité d'innovation des entreprises. Ce but a été à l'origine de la création de la société et fut formulé dans les termes suivants dans le message du Conseil d'Etat du 11 mars 2014 (2014-DICS-32): *«L'innovation est un processus complexe, qui se doit pluridisciplinaire et qui nécessite une structure technologique de pointe couplée à des compétences hautement spécialisées. De par sa nature, la SICHH SA se profile comme un catalyseur de ce processus. Sous la forme d'un partenariat public-privé, le SICHH mettra ses compétences et équipements de pointe à disposition des cliniciens, des chercheurs et des entreprises actives dans les domaines des technologies médicales, de la biotechnologie et des sciences de la santé, dans le but de développer des produits innovants et de faciliter le transfert de technologie.»*

Dès le début de son existence, le SICHH s'emploie à établir un large réseau de partenariats au niveau national, tant avec les hautes écoles et autres établissements de recherche (neuf partenaires actuellement) qu'avec les entreprises (six partenaires) actives dans le domaine de la santé humaine. Les équipements de pointe et les compétences scientifiques et de conduite de projets qu'il met à disposition des uns et des autres visent à apporter une valeur ajoutée aux collaborations par une approche intégrative, faisant appel à de multiples sources de connaissances, et à combler l'intervalle qui sépare la recherche académique de ses applications.

5. Swiss Smart Diagnostics

Dans cet esprit et sur la base des compétences et expériences acquises dans le domaine du diagnostic, le SICHH axe son positionnement en tant que centre de compétences technologiques sur ce domaine et autour d'une division industrielle appelée Swiss Smart Diagnostics (SSD). Dans le cadre de celle-ci, des moyennes et grandes entreprises actives dans le diagnostic établiront au sein du SICHH une entité R&D propre leur permettant tant de profiter des ressources et des compétences du centre que de garder le contrôle sur les projets et la propriété intellectuelle. Durant une période de quatre ans renouvelable, elles financeront un-e chef-fe de projet dédié-e ainsi que les prestations fournies par le SICHH. 15 entreprises ont signé des lettres d'intention annonçant leur intérêt pour cette division industrielle (état de juillet 2019).

Il est important de souligner que, même si chaque entreprise disposera de son unité propre au sein du SSD, ce dernier est basé sur l'ensemble des activités du SICHH qui fonctionne de manière intégrative. Ainsi, la division industrielle profitera du savoir acquis par le SICHH dans le cadre de ses différents projets R&D, programmes d'innovation et prestations de service, mais aussi du réseau de partenaires du centre. Le programme d'innovation SIM (Swiss Innovation Maker) y apportera des synergies particulièrement importantes. SIM s'adresse aux chercheurs et chercheuses des hautes écoles qui souhaitent développer et transférer une technologie

vers l'industrie sans devoir fonder leur propre start-up. Le SICHH crée la start-up, qui opère des levées de fonds auprès des investisseurs, et lui offre les services nécessaires à son fonctionnement (gestion, administration et services R&D) jusqu'à la mise sur le marché du produit. Les compétences du SICHH en diagnostic sont naturellement déterminantes pour les projets SIM.

Le domaine du diagnostic est actuellement promis à un grand développement pour répondre aux besoins de la médecine personnalisée. L'élaboration des tests diagnostiques vise à augmenter l'efficacité des traitements par leur individualisation et par un suivi de leurs effets. Aucun des centres de compétences technologiques actuels ne se positionne dans ce secteur. Il s'agit donc d'un domaine extrêmement prometteur et d'un positionnement unique.

6. Financement demandé

Le Conseil d'administration du SICHH a adressé au Conseil d'Etat une demande de soutien financier à fonds perdus de 10 millions de francs pour les années 2020–2024. Ce soutien est nécessaire pour permettre au SICHH de prétendre à un subventionnement fédéral au titre d'un centre de compétences technologiques pour la période du prochain message formation, recherche et innovation (message FRI 2021–2024).

Pour la période 2020–2024, le SICHH table sur cinq sources de financement principaux:

- > les entreprises présentes au sein de la division industrielle SSD dont la contribution, couvrant les coûts d'un-e chef-fe de projet propre à l'entreprise et des prestations du SICHH, devrait augmenter progressivement avec l'accueil de nouveaux partenaires;
- > les start-ups créées dans le cadre du programme SIM qui achèteront au SICHH différentes prestations tant administratives que scientifiques;
- > les contributions allouées à des projets du SICHH par les différentes agences de soutien à la recherche et développement et à l'innovation (Fonds national suisse, Inno-suisse, etc.);
- > le canton avec une contribution d'environ 2 millions de francs par année et
- > à partir de 2021, une subvention fédérale oscillant entre 2,1 et 2,4 millions de francs.

Pendant cette période, SICHH continuera aussi de fournir des services et exécuter des mandats pour différents clients académiques, de santé publique et d'entreprises.

Il en résulte la planification financière suivante:

| Désignation | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Subvention fédérale | | 2 100 | 2 300 | 2 400 | 2 200 | 9 000 |
| Subvention cantonale | 2 500 | 1 700 | 1 900 | 2 000 | 1 900 | 10 000 |
| SSD – participations des entreprises | 370 | 750 | 1 330 | 2 110 | 2 750 | 7 310 |
| SIM – prestations aux start-ups gérées | 220 | 220 | 300 | 340 | 500 | 1 580 |
| Fonds R&D (FNS, Innosuisse etc.) | 300 | 300 | 500 | 500 | 850 | 2 450 |
| Mandats, services, autres | 190 | 220 | 250 | 260 | 310 | 1 230 |
| Revenu total | 3 580 | 5 290 | 6 580 | 7 610 | 8 510 | 31 570 |
| Salaires | 2 610 | 4 030 | 5 270 | 6 240 | 7 100 | 25 250 |
| <i>dont SSD (unités R&D d'entreprises)</i> | 725 | 1 860 | 2 635 | 3 200 | 3 302 | 11 722 |
| Frais fonctionnement | 820 | 920 | 970 | 1 020 | 1 070 | 4 800 |
| Investissement | 200 | 300 | 300 | 300 | 300 | 1 400 |
| Total des dépenses | 3 630 | 5 250 | 6 540 | 7 560 | 8 450 | 31 450 |

Cette planification a été élaborée sur la base d'un scénario selon lequel le nombre d'entreprises participant au SSD croît progressivement de trois en 2020 à huit en 2023 et 2024, avec à chaque fois un-e chef-fe de projet dédié-e et deux collaborateurs ou collaboratrices spécialisés. Cette augmentation, ainsi que le développement des projets SIM expliquent la croissance projetée de la masse salariale et des dépenses. Celles-ci seront adaptées en fonction des contrats effectivement signés et des moyens financiers réellement obtenus. Le Conseil d'administration prépare également un scénario au cas où le SICHH n'obtiendrait pas les subventions fédérales au titre de centre de compétences technologiques.

L'année 2020 est critique pour l'avenir du SICHH: selon les prévisions actuelles, le montant de 12 millions de francs du prêt cantonal sera atteint en début 2020, tandis que la réponse de la Confédération en ce qui concerne son subventionnement au titre de centre de compétences technologiques ne sera connue qu'en fin de cette année-là. Il semble aussi que certaines entreprises intéressées par entrer dans le SSD souhaitent le faire déjà en 2020. Pour cette raison, le SICHH demande au canton un soutien de 2,5 millions de francs pour 2020 afin d'assurer son fonctionnement durant cette année charnière. Par ailleurs, pour le développement du projet de centre de compétences technologiques et du SSD, une demande de soutien dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR) est à l'étude. Le montant potentiellement alloué par la NPR pourrait aller jusqu'à CHF 500 000 sur une période de deux ans (2019 et 2020) et entraînerait ainsi une diminution de la contribution de l'Etat en fonction du montant obtenu auprès de la NPR.

S'il obtient le subventionnement fédéral pour 2021–24, le SICHH entrera de fait dans le giron très exclusif des centres de compétences technologiques et, pour y demeurer, il déposera une demande pour la période suivante (2025–28). La contribution cantonale devrait continuer durant cette

période et certainement pendant les périodes suivantes, avec un montant en principe dégressif. Ainsi, il s'agira très probablement pour le canton d'un soutien financier s'inscrivant dans la durée et qui dépendra de la capacité du SICHH d'attirer les financements privés.

7. Conclusions

Le domaine du diagnostic est un secteur d'avenir en santé humaine et un marché qui devrait connaître une importante croissance ces prochaines années. L'obtention par le SICHH des contributions fédérales au titre du centre de compétences technologiques lui apporterait une visibilité accrue et contribuerait de manière significative au positionnement du canton de Fribourg en tant que lieu d'innovation. Les cantons au bénéfice d'un tel centre jouissent d'un avantage compétitif pour attirer des entreprises suisses et internationales. La création d'une division industrielle dans le domaine du diagnostic, avec la participation de plusieurs entreprises, donnerait une dynamique nouvelle au développement des connaissances dans ce domaine et à la collaboration avec les hautes écoles, renforcerait les entreprises déjà présentes dans le canton et en attirerait de nouvelles.

Le financement demandé constitue certes un changement de paradigme par rapport à l'aide financière octroyée actuellement à la société SICHH SA; il s'agit désormais d'un soutien à fonds perdus et probablement pérenne comme c'est le cas pour la plupart des centres de compétences technologiques. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'approuver ce nouveau financement qui s'élève à 10 millions de francs au maximum pour les cinq prochaines années. Il permettra de valoriser les compétences acquises et les infrastructures établies par le SICHH grâce à l'aide initiale du canton à hauteur de 12 millions de francs et il ouvre la perspective de positionner le canton sur la carte des centres de compétences technologiques subventionnés par la Confédération. Le Conseil

d'Etat a ainsi informé par écrit le Conseil d'administration du SICHH qu'il soutenait cet objectif et qu'il était prêt à allouer les ressources financières nécessaires pour y parvenir, sous réserve de la décision du Grand Conseil.

Les changements personnels au sein du Conseil d'administration du SICHH, avec la nouvelle présidence et de nouveaux membres, consolident les compétences de ce dernier dans le domaine médical et pharmaceutique, ainsi que dans la gestion de l'innovation. L'Etat renforce également son implication avec l'entrée au Conseil d'administration du directeur de la promotion économique. Le suivi financier et du développement d'affaires du SICHH sur la base trimestrielle est poursuivi et intensifié.

Le décret proposé n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Etant donné que le soutien financier prévu dépasse $\frac{1}{4}\%$ du total des dépenses des derniers comptes arrêtés, le décret est soumis au référendum facultatif.

Botschaft 2019-DICS-52

24. September 2019

—

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über die Finanzierung des SICHH
als Technologiekompetenzzentrum**

Wir unterbreiten Ihnen die Botschaft zum Dekretsentwurf über die Finanzierung der Aktiengesellschaft *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH SA) als Technologie-kompetenzzentrum.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

| | |
|---------------------------------------|----------|
| 1. Einführung | 6 |
| 2. Hintergrund | 6 |
| 3. Technologiekompetenzzentren | 7 |
| 4. Bewerbung des SICHH | 7 |
| 5. Swiss Smart Diagnostics | 8 |
| 6. Verlangte Finanzierung | 8 |
| 7. Schlussfolgerungen | 9 |

1. Einführung

Die Aktiengesellschaft SICCH SA verfügt über eine erstklassige Infrastruktur und Kompetenzen und hat sich seit der Aufnahme ihrer Tätigkeit gut positioniert. Sie möchte daher über eine industrielle Abteilung (einen industriellen Geschäftsbereich) für Diagnostik, die *Swiss Smart Diagnostics* (SSD) als sechstes Technologiekompetenzzentrum, das vom Bund subventioniert wird, anerkannt werden. In einer Zeit, in der die personalisierte Medizin aufkommt und die Diagnostik bei der Entwicklung neuer Therapien zunehmend an Bedeutung gewinnt, ist die Präzisionsmedizin ein vielversprechender, strategisch wichtiger Bereich.

Am 29. Juni 2019 hat das SICHH deshalb beim Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) einen Förderantrag eingereicht, um als Technologiekompetenzzentrum Beiträge für Forschungsanstalten von nationaler Bedeutung für die Jahre 2021–2024 zu erhalten.

Damit das SICCH in diesem Rahmen Bundessubventionen beanspruchen kann, müssen mehrere Kriterien erfüllt sein. Unter anderem kommen die Subventionen des Bundes erst zum Tragen, wenn die sich bewerbende Einrichtung über eine gesicherte Finanzierung verfügt, denn diese Subventionen bilden eine Ergänzung zu den übrigen Ressourcen. Für das

SICHH geht es einerseits darum, Zusammenarbeitsverträge mit Unternehmen zu unterzeichnen, damit diese F&E-Zweigstellen innerhalb des SICHH schaffen und dessen Dienstleistungen beanspruchen. Andererseits wird eine finanzielle Unterstützung auf Jahresbasis von Seiten des Kantons erwartet. Der Staatsrat hat dem SICHH seiner Unterstützung versichert, wobei ein Entscheid des Grossen Rates vorbehalten bleibt. Dazu wird dem Parlament dieser Dekretsentwurf unterbreitet.

2. Hintergrund

Die Aktiengesellschaft SICHH SA wurde dem Grossen Rat zum ersten Mal im Frühjahr 2014 (Botschaft 2014-DICS-32) zusammen mit dem Bericht über die Finanzierung der Technologieplattformen auf dem blueFactory-Gelände (2014-DEE-23) und der Botschaft zum Projekt Smart Living Lab (SLL) und zur Errichtung einer Zweigstelle der Eidgenössischen Technischen Hochschule Lausanne (ETHL Freiburg) (2014-DEE-22) vorgestellt. In dieser ersten Botschaft wurden die Entstehung, die Ziele, die Struktur und die geplante Finanzierung des SICHH erläutert. Es sollte ein Kompetenzzentrum, das «Klinikern, Forschenden und Unternehmen moderne Ausrüstung und spezielles Fachwissen (...) zur Verfügung stellen»

wird, geschaffen werden. Bei der Schaffung der Rechtsform des Unternehmens (nicht-gewinnorientierte AG) wurde die Möglichkeit, ein Technologiekompetenzzentrum von nationaler Bedeutung zu schaffen, ebenfalls bereits berücksichtigt. Laut dem Businessplan, der mit Hilfe verschiedener Experten ausgearbeitet wurde, sollte das Zentrum ab dem siebten Betriebsjahr selbsttragend sein und einen Gewinn erwirtschaften. Der Staat wurde um eine Anfangsunterstützung in Form eines Darlehens von 3 Millionen Franken und einer Bürgschaft bei einer Bank für einen Höchstbetrag von 9 Millionen Franken gebeten. Am 15. Mai 2014 erliess der Grosse Rat das Dekret einstimmig bei einer Enthaltung (ASF 2014-047).

Die Modalitäten dieser 2014 gewährten Finanzhilfe wurden 2017 geändert, um zu verhindern, dass die Aktiengesellschaft SICHH AG in eine Überschuldungssituation im gesetzlichen Sinn gerät. Mit der Botschaft 2017-DICS-48 wurde das Gesuch um eine schrittweise Übernahme der Bankschuld durch den Staat vor den Grossen Rat gebracht. Wie in der Botschaft erläutert wurde, blieben die Ziele unverändert. Und mit den vorgeschlagenen Massnahmen sollte der Staatsrat die Bürgschaft durch ein direktes Darlehen des Staates ersetzen können; dieses Darlehen würde vollständig in einen nachgehenden Rang versetzt. Die Abweichung der Finanzplanung 2017 vom ursprünglichen Businessplan wurde damit erklärt, dass die Aufnahme der Geschäftstätigkeit des SICHH sich verzögert hatte, nachdem die Frist für die Bereitstellung der Räumlichkeiten mehrmals verlängert worden war. Die ursprüngliche Schätzung des Umsatzwachstums war ebenfalls viel zu optimistisch und berücksichtigte nicht die nötige Zeit, um sich zu etablieren und bekanntzumachen. Gestützt auf die vom Verwaltungsrat erstellte Analyse schienen die Entwicklungsperspektiven gut. Man hielt es für möglich, mit der Zeit eine Eigenfinanzierung der Aktiengesellschaft im Rahmen der staatlichen Unterstützung, deren Gesamtbetrag von 12 Millionen Franken unverändert bleiben sollte, ins Auge zu fassen. Gleichzeitig verpflichteten sich sowohl der Verwaltungsrat als auch der Staatsrat, für eine regelmässige Kontrolle der Entwicklung des Umsatzes und der Ausgaben der Aktiengesellschaft zu sorgen. Die neuen Bedingungen für die staatliche Unterstützung wurden mit dem Dekret des Grossen Rates vom 12. Dezember 2017 verabschiedet.

Aufgrund dieses Dekrets übermittelte der Staatsrat dem Grossen Rat den Bericht vom 24. Juni 2019 über die finanzielle Lage der Aktiengesellschaft SICHH SA am 31. Dezember 2018 (2019-DICS-34). Neben den Informationen über die Jahresergebnisse 2018 werden in diesem Bericht auch die Perspektiven hinsichtlich der Ergebnisse und des Finanzbedarfs für 2019 dargelegt. Es zeigt sich, dass der Gesamtbetrag der Finanzhilfe des Staates in der Höhe von 12 Millionen Franken Ende 2019 aufgebracht und eine zusätzliche Finanzierung nötig sein dürfte, um den Betrieb des SICHH über dieses Datum hinaus sicherzustellen und es ihm zu ermöglichen, sich als Technologiekompetenzzentrum zu positionieren.

3. Technologiekompetenzzentren

Gestützt auf das Bundesgesetz über die Förderung der Forschung und der Innovation (FIFG) kann der Bundesrat Beiträge an Forschungseinrichtungen von nationaler Bedeutung entrichten (Art. 15). Drei Kategorien von Forschungseinrichtungen sind vorgesehen: (1) nichtkommerzielle Forschungsinfrastrukturen, die ausserhalb von Hochschulen angesiedelt oder mit ihnen assoziiert sind, (2) nichtkommerzielle Forschungsinstitutionen, die ausserhalb von Hochschulen angesiedelt oder mit ihnen assoziiert sind, und (3) Technologiekompetenzzentren, die mit Hochschulen und der Wirtschaft auf einer nichtkommerziellen Basis zusammenarbeiten. Um Beiträge zu erhalten, müssen die Forschungseinrichtungen Aufgaben von nationaler Bedeutung, die zweckmässigerweise nicht von bestehenden Hochschulen und anderen Institutionen des Hochschulbereichs wahrgenommen werden können, erfüllen. Unter diesen Einrichtungen haben die Technologiekompetenzzentren eine besondere Funktion: Es handelt sich um juristisch selbständige Einrichtungen, die in einem spezifischen Bereich die Verbindung zwischen der Forschung an den Hochschulen und der Privatwirtschaft herstellen, um den Wissens- und Technologietransfer zu optimieren. Sie sind auf der Grundlage einer öffentlich-privaten Partnerschaft tätig und müssen die Unterstützung der Gemeinwesen und der Unternehmen haben, wobei letztere auch bei der Berechnung des Bundesbeitrags berücksichtigt wird. Dieser wird für vier Jahre gewährt, je nach den Krediten, die im Rahmen der Botschaft über die Förderung der Bildung, der Forschung und der Innovation zur Verfügung stehen.

In der laufenden Periode 2017–2020 erhalten fünf Technologiekompetenzzentren Bundessubventionen. Es sind dies: Balgrist Campus AG in Zürich; Fondation Campus Biotech, CBG, in Genf; Centre suisse d'électronique et de microtechnique CSEM in Neuenburg; Inspire AG für mechatronische Produktionssysteme und Fertigungstechnik in Zürich und Sitem-insel in Bern. Jedes Zentrum ist in einem spezifischen Bereich tätig.

Die nächste Beitragsperiode erstreckt sich über die Jahre 2021 bis 2024; die entsprechenden Gesuche mussten bis 30. Juni 2019 beim SBFI eingereicht werden. Die Prüfung der Gesuche wird mehr als ein Jahr in Anspruch nehmen, die Entscheide dürften gegen Ende 2020 fallen.

4. Bewerbung des SICHH

Das SICHH hat am 29. Juni 2019 das Dossier mit der Bewerbung um Bundesbeiträge 2021–2024 als Technologiekompetenzzentrum eingereicht. Zweck, Positionierung, Ziele und gesetzliche Stellung des SICHH decken sich vollumfänglich mit den für ein solches Zentrum verlangten Eigenschaften, wie sie in der Botschaft vom 9. November 2011 zur Totalrevision des FIFG erläutert wurden. Die Tätigkeit des SICHH besteht darin, Kooperationen zwischen den Hochschulen

und den Unternehmen einzufäden und die Ergebnisse der akademischen Forschung zu verwerten, um so die Innovationsfähigkeit der Unternehmen zu stärken. Dieser Zweck stand am Anfang der Gründung der Aktiengesellschaft und wurde in der Botschaft des Staatsrats vom 11. März 2014 (2014-DICS-32) wie folgt formuliert: *«Die Innovation ist ein komplexer Prozess, der interdisziplinär ablaufen soll und eine Spitzentechnologie im Verbund mit hochspezialisiertem Fachwissen erfordert. Das SICHH ist prädestiniert für die Rolle als Katalysator dieses Innovationsprozesses. Es wird Klinikern, Forschenden und Unternehmen moderne Ausrüstung und spezielles Fachwissen in den Bereichen Medizintechnik, Biotechnologie sowie auf allen Gebieten der menschlichen Gesundheit in Form einer öffentlich-privaten Partnerschaft (PPP) zur Verfügung stellen, um innovative Produkte zu entwickeln und den Technologietransfer zu fördern.»*

Seit Beginn seines Bestehens hat sich das SICHH dafür eingesetzt, landesweit ein grosses Netzwerk von Partnerschaften, sowohl mit Hochschulen und weiteren Forschungsanstalten (zurzeit neun Partner) als auch mit Unternehmen (sechs Partner), die im Bereich der menschlichen Gesundheit tätig sind, zu schaffen. Mit seiner hochmodernen Ausrüstung und seinen Kompetenzen in Wissenschaft und Projektleitung, die es den jeweiligen Partnern zur Verfügung stellt, soll mit einem integrativen Ansatz, bei dem verschiedene Wissensquellen zu Hilfe gezogen werden, bei der Zusammenarbeit ein Mehrwert geschaffen und der Zeitraum zwischen akademischer Forschung und deren Anwendung verkürzt werden.

5. Swiss Smart Diagnostics

In diesem Sinne und aufgrund der Kompetenzen und Erfahrungen, die das SICHH im Bereich der Diagnostik erworben hat, positioniert es sich mit seiner industriellen Abteilung mit der Bezeichnung Swiss Smart Diagnostics (SSD) als Technologiekompetenzzentrum in dieser Sparte. Im Rahmen dieser Abteilung schaffen mittlere und grosse Unternehmen, die in der Diagnostik tätig sind, beim SICHH eine eigene F&E-Einheit, dank der sie von den Ressourcen und Kompetenzen des Zentrums profitieren, aber gleichzeitig die Kontrolle über die Projekte und das geistige Eigentum behalten können. Während eines Zeitraums von vier Jahren, der verlängert werden kann, finanzieren sie eine Projektleiterin oder einen Projektleiter sowie die vom SICHH erbrachten Leistungen. Bisher haben 15 Unternehmen Absichtserklärungen unterschrieben und ihr Interesse an dieser industriellen Abteilung bekanntgegeben (Stand im Juli 2019).

Es ist wichtig anzumerken, dass, obwohl jedes Unternehmen eine eigene Einheit innerhalb der SSD haben wird, letztere auf der gesamten Geschäftstätigkeit des SICHH basiert, die auf integrative Weise operiert. So wird die industrielle Abteilung vom Wissen, welches das SICHH im Rahmen seiner verschiedenen F&E-Projekte, Innovationsprogramme und Dienst-

leistungen sowie seines Partnernetzwerks erworben hat, profitieren. Das Innovationsprogramm SIM (Swiss Innovation Maker) wird zudem signifikante Synergien ermöglichen. Es ist für die Forschenden an den Hochschulen bestimmt, die eine Technologie entwickeln und in die Industrie übertragen möchten, ohne ein eigenes Start-up gründen zu müssen. Das SICHH gründet das Start-up, welches bei Investoren Mittel sammelt, und bietet diesem die notwendigen Dienstleistungen für seinen Betrieb (Management, Verwaltung und F&E-Dienstleistungen), bis das Produkt auf den Markt gebracht wird. Die Kompetenzen des SICHH auf dem Gebiet der Diagnostik sind natürlich für die SIM-Projekte von entscheidender Bedeutung.

Dem Diagnostikbereich wird derzeit eine grosse Entwicklung prognostiziert, um den Bedürfnissen der personalisierten Medizin zu entsprechen. Mit der Entwicklung von diagnostischen Tests soll die Wirksamkeit von Behandlungen über die Individualisierung und eine Nachverfolgung der Wirkungen erhöht werden. Keines der gegenwärtigen Technologiekompetenzzentren positioniert sich derzeit in diesem Sektor. Es handelt sich deshalb um einen äusserst vielversprechenden Bereich und eine einzigartige Positionierung.

6. Verlangte Finanzierung

Der Verwaltungsrat des SICHH richtete ein Gesuch um finanzielle Unterstützung à fonds perdu in Höhe von 10 Millionen Franken für die Jahre 2020–2024 an den Staatsrat. Diese Unterstützung ist nötig, damit das SICHH einen Bundesbeitrag als Technologiekompetenzzentrum für den Zeitraum der nächsten Botschaft über Bildung, Forschung und Innovation (Botschaft FRI 2021–2024) erhalten kann.

Für den Zeitraum 2020–2024 setzt das SICHH auf fünf Hauptfinanzierungsquellen:

- > die an der industriellen Abteilung SSD beteiligten Unternehmen, deren Beitrag, der die Kosten einer internen Projektleiterin oder eines internen Projektleiters sowie der Dienstleistungen des SICHH abdeckt, mit der Aufnahme neuer Partner schrittweise zunehmen sollte;
- > die im Rahmen des SIM-Programms gegründeten Start-ups, die verschiedene administrative und wissenschaftliche Dienstleistungen beim SICHH beziehen und finanzieren werden;
- > die Beiträge verschiedener Forschungs-, Entwicklungs- und Innovationsförderungsagenturen (Schweizerischer Nationalfonds, Innosuisse usw.) an SICHH-Projekte;
- > den Kanton mit einem Beitrag von ungefähr 2 Millionen Franken im Jahr und
- > ab 2021 einen Bundesbeitrag zwischen 2,1 und 2,4 Millionen Franken.

Während dieser Zeit wird das SICHH auch weiterhin Dienstleistungen und Mandate für verschiedene Kunden aus akademischen Kreisen, aus dem Bereich der Public Health sowie aus der Wirtschaft realisieren.

Daraus ergibt sich folgender Finanzplan:

| Bezeichnung | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Bundesbeitrag | | 2 100 | 2 300 | 2 400 | 2 200 | 9 000 |
| Kantonsbeitrag | 2 500 | 1 700 | 1 900 | 2 000 | 1 900 | 10 000 |
| SSD – Beteiligungen von Unternehmen | 370 | 750 | 1330 | 2 110 | 2 750 | 7 310 |
| SIM – Dienstleistungen für die verwalteten Start-ups | 220 | 220 | 300 | 340 | 500 | 1 580 |
| F&E Mittel (SNF, Innosuisse usw.) | 300 | 300 | 500 | 500 | 850 | 2 450 |
| Aufträge, Dienstleistungen, anderes | 190 | 220 | 250 | 260 | 310 | 1 230 |
| Gesamteinkommen | 3 580 | 5 290 | 6 580 | 7 610 | 8 510 | 31 570 |
| Löhne | 2 610 | 4 030 | 5 270 | 6 240 | 7 100 | 25 250 |
| <i>davon SSD (F&E-Zweigstellen von Unternehmen)</i> | <i>725</i> | <i>1 860</i> | <i>2 635</i> | <i>3 200</i> | <i>3 302</i> | <i>11 722</i> |
| Betriebskosten | 820 | 920 | 970 | 1 020 | 1 070 | 4 800 |
| Investition | 200 | 300 | 300 | 300 | 300 | 1 400 |
| Total der Ausgaben | 3 630 | 5 250 | 6 540 | 7 560 | 8 450 | 31 450 |

Diese Planung wurde auf der Grundlage eines Szenarios entwickelt, bei dem die Anzahl der an der SSD teilnehmenden Unternehmen schrittweise von drei im Jahr 2020 auf acht in den Jahren 2023 und 2024 steigt, jeweils mit einer Projektleiterin oder einem Projektleiter und zwei Fachkräften. Dieser Anstieg sowie die Entwicklung von SIM-Projekten erklären das prognostizierte Personal- und Ausgabenwachstum. Diese Prognosen werden entsprechend den tatsächlich unterzeichneten Verträgen und den tatsächlich erhaltenen finanziellen Mitteln angepasst. Der Verwaltungsrat bereitet ebenfalls ein Szenario für den Fall vor, dass das SICHH keine Bundesbeiträge als Technologiekompetenzzentrum erhalten sollte.

Das Jahr 2020 ist kritisch für die Zukunft des SICHH: Laut aktuellen Berechnungen wird der kantonale Darlehensbetrag von 12 Millionen Franken Anfang 2020 aufgebraucht sein, während die Antwort des Bundes auf das Gesuch um Subventionierung als Technologiekompetenzzentrum erst Ende 2020 bekannt sein wird. Auch möchten einige Unternehmen, die interessiert daran sind, dem SSD beizutreten, dies bereits 2020 machen. Aus diesem Grund ersucht das SICHH den Kanton um eine Unterstützung von 2,5 Millionen Franken für 2020, damit sein Betrieb in diesem entscheidenden Jahr sichergestellt werden kann. Darüber hinaus wird für die Entwicklung des Technologiekompetenzzentrums und des SSD-Projekts ein Antrag auf Unterstützung im Rahmen der neuen Regionalpolitik (NRP) geprüft. Die durch die NRP gewährte Finanzhilfe könnte bis zu 500 000 Franken über einen Zeitraum von zwei Jahren (2019 und 2020) betragen. Somit würde sich der Beitrag des Staates je nach Höhe des durch die NRP erhaltenen Unterstützungsbetrags entsprechend verringern.

Wenn es die Bundesbeiträge für 2021–24 erhält, tritt das SICHH tatsächlich in den äusserst exklusiven Kreis der Technologiekompetenzzentren ein und wird ein Gesuch für den nachfolgenden Zeitraum (2025–28) einreichen, um in diesem Kreis zu verbleiben. Der Kantonsbeitrag sollte in diesem Zeitraum und auch während der folgenden Beitragsperioden weiterlaufen, wobei der Betrag nach und nach kleiner werden dürfte. So handelt es sich für den Kanton wahrscheinlich um eine langfristige Finanzhilfe, die davon abhängen wird, ob es dem SICHH gelingt, vermehrt private Finanzmittel zu erhalten.

7. Schlussfolgerungen

Der Bereich der Diagnostik ist ein zukunftssträchtiger Sektor im Bereich der Gesundheit und dürfte in den kommenden Jahren ein bedeutendes Wachstum erfahren. Wenn das SICHH Bundesbeiträge als Technologiekompetenzzentrum erhält, verschafft ihm das eine bessere Sichtbarkeit und würde erheblich zur Positionierung des Kantons Freiburg als innovativer Standort beitragen. Die Kantone, in denen ein solches Zentrum liegt, verfügen über einen Wettbewerbsvorteil, wenn es darum geht, schweizerische und internationale Firmen anzuziehen. Die Schaffung einer industriellen Abteilung (eines Geschäftsbereichs Industrie) im Bereich der Diagnostik mit der Beteiligung mehrerer Firmen würde der Entwicklung der Kenntnisse in diesem Bereich und der Zusammenarbeit mit den Hochschulen eine neue Dynamik verleihen, die bereits im Kanton ansässigen Unternehmen stärken und neue anziehen.

Die verlangte Finanzierung bildet einen Paradigmenwechsel gegenüber der Finanzhilfe, die der Aktiengesellschaft SICHH gegenwärtig ausgerichtet wird; es geht künftig um eine wahrscheinlich dauerhafte Unterstützung à fonds perdus, wie dies bei den meisten Technologiekompetenzzentren der Fall ist. Der Staatsrat beantragt dem Grossen Rat, diese neue Finanzierung, die sich auf höchstens 10 Millionen Franken für die nächsten fünf Jahre beläuft, zu genehmigen. Dank ihr können die vom SICHH mit der anfänglichen Hilfe des Kantons in Höhe von 12 Millionen erworbenen Kenntnisse und aufgebauten Infrastrukturen aufgewertet werden, und sie eröffnet die Aussicht, dass der Kanton sich als Standort der vom Bund subventionierten Technologiekompetenzzentren positionieren kann. Der Staatsrat hat dem Verwaltungsrat des SICHH mitgeteilt, dass er dieses Ziel unterstütze und gewillt sei, die nötigen Finanzmittel zu gewähren, um dies zu erreichen. Der Entscheid des Grossen Rates bleibt natürlich vorbehalten.

Die persönlichen Veränderungen im Verwaltungsrat des SICHH mit dem neuen Präsidium und neuen Mitgliedern festigen dessen Kompetenzen im medizinischen und pharmazeutischen Bereich sowie beim Innovationsmanagement. Der Staat bringt sich ebenfalls vermehrt ein, indem der Direktor der Wirtschaftsförderung in den Verwaltungsrat eintritt. Das Controlling der Finanzen und der Geschäftsentwicklung des SICHH auf Quartalsbasis wird weitergeführt und intensiviert.

Das unterbreitete Dekret hat keinen Einfluss auf die gegenwärtige Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Die Vereinbarkeit mit dem Bundesrecht und mit dem Europarecht wird nicht in Frage gestellt.

Da der finanzielle Beitrag $\frac{1}{4}\%$ des Totals der Ausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung übersteigt, wird das Dekret dem fakultativen Referendum unterstellt.

Décret relatif

du

au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le décret du 12 décembre 2017 relatif à l'aide financière octroyée à la société anonyme *Swiss Integrative Center for Human Health*;

Vu le message 2019-DICS-52 du Conseil d'Etat du 24 septembre 2019;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

Une contribution financière complémentaire de 10 millions de francs en faveur de la société anonyme *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH SA), dans le cadre de sa candidature au titre de centre de compétences technologiques reconnu sur le plan fédéral, est approuvée.

Dekret

vom

über die Finanzierung des SICHH als Technologiekompetenzzentrum

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Bundesgesetz vom 14. Dezember 2012 über die Förderung der Forschung und der Innovation (FIFG);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf das Dekret vom 12. Dezember 2017 über die Finanzhilfe an die Aktiengesellschaft *Swiss Integrative Center for Human Health*;

nach Einsicht in die Botschaft 2019-DICS-52 des Staatsrats vom 24. September 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Der Aktiengesellschaft *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH AG) wird im Rahmen ihrer Bewerbung als vom Bund anerkanntes Technologiekompetenzzentrum eine zusätzliche finanzielle Unterstützung von 10 Millionen Franken bewilligt.

Art. 2

¹ La contribution financière prend la forme d'une aide à fonds perdu.

² Cette contribution s'articule de la manière suivante:

- a) un montant maximal de 2,5 millions de francs est octroyé pour l'année 2020;
- b) le solde de la contribution peut être alloué durant les années 2021 à 2024 aux conditions suivantes:
 1. la société obtient les subventions de la Confédération au titre de centre de compétences technologiques;
 2. la société prouve qu'elle est en mesure d'obtenir des contributions financières de la part d'entreprises ou d'autres tiers.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat fixe les modalités de l'octroi de ce soutien.

² Il informe annuellement le Grand Conseil de la situation de la société anonyme *Swiss Integrative Center for Human Health* et des mesures mises en place.

Art. 4

Les montants octroyés sont comptabilisés sous le centre de charges «Secrétariat général» de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Art. 5

¹ Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

² Il entre en vigueur dès sa promulgation.

Art. 2

¹ Die finanzielle Unterstützung hat die Form einer nicht rückzahlbaren Finanzhilfe.

² Dieser Unterstützungsbeitrag setzt sich wie folgt zusammen:

- a) Für das Jahr 2020 wird ein Betrag von höchstens 2,5 Millionen Franken gewährt.
- b) Der Restbetrag der Finanzhilfe kann in den Jahren 2021–2024 unter folgenden Bedingungen gewährt werden:
 1. die Aktiengesellschaft erhält in ihrer Eigenschaft als Technologiekompetenzzentrum Bundesbeiträge;
 2. die Aktiengesellschaft weist nach, dass sie in der Lage ist, Finanzmittel von Unternehmen oder sonstigen Dritten zu erhalten.

Art. 3

¹ Der Staatsrat legt die Modalitäten für die Gewährung dieser Finanzhilfe fest.

² Er informiert den Grossen Rat über die Situation der Aktiengesellschaft *Swiss Integrative Center for Human Health* und die ergriffenen Massnahmen.

Art. 4

Die gewährten Unterstützungsbeträge werden unter der Kostenstelle «Generalsekretariat» der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport eingetragen.

Art. 5

¹ Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

² Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DICS-52

Décret: Projet de Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

Propositions de la commission ordinaire CO-2019-015

Présidence : Benoît Piller

Membres : Susanne Aebischer, Sylvia Baiutti, Solange Berset, Marc-Antoine Gamba, Ueli Johner-Etter, Grégoire Kubski, Nicolas Pasquier, André Schoenenweid, Jean-Daniel Schumacher, Michel Zadory

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit :

Art. 2 al. 2 let. b ch. 3

[² Cette contribution s'articule de la manière suivante :]

[b) le solde de la contribution peut être alloué durant les années 2021 à 2024 aux conditions suivantes :]

3. la société applique une stratégie de collaboration avec les autres institutions actives dans l'innovation et la recherche.

A1

Anhang

GROSSER RAT

2019-DICS-52

Dekret: Finanzierung des SICHH als Technologiekompetenzzentrum

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2019-015

Präsidium: Benoît Piller

Mitglieder: Susanne Aebischer, Sylvia Baiutti, Solange Berset, Marc-Antoine Gamba, Ueli Johner-Etter, Grégoire Kubski, Nicolas Pasquier, André Schoenenweid, Jean-Daniel Schumacher, Michel Zadory

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 2 Abs. 2 Bst. b Ziff. 3

[² Dieser Unterstützungsbeitrag setzt sich wie folgt zusammen:]

[b) Der Restbetrag der Finanzhilfe kann in den Jahren 2021–2024 unter folgenden Bedingungen gewährt werden:]

3. Das Unternehmen verfolgt eine Strategie der Zusammenarbeit mit anderen Institutionen, die in der Innovation und der Forschung tätig sind.

Art. 2 al. 2 let. b ch. 4

[² Cette contribution s'articule de la manière suivante :]

[b) le solde de la contribution peut être alloué durant les années 2021 à 2024 aux conditions suivantes :]

4. les membres de la direction sont indépendants de l'Université.

Art. 4 al. 1, al. 2

¹ Les montants octroyés sont comptabilisés en 2020 sous le centre de charges «Secrétariat général» de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

² Les montants octroyés sont comptabilisés dès 2021 sous le centre de charges «Secrétariat général» de la Direction de l'économie et de l'emploi.

A2**Art. 2 Abs. 2 Bst. b Ziff. 4**

[² Dieser Unterstützungsbeitrag setzt sich wie folgt zusammen:]

[b) Der Restbetrag der Finanzhilfe kann in den Jahren 2021–2024 unter folgenden Bedingungen gewährt werden:]

4. Die Direktionsmitglieder sind von der Universität unabhängig.

Art. 4 Abs. 1, Abs. 2**A3**

¹ Die gewährten Unterstützungsbeträge werden 2020 unter der Kostenstelle «Generalsekretariat» der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport eingetragen.

² Die gewährten Unterstützungsbeträge werden ab 2021 unter der Kostenstelle «Generalsekretariat» der Volkswirtschaftsdirektion eingetragen.

Vote final

Par 9 voix contre 0 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Demande de renvoi

Par 8 voix contre 2 et 1 abstention, la commission a refusé le renvoi du projet de décret au Conseil d'Etat afin que celui-ci reformule son message en tenant compte des critiques et remarques émises lors du débat d'entrée en matière.

Schlussabstimmung

Mit 9 zu 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projekt bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Rückweisungsantrag

Mit 8 gegen 2 Stimmen und einer Enthaltung lehnte die Kommission es ab, den Vorentwurf an den Staatsrat zurückzuweisen damit dieser seine Botschaft unter Berücksichtigung der Kritiken und Bemerkungen, die während der Eintretensdebatte geäußert wurden, neu formulieren kann.

Amendements

Art. 1

Une contribution financière complémentaire de ~~10~~ 2,5 millions de francs en faveur de la société anonyme *Swiss Integrative Center for Human Health* (SICHH SA), dans le cadre de sa candidature au titre de centre de compétences technologiques reconnu sur le plan fédéral, est approuvée.

A90

Art. 2 al. 2 let. a

a) un montant maximal de ~~2,5~~ 2 millions de francs est octroyé pour l'année 2020;

A91

Art. 2 al. 2 let. b ch. 4

[² Cette contribution s'articule de la manière suivante:]
[b) le solde de la contribution peut être alloué durant les années 2021 à 2024 aux conditions suivantes:]

A92

4. le CEO est indépendant de l'Université.

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A90, est acceptée par 5 voix contre 4 et 2 abstentions.

**CE
A90**

La proposition A1, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 11 voix contre 0 et 0 abstention.

**A1
CE**

La proposition A92, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 6 voix contre 4 et 1 abstention.

**A92
CE**

La proposition A3, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 10 voix contre 1 et 0 abstention.

**A3
CE**

Änderungsanträge

Art. 1

Antrag in französischer Sprache eingereicht.

Art. 2 Abs. 2 Bst. a

Antrag in französischer Sprache eingereicht.

Art. 2 Abs. 2 Bst. b Ziff. 4

Antrag in französischer Sprache eingereicht.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A90 mit 5 zu 4 Stimmen bei 2 Enthaltungen.

Antrag A1 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Antrag A92 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 6 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Antrag A3 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 10 zu 1 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Deuxième lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat et la proposition A91 obtiennent chacune 5 voix ; il y a 1 abstention. Le président tranche en faveur de la proposition du Conseil d'Etat.

La proposition A2, opposée à la proposition A92, est acceptée par 6 voix contre 4 et 1 abstention.

La proposition A2, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 8 voix contre 2 et 1 abstention.

Troisième lecture

La proposition A2, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 7 voix contre 3 et 1 abstention.

Le 25 novembre 2019

Zweite Lesung

**CE
A91** Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats und Antrag A91 erhalten je 5 Stimmen; es gibt 1 Enthaltung. Der Präsident entscheidet zugunsten der ursprünglichen Fassung des Staatsrats.

**A2
A92** Antrag A2 obsiegt gegen Antrag A92 mit 6 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung.

**A2
CE** Antrag A2 obsiegt gegen Antrag A93 mit 8 zu 2 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Dritte Lesung

**A2
CE** Antrag A2 obsiegt gegen Antrag A93 mit 7 zu 3 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Den 25. november 2019

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DICS-52

Projet de décret :
Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Présidence : Claude Brodard

Membres : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Entrée en matière

La Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret par 8 voix contre 2 et 3 abstentions.

Vote final

Par 7 voix contre 2 et 4 abstentions, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter, sous l'angle financier, ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Le 4 décembre 2019

Anhang

GROSSER RAT

2019-DICS-52

Dekretsentwurf:
**Finanzierung des SICHH als
Technologiekompetenzzentrum**

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Präsidium : Claude Brodard

Mitglieder : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry und Benoît Piller

Eintreten

Mit 8 zu 2 Stimmen bei 3 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 7 zu 2 Stimmen bei 4 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Den 4. Dezember 2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Place Notre-Dame 8, 1701 Fribourg

T +41 26 305 90 20
www.fr.ch/cmrag

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil du 27 novembre 2019

Préambule

Le Conseil de la magistrature a procédé à la mise au concours des fonctions judiciaires suivantes :

- > Juge de paix de la Singine 60% (FO du 20.09.2019)
- > Président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé (FO du 11.10.2019)
- > Vice-président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé (FO du 11.10.2019)
- > Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) (FO du 27.09.2019)
- > Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (français, droit civil et/ou pénal) (FO du 27.09.2019)
- > Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (allemand, droit civil et/ou pénal) (FO du 27.09.2019)
- > Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac (FO du 04.10.2019)
- > Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère (FO du 04.10.2019)
- > Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne (FO du 27.09.2019)
- > Assesseur-e-s (gestion des biens) (2 postes) à la Justice de paix de la Glâne (FO 11.10.2019)

Lors de sa séance du 27 novembre 2019, le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Liebfrauenplatz 8, 1701 Freiburg

T +41 26 305 90 20
www.fr.ch/jr

Stellungnahme vom 27. November 2019 zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

Einleitung

Der Justizrat hat folgende richterliche Ämter zur Bewerbung ausgeschrieben:

- > Friedensrichter/in des Sensebezirks 60% (AB 20.09.2019)
- > Präsident/in der Rekurskommission für die Ersterhebung (AB 11.10.2019)
- > Vizepräsident/in der Rekurskommission für die Ersterhebung (AB 11.10.2019)
- > Ersatzrichter/in beim Kantonsgericht (Sozialversicherungs- und Verwaltungsrecht) (AB 27.09.2019)
- > Ersatzrichter/in beim Kantonsgericht (französisch, Zivil- und/oder Strafsachen) (AB 27.09.2019)
- > Ersatzrichter/in beim Kantonsgericht (deutsch, Zivil- und/oder Strafsachen) (AB 27.09.2019)
- > Beisitzer/in beim Bezirksgericht See (AB 04.10.2019)
- > Beisitzer/in beim Bezirksgericht Greyerz (AB 04.10.2019)
- > Ersatzbeisitzer/in (Arbeitnehmersvertreter/in) beim Arbeitsgericht des Glanebezirks (AB 27.09.2019)
- > Beisitzer/innen (Vermögensverwaltung) (2 Ämter) beim Friedensgericht des Glanebezirks (AB 11.10.2019)

Anlässlich seiner Sitzung vom 27. November 2019 hat der Justizrat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme des Justizrates

| Friedensgericht des Sensebezirks | |
|---|---|
| Friedensrichter/in 60% | <p>Nach Präferenz geordnet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Seraina Rohner Stulz 2. Tabea Clément 3. Mathias Boschung <p>Wählbar: Jessica Magdalena Meer, Petra Vondrasek (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)</p> |
| Rekurskommission für die Ersterhebung | |
| Präsident/in | Alice Reichmuth Pfammatter |
| Vizepräsident/in | <p>Marc Zürcher</p> <p>Wählbar : Renao Iliescu</p> |
| Kantonsgericht | |
| 2 Ersatzrichter/innen (Sozialversicherungs- und Verwaltungsrecht) | <p>Nach Präferenz geordnet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Jenny Castella <u>und</u> Mélanie Maillard Russier 2. Gilles Aebischer, Stéphanie Colella (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) <p>Wählbar : Jérôme Piegai</p> |
| Ersatzrichter/in (Zivil- und/oder Strafsachen, französisch) | <p>Nach Präferenz geordnet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Michel Heinzmann 2. Bruno Pasquier 3. Sandra Ayan, Ludovic Farine, Laure Gallay, Caroline Neithardt, Cornelia Thalmann El Bachary (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) |
| Ersatzrichter/in (Zivil- und/oder Strafsachen, deutsch) | <p>Nach Präferenz geordnet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Debora Friedli 2. Philippe Corpataux, Cornelia Thalmann El Bachary (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) |

| Bezirksgericht See | |
|---------------------------|--|
| Beisitzer/in | Nach Präferenz geordnet 1. David Humair 2. Jonas Tage Petersen |

| Bezirksgericht Greyerz | |
|-------------------------------|---|
| Beisitzer/in | Nach Präferenz geordnet 1. Karine Beaud, Nathalie Delbarre (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) 2. Claire-Lise Pauli, Monique Théraulaz (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) 3. Florence Conrath, Sophie Marchon Modolo (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) Wählbar: Sébastien Frossard, Pierre Grandjean, Jean-Marc Nicolet, Claude Suchet (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) |

| Arbeitsgericht des Glanebezirks | |
|---|---|
| Ersatzbeisitzer/in (Arbeitnehmersvertreter/in) | Gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge Franco de Andrea, Pedro de Oliveira, Cédric Rossel |

| Friedensgericht des Glanebezirks | |
|--|--|
| 2 Beisitzer/innen (Vermögensverwaltung) | Nach Präferenz geordnet 1. Mireca-Ninel Cuzman <u>und</u> Françoise Déglon 2. Jean-François Bard, Céline Cal, Jean-Blaise Castella, Laetitia Reynaud (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge) |

Im Namen des Justizrates

Johannes Frölicher
Präsident

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-GC-194-205

Elections à des fonctions judiciaires

*Préavis de la Commission de justice**Présidence : Nicolas Kolly**Vice-présidence : Antoinette de Weck**Membres : Francine Defferrard, Pierre Mauron, Marie-France Roth-Pasquier (excusée), André Schneuwly, Julia Senti*Election à des fonctions judiciaires professionnelles et non professionnelles**Juge de paix de la Singine (60%)**5 membres s'expriment en faveur de M^{me} Seraina Rohner Stulz
M^{me} Tabea Clément obtient 1 voix**Seraina ROHNER STULZ**

2019-GC-194

GROSSER RAT

2019-GC-194-205

Wahlen in Richterämter

*Stellungnahme der Justizkommission**Präsidium: Nicolas Kolly**Vize-Präsidium : Antoinette de Weck**Mitglieder : Francine Defferrard, Pierre Mauron, Marie-France Roth-Pasquier (entschuldigt), André Schneuwly, Julia Senti*Wahlen in hauptberufliche und nebenberufliche Richterämter**Friedensrichter/in des Sensebezirks (60%)**5 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Seraina Rohner Stulz
Tabea Clément erhält 1 Stimme**Seraina ROHNER STULZ****Président-e
Commission de recours en matière de 1^{er} relevé**6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Alice Reichmuth
Pfammatter**Alice REICHMUTH PFAMMATTER**

2019-GC-195

**Präsident/in
Rekurskommission für die Ersterhebung**6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Alice Reichmuth
Pfammatter**Alice REICHMUTH PFAMMATTER**

Vice-président-e
Commission de recours en matière de 1^{er} relevé

6 membres s'expriment en faveur de M. Marc Zürcher

Marc ZÜRCHER

2019-GC-197 **Vizepräsident/in**
Rekurskommission für die Ersterhebung

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Marc Zürcher

Marc ZÜRCHER

Juge suppléant-e (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 1
Tribunal cantonal

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Jenny Castella

Jenny CASTELLA

2019-GC-196 **Ersatzrichter/in (Sozialversicherungs- und Verwaltungsrecht) - Stelle 1**
Kantonsgericht

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Jenny Castella

Jenny CASTELLA

Juge suppléant-e (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 2
Tribunal cantonal

5 membres s'expriment en faveur de M^{me} Mélanie Maillard Russier
 M. Gilles Aebischer obtient 1 voix

Mélanie MAILLARD RUSSIER

2019-GC-198 **Ersatzrichter/in (Sozialversicherungs- und Verwaltungsrecht) - Stelle 2**
Kantonsgericht

5 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Mélanie Maillard Russier
 Gilles Aebischer erhält 1 Stimme

Mélanie MAILLARD RUSSIER

Juge suppléant-e (français, droit civil et/ou pénal)
Tribunal cantonal

6 membres s'expriment en faveur de M. Michel Heinzmann

Michel HEINZMANN

2019-GC-199 **Ersatzrichter/in (français, Zivil- und/oder Strafsachen)**
Kantonsgericht

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Michel Heinzmann

Michel HEINZMANN

**Juge suppléant-e (allemand, droit civil et/ou pénal)
Tribunal cantonal**

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Debora Friedli

Debora FRIEDLI

**2019-GC-200 Ersatzrichter/in (deutsch, Zivil- und/oder Strafsachen)
Kantonsgericht**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Debora Friedli

Debora FRIEDLI

**Assesseur-e
Tribunal d'arrondissement du Lac**

4 membres s'expriment en faveur de M. Jonas Tage Petersen
M. David Humair obtient 2 voix

Jonas Tage PETERSEN

**2019-GC-201 Beisitzer/in
Bezirksgericht See**

4 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Jonas Tage Petersen
David Humair erhält 2 Stimmen

Jonas Tage PETERSEN

**Assesseur-e
Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

3 membres s'expriment en faveur de M^{me} Karine Beaud
M. Pierre Grandjean obtient 1 voix
M. Sébastien Frossard obtient 1 voix
1 membre s'abstient

Karine BEAUD

**2019-GC-202 Beisitzer/in
Bezirksgericht Greyerz**

3 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Karine Beaud
Pierre Grandjean erhält 1 Stimme
Sébastien Frossard erhält 1 Stimme
1 Mitglied enthält sich der Stimme

Karine BEAUD

**Assesseur-e suppléant-e (travailleurs)
Tribunal des prud'hommes de la Glâne**

4 membres s'expriment en faveur de M. Cédric Rossel
M. Pedro de Oliveira obtient 2 voix

Cédric ROSSEL

**2019-GC-203 Ersatzbeisitzer/in (Arbeitnehmervertreter/in)
Arbeitsgericht des Glanebezirks**

4 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Cédric Rossel
Pedro de Oliveira erhält 2 Stimmen

Cédric ROSSEL

**Assesseur-e (gestion des biens) - Poste 1
Justice de paix de la Glâne**

6 membres s'expriment en faveur de M. Mireca-Nunel Cuzman

Mircea-Ninel CUZMAN

**Assesseur-e (gestion des biens) - Poste 2
Justice de paix de la Glâne**

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Françoise Déglon

Françoise DEGLON

Les dossiers des candidat-e-s éligibles sont à la disposition des député-e-s pour consultation :

le mardi 17 décembre 2019 (durant la séance du Grand Conseil) au bureau des huissiers à l'Hôtel cantonal.

—
Le 4 décembre 2019

**2019-GC-204 Beisitzer/in (Vermögensverwaltung) - Stelle 1
Friedensgericht des Glanebezirks**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Mireca-Nunel Cuzman

Mircea-Ninel CUZMAN

**2019-GC-205 Beisitzer/in (Vermögensverwaltung) - Stelle 2
Friedensgericht des Glanebezirks**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Françoise Déglon

Françoise DEGLON

Die Unterlagen der wählbaren Bewerber/innen können von den Grossrätinnen und Grossräten eingesehen werden:

am Dienstag, 17. Dezember 2019, (während der Sitzung des Grossen Rates) im Büro der Weibel im Rathaus.

—
Den 4. Dezember 2019

Décret 4

2019-DIAF-32

du

relatif aux naturalisations

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF);
sur la proposition du Conseil d'Etat du 3 septembre 2019,

Décète:

Art. 1

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 1 au présent décret acquièrent le droit de cité suisse et fribourgeois.

Art. 2

La personne mentionnée dans l'Annexe 2 au présent décret acquiert le droit de cité fribourgeois.

Art. 3

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

² Il est publié dans la Feuille officielle.

Art. 4

Le Conseil d'Etat est chargé de délivrer les actes de naturalisation.

Dekret 4

2019-DIAF-32

vom

über die Einbürgerungen

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 14. Dezember 2017 über das freiburgische Bürgerrecht (BRG);
auf Antrag des Staatsrats vom 3. September 2019,

beschliesst:

Art. 1

Die Personen gemäss Anhang 1 dieses Dekrets erwerben das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 2

Die Person gemäss Anhang 2 dieses Dekrets erwirbt das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 3

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

² Es wird im Amtsblatt veröffentlicht.

Art. 4

Der Staatsrat wird mit der Aushändigung der Einbürgerungsdokumente beauftragt.

Annexe**GRAND CONSEIL****2019-DIAF-32**

**Projet de décret:
Naturalisations 2019 - Décret 4**

Propositions de la Commission des naturalisations

Présidence : Andréa Wassmer

Vice-présidence : Bernadette Mäder-Brülhart

Membres : Christine Jakob, Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Entrée en matière

La Commission propose tacitement au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La Commission propose au Grand Conseil de modifier l'annexe 1 et d'ajouter une annexe 3 (voir pages suivantes) *sous réserve du retrait des dossiers des candidats préavisés négativement.*

Vote final

Par 7 voix sans opposition ni abstention, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 28 novembre 2019

Anhang**GROSSER RAT****2019-DIAF-32**

**Dekretsentwurf:
Einbürgerungen 2019 - Dekret 4**

Antrag der Einbürgerungskommission

Präsidium : Andréa Wassmer

Vize-Präsidium : Bernadette Mäder-Brülhart

Mitglieder: Christine Jakob, Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat den Anhang 1 dieses Dekretsentwurfs zu ändern und einen Anhang 3 hinzufügen (siehe folgende Seite); *der Rückzug der Dossiers Bewerberinnen und Bewerbern mit ablehnender Stellungnahme bleibt vorbehalten*

Schlussabstimmung

Mit 7 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 28. November 2019

Message 2019-DIAF-5

12 novembre 2019

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret approuvant la fusion
des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret donnant force de droit à la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers.

Le présent message se divise selon le plan suivant:

| | |
|--|----------|
| 1. Historique | 1 |
| 2. Données statistiques | 2 |
| 3. Conformité au plan de fusions | 2 |
| 4. Aide financière | 2 |
| 5. Commentaires sur la convention de fusion | 2 |
| 6. Commentaires sur le projet de décret | 2 |
| 7. Etat des communes, referendum et entrée en vigueur | 2 |

1. Historique

Le plan de fusion établi par le Préfet du district de la Singine intègre le projet «Sense Mittelland» composé des cinq communes d'Alterswil, Heitenried, St. Antoni, St. Ursen et Tafers.

En 2014, les conseils communaux de St. Antoni et Tafers ont décidé d'examiner une collaboration plus intense pouvant aboutir même à une éventuelle fusion. En date du 18 octobre 2015, un vote consultatif a eu lieu dans les deux communes, précédé d'une séance d'information. Les deux communes ont accepté d'examiner de manière plus détaillée les modalités d'une fusion. Un comité de pilotage et des groupes de travail ont été instaurés et un mandat d'accompagnement externe du projet a été contracté.

En novembre 2016, il a été décidé d'adresser une demande aux communes d'Alterswil, Heitenried et St. Ursen quant à leur souhait de rejoindre le projet de fusion. Les communes de Heitenried et St. Ursen ont communiqué qu'elles ne souhaitaient pas faire partie du projet. Le conseil communal d'Alterswil a décidé en décembre 2016 de participer à l'étude de fusion. Un rapport de fusion a été établi et les résultats ont été présentés à la population des trois communes en mai 2018. Par la suite le rapport a été retravaillé.

Le 10 septembre 2018, un premier projet de convention de fusion a été transmis au Service des communes pour examen préalable. Le projet définitif de convention de fusion a été transmis par lettre du 17 janvier 2019.

La convention de fusion a été signée les 11, 15 et 18 février 2019 par les conseils communaux de Tafers, Alterswil et St. Antoni. En mars 2019, des séances d'information pour la population ont été organisées dans les trois communes.

La fusion des trois communes a été soumise au vote populaire le 19 mai 2019; les résultats ont été les suivants:

| | | |
|--------------|----------------|---------------------|
| > Alterswil | 1597 électeurs | 1013 votes valables |
| | 574 oui | 439 non |
| > St. Antoni | 1660 électeurs | 1078 votes valables |
| | 786 oui | 292 non |
| > Tafers | 2616 électeurs | 1324 votes valables |
| | 916 oui | 408 non |

2. Données statistiques

| | Alterswil | St. Antoni | Tafers | Fusion |
|---|-----------|------------|--------|--------|
| Population légale au 31.12.2010 | 1929 | 1925 | 2851 | 6705 |
| Population légale au 31.12.2018 | 2028 | 2076 | 3450 | 7554 |
| Surface en km ² | 16,14 | 16,79 | 8,42 | 41,35 |
| Coefficients d'impôts 2019: | | | | |
| <i>Personnes physiques, en%</i> | 79,0 | 87,0 | 75,0 | 75,0 |
| <i>Personnes morales, en%</i> | 79,0 | 87,0 | 75,0 | 75,0 |
| <i>Contribution immobilière, en%</i> | 1,25 | 2,00 | 1,50 | 1,50 |
| Péréquation financière 2019: | | | | |
| <i>Indice du potentiel fiscal IPF</i> | 80,40 | 79,60 | 96,99 | 87,63 |
| <i>Indice synthétique des besoins ISB</i> | 98,70 | 86,64 | 103,69 | 97,28 |

3. Conformité au plan de fusions

Le plan de fusions établi par le Préfet de la Singine et approuvé par le Conseil d'Etat en date du 28 mai 2013 englobe le projet «Sense Mittelland» composé des cinq communes d'Alterswil, Heitenried, St. Antoni, St. Ursen et Tafers. Ainsi la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers peut être considérée comme une étape intermédiaire dans le plan de fusions au sens des considérations de l'arrêté du 28 mai 2013.

4. Aide financière

L'aide financière correspond à la somme des montants obtenus en multipliant, pour chaque commune concernée, le montant de base par le multiplicateur. Le montant de base s'élève à 200 francs par commune, multiplié par le chiffre de sa population légale qui est établi au moment de l'entrée en vigueur de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) du 9 décembre 2010 (RSF 141.1.1). La loi étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, c'est la population légale au 31 décembre 2010 qui est retenue.

Ainsi les communes bénéficieront d'une aide financière qui s'élève à:

- > 385 800 francs pour une population légale de 1929 habitants pour la commune d'Alterswil
- > 385 000 francs pour une population légale de 1925 habitants pour la commune de St. Antoni,
- > 570 200 francs pour une population légale de 2851 habitants pour la commune de Tafers,

soit au total un montant de base de 1 341 000 francs.

Le montant de base est multiplié par un facteur de 1,1 lorsque trois communes fusionnent. Ainsi, l'aide financière octroyée à la nouvelle commune de Tafes s'élèvera au total à 1 475 100 francs.

L'aide financière est versée dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion. La fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers sera effective au 1^{er} janvier 2021. Le verse-

ment interviendra donc en 2022 dans les limites des moyens budgétaires mis à disposition par la LEFC.

5. Commentaires sur la convention de fusion

La convention de fusion, dont une copie est annexée au présent message, est le document soumis pour approbation aux citoyennes et citoyens des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers, conformément à l'article 134d de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980 (RSF 140.1). Les corps électoraux se sont prononcés le 19 mai 2019.

6. Commentaires sur le projet de décret

L'article 1 du projet de décret précise la date à laquelle la fusion des trois communes prendra effet.

L'article 2 indique le nom de la nouvelle commune et son appartenance au district du Singine.

L'article 3 reprend quelques éléments importants de la convention de fusion, réglant les problèmes des limites territoriales, des droits de cité ainsi que du bilan de chaque commune.

L'article 4 fixe le montant de l'aide financière relative à la fusion et précise les modalités de versement.

7. Etat des communes, referendum et entrée en vigueur

La modification de l'ordonnance du 24 novembre 2015 indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) aura lieu dans un deuxième temps. Avec effet au 1^{er} janvier 2021, date d'entrée en vigueur de la présente fusion, les noms d'Alterswil et de St. Antoni seront supprimés de l'article 4 ONCD.

En tenant compte de la présente fusion de communes et sous réserve d'autres fusions entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021, le canton comptera à cette date encore 131 communes.

Le présent décret, comportant un soutien financier d'encouragement aux fusions octroyé sur la base et conformément aux articles 9 à 15 LEFC, n'entraîne pas une dépense nouvelle¹, car la LEFC a elle-même fait l'objet d'un referendum financier obligatoire². Les décrets de fusion appliquant la LEFC ne sont dès lors pas soumis au referendum financier.

N'étant pas soumis au referendum, le présent décret peut entrer en vigueur dès son adoption par le Grand Conseil et sa publication dans le Recueil officiel.

Annexe

—

Convention de fusion (uniquement en allemand)

¹ Art. 46 al. 1 let. b de la Constitution du canton de Fribourg (Cst.) du 16 mai 2004 (RSF 10.1), art. 24 al. 1 let. a de la loi sur les finances de l'Etat (LFE) du 25 novembre 1994 (RSF 610.1)

² Votation populaire du 15 mai 2011

Botschaft 2019-DIAF-5

12. November 2019

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf zur Genehmigung des Zusammenschlusses
der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers**

Wir unterbreiten Ihnen den Entwurf zum Dekret, das dem Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers Rechtskraft verleiht.

Die Botschaft gliedert sich in folgende Abschnitte:

| | |
|--|----------|
| 1. Geschichtliches | 4 |
| 2. Statistische Daten | 5 |
| 3. Übereinstimmung mit dem Fusionsplan | 5 |
| 4. Finanzhilfe | 5 |
| 5. Kommentar zur Fusionsvereinbarung | 5 |
| 6. Kommentar zum Dekretsentwurf | 5 |
| 7. Zahl der Gemeinden, Referendum und Inkrafttreten | 5 |

1. Geschichtliches

Der vom Oberamtmann des Sensebezirks erstellte Fusionsplan beinhaltet das Projekt «Sense Mittelland», das die Gemeinden Alterswil, Heitenried, St. Antoni, St. Ursen und Tafers umfasst.

Im Jahr 2014 beschlossen die Gemeinderäte von St. Antoni und Tafers, eine intensivere Zusammenarbeit bis hin zu einer möglichen Fusion zu prüfen. Am 18. Oktober 2015 fand in den beiden Gemeinden eine Konsultativabstimmung statt, der eine Informationsveranstaltung vorausgegangen war. Beide Gemeinden stimmten der vertieften Prüfung einer Fusion zu. Es wurden eine Kerngruppe zur Projektsteuerung und mehrere Arbeitsgruppen eingesetzt sowie eine externe Projektbegleitung beauftragt.

Im November 2016 wurde beschlossen, die Gemeinden Alterswil, Heitenried und St. Ursen anzufragen, ob sie sich dem Fusionsprojekt anschliessen möchten. Die Gemeinden Heitenried und St. Ursen erteilten eine Absage. Der Gemeinderat von Alterswil beschloss im Dezember 2016, an der Fusionsstudie teilzunehmen. Ein Fusionsbericht wurde ausgearbeitet und der Bevölkerung der drei Gemeinden im Mai 2018 vorgestellt; anschliessend wurde der Bericht überarbeitet.

Am 10. September 2018 wurde dem Amt für Gemeinden ein erster Entwurf der Fusionsvereinbarung zur Vorprüfung zugestellt. Der definitive Entwurf wurde mit Brief vom 17. Januar 2019 übermittelt.

Die Fusionsvereinbarung wurde am 11., 15. und 18. Februar 2019 von den Gemeinderäten von Tafers, Alterswil und St. Antoni unterzeichnet. Im März 2019 fanden in den drei Gemeinden Informationsveranstaltungen für die Bevölkerung statt.

Der Zusammenschluss wurde in den drei Gemeinden am 19. Mai 2019 einer Volksabstimmung unterbreitet. Die Abstimmung ergab folgende Resultate:

| | | |
|--------------|-----------------------|----------------------|
| > Alterswil | 1597 Stimmberechtigte | 1013 gültige Stimmen |
| | 574 Ja | 439 Nein |
| > St. Antoni | 1660 Stimmberechtigte | 1078 gültige Stimmen |
| | 786 Ja | 292 Nein |
| > Tafers | 2616 Stimmberechtigte | 1324 gültige Stimmen |
| | 916 Ja | 408 Nein |

2. Statistische Daten

| | Alterswil | St. Antoni | Tafers | Fusion |
|---|-----------|------------|--------|--------|
| Zivilrechtliche Bevölkerung am 31.12.2010 | 1929 | 1925 | 2851 | 6705 |
| Zivilrechtliche Bevölkerung am 31.12.2018 | 2028 | 2076 | 3450 | 7554 |
| Fläche in km ² | 16,14 | 16,79 | 8,42 | 41,35 |
| Steuerfüsse 2019: | | | | |
| <i>natürliche Personen, in%</i> | 79,0 | 87,0 | 75,0 | 75,0 |
| <i>juristische Personen, in%</i> | 79,0 | 87,0 | 75,0 | 75,0 |
| <i>Liegenschaftssteuer, in‰</i> | 1,25 | 2,00 | 1,50 | 1,50 |
| Finanzausgleich 2019: | | | | |
| <i>Steuerpotenzialindex StPI</i> | 80,40 | 79,60 | 96,99 | 87,63 |
| <i>Synthetischer Bedarfsindex SBI</i> | 98,70 | 86,64 | 103,69 | 97,28 |

3. Übereinstimmung mit dem Fusionsplan

Der vom Oberamtmann des Sensebezirks ausgearbeitete und vom Staatsrat am 28. Mai 2013 genehmigte Fusionsplan beinhaltet das Projekt «Sense Mittelland», welches die Gemeinden Alterswil, Heitenried, St. Antoni, St. Ursen und Tafers umfasst. Der Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers ist folglich als ein Zwischenschritt im Rahmen des Fusionsplans im Sinne der Erwägungen des Beschlusses vom 28. Mai 2013 zu betrachten.

4. Finanzhilfe

Die Finanzhilfe entspricht der Summe der Beträge, die sich für jede betroffene Gemeinde aus der Multiplikation des Grundbetrags mit dem Multiplikator ergeben. Der Grundbetrag beläuft sich auf 200 Franken pro Gemeinde, multipliziert mit ihrer zivilrechtlichen Bevölkerungszahl. Massgebend ist die Bevölkerungszahl zum Zeitpunkt des Inkrafttretens des Gesetzes über die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse (GZG) vom 9. Dezember 2010 (SGF 141.1.1). Das Gesetz ist am 1. Januar 2012 in Kraft getreten, daher wird die zivilrechtliche Bevölkerung am 31. Dezember 2010 berücksichtigt.

Somit erhalten die Gemeinden eine Finanzhilfe, die sich auf

- > 385 800 Franken für die Gemeinde Alterswil, bei einer zivilrechtlichen Bevölkerung von 1929 Einwohnern;
- > 385 000 Franken für die Gemeinde St. Antoni, bei einer zivilrechtlichen Bevölkerung von 1925 Einwohnern, und
- > 570 200 Franken für die Gemeinde Tafers, bei einer zivilrechtlichen Bevölkerung von 2851 Einwohnern,

beläuft, also insgesamt einen Grundbetrag von 1 341 000 Franken.

Der Grundbetrag wird beim Zusammenschluss von drei Gemeinden mit einem Multiplikator von 1,1 multipliziert. Die an die neue Gemeinde Tafers ausgerichtete Finanzhilfe wird sich auf insgesamt 1 475 100 Franken belaufen.

Die Finanzhilfe wird in dem auf das Inkrafttreten des Zusammenschlusses folgenden Jahr ausgerichtet. Der Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers erfolgt auf den 1. Januar 2021. Die Zahlung wird demzufolge 2022 im Rahmen der verfügbaren und durch das GZG zur Verfügung gestellten Mittel vorgenommen.

5. Kommentar zur Fusionsvereinbarung

Die Fusionsvereinbarung (Kopie im Anhang) wurde gemäss Artikel 134d des Gesetzes über die Gemeinden (GG) vom 25. September 1980 (SGF 140.1) den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern von Alterswil, St. Antoni und Tafers unterbreitet. Die Stimmberechtigten stimmten am 19. Mai 2019 darüber ab.

6. Kommentar zum Dekretsentwurf

Artikel 1 des Dekretsentwurfs legt das Datum fest, an dem der Zusammenschluss der drei Gemeinden wirksam wird.

Artikel 2 nennt den Namen der neuen Gemeinde und ihre Zugehörigkeit zum Sensebezirk.

Artikel 3 hält wesentliche Elemente der Fusionsvereinbarung fest. Dazu gehören die Gemeindegrenzen, das Bürgerrecht und die Bilanz jeder Gemeinde.

Artikel 4 legt den Betrag der Finanzhilfe an den Zusammenschluss und die Auszahlungsmodalitäten fest.

7. Zahl der Gemeinden, Referendum und Inkrafttreten

Die Änderung der Verordnung vom 24. November 2015 über die Namen der Gemeinden und deren Zugehörigkeit zu den Verwaltungsbezirken (NGBV, SGF 112.51) wird in einem zweiten Schritt erfolgen. Auf das Datum des Inkrafttretens der erwähnten Fusion am 1. Januar 2021 werden die Gemeindegrenzen Alterswil und St. Antoni aus Artikel 4 NGBV gestrichen.

Unter Vorbehalt allfälliger weiterer Gemeindezusammenschlüsse auf den 1. Januar 2021 wird der Kanton an diesem Datum mit der vorliegenden Fusion noch 131 Gemeinden zählen.

Dieses Dekret, das eine auf Artikel 9 bis 15 GZG basierende Finanzhilfe für die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse beinhaltet, hat keine neue Ausgabe¹ zur Folge, da das GZG selber Gegenstand eines obligatorischen Finanzreferendums² war. Die auf dem GZG beruhenden Fusionsdekrete unterliegen daher nicht dem Finanzreferendum.

Da es nicht dem Finanzreferendum unterliegt, kann dieses Dekret nach seiner Verabschiedung durch den Grossen Rat und seiner Publikation in der Amtlichen Sammlung sogleich in Kraft treten.

Anhang

—

Fusionsvereinbarung

¹ Art. 46 Abs. 1 Bst. b der Verfassung des Kantons Freiburg (KV) vom 16. Mai 2004 (SGF 10.1), Art. 24 Abs. 1 Bst. a des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) vom 25. November 1994 (SGF 610.1)

² Volksabstimmung vom 15. Mai 2011

**Décret approuvant la fusion des communes
d'Alterswil, St. Antoni et Tafers**

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 1, 133 et 134d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo);

Vu la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC);

Vu le résultat de la votation du 19 mai 2019 dans les communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers;

Vu le message 2019-DIAF-5 du Conseil d'Etat du 12 novembre 2019;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

Art. 1

¹ Les décisions des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers de fusionner avec effet au 1^{er} janvier 2021 sont entérinées.

Art. 2

¹ La commune nouvellement constituée porte le nom de Tafers et fait partie du district de la Singine.

**Dekret zur Genehmigung des Zusammenschlusses
der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers**

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 1, 133 und 134d des Gesetzes vom 25. September 1980 über die Gemeinden (GG);

gestützt auf das Gesetz vom 9. Dezember 2010 über die Förderung der Gemeindezusammenschlüsse (GZG);

gestützt auf das Resultat der Abstimmung vom 19. Mai 2019 in den Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers;

nach Einsicht in die Botschaft 2019-DIAF-5 des Staatsrats vom 12. November 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Die Beschlüsse der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers, sich mit Wirkung auf den 1. Januar 2021 zusammenzuschliessen, werden genehmigt.

Art. 2

¹ Die neue Gemeinde trägt den Namen Tafers und gehört zum Sensebezirk.

Art. 3

¹ En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2021:

- a) les territoires des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers sont réunis en un seul territoire, celui de la nouvelle commune de Tafers; les noms d'Alterswil et St. Antoni cessent d'être des noms de communes;
- b) les personnes titulaires du droit de cité des communes d'Alterswil et St. Antoni acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune de Tafers;
- c) l'actif et le passif des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers sont réunis pour constituer le bilan de la nouvelle commune de Tafers.

² Pour le reste, les dispositions de la convention entérinée le 19 mai 2019 par les communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers sont applicables.

Art. 4

¹ L'Etat verse un montant de 1 475 100 francs à la nouvelle commune de Tafers au titre d'aide financière à la fusion.

² Cette aide financière est versée à partir du 1^{er} janvier 2022.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

Il entre en vigueur immédiatement.

Art. 3

¹ Infolgedessen gilt ab dem 1. Januar 2021 Folgendes:

- a) Die Gemeindegebiete von Alterswil, St. Antoni und Tafers werden zu einem einzigen Gemeindegebiet vereinigt, demjenigen der neuen Gemeinde Tafers. Die Namen Alterswil und St. Antoni sind von diesem Zeitpunkt an keine Gemeindennamen mehr.
- b) Personen mit Bürgerrecht der Gemeinden Alterswil und St. Antoni erhalten das Bürgerrecht der neuen Gemeinde Tafers.
- c) Die Aktiven und Passiven der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers werden vereinigt und bilden die Bilanz der neuen Gemeinde Tafers.

² Im Übrigen gelten die Bestimmungen der Vereinbarung, die von den Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers am 19. Mai 2019 genehmigt wurde.

Art. 4

¹ Der Staat zahlt der neuen Gemeinde Tafers als Finanzhilfe an den Zusammenschluss einen Betrag von 1 475 100 Franken.

² Die Finanzhilfe wird ab dem 1. Januar 2022 ausgerichtet.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt sofort in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DIAF-5

Projet de décret :
**Approbation de la fusion des communes d'Alterswil,
 St. Antoni et Tafers**

Propositions du Bureau du Grand Conseil BR

Présidence : Roland Mesot

Vice-présidence : Kirthana Wickramasingam, Sylvie Bonvin-Sansonens

Membres : Antoinette Badoud, Charles Brönnimann, Hubert Dafflon,
 Nicolas Kolly, Pierre Mauron, André Schneuwly, André Schoenenweid,
 Benoît Rey, Rose-Marie Rodriguez, Andréa Wassmer, Peter Wüthrich

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 13 voix sans opposition ni abstention (1 membre est excusé), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 6 décembre 2019

Anhang

GROSSER RAT

2019-DIAF-5

Dekretsentwurf:
**Genehmigung des Zusammenschlusses der Gemeinden
 Alterswil, St. Antoni und Tafers**

Antrag der Büro des Grossen Rates BR

Präsidium: Roland Mesot

Vize-Präsidium: Kirthana Wickramasingam, Sylvie Bonvin-Sansonens

Mitglieder: Antoinette Badoud, Charles Brönnimann, Hubert Dafflon,
 Nicolas Kolly, Pierre Mauron, André Schneuwly, André Schoenenweid,
 Benoît Rey, Rose-Marie Rodriguez, Andréa Wassmer, Peter Wüthrich

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 13 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltungen (1 Mitglied ist entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 12. Dezember 2019

Rapport 2018-DIAF-30

5 novembre 2019

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2017-GC-41 Christian Ducotterd – Surveillance des mosquées et des imams

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat 2017-GC-41 du député Christian Ducotterd relatif à la surveillance des mosquées et des imams.

Le rapport est structuré comme suit:

| | |
|---|----------|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Contexte social | 2 |
| 2.1. Evolution de la société Suisse | 2 |
| 2.2. Diversité religieuse dans le canton de Fribourg | 3 |
| 2.2.1. Evolution des appartenances religieuses dans le canton de Fribourg entre 2010 et 2017 | 3 |
| 2.2.2. Répartition des appartenances religieuses dans le canton de Fribourg en 2017 | 3 |
| 2.3. Comparaison des appartenances religieuses en Suisse et dans le canton de Fribourg | 3 |
| 3. Diversité religieuse et sécularisation: les responsabilités et les enjeux | 3 |
| 4. Le contexte législatif en général | 4 |
| 4.1. Droits cantonaux: de grandes différences | 4 |
| 4.2. Une volonté d'adaptation, mais des projets de loi contestés | 4 |
| 5. Contexte législatif fribourgeois | 5 |
| 5.1. Le droit fribourgeois: exposé des dispositions en vigueur | 5 |
| 5.1.1. La Constitution du canton de Fribourg du 7 mai 1857 et ses dispositions d'application | 5 |
| 5.1.2. La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 | 6 |
| 5.2. La question particulière de «l'importance sociale» des communautés religieuses | 7 |
| 6. De la nécessité d'adapter le cadre légal à la situation actuelle | 7 |
| 6.1. Les conditions actuelles d'octroi de prérogatives de droit public | 7 |
| 6.2. De la pertinence de fixer des conditions additionnelles à l'octroi de prérogatives de droit public | 8 |
| 6.3. Les types de prérogatives actuellement prévues par la loi et susceptibles d'être envisagées | 8 |
| 6.4. Les recommandations de l'experte | 8 |
| 7. Conclusion | 9 |

1. Introduction

Le postulat 2017-GC-41 du député Christian Ducotterd *relatif à la surveillance des mosquées et des imams* contenait deux volets. Un volet sécuritaire et un volet institutionnel.

Le **volet sécuritaire** abordait la question des défis que posent aux autorités, sur le plan de la sécurité intérieure, l'islam radical et le djihadisme. Il s'agissait de procéder à une ana-

lyse des risques, à la surveillance des mosquées et lieux de rencontre et des messages qui y sont délivrés, aux mesures prises pour empêcher les dérives, etc. Le **volet institutionnel** posait la question de l'encadrement des communautés religieuses musulmanes et, de ce fait, de leur statut; le postulat posait à ce sujet diverses questions en lien avec la formation des imams, les mesures d'intégration, le contrôle des comptes des communautés religieuses musulmanes, le listing

des imams actifs dans le canton, l'implication de la communauté musulmane dans les mesures d'intégration et le respect des valeurs de notre Etat de droit.

Dans sa réponse du 5 septembre 2017, le Conseil d'Etat avait proposé le fractionnement du postulat, à savoir son **acceptation sur le plan institutionnel**, et son **rejet sous l'angle sécuritaire**.

S'agissant du volet institutionnel, le Conseil d'Etat n'avait **pas axé sa réflexion sur la seule religion musulmane**, mais avait estimé que l'accroissement, sur le territoire cantonal, du nombre de personnes se réclamant **d'autres religions que celles traditionnellement présentes dans le canton** pouvait laisser supposer qu'elles formuleraient tôt ou tard une demande d'octroi de prérogatives de droit public, et qu'il importait d'aller au-devant de telles demandes à la lumière du contexte et des connaissances actuels. Il avait aussi relevé que dans ce contexte, il serait utile d'examiner l'opportunité de préciser les conditions d'octroi des prérogatives de droit public ainsi que le processus de leur octroi, de leur surveillance, et de leur retrait. La possibilité d'insérer de nouvelles exigences à l'octroi de prérogatives devrait aussi être examinée, notamment: respect des droits fondamentaux (égalité, liberté de croyance et de conscience, liberté d'association, liberté de mariage, etc.), prise en compte ou non des mouvements d'une même religion, interdiction du prosélytisme, transparence du financement et interdiction des financements étrangers, ouverture des lieux de culte, respect de la paix religieuse, droit de sortie, maîtrise par les responsables religieux d'une langue officielle du canton, tenue d'un registre des membres, déclaration d'engagement à respecter l'ordre juridique suisse. La possibilité d'introduire une obligation de fournir à l'Etat une liste des personnes habilitées à prêcher ou susceptibles de travailler à l'aumônerie dans les établissements hospitaliers ou pénitentiaires, ainsi qu'une liste des lieux de culte ou de rencontre où ces personnes sont actives devrait aussi être examinée.

Dans sa séance du 10 octobre 2017, le Grand Conseil a accepté le fractionnement proposé par 75 voix contre 26, et une abstention.

Au début de l'année 2019, constatant que la finalisation du présent rapport ne pourrait se réaliser sans l'appui d'un expert en la matière, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a mandaté pour ce faire la D^{re} Mallory Schneuwly Purdie, docteure en sciences et sociologie des religions de l'Université de Fribourg et de l'Ecole pratique des Hautes Etudes de la Sorbonne (Paris).

Son étude (ci-après le «rapport Schneuwly Purdie»), dont les éléments clés sont repris et résumés dans le présent rapport, poursuivait trois objectifs:

- > Exposer la composition socioreligieuse et associative du canton de Fribourg;

- > Définir la diversité religieuse et en présenter les principaux enjeux, notamment pour Fribourg;
- > Examiner les conditions d'octroi et les types de prérogatives actuelles et celles envisageables.

2. Contexte social

2.1. Evolution de la société Suisse

Depuis plusieurs décennies, la Suisse connaît une diversité religieuse toujours plus grande. D'un côté, les personnes se déclarant sans religion augmentent, de l'autre, les personnes, issues essentiellement de l'immigration, se réclament d'autres confessions que celles traditionnellement présentes dans notre pays. La part de la population suisse se réclamant d'une autre confession que celles traditionnellement implantées en Suisse est, de ce fait, en progression depuis une trentaine d'années: elle était en 2015 de 12,6% (parmi lesquels 5,5% se déclarent musulmans) selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces personnes sont, pour la plupart, établies durablement en Suisse et font désormais partie intégrante de sa population. Nombre de ces personnes sont, de surcroît, des citoyens suisses (c'est le cas de près de 40% des musulmans de Suisse romande – 33,5% à Fribourg – selon l'enquête ELRC 2014 de l'OFS).

La population se réclamant d'une autre confession que celles traditionnellement implantées en Suisse a des besoins spécifiques en matière:

- > d'accompagnement spirituel (aumônerie) des personnes en situation de privation (maladie, prison),
- > de célébration de rituels,
- > de transmission et l'éducation religieuse aux nouvelles générations,
- > d'accès à des lieux de cultes dignes,
- > de possibilité de se faire ensevelir selon des rites particuliers.

On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que des communautés demandent à terme que ces besoins soient comblés, à l'instar de ce qui est fait pour les religions actuellement reconnues.

Le comblement de ces besoins pourrait se faire par l'octroi par l'Etat, à ces communautés, de prérogatives de droit public. L'octroi de ces prérogatives pourrait leur faciliter l'exercice de nombreuses tâches et, de ce fait, renforcer non seulement la cohésion sociale et la paix confessionnelle, mais aussi la connaissance et l'accompagnement des activités de ces communautés donc, par là même, le sentiment de sécurité.

Depuis quelques années, plusieurs cantons se penchent sur cette question et examinent l'opportunité de compléter ou préciser leur législation en la matière.

2.2. Diversité religieuse dans le canton de Fribourg

2.2.1. Evolution des appartenances religieuses dans le canton de Fribourg entre 2010 et 2017

S'agissant de l'évolution des appartenances religieuses dans le canton de Fribourg entre 2010 et 2017, on peut constater:

- > Une augmentation significative du nombre de catholiques romains et de musulmans. Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation de la population fribourgeoise issue de la migration de pays à majorité catholique (essentiellement en provenance du Portugal) et musulmane (principalement originaire du Kosovo, de la Turquie, de Macédoine et de Syrie).
- > Une «explosion» du nombre des «sans appartenances religieuses» en seulement 7 ans.
- > Une diminution des protestants malgré l'augmentation de la population cantonale.
- > Une stabilité dans les membres des autres communautés chrétiennes.
- > Une augmentation des membres des autres religions, par exemple bouddhistes ou hindouistes.

2.2.2. Répartition des appartenances religieuses dans le canton de Fribourg en 2017

En ce qui concerne la répartition en 2017 des appartenances religieuses dans le canton, on peut aussi déduire des plus récents relevés structurels de la population, que:

- > La population fribourgeoise demeure majoritairement catholique.
- > Les personnes sans appartenance religieuse ont supplanté les protestants et deviennent le second groupe socioreligieux du canton.
- > Les membres des minorités chrétiennes et musulmanes représentent respectivement 3% et 4% de la population fribourgeoise.
- > Les membres des autres communautés religieuses représentent le 1% de la population cantonale.
- > Les membres des communautés israéliennes ont disparu des chiffres officiels leur nombre n'étant statistiquement plus suffisant. Ils intègrent dorénavant le groupe des «autres communautés religieuses».

2.3. Comparaison des appartenances religieuses en Suisse et dans le canton de Fribourg

En comparant les appartenances religieuses dans le canton de Fribourg par rapport à celles du reste de la Suisse, on remarque ce qui suit:

- > Fribourg se distingue par sa catholicité.
- > Les personnes sans appartenance constituent le second groupe socioreligieux en Suisse comme à Fribourg.
- > Les membres des religions non chrétiennes (musulmane, hindoue, bouddhiste, etc.) restent très minoritaires à Fribourg, comme en Suisse.

3. Diversité religieuse et sécularisation: les responsabilités et les enjeux

Ce nouveau contexte, et ces nouveaux besoins, imposent à l'Etat de prendre ses **responsabilités**.

Dans son rapport, la D^{re} Schneuwly Purdie relève ce qui suit à ce sujet:

«Dire que le nombre des personnes se reconnaissant dans une religion non reconnue est en augmentation est un truisme. Prendre conscience des implications sur le terrain de cette augmentation est une responsabilité. Les migrants d'hier orthodoxes, musulmans, hindous, bouddhistes, sont les résidents permanents, les citoyens, les Suisses d'aujourd'hui. Ce sont des enfants scolarisés, des jeunes en formation, des soldats à l'armée, des familles qui ont perdu un être cher, des hommes en soin palliatif, des femmes emprisonnées, des victimes d'un accident de la route, des parents d'un adolescent en rupture, des victimes d'un acte de violence, etc. Jeunes ou senior, femmes ou hommes, sans papier ou bourgeois de la ville, les besoins de ceux-ci sont bien réels. Or, s'il existe des cours de catéchisme dans les écoles, que les dates d'examens tiennent compte des fêtes chrétiennes, que des aumôniers catholiques et réformés sont présents à l'armée, dans les hôpitaux et les prisons, que des prêtres, diacres ou laïcs formés assurent des tâches liturgiques, que (quasi) chaque commune possède un lieu de recueillement digne, un cimetière ou un jardin du souvenir, le manque de structures de soutien pour les membres des communautés religieuses non reconnues est criant et peut être perçu par certains comme la marque d'une discrimination structurelle.[...]».

La D^{re} Schneuwly Purdie estime que la diversité religieuse que connaît désormais le canton de Fribourg représente des enjeux majeurs. Le Conseil d'Etat les identifie comme suit:

- > L'Etat doit veiller à l'égalité de traitement et au principe de non-discrimination des communautés religieuses et de ses membres. A l'inverse, les communautés religieuses devront également s'abstenir de tout comportement discriminatoire à l'égard de tiers.
- > Les activités sociales fournies par les communautés et groupes religieux, ainsi que par leurs membres sont nombreuses (par exemple un soutien administratif, cours sur les langues officielles cantonales, aides parentales – garde des enfants –, visites aux malades, aumônerie, etc.). L'Etat doit avoir conscience de leur existence et de leur influence.

- > L'Etat a une responsabilité dans la prévention de la possible radicalisation de certains membres de communautés religieuses non reconnues, notamment en favorisant l'intégration. En effet, le sentiment d'intégration des populations migrantes, au sein du corps social et la connaissance des préoccupations de l'Etat et de ses institutions, sont les meilleures garanties pour une cohésion sociale renforcée et pacifique. Il s'agit là aussi d'un gage de sécurité.

4. Le contexte législatif en général

Au carrefour du millénaire, la Suisse et le canton de Fribourg se sont diversifiés du point de vue des appartenances individuelles et du tissu associatif religieux. Ce changement s'est toutefois déroulé rapidement et les structures communautaires tout comme les institutions étatiques peinent parfois à répondre aux besoins émergents, que l'on parle du canton de Fribourg ou des autres cantons suisses.

Un examen du cadre légal appelé à régir les relations entre l'Etat et les nouvelles communautés religieuses a été effectué, ou est en cours, dans de nombreux cantons suisses.

4.1. Droits cantonaux: de grandes différences

Tous les cantons, hormis Genève et Neuchâtel, accordent dans leur constitution une reconnaissance de droit public aux Eglises catholique romaine et évangélique réformée. Plusieurs cantons, alémaniques accordent ce même statut à l'Eglise catholique chrétienne (AG, BE, BL, BS, LU, SO, ZH, SH, SG). La communauté israélite est reconnue de droit public dans les cantons de Berne, Bâle-Ville, Fribourg, et Saint-Gall, tandis que le canton de Vaud et Zurich la reconnaissent comme «institution d'intérêt public».

A ce jour, seul Bâle-Ville a accordé une reconnaissance cantonale à des communautés religieuses autres que celles précitées, en l'occurrence à la Communauté des chrétiens (anthroposophes), à l'Eglise néo-apostolique et à deux associations alévis, l'Association culturelle alévi et Bektâchî de Bâle et le Centre culturel alévi de Regio Basel.

4.2. Une volonté d'adaptation, mais des projets de loi contestés

De nombreux cantons prévoient déjà (comme Fribourg d'ailleurs), dans leur constitution, la possibilité de reconnaître d'autres communautés religieuses en leur accordant un statut de droit public, ou en leur octroyant des prérogatives de droit public (AG, AR, BE, BL, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SH, SO, TI, VD, VS, ZH).

Plusieurs cantons ont envisagé de concrétiser par une loi de telles dispositions constitutionnelles. En l'état, seuls les can-

tons de Bâle-Campagne, Fribourg et Vaud disposent d'une législation d'application à ce sujet.

- > Il semble utile de relever que dans le canton de **Vaud**, une loi a vu le jour en 2007 et que son règlement d'application a été publié 7 ans plus tard au terme de l'important travail d'un groupe d'experts. Sur la base de cette nouvelle législation, l'Eglise anglicane, l'Eglise catholique chrétienne et l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) ont déposé une demande de reconnaissance. La Fédération des Eglises évangéliques semble vouloir en faire de même.

La publication du règlement vaudois a suscité des réactions politiques, qui se sont traduites par le lancement d'une initiative cantonale «contre l'intégrisme religieux». Le nombre de signatures nécessaires (3000 sur les 12 000 nécessaires) n'a toutefois pas été réuni.

- > Dans d'autres cantons qui ont entamé ce processus législatif, la possible reconnaissance accordée à la communauté musulmane a pris aussi une tournure politique au point que leurs gouvernements ont renoncé à leur projet. C'est le cas dans le canton de **St-Gall**, dont le gouvernement a renoncé, en janvier 2018, à intégrer la reconnaissance d'autres communautés religieuses dans son projet de loi y relatif en raison de l'opposition des partis lors de la procédure de consultation.
- > Dans le canton de **Zurich**, 14 ans après le rejet par référendum d'un projet de loi sur la reconnaissance des communautés religieuses, le Conseil d'Etat a estimé, dans un rapport de juillet 2017, que la situation n'était pas mûre pour relancer le projet. Il a cependant présenté en décembre de la même année, sept lignes directrices pour les relations entre l'Etat et les communautés religieuses. Dans le même temps, il a engagé un imam à plein temps pour l'aumônerie dans la prison de Pöschwies et soutient le projet d'aumônerie dans les hôpitaux de la Vereinigung Islamischer Organisationen Zürich (Vios).
- > Dans le canton de **Berne**, sur la base de l'évaluation d'un expert, le Conseil d'Etat a estimé, en mars 2017, qu'il était inopportun, pour des motifs d'ordre politique, d'élaborer une loi prévoyant la reconnaissance d'autres communautés religieuses. En 1990, le corps électoral bernois avait clairement rejeté un projet de loi allant dans ce sens par 60,5%. Le Conseil d'Etat bernois souhaite en revanche examiner d'autres mesures destinées aux communautés religieuses fournissant des prestations importantes pour la société et préparer ainsi le terrain à une éventuelle loi de reconnaissance (Rapport de présentation du projet de loi sur les Eglises nationales bernoises de mars 2017). Le gouvernement bernois est ouvert à l'idée de proposer aux communautés religieuses qui le souhaitent une «charte religieuse» par laquelle elles s'engageraient à respecter et à faire respecter strictement l'ordre juridique en vigueur, à favoriser l'intégration de leurs fidèles dans la collectivité

et à œuvrer en faveur du dialogue interreligieux (Postulat 192-2017). Il a récemment nommé un délégué cantonal aux affaires religieuses.

- > Dans le canton de **Neuchâtel**, en novembre 2017, le Grand Conseil est largement entré en matière (71/31/1) sur le projet de loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR). Ce projet de loi prévoit d'accorder à ces communautés reconnues d'intérêt public certaines prérogatives: prélèvement d'une contribution volontaire, exonération fiscale, enseignement religieux et aumône-rie, participation aux débats sur les questions spirituelles, consultation par l'Etat et subventions éventuelles. Cependant, en raison des réticences exprimées en plénum, le Conseil d'Etat a demandé qu'il soit renvoyé en commission.
- > Dans le canton de **Genève**, le Grand Conseil a adopté en avril 2018 la loi sur la laïcité qui prévoit de fixer «par voie réglementaire les conditions des relations [de l'Etat avec les communautés religieuses], notamment sous l'angle du respect des droits fondamentaux et de l'ordre juridique suisse en général». La loi permet à l'Etat de prélever pour une communauté une contribution volontaire auprès de ses membres, pour autant qu'elle lui soumette ses comptes. L'interdiction de signes religieux ostentatoires aux élus, aux magistrats et aux fonctionnaires dans l'exercice de leur mandat, prévue par cette loi, a provoqué le dépôt de 4 référendums. Le 10 février 2019, le corps électoral genevois a accepté à 55% cette loi en votation, mais elle a été attaquée par plusieurs recours, actuellement encore pendants.

Comme on le voit, la prise en compte des attentes et besoins des nouvelles communautés religieuses, la plupart du temps pour des motifs égalitaires et sécuritaires qui apparaissent en filigrane, est une thématique qui occupe plusieurs cantons, mais aussi et surtout que la recherche de solutions est un champ très sensible.

Il y a lieu dès lors de trouver des solutions d'équilibre entre les besoins des nouvelles communautés et ceux de la société majoritaire, avec comme objectif le renforcement de la cohésion sociale, de la paix confessionnelle et la prise en compte des minorités.

5. Contexte législatif fribourgeois

L'actuelle loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat date du 26 septembre 1990. Ce sont donc presque 30 années qui séparent les conceptions prévalant à l'élaboration de cette loi à la réalité vécue par le canton de nos jours.

La mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale du 16 mai 2004 n'a pas abouti à une mise à jour de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat. A l'époque, cette législation pouvait encore donner satisfaction à la

situation qui prévalait. En 2011, à l'issue des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale, le Conseil d'Etat, estimant que le statut de droit public qui peut être accordé à une Eglise doit faire l'objet d'une requête, puis d'une décision politique et d'une loi spéciale, avait de ce fait décidé de renoncer à l'édiction d'une (nouvelle) loi générale ou de modifier le dispositif légal actuel.

Cependant, l'évolution du corps social s'est poursuivie, et de nombreux événements, nationaux ou internationaux ont alimenté, en lien avec de légitimes questions sécuritaires, la question religieuse, que ce soit sur la liberté du culte, la pluralité religieuse ou encore la cohabitation entre les communautés au sein d'un territoire encore majoritairement catholique, dans le cas de notre canton. Des besoins de quelques individus isolés, nous sommes passés aux besoins de groupes parfois démographiquement importants, pour lesquels la prise en compte et la mise en place de prestations impliqueraient selon toute évidence une adaptation des relations entre l'Etat (ou les communes dans leurs domaines de compétences) et les groupes religieux, et par extension des droits et devoirs de chacun des partenaires.

5.1. Le droit fribourgeois: exposé des dispositions en vigueur

5.1.1. La Constitution du canton de Fribourg du 7 mai 1857 et ses dispositions d'application

La Constitution du canton de Fribourg du 7 mai 1857 prévoyait ce qui suit concernant les Eglises et autres communautés religieuses:

Art. 2 de la Constitution du 7 mai 1857

¹ *La liberté de conscience et de croyance et la liberté de culte sont garanties.*

² *L'Etat reconnaît à l'Eglise catholique romaine et à l'Eglise évangélique réformée un statut de droit public. Les Eglises reconnues s'organisent de façon autonome.*

³ *Les autres communautés religieuses sont régies par le droit privé. Si leur importance sociale le justifie, elles peuvent, suivant le degré de celle-ci, obtenir certaines prérogatives de droit public ou être dotées par la loi d'un statut de droit public.*

⁴ *La loi règle l'application de ces dispositions.*

Deux actes législatifs ont été adoptés par le Grand Conseil sur la base des articles 2 al. 2 et al. 3 de l'ancienne Constitution. Il s'agit:

- 1) de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat (LEE; RSF 190.1);

- 2) de la loi du 3 octobre 1990 portant reconnaissance de la Communauté israélite du canton de Fribourg (RSF 193.1).

5.1.1.1 La loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat (LEE; RSF 190.1)

La loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat (LEE) a été conçue sur la base des articles 2 al. 2 et al. 3 de la Constitution cantonale du 7 mai 1857. Son champ d'application est le suivant:

Art. 1 Champ d'application

¹ La présente loi régit les rapports entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public par la Constitution cantonale, soit l'Eglise catholique romaine et l'Eglise évangélique réformée.

² Elle ne s'applique pas aux communautés confessionnelles régies par le droit privé, à l'exception des articles 28 à 30 relatifs à l'octroi de prérogatives de droit public.

Les articles 28 à 30 relatifs aux prérogatives de droit public ont la teneur suivante:

Art. 28 LEE Conditions d'octroi de prérogatives

¹ Sur requête, le Conseil d'Etat peut octroyer des prérogatives au sens de l'article 29 à une communauté confessionnelle régie par le droit privé, si celle-ci remplit les cinq conditions suivantes:

- a) se réclamer d'un mouvement religieux traditionnel en Suisse ou d'importance universelle;
- b) être membre du Conseil œcuménique des Eglises ou être présente dans le canton depuis trente ans;
- c) compter cent membres au moins dans le canton;
- d) être organisée sous la forme d'une association ayant son siège et un lieu de culte dans le canton;
- e) respecter les principes fondamentaux de l'ordre juridique suisse.

² La communauté joint à sa requête un exemplaire de ses statuts ainsi que tout autre document nécessaire à la vérification des conditions d'octroi.

Art. 29 LEE Sortes de prérogatives

¹ Les prérogatives suivantes peuvent être octroyées:

- a) la communication par les communes de l'arrivée ou du départ de toute personne ayant déclaré appartenir à la confession de la communauté en cause;
- b) l'utilisation des locaux scolaires pour l'instruction religieuse des membres de la communauté durant la scolarité obligatoire;

- c) le droit d'exercer l'aumônerie dans les établissements de l'Etat et des communes, en particulier dans les établissements hospitaliers, scolaires et pénitentiaires, auprès des membres de la communauté;
- d) l'exonération fiscale au sens de l'article 21 let. c et f de la loi sur les impôts cantonaux;
- e) les mêmes exonérations que celles dont bénéficient les Eglises reconnues en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers ainsi que de droits de succession et de donation.

² Les conditions d'exercice des prérogatives sont précisées par l'acte d'octroi ou par convention.

Art. 30 LEE Retrait et renonciation

¹ Le Conseil d'Etat retire les prérogatives accordées à une communauté qui ne remplit plus une des conditions d'octroi. Il peut, en outre, les retirer si une communauté ne lui communique pas les modifications de ses statuts.

² Une communauté peut renoncer en tout temps aux prérogatives qui lui ont été octroyées.

³ Le Conseil d'Etat fixe la date à laquelle le retrait ou la renonciation prend effet.

5.1.1.2 La loi du 3 octobre 1990 portant reconnaissance de la Communauté israélite du canton de Fribourg (RSF 193.1)

La loi du 3 octobre 1990 portant reconnaissance de la Communauté israélite du canton de Fribourg a été adoptée en application de l'article 2 al. 3, 2^e phrase de la Constitution cantonale du 7 mai 1857: «Si leur importance sociale le justifie, elles peuvent, suivant le degré de celle-ci, [...] être dotées par la loi d'un statut de droit public».

Sous réserve d'une disposition particulière relative aux questions fiscales (art. 4), cette loi assimile la Communauté israélite à une corporation ecclésiastique au sens de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat.

5.1.2. La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004

Les nouvelles dispositions constitutionnelles relative aux rapports entre les Eglises et l'Etat n'ont pas apporté de modifications substantielles par rapport à la Constitution du 7 mai 1857. Sur la base des deux dispositifs constitutionnels, il est/était possible de reconnaître d'autres communautés religieuses en leur accordant un statut de droit public ou de leur octroyer des prérogatives de droit public.

Les articles 141 et 142 de la Constitution du 16 mai 2004 prévoient ce qui suit:

Art. 141 Eglises reconnues

¹ L'Etat accorde un statut de droit public aux **Eglises catholique-romaine et évangélique-réformée**.

² Les Eglises reconnues sont autonomes. Leur organisation est soumise à l'approbation de l'Etat.

Art. 142 Cst. Autres Eglises et communautés religieuses

¹ Les autres Eglises et communautés religieuses sont régies par le droit privé.

² Si leur **importance sociale** le justifie et si elles respectent les **droits fondamentaux**, elles peuvent obtenir des **prérogatives de droit public** ou être dotées d'un statut de droit public.

Concrètement, les différences entre les textes constitutionnels précités consistent essentiellement dans le fait:

- > qu'il ne semble plus obligatoire, à l'heure actuelle, de devoir passer par une loi pour accorder un statut de droit public, donc une reconnaissance, à d'autres communautés religieuses et
- > que pour octroyer un statut de droit public ou des prérogatives de droit public à d'autres églises ou communautés religieuses, il est désormais expressément prévu par la Constitution cantonale que les églises ou communautés religieuses concernées doivent respecter les droits fondamentaux.

Une notion apparaît toutefois comme centrale et immuable dans le dispositif constitutionnel fribourgeois s'agissant des relations entre les Eglises et l'Etat. C'est celle de *l'importance sociale*.

5.2. La question particulière de «l'importance sociale» des communautés religieuses

Que ce soit dans le texte de la Constitution du 7 mai 1857 (art. 2 al. 3), ou dans celui de la Constitution du 16 mai 2004 (art. 142 al. 2), la norme fondamentale subordonne l'octroi de prérogatives de droit publiques ou la dotation d'un statut de droit public (reconnaissance), notamment, à **l'importance sociale** de l'Eglise ou de la communauté religieuse en question.

La question de la signification de cette «importance sociale» avait été relevée par M. Michel Bavaud dans le cadre des travaux d'élaboration de la nouvelle Constitution cantonale (assemblée Constituante). Dans son intervention, il avait demandé si la formule désigne *«exclusivement une proportion importante de membres ou si cela peut aussi signifier le rôle social, une activité caritative»*. Il n'avait pas été répondu explicitement à sa question. Cependant, à la lecture des débats autour des articles traitant des Eglises et autres communautés religieuses (alors les articles 156 et 158 de l'avant-projet

de Constitution), la D^{re} Schneuwly Purdie estime que par «importance sociale», les constituant-e-s avaient voulu désigner le rôle social que peuvent jouer des groupes et associations religieuses notamment par les activités sociales comme les œuvres d'entraide, le soutien à des groupes de personnes défavorisées ou marginales ou dans le domaine de l'asile.

C'est donc par le prisme du rôle dans la société (et non de l'importance numérique) que l'experte propose de lire, donc d'interpréter, le texte des art. 28ss LEE.

6. De la nécessité d'adapter le cadre légal à la situation actuelle

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, la D^{re} Schneuwly Purdie a évalué, sous l'angle sociologique, le degré de précision des conditions (cumulatives) d'octroi de prérogatives de droit publiques citées dans la LEE de 1990, ainsi que leur adéquation aux enjeux de la diversité religieuse cantonale de 2019.

Le Conseil d'Etat n'entend pas, dans le présent rapport, restituer l'ensemble des observations et suggestions émises par l'experte dans son rapport.

Les éléments que le Conseil d'Etat estime d'ores et déjà clés dudit rapport sont toutefois mis en exergue ci-après.

6.1. Les conditions actuelles d'octroi de prérogatives de droit public

En substance et globalement, la D^{re} Schneuwly Purdie ne remet pas en question les principes mêmes posés par l'art. 28 LEE. Elle suggère toutefois de leur apporter un certain nombre de modifications, non seulement d'ordre terminologique, mais aussi de fond afin de prendre en compte la nouvelle réalité et la manière de l'appréhender. Elle estime aussi que certains critères devraient être précisés.

Le Conseil d'Etat souligne tout particulièrement, la nécessité d'insister sur la participation sociale des nouvelles communautés religieuses et leur participation à un dialogue interreligieux. Il retient aussi, s'agissant de la condition du respect des droits fondamentaux de l'ordre juridique suisse, absolument essentielle à ses yeux, que sa mise en œuvre pourrait être favorisée par la signature, par les associations déposant une requête de reconnaissance, d'une déclaration d'engagement à ce sujet. Il adhère à l'avis selon lequel la formulation de cette déclaration ne devrait pas, le cas échéant, stigmatiser une communauté religieuse en particulier ou traduire une préoccupation politique très liée à l'actualité immédiate.

6.2. De la pertinence de fixer des conditions additionnelles à l'octroi de prérogatives de droit public

Dans sa réponse au postulat, le Conseil d'Etat avait annoncé sa volonté d'examiner la possibilité d'insérer de nouvelles exigences à l'octroi de prérogatives. Il avait notamment suggéré à ce sujet: le respect des droits fondamentaux (égalité, liberté de croyance et de conscience, liberté d'association, liberté de mariage, etc.), la prise en compte ou non des mouvements d'une même religion, l'interdiction du prosélytisme, la transparence du financement et l'interdiction des financements étrangers, l'ouverture des lieux de culte, le respect de la paix religieuse, le droit de sortie, la maîtrise par les responsables religieux d'une langue officielle du canton, la tenue d'un registre des membres et la déclaration d'engagement à respecter l'ordre juridique suisse.

Dans son rapport, la D^{re} Schneuwly Purdie a d'abord exprimé toutes les réserves et toutes les questions qu'entraînent, à son avis, lesdites suggestions. Après avoir procédé à leur examen, elle a livré en substance l'avis suivant:

1. la prise en compte du rôle social du groupe, notamment en dehors des activités cultuelles, est selon elle prioritaire;
2. la transparence financière est certainement aussi une donnée pertinente et à même de rassurer autorités et populations sur l'indépendance idéologique des associations;
3. les critères suivants ne sont, selon l'experte, pas prioritaires au vu de la situation socioreligieuse contemporaine, notamment les changements rapides dans la composition des groupes d'appartenance:
 - énonciation d'un nombre minimal de membres;
 - prise en compte des différents mouvements au sein d'une même branche.
4. les critères suivants ne sont, selon l'experte, pas pertinents:
 - l'interdiction du prosélytisme;
 - l'ouverture des lieux de culte à toutes les religions;
 - l'obligation de fournir un registre des membres;
5. la maîtrise par les responsables religieux d'au moins une langue nationale et des connaissances en lien avec l'intégration seraient des pistes intéressantes, mais nécessiteraient l'engagement de moyens conséquent et une formulation adéquate des critères, afin qu'ils puissent réellement être remplis.
6. la signature d'une déclaration d'engagement à respecter l'ordre juridique suisse, dont font notamment partie des droits fondamentaux tels que l'égalité, la liberté de croyance et de conscience, la liberté d'association, la liberté de mariage est, selon l'experte, une idée intéressante; elle a aussi pour effet la mise en débat de ces sujets au sein même des communautés.

6.3. Les types de prérogatives actuellement prévues par la loi et susceptibles d'être envisagées

En substance et globalement, la D^{re} Schneuwly Purdie ne remet pas en question les sortes de prérogatives actuellement prévues par l'article 29 LEE. Elle est en substance d'avis qu'elles sont pertinentes et le demeurent, notamment en raison du fait qu'elles sont très liées aux critères d'obtention des prérogatives.

Elle met en particulier l'accent sur la possibilité d'octroyer un dédommagement aux personnes qui exercent des prestations nécessaires à une institution étatique, en particulier pour celles d'aumônerie. Elle estimerait aussi utile que parmi les prérogatives octroyées, un droit à être consultés sur les questions qui concernent la communauté soit accordé. Enfin, elle estime que la reconnaissance devrait conduire au droit à la prise en compte de leurs besoins spécifiques en cas de décès et lors de l'exercice des rituels funéraires (par exemple le droit à l'attribution d'un lieu d'inhumation selon les rites religieux).

6.4. Les recommandations de l'experte

Le rapport de l'experte se conclut avec cinq recommandations, que le Conseil d'Etat fait siennes. Elles sont reprises ci-après, *in extenso* (mises en évidence rajoutées):

1. *L'Etat a une **responsabilité** envers ses citoyen-ne-s. Ainsi, dans les législations qu'il adopte, il se doit d'être **impartial** et d'agir selon un principe de **neutralité confessionnelle**. S'il est indéniable que l'histoire suisse et fribourgeoise légitime un statut particulier aux Eglises catholique romaine et évangélique réformée, les besoins spirituels des citoyen-ne-s et autres résident-e-s de confession non reconnues doivent aujourd'hui aussi être pris en compte.*
2. *Garant de la **paix sociale**, l'Etat a le devoir de **prévenir le communautarisme**. L'encouragement étatique à la participation sociale des membres des communautés religieuses non reconnues à l'exercice de missions en commun (accompagnement spirituel ou action sociale) constitue une piste. Un soutien étatique dans la **professionnalisation des structures communautaires**, notamment dans la **tenue des comptes**, la recherche de fonds ou l'accès à des **lieux de culte dignes** pourraient contribuer au développement d'un climat de confiance réciproque et prévenir des dérives communautaires.*
3. *Afin de répondre aux défis posés par la pluralisation religieuse du canton ces trente dernières années, une **révision de la Loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat** apparaît comme nécessaire, en particulier les articles 28 et 29.*
4. *A défaut d'un processus de reconnaissance d'utilité publique, l'**octroi de certaines prérogatives** notamment dans le domaine de l'**aumônerie**, des **cimetières**, de l'**enseignement religieux** et du **financement** deviennent pressantes.*

5. *Réciproquement, afin d'obtenir certaines prérogatives, les communautés religieuses non reconnues doivent aussi faire des efforts: notamment dans la professionnalisation des structures associatives (tenues de comptes, tenue d'assemblées générales, élection d'un comité, etc.), la prévention du communautarisme et des dérives de types sectaires.*

Dans ce sens, il propose au Grand Conseil de prendre acte du présent rapport.

7. Conclusion

Dans sa conclusion, l'experte rappelle que la population du canton de Fribourg est aujourd'hui pluralisée du point de vue des appartenances religieuses. Elle souligne que cette diversité n'est plus une réalité strictement étrangère, mais que de plus en plus de fribourgeois et de fribourgeoises ne partagent pas les convictions religieuses historiquement établies dans le canton.

Le Conseil d'Etat observe lui aussi que sur le terrain, notamment dans des institutions comme les prisons, les hôpitaux ou les écoles, si certains besoins spécifiques sont d'ores et déjà organisés par l'Etat, ils ne peuvent pas être considérés comme couverts à pleine satisfaction. Il en va de même pour les besoins touchant la sphère de l'autonomie communale. L'accompagnement spirituel, l'enseignement confessionnel ou les cimetières (N.B: de compétence communale) en sont des exemples, comme le relève l'experte, quand bien même des solutions ponctuelles sont de plus en plus recherchées par les autorités compétentes en la matière.

Ces carences peuvent susciter un malaise, être source d'inégalités de traitement et créer des incompréhensions. Par accumulation, le risque est important que ces carences provoquent des actions passionnées, déraisonnables ou même extrêmes. De telles actions pourraient ensuite engendrer, de la part de l'Etat et de la population majoritaire, un réflexe sécuritaire et des mesures de surveillance. Il convient d'éviter toute dérive, par la prévention et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Dans ces circonstances, le Conseil d'Etat partage l'avis selon lequel le canton de Fribourg se doit, comme le font d'autres cantons suisses, de moderniser son rapport avec les communautés non reconnues de droit public, notamment s'agissant des conditions d'octroi de prérogatives et le type d'avantages qu'elles pourraient nouvellement apporter. Dans la mesure où la démarche touche l'autonomie communale, elle devra être concertée avec les communes.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat est d'avis que les articles 28 et suivants de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat doivent être adaptés, afin de prendre en compte les nouvelles communautés religieuses, non seulement en adaptant leurs relations avec l'Etat et les communes, mais aussi par extension en accordant les droits et devoirs de chacun des partenaires.

Bericht 2018-DIAF-30

5. November 2019

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2017-GC-41 Christian Ducotterd –
Überwachung von Moscheen und Imamen**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit den Bericht zum Postulat 2017-GC-41 von Grossrat Christian Ducotterd über die Überwachung von Moscheen und Imamen.

Der Bericht ist wie folgt gegliedert:

| | |
|---|-----------|
| 1. Einleitung | 10 |
| 2. Gesellschaftlicher Kontext | 11 |
| 2.1. Gesellschaftliche Entwicklung der Schweiz | 11 |
| 2.2. Religiöse Vielfalt im Kanton Freiburg | 12 |
| 2.2.1. Entwicklung der religiösen Zugehörigkeit im Kanton Freiburg zwischen 2010 und 2017 | 12 |
| 2.2.2. Aufteilung der religiösen Zugehörigkeit im Kanton Freiburg 2017 | 12 |
| 2.3. Vergleich der religiösen Zugehörigkeit in der Schweiz und im Kanton Freiburg | 12 |
| 3. Religiöse Vielfalt und Säkularisierung: Verantwortung und Herausforderungen | 12 |
| 4. Allgemeine Gesetzeslage | 13 |
| 4.1. Kantonales Recht: grosse Unterschiede | 13 |
| 4.2. Wille zur Anpassung, aber umstrittene Gesetzesentwürfe | 13 |
| 5. Gesetzeslage im Kanton Freiburg | 14 |
| 5.1. Freiburger Recht: Geltende Bestimmungen | 14 |
| 5.1.1. Die Staatsverfassung des Kantons Freiburg vom 7. Mai 1857 und ihre Ausführungsbestimmungen | 14 |
| 5.1.2. Die Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 | 16 |
| 5.2. Die «gesellschaftliche Bedeutung» der Religionsgemeinschaften | 16 |
| 6. Notwendigkeit, die gesetzlichen Rahmenbedingungen der aktuellen Situation anzupassen | 16 |
| 6.1. Aktuelle Voraussetzungen für die Gewährung öffentlich-rechtlicher Befugnisse | 17 |
| 6.2. Festlegung zusätzlicher Voraussetzungen für die Gewährung öffentlich-rechtlicher Befugnisse | 17 |
| 6.3. Derzeit im Gesetz vorgesehene und in Betracht gezogene Arten von Befugnissen | 17 |
| 6.4. Empfehlungen der Expertin | 18 |
| 7. Schlussfolgerung | 18 |

1. Einleitung

Das Postulat 2017-GC-41 von Grossrat Christian Ducotterd über die Überwachung von Moscheen und Imamen betraf zwei Ebenen: eine sicherheitspolitische und eine institutionelle.

Auf der **sicherheitspolitischen Ebene** wurden die Herausforderungen zur Sprache gebracht, die der radikale Islam und

Jihadismus den Behörden stellen. Es ging um Aspekte wie Risikoanalyse, Überwachung von Moscheen und Treffpunkten sowie Botschaften, die an diesen Orten übermittelt werden, Massnahmen zur Verhinderung von Ausartungen usw. Auf **institutioneller Ebene** stellte sich die Frage nach Rahmenbedingungen für muslimische Glaubensgemeinschaften und demzufolge ihrem Status; das Postulat warf dazu verschiedene Fragen auf in Zusammenhang mit der Ausbildung von Imamen, Integrationsmassnahmen, Kontrolle des Rech-

nungswesens von muslimischen Religionsgemeinschaften, Verzeichnis aktiver Imame im Kanton, Einbeziehung der muslimischen Gemeinde in Integrationsmassnahmen und Achtung der Werte unseres Rechtsstaats.

In seiner Antwort vom 5. September 2017 hatte der Staatsrat vorgeschlagen, das Postulat aufzuteilen und es auf **institutioneller Ebene anzunehmen**, es unter dem **sicherheitspolitischen Aspekt jedoch abzulehnen**.

Betreffend den institutionellen Bereich hatte der Staatsrat **seine Überlegungen nicht allein auf den Islam ausgerichtet**. Vielmehr ging er davon aus, dass die Zunahme auf dem Kantonsgebiet von Personen, die sich **zu anderen Religionen als jenen, die traditionellerweise im Kanton vorhanden sind, bekennen** die Vermutung nahe legt, dass diese früher oder später einen Antrag zur Gewährung von öffentlich-rechtlichen Befugnissen stellen werden. Er hielt es für wichtig, solchen Anträgen im Hinblick auf den aktuellen Kontext und die aktuellen Kenntnisse entgegenzukommen. Er hielt es in diesem Zusammenhang auch für sinnvoll, die Möglichkeit abzuklären, die Voraussetzungen für die Gewährung von öffentlich-rechtlichen Befugnissen und deren Vergabeverfahren, Überwachung und Entzug zu konkretisieren. Auch sollte geprüft werden, ob neue Anforderungen zur Gewährung von Befugnissen eingeführt werden könnten, namentlich: Beachtung der Grundrechte (Gleichstellung, Glaubens- und Gewissensfreiheit, Vereinigungsfreiheit, Ehefreiheit usw.), Einbeziehung oder Nichteinbeziehung von Bewegungen der gleichen Religion, Missionierungsverbot, Transparenz der Finanzierung und Verbot von Geldern aus dem Ausland, Eröffnung von Kultstätten, Wahrung des religiösen Friedens, Austrittsrecht, Beherrschen einer Amtssprache des Kantons durch die religiösen Verantwortlichen, Führung eines Mitgliederverzeichnisses, Verbindlichkeitserklärung zur Einhaltung der Schweizer Rechtsordnung. Auch sollte abgeklärt werden, ob die Pflicht eingeführt werden könnte, dem Staat eine Liste von Personen, die zur Predigt zugelassen sind oder die in der Lage sind, in der Seelsorge in Spitälern und Gefängnissen zu arbeiten, sowie eine Liste von Kultstätten und Treffpunkten, an denen diese Personen predigen, zur Verfügung zu stellen.

In seiner Sitzung vom 10. Oktober 2017 genehmigte der Grosse Rat die vorgeschlagene Aufteilung mit 75 zu 26 Stimmen bei einer Enthaltung.

Da die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft zum Schluss kam, dass dieser Bericht nicht ohne die Unterstützung eines Experten in der Sache fertig gestellt werden konnte, beauftragte sie Anfang 2019 Dr. Mallory Schneuwly Purdie, Doktorin der Religionswissenschaft und -soziologie an der Universität Freiburg und der Ecole pratique des Hautes Etudes de la Sorbonne (Paris), damit.

Die Kernelemente dieser Studie («Schneuwly Purdie-Bericht») wurden in diesem Bericht zusammengefasst übernommen. Ziel der Studie war:

- > die sozioreligiöse und assoziative Zusammensetzung des Kantons Freiburg darzulegen;
- > die religiöse Vielfalt und die wichtigsten Herausforderungen, namentlich für den Kanton Freiburg, zu definieren;
- > die Bedingungen für die Erteilung von Befugnissen sowie die gegenwärtigen und künftig möglichen Befugnisse zu prüfen.

2. Gesellschaftlicher Kontext

2.1. Gesellschaftliche Entwicklung der Schweiz

Die religiöse Vielfalt in der Schweiz nimmt seit einigen Jahrzehnten ständig zu. Zum einen nehmen die Personen, die sich als konfessionslos bezeichnen zu, zum andern bekennen sich Personen, vor allem mit Migrationshintergrund, zu anderen Konfessionen als den traditionellen Religionen der Schweiz. Der Anteil der Schweizer Bevölkerung, der sich zu einer anderen als den traditionell in der Schweiz verankerten Konfessionen bekennt, wächst daher seit rund dreissig Jahren: Gemäss dem Bundesamt für Statistik (BFS) lag er 2015 bei 12,6% (davon bezeichneten sich 5,5% als muslimisch). Die meisten dieser Personen sind dauerhaft in der Schweiz sesshaft und sind daher ein fester Bestandteil ihrer Bevölkerung. Viele dieser Personen sind überdies Schweizer Bürger (rund 40% der Musliminnen und Muslime in der Westschweiz – 33,5% in Freiburg – gemäss der Erhebung ESRK 2014 des BFS).

Die Bevölkerung, die sich zu einer anderen als den traditionell in der Schweiz verankerten Konfessionen bekennt, hat spezifische Bedürfnisse in folgenden Bereichen:

- > spirituelle Begleitung (Anstaltsseelsorge) von Personen, die von Entbehren betroffen sind (Krankheit, Gefängnis),
- > Ausüben von Ritualen,
- > Weitergabe und religiöse Erziehung der jungen Generationen,
- > Zugang zu würdigen Gebetsorten,
- > Möglichkeiten von Bestattungen nach besonderen Riten.

Es kann also davon ausgegangen werden, dass die Gemeinschaften mit der Zeit fordern, dass diese Bedürfnisse gedeckt werden, so wie es der Fall ist für die derzeit anerkannten Religionen.

Diese Bedürfnisse könnten durch die Gewährung von öffentlich-rechtlichen Befugnissen durch den Staat an diese Gemeinschaften gedeckt werden. Die Gewährung dieser Befugnisse könnte ihnen die Ausübung zahlreicher Aufga-

ben erleichtern und somit nicht nur den gesellschaftlichen Zusammenhalt und den konfessionellen Frieden stärken, sondern auch die Kenntnis und die Begleitung der Tätigkeiten dieser Gemeinschaften und damit das Sicherheitsgefühl.

Seit einigen Jahren beschäftigen sich mehrere Kantone mit dieser Frage und prüfen die Möglichkeit, ihre Gesetzgebung in diesem Bereich zu ergänzen oder zu präzisieren.

2.2. Religiöse Vielfalt im Kanton Freiburg

2.2.1. Entwicklung der religiösen Zugehörigkeit im Kanton Freiburg zwischen 2010 und 2017

In Bezug auf die Entwicklung der religiösen Zugehörigkeit im Kanton Freiburg zwischen 2010 und 2017 kann Folgendes festgestellt werden:

- > Eine deutliche Zunahme der Anzahl römisch-katholischer und muslimischer Personen. Dieser Anstieg kann zu einem grossen Teil mit der Zunahme der Freiburger Bevölkerung durch die Migration aus hauptsächlich katholischen (insbesondere Portugal) und muslimischen Ländern (hauptsächlich Kosovo, die Türkei, Mazedonien und Syrien) erklärt werden.
- > Ein explosionsartiger Anstieg der Anzahl Personen «ohne Religionszugehörigkeit» in nur sieben Jahren.
- > Ein Rückgang der Protestantinnen und Protestanten trotz der zunehmenden Kantonsbevölkerung.
- > Eine stabile Anzahl Mitglieder der übrigen christlichen Gemeinschaften.
- > Eine Zunahme der Mitglieder anderer Religionen, zum Beispiel Buddhisten oder Hindus.

2.2.2. Aufteilung der religiösen Zugehörigkeit im Kanton Freiburg 2017

Betreffend die Aufteilung der religiösen Zugehörigkeit im Kanton im Jahr 2017 kann aus den jüngsten Strukturhebungen der Bevölkerung auch geschlossen werden, dass:

- > die Freiburger Bevölkerung nach wie vor hauptsächlich katholisch ist;
- > Personen ohne Religionszugehörigkeit die Protestanten überholt haben und nun die zweitgrösste sozioreligiöse Gruppe im Kanton darstellen;
- > die Mitglieder der christlichen und muslimischen Minderheiten 3% bzw. 4% der Freiburger Bevölkerung ausmachen;
- > die Mitglieder der übrigen religiösen Gemeinschaften 1% der Kantonsbevölkerung darstellen;
- > die Mitglieder der israelitischen Kultusgemeinden aus den offiziellen Zahlen verschwunden sind, da ihre Anzahl statistisch nicht mehr gross genug ist. Sie gehören nun zur Gruppe der «übrigen Religionsgemeinschaften».

2.3. Vergleich der religiösen Zugehörigkeit in der Schweiz und im Kanton Freiburg

Bei einem Vergleich der religiösen Zugehörigkeit im Kanton Freiburg mit dem Rest der Schweiz kann Folgendes festgestellt werden:

- > Freiburg zeichnet sich durch seinen Katholizismus aus.
- > Personen ohne Religionszugehörigkeit stellen sowohl in der Schweiz als auch im Kanton Freiburg die zweitgrösste sozioreligiöse Gruppe dar.
- > Die Mitglieder der nichtchristlichen Religionen (Muslime, Hindus, Buddhisten usw.) bleiben in der Minderheit, sowohl in Freiburg als auch in der Schweiz.

3. Religiöse Vielfalt und Säkularisierung: Verantwortung und Herausforderungen

Aufgrund dieses neuen Kontexts und seiner neuen Bedürfnisse ist der Staat verpflichtet, seine **Verantwortung** wahrzunehmen.

In ihrem Bericht hält Dr. Schneuwly Purdie dazu Folgendes fest:

«Es ist eine Binsenwahrheit, dass die Anzahl Personen, die sich zu einer nicht anerkannten Religion bekennen, zunimmt. Die Auswirkungen dieser Zunahme im Alltag zu erkennen, ist eine Verantwortung. Die orthodoxen, muslimischen, hinduistischen, buddhistischen Migranten von gestern sind die ständigen Bewohner, die Bürger, die Schweizer von heute. Es sind Schulkinder, junge Menschen in Ausbildung, Soldaten der Armee, Familien, die Angehörige verloren haben, Männer in Palliativpflege, Frauen im Gefängnis, Opfer eines Verkehrsunfalls, Eltern eines Jugendlichen in der Pubertät, Gewaltopfer usw. Ob jung oder alt, ob Frauen oder Männer, Papierlose oder Bürger der Stadt, ihre Bedürfnisse sind real. Aber auch wenn es Religionsunterricht an den Schulen gibt, die Prüfungsdaten die christlichen Feiertage berücksichtigen, es katholische und reformierte Seelsorger in der Armee, in Spitälern und in Gefängnissen gibt, Priester, Diakone oder ausgebildete Laien liturgische Aufgaben wahrnehmen, (fast) jede Gemeinde einen würdigen Ort der Andacht, einen Friedhof oder einen Gedenkgarten hat, das Fehlen von Strukturen für die Unterstützung von Mitgliedern nicht anerkannter Religionsgemeinschaften ist eklatant und kann als Zeichen für eine strukturelle Diskriminierung wahrgenommen werden.[...].»

Die religiöse Vielfalt, die mittlerweile im Kanton Freiburg herrscht, stellt gemäss Dr. Schneuwly Purdie grosse Herausforderungen dar. Der Staatsrat identifiziert diese wie folgt:

- > Der Staat muss die Gleichbehandlung und den Grundsatz der Nichtdiskriminierung der religiösen Gemeinschaften und ihrer Mitglieder gewährleisten. Umgekehrt müssen

die religiösen Gemeinschaften ebenfalls jedes diskriminierende Verhalten gegenüber Dritten unterlassen.

- > Die religiösen Gemeinschaften und Gruppen sowie ihre Mitglieder bieten zahlreiche soziale Aktivitäten an (zum Beispiel administrative Unterstützung, Kurse in den kantonalen Amtssprachen, Elternhilfe – Kinderbetreuung –, Krankenbesuche, Seelsorge usw.). Der Staat muss sich bewusst sein, dass es diese Aktivitäten gibt, und welchen Einfluss sie haben.
- > Der Staat trägt eine Verantwortung bei der Prävention einer möglichen Radikalisierung bestimmter Mitglieder von nicht anerkannten religiösen Gemeinschaften, namentlich indem er die Integration fördert. Das Gefühl der Integration der Migrantenbevölkerung in das soziale Gebilde und ihre Kenntnis der Anliegen des Staates und seiner Institutionen sind die besten Garantien für einen grösseren sozialen und friedlichen Zusammenhalt. Es handelt sich hier auch um eine Sicherheitsgarantie.

4. Allgemeine Gesetzeslage

Um die Jahrtausendwende haben sich die Schweiz und Freiburg in Bezug auf die individuelle Zugehörigkeit und die religiösen Vereinsnetze diversifiziert. Dieser Wandel ist rasch vonstatten gegangen, und die gemeinschaftlichen Strukturen und die staatlichen Institutionen haben manchmal Mühe, den neu entstehenden Bedürfnissen gerecht zu werden, sei dies im Kanton Freiburg oder in den übrigen Schweizer Kantonen.

In vielen Schweizer Kantonen wurde oder wird eine Prüfung des rechtlichen Rahmens durchgeführt, der die Beziehungen zwischen dem Staat und den neuen Religionsgemeinschaften regeln soll.

4.1. Kantonales Recht: grosse Unterschiede

Alle Kantone, mit Ausnahme von Genf und Neuenburg, gewähren in ihren Verfassungen der römisch-katholischen und der evangelisch-reformierten Kirche die öffentlich-rechtliche Anerkennung. Mehrere deutschsprachige Kantone gewähren diesen Status auch der christkatholischen Kirche (AG, BE, BL, BS, LU, SO, ZH, SH, SG). Die Israelitische Kultusgemeinde ist in den Kantonen Bern, Basel-Stadt, Freiburg und St. Gallen öffentlich-rechtlich anerkannt, in den Kantonen Waadt und Zürich ist sie als «Institution von öffentlichem Interesse» anerkannt.

Bis heute sind nur im Kanton Basel-Stadt andere Religionsgemeinschaften als die oben genannten kantonal anerkannt, nämlich die Christengemeinschaft (Anthroposophen), die Neupostolische Kirche und zwei alevitischen Vereine, die Kulturvereinigung der Aleviten und Bektaschi Basel und das Alevitische Kulturzentrum Regio Basel.

4.2. Wille zur Anpassung, aber umstrittene Gesetzesentwürfe

Zahlreiche Kantone (darunter übrigens auch Freiburg) sehen in ihren Verfassungen bereits die Möglichkeit vor, andere religiöse Gemeinschaften öffentlich-rechtlich anzuerkennen oder ihnen öffentlich-rechtliche Befugnisse zu erteilen (AG, AR, BE, BL, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SH, SO, TI, VD, VS, ZH).

Mehrere Kantone haben in Betracht gezogen, solche Verfassungsbestimmungen in einem Gesetz zu konkretisieren. Gegenwärtig verfügen nur die Kantone Basel-Land, Freiburg und Waadt über eine entsprechende Ausführungsgesetzgebung.

- > Im Kanton **Waadt** wurde 2007 ein Gesetz erlassen und sieben Jahre später, nach Abschluss umfangreicher Arbeiten einer Expertengruppe, wurde das dazugehörige Ausführungsreglement veröffentlicht. Gestützt auf diese neue Gesetzgebung reichten die anglikanische Kirche, die Christkatholische Kirche und die Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) ein Anerkennungs-gesuch ein. Die Fédération des Eglises évangéliques hegt, wie es scheint, die gleiche Absicht.

Die Veröffentlichung des Waadtländer Reglements hat politische Reaktionen ausgelöst, die zur Lancierung einer Standesinitiative «gegen den religiösen Fundamentalismus» geführt haben. Die erforderliche Anzahl Unterschriften (3000 von 12000 notwendigen Unterschriften) wurde jedoch nicht erreicht.

- > In anderen Kantonen, die einen solchen Gesetzgebungsprozess angestossen haben, hat die mögliche Anerkennung der muslimischen Gemeinschaft ebenfalls politische Züge angenommen, sodass die jeweiligen Regierungen schlussendlich auf ihr Projekt verzichtet haben. Dies war der Fall im Kanton **St. Gallen**, dessen Regierung im Januar 2018 darauf verzichtet hat, die Anerkennung anderer Religionsgemeinschaften in ihrem entsprechenden Gesetzesentwurf aufzunehmen, weil sich die Parteien im Vernehmlassungsverfahren dagegen ausgesprochen hatten.
- > Im Kanton **Zürich** war der Regierungsrat, 14 Jahre nachdem ein Gesetzesentwurf zur Anerkennung weiterer Religionsgemeinschaften per Referendum verworfen worden war, in einem Bericht vom Juli 2017 der Ansicht, dass die Zeit noch nicht reif dafür sei, das Vorhaben wiederaufzunehmen. Allerdings hat er im Dezember des gleichen Jahres sieben Leitsätze für die Beziehung zwischen Staat und Religionsgemeinschaften präsentiert. Zur gleichen Zeit hat er einen Imam für die Seelsorge in der Justizvollzugsanstalt Pöschwies Vollzeit angestellt und er unterstützt das Projekt der Vereinigung Islamischer Organisationen Zürich (Vioz) für die islamische Seelsorge in den Spitälern.

- > Im Kanton **Bern** erachtete es der Regierungsrat aufgrund eines Expertenberichts im März 2017 aus politischen Gründen nicht für opportun, ein Gesetz für die Anerkennung weiterer Religionsgemeinschaften auszuarbeiten. Die Stimmberechtigten des Kantons Bern hatten ein solches Gesetz im Jahr 1990 mit einem Nein-Stimmenanteil von 60,5% deutlich abgelehnt. Der Regierungsrat möchte stattdessen andere Massnahmen zur Förderung von Religionsgemeinschaften, die gesellschaftlich relevante Leistungen erbringen, prüfen und so das Terrain für ein allfälliges Anerkennungsgesetz vorbereiten (Vortrag zum Gesetz über die Landeskirchen vom März 2017). Die bernische Regierung ist offen für den Vorschlag, denjenigen Religionsgemeinschaften, die dies wünschen, eine «Charta der Religionen» anzubieten, durch die sie sich verpflichten würden, die geltende Rechtsordnung strikt einzuhalten oder einhalten zu lassen, die Integration ihrer Gläubigen in die Gesellschaft zu fördern und zugunsten des interreligiösen Dialogs zu handeln (Postulat 192-2017). Sie hat kürzlich einen kantonalen Beauftragten für kirchliche und religiöse Angelegenheiten ernannt.
- > Im Kanton **Neuenburg** hat der Grosse Rat im November 2017 dem Gesetzesentwurf zur Anerkennung der Religionsgemeinschaften mit grosser Mehrheit (71/31/1) zugestimmt. Der Gesetzesentwurf sieht vor, diesen anerkannten Gemeinschaften des öffentlichen Interesses bestimmte Befugnisse zu gewähren: Erhebung eines freiwilligen Beitrags, Steuerbefreiung, Religionsunterricht und Seelsorge, Beteiligung an Diskussionen zu spirituellen Fragen, Vernehmlassungen durch den Staat und allfällige Subventionen. Aufgrund von Vorbehalten im Plenum hat der Staatsrat den Entwurf an die Kommission zurückgeschickt.
- > Im Kanton **Genf** hat der Grosse Rat im April 2018 das Laizismus-Gesetz erlassen, das vorsieht, die Voraussetzungen der Beziehungen [des Staates mit den Religionsgemeinschaften] reglementarisch festzulegen, insbesondere im Hinblick auf die Einhaltung der Grundrechte und der Schweizer Rechtsordnung im Allgemeinen. Das Gesetz ermöglicht es dem Staat, für eine Gemeinschaft freiwillige Beiträge von ihren Mitgliedern zu erheben, sofern sie ihm ihre Jahresrechnung unterbreitet. Das in diesem Gesetz vorgesehene Verbot für gewählte Politikerinnen und Politiker, Magistratspersonen und Staatsangestellte, bei der Ausübung ihres Mandats sichtbare religiöse Symbole zu tragen, hat zur Einreichung von 4 Referenden geführt. Am 10. Februar 2019 hat das Genfer Stimmvolk dieses Gesetz mit 55% Ja-Stimmen angenommen, es sind aber mehrere Rekurse dagegen eingegangen, die derzeit noch hängig sind.

Wie man sehen kann, ist die Berücksichtigung der Erwartungen und Bedürfnisse der neuen Religionsgemeinschaften, meistens aus impliziten Gründen der Gleichbehandlung und

der Sicherheit, eine Thematik, die viele Kantone beschäftigt, aber vor allem, deren Lösungssuche sehr heikel ist.

Es müssen daher Lösungen gefunden werden, bei denen die Bedürfnisse der neuen Gemeinschaften und jene der Mehrheitsgesellschaft im Gleichgewicht sind, mit dem Ziel, die soziale Kohäsion, den konfessionellen Frieden und die Achtung der Minderheiten zu stärken.

5. Gesetzeslage im Kanton Freiburg

Das aktuelle Gesetz über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat geht auf den 26. September 1990 zurück. Zwischen den Gegebenheiten, die bei der Ausarbeitung dieses Gesetzes herrschten, und der heute vom Kanton gelebten Realität liegen also beinahe 30 Jahre.

Die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung vom 16. Mai 2004 hat nicht zu einer Aktualisierung des Gesetzes über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat geführt. Diese Gesetzgebung konnte der damals herrschenden Situation noch gerecht werden. Nach Abschluss der Arbeiten zur Umsetzung der neuen Kantonsverfassung 2011 entschied der Staatsrat, der davon ausging, dass der öffentlich-rechtliche Status, der einer Kirche gewährt werden kann, Gegenstand eines Gesuchs und anschliessend eines politischen Entscheids und eines Spezialgesetzes sein muss, auf die Ausarbeitung eines (neuen) allgemeinen Gesetzes oder die Änderung des aktuellen Gesetzesdispositivs zu verzichten.

Die Entwicklung der Gesellschaft setzte sich jedoch fort, und zahlreiche nationale und internationale Ereignisse haben die Religionsfrage in Zusammenhang mit legitimen Sicherheitsfragen befeuert, sei es in Bezug auf die Religionsfreiheit, die religiöse Vielfalt oder aber das Zusammenleben zwischen den Gemeinschaften in einem nach wie vor mehrheitlich katholischen Gebiet, wie es für unseren Kanton der Fall ist. Was früher die Bedürfnisse ein paar einzelner Individuen waren, sind heute die Bedürfnisse von teils demografisch bedeutenden Gruppen, deren Berücksichtigung und die Bereitstellung von Leistungen offensichtlich eine Anpassung der Beziehungen zwischen dem Staat (oder den Gemeinden, in ihren Zuständigkeitsbereichen) und den Religionsgruppen, und letztlich der Rechte und Pflichten aller Partner erforderlich macht.

5.1. Freiburger Recht: Geltende Bestimmungen

5.1.1. Die Staatsverfassung des Kantons Freiburg vom 7. Mai 1857 und ihre Ausführungsbestimmungen

Die Staatsverfassung des Kantons Freiburg vom 7. Mai 1857 sah zu den Kirchen und anderen Religionsgemeinschaften Folgendes vor:

Art. 2 der Verfassung vom 7. Mai 1857

¹ Die Glaubens- und Gewissensfreiheit und die Kultusfreiheit sind gewährleistet.

² Der Staat erkennt der römisch-katholischen Kirche und der evangelisch-reformierten Kirche eine öffentlich-rechtliche Stellung zu. Die anerkannten Kirchen organisieren sich selbständig.

³ Die anderen Religionsgemeinschaften unterstehen dem Privatrecht. Wenn ihre gesellschaftliche Bedeutung dies rechtfertigt, können ihnen, entsprechend dieser Bedeutung, gewisse Vorrechte des öffentlichen Rechts oder durch Gesetz eine öffentlich-rechtliche Stellung zuerkannt werden.

⁴ Das Gesetz regelt die Anwendung dieser Bestimmungen.

Zwei Gesetzestexte hat der Grosse Rat aufgrund der Artikel 2 Abs. 2 und Abs. 3 der alten Verfassung verabschiedet. Und zwar:

- 1) das Gesetz vom 26. September 1990 über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat (KSG; SGF 190.1);
- 2) das Gesetz vom 3. Oktober 1990 über die Anerkennung der israelitischen Kultusgemeinde des Kantons Freiburg (SGF 193.1).

5.1.1.1 Das Gesetz vom 26. September 1990 über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat (KSG; SGF 190.1)

Das Gesetz vom 26. September 1990 über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat (KSG) wurde basierend auf Artikel 2 Abs. 2 und Abs. 3 der Staatsverfassung vom 7. Mai 1857 verfasst. Es hat folgenden Geltungsbereich:

Art. 1 Geltungsbereich

¹ Dieses Gesetz regelt die Beziehungen zwischen dem Staat und den durch die Staatsverfassung des Kantons Freiburg öffentlich-rechtlich anerkannten Kirchen, nämlich der römisch-katholischen Kirche und der evangelisch-reformierten Kirche.

² Es findet keine Anwendung auf die konfessionellen Gemeinschaften, die dem Privatrecht unterstellt sind; ausgenommen sind die Artikel 28–30 über die Gewährung von öffentlich-rechtlichen Vorrechten.

Die Artikel 28–30 über die öffentlich-rechtlichen Vorrechte lauten wie folgt:

Art. 28 KSG Voraussetzungen der Gewährung von Vorrechten

¹ Auf Ersuchen kann der Staatsrat einer konfessionellen Gemeinschaft des Privatrechts Vorrechte im Sinne von Artikel 29 gewähren, wenn die Gemeinschaft:

- a) sich auf eine in der Schweiz überlieferte religiöse Bewegung oder auf eine solche von weltweiter Bedeutung beruft, und
- b) dem Ökumenischen Rat der Kirchen angehört oder seit dreissig Jahren im Kanton zugegen ist, und
- c) im Kanton mindestens hundert Mitglieder zählt, und
- d) in Form eines Vereins mit Sitz und Kultusstätte im Kanton organisiert ist, und
- e) die Grundsätze der schweizerischen Rechtsordnung respektiert.

² Die Gemeinschaft legt ihrem Gesuch ein Exemplar ihrer Statuten sowie alle übrigen zur Überprüfung der Voraussetzungen der Gewährung erforderlichen Dokumente bei.

Art. 29 KSG Arten von Vorrechten

¹ Folgende Vorrechte können gewährt werden:

- a) die Gemeinden teilen den Zu- oder Wegzug aller Personen mit, die angegeben haben, der Konfession der betreffenden Gemeinschaft anzugehören;
- b) für den Religionsunterricht der Mitglieder der Gemeinschaft während der obligatorischen Schulzeit können Schullokale benützt werden;
- c) in den Anstalten des Staates und der Gemeinden, insbesondere in den Spitälern, Schulen und Gefängnissen, kann die Seelsorge für die Mitglieder der Gemeinschaft ausgeübt werden;
- d) die Steuerbefreiung im Sinne von Artikel 21 Bst. c und f des Gesetzes über die Kantonssteuern;
- e) Steuerbefreiungen, wie sie den anerkannten Kirchen bei den Handänderungs-, Grundpfand-, Erbschafts- und Schenkungssteuern gewährt werden.

² Die Ausübung der Vorrechte wird durch den Gewährungsbeschluss oder durch Vereinbarung geregelt.

Art. 30 KSG Entzug und Verzicht

¹ Der Staatsrat entzieht einer Gemeinschaft die gewährten Vorrechte, wenn sie eine der Voraussetzungen der Gewährung nicht mehr erfüllt. Er kann die Vorrechte ferner entziehen, wenn eine Gemeinschaft ihm die Änderungen ihrer Statuten nicht mitteilt.

² Eine Gemeinschaft kann jederzeit auf die ihr gewährten Vorrechte verzichten.

³ Der Staatsrat legt den Zeitpunkt fest, an dem der Entzug oder der Verzicht wirksam wird.

5.1.1.2 Das Gesetz vom 3. Oktober 1990 über die Anerkennung der israelitischen Kultusgemeinde des Kantons Freiburg (SGF 193.1)

Das Gesetz vom 3. Oktober 1990 über die Anerkennung der israelitischen Kultusgemeinde des Kantons Freiburg wurde in Anwendung von Art. 2 Abs. 3 2. Satz der Staatsverfassung vom 7. Mai 1857 erlassen: «Wenn ihre gesellschaftliche Bedeutung dies rechtfertigt, können ihnen, entsprechend dieser Bedeutung, [...] durch Gesetz eine öffentlich-rechtliche Stellung zuerkannt werden».

Unter Vorbehalt einer besonderen Bestimmung zu den Steuern (Art. 4) stellt dieses Gesetz die israelitische Kultusgemeinde einer kirchlichen Körperschaft im Sinne des Gesetzes über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat gleich.

5.1.2. Die Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004

Die neuen Verfassungsbestimmungen zu den Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat haben keine wesentlichen Änderungen im Vergleich zur Verfassung vom 7. Mai 1857 mit sich gebracht. Auf der Grundlage der beiden Verfassungen ist/war es möglich, andere Religionsgemeinschaften anzuerkennen, indem ihnen eine öffentlich-rechtliche Stellung oder öffentlich-rechtliche Befugnisse zuerkannt werden.

Artikel 141 und 142 der Verfassung vom 16. Mai 2004 sehen Folgendes vor:

Art. 141 Anerkannte Kirchen

¹ Die römisch-katholische und die evangelisch-reformierte Kirche sind öffentlichrechtlich anerkannt.

² Die anerkannten Kirchen sind autonom. Ihr Statut untersteht der staatlichen Genehmigung.

Art. 142KV Andere Kirchen und Religionsgemeinschaften

¹ Die anderen Kirchen und Religionsgemeinschaften unterstehen dem Privatrecht.

² Sie können öffentlichrechtliche Befugnisse erhalten oder öffentlichrechtlich anerkannt werden, wenn ihre gesellschaftliche Bedeutung es rechtfertigt und wenn sie die Grundrechte beachten.

Konkret liegen die Unterschiede zwischen den beiden Verfassungstexten hauptsächlich darin,

- > dass die Gewährung einer öffentlich-rechtlichen Stellung, d. h. die Anerkennung einer Religionsgemeinschaft heute nicht mehr obligatorisch durch ein Gesetz erfolgen muss;
- > dass für die Gewährung einer öffentlich-rechtlichen Stellung oder öffentlich-rechtlicher Befugnisse einer Kirche

oder Religionsgemeinschaft nun ausdrücklich in der Kantonsverfassung vorgesehen ist, dass die betroffene Kirche oder Religionsgemeinschaft die Grundrechte beachten muss.

Ein Ausdruck im freiburgischen Verfassungsdispositiv in Zusammenhang mit den Beziehungen zwischen Kirchen und Staat erweist sich jedoch als zentral und unveränderlich. Nämlich jener der *gesellschaftlichen Bedeutung*.

5.2. Die «gesellschaftliche Bedeutung» der Religionsgemeinschaften

Sowohl im Text der Verfassung vom 7. Mai 1857 (Art. 2 Abs. 3) als auch in jenem der Verfassung vom 16. Mai 2004 (Art. 142 Abs. 2) unterstellt die Grundnorm die Gewährung öffentlich-rechtlicher Befugnisse oder einer öffentlich-rechtlichen Stellung (Anerkennung) namentlich der **gesellschaftlichen Bedeutung** der betroffenen Kirche oder Religionsgemeinschaft.

Die Frage nach dem Sinn dieser «gesellschaftlichen Bedeutung» hat Herr Michel Bavaud im Rahmen der Arbeiten zur Ausarbeitung der neuen Kantonsverfassung (Verfassungsrat) aufgeworfen. In seiner Intervention fragt er, ob der Ausdruck ausschliesslich als «grosse Mitgliederzahl» verstanden werde, oder ob er auch «wichtige Rolle in der Gesellschaft», wie eine karitative Tätigkeit, bedeuten könnte. Seine Frage wurde nicht explizit beantwortet. Aufgrund der Debatten rund um die Artikel zu den Kirchen und anderen Religionsgemeinschaften (also die Artikel 156 und 158 des Verfassungsvorentwurfs) geht Frau Dr. Schneuwly Purdie davon aus, dass die Verfassungsrätinnen und -räte mit «gesellschaftlicher Bedeutung» die Rolle in der Gesellschaft bezeichnen wollten, welche die religiösen Gruppen und Vereine haben können, namentlich anhand von sozialen Aktivitäten wie kirchlichen Hilfswerken, Unterstützung von benachteiligten oder randständigen Personengruppen oder im Asylbereich.

Die Expertin empfiehlt daher, den Text von Art. 28 ff. SKG aus dem Blickwinkel der Rolle in der Gesellschaft (und nicht der Anzahl der Mitglieder) zu lesen bzw. zu interpretieren.

6. Notwendigkeit, die gesetzlichen Rahmenbedingungen der aktuellen Situation anzupassen

Im Rahmen des ihr übertragenen Mandats hat Frau Dr. Schneuwly Purdie aus soziologischer Sicht den Präzisionsgrad der (kumulativen) Voraussetzungen für die Gewährung öffentlich-rechtlicher Befugnisse gemäss dem KSG von 1990 sowie ihre Zweckmässigkeit im Hinblick auf die religiöse Vielfalt des Kantons im Jahr 2019 untersucht.

Der Staatsrat beabsichtigt nicht, in diesem Bericht sämtliche Beobachtungen und Vorschläge der Expertin wiederzugeben,

Die Aspekte des Expertenberichts, die der Staatsrat als zentral erachtet, werden jedoch im Folgenden hervorgehoben.

6.1. Aktuelle Voraussetzungen für die Gewährung öffentlich-rechtlicher Befugnisse

Insgesamt stellt Frau Dr. Schneuwly Purdie die von Artikel 28 KSG aufgestellten Grundsätze an sich nicht in Frage. Sie schlägt jedoch eine Reihe von Änderungen auf terminologischer wie auch auf inhaltlicher Ebene vor, um der neuen Realität und der Art, mit ihr umzugehen, Rechnung zu tragen. Zudem ist sie der Ansicht, dass bestimmte Kriterien genauer ausgeführt werden sollten.

Der Staatsrat betont insbesondere die Notwendigkeit, dass sich die neuen Religionsgemeinschaften am sozialen Austausch und an einem interreligiösen Dialog beteiligen. Zudem hält er fest, dass die Umsetzung der in seinen Augen absolut wesentlichen Voraussetzung, die Grundrechte der schweizerischen Rechtsordnung zu respektieren, begünstigt werden könnte, indem die Gemeinschaften, die ein Anerkennungsgesuch einreichen, eine Verbindlichkeitserklärung zu diesem Thema unterzeichnen. Er stimmt der Ansicht zu, dass die Formulierung dieser Erklärung gegebenenfalls keine Religionsgemeinschaft im Besonderen stigmatisieren oder Ausdruck einer politischen Besorgnis sein dürfe, die in Zusammenhang mit aktuellen Ereignissen steht.

6.2. Festlegung zusätzlicher Voraussetzungen für die Gewährung öffentlich-rechtlicher Befugnisse

In seiner Antwort auf das Postulat kündigte der Staatsrat an, die Möglichkeit abklären zu wollen, neue Anforderungen zur Gewährung von Befugnissen einzuführen. Dazu schlug er namentlich vor: Beachtung der Grundrechte (Gleichstellung, Glaubens- und Gewissensfreiheit, Vereinigungsfreiheit, Ehefreiheit usw.), Einbeziehung oder Nichteinbeziehung von Bewegungen der gleichen Religion, Missionierungsverbot, Transparenz der Finanzierung und Verbot von Geldern aus dem Ausland, Eröffnung von Kultstätten, Wahrung des religiösen Friedens, Austrittsrecht, Beherrschen einer Amtssprache des Kantons durch die religiösen Verantwortlichen, Führung eines Mitgliederverzeichnisses, Verbindlichkeitserklärung zur Einhaltung der Schweizer Rechtsordnung.

In ihrem Bericht ging Frau Dr. Schneuwly Purdie zunächst auf alle Vorbehalte und Fragen ein, die diese Vorschläge ihrer Meinung nach aufwerfen. Nach deren Prüfung gab sie im Wesentlichen folgende Stellungnahme dazu ab:

- 1) Die Berücksichtigung der Rolle in der Gesellschaft der Gruppe, namentlich ausserhalb der kultischen Aktivitäten, ist ihrer Ansicht nach prioritär.
- 2) Die Transparenz der Finanzierung ist sicher ebenfalls eine relevante Information, mit der sich Behörden und Bevöl-

kerung der ideologischen Unabhängigkeit der Gemeinschaften vergewissern können.

- 3) Folgende Kriterien sind in den Augen der Expertin angesichts der heutigen sozioreligiösen Situation nicht prioritär, namentlich aufgrund der schnellen Veränderung bei der Zugehörigkeit zu den verschiedenen Gruppen:
 - Festlegung einer Mindestzahl von Mitgliedern;
 - Einbeziehung verschiedener Bewegungen einer gleichen Richtung.
- 4) Folgende Kriterien sind gemäss der Expertin nicht zweckmässig:
 - das Missionierungsverbot;
 - die Eröffnung von Kultstätten für alle Religionen;
 - die obligatorische Führung eines Mitgliederverzeichnisses.
- 5) Das Beherrschen von mindestens einer Landessprache durch die religiösen Verantwortlichen und Kenntnisse in Zusammenhang mit der Integration wären zwar interessante Ansätze, erforderten aber den Einsatz entsprechender Mittel und eine geeignete Formulierung der Kriterien, damit sie wirklich umgesetzt werden könnten.
- 6) Die Unterzeichnung einer Verbindlichkeitserklärung, die Schweizer Rechtsordnung zu respektieren, wozu insbesondere die Grundrechte der Gleichstellung, der Glaubens- und Gewissensfreiheit, der Vereinigungsfreiheit oder der Ehefreiheit gehören, ist nach Ansicht der Expertin eine interessante Idee; sie hätte auch zur Folge, dass diese Themen innerhalb der Gemeinschaften diskutiert würden.

6.3. Derzeit im Gesetz vorgesehene und in Betracht gezogene Arten von Befugnissen

Insgesamt stellt Frau Dr. Schneuwly Purdie die Arten von Befugnissen gemäss Art. 29 KSG an sich nicht in Frage. Sie ist im Wesentlichen der Ansicht, dass sie zweckmässig sind und bleiben, insbesondere weil sie eng mit den Kriterien für die Gewährung der Befugnisse verknüpft sind.

Die Expertin legt den Schwerpunkt insbesondere auf die Möglichkeit, Personen zu entschädigen, die für eine staatliche Institution notwendige Leistungen ausüben, insbesondere jene der Seelsorge. Sie erachtet es zudem als sinnvoll, dass unter den gewährten Befugnissen ein Recht darauf zugestanden würde, zu Fragen, die die Gemeinschaft betreffen, konsultiert zu werden. Und schliesslich ist sie der Ansicht, dass die Anerkennung mit dem Anrecht einhergehen sollte, die spezifischen Bedürfnisse im Todesfall und bei der Ausübung von Beerdigungsriten zu berücksichtigen (zum Beispiel das Recht auf die Zuweisung eines Grabfelds gemäss den religiösen Riten)

6.4. Empfehlungen der Expertin

Zum Schluss des Expertenberichts werden fünf Empfehlungen abgegeben, denen sich der Staatsrat anschliesst. Die Empfehlungen werden hier *in extenso* wiedergegeben (Hervorhebungen hinzugefügt):

1. *Der Staat trägt eine **Verantwortung** gegenüber seinen Bürgerinnen und Bürgern. In den Gesetzgebungen, die er verabschiedet, muss er **unparteiisch** sein und gemäss dem Grundsatz der **konfessionellen Neutralität** handeln. Zwar rechtfertigt die Schweizer und die Freiburger Geschichte unbestritten einen besonderen Status der römisch-katholischen und der evangelisch-reformierten Kirche, doch die spirituellen Bedürfnisse der Bürgerinnen und Bürger und anderer hier wohnhaften Personen nicht anerkannter Konfessionen müssen heute auch berücksichtigt werden.*
2. *Als Garant für den **gesellschaftlichen Frieden** ist der Staat verpflichtet zu verhindern, **dass sich Minderheiten absondern**. Die staatliche Förderung der sozialen Beteiligung der Mitglieder von nicht anerkannten Religionsgemeinschaften an der Ausübung von gemeinsamen Aufgaben (spirituelle Begleitung oder Sozialwesen) ist ein Ansatz. Eine staatliche Unterstützung der **Professionalisierung der gemeinschaftlichen Strukturen, namentlich bei der Rechnungsführung**, die Mittelbeschaffung oder der Zugang zu **würdigen Kultstätten** könnten zur Entwicklung eines gegenseitigen Vertrauensverhältnisses beitragen und ein Absondern von Minderheiten verhindern.*
3. *Um die Herausforderungen anzunehmen, die sich durch die religiöse Pluralisierung des Kantons in den vergangenen 30 Jahren ergeben haben, erweist sich eine **Revision des Gesetzes über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat** notwendig, insbesondere der Artikel 28 und 29.*
4. *Ohne Prozess für die Anerkennung des öffentlichen Nutzens wird die **Gewährung bestimmter Befugnisse**, namentlich im Bereich der **Seelsorge, der Friedhöfe, des Religionsunterrichts** und der **Finanzierung dringend**.*
5. *Umgekehrt müssen sich die **nicht anerkannten Religionsgemeinschaften ebenfalls anstrengen**, um bestimmte Befugnisse zu erhalten: insbesondere bei der **Professionalisierung der Vereinsstrukturen (Buchhaltung, Abhaltung von Generalversammlungen, Wahl eines Vorstands usw.)**, der **Prävention von Absonderung und sektenartigen Entwicklungen**.*

7. Schlussfolgerung

In ihrer Schlussfolgerung erinnert die Expertin daran, dass die Bevölkerung des Kantons Freiburg heute hinsichtlich der religiösen Zugehörigkeit pluralisiert ist. Sie hebt hervor, dass diese Vielfalt nicht mehr nur eine Realität der ausländischen Bevölkerung ist, sondern dass immer mehr Freiburgerinnen und Freiburger die geschichtlich im Kanton etablierten religiösen Überzeugungen nicht mehr teilen.

Der Staatsrat stellt ebenfalls fest, dass im Alltag, namentlich in den Institutionen wie Gefängnissen, Spitälern und Schulen, auch wenn bestimmte Bedürfnisse bereits vom Staat organisiert wurden, diese nicht als zur vollen Zufriedenheit abgedeckt gelten können. Dasselbe gilt für Bedürfnisse, die die Gemeindeautonomie betreffen. Die geistliche Begleitung, der konfessionelle Unterricht oder die Friedhöfe (NB: die unter die Zuständigkeit der Gemeinden fallen) sind Beispiele dafür, wie die Expertin hervorhebt, auch wenn die zuständigen Behörden immer öfter nach punktuellen Lösungen suchen.

Diese Mängel können Unbehagen verursachen, Quelle von Ungleichbehandlungen sein und Unverständnis erzeugen. Durch die Kumulation besteht ein grosses Risiko, dass diese Mängel leidenschaftliche, unvernünftige, oder sogar extreme Handlungen auslösen können. Solche Handlungen könnten anschliessend einen Sicherheitsreflex und Überwachungsmaßnahmen vonseiten des Staates und der Mehrheitsbevölkerung auslösen. Anhand von Prävention und der Umsetzung von Begleitmassnahmen sollen jegliche Absonderungen verhindert werden.

Vor diesem Hintergrund teilt der Staatsrat die Ansicht, dass der Kanton Freiburg, wie andere Schweizer Kantone, seine Beziehungen zu den nicht öffentlich-rechtlich anerkannten Gemeinschaften modernisieren muss, namentlich was die Voraussetzungen für die Gewährung von Befugnissen und die Arten von Vorteilen betrifft, die neu angeboten werden könnten. Insofern als das Vorgehen die Gemeindeautonomie betrifft, muss es mit den Gemeinden abgesprochen werden.

Aus diesen Gründen ist der Staatsrat der Meinung, dass die Artikel 28 ff. des Gesetzes über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat angepasst werden müssen, um die neuen Religionsgemeinschaften zu berücksichtigen, nicht nur indem ihre Beziehungen zum Staat und den Gemeinden angepasst werden, sondern auch indem ihnen die Rechte und Pflichten eines jeden Partners zugestanden werden.

In diesem Sinne beantragt der Staatsrat dem Grossen Rat, den vorliegenden Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Rapport 2019-DSAS-70

26 novembre 2019

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif aux instruments parlementaires suivants:**

- > **Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy:
Etat des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR)**
- > **Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel:
HFR: la mission avant tout**
- > **Mandat 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al.:
Mission stratégique et financement HFR**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport faisant suite aux instruments parlementaires mentionnés en titre.
Le rapport est structuré comme il suit:

| | |
|--|----------|
| 1. Les instruments parlementaires | 2 |
| 1.1. Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy: état des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR) | 2 |
| 1.2. Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel: HFR: la mission avant tout | 3 |
| 1.3. Mandat 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al.: mission stratégique et financement de l'HFR | 3 |
| <hr/> | |
| 2. La gouvernance et la surveillance de l'HFR | 4 |
| <hr/> | |
| 3. La planification hospitalière, la collaboration interhospitalière et la médecine hautement spécialisée | 4 |
| <hr/> | |
| 4. Les principes du nouveau financement hospitalier | 5 |
| 4.1. Les prestations hospitalières à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et du canton | 5 |
| 4.2. Les prestations ambulatoires à charge de l'AOS | 6 |
| 4.3. Le projet pour un financement uniforme des prestations à charge de l'AOS et des cantons («einheitliche Finanzierung ambulant und stationär, EFAS») | 6 |
| 4.4. Les assureurs fédéraux (accident, militaire et invalidité) | 7 |
| 4.5. Les prestations d'intérêt général (PIG), les autres prestations (AP) et le financement transitoire | 7 |
| <hr/> | |
| 5. Les défis du nouveau financement hospitalier pour l'HFR | 7 |
| 5.1. Une concurrence accrue: augmentation des hospitalisations hors canton | 7 |
| 5.2. Une meilleure comparaison entre les hôpitaux: pression sur les tarifs stationnaires | 8 |
| 5.3. Un financement des investissements par les tarifs: manque de moyens financiers | 9 |
| 5.4. Un accroissement du déficit dans le secteur ambulatoire | 9 |
| <hr/> | |
| 6. Les difficultés financières de l'HFR et leurs causes | 9 |
| 6.1. Gouvernance lourde et complexe | 10 |
| 6.2. Comptabilité analytique difficilement exploitable, processus budgétaire et planification des investissements lacunaires | 11 |

| | |
|--|-----------|
| 6.3. Durée moyenne de séjour élevée | 11 |
| 6.4. Augmentation de la dotation et des charges salariales | 11 |
| 6.5. Charges liées au multi-site | 12 |
| <hr/> | |
| 7. Les mesures mises en place | 12 |
| 7.1. La gouvernance | 12 |
| 7.1.1. Redimensionnement du Conseil d'administration | 12 |
| 7.1.2. Conseil de direction au complet | 12 |
| 7.1.3. Création d'un comité bipartite et permanent DSAS – HFR | 12 |
| 7.2. Mise en place des recommandations de l'Inspection des finances concernant l'information financière de l'HFR | 13 |
| 7.3. Synthèse du suivi des recommandations de l'IF | 13 |
| 7.4. Diminution de la durée moyenne de séjour | 13 |
| 7.5. Blocage des effectifs: analyse de la dotation en personnel et des charges salariales | 13 |
| 7.6. Multi-site | 13 |
| <hr/> | |
| 8. La mission et les objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par l'Etat à l'HFR | 14 |
| 8.1. La mission | 14 |
| 8.2. Les objectifs stratégiques | 14 |
| 8.2.1. Accessibilité aux soins, qualité et efficacité des prestations | 14 |
| 8.2.2. Synergies et transversalité | 14 |
| 8.2.3. Infrastructures | 14 |
| 8.2.4. Economicité | 15 |
| 8.2.5. Aspects sociaux | 15 |
| 8.3. Cadre institutionnel | 15 |
| 8.3.1. Gouvernance | 15 |
| 8.3.2. Surveillance et transparence | 15 |
| <hr/> | |
| 9. La stratégie entrepreneuriale de l'HFR | 15 |
| La mission de l'Etat | 16 |
| Les principaux défis | 16 |
| Les valeurs de l'HFR et des collaboratrices et des collaborateurs qui les font vivre | 16 |
| Les principes directeurs de la stratégie de l'HFR | 16 |
| Les objectifs 2020–2029 | 17 |
| La mise en œuvre de la stratégie HFR 2030 | 18 |
| <hr/> | |
| 10. Préavis du Conseil d'Etat sur la stratégie de l'HFR | 18 |
| <hr/> | |
| 11. Préavis du Conseil d'Etat sur les mesures urgentes | 20 |
| <hr/> | |
| 12. Conclusion | 20 |

1. Les instruments parlementaires

1.1. Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy: état des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR)

Dans leur postulat déposé et développé le 14 décembre 2017, pris en considération par le Grand Conseil le 24 mai 2018, les députés Jean-Daniel Schumacher et Philippe Savoy, ainsi que 23 cosignataires, se disent préoccupés par la situation financière inquiétante de l'hôpital fribourgeois (HFR) et rappellent que le canton de Fribourg doit pouvoir bénéficier d'un hôpital performant, qui puisse fournir à sa population

des soins médicaux de haute qualité en tout temps et à tout moment.

Ils demandent au Conseil d'Etat de présenter un rapport circonstancié sur la situation économique de l'HFR en précisant:

- > la situation financière actuelle de l'HFR, les causes des contraintes financières rencontrées de même, si l'on en dispose, les résultats financiers de chaque clinique avec ses spécialités et sous-spécialités en fonction des sites, des secteurs (ambulatoire/stationnaire/prestations d'intérêt général);

- > les résultats de l'audit que l'organe d'administration et de gestion de l'HFR a fait faire sur l'ensemble des structures composant l'hôpital, en particulier dans le domaine financier et en comparaison à d'autres hôpitaux en précisant le benchmark utilisé;
- > l'inventaire des mesures prises à court, moyen et long termes pour assainir et redresser la situation économique.

Dans ce cadre, la Direction et le Conseil d'administration devraient présenter:

- > la vision et les perspectives à long terme de l'évolution de leur institution et particulièrement les impacts attendus sur la situation financière: par sites, par secteurs (ambulatoire versus stationnaire);
- > les mesures prises ou prévues pour prendre le virage des DRG et celui plus récent de l'ambulatoire.

Dans sa réponse du 1^{er} mai 2018, le Conseil d'Etat a précisé que les résultats financiers et les perspectives à long terme, en particulier leurs impacts attendus sur la situation financière, pourront être présentés pour l'ensemble de l'HFR, mais pas en fonction de chaque clinique avec ses spécialités et sous-spécialités ni en fonction des sites et des secteurs. Ces éléments relèvent de la gestion opérationnelle de l'établissement et ne sauraient être rendus publics.

Les éléments principaux soulevés dans le postulat sont notamment abordés dans les chapitres 4 à 9 du présent rapport.

A noter encore que le texte du postulat mentionne un audit que l'organe d'administration et de gestion de l'HFR aurait fait faire sur l'ensemble des structures composant l'hôpital. Il faut préciser ici qu'un tel audit n'a pas eu lieu.

1.2. Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel: HFR: la mission avant tout

Par postulat déposé et développé le 13 septembre 2018, pris en considération par le Grand Conseil le 28 mars 2019, les député-e-s Johanna Gapany et Jean-Daniel Schumacher, ainsi que 9 cosignataires, demandent au Conseil d'Etat de présenter un rapport définissant les missions de l'HFR et servant de base au Conseil d'administration pour établir la stratégie de l'établissement.

Ils estiment nécessaire de discuter et de définir la mission de l'HFR avant que le Grand Conseil ne se prononce sur des éléments décisifs pour l'avenir de l'hôpital, tels que la gestion du personnel, l'organisation de la structure multi-sites ou encore un nouveau projet de construction. Le rapport devrait définir:

- > les missions d'intérêt public confiées au HFR à court, moyen et long terme;
- > les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au Conseil d'administration et à la Direction;
- > l'inventaire des prestations non-couvertes par l'assurance-maladie de base et les propositions pour les financer;
- > la coordination proposée par le Conseil d'Etat entre les différents prestataires de soins cantonaux et extra-cantonaux (HFR, cliniques, médecins privés et hôpitaux universitaires voisins).

Dans sa réponse du 29 janvier 2019, le Conseil d'Etat a constaté que le postulat Gapany/Schumacher s'inscrit dans une suite logique du postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy, raison pour laquelle le rapport y relatif est intégré dans le présent rapport.

Les points principaux soulevés dans le postulat sont notamment abordés dans les chapitres 4, 5 et 8 du rapport.

1.3. Mandat 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al.: mission stratégique et financement de l'HFR

Par mandat déposé et développé le 11 octobre 2018 et accepté par le Grand Conseil le 28 mars 2019, les député-e-s Ralph Alexander Schmid, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Christa Mutter, Nicolas Kolly, Peter Wüthrich, Benoît Rey, Mirjam Ballmer, Urs Perler, Claude Chassot et Cédric Péclard demandent au Conseil d'Etat:

- 1) de définir les conditions-cadres pour l'HFR.
- 2) d'exiger du Conseil d'administration de l'établissement le développement de la stratégie médicale de l'HFR et la définition de son positionnement stratégique, plus concrètement:
 - de définir et planifier le positionnement médical de l'HFR entre les deux pôles universitaires que sont le CHUV à Lausanne et l'Inselspital Berne, comme concurrents ou comme partenaires;
 - de définir et planifier le positionnement médical par rapport aux besoins de la population fribourgeoise et par rapport aux autres prestataires;
 - de définir la mission de l'HFR par rapport aux différents aspects influençant l'évolution du paysage hospitalier, tels que la tendance vers l'ambulatoire, la pénurie de personnel qualifié, l'évolution de la médecine, la digitalisation, etc.
- 3) de clarifier, en plus des missions médicales de l'HFR, les prestations d'intérêt général (PIG) et leur financement (maintien des antennes régionales, bilinguisme, formation/recherche, autres)
- 4) d'exiger de l'HFR une planification des investissements (état et avancement de la planification d'un nouveau bâtiment HFR central et d'autres investissements néces-

saires, possibilités de financement conformes aux DRG et envisageables par rapport à la situation financière de l'HFR, conditions pour l'octroi d'un crédit à l'HFR pour ses investissements).

Enfin, les mandataires demandent une information régulière du Grand Conseil par le Conseil d'Etat sur la stratégie de l'HFR et sa mise en œuvre.

Dans sa réponse du 29 janvier 2019, le Conseil d'Etat a fait part de son intention d'agir dans le sens du mandat et d'informer le Grand Conseil des mesures et décisions prises dans le cadre du présent rapport.

Ces mesures et décisions sont notamment abordées dans les chapitres 4, 5, 8 et 9 du présent rapport.

2. La gouvernance et la surveillance de l'HFR

L'HFR est un établissement autonome de droit public cantonal doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

L'Etat évalue les besoins sanitaires de la population, établit sur préavis de la commission de planification sanitaire la planification hospitalière cantonale et achète à l'HFR des prestations hospitalières. Il finance également des prestations d'intérêt général ainsi que d'autres prestations répondant à un besoin de santé publique. Ces prestations sont formalisées dans des mandats annuels et pluriannuels. Il prend acte du budget, des comptes et du rapport annuel de l'HFR et les présente au Grand Conseil qui en prend acte.

Le Grand Conseil assure la haute surveillance de l'HFR. Il s'agit d'un contrôle politique qu'il assure par le biais du processus budgétaire de l'Etat, par des instruments parlementaires et par les débats relatifs au rapport annuel de l'HFR.

La DSAS assure la surveillance de l'HFR, sous réserve des compétences que la loi donne au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Le Conseil d'administration est l'organe stratégique de l'HFR. Nommé selon le processus défini par la Loi sur l'hôpital fribourgeois (LHFR), il exerce ses tâches et responsabilités selon ladite loi. Il définit notamment la stratégie de développement entrepreneuriale de l'HFR dans le respect de la mission et les objectifs stratégiques fixés par l'Etat au HFR (voir sous 8.). Le Conseil d'administration compte parmi ses membres un membre du Conseil d'Etat. Le Conseil d'administration ou sa délégation rencontre au moins une fois par année le Conseil d'Etat ou sa délégation et lui rend compte sur sa stratégie de développement entrepreneuriale.

Le Conseil de direction de l'HFR met en œuvre la stratégie du Conseil d'administration.

3. La planification hospitalière, la collaboration interhospitalière et la médecine hautement spécialisée

La LAMal instaure l'obligation pour les cantons d'élaborer une planification hospitalière servant d'instrument au canton pour assurer la couverture des besoins en soins stationnaires de sa population. Elle se base sur une analyse des besoins qui tient compte autant de l'épidémiologie de la population que du progrès dans le domaine médical, ou encore de l'évolution démographique, et notamment du vieillissement de la population.

Dans le cadre de la dernière planification hospitalière en 2015, la DSAS a établi des projections de besoins en soins stationnaires de la population fribourgeoise à l'horizon 2020. Elle a défini les groupes de prestations¹ relatifs à chaque domaine des soins, que ce soit en soins somatiques aigus, en réadaptation ou en soins psychiatriques, ainsi que les exigences par prestation. Sur cette base, la DSAS a lancé une procédure d'appel d'offre, suivie d'une évaluation des offres reçues. Cette procédure a abouti à l'établissement de la liste hospitalière (Ordonnance du 31 mars 2015 fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance), respectivement des mandats de prestations annuels et pluriannuels conclus avec les prestataires de soins dans le canton de Fribourg et hors canton qui répondent aux critères et exigences de cet appel d'offre. L'HFR a dans ce cadre participé à l'appel d'offre et a reçu les mandats correspondant aux besoins de la population.

Selon les exigences de la LAMal, la planification hospitalière doit porter sur plusieurs années et être réexaminée périodiquement (art. 58a, al. 2 OAMal). Une prochaine planification est prévue pour 2023. Les travaux vont débuter en 2020. Toutefois, selon la jurisprudence, des adaptations de l'offre sont possibles dans le courant d'un cycle de planification si les besoins de la population l'exigent. Dans le cadre de cette planification, l'HFR sera à nouveau amené à postuler à l'appel d'offre. Il pourra alors postuler pour les prestations qui correspondent à sa stratégie d'entreprise qui, elle, devra permettre de remplir la mission et les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat à l'HFR.

Dans certains domaines, l'HFR entretient des coopérations avec d'autres hôpitaux intra- et extracantonaux, comme par exemple avec l'Hôpital Daler dans le cadre du centre du sein et du centre de la prostate, avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) entre autres pour la cardiologie, la chirurgie pédiatrique et l'angiologie, avec l'Inselspital Berne

¹ Pour sa planification 2015, le canton de Fribourg, comme la majorité des cantons, a appliqué la logique des groupes de prestation pour la planification hospitalière (GPPH) du canton de Zurich (Spitalleistungsgruppen, SPLG).

par exemple pour la chirurgie thoracique, les soins intensifs et la neurologie. En l'état, l'HFR a conclu 31 conventions de coopérations avec des hôpitaux intra- et extracantonaux.

En complément, l'HFR a un contrat cadre avec l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA) ainsi que l'Association fribourgeoise des services d'aides et soins à domicile (AFAS) pour renforcer la collaboration avec ces acteurs dans le but d'offrir à la population les soins en adéquation avec leurs besoins. Des mesures ont été également mises en place par l'HFR afin de renforcer la communication et la collaboration avec les médecins installé-e-s dans le canton de Fribourg.

Dans le domaine de la médecine hautement spécialisée (MHS), les cantons sont tenus d'établir conjointement une planification pour l'ensemble de la Suisse (art. 39 LAMal, al. 2^{bis}), ceci afin de garantir une prise en charge médicale adaptée aux besoins, de haute qualité et économique. Afin d'exécuter ce mandat légal, les cantons ont signé le 1^{er} janvier 2009 la Convention intercantonale¹ relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS)² et se sont ainsi engagés à planifier et attribuer en commun les mandats de prestations concernant la médecine hautement spécialisée. Ainsi pour la MHS une seule planification est établie conjointement par tous les cantons. La CIMHS, comme base légale, règle les processus de décision des organes CIMHS et définit les critères auxquels un domaine de prestations doit satisfaire pour relever de la médecine hautement spécialisée. Le processus de planification MHS se réalise concrètement en deux phases: dans un premier temps, les domaines attribués à la MHS et les critères d'attribution sont définis et dans un deuxième temps, les mandats de prestations sont attribués aux hôpitaux. En l'état, l'HFR est au bénéfice de mandats de la MHS dans plusieurs domaines de la chirurgie viscérale.³

4. Les principes du nouveau financement hospitalier

L'HFR offre des prestations ambulatoires et stationnaires en somatique aigue et réadaptation. Ce chapitre donne un aperçu des principes en vigueur pour le financement de ces prestations.

4.1. Les prestations hospitalières à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et du canton

Le 21 décembre 2007, les Chambres fédérales ont adopté une révision de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) portant sur le financement hospitalier. Cette révision introduit un financement à la prestation fondé sur une structure tarifaire uniforme pour toute la Suisse. Elle introduit aussi le libre choix de l'hôpital au niveau suisse ainsi que des critères de planification hospitalière. Les objectifs principaux visés par cette révision sont l'amélioration de la comparaison et le renforcement de la concurrence entre les hôpitaux au niveau national.

Depuis l'introduction de ce financement hospitalier en 2012, les prestations hospitalières en somatique aigue sont financées selon les tarifs SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups). Ces forfaits liés aux prestations sont cofinancés par l'AOS et les cantons. Les cantons fixent annuellement la part qu'ils prennent en charge. Celle-ci doit s'élever au moins à 55%. A Fribourg, la participation de l'Etat est fixée à ce taux depuis 2017. Les tarifs SwissDRG incluent les coûts d'utilisation des immobilisations (intérêts calculatoires et amortissements). Ces derniers sont donc également cofinancés par l'AOS et les cantons, et non plus par les pouvoirs publics uniquement.

Concernant les traitements stationnaires en réadaptation, il n'existe pas encore de structure tarifaire conforme à la LAMal pour leur financement. Celle-ci est en cours de développement dans le cadre du projet ST Reha. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2022. D'ici là, les prestations de réadaptation sont remboursées sur la base de forfaits journaliers négociés individuellement entre chaque hôpital et assureur-maladie. Ces coûts sont cofinancés à hauteur de 55% par les cantons et 45% par l'AOS.

La révision de la LAMal a aussi introduit la notion de prestations d'intérêt général (PIG) qui ne font pas partie des coûts à la charge de l'AOS. Selon la LAMal, ces prestations comprennent en particulier le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, la recherche et la formation universitaire.

Un autre élément important du nouveau financement hospitalier est le libre choix de l'hôpital au niveau suisse. Avant 2012, l'accès aux hôpitaux hors canton était limité. L'Etat ne participait aux coûts qu'en cas de nécessité médicale, soit lorsqu'une prestation n'était pas disponible dans le canton ou en cas d'urgence. Or, depuis 2012, le ou la patient-e peut choisir l'établissement dans lequel il ou elle souhaite se faire traiter.⁴ Ceci accroît la concurrence entre hôpitaux et peut

¹ https://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/themen/hsm/01_ivhsm_cimhs_14032008_f_c.pdf

² Le Grand Conseil a approuvé en 2008 le projet de loi portant adhésion du Canton de Fribourg à cette convention.

³ https://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/themen/hsm/hsm_spitalliste/HSM_Spitalliste_20190801_def_f.pdf

⁴ A relever que selon la loi fédérale, le canton restreint sa participation financière à un tarif de référence pour des hospitalisations par convenance personnelle (sans nécessité médicale) dans un établissement qui ne figure pas sur la liste hospitalière du canton de Fribourg. En fonction du tarif applicable, une différence de coût peut

entraîner une augmentation du nombre d'hospitalisations en dehors du canton de domicile.

4.2. Les prestations ambulatoires à charge de l'AOS

Les hôpitaux assument un rôle essentiel dans les soins de base en prenant en charge une partie non négligeable des soins ambulatoires.¹ Ces prestations sont prises en charge par l'AOS et sont facturées en principe selon la structure tarifaire des prestations médicales TARMED, uniforme pour l'ensemble de la Suisse. Le Conseil fédéral est intervenu à deux reprises, en 2014 et 2017. Avec sa deuxième intervention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, le Conseil fédéral a baissé les tarifs et espère faire, au niveau de la Suisse, des économies d'environ 470 millions de francs par année dans le domaine ambulatoire.

Afin de remplacer TARMED, la Fédération des médecins suisses (FMH), les assureurs de curafutura (CSS, Helsana, Sanitas et CPT) et la Commission des tarifs médicaux LAA (MTK) ont élaboré un nouveau tarif pour le financement des prestations ambulatoires. En juillet 2019, la FMH et curafutura ont soumis ce tarif – baptisé «TARDOC» – au Conseil fédéral. Ils visent une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Toutefois, ce tarif n'est porté que par une minorité des partenaires tarifaires. Ne bénéficiant actuellement ni du soutien des assureurs de santé suisse, ni de celui de H+ les hôpitaux de Suisse, il n'est pas sûr que TARDOC entre en vigueur. Entre temps, c'est le tarif TARMED qui fait référence.

En ce qui concerne le nombre d'interventions ambulatoires, celui-ci ne cesse d'augmenter. De plus, le progrès dans les techniques médicales permet de transférer des interventions chirurgicales de manière sûre et efficace du stationnaire vers l'ambulatoire. Afin d'encourager ce transfert du stationnaire vers l'ambulatoire, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a établi une liste comportant six groupes d'interventions qui sont désormais prises en charge par l'AOS uniquement à condition d'être réalisées en ambulatoire. Cette adaptation de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et le DFI se réserve le droit d'élargir cette condition de prise en charge par l'AOS à d'autres interventions. Fribourg a introduit cette liste au 1^{er} janvier 2019.

4.3. Le projet pour un financement uniforme des prestations à charge de l'AOS et des cantons («einheitliche Finanzierung ambulant und stationär, EFAS»)

Les différences dans le financement des prestations stationnaires et ambulatoires pourraient inciter certains acteurs et actrices dans le domaine de la santé à prendre des décisions en fonction de leurs intérêts financiers, faisant parfois passer l'efficacité et l'efficience des traitements au second plan. Ainsi la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a proposé d'introduire un financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires (EFAS).²

Le projet de la CSSS-N daté du 5 avril 2019 concerne toutes les prestations visées par la LAMal, à l'exception des soins de longue durée. Il prévoit une contribution minimale des cantons de 22,6% des prestations brutes des assureurs, y compris la participation des assuré-e-s aux coûts. Il introduit aussi la possibilité pour les cantons de piloter l'offre de soins ambulatoires de manière ciblée.

Dans sa prise de position du 14 août 2019 concernant le projet de la CSSS-N, le Conseil fédéral approuve sur le principe un financement uniforme dans les secteurs hospitalier et ambulatoire. Toutefois, il demande à la CSSS-N d'examiner les demandes des cantons et de les intégrer au mieux dans le projet.

En effet, le projet de la CSSS-N du 5 avril 2019 ne bénéficie pas du soutien des cantons. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) exige, pour entrer en matière sur ce projet, que l'ensemble des prestations LAMal soient intégrées dans le projet, donc y compris les soins de longue durée. Elle n'est pas non plus satisfaite des possibilités qui sont accordées aux cantons pour piloter l'offre de prestations ambulatoires. Aussi, la CDS demande, dans le projet de loi, l'inscription d'une organisation tarifaire nationale ainsi qu'une garantie de la neutralité des coûts pour chaque canton lors du passage à un financement uniforme. L'ensemble des réserves émises par la CDS sont résumées dans sa prise de position du 27 juin 2019.³ Dans l'état actuel, elle estime que le projet représente une violation du principe fondamental d'équivalence régissant la politique financière.

Lors de la session parlementaire de septembre 2019, le Conseil national a adopté le projet EFAS. Le financement moniste va maintenant être soumis au Conseil des États. La revendication des cantons quant à l'extension de l'EFAS aux soins de longue durée n'a pas été retenue. La Chambre du peuple

être facturée à la patiente ou au patient ou à son assurance complémentaire. Le canton participe au tarif de l'hôpital de destination en cas de nécessité médicale (prestation non-disponible dans le canton de résidence ou urgence).

¹ Pour la définition d'un traitement ambulatoire, voir OCP art. 3 et 4.

² L'abréviation EFAS vient de l'allemand «Einheitliche Finanzierung von ambulant und stationären Leistungen». Voir le document de la Confédération suisse intitulé «Initiative parlementaire: Financement moniste des prestations de soins, Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national du 5 avril 2019, Avis du Conseil fédéral du 14 août 2019».

³ <https://www.gdk-cds.ch/fr/assurance-maladie/financement>

souhaite d'abord élaborer les bases nécessaires, estimant que l'urgence de la situation exige une action rapide. Compte tenu de la résistance des cantons, le projet aura vraisemblablement du mal à passer auprès des conseillers et conseillères aux Etats. Par ailleurs les cantons se réservent le droit de lancer un référendum.

4.4. Les assureurs fédéraux (accident, militaire et invalidité)

Les assureurs fédéraux financent les traitements des patient-e-s qui tombent sous leur couverture aussi bien dans le domaine stationnaire (aigu et réadaptation) que dans le domaine ambulatoire.

La modification des lois et ordonnances d'exécution sur l'assurance-accidents (LAA) et militaire (LAM) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 s'oriente fortement d'après la LAMal dans le domaine tarifaire. Les frais des traitements sont pris en charge à hauteur de 100% par l'assurance dans ces deux domaines.

Pour le domaine de l'assurance-invalidité, les frais des traitements stationnaires sont pris en charge à hauteur de 80% par l'assurance et de 20% par le canton de résidence de l'assuré-e.

En ce qui concerne le domaine ambulatoire, les trois assurances prennent en charge les prestations à hauteur de 100%, à l'instar de la LAMal.

A l'HFR, le volume des coûts à charge de ces trois assurances représente environ 6% et les tarifs sont en général meilleurs que dans l'AOS. Le présent rapport ne se focalise donc pas sur ces trois domaines.

4.5. Les prestations d'intérêt général (PIG), les autres prestations (AP) et le financement transitoire

La Loi cantonale du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance dresse une liste non exhaustive des PIG. En plus de celles mentionnées dans la LAMal, elle inclut d'autres prestations telles que le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, l'accompagnement spirituel, les prestations de liaison dans les hôpitaux et la préparation en cas de situations extraordinaires sur le plan sanitaire. La même loi pose aussi la base légale permettant à l'Etat de financer ces PIG ainsi que d'autres prestations (AP) qui répondent à un besoin de santé publique ou qui ne sont pas entièrement financées par l'AOS.

Sur la base de ces dispositions légales et notamment dans le cadre des procédures budgétaires, les PIG/AP font régulièrement l'objet de discussions entre l'HFR et la DSAS. Afin de formaliser ces discussions et pour consigner par écrit leurs

pratiques, l'HFR et la DSAS ont élaboré un concept PIG/AP. Ce concept répond au rapport de l'Inspection des finances relatif à l'audit des PIG/AP de l'HFR, réalisé le 22 janvier 2018 et qui a émis 14 recommandations.¹

Le concept permet une meilleure traçabilité des discussions et décisions prises relatives au financement des PIG/AP. Dans ce cadre, les coûts de certaines prestations qui étaient jusqu'alors couverts par le financement transitoire ont également été identifiés.

Dans ce sens, un travail particulier a été fourni en vue d'identifier plus précisément les coûts liés à la PIG recherche et formation universitaire. Néanmoins, compte tenu de la complexité, l'HFR et les services de l'Etat se sont focalisés sur la formation pré- et postgrade. Des progrès de chiffrage ont pu être obtenus en particulier dans le domaine de la formation postgrade, justifiant une amélioration de son financement via la PIG recherche et formation universitaire. Toutefois, les travaux sont encore en cours, en particulier dans le domaine de la formation prégrade, pour laquelle les données suscitent encore des interrogations. Une comparaison avec des hôpitaux semblables d'autres cantons paraît indispensable lors d'une prochaine étape.

Concernant le financement de la recherche, de nouvelles pistes sont en cours d'analyse en collaboration avec l'HFR. Ces travaux sont en bonne voie.

Quant aux surcoûts salariaux, ceux-ci ont été estimés par une entreprise spécialisée sur la base d'un benchmarking intercantonal d'environ 75 hôpitaux et des données salariales 2017. Ils ont été chiffrés à CHF 16 millions environ et sont inclus dans le financement transitoire 2019 à hauteur de CHF 14.1 millions et de CHF 1.9 millions dans les PIG.

5. Les défis du nouveau financement hospitalier pour l'HFR

5.1. Une concurrence accrue: augmentation des hospitalisations hors canton

Le taux global d'hospitalisations est bas dans le canton de Fribourg: 133 pour 1000 habitant-e-s en 2017. En comparaison, la moyenne nationale est de 145 pour 1000 habitant-e-s.² Par ailleurs, le taux d'hospitalisations des patient-e-s fribourgeois-e-s en dehors du canton est élevé en comparaison nationale selon la statistique des hôpitaux 2016³, qui est la statistique complète la plus actuelle au moment de la rédaction du présent rapport. Il a augmenté de 5% depuis 2011 pour

¹ Rapport de l'Inspection des finances de l'Etat du 22 janvier 2018 concernant «Les Prestations d'intérêt général (PIG) et les Autres prestations (AP)».

² <https://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/taux-dhospitalisation-dans-les-hopitaux-de-soins-aigus>

³ La base de données 2017 est incomplète car il manque la réadaptation. Les données 2018/2019 ne sont pas encore disponibles. Pour cette raison, ce sont les chiffres 2016 qui sont utilisés.

atteindre 27% en 2016 (contre 17% en moyenne suisse).¹ Ce sont avant tout les patient-e-s des districts limitrophes des cantons de Berne et Vaud qui se rendent hors canton. En 2016, 45% des hospitalisations de patient-e-s provenant de la Veveyse, 47% des hospitalisations de patient-e-s de la Singine et 58% des hospitalisations de patient-e-s du district du Lac ont eu lieu hors canton. Parmi ces hospitalisations, deux tiers sont annoncées ou planifiées. Les patient-e-s concerné-e-s exercent leur libre choix pour aller principalement dans les cantons de Berne et Vaud, et ceci pour des prestations souvent disponibles dans le canton de Fribourg.

Une deuxième étude mandatée par la DSAS à la société *M.I.S. Trend* suggère que les patient-e-s fribourgeois-e-s suivent souvent le conseil de leur médecin lorsqu'ils choisissent un hôpital hors du canton.² Les germanophones dans 45% des cas et les francophones dans 48% des cas. L'offre des prestations dans la langue maternelle est aussi un critère de choix très important. Il est intéressant de constater que les personnes interrogées ont, pour une grande partie, déjà été hospitalisées dans le canton et que les trois quarts ont été satisfait-e-s de la prise en charge.

La DSAS a transmis les résultats de ces enquêtes aux réseaux hospitaliers et aux cliniques privées. Elle les a présentés au Collège des médecins de l'HFR ainsi que lors de l'Assemblée de la Société de médecine du canton de Fribourg (SMCF). Aussi, une Task Force chargée de la mise en place de mesures permettant de limiter les hospitalisations hors canton a été créée. Des mesures ont été mises en place par l'HFR afin de renforcer la communication et collaboration avec les médecins installé-e-s dans le canton de Fribourg. Ils peuvent désormais appeler une hotline médicale qui leur garantit un contact professionnel direct et privilégié avec les spécialistes de l'HFR, facilitant la prise de contact et l'envoi de patient-e-s à l'HFR.³ Il a également convenu que les représentant-e-s de la SMCF et des établissements hospitaliers fribourgeois au sein de la Task Force organisent des rencontres pour entamer des discussions sur des actions concrètes. Ces actions seront discutées au sein de la Task Force qui veille à la mise en œuvre de ces mesures.

5.2. Une meilleure comparaison entre les hôpitaux: pression sur les tarifs stationnaires

L'introduction d'une structure tarifaire uniforme au niveau suisse améliore la comparaison entre les prestataires, notamment en ce qui concerne la lourdeur des cas et les coûts des prestations. Cette comparaison a montré que l'HFR est le prestataire avec la durée moyenne de séjour (DMS) la plus élevée parmi les hôpitaux comparables et fait partie des établissements non-universitaires les plus chers de Suisse.

Alors que les négociations entre l'HFR et HSK avaient abouti assez rapidement, ce n'est qu'en 2019 que l'HFR, tarifsuisse et la CSS ont réussi à s'entendre sur les tarifs pour les années 2012 à 2020. Les conventions tarifaires passées entre l'HFR et tarifsuisse SA ont été transmises au Conseil d'Etat pour la procédure d'approbation. Elles seront approuvées en même temps que celles passées avec la CSS. Concernant celles-ci, la procédure de signature pour les tarifs est encore en cours, car ce n'est qu'en août 2019 que les parties ont trouvé un accord.

Le tableau 1 montre l'évolution des tarifs définitifs négociés entre l'HFR et les différents assureurs-maladie. Elle suit la tendance observée au niveau national: les tarifs diminuent d'année en année. Cette évolution accentue la pression financière exercée sur l'HFR rendant les mesures permettant de diminuer les charges d'exploitation et d'augmenter l'efficacité d'autant plus inévitables.

¹ Obsan (2017). Hospitalisation hors canton des résidents fribourgeois, 2011–2016. Neuchâtel. Les chiffres concernent tous les cas AOS.

² M.I.S Trend (2017). Etude sur les hospitalisations hors canton par libre choix. https://www.fr.ch/sites/default/files/reprise/documents/pdf/404_08_171128_Resultats_enquete_MIS_Trend_F.pdf. Voir aussi le communiqué de la DSAS du 1^{er} décembre 2017 intitulé Hospitalisations hors du canton de Fribourg: leur diminution passe par le renforcement de la collaboration entre public et privé (<https://www.fr.ch/dsas/institutions-et-droits-politiques/gouvernement-et-administration/hospitalisations-hors-du-canton-de-fribourg-leur-diminution-passe-par-le-renforcement-de-la-collaboration-entre-public-et-prive>).

³ HFR (2019). Rapport annuel 2018. Fribourg: p. 15.

Tableau 1: Evolution des tarifs négociés entre l'HFR et les assureurs-maladie, 2012–2020

| Assureur-maladie | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------|--------|--------|--------|------|------|------|------|------|------|
| HSK | 10 150 | 10 070 | 10 050 | 9950 | 9900 | 9850 | 9825 | 9750 | 9750 |
| tarifsuisse* | 9950 | 9912 | 9875 | 9837 | 9800 | 9762 | 9725 | 9700 | 9700 |
| CSS** | 9950 | 9900 | 9875 | 9840 | 9800 | 9750 | 9725 | 9700 | 9690 |

* procédure d'approbation de la convention en cours

** convention en cours de signature par les parties

5.3. Un financement des investissements par les tarifs: manque de moyens financiers

La construction de l'Hôpital cantonal sur le site de Bertigny date du début des années septante. Depuis, des travaux d'agrandissement et de rénovation ont été réalisés pour répondre à l'évolution des besoins (par exemple la rénovation et l'extension des urgences, rénovation des services de radiologie et de médecine nucléaire et de la maternité). Toutefois, les adaptations du bâtiment sont très coûteuses et ont atteint leurs limites tant architecturales que fonctionnelles. Une nouvelle construction répondant aux exigences d'un hôpital moderne est nécessaire.

Ainsi, la réflexion pour la réalisation d'une nouvelle construction est en cours au sein du Conseil d'administration. Une des options retenues pour l'instant est celle d'une nouvelle construction dans le cadre du projet de développement urbain durable Chamblieux-Bertigny¹. Un concours d'idées a été lancé et va se terminer au printemps 2020. La nouvelle construction devra permettre une grande modularité et un fonctionnement optimisé tenant notamment compte des flux de patient-e-s et entraînant une diminution des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier, un tel investissement présuppose toutefois que la rémunération de ses prestations permette à l'HFR de dégager les moyens financiers nécessaires pour un tel projet. D'autant plus que la Loi cantonale du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance exclut depuis 2012 la possibilité pour l'Etat de se porter garant des emprunts de l'HFR qui doit désormais s'adresser aux organismes bancaires.² Or, les revenus de l'HFR ne couvrent pas ses coûts et ne lui permettent pas de dégager la totalité des moyens financiers nécessaires au financement d'une nouvelle construction. D'ailleurs, l'HFR n'est pas le seul hôpital dans cette situation. Plusieurs cantons ont déjà décidé de soutenir

la construction et/ou la rénovation de bâtiments hospitaliers, soit par un investissement direct, soit par un cautionnement.³

En réponse à la motion 2019-GC-22 des député-e-s Loetscher Anne et Dafflon Hubert, le Conseil d'Etat a accepté de modifier la loi cantonale concernant le financement des hôpitaux pour que l'Etat ait la possibilité d'octroyer à l'HFR une aide complémentaire aux investissements. Une réflexion est en cours sur la forme la plus adéquate que peut prendre cette aide dans le cadre de la modification de cette loi.

5.4. Un accroissement du déficit dans le secteur ambulatoire

Actuellement, les hôpitaux ne font pas ou peu de bénéfices avec les cas ambulatoires. En 2017, le déficit dans ce domaine a atteint CHF 710 millions pour l'ensemble des hôpitaux suisses.⁴ La diminution des tarifs dans le domaine ambulatoire décidée par le Conseil fédéral en 2018 accentue davantage la pression financière dans ce secteur. C'est d'ailleurs ce qui a pu être observé pour l'HFR. En 2018, 38% de son chiffre d'affaire a été réalisé dans le domaine ambulatoire.⁵ Il comptait alors plus de 495 000 consultations, en augmentation de 5% par rapport à 2017.⁶ Malgré cette croissance, les recettes ambulatoires ont diminué de CHF 4.2 millions sur la même période.⁷

6. Les difficultés financières de l'HFR et leurs causes

Suite à la présentation des comptes 2016, la DSAS a tiré la sonnette d'alarme face à la situation financière inquiétante de l'HFR et a demandé un plan de mesures d'efficacité au Conseil d'administration. Les comptes 2016 présentaient un

¹ <https://fr.ch/daec/territoire-amenagement-et-constructions/territoire/chamblieux-bertigny-faq>

² Cf. message 251 du 17 mai 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, chap. 5.1.3.

³ Selon les dépositaires de la motion 2019-GC-22, l'Etat de Vaud peut se porter garant des emprunts des établissements publics, le Valais peut accorder un cautionnement supplémentaire à l'Hôpital du Valais pour les nouvelles constructions et Genève demande que les grands projets d'investissements hospitaliers fonctionnent comme des projets de lois et nécessitent donc un acte législatif spécifique.

⁴ OFSP (2019). Chiffres-clés des hôpitaux suisses. OFSP, Berne: p. 26. Il s'agit des prestations à charge de l'AOS.

⁵ HFR (2019). Rapport annuel 2018. Fribourg: p. 49.

⁶ HFR (2019). Rapport annuel 2018. Fribourg: p. 4 et 62.

⁷ HFR (2019). Rapport annuel 2018. Fribourg: p. 51.

déficit annuel de presque CHF 7,2 millions alors que le budget prévoyait CHF 2,0 millions.

En 2017, la situation s'est aggravée. Le déficit annuel s'est élevé à CHF 14.5 millions pour atteindre un déficit cumulé de CHF 21.7 millions. Il a dépassé pour la première fois les 3% des charges d'exploitation, limite fixée dans la Loi cantonale du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.¹

A relever que cette situation a également préoccupé plusieurs député-e-s qui ont déposé diverses interventions parlementaires. Le Conseil d'Etat y a répondu en mai 2018.²

¹ Selon l'art. 8 de la Loi cantonale du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, les comptes des hôpitaux publics doivent être en principe équilibrés. Une perte cumulée des hôpitaux publics excédant 3% des charges annuelles d'exploitation doit être compensée par des mesures qui doivent débiter à partir de l'exercice suivant déjà.

² <https://www.fr.ch/ce/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/hfr-dossier-de-presse-7-mai-2018>

En 2018, le déficit se chiffre à 11.8 millions. Initialement, le budget prévoyait une perte de CHF 21.3 millions. Le déficit a donc pu être réduit de CHF 9.5 millions grâce aux mesures d'amélioration de l'efficacité (cf. chapitre 7). La hausse des activités stationnaires a permis d'augmenter les recettes d'exploitation de 4% pour atteindre CHF 482 millions, et cela malgré la diminution des recettes ambulatoires liée aux modifications du tarif TARMED. Les charges d'exploitation n'ont de leur côté augmenté que de 1.9% sur la même période pour s'élever à CHF 470 millions.

Le budget 2019 de l'HFR dont le Conseil d'Etat a pris acte dans sa séance du 8 janvier 2019 prévoit un déficit de 17.99 millions. Selon les clôtures trimestrielles présentées par l'HFR, ce déficit sera probablement moins élevé que prévu.

Le tableau 2 montre l'évolution des résultats financiers depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier en 2012.

Tableau 2: Evolution du résultat annuel de l'HFR, 2012–2018

| Chiffres en milliers | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Recettes d'exploitation | 425 908 | 442 607 | 441 562 | 451 650 | 460 920 | 463 489 | 482 036 |
| Charges d'exploitation | -414 297 | -417 506 | -419 726 | -430 405 | -450 577 | -461 724 | -470 277 |
| Excédent brut d'exploitation (EBITDA) | 11 611 | 25 100 | 21 837 | 21 246 | 10 343 | 1 765 | 11 759 |
| Marge EBITDA (%) | 2.7 | 5.6 | 4.9 | 4.7 | 2.24 | 0.38 | 2.44 |
| Amortissement | -18 578 | -18 819 | -18 328 | -17 385 | -18 109 | -18 797 | -20 019 |
| Résultat d'exploitation (EBIT) | -6 968 | 6 281 | 3 509 | 3 861 | -7 766 | -17 032 | -8 260 |
| Résultat financier | -1 676 | -1 360 | -1 105 | -1 078 | -1 141 | -1 525 | -2 281 |
| Résultat exceptionnel/Variation fonds | 3 241 | 481 | -4 420 | -766 | 1 745 | 4 004 | -1 229 |
| Résultat de la période positif = bénéfice négatif = perte | -5 402 | 5 402 | -2 016 | 2 016 | -7 162 | -14 553 | -11 770 |
| Déficits annuels cumulés | | 0 | -2 016 | 0 | -7 162 | -21 715 | -33 486 |
| -% des coûts d'exploitation | | | 0,5% | | 1,5% | 4,5% | 6,8% |

Source: Rapports annuels de l'HFR.

Si les mesures prises ont commencé à porter leurs fruits en 2018, le déficit appelle néanmoins des mesures supplémentaires afin de consolider l'HFR d'un point de vue financier et organisationnel. C'est particulièrement important dans le contexte actuel, car la baisse des tarifs stationnaires et les nouveaux tarifs TARMED adoptés par le Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2018 mettent les hôpitaux sous une forte pression financière. A cela s'ajoutent d'autres difficultés auxquelles l'HFR fait ou a fait face et qui sont décrites dans ce chapitre.

La suite de ce chapitre se base, entre autres, sur les rapports de l'Inspection des finances (IF) relatifs à l'audit des PIG et AP (rapport N° 2018/02), à l'audit de l'information financière de l'HFR (rapport N° 2018/38) et à l'analyse des salaires

octroyés à l'engagement (rapport N° 2018/39), ainsi que sur l'analyse de la gouvernance de l'HFR mandatée à la société *triaspect*.

6.1. Gouvernance lourde et complexe

Sous l'impulsion de la DSAS, le Conseil d'administration de l'HFR a confié à la société *triaspect* en août 2017 la tâche de réaliser une analyse de la gouvernance de l'institution. L'évaluation devait porter sur le fonctionnement du Conseil d'administration et du Conseil de direction.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration, les auteurs de l'analyse ont recommandé son redi-

mensionnement, en proposant de le réduire à neuf membres, y compris les membres avec voix consultative. Ils ont aussi proposé une diminution du nombre de séances, en séparant les décisions opérationnelles des décisions stratégiques. Pour une majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette analyse, le Conseil d'administration a un fonctionnement lourd, souvent marqué par des intérêts de politique régionale. Il manquerait de compétences spécifiques en matière de gouvernance et/ou de connaissance du domaine de la santé.

Les experts ont également recommandé que le ou la membre du Conseil d'Etat responsable de la DSAS se retire du Conseil d'administration pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêt. Enfin, ils ont estimé que le Conseil d'administration devait clarifier sa vision et sa stratégie et les communiquer de façon claire.

Compte tenu des observations faites, la société *triaspect* a encore émis plusieurs recommandations, notamment:

- > la création d'un comité bipartite et permanent DSAS-HFR,
- > l'élaboration d'une stratégie claire et soutenue par l'ensemble des organes de l'HFR,
- > la reconsidération du maintien de la directrice générale dans ses fonctions et
- > un examen approfondi du fonctionnement de la direction générale et de la direction financière.

6.2. Comptabilité analytique difficilement exploitable, processus budgétaire et planification des investissements lacunaires

Lors de son audit de l'information financière de l'HFR du 26 juin 2018, l'IF a constaté différentes lacunes dans la comptabilité analytique qui pouvaient conduire à des variations difficiles à justifier d'une année à l'autre, en raison notamment du manque de fiabilité des données utilisées. L'analyse détaillée menée par l'IF a montré que la comptabilité analytique n'était ainsi pas utilisée comme véritable outil de gestion et offrait des résultats difficilement exploitables. De plus, l'audit a révélé que l'HFR bouclait sa comptabilité analytique seulement une fois par année durant le deuxième trimestre de l'exercice suivant. L'IF a ainsi recommandé d'introduire un bouclage intermédiaire au 30 juin de chaque année, afin d'exploiter la comptabilité analytique comme un outil de gestion permettant au Conseil d'administration du HFR d'anticiper les résultats et de corriger une situation insatisfaisante en cours d'année.

L'IF a aussi constaté que pour l'établissement du budget, aucune procédure formalisée n'existait, déterminant les rôles et les responsabilités de chacun-e et le calendrier à observer. L'HFR se basait essentiellement sur les connaissances et com-

pétences de sa direction des finances pour établir son budget, les unités-métiers étant peu impliquées.

La planification des investissements montrait également un grand potentiel d'amélioration: l'HFR disposait d'un recensement des besoins d'investissement, mais pas d'un plan d'investissement, ni d'une étude sur les possibilités de financement.

Dans son rapport, l'IF a émis 67 recommandations qui devraient permettre de redresser cette situation.

6.3. Durée moyenne de séjour élevée

Dans un système tarifaire avec des forfaits par cas tel que le SwissDRG, la durée moyenne de séjour (DMS) élevée est un facteur de coût important. Au niveau suisse, la DMS a diminué depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier en 2012. Celle de l'HFR n'a pas toujours suivi cette tendance. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), un-e patient-e restait en moyenne 5.5 jours dans un hôpital Suisse en 2016 et 5.4 jours en 2017. A l'HFR, selon ses rapports annuels, la durée moyenne de séjour était de 6.9 en 2016, 7.2 en 2017 et 6.8 en 2018.

6.4. Augmentation de la dotation et des charges salariales

Les charges salariales représentent presque 70% des coûts d'exploitation de l'HFR, d'où l'importance de surveiller et maîtriser ces coûts. Pourtant, ces dernières années, l'augmentation du personnel a dépassé les prévisions budgétaires et n'était pas en adéquation avec les revenus de l'HFR. Par exemple:¹

- > Entre 2015 et 2016, la dotation en personnel a augmenté de 54 EPT. En incluant les automatismes salariaux, les charges de personnel ont augmenté de CHF 14 millions (+ 4,7%) alors que les recettes n'ont augmenté que de CHF 9 millions (+ 2,1%);
- > Entre 2016 et 2017, la dotation en personnel a augmenté de 89 équivalents plein temps (EPT), dépassant de 39 EPT les prévisions budgétaires. En incluant les automatismes salariaux, les charges de personnel ont augmenté de CHF 16 millions (+ 5,1%) alors que les recettes sont pratiquement restées stables (+ 0,6%).
- > Entre 2017 et 2018, la dotation en personnel a augmenté de 52 EPT. En incluant les automatismes salariaux, les charges de personnel ont augmenté de CHF 8.8 millions (+ 2,6%) alors que les recettes ont augmenté de CHF 18.5 millions (+ 4%).

¹ OFSP (2017). Série temporelle des «chiffres-clés des hôpitaux suisses» depuis 2008. 25.06.2019: www.bag-anw.admin.ch/2016_taglab/2016_spitalstatistik/data/download/KZ_Zeitreihe.xlsx?v=1556013466. Variables PersT, PersA, PersP, PersMT, AwBesold, AwT. Les chiffres nécessaires pour le calcul des variations annuelles des recettes d'exploitation proviennent des rapports annuels de l'HFR.

Depuis 2014, la progression des charges de personnel a été plus rapide que l'évolution des recettes.

Par mandat du 19 février 2018, le Conseil d'Etat a chargé l'IF, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO), d'effectuer une analyse comparative des pratiques de classification des postes de travail et de fixation des salaires entre l'HFR et l'administration centrale cantonale.

Au total, 159 dossiers d'engagements effectués en 2016 et 2017 ont été analysés, dont 108 dans le domaine des soins et 51 dans les fonctions administratives et techniques. Le SPO a constaté que les cahiers des charges étaient manquants pour près de la moitié des dossiers. En outre, il a relevé plusieurs cas pour lesquels la fonction mentionnée dans le cahier des charges ne correspond pas à la description des tâches. Au regard de cette dernière, le SPO aurait attribué une fonction de référence – et donc une rémunération – inférieure. Ce constat concerne le domaine administratif et technique. Pour le domaine médical, le SPO ne relève aucun point particulier.

Dans son rapport, l'IF a fait 5 recommandations qui portent sur la systématisation des cahiers de charges pour chaque poste de travail. Le traitement doit être adapté aux exigences liées au poste et à l'expérience professionnelle antérieure utile à la fonction, conformément à l'Arrêté du 19 mars 1990 concernant la classification des fonctions du personnel d'Etat.

6.5. Charges liées au multi-site

Bien que l'HFR ait procédé à un certain nombre de concentrations ces dernières années, on constate que certaines prestations sont toujours trop dispersées sur les différents sites. Ceci peut poser un problème de masse critique, de qualité et d'efficience.

7. Les mesures mises en place

Des mesures ont été mises en place à tous les niveaux afin d'assainir les finances et améliorer l'efficience de l'HFR. Certaines de ces mesures ont déjà porté leurs fruits en permettant d'afficher un résultat meilleur que prévu pour l'exercice 2018 et de baisser le coût de production par cas DRG. Ainsi, en 2018 une hospitalisation en somatique aigue coûtait en moyenne 10 818 francs, alors qu'elle coûtait encore 12 120 francs en 2016.¹

Ce chapitre donne un aperçu non exhaustif des principales mesures d'efficience et d'organisation mises en place.

7.1. La gouvernance

7.1.1. Redimensionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Etat a suivi les recommandations du rapport d'analyse de gouvernance de l'HFR et a proposé au Grand Conseil une modification de la LHFR. Celle-ci réduit notamment le nombre de membres du Conseil d'administration avec voix délibérative de neuf à sept.

Un nouveau Conseil d'administration, avec trois membres désignés par le Conseil d'Etat (au bénéfice d'une lettre de mission du Conseil d'Etat) et trois membres par le Grand Conseil, est entré en fonction au 1^{er} juillet 2019. Le Conseil d'administration a nommé son septième membre en septembre et sa présidente en octobre. Cette dernière entrera en fonction au 1^{er} janvier 2020, la présidence ad intérim étant assurée par le représentant du Conseil d'Etat.

7.1.2. Conseil de direction au complet

Un nouveau directeur général a été nommé le 27 juin 2018 et le Conseil de direction a été complété par un nouveau directeur des ressources humaines, un nouveau directeur financier, un nouveau directeur des systèmes d'information ainsi qu'un nouveau directeur médical. Depuis le 1^{er} juin 2019, le Conseil de Direction est au complet.

7.1.3. Création d'un comité bipartite et permanent DSAS–HFR

Un comité bipartite permanent composé de représentant-e-s de l'HFR et de la DSAS a été créé en février 2018 par Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et Monsieur Philippe Menoud, alors Président du Conseil d'administration de l'HFR. Ce comité permet de renforcer les échanges entre la DSAS et l'HFR ainsi que de formaliser les modalités de leur collaboration relative aux enjeux budgétaires et financiers.

Le comité a aussi été chargé de clarifier les données chiffrées des PIG/AP et de définir le cadre du financement de ces prestations, ce qui a abouti à l'élaboration d'un concept PIG/AP qui a été approuvé par le Conseil d'administration et le Conseil d'Etat.

Pour donner suite aux recommandations du comité et pour formaliser les échanges entre le Service de santé publique (SSP) et la Direction des finances de l'HFR, des rencontres trimestrielles ont été introduites en 2019. Ces séances servent notamment à suivre la situation financière de l'HFR (clôtures trimestrielles), ce qui est d'autant plus important depuis que la Directrice de la santé et des affaires sociales et le chef du SSP ne participent plus aux séances du Conseil d'administration.

¹ Benchmark 2018 entre les hôpitaux suisses.

7.2. Mise en place des recommandations de l'Inspection des finances concernant l'information financière de l'HFR

Afin de mettre en place les recommandations de l'IF, l'HFR a établi un plan d'action global dont il a confié la concrétisation à huit groupes de travail pluridisciplinaires. Ces groupes de travail fonctionnent avec une gouvernance transparente et rapportent régulièrement sur l'avancement des travaux au Conseil de direction de l'HFR, à la DSAS et à l'IF.

Concernant le processus budgétaire, des instructions qui formalisent l'établissement du budget annuel et qui définissent clairement les rôles, compétences et responsabilités de chacun-e ont été émises par l'HFR.

Pour les investissements, un nouveau règlement accompagné de directives définit désormais les critères à respecter pour le dépôt d'une demande d'investissement ou de lancement de projet. Il précise aussi le processus décisionnel et les compétences de chacun-e. Les procédures à suivre ont été formalisées et un concept a été élaboré. Aussi, tous les investissements et projets antérieurs à 2019 qui n'ont pas encore été déclenchés sont suspendus et doivent faire l'objet d'une nouvelle demande.

Le Conseil d'administration est en train de finaliser un plan d'investissement qui lui permet d'avoir une vue globale sur les travaux en cours ou planifiés, et de prendre des mesures, si nécessaire.

Tous les travaux d'entretien et de réparations ainsi que le remplacement des appareils médicaux sont pour l'instant maintenus à un minimum.

7.3. Synthèse du suivi des recommandations de l'IF

Au 30 août 2019, sur les 86 recommandations émises par l'IF dans ses trois rapports, 33 sont prêtes pour validation par l'IF, 45 sont en cours de réalisation et 7 recommandations sont en retard par rapport aux délais donnés par l'IF. En plus, il est à relever que la recommandation 46 demande le suivi des premières recommandations du 22 janvier 2018, ce qui est également en cours.

Il y a lieu de relever que l'IF procédera à un nouvel audit à la fin 2020 pour valider la réalisation des recommandations.

7.4. Diminution de la durée moyenne de séjour

En 2018, l'HFR a mis en place des mesures qui ont permis de réduire la durée moyenne de séjour de 7.2 jours en 2017 à 6.8 en 2018, et cela sans compromettre la qualité des soins.¹ Une de ces mesures concrètes par exemple consiste en une équipe

pluridisciplinaire qui se réunit tous les matins pour traiter le cas de chaque patient-e et de mieux planifier les départs. Cette procédure a permis à l'HFR de disposer de davantage de lits et de traiter environ 1 700 (+10%) patient-e-s de plus en 2018 qu'en 2017. En effet, les recettes dans le domaine stationnaire sont passées de CHF 232 millions en 2017 à CHF 252 millions en 2018, soit une augmentation de CHF 20 millions (+8.6%).²

L'HFR doit poursuivre les efforts pour atteindre une durée moyenne de séjour qui ne doit pas dépasser la moyenne des hôpitaux comparables, selon la mission et les objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par l'Etat à l'HFR.

7.5. Blocage des effectifs: analyse de la dotation en personnel et des charges salariales

De nombreuses mesures sont en train d'être mises en place afin de stabiliser et d'analyser les charges liées au personnel, notamment:

- > un gel partiel du recrutement de personnel,
- > une analyse systématique du nombre d'EPT nécessaires,
- > des améliorations en lien avec la gestion des absences,
- > la mise sur pied d'une commission du personnel,
- > l'élaboration d'un budget du personnel précis,
- > la révision des contrats de travail des médecins,
- > la mise en place d'une entité de gestion et coordination avec le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg,
- > l'analyse et la planification des coûts relatifs aux formations de manière centralisée au département des ressources humaines.

7.6. Multi-site

En attendant la nouvelle stratégie entrepreneuriale décidée par son Conseil d'administration, l'HFR a déjà pris notamment les mesures d'efficacité suivantes:

- > fermeture nocturne du bloc opératoire à Riaz en semaine en raison de faible activité,
- > réorganisation de l'anesthésiologie sur les sites de Riaz et Tafers afin d'optimiser l'utilisation des ressources en personnel,
- > centralisation de la stérilisation à Fribourg,
- > signature d'une convention de collaboration avec la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des hôpitaux universitaires Vaud-Genève (Conseil d'administration) afin de bénéficier des meilleurs prix du marché via des acquisitions en commun avec d'autres établissements romands,

¹ HFR (2019). Rapport annuel 2018. Fribourg: p. 14, 62.

² HFR (2019). Rapport annuel 2018. Fribourg: p. 51 et 54.

- > externalisation du traitement du linge des sites de Fribourg et Tafers.

8. La mission et les objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par l'Etat à l'HFR

Afin de confirmer le rôle central de l'HFR dans la couverture des besoins de santé de la population le Conseil d'Etat a transmis au Conseil d'administration le 28 mai 2019 la mission et les objectifs stratégiques 2019–2021 qu'il lui fixe. Ce document sera réactualisé et mis à jour à chaque nouvelle législature.

Les points suivants sont repris de ce document.

8.1. La mission

L'HFR occupe un rôle central dans le système de santé fribourgeois. Il répond aux besoins de la population fribourgeoise en offrant les prestations qui lui sont octroyées par la planification hospitalière, dans les deux langues officielles du canton. Il offre des prestations de qualité à un coût efficient lui permettant d'assurer une position forte entre les deux centres universitaires de Lausanne et Berne.

Pour ce faire, l'HFR met un accent particulier sur l'accès de la population fribourgeoise à un éventail conséquent de prestations hospitalières et ambulatoires dans les domaines de la médecine interne et de la chirurgie générale ainsi que des soins urgents. L'HFR garantit également l'exploitation de structures de réadaptation et de soins palliatifs adaptées aux besoins de la population.

L'HFR s'engage dans la formation du personnel médical et des soins. Enfin, il favorise activement les synergies avec les différents prestataires de santé actifs sur le territoire fribourgeois dans une logique d'intégration de la chaîne de soins.

8.2. Les objectifs stratégiques

Pour remplir cette mission, le Conseil d'Etat fixe les objectifs stratégiques à atteindre par l'HFR jusqu'en 2021:

8.2.1. Accessibilité aux soins, qualité et efficience des prestations

Dans les limites de la planification hospitalière,

- > L'HFR fournit des prestations de qualité pour couvrir les besoins de santé de la population fribourgeoise. Il offre une prise en charge hospitalière des urgences 24/24.
- > L'HFR offre ses prestations dans les deux langues officielles du canton.
- > L'HFR offre des prestations stationnaires, ambulatoires et en réadaptation de qualité. Ces prestations consolident sa réputation, sa compétitivité et sa notoriété en tant qu'hô-

pital de référence pour la population fribourgeoise. Dans ce but, l'HFR confirme et renforce son attractivité pour ses collaboratrices et collaborateurs et attire des spécialistes reconnus dans les domaines de la médecine et des soins.

Par ailleurs,

- > L'HFR occupe une position significative d'institution de formation. De plus, il participe activement dans le développement et la réalisation du master en médecine avec un accent particulier mis sur la médecine de famille, la médecine interne, la chirurgie générale et les soins urgents. Il pratique la recherche clinique dans les limites de ses possibilités.
- > L'HFR respecte les principes d'efficience dans la desserte de ses prestations. Il favorise l'esprit entrepreneurial et l'innovation de ses services cliniques.
- > L'HFR exploite un système de gestion de la qualité, de gestion des risques et de contrôle avec un processus d'amélioration continue. Il examine et optimise de manière constante les processus sur tous les niveaux et dans tous ses domaines d'activité.
- > L'HFR répond à des mandats de santé publique donnés par le canton dont les modalités (y compris financement) sont réglées dans un concept et dans les mandats de prestation.

8.2.2. Synergies et transversalité

- > Sur le plan de son organisation interne, l'HFR vise à développer au maximum les synergies dans l'itinéraire clinique des patient-e-s qui lui sont confié-e-s. Il adapte ses prestations pour répondre à l'évolution des besoins dans le domaine de la santé.
- > Sur le plan externe et compte tenu de son rôle central au sein du système sanitaire fribourgeois, l'HFR favorise la mise en réseau et la collaboration et cherche des coopérations et partenariats avec les différents acteurs sanitaires, notamment dans la médecine somatique aigue, dans la psychiatrie, dans la réadaptation, dans les soins de longue durée ainsi qu'avec les services d'aide et de soins à domicile.

8.2.3. Infrastructures

- > L'HFR poursuit une stratégie de ressources responsable et durable dans l'exploitation de l'ensemble des infrastructures dont il est responsable.
- > L'HFR garantit une infrastructure de qualité, axée autour de l'intégration de la chaîne de soins et respectueuse des patient-e-s. Il en assure l'exploitation efficiente et la qualité appropriée.

8.2.4. Economicité

- > L'HFR porte une attention particulière au volume et aux coûts de ses prestations et garantit un résultat financièrement équilibré.
- > Un fonctionnement économique, efficient et concurrentiel lui permet d'atteindre une marge EBITDA suffisamment élevée, soit au moins entre 5% et 10% en moyenne annuelle.
- > La durée moyenne de séjour des patient-e-s hospitalisé-e-s ne doit pas dépasser la moyenne des hôpitaux suisses comparables.

8.2.5. Aspects sociaux

Coopération et partenariat

- > L'HFR dispose d'une culture de coopération et de partenariats basée sur les principes de confiance et d'éthique en interne de l'hôpital et en externe avec différents acteurs de prestations de soins privés et publics.
- > Dans son rôle central du système de santé fribourgeois, l'HFR favorise la collaboration et des partenariats dans une logique de création de valeur.

Ressources humaines

- > L'HFR dispose d'une politique du personnel moderne et transparente, dans le respect des principes éthiques. Il est ainsi un employeur attractif sur le marché du travail.
- > L'HFR est un employeur socialement responsable et loyal, qui offre à ses collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail attractives et valorisantes. De cette façon, l'HFR fidélise ses collaboratrices et collaborateurs.
- > L'HFR met en place une politique de formation qui contribue au développement professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs.
- > L'HFR applique les bases de la politique du personnel de l'Etat de Fribourg.

8.3. Cadre institutionnel

8.3.1. Gouvernance

- > Le Grand Conseil assure la haute surveillance de l'HFR.
- > Le Conseil d'Etat définit la mission et les objectifs stratégiques de l'Etat pour l'HFR. Il prend acte du budget et du rapport annuel de l'HFR et les présente au Grand Conseil qui en prend acte.
- > Le Conseil d'administration est l'organe stratégique de l'HFR. Nommé selon le processus défini par la LHFR, il exerce ses tâches et responsabilités selon ladite loi. Il définit notamment la stratégie de développement entrepreneuriale de l'HFR. Celle-ci est consacrée dans un plan pluriannuel dans le respect de la présente mission et des

objectifs stratégiques du Conseil d'Etat ainsi que dans le respect de la liste hospitalière.

- > La Direction de l'HFR met en œuvre la stratégie du Conseil d'administration.

8.3.2. Surveillance et transparence

- > Le Conseil d'administration rencontre au moins une fois par année le Conseil d'Etat ou sa délégation et lui rend compte sur sa stratégie de développement entrepreneuriale.
- > L'HFR collabore étroitement avec la DSAS et son Service de la santé publique (SSP) afin qu'elle puisse exercer son rôle de surveillance. L'HFR utilise un système d'indicateurs défini avec la DSAS qui sert au suivi des objectifs stratégiques.
- > L'HFR présente ses comptes à un organisme de révision externe selon les standards de Swiss GAAP RPC.

9. La stratégie entrepreneuriale de l'HFR

Sur la base de la mission et des objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par le Conseil d'Etat, le Conseil d'administration de l'HFR a formulé la stratégie 2030 suivante (repris du document de l'HFR intitulé: la stratégie 2030 de l'HFR, daté du 7 novembre 2019):

La stratégie HFR 2030

Dans un système sanitaire suisse en pleine mutation, l'hôpital fribourgeois (HFR) se trouve à la croisée des chemins, il doit se positionner et se distinguer dans l'univers hospitalier afin de rester un acteur essentiel de la santé du système de santé dans le canton de Fribourg alors qu'un processus de concentration, au-delà des limites cantonales, se profile à l'échelle nationale.

L'HFR doit être la référence centrale pour une partie importante de la population fribourgeoise. Grâce à sa large palette de prestations stationnaires, ambulatoires et de réadaptation, aux compétences reconnues de son personnel médico-soignant, à sa proximité avec les patients et leurs proches ainsi qu'à sa crédibilité et à la qualité des soins qu'il prodigue, l'HFR dispose d'atouts majeurs pour relever les nombreux défis qui l'attendent à l'horizon 2030.

Avec la stratégie HFR 2030, le Conseil d'administration et la Direction générale entendent maintenir et renforcer ses potentialités, tout en apportant des réponses adéquates aux importants défis auxquels l'hôpital sera confronté ces prochaines années.

La vision

«Votre partenaire de santé accessible et de qualité, proche de chez vous.»

L'HFR veut garantir un système de santé de haute qualité, offrant des prestations de base de proximité en collaboration avec les autres partenaires du paysage sanitaire fribourgeois et intercantonal dans les deux langues officielles. Des portes d'entrée dans chaque région doivent permettre à chaque habitante et habitant de recevoir un accès rapide et efficient au système de santé fribourgeois, notamment en cas d'urgence.

La mission de l'Etat

Les autorités cantonales ont octroyé une mission claire à l'HFR. Celle-ci est rappelée ci-dessous:

- > «L'HFR occupe un rôle central dans le système de santé fribourgeois. Il répond aux besoins de la population fribourgeoise en offrant les prestations qui lui sont octroyées par la planification hospitalière, dans les deux langues officielles du canton. Il offre des prestations de qualité à un coût efficient lui permettant d'assurer une position forte entre les deux centres universitaires de Lausanne et Berne.»
- > «L'HFR met un accent particulier sur l'accès de la population fribourgeoise à un éventail conséquent de prestations hospitalières et ambulatoires dans les domaines de la médecine interne et de la chirurgie générale, la gériatrie aigue ainsi que des soins d'urgence. L'HFR garantit également l'exploitation de structures de réadaptation élargie et de soins palliatifs adaptées aux besoins de la population.»
- > «L'HFR s'engage dans la formation du personnel médical et des soins. Enfin, il favorise activement les synergies avec les différents prestataires de santé actifs sur le territoire fribourgeois dans une logique d'intégration de la chaîne de soins.»
- > «L'HFR s'engage dans la mise en œuvre du master en médecine.»

Les principaux défis

Dans l'accomplissement des missions qui lui sont conférées par les autorités cantonales et par la planification hospitalière, l'HFR doit tenir compte d'une série de défis liés à l'évolution du monde de la santé. Parmi ces défis, on peut notamment souligner les suivants:

- > L'importance croissante d'une logique de prise en charge de patients conçue et organisée autour des besoins du patient à travers l'intégration de la chaîne de soins (pré-hospitaliers, hospitaliers et post-hospitaliers) dans les disciplines chirurgicales et interventionnelles.

- > Le tournant ambulatoire, en particulier sur le plan de la chirurgie, engagé depuis quelques années grâce à l'évolution de la médecine et la volonté politique (liste du DFI) et publique.
- > Les exigences en matière de qualité et de casuistique minimale définies par les sociétés médicales.
- > Les besoins en formation et en recrutement de personnel qualifié dans un contexte de risque de pénurie et de concurrence accrue avec les autres acteurs du monde de la santé.
- > Les pressions économiques en hausse constante.
- > La concurrence avec les autres acteurs hospitaliers – autant publics que privés – sur le plan intra- et intercantonal et extracantonal.
- > Les fortes attentes des pouvoirs publics et de la population face au monde de la santé dans un contexte de forte médiatisation du potentiel de développement des pratiques médicales induites par l'exploitation des big data et à la médecine de précision.
- > La digitalisation dans le domaine médical (e-Health, Cyber-santé).
- > La gestion du personnel

Les valeurs de l'HFR et des collaboratrices et des collaborateurs qui les font vivre

La stratégie de l'HFR repose sur des valeurs fortes: la responsabilité, l'empathie et l'humanisme, la compétence et la qualité, la transparence ainsi que la créativité et l'innovation.

Le développement futur de l'HFR accompli par toutes les personnes qui le composent repose sur ses valeurs et sur la conviction que l'intérêt du patient doit systématiquement se trouver au centre des préoccupations de l'hôpital et orienter les décisions qu'il prend.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie, l'HFR peut compter sur des collaboratrices et des collaborateurs hautement qualifiés et motivés, qui font preuve en toutes circonstances, d'un grand professionnalisme, faisant ainsi vivre les valeurs de notre hôpital. Grâce à leur engagement, la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients par l'HFR est largement reconnue et l'hôpital bénéficie par conséquent d'un appui fort et d'une très bonne réputation auprès de la population fribourgeoise, notoriété qu'il s'agira de préserver.

Les principes directeurs de la stratégie de l'HFR

Fort de ce qui précède, le Conseil d'administration de l'HFR détermine trois principes directeurs qui constituent le cadre général du développement stratégique de l'hôpital pour la période 2020–2030.

Un hôpital multi-site fort et reconnu dans le système de santé suisse

Déterminée par les autorités cantonales (planification hospitalière), la mission fondamentale de l'HFR consiste à mettre à la disposition de l'ensemble de la population fribourgeoise de prestations sanitaires de base, de qualité et fondées sur les preuves scientifiques et les bonnes pratiques. Par ailleurs, il est essentiel que l'hôpital consolide et clarifie son positionnement d'hôpital cantonal, offrant une large palette de prestations entre les deux pôles de référence que sont le CHUV et l'Inselspital. Le Conseil d'administration de l'HFR entend assurer la mise en œuvre de cette mission par le biais de services cliniques assurant les soins de:

- > médecine interne générale hospitalière et ambulatoire (y compris l'oncologie médicale, neurologie de base, mère-enfant et soins palliatifs);
- > chirurgie générale (viscérale, orthopédique, gynécologique, pédiatrique, neurochirurgie de base, vasculaire);
- > urgences H24;
- > gériatrie aigue;
- > réadaptation élargie.

En ce qui concerne des prises en charge nécessitant les compétences et le plateau technique d'un hôpital et de services cliniques universitaires, l'HFR poursuivra systématiquement des collaborations institutionnalisées, soit avec l'Inselspital, soit avec le CHUV. Il en va notamment de:

- > l'oncologie médicale spécialisée;
- > la neurologie spécialisée (stroke center, épilepsie, mémoire);
- > la chirurgie spécialisée (traumatologie sévère (trauma-center), cardiaque, thoracique, neurochirurgie complexe);
- > l'immunologie;
- > la médecine de précision;
- > les prestations qui relèvent de la médecine hautement spécialisée (MHS) non octroyées à l'HFR.

Le Conseil d'administration de l'HFR est convaincu que le développement de l'HFR, réalisé sur la base d'une consolidation de son rôle d'hôpital offrant des prestations générales et spécialisées en dehors du champ de compétence et de responsabilité des hôpitaux universitaires, permettra à l'hôpital de garantir sa pérennité.

A l'intérieur de l'hôpital, il s'agit de poursuivre et d'élargir la définition d'itinéraires et de filières cliniques cohérentes et efficaces en veillant notamment à leur transversalité là où cela s'avère nécessaire. Le renforcement de l'efficacité dans les prises en charge doit se traduire par une réduction générale de la durée moyenne des séjours, par des coûts par cas à hauteur de ceux de la moyenne des hôpitaux suisses comparables et par une utilisation efficace des ressources à disposition.

Enfin, pour garantir la pérennité de l'HFR dans la durée, la construction d'un nouveau site principal dédié aux soins aigus hospitaliers sera indispensable.

Un hôpital référence principale du système sanitaire fribourgeois

L'HFR dispose d'une structure géographique et d'infrastructures qui en font la référence principale du système sanitaire fribourgeois. Face aux défis démographiques et épidémiologiques, il est impératif que l'hôpital consolide et élargisse sa présence dans le terrain basée sur sa mission fondamentale.

Pour ce faire, l'hôpital poursuit le développement d'une politique de soins intégrés concentrée sur les besoins du patient, en structurant ses collaborations en amont et en aval de l'hôpital avec les cabinets et les médecins installés, avec les soins à domicile et avec les établissements médico-sociaux (EMS) et cela dans les deux langues officielles du canton.

Par ailleurs, il s'agira également pour l'HFR de développer et de consolider des équipes mobiles pouvant soutenir des prises en charge à domicile ou dans les EMS ainsi que d'approfondir et d'élargir le lien structurel entretenu par les services cliniques de l'hôpital avec les médecins installés en cabinet. Enfin, l'HFR vise à renforcer sa politique partenariale avec l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et les cliniques privées fribourgeoises dans une logique de complémentarité (ex. obstétrique).

Un hôpital haut lieu de la formation de médecins et de soignants généralistes et spécialisés

La formation pré- et post-graduée, paramédicale, spécialisée et la recherche clinique font partie des missions de l'HFR. Le lancement d'un master en médecine par l'Université de Fribourg, tout comme la présence de la Haute école de santé Fribourg, sont de puissants leviers pour attirer et fidéliser la future relève et doivent permettre à l'HFR de renforcer son rôle de lieu fort de la formation et de la recherche. L'hôpital entend contribuer à la réussite de ces filières de formation en concentrant ses efforts notamment sur la médecine interne, la chirurgie générale et spécialisée non-universitaire, la gériatrie, la réadaptation et les soins palliatifs.

Les objectifs 2020–2029

La réalisation de la stratégie 2030 de l'HFR s'effectue en fonction de sept objectifs.

1. **Présence régionale forte et actualisation des missions médicales par site:** l'HFR entend maintenir une présence régionale forte. Il passera toutefois en revue l'adéquation des missions des sites avec les besoins de l'hôpital compte tenu de l'évolution de la médecine et de la démographie médicale. Ces missions seront exclusivement basées sur leur adéquation avec les besoins du patient ainsi qu'une politique de prise en charge permettant de répondre aux

exigences de qualité, de sécurité ainsi que d'efficacité clinique et économique. L'organisation médico-soignante sur le plan de l'organisation territoriale et clinique tiendra également dûment compte de la perspective stratégique fondamentale de la construction à venir d'un nouveau site hospitalier principal.

2. **Concentration sur la mission fondamentale:** l'HFR maintient voire développe seulement des prestations cliniques qui font partie de sa mission fondamentale et pour lesquelles le nombre de patients traités par ce dernier est suffisant pour répondre aux exigences de qualité et de sécurité des soins.
3. **Accélération du tournant ambulatoire:** l'HFR entend accélérer et approfondir le tournant ambulatoire, soit le renoncement à une hospitalisation si cela se justifie, notamment en matière de chirurgie, de médecine interventionnelle (cardiologie, etc.). Pour ce faire, il prendra pour référence les pays les plus avancés dans ce domaine.
4. **Renforcement de l'indépendance et de la santé financière:** sur le plan financier, l'HFR mènera une politique visant à parvenir à l'équilibre de ses comptes dans la durée, ainsi qu'à dégager des marges d'autofinancement permettant de contribuer de manière substantielle aux investissements futurs. Cette durabilité se traduit par une maîtrise des charges, la recherche constante des optimisations dans le fonctionnement opérationnel de l'hôpital sur tous les plans ainsi que par une politique tarifaire offensive. S'agissant de sa capacité d'auto-financement, l'HFR a pour objectif d'atteindre un EBITDA supérieur à 8% d'ici à la fin de la période 2020–2029.
5. **Développement du réseau partenarial:** l'HFR définit une politique partenariale tant en amont qu'en aval de l'hôpital par le biais de conventions partenariales nouvelles ou actualisées avec le CHUV, l'Inselspital, le HIB et les cliniques privées fribourgeoises. Il en fera de même avec les services de soins à domicile et le RFSM tout comme avec les médecins installés en cabinet. L'hôpital entend également consolider son rôle en matière de prises en charge pré- et post-hospitalières moyennant le développement d'équipes mobiles ambulatoires.
6. **Développement des filières de formation à l'hôpital et au-delà de ses murs:** le rôle d'hôpital-formateur de l'HFR se concentrera sur son expertise en médecine et chirurgie générales et spécialisées non universitaires. L'hôpital vise dès lors à consolider sa position en tant que référence supra-cantonale en développant des partenariats ciblés, notamment avec l'Inselspital et le CHUV. Pour ce faire, l'HFR s'appuiera notamment sur le nouveau Master en médecine développé ensemble avec l'Université de Fribourg et poursuivra le partenariat engagé avec la Haute Ecole de soins Fribourg afin d'accroître la pratique fondée sur les preuves scientifiques.
7. **Développement de la recherche clinique:** afin de consolider sa réputation en matière de recherche clinique, l'HFR entend mettre en place une politique institutionnelle

autour de trois axes. Premièrement, il évalue l'opportunité d'instaurer à l'HFR une formation en recherche clinique pour les cliniciens-chercheurs les plus prometteurs en étroite collaboration avec les hôpitaux universitaires voisins. En second lieu, l'HFR envisage d'exploiter un «datawarehouse» pour la recherche clinique qui facilite le travail de ses chercheurs. Enfin, la direction de l'hôpital fournit le soutien nécessaire aux projets de recherche clinique déposés auprès de l'Université de Fribourg et/ou auprès des institutions nationales de soutien à la recherche.

La mise en œuvre de la stratégie HFR 2030

La première étape de mise en œuvre de la stratégie 2030 fixée par le Conseil d'administration de l'HFR sera consacrée dans un plan opérationnel pour les années 2020–2024 élaboré par la direction générale de l'HFR et validé par le Conseil d'administration de l'HFR.

L'avancement de la mise en œuvre de la stratégie 2030, ses résultats en termes de qualité et d'efficacité de la prise en charge des patients de notre hôpital tout comme son adéquation avec le contexte économique font l'objet d'une évaluation constante de la part du Conseil d'administration de l'HFR. Les instances dirigeantes de l'HFR discutent ces évaluations régulièrement et de manière transparente avec le Conseil d'Etat, la Direction de la santé et des affaires sociales et le Grand Conseil et en informent la population fribourgeoise.

CA-HFR – Le 7 novembre 2019

10. Préavis du Conseil d'Etat sur la stratégie de l'HFR

Le Conseil d'Etat a analysé avec attention la stratégie HFR 2030 transmise par le Conseil d'administration. Il relève que la stratégie entrepreneuriale reprend et fait siens dans les grandes lignes la mission et les objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par l'Etat à l'HFR.

Le Conseil d'Etat prend acte que l'HFR va concrétiser cette stratégie entrepreneuriale dans un plan opérationnel pour les années 2020–2024. Celui-ci permettra au Conseil d'Etat d'évaluer les effets de cette stratégie notamment sous l'angle des besoins de la population. Le Conseil d'Etat attend que ce plan opérationnel présente des mesures de mise en œuvre concrètes avec une analyse de l'impact tant de l'offre en prestations que de l'impact financier. Ceci dans le but de garantir des prestations de qualité pour couvrir les besoins de la population dans les deux langues officielles du canton. Le Conseil d'Etat estime que cette stratégie permet à l'HFR de se positionner comme un hôpital fort dans le paysage hospitalier suisse.

Vision

Le Conseil d'Etat approuve la vision telle que formulée et salue le fait que «des portes d'entrée dans chaque région doivent permettre à chaque habitante et habitant de recevoir un accès rapide et efficient au système de santé fribourgeois, notamment en cas d'urgence».

Les principaux défis ainsi que les valeurs de l'HFR et des collaboratrices et collaborateurs qui les font vivre

Le Conseil d'Etat constate que l'HFR doit relever les mêmes défis que l'ensemble des hôpitaux suisses. Il partage les valeurs telles que formulées dans la stratégie et souligne l'engagement des collaborateurs et collaboratrices qui permettent d'offrir des soins de qualité à la population fribourgeoise.

Les principes directeurs de la stratégie de l'HFR

Le Conseil d'administration propose un inventaire des domaines médicaux qu'il entend assurer pour remplir sa mission. Le Conseil d'Etat rappelle que toutes les prestations octroyées par la planification hospitalière actuelle doivent être assurées.

En ce qui concerne la collaboration avec d'autres hôpitaux, le Conseil d'Etat salue les collaborations notamment avec le CHUV et l'Inselspital Berne. Il partage le principe de renforcer l'efficacité dans les prises en charge notamment par une réduction générale de la durée moyenne des séjours et par une utilisation adéquate des ressources à disposition.

Le Conseil d'Etat soutient, sur le principe, la construction d'un nouveau site principal dédié aux soins aigus hospitaliers. Le Conseil d'Etat est en train d'élaborer une base légale lui permettant de soutenir financièrement ce projet. La forme de cette aide reste à définir. Il attend que le Conseil d'administration lui présente un projet concret et chiffré ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

Le Conseil d'Etat salue le fait que le Conseil d'administration de l'HFR propose une approche intégrée de soins en impliquant tous les partenaires tout le long de la chaîne des soins dans le but de renforcer la coordination et la prise en charge des patient-e-s. Le plan opérationnel devra clairement définir les principes de collaboration entre les différents partenaires.

Le Conseil d'Etat prend acte que l'HFR entend développer une nouvelle prestation avec des équipes mobiles pour soutenir les prises en charge à domicile ou dans les EMS. Il attend pour se prononcer l'élaboration d'un concept intégrant les aspects organisationnels et financiers.

Le Conseil d'Etat salue le rôle formateur de l'HFR dans le cadre de la relève notamment du personnel médical et des soins.

Les objectifs 2020–2029

Le premier objectif «*présence régionale forte et actualisation des missions médicales par site*» reprend l'aspect de proximité de l'HFR, tout en précisant qu'il y aura lieu de revoir l'adéquation des missions des sites. Le Conseil d'Etat soutient ce premier objectif, mais veillera à ce que les besoins de la population restent couverts conformément à la mission et aux objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par l'Etat à l'HFR ainsi qu'à la planification hospitalière.

Concernant les objectifs 2 «*Concentration sur la mission fondamentale*» et 3 «*Accélération du tournant ambulatoire*» le Conseil d'Etat partage l'orientation stratégique de l'HFR.

Concernant l'objectif 4 «*Renforcement de l'indépendance et de la santé financière*», le Conseil d'Etat rappelle que dans la mission et les objectifs stratégiques 2019–2021 fixés par le Conseil d'Etat un équilibre financier et une marge EBITDA de 5 à 10% sont attendus d'ici 2021.

Le Conseil d'Etat salue l'objectif 5 «*Développement du réseau partenarial*» qui va permettre l'intégration des prestations tout au long de la chaîne des soins pour répondre aux besoins des patient-e-s. Il salue également l'objectif 6 «*Développement des filières de formation à l'hôpital et au-delà de ses murs*».

En ce qui concerne l'objectif 7 «*Développement de la recherche clinique*», le Conseil d'Etat souligne l'importance de la recherche clinique qui devra se faire dans les limites des possibilités de l'HFR.

Mise en œuvre de la stratégie HFR 2030

Le Conseil d'Etat s'assurera, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie entrepreneuriale, que les besoins de la population fribourgeoise tels que prévus par la planification hospitalière soient respectés. Par ailleurs, il attend que le plan opérationnel présente également les conséquences financières de la stratégie. Le Conseil d'Etat rappelle que certaines décisions, le cas échéant, relèvent de sa compétence, sur préavis de la Commission de planification sanitaire.

Le Grand Conseil sera informé régulièrement sur la stratégie par le biais des rapports annuels du Conseil d'Etat et de l'HFR.

11. Préavis du Conseil d'Etat sur les mesures urgentes

Le Conseil d'administration de l'HFR a fait parvenir à la DSAS en date du 12 novembre une lettre annonçant des mesures urgentes à court terme, allant dans le sens de la vision de développement de l'HFR. Il s'agit des mesures pérennes suivantes, dont le déploiement est prévu en principe durant l'année 2020:

- > *«Le regroupement de tous les soins palliatifs à la Villa-St-François. On parle de transfert de l'unité de l'HFR Meyriez-Murten, à ce stade non accréditable, à la Villa-St-François. L'objectif étant de maintenir l'accréditation, avec de nouvelles exigences, pour les soins palliatifs à l'HFR et d'assurer une meilleure gestion des ressources qui devrait permettre de mieux intégrer les besoins du personnel;*
- > *Toujours en fonction des nouvelles normes, le transfert de la réadaptation cardiovasculaire (RCV) de l'HFR Billens à l'HFR Meyriez-Murten afin de maintenir le niveau de certification et de répondre aux nouvelles exigences de sécurité, de qualité et de gestion du personnel.»*

Dans sa lettre, le Conseil d'administration fait également part d'une volonté de restructuration du site de Billens:

- > *«Le Conseil d'administration a également décidé, se référant sur le rapport d'expert sur la réadaptation, que la question du site de l'HFR Billens devait être examinée dans les prochaines semaines avec pour objectif d'étudier des variantes de restructuration et de venir avec une proposition dans le cadre du plan de mesures à 4 ans qui devrait être présenté en début d'année prochaine.»*

Le Conseil d'Etat prend position sur les mesures annoncées de la manière suivante:

- > **Concernant les mesures sur les soins palliatifs et la réadaptation cardiovasculaire:** le Conseil d'Etat prend acte des décisions du Conseil d'administration, qui relèvent de la gestion opérationnelle et, partant, de la compétence du Conseil d'administration. Il rappelle que ces prestations doivent être assurées dans les 2 langues officielles du canton;
- > **Concernant les variantes de restructuration prévues sur le site de Billens:** le Conseil d'Etat rappelle qu'une fermeture de site ou une suppression complète des prestations stationnaires sur un site relèvent de la compétence du Conseil d'Etat (Art. 25 LHFR) et doivent être soumises pour préavis à la Commission de planification sanitaire. Il relève que de telles décisions demandent une analyse détaillée en particulier sous l'angle de la couverture des besoins et de la qualité des prestations proposées à la population ainsi que sur des bases chiffrées fiables.

12. Conclusion

Confronté à de multiples défis liés au nouveau financement hospitalier et à une forte concurrence, l'HFR a fait face à de nombreuses difficultés notamment financières ces dernières années. Le Conseil d'Etat relève que l'HFR a mis en place un certain nombre de mesures d'efficacité et d'organisation qui ont permis une amélioration de la situation financière dès 2018.

Cependant, la situation reste difficile et exige la mise en place de mesures plus contraignantes. C'est pourquoi, dès janvier 2019, le Conseil d'administration de l'HFR a élaboré une stratégie entrepreneuriale sur la base de la mission et les objectifs stratégiques 2019-2021 fixés par l'Etat à l'HFR. Cette stratégie a été présentée aux partenaires, aux représentant-e-s politiques, aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à la presse le mercredi 27 novembre. Elle devra par la suite se concrétiser par un plan opérationnel.

Le Conseil d'Etat soutient cette stratégie et veillera dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel que les besoins de la population prévus par la planification hospitalière soient assurés par des prestations de qualité. Il prend acte des mesures urgentes prévues concernant les soins palliatifs et la réadaptation cardiovasculaire. Le Conseil d'Etat demande que le plan opérationnel précise les missions et les prestations des sites ainsi que l'impact financier des mesures. En ce qui concerne la gouvernance, le Conseil d'Etat a pris les mesures nécessaires en proposant au Grand Conseil une modification de la LHFR.

Le Conseil d'Etat est convaincu que les démarches entreprises permettront à l'HFR de se positionner comme un hôpital fort dans le paysage hospitalier suisse. Grâce à l'engagement continu de ses collaborateurs et collaboratrices, l'HFR continuera de fournir des soins de qualité.

Nous vous prions de prendre acte de ce rapport qui fait suite

- > au postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy, *Etat des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR)*,
- > au postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel, *HFR, la mission avant tout* et
- > au mandat 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al., *Mission stratégique et financement HFR*.

Bericht 2019-DSAS-70

26. November 2019

—
**des Staatsrates an den Grossen Rat
zu den folgenden parlamentarischen Vorstössen**

- > **Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy:
Finanzlage des freiburger spitals (HFR)**
- > **Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel:
HFR: Der Auftrag zuerst**
- > **Auftrag 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al.:
Strategischer Auftrag und Finanzierung des HFR**

Hiermit unterbreiten wir Ihnen einen Bericht zu den eingangs aufgeführten parlamentarischen Vorstössen.
Der Bericht ist wie folgt aufgebaut:

| | |
|---|-----------|
| 1. Die parlamentarischen Vorstösse | 22 |
| 1.1. Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy: Finanzlage des freiburger spitals (HFR) | 22 |
| 1.2. Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel: HFR: Der Auftrag zuerst | 23 |
| 1.3. Auftrag 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al.: Strategischer Auftrag und Finanzierung des HFR | 23 |
| <hr/> | |
| 2. HFR: Führungssysteme und Oberaufsicht | 24 |
| <hr/> | |
| 3. Spitalplanung, Zusammenarbeit zwischen den Spitälern und hochspezialisierte Medizin | 24 |
| <hr/> | |
| 4. Grundsätze der neuen Spitalfinanzierung | 25 |
| 4.1. Spitalleistungen zulasten der obligatorischen Krankenpflegeversicherung (OKP) und des Kantons | 25 |
| 4.2. Ambulante Leistungen zulasten der OKP | 26 |
| 4.3. Projekt «Einheitliche Finanzierung ambulant und stationär» (EFAS) | 26 |
| 4.4. Die eidgenössischen Versicherer (Unfall, Militär und Invalidität) | 27 |
| 4.5. Gemeinwirtschaftliche Leistungen, andere Leistungen und Übergangsfinanzierung | 27 |
| <hr/> | |
| 5. Die Herausforderungen der neuen Spitalfinanzierung für das HFR | 27 |
| 5.1. Verstärkte Konkurrenz: Anstieg der ausserkantonalen Spitalaufenthalte | 27 |
| 5.2. Ein besserer Vergleich der Spitäler: Druck auf die stationären Tarife | 28 |
| 5.3. Finanzierung der Investitionen über die Tarife: fehlende finanzielle Mittel | 29 |
| 5.4. Anstieg des Defizits im ambulanten Bereich | 29 |
| <hr/> | |
| 6. Die finanziellen Schwierigkeiten des HFR und ihre Ursachen | 29 |
| 6.1. Schwerfällige und komplexe Führungssysteme | 31 |
| 6.2. Kaum brauchbare Kosten- und Leistungsrechnung, mangelhafter Budgetprozess und lückenhafte Investitionsplanung | 31 |
| 6.3. Hohe mittlere Aufenthaltsdauer | 31 |
| 6.4. Anhebung der Dotation und der Lohnnebenkosten | 31 |
| 6.5. Mit dem Mehrfachstandort zusammenhängende Kosten | 32 |

| | |
|---|-----------|
| 7. Umgesetzte Massnahmen | 32 |
| 7.1. Führungssysteme | 32 |
| 7.1.1. Verkleinerung des Verwaltungsrats | 32 |
| 7.1.2. Direktionsrat ist vollständig | 32 |
| 7.1.3. Schaffung eines ständigen Ausschusses HFR–GSD | 32 |
| 7.2. Umsetzung der Empfehlungen des Finanzinspektorats punkto finanzielle Information des HFR | 33 |
| 7.3. Nachverfolgung der Umsetzung der Empfehlungen des Finanzinspektorats: Zusammenfassung | 33 |
| 7.4. Senkung der mittleren Aufenthaltsdauer | 33 |
| 7.5. Personalstopp: Analyse der Personaldotation und des Lohnaufwands | 33 |
| 7.6. Multi-Site-Spital | 34 |
| 8. Auftrag und strategische Ziele 2019–2021 des Staatsrats für das HFR | 34 |
| 8.1. Der Auftrag | 34 |
| 8.2. Die strategischen Ziele | 34 |
| 8.2.1. Zugänglichkeit der Pflegeleistungen, Leistungsqualität und -effizienz | 34 |
| 8.2.2. Synergien und Transversalität | 35 |
| 8.2.3. Infrastrukturen | 35 |
| 8.2.4. Wirtschaftlichkeit | 35 |
| 8.2.5. Soziales | 35 |
| 8.3. Institutioneller Rahmen | 35 |
| 8.3.1. Führungssysteme | 35 |
| 8.3.2. Aufsicht und Transparenz | 35 |
| 9. Die Unternehmensstrategie des HFR | 36 |
| Die HFR-Strategie 2030 | 36 |
| Die Vision | 36 |
| Der staatliche Auftrag | 36 |
| Die grössten Herausforderungen | 36 |
| Die Werte des HFR und seiner Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter | 37 |
| Die Grundprinzipien der HFR-Strategie | 37 |
| Ziele 2020–2029 | 38 |
| Umsetzung der HFR-Strategie 2030 | 38 |
| 10. Stellungnahme des Staatsrats zur Strategie des HFR | 39 |
| 11. Stellungnahme des Staatsrats zu den dringenden Massnahmen | 40 |
| 12. Schluss | 40 |

1. Die parlamentarischen Vorstösse

1.1. Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy: Finanzlage des freiburger spitals (HFR)

Mit ihrem am 14. Dezember 2017 eingereichten und begründeten Postulat, das der Grosse Rat am 24. Mai 2018 angenommen hat, zeigen sich die Grossräte Jean-Daniel Schumacher und Philippe Savoy besorgt über die beunruhigende Finanzlage des freiburger spitals (HFR) und erinnern daran, dass der Kanton Freiburg über ein leistungsfähiges Spital verfügen sollte, das seiner Bevölkerung jederzeit eine hochwertige medizinische Versorgung garantieren kann.

Sie verlangen vom Staatsrat einen ausführlichen Bericht zur wirtschaftlichen Lage des HFR zu den folgenden Punkten:

- > derzeitige finanzielle Situation des HFR, Ursachen der angetroffenen finanziellen Schwierigkeiten sowie, wenn verfügbar, Finanzergebnisse für jede einzelne Abteilung mit Spezialitäten und Subspezialitäten für jeden einzelnen Standort und Sektor (ambulant/stationär/gemeinwirtschaftliche Leistungen);
- > Ergebnisse des Audits, welches das Verwaltungs- und Führungsorgan des HFR für alle Strukturen, aus denen das HFR besteht, hat durchführen lassen, insbesondere

im Finanzbereich und im Vergleich zu anderen Spitalern, unter Angabe des angewandten *Benchmarks*;

- > Liste der kurz-, mittel- und langfristig umgesetzten Massnahmen zur Sanierung und Verbesserung der wirtschaftlichen Situation.

In diesem Rahmen sollen die Direktion und der Verwaltungsrat Folgendes bekanntgeben:

- > Vision und längerfristige Ausblicke in Bezug auf die Entwicklung ihrer Einrichtung und insbesondere erwartete Auswirkungen auf die finanzielle Situation: nach Standort, nach Sektor (ambulant vs. stationär);
- > getroffene oder geplante Massnahmen für den Wechsel zu DRG und jüngerst die Verlagerung zu ambulant.

In seiner Antwort vom 1. Mai 2018 hat der Staatsrat präzisiert, dass die Finanzergebnisse und die langfristigen Perspektiven, insbesondere deren Einfluss auf die finanzielle Situation, für das HFR insgesamt präsentiert werden können, nicht aber für jede einzelne Abteilung mit Spezialitäten und Subspezialitäten und auch nicht für jeden einzelnen Standort oder Sektor. Diese Elemente gehören zur operativen Geschäftsführung und es ist nicht angezeigt, sie öffentlich zu machen.

Die wichtigsten Punkte, die in diesem Postulat zur Sprache kommen, werden namentlich in den Kapiteln 4 bis 9 dieses Berichts aufgegriffen.

Im Postulat ist ferner die Rede von einem Audit für alle Strukturen, aus denen das HFR besteht, das vom Verwaltungs- und Führungsorgan des HFR angeordnet worden sein soll. Es ist an dieser Stelle klarzustellen, dass ein solches Audit nicht stattgefunden hat.

1.2. Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel: HFR: Der Auftrag zuerst

In ihrem am 13. September 2018 eingereichten und begründeten Postulat, das der Grosse Rat am 28. März 2019 angenommen hat, ersuchen Grossrätin Johanna Gapany und Grossrat Jean-Daniel Schumacher sowie neun Mitunterzeichnende den Staatsrat, einen Bericht vorzulegen, der die Aufträge des HFR definiert, damit der Verwaltungsrat die Strategie des Spitals festlegen kann.

Sie finden es notwendig, dass der Auftrag des HFR zuerst auf politischer Ebene diskutiert und definiert wird, bevor sich der Grosse Rat zu den entscheidenden Punkten für die Zukunft des Spitals – Personalmanagement, Verteilung auf mehrere Standorte, Art der angebotenen medizinischen Eingriffe, neues Bauprojekt – äussert. Der Bericht möge deshalb Folgendes enthalten:

- > die öffentlichen Aufträge, die dem HFR kurz-, mittel- und langfristig erteilt werden;

- > die quantitativen und qualitativen Ziele, die dem Verwaltungsrat und der Direktion vorgegeben werden;
- > das Inventar der Leistungen, die nicht durch die Grundversicherung gedeckt werden, und die Vorschläge für deren Finanzierung;
- > die Vorschläge des Staatsrats zur Koordination zwischen den verschiedenen kantonalen und ausserkantonalen Pflegeleistungserbringenden (HFR, Kliniken, Privatärztinnen/-ärzte und benachbarte Universitätsspitäler).

In seiner Antwort vom 29. Januar 2019 hat der Staatsrat festgestellt, dass das Postulat Gapany/Schumacher an das Postulat 2017-GC-188 Schumacher/Savoy anknüpft; aus diesem Grund wird der dazugehörige Bericht in den vorliegenden eingebunden.

Die wichtigsten Punkte, die in diesem Postulat zur Sprache kommen, werden namentlich in den Kapiteln 4, 5 und 8 dieses Berichts aufgegriffen.

1.3. Auftrag 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al.: Strategischer Auftrag und Finanzierung des HFR

Mit ihrem am 11. Oktober 2018 eingereichten und begründeten Auftrag, der am 28. März 2019 vom Grossen Rat angenommen wurde, ersuchen die Grossrätinnen und Grossräte Ralph Alexander Schmid, Sylvie Bonvin-Sansonens, Christa Mutter, Nicolas Kolly, Peter Wüthrich, Benoît Rey, Mirjam Ballmer, Urs Perler, Claude Chassot und Cédric Péclard den Staatsrat:

- 1) die Rahmenbedingungen für das HFR festzulegen;
- 2) von dessen Verwaltungsrat die Entwicklung der medizinischen Strategie für das HFR und die Festlegung seiner strategischen Ausrichtung einzufordern, genauer gesagt:
 - Definition und Planung der medizinischen Ausrichtung des HFR zwischen den zwei Universitätszentren CHUV Lausanne und Inselspital Bern (Konkurrenz oder Partner?);
 - Definition und Planung der medizinischen Ausrichtung in Bezug auf die Bedürfnisse der Freiburger Bevölkerung und die anderen Leistungserbringenden;
 - Definition des Auftrags des HFR in Bezug auf die verschiedenen Aspekte, welche die Entwicklung der Spitallandschaft beeinflussen, wie z.B. Trend zur Ambulantisierung, Fachkräftemangel, Entwicklung der Medizin, Digitalisierung usw.;
- 3) zusätzlich zu den medizinischen Aufträgen des HFR die gemeinwirtschaftlichen Leistungen und deren Finanzierung zu klären (Aufrechterhaltung der regionalen Standorte, Zweisprachigkeit, Bildung/Forschung, andere);
- 4) vom HFR eine Investitionsplanung einzufordern (Ist-Zustand und Fortschreiten der Planung eines neuen, zentralen HFR-Gebäudes und weitere erforderliche Inves-

titionen, Finanzierungsmöglichkeiten, die den DRG entsprechen und die in Bezug auf die finanzielle Situation des HFR in Frage kommen, Festlegung der Bedingungen, zu denen der Staat dem HFR einen Kredit für seine Investitionen gewährt).

Schliesslich ersuchen die Urheberinnen und Urheber des Auftrags den Staatsrat, den Grossen Rat regelmässig über die Strategie des HFR und ihre Umsetzung zu informieren.

In seiner Antwort vom 29. Januar 2019 hat der Staatsrat mitgeteilt, dass er beabsichtigt, im Sinne des Auftrags zu handeln und den Grossen Rat über die im Rahmen dieses Berichts getroffenen Massnahmen und Entscheide zu informieren.

Letztere werden namentlich in den Kapiteln 4, 5, 8 und 9 dieses Berichts aufgegriffen.

2. HFR: Führungssysteme und Oberaufsicht

Das HFR ist eine selbstständige kantonale öffentlich-rechtliche Anstalt mit eigener Rechtspersönlichkeit. Es ist administrativ der Direktion für Gesundheit und Soziales (GSD) zugewiesen.

Der Staat beurteilt die gesundheitlichen Bedürfnisse der Bevölkerung, erstellt auf Stellungnahme der Kommission für Gesundheitsplanung die kantonale Spitalplanung und kauft beim HFR Spitalleistungen ein. Ausserdem finanziert er die gemeinwirtschaftlichen Leistungen und die anderen Leistungen, die einem Bedürfnis der öffentlichen Gesundheit entsprechen. Diese Leistungen werden in ein- und mehrjährigen Leistungsaufträgen festgehalten. Der Staat nimmt Kenntnis vom Budget, von der Jahresrechnung und vom Jahresbericht des HFR und unterbreitet beides dem Grossen Rat, der ebenfalls davon Kenntnis nimmt.

Der Grosse Rat hat die Oberaufsicht über das HFR. Es handelt sich um eine politische Kontrolle, die er via Budgetplanung des Staates, parlamentarische Vorstösse und Debatten im Zusammenhang mit dem Jahresbericht des HFR wahrnimmt.

Um die Aufsicht über das HFR kümmert sich die GSD, vorbehaltlich der Kompetenzen, die das Gesetz dem Staatsrat und dem Grossen Rat einräumt.

Der Verwaltungsrat ist das strategische Organ des HFR. Er wird nach einem vom Gesetz über das freiburger Spital (HFRG) definierten Verfahren ernannt und nimmt seine Aufgaben und Zuständigkeiten nach den Vorgaben desselben Gesetzes wahr. Er bestimmt namentlich die Unternehmensstrategie des HFR, wobei er sich nach dem Auftrag und den strategischen Zielen richtet, den bzw. die der Staatsrat dem HFR vorgibt (vgl. Kapitel 8). Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrats zählt ein Mitglied des Staatsrats. Der Verwaltungsrat oder seine Delegation trifft sich mindestens einmal jähr-

lich mit dem Staatsrat oder dessen Delegation und erstattet ihm Bericht über seine Unternehmensstrategie.

Der Direktionsrat des HFR setzt die Strategie des Verwaltungsrats um.

3. Spitalplanung, Zusammenarbeit zwischen den Spitälern und hochspezialisierte Medizin

Gemäss Bundesgesetz über die Krankenversicherung (KVG) sind die Kantone verpflichtet, eine Spitalplanung auszuarbeiten, die dem Kanton als Instrument für die Gewährleistung der Deckung des Bedarfs der Bevölkerung an stationären Pflegeleistungen dient. Dementsprechend basiert sie auf einer Bedarfsanalyse, die sowohl der Epidemiologie der Bevölkerung als auch dem Fortschritt im Bereich der Medizin oder noch der demografischen Entwicklung, und namentlich der Bevölkerungsalterung, Rechnung trägt.

Im Rahmen der letzten Spitalplanung im Jahr 2015 hat die GSD den Bedarf an stationären Leistungen der Freiburger Bevölkerung am Zeithorizont 2020 aufgezeigt. Sie hat die Leistungsgruppen¹ für jeden Pflegebereich – Akutsomatik, Rehabilitation oder Psychiatrie – sowie die Kriterien der einzelnen Leistungen definiert. Davon ausgehend hat die GSD ein Ausschreibungsverfahren durchgeführt, gefolgt von einer Auswertung der eingegangenen Angebote. Im Anschluss an das Verfahren wurden die Spitalliste erstellt (Verordnung vom 31. März 2015 über die Liste der Spitäler und Geburtshäuser) und die ein- und mehrjährigen Leistungsaufträge mit den inner- und ausserkantonalen Pflegeleistungserbringenden, welche die Kriterien und Anforderungen der Ausschreibung erfüllten, abgeschlossen. Das HFR hat in diesem Rahmen an der Ausschreibung teilgenommen und die Aufträge erhalten, die den Bedürfnissen der Bevölkerung entsprechen.

Entsprechend den Anforderungen des KVG muss die Spitalplanung für mehrere Jahre erstellt und periodisch überprüft werden (Art. 58a Abs. 2 Verordnung über die Krankenversicherung – KVV). Die nächste Planung ist für 2023 vorgesehen. Die Arbeiten starten im 2020. Gemäss Rechtsprechung sind jedoch Anpassungen des Angebots im Laufe eines Planungszyklus möglich, wenn dies aufgrund der Bedürfnisse der Bevölkerung erforderlich ist. Im Rahmen dieser Spitalplanung wird sich das HFR erneut auf die Ausschreibung bewerben müssen. Folglich wird sich das HFR für jene Leistungen bewerben können, die seiner Unternehmensstrategie entsprechen; diese wiederum sollte es erlauben, den vom Staatsrat vorgegebenen Auftrag sowie die vom Staatsrat vorgegebenen strategischen Ziele zu erfüllen.

¹ Für seine Spitalplanung 2015 hat der Kanton Freiburg – wie die meisten Kantone – die Methode der Spitalplanungs-Leistungsgruppen (SPLG) des Kantons Zürich angewandt.

In manchen Bereichen arbeitet das HFR mit inner- und ausserkantonalen Spitälern zusammen, so z.B. mit dem Dalerspital im Rahmen des Brustzentrums und des Prostatazentrums, mit dem CHUV u. a. für die Kardiologie, die pädiatrische Chirurgie und die Angiologie oder mit dem Inselspital Bern z.B. für die Thoraxchirurgie, die Intensivpflege und die Neurologie. Aktuell hat das HFR 31 Zusammenarbeitsvereinbarungen mit inner- und ausserkantonalen Spitälern abgeschlossen.

Zusätzlich hat das HFR einen Rahmenvertrag mit der Vereinigung Freiburgerischer Alterseinrichtungen (VFA) sowie mit dem Spitex Verband Freiburg (SVF) abgeschlossen, um die Zusammenarbeit mit diesen Akteurinnen und Akteuren zu verstärken, damit der Bevölkerung eine bedarfsgerechte Pflege angeboten werden kann. Das HFR hat auch Massnahmen zur Verbesserung der Kommunikation und der Zusammenarbeit mit den niedergelassenen Ärztinnen und Ärzten im Kanton Freiburg umgesetzt.

Im Bereich der hochspezialisierten Medizin (HSM) beschliessen die Kantone gemeinsam eine gesamtschweizerische Planung (Art. 39 KVG Abs. 2^{bis}), dies im Hinblick auf eine bedarfsgerechte, qualitativ hochstehende und wirtschaftlich erbrachte medizinische Versorgung. Für die Umsetzung dieses Gesetzesauftrags haben die Kantone per 1. Januar 2009 die Interkantonale Vereinbarung¹ über die hochspezialisierte Medizin (IVHSM)² unterzeichnet und sich damit zur gemeinsamen Planung und Zuteilung von hochspezialisierten Leistungen verpflichtet. Somit gibt es in der HSM nur eine Planung, die von allen Kantonen gemeinsam erstellt wird. Als gesetzliche Grundlage legt die IVHSM die Entscheidungsprozesse der IVHSM-Organe fest und definiert die Kriterien, die ein Leistungsbereich erfüllen muss, um als HSM im Sinne der IVHSM zu gelten. Das Planungsverfahren in der HSM läuft in zwei Phasen ab: Als Erstes werden die Bereiche der HSM und die Zuteilungskriterien bestimmt, danach werden die Leistungsaufträge an die Spitäler erteilt. Dem HFR wurden bislang HSM-Leistungsaufträge in mehreren Bereichen der Viszeralchirurgie erteilt.³

4. Grundsätze der neuen Spitalfinanzierung

Das HFR bietet ambulante und stationäre Leistungen der Akutsomatik sowie der Rehabilitation an. Dieses Kapitel gibt einen Überblick über die geltenden Grundsätze der Finanzierung dieser Leistungen.

4.1. Spitalleistungen zulasten der obligatorischen Krankenpflegeversicherung (OKP) und des Kantons

Am 21. Dezember 2007 haben die eidgenössischen Räte eine KVG-Revision im Zusammenhang mit der Spitalfinanzierung verabschiedet. Mit dieser wurde eine leistungsorientierte Finanzierung eingeführt, die auf einer schweizweit einheitlichen Tarifstruktur beruht. Auch die freie Spitalwahl in der ganzen Schweiz und Spitalplanungskriterien wurden eingeführt. Hauptziele dieser Revision sind eine Verbesserung der Vergleichbarkeit und eine Stärkung des Wettbewerbs unter den Spitälern auf gesamtschweizerischer Ebene.

Seit Einführung der neuen Spitalfinanzierung im 2012 werden die stationären Leistungen der Spitäler im Bereich der Akutsomatik über die SwissDRG-Tarife finanziert (SwissDRG=Swiss *Diagnosis Related Groups*). Diese leistungsbezogenen Pauschalen werden gemeinsam von der OKP und von den Kantonen finanziert. Die Kantone setzen ihren Kostenanteil alljährlich fest, wobei dieser mindestens 55% betragen muss. Im Kanton Freiburg liegt der Kantonsanteil seit 2017 bei 55%. Weil die Kosten für die Nutzung der Anlagen (kalkulatorische Zinsen und Amortisation) Teil der SwissDRG-Tarife sind, werden auch diese von der OKP und den Kantonen gemeinsam finanziert, und nicht mehr nur von der öffentlichen Hand.

Für die Finanzierung der stationären Leistungen der Rehabilitation gibt es noch keine KVG-konforme Tarifstruktur. Letztere wird derzeit im Rahmen des Projekts *ST Reha* entwickelt und soll am 1. Januar 2022 in Kraft gesetzt werden. Bis dahin werden die Leistungen der Rehabilitation über Tagespauschalen vergütet, die individuell zwischen den einzelnen Spitälern und Versicherern ausgehandelt werden. Diese Kosten werden zu 55% vom Kanton und zu 45% von der OKP finanziert.

Mit der KVG-Revision wurden ferner die gemeinwirtschaftlichen Leistungen eingeführt, die nicht Teil der Kosten zulasten der OKP sind. Laut KVG umfassen diese Leistungen insbesondere die Aufrechterhaltung der Spitalkapazitäten aus regionalpolitischen Gründen sowie die Forschung und die universitäre Lehre.

Ein weiterer wichtiger Bestandteil der neuen Spitalfinanzierung ist die freie Spitalwahl in der ganzen Schweiz. Vor 2012 war der Zugang zu den ausserkantonalen Spitälern begrenzt und der Staat beteiligte sich nur dann an den Kosten, wenn eine medizinische Notwendigkeit bestand, d.h., bei Nichterhältlichkeit einer Leistung oder in Notfällen. Seit 2012 können nun aber die Patientinnen und Patienten das Spital, in dem sie sich behandeln lassen möchten, frei wählen.⁴ Dies

¹ https://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/themen/hsm/01_ivhsm_cimhs_14032008_d.pdf.

² 2008 hat der Grosse Rat den Gesetzesentwurf über den Beitritt des Kantons Freiburg zu dieser Vereinbarung genehmigt.

³ https://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/themen/hsm/hsm_spitalliste/HSM_Spitalliste_20190801_def_d.pdf.

⁴ Es wird darauf hingewiesen, dass – gemäss Bundesgesetz – der Kanton seinen Beitrag bei Spitalaufenthalt aus persönlichen Gründen (ohne medizinische Notwendigkeit) in einem Spital, das nicht auf der Spitalliste des Kantons Freiburg aufgeführt ist, auf einen Referenztarif limitiert. Abhängig vom geltenden Tarif kann der Koste-

verstärkt die Konkurrenz zwischen den Spitälern und kann zu einem Anstieg der Zahl der ausserkantonalen Spitalaufenthalte führen.

4.2. Ambulante Leistungen zulasten der OKP

Die Spitäler spielen eine grundlegende Rolle bei der Grundversorgung, indem sie einen nicht unerheblichen Teil der ambulanten Versorgung übernehmen.¹ Diese Leistungen werden von der OKP übernommen und grundsätzlich nach der schweizweit einheitlichen TARMED-Tarifstruktur verrechnet. Der Bundesrat hat zweimal eingegriffen, nämlich 2014 und 2017. Mit seinem zweiten Eingriff, der am 1. Januar 2018 in Kraft getreten ist, hat der Bundesrat die Tarife herabgesetzt und hofft, im ambulanten Bereich schweizweit jährliche Einsparungen von rund 470 Millionen Franken zu erzielen.

Als TARMED-Ersatz haben die Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte (FMH), die Krankenversicherer der *curafutura* (CSS, Helsana, Sanitas und KPT) und die Medizinaltarif-Kommission UVG (MTK) einen neuen Tarif für die Finanzierung der ambulanten Leistungen ausgearbeitet. Im Juli 2019 haben die FMH und *curafutura* diesen Tarif namens TARDOC dem Bundesrat unterbreitet. Sie hoffen auf ein Inkrafttreten per 1. Januar 2021. Dieser Tarif wird jedoch nur von einer Minderheit der Tarifpartner unterstützt. Da er weder von den Versicherern von *santésuisse* noch von *H+ Die Spitäler der Schweiz* unterstützt wird, ist nicht sicher, ob TARDOC in Kraft treten wird. Solange ist TARMED massgebend.

Die Zahl der ambulanten Interventionen nimmt stetig zu. Die Fortschritte der Medizinaltechnik erlauben es zudem, chirurgische Eingriffe sicher und effizient vom stationären in den ambulanten Sektor zu verlagern. Um diese Verlagerung zu begünstigen, hat das Eidgenössische Departement des Innern (EDI) eine Liste mit sechs Gruppen von Eingriffen beschlossen, die grundsätzlich nur noch bei ambulanter Durchführung von der OKP vergütet werden. Diese Änderung der Krankenpflege-Leistungsverordnung (KLV) ist am 1. Januar 2019 in Kraft getreten; das EDI behält sich das Recht vor, diese Voraussetzung für die Kostenübernahme durch die OKP auf weitere Eingriffe auszudehnen. Freiburg hat diese Liste auf den 1. Januar 2019 eingeführt.

unterschied der Patientin bzw. dem Patienten oder der Zusatzversicherung in Rechnung gestellt werden. Der Kanton beteiligt sich am Tarif des Zielspitals, wenn eine medizinische Notwendigkeit besteht (Nichterhältlichkeit einer Leistung im Wohnkanton oder in Notfällen).

¹ Definition ambulante Behandlung: vgl. Art. 3 und 4 der Verordnung über die Kostenermittlung und die Leistungserfassung durch Spitäler, Geburtshäuser und Pflegeheime in der Krankenversicherung (VKL).

4.3. Projekt «Einheitliche Finanzierung ambulant und stationär» (EFAS)

Die Unterschiede bei der Finanzierung der stationären und ambulanten Leistungen könnten manche Akteurinnen und Akteure aus dem Gesundheitsbereich dazu veranlassen, Entscheide aufgrund ihrer finanziellen Interessen zu treffen, wodurch Wirksamkeit und Wirtschaftlichkeit der Behandlungen zuweilen in den Hintergrund geraten können. Um diese Fehlanreize aus der Welt zu schaffen, hat die Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrats (SGK-NR) die Einführung einer einheitlichen Finanzierung im stationären und ambulanten Bereich vorgeschlagen (EFAS).²

Die Vorlage der SGK-NR vom 5. April 2019 betrifft alle Leistungen nach KVG, unter Ausschluss des Bereichs der Langzeitpflege. Sie sieht einen minimalen Kantonsbeitrag von 22,6% der Bruttoleistungen der Versicherer vor, inklusive der Kostenbeteiligung der Versicherten. Des Weiteren führt sie eine gezielte Steuerung des ambulanten Versorgungsangebots durch die Kantone ein.

In seiner Stellungnahme vom 14. August 2019 zur Vorlage der SGK-NR steht der Bundesrat einer einheitlichen Finanzierung im ambulanten und stationären Bereich im Kern positiv gegenüber. Er bittet jedoch die SGK-NR, die Anliegen der Kantone zu prüfen und sie so gut es geht in das Vorhaben einzubinden.

Die Vorlage der SGK-NR vom 5. April 2019 wird nämlich von den Kantonen nicht unterstützt. Um auf die Vorlage einzutreten, verlangt die Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren (GDK), dass alle KVG-Leistungen in die Vorlage einbezogen werden, also auch die der Langzeitpflege. Mit den Möglichkeiten für die Kantone, die ambulanten Leistungen zu steuern, ist sie auch nicht zufrieden. Aus diesem Grund verlangt die GDK, nationale Tarifstrukturorganisationen und die Gewährleistung der Kostenneutralität im Übergang gesetzlich vorzuschreiben. Alle Vorbehalte der GDK wurden in ihrer Stellungnahme vom 27. Juni 2019 zusammengefasst.³ Die aktuelle Vorlage stellt für sie eine Verletzung des finanzpolitisch zentralen Äquivalenzprinzips dar.

In der Septembersession 2019 hat der Nationalrat die EFAS-Vorlage angenommen. Die einheitliche Finanzierung geht nun an den Ständerat. Auf der Strecke blieb die Forderung der Kantone, EFAS auf die Langzeitpflege auszudehnen. Die grosse Kammer will zuerst die notwendigen Grundlagen erarbeiten, da sie der Ansicht ist, dass die Dringlichkeit der Situation ein rasches Handeln erfordert. Angesichts des

² Vgl. Dokument der Schweizerischen Eidgenossenschaft «Parlamentarische Initiative. Finanzierung der Gesundheitsleistungen aus einer Hand. Einführung Monismus Bericht der Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates vom 5. April 2019. Stellungnahme des Bundesrates vom 14. August 2019.».

³ <https://www.gdk-cds.ch/de/krankenversicherung/finanzierung>.

Widerstands der Kantone dürfte es die Vorlage bei den Standesvertreterinnen und Standesvertretern schwer haben. Die Kantone behalten sich ausserdem das Recht vor, das Referendum zu ergreifen.

4.4. Die eidgenössischen Versicherer (Unfall, Militär und Invalidität)

Die eidgenössischen Versicherer finanzieren die Behandlungen der Patientinnen und Patienten, die unter ihren Versicherungsschutz fallen, und zwar sowohl im stationären (Akutversorgung und Rehabilitation) als auch im ambulanten Bereich.

Die Änderung der Gesetze und Verordnungen über die Unfall- und die Militärversicherung, die am 1. Januar 2017 in Kraft getreten ist, orientiert sich im Tarifbereich stark am KVG. Sowohl in der Militär- als auch in der Unfallversicherung wird die Kostenvergütung zu 100% durch die Versicherung geleistet.

In der Invalidenversicherung wird die Kostenvergütung für stationäre Behandlungen zu 80% durch die Versicherung und zu 20% durch den Wohnkanton der versicherten Person geleistet.

Im ambulanten Bereich übernehmen alle drei Versicherungen die gesamten Kosten, wie nach KVG.

Im HFR beträgt das Kostenvolumen zulasten dieser drei Versicherungen ca. 6% und die Tarife sind im Allgemeinen besser als in der OKP. Dieser Bericht konzentriert sich somit nicht auf diese drei Bereiche.

4.5. Gemeinwirtschaftliche Leistungen, andere Leistungen und Übergangsfinanzierung

Das kantonale Gesetz vom 4. November 2011 über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser enthält eine nicht vollständige Liste an gemeinwirtschaftlichen Leistungen. Zusätzlich zu den im KVG aufgeführten Leistungen führt sie noch andere auf, wie z. B. Aufrechterhaltung der Spitalkapazitäten aus regionalpolitischen Gründen, Seelsorge, Liaisonleistungen in den Spitälern und Vorbereitung für den Fall ausserordentlicher Lagen im Gesundheitsbereich. Dasselbe Gesetz schafft für den Staat auch die gesetzliche Grundlage für die Finanzierung der gemeinwirtschaftlichen und anderen Leistungen, die einem spezifischen Bedürfnis der öffentlichen Gesundheit entsprechen oder deren Kosten nicht vollständig von der OKP übernommen werden.

Aufgrund dieser Bestimmungen und namentlich im Rahmen der Voranschlagsverfahren geben die gemeinwirtschaftlichen und die anderen Leistungen regelmässig Anlass zu Diskussionen zwischen dem HFR und der GSD. Zur Formalisierung dieser Diskussionen und um ihre Praktiken schriftlich

festzuhalten, haben das HFR und die GSD ein Konzept ausgearbeitet. Dieses Konzept erfüllt den Bericht des Finanzinspektorats über das Audit zu den gemeinwirtschaftlichen und den anderen Leistungen des HFR vom 22. Januar 2018, der 14 Empfehlungen abgibt.¹

Das Konzept erlaubt eine bessere Nachverfolgbarkeit der Diskussionen und Entscheide im Zusammenhang mit der Finanzierung der gemeinwirtschaftlichen und der anderen Leistungen. In diesem Rahmen konnten auch die Kosten einiger Leistungen identifiziert werden, die bis dahin durch die Übergangsfinanzierung gedeckt waren.

Besonderes Augenmerk galt dabei der genaueren Identifizierung der Kosten der gemeinwirtschaftlichen Leistung «Forschung und universitäre Lehre». Angesichts der Komplexität haben sich das HFR und die Dienststellen des Staates jedoch auf die Aus- und Weiterbildung konzentriert. Insbesondere im Bereich der Weiterbildung konnten Fortschritte bei der Bezifferung der Kosten erzielt werden, was eine Verbesserung ihrer Finanzierung via die gemeinwirtschaftliche Leistung «Forschung und universitäre Lehre» erlauben wird. Allerdings laufen die Arbeiten noch, insbesondere im Bereich der Ausbildung, wo die Daten noch Fragen aufwerfen. In einem nächsten Schritt scheint ein Vergleich mit ähnlichen Spitälern anderer Kantone unabdingbar.

Bei der Finanzierung der Forschung werden derzeit in Zusammenarbeit mit dem HFR neue Möglichkeiten analysiert. Die Arbeiten sind auf gutem Weg.

Die Lohnmehrkosten wurden ihrerseits von einem spezialisierten Unternehmen anhand eines interkantonalen *Benchmarking* von ca. 75 Spitälern und der Lohndaten 2017 veranschlagt. Sie wurden auf rund 16 Millionen Franken beziffert und sind zu 14,1 Millionen Franken in der Übergangsfinanzierung und zu 1,9 Millionen Franken in den gemeinwirtschaftlichen Leistungen enthalten.

5. Die Herausforderungen der neuen Spitalfinanzierung für das HFR

5.1. Verstärkte Konkurrenz: Anstieg der ausserkantonalen Spitalaufenthalte

Der Gesamtanteil Spitalaufenthalte im Kanton Freiburg 2017 fällt tief aus: 133 auf 1000 Einwohnerinnen und Einwohner. Zum Vergleich: Der nationale Durchschnitt beträgt 145 auf 1000 Einwohnerinnen und Einwohner.² Des Weiteren ist der Anteil an ausserkantonalen Spitalaufenthalten der Freiburger Patientinnen und Patienten im nationalen Vergleich laut

¹ Bericht des Finanzinspektorats des Staates Freiburg vom 22. Januar 2018 über die gemeinwirtschaftlichen Leistungen und die anderen Leistungen.

² <https://www.obsan.admin.ch/de/indikatoren/hospitalisierungsrate-akutspitalern>.

Krankenhausstatistik 2016¹ hoch; Letztere ist zum Zeitpunkt der Erstellung dieses Berichts die aktuellste vollständige Statistik. Seit 2011 ist er um 5% angestiegen und hat 2016 einen Anteil von 27% erreicht, wohingegen der Schweizer Durchschnitt bei 17% liegt.² Vor allem Patientinnen und Patienten aus den Bezirken, die an die Kantone Bern und Waadt grenzen, lassen sich ausserhalb des Kantons behandeln. 2016 fanden 45% der Spitalaufenthalte von Patientinnen und Patienten aus dem Vivisbach-, 47% der Spitalaufenthalte von Patientinnen und Patienten aus dem Sense- und 58% der Spitalaufenthalte von Patientinnen und Patienten aus dem Seebezirk ausserhalb des Kantons Freiburg statt. Zwei Drittel dieser Spitalaufenthalte werden angekündigt oder geplant. Die betroffenen Patientinnen und Patienten machen von ihrer freien Spitalwahl hauptsächlich Gebrauch, um in die Kantone Bern und Waadt zu gehen, dies obwohl die Leistungen im Kanton Freiburg oftmals verfügbar wären.

Eine zweite Studie, welche die GSD beim Institut *M.I.S. Trend* in Auftrag gegeben hat, legt nahe, dass die Freiburger Patientinnen und Patienten oftmals den Rat ihrer Ärztin bzw. ihres Arztes befolgen, wenn sie sich für ein ausserkantonales Spital entscheiden,³(45% deutschsprachige und 48% französischsprachige). Ein muttersprachliches Angebot ist ebenfalls ein sehr wichtiges Kriterium bei der Wahl. Interessant ist, dass ein Grossteil der Befragten schon einen Spitalaufenthalt im Kanton hinter sich hat und Dreiviertel mit diesem zufrieden waren.

Die GSD hat die Ergebnisse dieser Erhebungen an die Spitalnetze und an die Privatkliniken weitergeleitet. Sie hat sie ferner dem Ärztekollegium des HFR sowie an der Versammlung der Ärztesgesellschaft des Kantons Freiburg (AGKF) präsentiert. Des Weiteren wurde eine Task-Force für die Umsetzung von Massnahmen zur Begrenzung der ausserkantonalen Spitalaufenthalte ins Leben gerufen. Das HFR hat seinerseits Massnahmen zur Verbesserung der Kommunikation und der Zusammenarbeit mit den niedergelassenen Ärztinnen und Ärzten im Kanton Freiburg umgesetzt. Diese können fortan eine Ärzte-Hotline anrufen, die ihnen einen direkten professionellen und privilegierten Kontakt mit den Spezialistinnen und Spezialisten des HFR garantiert, was die Kontaktaufnahme erleichtert und die Überweisung der Patientinnen und Patienten ans HFR fördert.⁴ Ausserdem wurde

vereinbart, dass die Vertreterinnen und Vertreter der AGKF und der Freiburger Spitalenrichtungen innerhalb der Task-Force Treffen organisieren, um konkrete Aktionen zu besprechen. Diese Aktionen werden in der Task-Force besprochen, die für die Umsetzung dieser Massnahmen zuständig ist.

5.2. Ein besserer Vergleich der Spitäler: Druck auf die stationären Tarife

Mit der Einführung einer schweizweit einheitlichen Tarifstruktur können die Leistungserbringenden besser verglichen werden, namentlich was Fallschwere und Leistungskosten anbelangt. Dieser Vergleich hat gezeigt, dass das HFR von den vergleichbaren Spitälern die längste mittlere Aufenthaltsdauer aufweist und zu den teuersten Nicht-Universitäts-spitälern der Schweiz gehört.

Während sich das HFR und HSK bei den Tarifverhandlungen relativ rasch einigen konnten, kam die Einigung zwischen dem HFR, tarifsuisse ag und der CSS für die Jahre 2012 bis 2020 erst 2019 zustande. Die Tarifvereinbarungen zwischen dem HFR und tarifsuisse ag wurden dem Staatsrat zur Genehmigung unterbreitet. Sie wurden gleichzeitig verabschiedet wie diejenigen, die mit der CSS eingegangen wurden. Für Letztere läuft das Unterzeichnungsverfahren noch, da die Parteien sich erst im August 2019 einigen konnten.

Tabelle 1 zeigt die Entwicklung der definitiven Tarife, die das HFR mit den verschiedenen Krankenversicherern ausgehandelt hat. Sie folgt dem Trend, der auf nationaler Ebene beobachtet wird: Die Tarife sinken von Jahr zu Jahr. Diese Entwicklung erhöht den finanziellen Druck auf das HFR, wodurch die Massnahmen zur Senkung der Betriebskosten und zur Steigerung der Effizienz noch unvermeidlicher werden.

¹ Die Datenbank 2017 ist unvollständig, da die Rehabilitation fehlt. Die Daten 2018/19 liegen noch nicht vor. Aus diesem Grund werden die Zahlen 2016 verwendet.

² Obsan (2017). Ausserkantonale Spitalaufenthalte der Bewohnerinnen und Bewohner des Kantons Freiburg, 2011–2016. Neuchâtel. Die Zahlen betreffen alle OKP-Fälle.

³ M.I.S. Trend (2017). Studie über ausserkantonale Spitalaufenthalte durch freie Spitalwahl. https://www.fr.ch/sites/default/files/reprise/documents/pdf/404_08_171128_Resultats_enquete_MIS_Trend_D_resume.pdf (deutsche Zusammenfassung). Vgl. auch Medienmitteilung der GSD vom 1. Dezember 2017: Spitalaufenthalte ausserhalb des Kantons Freiburg: Voraussetzung für einen Rückgang ist eine stärkere öffentlich-private Zusammenarbeit (<https://www.fr.ch/de/gsd/institutionen-und-politische-rechte/regierung-und-verwaltung/spitalaufenthalte-ausserhalb-des-kantons-freiburg-voraussetzung-fuer-einen-rueckgang-ist-eine-staerkere-oeffentlich-private-zusammenarbeit>).

⁴ HFR (2019). Jahresbericht 2018. Freiburg: Seite 14.

Tabelle 1: Entwicklung der zwischen dem HFR und den Versicherern ausgehandelten Tarife 2012–2020

| Krankenversicherer | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------------|--------|--------|--------|------|------|------|------|------|------|
| HSK | 10 150 | 10 070 | 10 050 | 9950 | 9900 | 9850 | 9825 | 9750 | 9750 |
| tarifsuisse ag * | 9950 | 9912 | 9875 | 9837 | 9800 | 9762 | 9725 | 9700 | 9700 |
| CSS** | 9950 | 9900 | 9875 | 9840 | 9800 | 9750 | 9725 | 9700 | 9690 |

* Genehmigungsverfahren läuft
 ** Unterzeichnungsverfahren läuft

5.3. Finanzierung der Investitionen über die Tarife: fehlende finanzielle Mittel

Das Kantonsspital am Standort Bertigny wurde in den 70^{er} Jahren erbaut. Seither wurden verschiedene An- und Umbauarbeiten durchgeführt, um der Entwicklung der Bedürfnisse gerecht zu werden (z.B. Renovierung und Vergrößerung der Notaufnahme, Renovierung der Abteilungen für Radiologie und für Nuklearmedizin sowie der Geburtensabteilung). Die Anpassungen des Gebäudes sind jedoch sehr kostspielig und haben ihre Grenzen erreicht, nicht nur in architektonischer, sondern auch in funktioneller Hinsicht. Ein Neubau, der den Anforderungen eines modernen Spitals entspricht, ist unumgänglich.

Aus diesem Grund macht sich der Verwaltungsrat derzeit Gedanken über einen Neubau. Eine mögliche Lösung wäre ein Neubau im Rahmen des Projekts für eine nachhaltige städtebauliche Entwicklung des Sektors Chamblieux-Bertigny.¹ Es wurde ein Ideenwettbewerb lanciert, der noch bis im Frühling 2020 läuft. Der Neubau sollte eine hohe Anpassbarkeit und einen optimierten Betrieb unter Berücksichtigung der Patientenflüsse ermöglichen sowie zu einem Rückgang der Betriebs- und Unterhaltskosten führen.

Seit Inkrafttreten der neuen Spitalfinanzierung setzt eine solche Investition jedoch voraus, dass es die Leistungsschädigung dem HFR ermöglicht, die notwendigen finanziellen Mittel für ein solches Projekt bereitzustellen. Dies umso mehr, als das kantonale Gesetz vom 4. November 2011 über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser seit 2012 die Möglichkeit ausschliesst, dass der Staat Garantien für Anleihen der öffentlichen Spitäler stellt, sodass sich dieses nun an die Banken wenden muss.² Allerdings sind die Einnahmen des HFR nicht kostendeckend und erlauben es ihm nicht, die Gesamtheit der notwendigen finanziellen Mittel für einen Neubau bereitzustellen. Und das HFR ist nicht das einzige Spital in dieser Situation. Mehrere Kantone haben bereits beschlossen, den Bau und/oder die Renovation von

Spitalgebäuden zu unterstützen, entweder durch direkte Investitionen oder durch Bürgschaften.³

In seiner Antwort auf die Motion 2019-GC-22 von Grossrätin Loetscher und Grossrat Dafflon hat der Staatsrat eingewilligt, das Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser dahingehend zu ändern, dass der Staat den öffentlichen Spitalern eine ergänzende finanzielle Unterstützung für Investitionen gewähren kann. Im Rahmen der Ausarbeitung dieser Gesetzesänderung wird gegenwärtig überlegt, wie diese Unterstützung am besten aussehen soll.

5.4. Anstieg des Defizits im ambulanten Bereich

Derzeit machen die Spitäler mit den ambulanten Fällen keinen oder nur wenig Gewinn. 2017 betrug das Defizit in diesem Bereich für sämtliche Schweizer Spitäler 710 Millionen Franken.⁴ Die vom Bundesrat im 2018 beschlossene Senkung der Tarife im ambulanten Bereich verstärkt den finanziellen Druck in diesem Sektor noch mehr. Dies konnte übrigens auch am HFR beobachtet werden: 2018 wurden 38% des Umsatzes aus ambulantem Ertrag erzielt.⁵ Gezählt wurden über 495 000 Behandlungen, was im Vergleich zu 2017 einem Anstieg von 5% entspricht.⁶ Trotz dieses Anstiegs ist der Umsatz aus ambulanter Tätigkeit im gleichen Zeitraum um 4,2 Millionen Franken zurückgegangen.⁷

6. Die finanziellen Schwierigkeiten des HFR und ihre Ursachen

Nach Einsicht in die Jahresrechnung 2016 hat die GSD angesichts der beunruhigenden Finanzlage des HFR Alarm geschlagen und vom Verwaltungsrat einen Plan mit Effizienzmassnahmen verlangt. Die Jahresrechnung 2016 wies ein

¹ <https://www.fr.ch/de/rubd/raum-planung-und-bau/raum/chamblieux-bertigny-faq>.

² Vgl. Botschaft Nr. 251 vom 17. Mai 2011 zum Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser, Kapitel 5.1.3..

³ Laut Urheberin und Urheber der Motion 2019-GC-22 kann die Waadt Garantien für Anleihen der öffentlichen Spitäler stellen, das Wallis dem Spital Wallis für Neubauten eine zusätzliche Bürgschaft gewähren und Genf verlangt, dass grosse Investitionsvorhaben im Spitalbereich wie Gesetzesprojekte funktionieren und somit einen speziellen Erlass erfordern.

⁴ BAG (2019). Kennzahlen der Schweizer Spitäler. BAG, Bern. Es handelt sich um Leistungen zuhanden der OKP.

⁵ HFR (2019). Jahresbericht 2018. Freiburg: S. 49.

⁶ HFR (2019). Jahresbericht 2018. Freiburg: S. 4 und S. 62.

⁷ HFR (2019). Jahresbericht 2018. Freiburg: S. 51.

jährliches Defizit von fast 7,2 Millionen Franken auf, im Budget wären 2,0 Millionen Franken eingeplant gewesen.

2017 hat sich die Situation noch verschlimmert: Das jährliche Defizit belief sich auf 14,5 Millionen Franken, das kumulierte Defizit auf 21,7 Millionen Franken, wodurch Letzteres zum ersten Mal die 3% des Gesamtaufwands und dadurch die im kantonalen Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser vorgegebene Grenze überstiegen hat.¹

Diese Situation hat verschiedene Grossräte beunruhigt, welche diverse parlamentarische Vorstösse eingereicht haben. Der Staatsrat hat diese im Mai 2018 beantwortet.²

¹ Gemäss Artikel 8 des kantonalen Gesetzes über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser müssen die Jahresrechnungen der öffentlichen Spitäler grundsätzlich ausgeglichen sein. Allfällige kumulierte Verluste in der Bilanz, die mehr als 3% der jährlichen Betriebskosten ausmachen, müssen bereits ab dem darauffolgenden Geschäftsjahr mit Massnahmen kompensiert werden.

² <https://www.fr.ch/de/sr/gesundheit/gesundheitsfachleute-und-institutionen/hfr-medienunterlagen-7-mai-2018>

2018 betrug das Defizit 11,8 Millionen Franken. Im Voranschlag war ursprünglich ein Verlust von 21,3 Millionen Franken vorgesehen. Das Defizit konnte also dank der Massnahmen zur Steigerung der Effizienz um 9,5 Millionen Franken reduziert werden (vgl. Kapitel 7). Durch den Anstieg der stationären Tätigkeit konnte der Betriebsertrag um 4% gesteigert werden und 482 Millionen Franken erreichen, dies trotz Rückgang des Umsatzes aus der ambulanten Tätigkeit aufgrund der Anpassungen des TARMED-Tarifs. Die Betriebskosten sind ihrerseits im selben Zeitraum lediglich um 1,9% gestiegen und betragen 470 Millionen Franken.

Im HFR-Voranschlag 2019, den der Staatsrat in seiner Sitzung vom 8. Januar 2019 zur Kenntnis genommen hat, ist ein Defizit von 17,99 Millionen Franken vorgesehen. Gemäss den vom HFR vorgewiesenen Quartalsabschlüssen wird dieses Defizit wahrscheinlich tiefer ausfallen als vorgesehen.

Tabelle 2: zeigt die Entwicklung der Finanzergebnisse seit Inkrafttreten der neuen Spitalfinanzierung im 2012.

Tabelle 2: Entwicklung des HFR-Jahresergebniss 2012–2018

| (in 1000 Franken) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Betriebseinnahmen | 425 908 | 442 607 | 441 562 | 451 650 | 460 920 | 463 489 | 482 036 |
| Betriebsaufwand | -414 297 | -417 506 | -419 726 | -430 405 | -450 577 | -461 724 | -470 277 |
| Bruttobetriebsüberschuss (EBITDA) | 11 611 | 25 100 | 21 837 | 21 246 | 10 343 | 1 765 | 11 759 |
| EBITDA-Marge | 2,7 | 5,6 | 4,9 | 4,7 | 2,24 | 0,38 | 2,44 |
| Abschreibungen | -18 578 | -18 819 | -18 328 | -17 385 | -18 109 | -18 797 | -20 019 |
| Betriebsergebnis (EBIT) | -6 968 | 6 281 | 3 509 | 3 861 | -7 766 | -17 032 | -8 260 |
| Finanzergebnis | -1 676 | -1 360 | -1 105 | -1 078 | -1 141 | -1 525 | -2 281 |
| Ausserordentliches Ergebnis/Veränderung Fonds | 3 241 | 481 | -4 420 | -766 | 1 745 | 4 004 | -1 229 |
| Ergebnis für den Zeitraum | | | | | | | |
| positiv = Gewinn | | | | | | | |
| negativ = Verlust | -5 402 | 5 402 | -2 016 | 2 016 | -7 162 | -14 553 | -11 770 |
| Kumuliertes jährliches Defizit | | 0 | -2 016 | 0 | -7 162 | -21 715 | -33 486 |
| -% der Betriebskosten | | | 0,5% | | 1,5% | 4,5% | 6,8% |

Quelle: Jahresberichte des HFR.

Zwar haben die getroffenen Massnahmen 2018 erste Erfolge gezeitigt, trotzdem erfordert das Defizit zusätzliche Massnahmen, um das HFR in finanzieller und organisatorischer Hinsicht zu festigen. Das ist besonders vor dem aktuellen Hintergrund wichtig, denn die Senkung der stationären Tarife und die neuen TARMED-Tarife, die der Bundesrat am 1. Januar 2018 verabschiedet hat, setzen die Spitäler einem grossen finanziellen Druck aus. Hinzu kommen andere Schwierigkeiten, mit denen das HFR zu kämpfen hat bzw. hatte und die in diesem Kapitel beschrieben werden.

Grundlage für die Fortsetzung dieses Kapitels bilden unter anderem die Auditberichte des Finanzinspektorats über die

gemeinwirtschaftlichen und die anderen Leistungen des HFR (Bericht Nr. 2018/02), über die finanzielle Information des HFR (Bericht Nr. 2018/38) und über die Untersuchung der Löhne bei der Anstellung (Bericht Nr. 2018/39) sowie die Analyse der Führungssysteme des HFR der Firma *triaspect*.

6.1. Schwerfällige und komplexe Führungssysteme

Auf Anstoss der GSD hat der HFR-Verwaltungsrat im August 2017 bei der Firma *triaspect* eine Analyse seiner Führungssysteme in Auftrag gegeben. Diese sollte die Funktionsweise des Verwaltungsrats und des Direktionsrats betreffen.

Zur Verbesserung der Funktionsweise des Verwaltungsrats haben die Autorinnen und Autoren eine Verkleinerung vorgeschlagen, wobei die Zahl der Mitglieder – Mitglieder mit beratender Stimme eingeschlossen – auf neun herabgesetzt werden sollte. Des Weiteren wurde vorgeschlagen, dass es weniger Sitzungen geben sollte, indem die operationellen Entscheide von den strategischen getrennt werden sollten. Eine Mehrheit der befragten Personen fand, dass der Verwaltungsrat eine schwerfällige und oftmals von regionalpolitischen Interessen geprägte Funktionsweise aufweist. Spezifische Kompetenzen in Sachen Führungssysteme und/oder Kenntnisse im Gesundheitsbereich sind hingegen nicht vorhanden.

Die Expertinnen und Experten haben ferner empfohlen, dass sich das für die GSD zuständige Staatsratsmitglied zur Vermeidung allfälliger Interessenkonflikte aus dem Verwaltungsrat zurückzieht. Schliesslich fanden sie noch, dass der Verwaltungsrat seine Vision und Sichtweise klären und diese deutlich kommunizieren sollte.

Angesichts ihrer Beobachtungen hat die Firma *triaspect* mehrere Empfehlungen formuliert, namentlich:

- > Schaffung eines ständigen Ausschusses HFR–GSD,
- > Ausarbeitung einer klaren Strategie, die von allen Organen des HFR unterstützt wird,
- > Prüfung der Beibehaltung der Generaldirektorin auf ihrem Posten,
- > eingehende Prüfung der Funktionsweise der Generaldirektion und der Direktion Finanzen.

6.2. Kaum brauchbare Kosten- und Leistungsrechnung, mangelhafter Budgetprozess und lückenhafte Investitionsplanung

Bei seinem Audit über die finanzielle Information des HFR vom 26. Juni 2018 hat das Finanzinspektorat verschiedene Schwächen in der Kosten- und Leistungsrechnung festgestellt, die zu Abweichungen führen konnten, die von Jahr zu Jahr nur schwer zu rechtfertigen sind, namentlich aufgrund mangelnder Zuverlässigkeit der verwendeten Daten. Die detaillierte Analyse des Finanzinspektorats hat gezeigt, dass die Kosten- und Leistungsrechnung nicht als eigentliches Management-Tool verwendet wird und die Ergebnisse, die sie liefert, nur schwer verwertbar sind. Darüber hinaus hat die Analyse ergeben, dass das HFR seine Kosten- und Leistungsrechnung nur einmal pro Jahr während des zweiten Quartals des darauffolgenden Geschäftsjahrs abschliesst. Deshalb hat das Finanzinspektorat einen Zwischenabschluss

per 30. Juni jeden Jahres empfohlen, um die Kosten- und Leistungsrechnung als Management-Tool zu verwenden, das dem HFR-Verwaltungsrat die Möglichkeit gibt, die Ergebnisse zu antizipieren und eine unbefriedigende Situation unter dem Jahr zu korrigieren.

Des Weiteren hat das Finanzinspektorat festgestellt, dass die Budgetaufstellung keinem formalisierten Verfahren folgt, das Aufgaben und Zuständigkeiten der einzelnen Beteiligten und den einzuhaltenden Zeitplan festlegt. Das HFR bezog sich bei der Aufstellung seines Budgets hauptsächlich auf die Kenntnisse und Kompetenzen seiner Direktion Finanzen, die Fachabteilungen wurden nur begrenzt miteinbezogen.

Bei der Investitionsplanung bestand ebenfalls erhebliches Verbesserungspotenzial: Das HFR verfügte zwar über eine Bestandsaufnahme des Investitionsbedarfs, nicht aber über einen Investitionsplan oder eine Studie über die Finanzierungsmöglichkeiten.

In seinem Bericht hat das Finanzinspektorat 67 Empfehlungen abgegeben, die zu einer Berichtigung dieser Situation beitragen sollten.

6.3. Hohe mittlere Aufenthaltsdauer

In einem Tarifsystem mit Fallpauschalen wie das SwissDRG ist eine hohe mittlere Aufenthaltsdauer ein wichtiger Kostenfaktor. Gesamtschweizerisch gesehen hat die mittlere Aufenthaltsdauer seit Inkrafttreten der neuen Spitalfinanzierung im 2012 abgenommen. Das HFR ist diesem Trend nicht immer gefolgt. Laut Zahlen des Bundesamts für Gesundheit (BAG) blieb eine Patientin oder ein Patient im Jahr 2016 durchschnittlich 5,5 Tage in einem Schweizer Spital, 2017 waren es 5,4 Tage. Im HFR betrug die mittlere Aufenthaltsdauer laut Jahresberichten 6,9 im 2016, 7,2 im 2017 und 6,8 im 2018.

6.4. Anhebung der Dotation und der Lohnnebenkosten

Die Lohnnebenkosten machen fast 70% der Betriebskosten des HFR aus, daher ist es wichtig, diese Kosten im Auge zu behalten und einzudämmen. Trotzdem hat die Personalaufstockung in den letzten Jahren die Budgetvorhersagen überstiegen und nicht mit den Einkünften des HFR übereingestimmt. Beispiel:¹

- > Zwischen 2015 und 2016 hat die Personaldotation um 54 VZÄ zugenommen. Unter Einbezug der Lohnautomatismen sind die Personalkosten um 14 Millionen Franken angestiegen (+4,7%), während die Einnahmen lediglich um 9 Millionen Franken zugenommen haben (+2,1%).

¹ BAG (2017). Zeitreihe der «Kennzahlen der Schweizer Spitäler» ab 2008. 25.06.2019: www.bag-anw.admin.ch/2016_taglab/2016_spitalstatistik/data/download/KZ_Zeitreihe.xlsx?v=1556013466. Variables PersT, PersA, PersP, PersMT, AwBesold, AwT. Die Zahlen, die für die Berechnung der jährlichen Abweichungen der Betriebseinnahmen benötigt werden, stammen aus den Jahresberichten des HFR.

- > Zwischen 2016 und 2017 hat die Personaldotation um 89 VZÄ zugenommen und somit die Budgetvorhersagen um 39 VZÄ übertroffen. Unter Einbezug der Lohnautomatismen sind die Personalkosten um 16 Millionen Franken angestiegen (+5,1%), während die Einnahmen praktisch stabil geblieben sind (+ 0,6%).
- > Zwischen 2017 und 2018 hat die Personaldotation um 52 VZÄ zugenommen. Unter Einbezug der Lohnautomatismen sind die Personalkosten um 8,8 Millionen Franken angestiegen (+2,6%), während die Einnahmen um 18,5 Millionen Franken zugenommen haben (+4%).

Seit 2014 sind die Personalkosten schneller angestiegen als die Einnahmen.

Am 19. Februar 2018 hat der Staatsrat dem Finanzinspektorat den Auftrag gegeben, gemeinsam mit dem Amt für Personal und Organisation (POA) eine Vergleichsanalyse der Praxis bei der Funktionseinreihung der Arbeitsstellen und der Gehaltsfestlegung beim HFR und der Zentralverwaltung des Kantons durchzuführen.

Das POA hat insgesamt 159 Anstellungsdossiers aus den Jahren 2016 und 2017 geprüft, davon 108 im medizinischen und 51 im administrativen sowie im technischen Bereich. Das POA hat festgestellt, dass es für mehr als die Hälfte der Akten keine Pflichtenhefte gab. Darüber hinaus hat es mehrere Fälle entdeckt, in denen die im Pflichtenheft aufgeführte Funktion nicht der Aufgabenbeschreibung entspricht. Angesichts dieser hätte das POA eine tiefere Referenzfunktion – und somit einen tieferen Lohn – zugeteilt. Diese Feststellung betrifft den administrativen und den technischen Bereich. Im medizinischen Bereich hat das POA nichts Besonderes anzumerken.

In seinem Bericht hat das Finanzinspektorat fünf Empfehlungen betreffend Systematisierung der Pflichtenhefte für jeden Arbeitsplatz abgegeben. Das Gehalt ist den Anforderungen der Stelle und der bisherigen, der Funktion zugutekommenen Berufserfahrung anzupassen, in Übereinstimmung mit dem Beschluss vom 19. März 2019 über die Einreihung der Funktionen des Staatspersonals

6.5. Mit dem Mehrfachstandort zusammenhängende Kosten

Obwohl das HFR in den letzten Jahren verschiedene Zentralisierungen vorgenommen hat, ist festzustellen, dass einige Leistungen immer noch zu stark auf die verschiedenen Standorte verteilt sind. Dies kann hinsichtlich der kritischen Masse, der Qualität und der Effizienz problematisch sein.

7. Umgesetzte Massnahmen

Es wurden auf allen Ebenen Massnahmen zur Sanierung der Finanzen und zur Steigerung der Effizienz des HFR umgesetzt. Einige dieser Massnahmen haben bereits Früchte getragen und für das Geschäftsjahr 2018 ein weitaus besseres Ergebnis als erwartet sowie eine Senkung der Produktionskosten je DRG-Fall ermöglicht. So kostete ein akutsomatischer Spitalaufenthalt 2018 durchschnittlich 10 818 Franken, wohingegen er im 2016 noch 12 120 Franken gekostet hatte.¹

Dieses Kapitel gibt einen nicht abschliessenden Überblick über die wichtigsten Effizienz- und Organisationsmassnahmen, die umgesetzt wurden.

7.1. Führungssysteme

7.1.1. Verkleinerung des Verwaltungsrats

Der Staatsrat hat die Empfehlungen aus dem Bericht zu den Führungssystemen des HFR befolgt und dem Grossen Rat eine Änderung des HFRG vorgeschlagen. Diese setzt insbesondere die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats mit beschliessender Stimme von neun auf sieben herab.

Am 1. Juli 2019 hat ein neuer Verwaltungsrat, bestehend aus drei vom Staatsrat und drei vom Grossen Rat bezeichneten Mitgliedern, seine Tätigkeit aufgenommen. Die vom Staatsrat bezeichneten Mitglieder stehen im Genuss einer Auftragsbeschreibung. Im September 2019 hat der Verwaltungsrat sein siebtes Mitglied ernannt, im Oktober seine Präsidentin. Letztere wird ihr Amt am 1. Januar 2020 antreten, um das Präsidium ad interim kümmert sich die Vertretung des Staatsrats.

7.1.2. Direktionsrat ist vollständig

Am 27. Juni 2018 wurde der neue Generaldirektor ernannt und der Direktionsrat mit einem neuen Direktor Personal, einem neuen Direktor Finanzen, einem neuen Direktor für Informationssysteme und Projekte sowie einem neuen medizinischen Direktor bestückt. Seit dem 1. Juni 2019 ist der Direktionsrat vollständig.

7.1.3. Schaffung eines ständigen Ausschusses HFR–GSD

Im Februar 2018 haben Staatsrätin Anne-Claude Demierre und der damalige HFR-Verwaltungsratspräsident Philippe Menoud einen ständigen Ausschuss aus Vertreterinnen und Vertretern des HFR und der GSD ins Leben gerufen. Dieser Ausschuss ermöglicht einen besseren Austausch zwischen der GSD und dem HFR sowie die Formalisierung der Ein-

¹ Benchmark 2018 zwischen den Schweizer Spitalern.

zelheiten ihrer Zusammenarbeit in Bezug auf die budgetären und finanziellen Herausforderungen.

Der Ausschuss wurde ferner damit beauftragt, die Zahlen der gemeinwirtschaftlichen und der allgemeinen Leistungen zu klären und den Rahmen ihrer Finanzierung festzulegen, was wiederum zur Entstehung eines einschlägigen Konzepts geführt hat, das vom Verwaltungsrat und vom Staatsrat genehmigt wurde.

Um den Empfehlungen des Austauschs Folge zu leisten und die Gespräche mit dem Amt für Gesundheit (GesA) und der Direktion Finanzen zu formalisieren, wurden 2019 vierteljährliche Treffen eingeführt. Diese Sitzungen sind namentlich da, um die finanzielle Situation des HFR im Auge zu behalten (Quartalsabschlüsse), was umso wichtiger ist, seit die Direktorin für Gesundheit und Soziales und der Vorsteher des GesA nicht mehr an den Sitzungen des Verwaltungsrats teilnehmen.

7.2. Umsetzung der Empfehlungen des Finanzinspektorats punkto finanzielle Information des HFR

Zur Umsetzung der Massnahmen des Finanzinspektorats hat das HFR einen umfassenden Aktionsplan erstellt, dessen Umsetzung er acht bereichsübergreifende Arbeitsgruppen anvertraut hat. Diese Arbeitsgruppen funktionieren mit einer transparenten Führung und erstatten dem HFR-Direktionsrat, der GSD und dem Finanzinspektorat regelmässig Bericht über das Fortschreiten der Arbeiten.

Des Weiteren hat das HFR Anweisungen erlassen, welche die Aufstellung des jährlichen Budgets formalisieren und die Rollen, Kompetenzen und Verantwortungen aller Beteiligten klar definieren.

Ein neues Reglement mit einschlägigen Richtlinien legt fortan die Kriterien fest, die eingehalten werden müssen, um einen Investitions- oder Projektantrag einzureichen. Es definiert auch den Entscheidungsprozess und die Kompetenzen der einzelnen Beteiligten. Die Vorgehen wurden formalisiert, ein Konzept wurde ausgearbeitet. In diesem Sinne wurden alle noch nicht lancierten Investitionen und Projekte aus den Jahren vor 2019 gestoppt; für sie muss ein neuer Antrag eingereicht werden.

Der Verwaltungsrat ist dabei, einen Investitionsplan abzuschliessen, der ihm einen Gesamtüberblick über die laufenden oder geplanten Aktivitäten gibt sowie die Möglichkeit, wenn nötig Massnahmen zu treffen.

Alle Unterhalts- und Reparaturarbeiten sowie das Ersetzen der medizinischen Geräte werden derzeit auf ein Minimum beschränkt.

7.3. Nachverfolgung der Umsetzung der Empfehlungen des Finanzinspektorats: Zusammenfassung

Am 30. August 2019 stehen 33 von den 86 Empfehlungen des Finanzinspektorats zur Validierung bereit, 45 sind in Umsetzung begriffen und sieben sind in Verzug was die vom Finanzinspektorat vorgegebenen Fristen anbelangt. Es ist zu betonen, dass die Empfehlung 46 die Nachverfolgung der ersten Empfehlungen vom 22. Januar 2018 erfordert; auch dies ist im Gange.

Ausserdem wird das Finanzinspektorat Ende 2020 ein neues Audit durchführen, um die Umsetzung der Empfehlungen zu validieren.

7.4. Senkung der mittleren Aufenthaltsdauer

2018 hat das HFR Massnahmen umgesetzt, mit denen die mittlere Aufenthaltsdauer von 7,2 Tagen im 2017 auf 6,8 Tage im 2018 reduziert werden konnte, ohne Einbussen bei der Qualität der Pflege.¹ Eine dieser konkreten Massnahmen besteht z.B. darin, dass ein multidisziplinäres Team sich jeden Morgen trifft, um zu besprechen, welche Patientin bzw. welcher Patient entlassen werden kann und was für den Austritt vorzubereiten ist. Durch dieses Vorgehen standen dem HFR mehr Betten zur Verfügung, wodurch es 2018 knapp 1700 Patientinnen und Patienten (+10%) mehr behandeln konnte als im Vorjahr. Tatsächlich ist der Ertrag im stationären Bereich von 232 Millionen Franken im 2017 auf 252 Millionen Franken im 2018 angestiegen, das sind 20 Millionen Franken mehr (+8,6%).²

Das HFR muss die Bemühungen fortsetzen, um eine mittlere Aufenthaltsdauer zu erreichen, die den Durchschnitt der vergleichbaren Spitäler nicht übersteigen darf und dem Auftrag und den strategischen Zielen 2019–2021 entspricht.

7.5. Personalstopp: Analyse der Personaldotation und des Lohnaufwands

Derzeit werden zahlreiche Massnahmen zur Stabilisierung und zur Analyse der Personalkosten umgesetzt, namentlich:

- > restriktive Stellenvergabe,
- > systematische Analyse der Zahl der notwendigen VZÄ,
- > Verbesserungen punkto Umgang mit Personalabwesenheiten,
- > Einsetzung einer Personalkommission,
- > Ausarbeitung eines präzisen Personalbudgets,
- > Überarbeitung der Arbeitsverträge der Ärzteschaft,
- > Umsetzung einer Fachstelle für die Koordination mit dem POA des Staates Freiburg,

¹ HFR (2019). Jahresbericht 2018. Freiburg: S. 14 und S. 62.

² HFR (2019). Jahresbericht 2018. Freiburg: S. 51 und S. 54.

- > zentralisierte Analyse und Planung der Kosten für Aus- und Weiterbildungen in der Personalabteilung.

7.6. Multi-Site-Spital

Bevor die neue Unternehmensstrategie des HFR vom Verwaltungsrat verabschiedet wird, hat das HFR insbesondere bereits die nachfolgenden Sparmassnahmen umgesetzt:

- > Schliessung des OP-Trakts am HFR Riaz nachts unter der Woche, wegen geringer Tätigkeit,
- > Neuorganisation der Anästhesiologie der Standorte Riaz und Tafers, zur Optimierung der Nutzung der Personalressourcen,
- > Zentralisierung der Sterilisationsarbeiten am Standort Freiburg,
- > Unterzeichnung einer Zusammenarbeitsvereinbarung mit der zentralen Beschaffungs- und Biomedizintechnikstelle des Waadtländer Universitätsspitals CHUV und des Genfer Universitätsspitals HUG (Verwaltungsrat), wodurch das HFR dank der gemeinsamen Anschaffung von Material mit anderen Westschweizern Spitälern von den tiefsten Marktpreisen profitiert,
- > Auslagerung der Wäscheverarbeitung der Standorte Freiburg und Tafers.

8. Auftrag und strategische Ziele 2019–2021 des Staatsrats für das HFR

Zur Bestätigung der zentralen Rolle des HFR bei der Deckung der Gesundheitsbedürfnisse der Bevölkerung hat der Staatsrat dem Verwaltungsrat am 28. Mai 2019 den Auftrag und die strategischen Ziele 2019–2021 übermittelt, den bzw. die er ihm vorgibt. Das entsprechende Dokument wird in jeder Legislaturperiode überprüft und aktualisiert.

Die folgenden Punkte wurden aus diesem Dokument übernommen.

8.1. Der Auftrag

Das HFR spielt im Freiburger Gesundheitssystem eine strategische Rolle. Es erfüllt die Bedürfnisse der Freiburger Bevölkerung, indem es in beiden Kantonssprachen die Leistungen anbietet, die ihm aufgrund der Spitalplanung zufallen. Es bietet qualitativ hochstehende Leistungen zu wirtschaftlichen Kosten an, sodass seine starke Position zwischen den zwei Universitätszentren Lausanne und Bern garantiert ist.

Zu diesem Zweck ist das HFR besonders darum bemüht, dass die Bevölkerung Zugang zu einem breitgefächerten stationären und ambulanten Leistungsangebot in den Bereichen der inneren Medizin und der allgemeinen Chirurgie sowie der Notfallpflege hat. Ausserdem garantiert das HFR den Betrieb

von Einrichtungen der Rehabilitation und der Palliativpflege, die auf die Bedürfnisse der Bevölkerung abgestimmt sind.

Das HFR setzt sich ferner für die Aus- und Weiterbildung von medizinischem und pflegerischem Personal ein. Schliesslich kümmert es sich aktiv um Synergien mit den verschiedenen Gesundheitsdienstleistenden, die auf dem Freiburger Kantonsgebiet tätig sind, wobei es darum bemüht ist, sich in die Behandlungskette zu integrieren.

8.2. Die strategischen Ziele

Zur Erfüllung dieses Auftrags legt der Staatsrat die strategischen Ziele fest, die das HFR bis 2021 erreichen muss:

8.2.1. Zugänglichkeit der Pflegeleistungen, Leistungsqualität und -effizienz

Im Rahmen der Spitalplanung

- > liefert das HFR qualitativ hochstehende Leistungen zur Deckung der Gesundheitsbedürfnisse der Freiburger Bevölkerung. Es bietet rund um die Uhr eine stationäre Notfallversorgung an.
- > bietet das HFR seine Leistungen in beiden Kantonssprachen an.
- > bietet das HFR qualitativ hochstehende stationäre und ambulante Leistungen sowie Leistungen der Rehabilitation an. Diese Leistungen festigen seinen Ruf, seine Wettbewerbsfähigkeit und seine Bekanntheit als Referenzspital für die Freiburger Bevölkerung. Im Hinblick darauf festigt und steigert das HFR seine Attraktivität für seine Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter und zieht anerkannte Spezialistinnen und Spezialisten der Medizin und Pflege an.

Des Weiteren

- > belegt das HFR einen wichtigen Platz als Ausbildungsstätte. Darüber hinaus wirkt es aktiv an Entwicklung und Umsetzung des Masters in Medizin mit Schwerpunkt Hausarztmedizin, innere Medizin, allgemeine Chirurgie und Notfallpflege mit. Es betreibt klinische Forschung im Rahmen seiner Möglichkeiten.
- > respektiert das HFR die Grundsätze der Effizienz in Bezug auf die Verfügbarkeit seiner Leistungen. Es fördert den Unternehmens- und Innovationsgeist seiner Klinikdienste.
- > betreibt das HFR im Rahmen eines Prozesses der kontinuierlichen Verbesserung ein qualitativ hochstehendes Qualitäts-, Risikomanagement- und Kontrollsystem. Es prüft und optimiert stetig die Prozesse auf allen Ebenen und in all seinen Tätigkeitsbereichen.
- > erfüllt das HFR vom Kanton erteilte *Public Health*-Aufträge, deren Modalitäten (inkl. Finanzierung) in einem Konzept sowie in den Leistungsaufträgen geregelt werden.

8.2.2. Synergien und Transversalität

- > Bei der internen Organisation versucht das HFR auf dem klinischen Behandlungspfad der ihm anvertrauten Patientinnen und Patienten so viele Synergien wie möglich zu entwickeln. Es passt seine Leistungen an, um der Entwicklung der Bedürfnisse im Gesundheitsbereich zu entsprechen.
- > Auf externer Ebene fördert das HFR – angesichts seiner zentralen Rolle innerhalb des Freiburger Gesundheitssystems – die Vernetzung und die Zusammenarbeit und sucht Kooperationen und Partnerschaften mit den verschiedenen Gesundheitsakteurinnen und -akteuren, insbesondere in der akutsomatischen Medizin, der Psychiatrie, der Rehabilitation, der Langzeitpflege, aber auch mit den Spitex-Diensten.

8.2.3. Infrastrukturen

- > Das HFR verfolgt beim Betrieb aller Infrastrukturen, für die es die Verantwortung trägt, eine verantwortungsbewusste und nachhaltige Ressourcenstrategie.
- > Es garantiert eine qualitativ hochstehende Infrastruktur, die auf die Integration der Behandlungskette ausgerichtet ist und den Patientinnen und Patienten mit Respekt begegnet. Es sorgt für einen effizienten Betrieb und eine angemessene Qualität der Infrastrukturen.

8.2.4. Wirtschaftlichkeit

- > Das HFR ist besonders auf das Volumen und die Kosten seiner Leistungen bedacht und garantiert ein finanziell ausgeglichenes Ergebnis.
- > Dank eines wirtschaftlichen, effizienten und konkurrenzfähigen Betriebs kann es eine genügend hohe EBIT-DA-Marge erreichen, soll heissen: einen Jahresdurchschnitt von mindestens 5 bis 10%.
- > Die mittlere Aufenthaltsdauer der hospitalisierten Patientenschaft darf nicht höher sein als das Mittel der vergleichbaren Schweizer Spitäler.

8.2.5. Soziales

Kooperation und Partnerschaft

- > Das HFR besitzt eine Kooperations- und Partnerschaftskultur, die auf den Grundsätzen des Vertrauens und der Ethik beruht, dies sowohl intern als auch extern, mit den verschiedenen privaten und öffentlichen Anbieterinnen und Anbietern von Pflegeleistungen.
- > Im Rahmen seiner zentralen Rolle innerhalb des Freiburger Gesundheitssystems fördert das HFR die Zusammenarbeit und Partnerschaften in der Absicht der Wertschöpfung.

Personalwesen

- > Das HFR führt eine moderne und transparente Personalpolitik und hält sich an die ethischen Grundsätze. Somit ist es ein attraktiver Arbeitgeber auf dem Arbeitsmarkt.
- > Das HFR ist ein loyaler Arbeitgeber, der soziale Verantwortung übernimmt und seinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern attraktive und wertschätzende Arbeitsbedingungen anbietet. Auf diese Weise kann es seine Mitarbeitenden an sich binden.
- > Das HFR setzt eine Aus- und Weiterbildungspolitik um, die zur beruflichen Weiterentwicklung seiner Mitarbeitenden beiträgt.
- > Das HFR hält sich an die Grundlagen der Personalpolitik des Staates Freiburg.

8.3. Institutioneller Rahmen

8.3.1. Führungssysteme

- > Der Grosse Rat hat die Oberaufsicht über das HFR.
- > Der Staatsrat legt den Auftrag und die strategischen Ziele des Staates für das HFR fest. Er nimmt Kenntnis vom Budget und vom Jahresbericht des HFR und unterbreitet beides dem Grossen Rat, der ebenfalls davon Kenntnis nimmt.
- > Der Verwaltungsrat ist das strategische Organ des HFR. Er wird nach einem vom HFRG definierten Verfahren ernannt und nimmt seine Aufgaben und Zuständigkeiten nach den Vorgaben desselben Gesetzes wahr. Der HFR-Verwaltungsrat definiert namentlich die Unternehmensstrategie des HFR. Letztere wird in einem mehrjährigen Plan festgehalten, hält sich an den vorliegenden Auftrag und die strategischen Ziele des Staatsrats sowie an die Spitalliste.
- > Der Direktionsrat des HFR setzt die Strategie des Verwaltungsrats um.

8.3.2. Aufsicht und Transparenz

- > Der Verwaltungsrat trifft sich mindestens einmal jährlich mit dem Staatsrat oder dessen Delegation und erstattet ihm Bericht über seine Unternehmensstrategie.
- > Das HFR arbeitet eng mit der GSD und deren Gesa zusammen, damit diese ihre Aufsichtsrolle wahrnehmen kann. Das HFR benutzt ein mit der GSD vereinbartes Qualitätssystem zur Nachverfolgung der strategischen Ziele.
- > Das HFR unterbreitet seine Jahresrechnung einer externen Revisionsstelle gemäss *Swiss GAAP FER*.

9. Die Unternehmensstrategie des HFR

Ausgehend vom Auftrag und den strategischen Zielen 2019–2021, vorgegeben durch den Staatsrat, hat der HFR-Verwaltungsrat die nachfolgende Strategie 2030 formuliert (übernommen aus dem Dokument «Die HFR-Strategie 2030» des HFR vom 7. November 2019):

Die HFR-Strategie 2030

Das schweizerische Gesundheitssystem befindet sich mitten im Umbruch und das freiburger Spital (HFR) an einem Scheideweg: Es muss sich positionieren und von anderen Spitalern abheben, um ein wichtiger Akteur im Gesundheitswesen des Kantons Freiburg zu bleiben, während landesweit eine Konzentration der Gesundheitseinrichtungen über die Kantons-grenzen hinaus stattfindet.

Das HFR muss die zentrale Referenz für einen Grossteil der Freiburger Bevölkerung sein. Dank seiner grossen Palette an stationären, ambulanten und rehabilitativen Leistungen, der anerkannten Kompetenz seines medizinischen und pflegerischen Personals, seiner Nähe zu den Patienten und ihren Angehörigen sowie seiner Glaubwürdigkeit und der Qualität seiner Versorgung ist das HFR gut gerüstet, um die zahlreichen Herausforderungen, die es bis 2030 erwarten, zu meistern.

Mit der HFR-Strategie 2030 wollen der Verwaltungsrat und die Generaldirektion die Potenziale des Spitals erhalten und stärken sowie angemessene Antworten auf wichtige Herausforderungen liefern, mit denen das HFR in den nächsten Jahren konfrontiert sein wird.

Die Vision

«Ihr erstklassiger Gesundheitspartner in Ihrer Nähe»

Das HFR will ein Versorgungssystem von hoher Qualität gewährleisten, indem es in Zusammenarbeit mit den übrigen Partnern des Gesundheitswesens in Freiburg und ausserhalb patientennahe Grundleistungen in den beiden Kantons-sprachen anbietet. Eintrittsporten in jeder Region müssen es allen Einwohnerinnen und Einwohnern ermöglichen, schnell und effizient auf das Freiburger Gesundheitssystem zugreifen zu können, insbesondere im Notfall.

Der staatliche Auftrag

Die Kantonsbehörden haben dem HFR einen klaren Auftrag erteilt. Dieser lautet wie folgt:

- > *«Das HFR hat eine wichtige Rolle im Freiburger Gesundheitssystem. Es erfüllt die Bedürfnisse der Freiburger Bevölkerung, indem es die Dienstleistungen, mit denen es durch die Spitalplanung beauftragt ist, in beiden Kantons-sprachen anbietet. Es bietet qualitativ hochwertige Dienstleistungen zu effizienten Kosten und sichert so eine*

starke Position zwischen den beiden Universitätszentren Lausanne und Bern.»

- > *«Das HFR legt besonderen Wert auf den Zugang der Freiburger Bevölkerung zu einem breiten Spektrum an stationären und ambulanten Leistungen in den Bereichen Innere Medizin, Allgemeine Chirurgie, Akutgeriatrie und Notfallmedizin. Ausserdem gewährleistet das HFR den Betrieb von Strukturen der erweiterten Rehabilitation und der Palliative Care, die auf die Bedürfnisse der Bevölkerung abgestimmt sind.»*
- > *«Das HFR engagiert sich für die Aus- und Weiterbildung des medizinischen und pflegerischen Personals. Im Sinne einer integrierten Versorgungskette fördert es aktiv Synergien zwischen verschiedenen in Freiburg tätigen Gesundheitsakteuren.»*
- > *«Das HFR beteiligt sich an der Umsetzung des Masterstudiums in Humanmedizin.»*

Die grössten Herausforderungen

Beim Erfüllen seiner Aufträge, mit denen es von den Kantonsbehörden und durch die Spitalplanung betraut wurde, ist das HFR mit einer Reihe von Herausforderungen konfrontiert, die sich aus der Entwicklung im Gesundheitswesen ergeben. Darunter insbesondere die Folgenden:

- > *zunehmende Bedeutung einer auf die Bedürfnisse der Patienten ausgerichteten Versorgungspolitik mit einer integrierten Versorgungskette (vor, während und nach dem Spitalaufenthalt) in den chirurgischen und interventionellen Fachgebieten*
- > *zunehmende Ambulantisierung, insbesondere in der Chirurgie, aufgrund der medizinischen Entwicklung und des politischen (Liste des EDI) und öffentlichen Willens*
- > *von Ärztesellschaften definierte Anforderungen in den Bereichen Qualität und Mindestfallzahlen*
- > *Bedürfnisse bezüglich Ausbildung und Rekrutierung von qualifiziertem Personal in einem Umfeld, in dem die Gefahr von Fachkräftemangel sowie eine starke Konkurrenz mit anderen Gesundheitsakteuren besteht*
- > *kontinuierlich steigender wirtschaftlicher Druck*
- > *Konkurrenz mit den anderen öffentlichen und privaten Spitalern innerhalb und ausserhalb des Kantons*
- > *hohe Erwartungen der öffentlichen Hand und der Bevölkerung an die Gesundheitsbranche aufgrund der starken Medialisierung der Entwicklungspotenziale in der Medizin, insbesondere durch die Nutzung von Big Data und der Präzisionsmedizin*
- > *Digitalisierung im Gesundheitsbereich (eHealth)*
- > *Personalmanagement*

Die Werte des HFR und seiner Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter

Die HFR-Strategie beruht auf starken Werten: Verantwortung, Empathie und Menschlichkeit, Kompetenz und Qualität, Transparenz sowie Kreativität und Innovation.

Die zukünftige Entwicklung des HFR, die vom gesamten HFR-Personal getragen wird, basiert auf diesen Werten sowie der Überzeugung, dass das Patienteninteresse im Zentrum aller Überlegungen und Entscheidungen des Spitals stehen muss.

Bei der Umsetzung seiner Strategie kann sich das HFR auf seine hoch qualifizierten und motivierten Mitarbeitenden verlassen, die in jeder Situation eine hohe Professionalität beweisen und so die Werte unseres Spitals leben. Dank ihrem Engagement ist das HFR für die Qualität des Empfangs und der Versorgung seiner Patienten bekannt und erhält viel Unterstützung von der Freiburger Bevölkerung, bei der es einen sehr guten Ruf hat. Diese Bekanntheit gilt es zu erhalten.

Die Grundprinzipien der HFR-Strategie

Auf der Grundlage des Obenerwähnten hat der Verwaltungsrat des HFR drei Grundsätze festgelegt, die einen allgemeinen Rahmen für die strategische Entwicklung des Spitals für den Zeitraum 2020–2030 bilden.

Ein starkes und im Schweizer Gesundheitswesen anerkanntes Spital mit mehreren Standorten

Der Hauptauftrag, der von den Kantonsbehörden (Spitalplanung) definiert wird, besteht darin, der gesamten Freiburger Bevölkerung eine hochwertige, auf wissenschaftlichen Erkenntnissen und der Guten Praxis basierende Grundversorgung zu bieten. Darüber hinaus ist es wichtig, dass das HFR seine Position als DAS Spital des Kantons, das zwischen den beiden Referenzspitälern CHUV und Inselspital eine grosse Palette an Leistungen anbietet, festigt und klärt. Die Umsetzung dieses Auftrags will der Verwaltungsrat durch Spitalabteilungen gewährleisten, die folgende Fachbereiche abdecken:

- > Allgemeine Innere Medizin, stationäre und ambulant (einschliesslich medizinische Onkologie, allgemeine Neurologie, Bereich Mutter & Kind und Palliative Care)
- > Allgemeine Chirurgie (viszeral, orthopädisch, gynäkologisch, pädiatrisch, allgemein neurochirurgisch, vaskulär)
- > Notfallstation 24/24
- > Akutgeriatrie
- > erweiterte Rehabilitation

Für Behandlungen, welche die Kompetenzen und die medizintechnische Infrastruktur eines Universitätsspitals erfordern, wird das HFR seine institutionalisierten Partnerschaften mit dem Inselspital bzw. dem CHUV systematisch weiterführen. Diese betreffen insbesondere:

- > die spezialisierte medizinische Onkologie
- > die spezialisierte Neurologie (Stroke Center, Epilepsie, Gedächtnis)
- > die spezialisierte Chirurgie (schwere Traumatologie (Trauma-Zentrum), Kardiologie, Thorax, komplexe Neurochirurgie)
- > die Immunologie
- > die Präzisionsmedizin
- > die Leistungen der hochspezialisierten Medizin (HSM), die nicht unter den Leistungsauftrag des HFR fallen

Der Verwaltungsrat ist überzeugt, dass die Weiterentwicklung des HFR, die auf der Festigung seiner Rolle als Anbieter allgemeiner und spezialisierter Leistungen ausserhalb des Zuständigkeits- und Verantwortungsbereichs der Universitätsspitäler beruht, das langfristige Bestehen des Spitals sicherstellen wird.

Innerhalb des HFR müssen wir die Definition von kohärenten und effizienten Behandlungspfaden und -flüssen fortsetzen und ausbauen und dort, wo es Sinn macht, insbesondere auf die Transversalität achten. Die Verbesserung der Versorgungseffizienz soll zu einer allgemeinen Reduktion der durchschnittlichen Verweildauer, zu Fallkosten im Rahmen des Durchschnitts vergleichbarer Schweizer Spitäler und zu einer wirksamen Nutzung der verfügbaren Ressourcen führen.

Ausserdem ist der Bau eines neuen Hauptstandorts für die stationäre Akutpflege unerlässlich, um das langfristige Bestehen des HFR sicherzustellen.

Das Referenzspital des Freiburger Gesundheitssystems

Seine geografische Lage und seine Infrastruktur machen das HFR zu einem Grundpfeiler des Freiburger Gesundheitssystems. Angesichts der demografischen und epidemiologischen Herausforderungen muss das Spital gemäss seinem Auftrag seine Präsenz vor Ort unbedingt festigen und erweitern.

Zu diesem Zweck verfolgt das Spital die Entwicklung einer auf die Bedürfnisse des Patienten ausgerichteten integrierten Versorgungspolitik. Zu diesem Zweck strukturiert es seine Zusammenarbeit mit den niedergelassenen Praxen und Ärzten, den Spitex-Diensten und den Pflegeheimen für die Betreuung vor und nach dem Spitalaufenthalt in den beiden Kantonssprachen.

Darüber hinaus wird das HFR auch mobile Teams aufbauen und konsolidieren, welche die Versorgung zu Hause oder im Pflegeheim unterstützen können, sowie die strukturellen Verbindungen zwischen den Spitalabteilungen und den niedergelassenen Ärzten vertiefen und erweitern. Schliesslich will das HFR seine Zusammenarbeitspolitik mit dem Interkantonalen Spital der Broye (HIB) und den Freiburger Privatkliniken im Sinne der Komplementarität (z. B. Geburtshilfe) ausbauen.

Ein Spital als Hochburg für die allgemeine und spezialisierte Ausbildung von Ärzten und Pflegenden

Die Vor- und Nachdiplomausbildung sowie die paramedizinische und spezialisierte Ausbildung gehören neben der klinischen Forschung zu den Aufgaben des HFR. Die Einführung eines Masters in Humanmedizin durch die Universität Freiburg sowie die Präsenz der Hochschule für Gesundheit Freiburg sind starke Hebel, um zukünftige Fachkräfte anzuziehen und zu halten, und sollten es dem HFR ermöglichen, seine Rolle als starker Ausbildungs- und Forschungsstandort zu stärken. Das Spital will zum Erfolg dieser Ausbildungsprogramme beitragen, indem es sich auf die Bereiche Innere Medizin, nicht universitäre allgemeine und spezialisierte Chirurgie, Geriatrie, Rehabilitation und Palliative Care konzentriert.

Ziele 2020–2029

Die Umsetzung der HFR-Strategie 2030 erfolgt über sieben Ziele:

1. **Starke regionale Präsenz und Überarbeitung der medizinischen Aufträge pro Standort:** Das HFR will seine starke regionale Präsenz erhalten. Es wird jedoch im Hinblick auf die Entwicklung der Medizin und der medizinischen Demografie überprüfen, ob die Standortaufträge mit den Bedürfnissen des Spitals vereinbar sind. Die Aufträge werden sich ausschliesslich auf ihre Übereinstimmung mit den Bedürfnissen der Patienten sowie auf eine Versorgungspolitik stützen, die den Anforderungen an Qualität, Sicherheit, klinische und wirtschaftliche Effizienz entspricht. Die territoriale und klinische Organisation der medizinischen Versorgung wird sich auch an der grundlegenden strategischen Perspektive des Baus eines neuen Hauptspitalstandorts ausrichten.
2. **Konzentration auf den Hauptauftrag:** Das HFR erhält und entwickelt nur die klinischen Leistungen, die zu seinem Hauptauftrag gehören und in deren Rahmen ausreichend Patienten behandelt werden, um die Anforderungen an die Versorgungsqualität und -sicherheit zu erfüllen.
3. **Beschleunigung der Ambulantisierung:** Das HFR will die Ambulantisierung beschleunigen und ausbauen, also auf Hospitalisierungen verzichten, wenn dies vertretbar ist. Dies betrifft insbesondere die Chirurgie und die interventionelle Medizin (Kardiologie usw.). Dazu wird es sich an den in diesem Bereich fortschrittlichen Ländern orientieren.
4. **Stärkung der Unabhängigkeit und finanziellen Leistungsfähigkeit:** Was die Finanzen betrifft, wird das HFR eine Politik verfolgen, die langfristig auf das Erreichen eines ausgewogenen Finanzhaushalts sowie von Selbstfinanzierungsmargen abzielt, die es ihm ermöglichen, einen wesentlichen Beitrag zu künftigen Investitionen zu leisten. Diese Nachhaltigkeit spiegelt sich in der Kostendämpfung, der ständigen Suche nach Optimierungspotenzialen im operativen Spitalbetrieb auf allen Ebenen und einer offenen

siven Tarifpolitik wider. Im Hinblick auf die Selbstfinanzierungskapazitäten strebt das HFR bis zum Ende des Zeitraums 2020–2029 ein EBITDA von über 8 Prozent an.

5. **Ausbau des Partnernetzwerks:** Das HFR definiert für die Betreuung vor und nach dem Spitalaufenthalt eine Partnerschaftspolitik mit neuen oder aktualisierten Partnerschaftsverträgen mit dem CHUV, dem Inselspital, dem HIB und den Freiburger Privatkliniken. Das Gleiche gilt für Spitex-Dienste, das FNPG sowie die niedergelassenen Ärzte. Ausserdem will das Spital durch die Entwicklung von mobilen ambulanten Teams seine Rolle in der prä- und postklinischen Versorgung stärken.
6. **Entwicklung von Ausbildungsprogrammen innerhalb und ausserhalb des Spitals:** Die Rolle des HFR als Ausbildungsspital wird sich auf seine Expertise in der nicht universitären allgemeinen und spezialisierten Medizin und Chirurgie konzentrieren. Mit dem Aufbau gezielter Partnerschaften, insbesondere mit dem Inselspital und dem CHUV, will das Spital seine Position als überkantonale Referenz festigen. Zu diesem Zweck wird sich das HFR insbesondere auf den gemeinsam mit der Universität Freiburg entwickelten neuen Master in Humanmedizin stützen und die Partnerschaft mit der Hochschule für Gesundheit Freiburg fortsetzen, um eine auf wissenschaftlichen Erkenntnissen basierende Praxis zu fördern.
7. **Ausbau der klinischen Forschung:** Um seinen Ruf im Bereich der klinischen Forschung zu festigen, will das HFR eine institutionelle Politik einführen, die auf drei Achsen beruht: Als Erstes wird die Möglichkeit geprüft, in enger Zusammenarbeit mit benachbarten Universitätsspitalern eine Ausbildung in klinischer Forschung für die besten klinisch Forschenden am HFR einzuführen. Weiter plant das HFR den Betrieb eines Datawarehouse für die klinische Forschung, das die Arbeit seiner Forscher erleichtern soll. Und schliesslich unterstützt die Spitalleitung die bei der Universität Freiburg und/oder nationalen Forschungsförderungseinrichtungen eingereichten klinischen Forschungsprojekte.

Umsetzung der HFR-Strategie 2030

Die erste Phase der Umsetzung der vom HFR-Verwaltungsrat festgelegten Strategie 2030 wird in einem von der Generaldirektion erstellten und vom Verwaltungsrat des HFR genehmigten operativen Plan für die Jahre 2020–2024 definiert.

Der Fortschritt der Umsetzung der Strategie 2030, ihre Ergebnisse in Bezug auf die Qualität und Effizienz der Patientenversorgung in unserem Spital sowie ihre Angemessenheit im wirtschaftlichen Kontext werden vom Verwaltungsrat des HFR laufend bewertet. Die Führungsgremien des HFR besprechen diese Bewertungen regelmässig und transparent mit dem Staatsrat, der Direktion für Gesundheit und Soziales und dem Grosse Rat und informieren die Freiburger Bevölkerung darüber.

VR HFR – 7. November 2019

10. Stellungnahme des Staatsrats zur Strategie des HFR

Der Staatsrat hat die HFR-Strategie 2030, die ihm der Verwaltungsrat unterbreitet hat, aufmerksam analysiert. Er weist darauf hin, dass die Unternehmensstrategie den Auftrag und die strategischen Ziele 2019–2021 des Staatsrats für das HFR im Grossen und Ganzen übernimmt und sich zu eigen macht.

Der Staatsrat nimmt zur Kenntnis, dass das HFR diese Unternehmensstrategie in einem operationellen Plan für die Jahre 2020–2024 umsetzen wird. Dieser wird es dem Staatsrat erlauben, die Auswirkungen dieser Strategie zu beurteilen, namentlich unter dem Gesichtspunkt der Bedürfnisse der Bevölkerung. Der Staatsrat erwartet, dass dieser operationelle Plan konkrete Umsetzungsmassnahmen enthält und die Auswirkungen des Leistungsangebots sowie der finanziellen Auswirkungen analysiert. Damit sollen qualitativ hochstehende Leistungen zur Deckung des Bedarfs der Bevölkerung in beiden Kantonssprachen garantiert werden. Der Staatsrat findet, dass sich das HFR mit dieser Strategie in der Schweizer Spitallandschaft als starkes Spital positionieren kann.

Die Vision

Der Staatsrat ist einverstanden mit der formulierten Vision und begrüsst die Tatsache, wonach in jeder Region Eintrittspforten jeder Bewohnerin und jedem Bewohner einen raschen und effizienten Zugang zum Freiburger Gesundheitssystem ermöglichen sollen, insbesondere in Notfällen.

Die grössten Herausforderungen sowie die Werte des HFR und Mitarbeitende, die diese am Leben erhalten

Der Staatsrat stellt fest, dass das HFR dieselben Herausforderungen bewältigen muss, wie alle anderen Schweizer Spitäler. Er teilt die Werte, die in der Strategie formuliert werden, und unterstreicht das Engagement der Mitarbeitenden, die es ermöglichen, der Freiburger Bevölkerung qualitativ hochstehende Pflegeleistungen anzubieten.

Die wichtigsten Grundsätze der HFR-Strategie

Der Verwaltungsrat schlägt ein Inventar der medizinischen Bereiche vor, die er garantieren will, um seinen Auftrag zu erfüllen. Der Staatsrat erinnert daran, dass alle von der aktuellen Spitalplanung gewährten Leistungen garantiert werden müssen.

Was die Zusammenarbeit mit den anderen Spitälern betrifft, so begrüsst der Staatsrat diese, insbesondere mit dem CHUV und dem Inselspital Bern. Er ist ebenfalls der Meinung, dass die Effizienz bei der Versorgung gesteigert werden muss, namentlich durch eine allgemeine Senkung der mittleren Aufenthaltsdauer und durch eine angemessene Verwendung der verfügbaren Ressourcen.

Der Staatsrat unterstützt grundsätzlich den Bau eines neuen Hauptstandorts für die akute Spitalpflege. Er erarbeitet derzeit eine gesetzliche Grundlage, die ihm die finanzielle Unterstützung eines solchen Projekts erlaubt. Die Form dieser Unterstützung muss noch festgelegt werden. Er erwartet vom Verwaltungsrat, dass er ihm ein konkretes und in Zahlen ausgedrücktes Projekt sowie einen Zeitplan für die Umsetzung vorlegt.

Der Staatsrat begrüsst es, dass der HFR-Verwaltungsrat einen integrierten Ansatz bei der Pflege vorschlägt, der alle Partnerinnen und Partner auf der gesamten Versorgungskette miteinbezieht, im Hinblick auf eine Stärkung der Koordination und der Versorgung der Patientinnen und Patienten. Der operationelle Plan muss die Grundsätze der Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Partnerinnen und Partnern klar definieren.

Der Staatsrat nimmt zur Kenntnis, dass das HFR eine neue Leistung mit mobilen Teams zur Unterstützung zu Hause oder in den Pflegeheimen entwickeln will. Er wartet noch, bis ein Konzept mit den organisatorischen und finanziellen Aspekten vorliegt, bevor er sich dazu äussert.

Der Staatsrat begrüsst die Ausbilder-Rolle des HFR in Bezug auf die Nachfolge beim medizinischen und pflegerischen Personal.

Ziele 2020–2029

Das erste Ziel (*«Starke regionale Präsenz und Aktualisierung der medizinischen Aufträge der einzelnen Standorte»*) übernimmt den Aspekt der Nähe des HFR und präzisiert gleichzeitig, dass es notwendig sein wird, die Angemessenheit der Aufträge der Standorte zu überarbeiten. Der Staatsrat unterstützt dieses erste Ziel, wird indes darauf achten, dass die Bedürfnisse der Bevölkerung im Sinne des Auftrags und der strategischen Ziele 2019–2021 des Staatsrats für das HFR sowie der Spitalplanung gedeckt bleiben.

Was das zweite Ziel (*«Konzentration auf den grundlegenden Auftrag»*) und das dritte Ziel (*«Beschleunigung der ambulanten Wende»*) betrifft, stimmt der Staatsrat der strategischen Ausrichtung des HFR zu.

Was das vierte Ziel betrifft (*«Stärkung der Unabhängigkeit und der finanziellen Gesundheit»*), so erinnert der Staatsrat daran, dass im Auftrag und in den strategischen Zielen 2019–2021 des Staatsrats für das HFR bis 2021 ein finanzielles Gleichgewicht und eine EBITDA-Marge von 5 bis 10% erwartet werden.

Der Staatsrat begrüsst das fünfte Ziel (*«Ausbau des Partnernetzwerks»*), das die Integration der Leistungen über die gesamte Versorgungskette hinweg ermöglichen wird, um die Bedürfnisse der Patientinnen und Patienten zu decken. Auch

dem sechsten Ziel («Ausdehnung der Bildungsgänge inner- und ausserhalb des Spitals») stimmt er zu.

Beim siebten Ziel («Ausbau der klinischen Forschung») unterstreicht der Staatsrat die Bedeutung der klinischen Forschung, die im Rahmen der Möglichkeiten des HFR erfolgen muss.

Umsetzung der HFR-Strategie 2030

Der Staatsrat wird sich im Rahmen der Umsetzung der Unternehmensstrategie vergewissern, dass die Bedürfnisse der Freiburger Bevölkerung, deren Abdeckung in der Spitalplanung vorgesehen ist, respektiert werden. Des Weiteren erwartet er, dass der operationelle Plan auch die finanziellen Auswirkungen der Strategie aufzeigt. Der Staatsrat erinnert ferner daran, dass manche Entscheide allenfalls in seinen Zuständigkeitsbereich fallen, auf Stellungnahme der Kommission für Gesundheitsplanung.

Der Grosse Rat wird anhand der Jahresberichte des Staatsrats und des HFR regelmässig über die Strategie informiert.

11. Stellungnahme des Staatsrats den dringenden Massnahmen

Der Verwaltungsrat des freiburger spitals (HFR) hat der Direktion für Gesundheit und Soziales (GSD) am 12. November 2019 einen Brief mit kurzfristigen dringenden Massnahmen im Sinne der Entwicklungsvision des HFR zukommen lassen. Es handelt sich um die nachfolgenden langfristigen Massnahmen, die im Prinzip im Laufe des Jahres 2020 umgesetzt werden sollen:

- > *Zusammenlegung der gesamten Palliative Care in der Villa St-François. Die Rede ist von einer Verlegung der derzeit nicht akkreditierbaren Abteilung des HFR Meyriez-Murten in die Villa St-François. Ziel ist die Aufrechterhaltung der Palliative Care Akkreditierung am HFR – die Anforderungen sind angepasst worden – und die bessere Verwaltung der Ressourcen, im Hinblick auf eine bessere Berücksichtigung der Bedürfnisse des Personals.*
- > *Verlegung der kardiovaskulären Rehabilitation – auch dieser Punkt betrifft die neuen Normen – des HFR Billens an den Standort Meyriez-Murten. Ziel ist die Aufrechterhaltung des Zertifizierungsniveaus und die Erfüllung der neuen Anforderungen in Bezug auf Sicherheit, Qualität und Personalmanagement.*

In seinem Schreiben teilt der Verwaltungsrat zudem mit, dass er vorhat, den Standort Billens zu restrukturieren:

Mit Bezugnahme auf den Expertenbericht über die Rehabilitation hat der Verwaltungsrat ebenfalls beschlossen, dass die Frage des Standorts Billens in den kommenden Wochen untersucht werden muss; Ziel ist es, die Restrukturierungsvarianten zu prüfen und im Rahmen des 4-Jahres-Massnahmenplans,

der anfangs des nächsten Jahres vorliegen sollte, einen Vorschlag zu machen.

Der Staatsrat nimmt zu den angekündigten Massnahmen wie folgt Stellung:

- > **Massnahmen Palliative Care und kardiovaskuläre Rehabilitation:** Der Staatsrat nimmt die Beschlüsse des Verwaltungsrats zur Kenntnis; diese betreffen die operative Führung und fallen somit in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats. Er erinnert daran, dass diese Leistungen in beiden Amtssprachen des Kantons gewährleistet sein müssen;
- > **Restrukturierungsvarianten am Standort Billens:** Der Staatsrat ruft in Erinnerung, dass eine Schliessung des Standorts oder eine vollständige Stilllegung der stationären Leistungen an einem Standort in die Zuständigkeit des Staatsrats fallen (Art. 25 Gesetz über das freiburger spital – HFRG) und der Kommission für Gesundheitsplanung zur Stellungnahme zu unterbreiten sind. Er weist darauf hin, dass solche Entscheide eine eingehende Analyse erfordern, unter Berücksichtigung der Abdeckung der Bedürfnisse, der Leistungsqualität für die Bevölkerung und zuverlässiger Zahlen.

12. Schluss

Angesichts diverser Herausforderungen aufgrund der neuen Spitalfinanzierung und einer starken Konkurrenz musste das HFR in den letzten Jahren mit zahlreichen (vor allem finanziellen) Schwierigkeiten kämpfen. Der Staatsrat betont, dass das HFR eine Reihe von Effizienz- und Organisationsmassnahmen umgesetzt hat, die eine Verbesserung der finanziellen Situation ab 2018 ermöglicht haben.

Trotzdem bleibt die Lage schwierig und erfordert die Umsetzung von noch strengeren Massnahmen. Aus diesem Grund hat der HFR-Verwaltungsrat ab Januar 2019 eine Unternehmensstrategie ausgearbeitet, die auf dem Auftrag und den strategischen Zielen 2019–2021 des Staatsrats für das HFR basiert. Diese Strategie wurde am 27. November 2019 den Partnerinnen und Partnern, den politischen Vertreterinnen und Vertretern, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern und den Medien präsentiert. In der Folge muss sie durch einen operationellen Plan in die Tat umgesetzt werden.

Der Staatsrat unterstützt diese Strategie und wird im Rahmen der Umsetzung des operationellen Plans dafür sorgen, dass die in der Spitalplanung enthaltenen Bedürfnisse der Bevölkerung durch qualitativ hochstehende Leistungen gedeckt werden. Er nimmt die geplanten dringenden Massnahmen im Zusammenhang mit der Palliative Care und der kardiovaskulären Rehabilitation zur Kenntnis. Der Staatsrat verlangt, dass der operationelle Plan die Aufträge und die Leistungen der Standorte sowie die finanziellen Auswirkungen der Massnahmen festhält. Für die Führungssysteme

hat der Staatsrat die erforderlichen Massnahmen getroffen, indem er dem Grossen Rat eine Änderung des HFRG vorgeschlagen hat.

Der Staatsrat ist überzeugt, dass sich das HFR dank der unternommenen Schritte als starkes Spital in der Schweizer Spitallandschaft positionieren können wird. Dank des stetigen Engagements seiner Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter wird das HFR auch in Zukunft qualitativ hochstehende Leistungen erbringen.

Wir bitten Sie, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen, der den folgenden parlamentarischen Vorstössen Folge leistet:

- > Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy: *Finanzlage des freiburger spitals (HFR)*,
 - > Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel: *HFR: Der Auftrag zuerst* und
 - > Auftrag 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al., *Strategischer Auftrag und Finanzierung des HFR*.
-

Rapport 2017-DEE-39

12 novembre 2019

**—
du Conseil d'État au Grand Conseil
relatif au postulat 2016-GC-77 Berset Solange/Mesot Roland –
Création d'un fonds de recherche appliquée et de développement
destiné à nos hautes écoles spécialisées HES**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur le postulat de Solange Berset et Roland Mesot proposant la création d'un fonds de recherche appliquée et de développement destiné aux Hautes écoles spécialisées fribourgeoises.

| | |
|--|----------|
| 1. Résumé du postulat | 2 |
| <hr/> | |
| 2. Rapport du Conseil d'État | 2 |
| 2.1. Introduction | 2 |
| 2.1.1. Bases légales | 3 |
| 2.1.2. Financement des activités de la HES-SO//FR | 3 |
| 2.1.3. Effectifs et efforts financiers en faveur de la HES-SO//FR | 4 |
| 2.2. Financement de la Ra&D à la HES-SO//FR | 4 |
| 2.2.1. Subventions fédérales et HES-SO | 5 |
| 2.2.2. Fonds de tiers | 5 |
| 2.2.3. Fonds cantonaux pour les activités sur blueFACTORY | 6 |
| 2.2.4. Couverture des excédents de charges par l'Etat | 6 |
| 2.3. Instruments de financement instaurés par la loi | 6 |
| 2.3.1. Mise en vigueur de l'article 55 LHES-SO//FR | 6 |
| 2.3.2. Fonds Ra&D des écoles | 7 |
| 2.3.3. Alimentation des fonds Ra&D des écoles par l'Etat pour financer des projets Ra&D de portée cantonale | 7 |
| <hr/> | |
| 3. Rôle de la Ra&D pour l'économie cantonale et avantages d'une contribution directe | 8 |
| 3.1. Performances des écoles et retombées économiques pour le canton | 8 |
| 3.2. Avantages d'une contribution directe à la Ra&D par l'Etat | 8 |
| <hr/> | |
| 4. Conclusion | 9 |

Condensé

Le postulat demande la création d'un fonds de 50 millions de francs pour soutenir la mission de recherche appliquée et développement (Ra&D) des quatre Hautes écoles de la HES-SO//FR.

Actuellement, la Ra&D au sein de la HES-SO//FR est financée par des fonds de tiers, publics et privés, par les subventions fédérales et les contributions de la HES-SO, et par le canton via la couverture des excédents de charges liées à la recherche.

Le cadre légal autorise déjà la création de fonds Ra&D par école. Trois des quatre Hautes écoles fribourgeoises disposent actuellement d'un tel fonds. Les produits des projets Ra&D servent à couvrir les charges salariales et les frais liés aux projets mais ne permettent pas de dégager des excédents qui pourraient alimenter ces fonds.

La part des fonds de tiers et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) actifs en Ra&D sont déterminants pour l'octroi de subventions fédérales. Celles-ci sont accordées selon les deux critères précités tels que définis par le SEFRI pour tous projets, y compris pour ceux d'intérêt cantonal.

La loi cantonale prévoit la promotion de la Ra&D par la mise à disposition d'au moins 20 pour cent du personnel d'enseignement et de recherche pour les activités de recherche. Ces dernières années, l'octroi d'EPT supplémentaires a été principalement dédié au service de la mission d'enseignement au vu de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s. La majorité des EPT actifs en Ra&D reste pour l'heure financée par les revenus des projets acquis. Ainsi, les instruments existants pour le financement de la Ra&D au sein des HES demeurent limités dans leur application.

L'alimentation par l'Etat des fonds Ra&D existants permettrait le financement de projets ayant des retombées économiques, industrielles, socio-sanitaires ou culturelles pour le canton, conformément à la mission conférée à la HES-SO//FR. Elle permettrait ainsi de répondre aux ambitions du programme gouvernemental du canton, d'accroître la part du personnel actif en Ra&D et de répondre ainsi aux objectifs de la loi.

Aussi, la position de la HES-SO//FR dans le paysage des hautes écoles serait renforcée et les contributions perçues auprès de la HES-SO via sa capacité à lever des subventions fédérales devraient augmenter. En outre, à l'instar des projets menés dans le cadre de la NPR, la capacité de la HES-SO//FR à valoriser les recherches conduites serait améliorée, de même que sa capacité à acquérir de nouveaux fonds de tiers.

1. Résumé du postulat

Le postulat du 16 juin 2016, déposé par les députés Solange Berset et Roland Mesot et co-signé par l'ensemble des membres de la Commission interparlementaire de contrôle de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO), demande au Conseil d'État d'étudier la création d'un fonds destiné à la recherche appliquée et au développement (Ra&D) des quatre Hautes écoles spécialisées (HES) du canton.

Le profil spécifique de la Ra&D effectuée dans les HES réside dans sa proximité à la société. Selon la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR), la Ra&D est l'une des missions des HES et est nécessaire à l'obtention de l'accréditation institutionnelle pour exercer leurs missions. La Ra&D nourrit l'enseignement et offre des retombées positives directes et indirectes pour le développement industriel, économique, socio-sanitaire et culturel cantonal.

Les porteurs de projets orientent leurs recherches sur les besoins concrets de leurs partenaires et assurent un transfert immédiat des résultats vers la pratique. Les auteurs du postulat estiment qu'il est du devoir du secteur public d'assurer des infrastructures modernes et un financement suffisant de la recherche et de l'innovation pour permettre aux HES de poursuivre et consolider ce service à l'économie et à la société.

Un montant avoisinant les 50 millions de francs, à prélever sur la fortune du canton, devrait permettre le financement durable des activités de recherche renforçant la compétitivité économique et la capacité d'innovation du canton, mais également la place de la recherche de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR) au sein de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et au sein des HES suisses. Les députés signalent que cette somme est à considérer comme un investissement à long terme pour le développement du canton et comme un levier pour son économie.

2. Rapport du Conseil d'État

2.1. Introduction

Dans sa réponse du 28 mars 2017 (2016-GC-77), le Conseil d'État proposait d'accepter le postulat afin d'éclairer les flux de financements actuels de la Ra&D au sein des hautes écoles fribourgeoises et, à partir de là, de proposer un concept de financement cantonal particulier. Il rappelait toutefois que les bases légales offraient déjà la possibilité de disposer d'instruments de financement à cette fin.

Ce rapport aborde donc la pratique de financement de la Ra&D au sein des HES du canton et son potentiel d'amélioration. Cette mission légale et son mode de financement sont sujets à discussion depuis la création de facto et ensuite de

jure de la HES-SO//FR. Dans son message du 24 septembre 2013 au Grand Conseil accompagnant le projet de LHES-SO//FR (2013-DEE-7), le Conseil d'Etat soulignait déjà la particularité de cette mission: *«Les activités de Ra&D constituent un investissement dont les rendements se manifestent à moyen et long terme, par exemple en augmentant la compétitivité des entreprises, en permettant une compréhension approfondie et, par voie de conséquence, une maîtrise accrue de questions complexes ressortissant au monde de la santé, etc. Ces activités n'ont pas de rendements financiers directs. Au contraire, elles nécessitent une part de financement public.»*

Il s'agit de rappeler également la nécessité de la Ra&D au service de la formation pratique. L'environnement des hautes écoles étant davantage concurrentiel et complexe, un investissement substantiel par le secteur public est inéluctable, tant pour les raisons économiques et sociétales avancées par les auteurs du postulat que pour l'acquisition de fonds de tiers et l'optimisation de l'octroi des subventions fédérales et de la HES-SO.

Dans son Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017–2021, dans l'optique de renforcer la place du canton comme pôle d'innovation, le Conseil d'Etat rappelle l'importance d'assurer la place des hautes écoles fribourgeoises dans le système suisse et international de la formation tertiaire, cela impliquant: *«le soutien au développement des programmes d'enseignement et de recherche, la gouvernance, l'intégration aux réseaux nationaux et internationaux de recherche et la documentation scientifique, la participation active aux programmes nationaux et européens de formation et de recherche/innovation».*

Il apparaît que les instruments de financement mis au bénéfice des HES fribourgeoises pourraient être mieux exploités et l'alimentation des fonds existants devrait être facilitée. Cela impacterait favorablement non seulement les performances de la HES-SO//FR, mais surtout les collaborations de recherche appliquée avec les milieux privés et institutionnels de notre canton. Cela augmenterait la capacité d'innovation et d'adaptation des entreprises privées et des institutions socio-sanitaires ayant leur siège à Fribourg.

Il convient toutefois de tenir compte des contraintes financières relatives à la formation de base, induites notamment par le règlement financier actuel de la HES-SO, compte tenu de l'augmentation tangible des effectifs estudiantins, celles-ci impactant fortement l'excédent à charge du canton.

2.1.1. Bases légales

En termes de politique de HES, la période actuelle est marquée par d'importants changements suite à la mise en vigueur de plusieurs actes juridiques:

- > Au niveau fédéral, la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE; RS 414.20; entrée en vigueur le 1.1.2015), avec l'ordonnance y relative traitant notamment ses dispositions financières (entrée en vigueur le 1.1.2017), réunit les différents types de hautes écoles sous une législation commune, en les mettant davantage en concurrence;

- > Au niveau romand, la Convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO (entrée en vigueur le 1.1.2013) règle le fonctionnement de la structure commune aux HES des cantons romands, simultanément partenaires et concurrents par leur offre, en partie identique et en partie complémentaire, en matière de formation, de Ra&D et de prestations de services;

Le règlement financier de la HES-SO 2017–2020 fixe pour la période en cours les ressources de la HES-SO, le mode de répartition des contributions financières des cantons partenaires ainsi que le mode de détermination des montants versés aux hautes écoles;

- > Au niveau cantonal, la LHES-SO//FR (RSF 432.12.1; entrée en vigueur le 1.1.2015) traduit les dispositions tant fédérales qu'intercantionales dans le contexte cantonal, en tenant compte des particularités locales.

Le Règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (RSF 432.12. 116; entré en vigueur le 1.1.2017) fixe les modalités d'alimentation des fonds Ra&D des écoles.

Le Règlement interne des fonds de recherche appliquée et de développement des écoles de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg fixe les principes de fonctionnement des fonds.

2.1.2. Financement des activités de la HES-SO//FR

Les activités des hautes écoles, conformément à leurs missions légales, se répartissent entre la formation de base (Bachelor/Master), la formation postgrade et le perfectionnement professionnel, la recherche appliquée et développement et les prestations à des tiers, les relations nationales et internationales.

Ces activités sont financées par:

- > les subventions de la HES-SO, parts fédérales comprises, pour la formation de base, le financement des infrastructures, ainsi que pour la Ra&D;
- > les fonds de tiers générés par la formation continue, les prestations de services et la Ra&D;
- > les taxes de cours et frais d'écologie;

- > le budget cantonal via la couverture des excédents de charges.

2.1.3. Effectifs et efforts financiers en faveur de la HES-SO//FR

Au cours des dernières années, la HES-SO//FR a dû faire face à une augmentation sensible de ses effectifs estudiantins, toutes provenances confondues. Toutefois, au sein de la HES-SO, il a été renoncé à partir de 2015 au principe d'alignement de l'évolution budgétaire sur l'évolution estudiantine, jugé inflationniste. Les montants versés par la HES-SO pour le financement de la formation de base et leur paramètre d'évolution sont actuellement fixés par le règlement financier de la HES-SO 2017–2020 (art. 16 à 18). Afin d'en limiter la volatilité, ce paramètre ne tient donc pas compte de l'évolution des effectifs estudiantin. Ce système rompt ainsi avec le principe d'un financement par tête qui prévalait dans le modèle financier précédent.

Le tableau qui suit montre que les revenus de la HES-SO//FR issus des subventions HES-SO pour la formation de base ont donc crû moins fortement. Si l'augmentation de la contribution cantonale à la HES-SO a ainsi pu être maîtrisée, une grande partie des coûts induits par la croissance des effectifs a donc été reportée sur le canton. Aussi, l'effort de l'État, via la couverture de l'excédent de charges, a sensiblement augmenté. Pour faire face à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants, la part du personnel dédié à l'enseignement a été renforcée.

En outre, il convient de relever que l'Etat de Fribourg a consenti ces dernières années d'importants investissements en infrastructures en faveur de la HES-SO//FR, compte tenu notamment de la construction du bâtiment Mozaïk pour la HEdS-FR et la HETS-FR et de l'extension de la HEIA-FR. Le canton a également accordé un crédit de 25 millions de CHF pour la construction du bâtiment expérimental Smart living Building destiné à la recherche de la HES-SO//FR, de l'Université et de l'EPFL.

| | CO 2015 | CO 2016 | CO 2017 | CO 2018 | BU 2019 | BU 2020 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------------------|---------|
| Evolution ETU HES-SO//FR | 1 999 | 2 088 | 2 163 | 2 208 | 2 341 | 2 298 |
| Contribution FR à la HES-SO, en KCHF | 47 866 | 49 263 | 50 217 | 51 040 | 51 870 | 52 000 |
| Subventions HES-SO acquises pour la formation de base par la HES-SO//FR, en KCHF | 58 513 | 58 404 | 59 512 | 60 437 | 61 050 | 61 189 |
| Clearing du canton avec la HES-SO, en KCHF | 10 647 | 9 141 | 9 295 | 9 396 | 9 180 | 9 189 |
| Excédent de charges HES-SO//FR assuré par l'Etat hors amortissements, en KCHF | 2 461 | 2 736 | 8 142 | 9 836 | 12 140 ¹ | 9 858 |
| Financement par l'Etat via décret 2014-DEE-22 en KCHF | 276 | 898 | 929 | 1 301 | 0 | 0 |
| Investissements en infrastructures en KCHF | | 11 317 | 9 809 | 16 814 | 4 900 | 2 950 |

¹ Dont 1595 KCHF liés au Smart Living Lab, qui ne sont plus couverts par le décret 2014-DEE-22, cf. point 2.2.3.

Tableau 1: Evolution des effectifs estudiantins et des revenus de la HES-SO//FR et investissements en infrastructures (construction et aménagement d'immeubles, achats d'appareils)

Sources: Comptabilité financière et analytique HES-SO//FR

2.2. Financement de la Ra&D à la HES-SO//FR

Un des objectifs visés par le présent rapport est de démontrer de quelle manière est financée la Ra&D de nos HES. Une grande partie du financement provient des fonds de tiers. La part émanant des subventions fédérales et de la HES-SO est non négligeable et peut être améliorée par un effet de levier décrit ci-après. En effet, il s'agit là de fonds compétitifs qui s'obtiennent en proportion des fonds de tiers et des équivalents plein temps (EPT) actifs en Ra&D. Le canton assure ensuite la couverture des charges non couvertes par ces deux sources. Les fonds cantonaux pour les activités sur blueFACTORY sont les aides financières aux divers projets, octroyées par décret pour les années 2014 à 2018.

Le schéma suivant présente la proportion de ces sources:

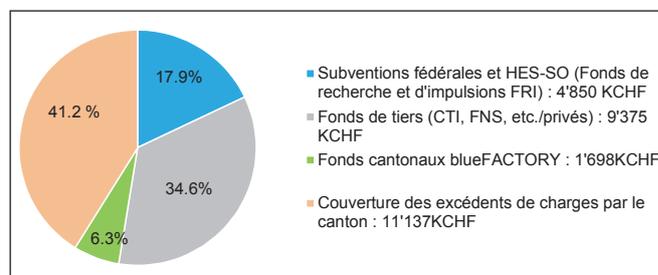


Tableau 2: Financement 2018 de la Ra&D HES-SO//FR

Source: décompte analytique SEFRI 2018, chiffres non révisés

2.2.1. Subventions fédérales et HES-SO

Au niveau fédéral, la nouvelle législation induit une concurrence accrue entre hautes écoles pour l'obtention de subventions fédérales. Dans le calcul de ces subventions, les prestations de recherche ont désormais plus de poids: la répartition du montant global se fait à 85% sur la base d'indicateurs liés à l'enseignement et à 15% sur la base d'indicateurs liés à la recherche, soit à 7,5% sur la base des fonds de tiers compétitifs, acquis pour les projets de recherche, et à 7,5% sur la base du personnel d'enseignement et de recherche déclaré.

| HES: contribution de base de la Confédération (année X) | | | | |
|---|--|---------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Enseignement 85 % | | | Recherche 15 % | |
| Nombre total d'étudiants | Etudiants étrangers | Nombre de diplômés | Fonds de tiers | Personnel enseignement et recherche |
| (pondération; durée maximale des études, 14 groupes) | (pondération; durée maximale des études) | (BA Musique: MA) | FNS, UE, CTI, privés | (transfert de savoir) |
| 70 % | 5 % | 10 % | 7.5 % | 7.5 % |

Tableau 3: Répartition de la contribution fédérale de base destinée aux HES selon l'O-LEHE

Source: Rapport annuel du Conseil suisse des hautes écoles, p. 6

La HES-SO démontre actuellement une capacité à l'acquisition des fonds externes proportionnellement plus faible que celle des autres HES suisses et se retrouve donc pénalisée par cette façon de calculer. Dès lors, il s'avère décisif pour les écoles de pouvoir démontrer un engagement adéquat en Ra&D, sans quoi la situation paradoxale suivante pourrait survenir: une diminution des activités de recherche engendre une diminution des subventions fédérales; une diminution des moyens à disposition, devant permettre de couvrir les coûts d'acquisition de nouveaux projets, engendre une diminution des activités de recherche.

À noter que cette problématique est déjà d'actualité: un des facteurs déterminant pour l'obtention des subventions fédérales étant le nombre d'EPT du corps professoral actif dans la recherche, le nombre faible annoncé par la HES-SO//FR induit un manque de subventions fédérales par rapport au potentiel de développement des activités de recherche au sein des écoles.

Les 15% des subventions fédérales calculées sur la base d'indicateurs liés à la recherche et versés à la HES-SO sont alloués au Fonds de recherche et d'impulsions de la HES-SO (ci-après: FRI). En plus des subventions fédérales, le FRI est alimenté par une partie des contributions des cantons membres. Le montant global alloué au FRI est fixé annuellement par le Comité gouvernemental (l'organe stratégique de la HES-

SO où siègent les représentants des cantons partenaires) dans le cadre de la procédure budgétaire. L'article 55 al. 1 de la Convention intercantonale prévoit le plafonnement du fonds à 10% des charges totales de la HES-SO. Selon le règlement du fonds, le montant annuel est réparti entre le rectorat et les domaines¹ pour les deux secteurs d'activité «Ra&D» et «impulsions». Le montant destiné aux domaines pour le secteur Ra&D est alloué selon des principes de calcul qui, entre autre, s'orientent à nouveau selon la contribution moyenne du domaine à l'acquisition de fonds de tiers: là encore, les domaines dont les écoles annoncent une faible part d'activités de recherche sont pénalisés.

Le modèle financier de la HES-SO est basé sur le principe selon lequel la recherche doit être complètement autofinancée, contrairement à ce qui est pratiqué dans les universités et les EPF. Aussi, les fonds de tiers devraient financer le temps dédié à la recherche, y compris par le personnel permanent, ainsi que les coûts liés à la préparation et à la conduite de projets de recherche. De facto, les fonds de tiers ne permettent pas un tel autofinancement. Les hautes écoles particulièrement actives en recherche doivent donc faire face à un déficit structurel. Actuellement, le financement de la recherche via le FRI se monte à 6,5% du budget de la HES-SO, soit en-dessous du plafond prévu. Le principe d'un financement supplémentaire via le FRI devra faire l'objet d'une discussion au sein du Comité gouvernemental. Toutefois, en ayant comme corollaire une diminution du financement de la formation de base ou une croissance de l'enveloppe globale et donc des contributions cantonales, cela impacterait de manière non négligeable le modèle financier actuel de la HES-SO. A court terme toutefois, il demeure possible pour les écoles d'agir par effet de levier sur les contributions fédérales octroyées pour la recherche par une amélioration de leur potentiel d'acquisition de fonds de tiers et du nombre d'EPT annoncés.

2.2.2. Fonds de tiers

Les fonds de tiers peuvent être de provenance publique (Fonds national suisse de recherche scientifique FNS, Commission pour la technologie et l'innovation CTI [nouvellement Innosuisse], Nouvelle politique régionale NPR, financement de divers offices fédéraux tels qu'OFEN, OFROU, OFEV, OFS, programmes-cadres de l'Union européenne) ou privée (fondations, institutions et entreprises).

Un financement intégral de la recherche devrait pouvoir couvrir l'entier des «overhead», i. e. les frais indirects de la recherche qui découlent du déroulement des projets, comme les frais de location ou les dépenses de laboratoire, ce qui n'est octroyé par aucun bailleur de fonds public. Dans tous les cas, les fonds de tiers acquis pour les projets en Ra&D ne couvrent

¹ Les six domaines d'études HES-SO: ingénierie et architecture, économie et services, santé, travail social, design et arts visuels, musique et arts de la scène. Les deux derniers n'ont pas de site dans le canton de Fribourg.

pas le temps dédié à la recherche ni les coûts d'acquisition et de lancement de ces mêmes projets. En effet, cette acquisition demande aux hautes écoles une charge de travail importante, tant au niveau scientifique qu'administratif, et ceci déjà pour élaborer une demande de financement, avant même qu'une décision d'allocation soit prise. Les HES fribourgeoises demeurant, pour l'instant, en sous-effectif de personnel de recherche, elles peinent à absorber cette charge supplémentaire (voir chapitre 2.3.1). Cette difficulté de libérer des ressources pour le montage des projets explique partiellement la faible position du canton de Fribourg dans l'acquisition par ses HES de projets CTI et FNS (en complément des raisons énoncées dans la réponse du Conseil d'Etat à la question déposée le 27 juin 2016 par le député Laurent Thévoz: Innovation industrielle, la mauvaise position du canton de Fribourg; 2016-CE-148).

2.2.3. Fonds cantonaux pour les activités sur blueFACTORY

À l'heure actuelle, seule la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) est présente sur le site de blueFACTORY via le Smart Living Lab (SLL), le Biofactory Competence Center (BCC SA) et l'association INNOSQUARE. D'une part, le financement des activités Ra&D de cette école par l'Etat passe par les salaires du personnel de recherche travaillant sur la plateforme du SLL. D'autre part, la HEIA-FR bénéficie des fonds cantonaux accordés par décret (2016-DEE-15) aux différents centres de recherche nécessaires pour leur fonctionnement, notamment pour l'acquisition et l'entretien des équipements Ra&D et des aménagements spécifiques, et alloués via l'association INNOSQUARE¹.

2.2.4. Couverture des excédents de charges par l'Etat

Le canton de Fribourg finance la Ra&D effectuée au sein de la HES-SO//FR – en plus de sa contribution au FRI, intégrée dans le total de la contribution cantonale à la HES-SO – de manière indirecte par la couverture de l'excédent des charges, en vertu de l'article 61 al. 2 LHES-SO//FR et conformément à l'article 53 al. 3 let. a de la Convention intercantonale. Les fonds de tiers ne permettant pas de couvrir les coûts d'acquisition de projets de recherche, cette prise en charge cantonale permet de couvrir a posteriori une partie de ces coûts mais n'entre pas dans les bases de calcul pour l'obtention de nouvelles subventions fédérales. Corrélativement, si les montants disponibles via le FRI diminuent, l'excédent à charge du canton tend à s'alourdir.

Comme le relèvent les auteurs du postulat, la recherche étant un investissement à long terme dont les retombées sont difficilement chiffrables, ce montant doit être considéré comme une forme d'investissement dans l'avenir.

2.3. Instruments de financement instaurés par la loi

Dans le cadre de l'élaboration de la LHES-SO//FR, le canton de Fribourg s'est doté d'instruments de financement visant à promouvoir la Ra&D dans les HES. D'une part, la loi susmentionnée prévoit la promotion de la Ra&D dans les HES par la mise à disposition de personnel d'enseignement et de recherche pour des activités de recherche. D'autre part, elle prévoit la possibilité pour chacune des hautes écoles fribourgeoises de disposer de fonds de recherche et développement.

2.3.1. Mise en vigueur de l'article 55 LHES-SO//FR

La LHES-SO//FR prévoit à l'article 55 al. 2 que: «... au moins un cinquième du total des équivalents plein-temps des membres du corps professoral des écoles devant exercer des activités de Ra&D est consacré à ce type d'activités.» Cet alinéa exprime la volonté du législateur de garantir que les HES fribourgeoises restent concurrentielles, non seulement au sein de la HES-SO, mais également aux niveaux national et international. Par le passé, le Gouvernement a fait son possible pour répondre favorablement aux objectifs visés par cette disposition, dans le cadre des moyens qui étaient les siens. Dans son message accompagnant le projet de LHES-SO//FR (2013-DEE-7), le Conseil d'Etat indiquait toutefois que cette mise à disposition d'EPT supplémentaires ne serait prise en compte que de façon échelonnée, en fonction des disponibilités financières de l'Etat de Fribourg, selon des priorités à établir et en considération des besoins des autres secteurs de l'enseignement.

Aussi, compte tenu de l'augmentation des effectifs étudiants et de l'effort financier consacré aux activités d'enseignement, l'octroi d'EPT pour les activités de Ra&D a jusqu'ici été limité. En effet, depuis la mise en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2015, trois EPT de professeurs actifs à la Ra&D ont pu être octroyés par le canton dans le cadre du budget 2017, soit 1.8 EPT pour la HEIA-FR et 0.4 EPT pour chacune des trois autres établissements fribourgeois. Pour 2018, un EPT a été octroyé. Le budget 2019 prévoit en outre un EPT supplémentaire pour l'ensemble de la HES-SO//FR² afin de tendre progressivement vers les objectifs fixés par la loi.

Considérant qu'il serait nécessaire d'octroyer un total d'environ 15 EPT de professeurs actifs Ra&D pour atteindre les objectifs fixés par la loi, la capacité des membres du corps professoral à acquérir de nouveaux fonds et à valoriser les recherches conduites dans leurs écoles est pour l'heure limitée. Les évolutions financières du financement des HES n'ont permis, malgré les efforts de l'Etat, qu'une réalisation partielle de cet objectif. Notons que l'augmentation des effectifs étudiants et du corps professoral tend à accroître l'objectif quantitatif fixé par la loi.

¹ Voir le Rapport d'activité d'INNOSQUARE, 2018, p. 101.

² Dont 0.4 pour la HEIA-FR, et 0.2 pour chacune des trois autres HES.

Il y a lieu de rappeler que le nombre d'EPT du corps professoral actif dans la recherche est déterminant pour le calcul des subventions fédérales (voir chapitre 2.2.1): moins d'EPT Ra&D sont annoncés, moins de subventions fédérales sont versées. Ainsi, il convient de veiller à ce que les objectifs financiers suivis par le canton de Fribourg n'aient pas pour corollaire involontaire un manque de subventions fédérales auxquelles les écoles auraient droit au regard du volume de leurs activités.

2.3.2. Fonds Ra&D des écoles

Le législateur fribourgeois a défini le soutien public à apporter à la Ra&D par l'article 56 LHES-SO//FR, qui offre aux écoles la possibilité de disposer d'un fonds Ra&D destiné à couvrir notamment une partie des frais de lancement des projets Ra&D. Trois des quatre écoles de la HES-SO//FR disposent d'un tel fonds, la HEIA-FR, la HEG-FR et la HETS-FR. Un fonds équivalent sera constitué à la HEdS-FR. Le tableau suivant indique les montants versés et prélevés sur ces fonds depuis 2015 ainsi que leur solde actuel.

| École | Flux + | Flux - | Solde à ce jour |
|---------|-------------|-------------|-------------------|
| HEIA-FR | CHF 483 139 | CHF 778 000 | CHF 271 562.85 |
| HEG-FR | 0 | 0 | CHF 80 066.00 |
| HEdS-FR | | | pas de fonds Ra&D |
| HETS-FR | 0 | 0 | CHF 289 855.83 |

Tableau 4: Flux 2015–2019 et solde actuel des fonds Ra&D HEIA-FR, HEG-FR et HETS-FR

La disposition, à son alinéa 2, stipule que ces fonds peuvent être alimentés «par une partie des excédents de recettes menée dans les domaines de Ra&D et des prestations à des tiers» ou, conformément à l'article 53 al. 1 let. c et d de la Convention intercantonale auquel elle renvoie, par du parrainage (sponsoring) ou des dons privés en faveur de la Ra&D. Toutefois, comme expliqué aux points 2.2.2. et 2.3.1, les fonds de tiers acquis par les HES fribourgeoises se limitent au mieux à couvrir les charges salariales et les achats liés aux activités précitées. Ils ne suffisent pas à dégager des excédents qui pourraient alimenter lesdits fonds Ra&D, ce qui relativise grandement leur utilité comme véritable instrument de financement de la Ra&D. En effet, la réglementation actuelle relative aux fonds Ra&D est contraignant et réduit les probabilités d'alimentation.

Jusqu'à présent, ces fonds ont essentiellement servi au financement de capital-actions lors de création d'entreprises valorisant la Ra&D et à des opérations de rachats d'actifs en lien avec la Ra&D. A noter qu'à la clôture des comptes 2018, compte tenu de l'amélioration substantielle de l'excédent de charges de la HES-SO//FR, le Conseil d'Etat a autorisé la constitution d'une provision de 2,8 millions de CHF qui sera versée aux fonds Ra&D. 2 millions sont toutefois réservés au rachat d'actifs susmentionnés.

2.3.3. Alimentation des fonds Ra&D des écoles par l'Etat pour financer des projets Ra&D de portée cantonale

L'article 53 al. 3 let. b de la Convention intercantonale HES-SO autorise les cantons ou régions à «financer directement les hautes écoles pour les activités de recherche et autres missions relevant de la stratégie cantonale». Cette option permet donc à chaque canton d'investir ou non de manière directe dans le domaine de la recherche par le biais de ses hautes écoles, ce que ne prévoit pas la loi cantonale. Une extension de l'article 56 LHES-SO//FR avec un renvoi à cette disposition permettrait à l'Etat d'alimenter des fonds existants pour le financement de projets de recherche de portée cantonale. Cette adaptation légale constituerait une alternative à la création d'un fonds Ra&D telle que proposée par le postulat.

Une dotation initiale de 50 millions de CHF n'est toutefois pas envisageable compte tenu des nombreux enjeux financiers qui attendent le canton au cours des prochaines années et au regard des nombreux efforts déjà consentis par l'Etat en faveur des HES ces dernières années. Toutefois, dans le cadre de la clôture des comptes de l'Etat, en cas d'exercice excédentaire, le Conseil d'Etat pourrait décider d'attribuer aux fonds existants une certaine partie de cet excédent à titre de provision. A noter que l'art.10a de la loi sur l'Université de Fribourg (LUni, RSF 431.0.1) offre cette possibilité. L'utilisation de cette provision serait destinée au financement de projets ayant des retombées industrielles, économiques, socio-sanitaires ou culturelles directes pour le canton. Afin qu'une partie de ces montants puisse être reconnue comme fonds de tiers compétitifs, conformément aux exigences du SEFRI, son utilisation devrait découler d'un mandat de prestations confié par l'Etat à la HES-SO//FR. Les règlements mentionnés au point 2.1.1. devraient être aménagés en conséquence.

Cette manière de procéder permettrait de pérenniser à long terme le soutien à la Ra&D des quatre HES, ce qui serait bénéfique pour le canton, la HES-SO//FR et l'économie fribourgeoise comme décrit ci-après. De surcroît, cela contribuerait à accroître la visibilité de la HES-SO//FR tout en incitant au développement de projets pluridisciplinaires impliquant plusieurs des quatre établissements fribourgeois.

A terme, cela permettrait d'augmenter la part du corps professoral annoncé comme actif en Ra&D, et donc de se rapprocher des objectifs prévus à l'article 55 LHES-SO//FR, ainsi que la part des fonds considérés comme des fonds de tiers par le SEFRI, et par là améliorer la capacité de la HES-SO à obtenir des subventions fédérales et des fonds de tiers.

3. Rôle de la Ra&D pour l'économie cantonale et avantages d'une contribution directe

3.1. Performances des écoles et retombées économiques pour le canton

Les activités de recherche menées actuellement au sein des hautes écoles fribourgeoises permettent le développement de connaissances. Ces connaissances sont diffusées par l'enseignement mais c'est leur transfert vers la société qui est constitutif de la mission des HES. Aussi ces activités s'inscrivent-elles dans une stratégie de marché «push-pull»: la recherche de base menée au sein des écoles permet de créer ensuite via la recherche appliquée des produits ou solutions qui seront proposés aux diverses entreprises et institutions; par leurs activités de recherche appliquée et de développement, les écoles répondent aux besoins spécifiques émanant de ce même type de partenaires publics ou privés. Cette stratégie permet ainsi d'alimenter en continu un cycle de recherche.

L'exemple de la recherche menée au sein de la HEIA-FR démontre qu'il est ainsi possible d'initier un cercle vertueux: l'utilisation des fonds endogènes pour l'acquisition de compétences de recherche par le personnel scientifique est restée stable avec le temps, tandis que l'apport de fonds exogènes publics et privés dans le cadre des mandats de Ra&D ou de programmes de recherche, pouvant s'étendre sur plusieurs années, a pratiquement doublé entre 2010 et 2018. A titre d'exemple, en 2018, 8 instituts de recherche de la HEIA-FR ont été impliqués dans le cadre de 24 projets financés par CTI/Innosuisse.¹ En particulier, ce sont les projets interdisciplinaires qui bénéficient le plus de l'effet de levier sur les subventions fédérales. A noter que plusieurs de ces mêmes instituts participent également, via le SLL notamment, à des projets transnationaux ou internationaux, dans le cadre des programmes européens H2020 ou Interreg par exemple.² Dans le cadre des projets actuels, la HEG-FR, la HEDS-FR et la HETS-FR pourraient également, aux côtés de la HEIA-FR déjà présente, créer des collaborations au sein de blueFACTORY et, à l'aide d'un fonds consacré à la recherche, contribuer avec l'expertise de leurs domaines respectifs au développement de plateformes d'innovation cantonales.

A cet effet, une alimentation des fonds Ra&D agirait en soutien et/ou comme levier aux partenariats existants ou à venir, pouvant impliquer d'autres acteurs académiques, les divers centres de compétences ou clusters, ainsi que les autres acteurs économiques et régionaux. Les recherches financées par ces fonds permettraient de répondre avec efficacité et économie aux mandats donnés par les différents services ou organes de l'Etat, en vertu du cadre légal, actuel ou à venir, à l'image du programme de Nouvelle politique régio-

nale 2020–2023. En particulier, ces moyens faciliteraient la conduite de projets collaboratifs et pluridisciplinaires répondant aux objectifs du Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017–2021, voué à renforcer le potentiel d'innovation régional et à assurer notamment des conditions propices au développement de prestations numériques en faveur de l'ensemble de la société.

Un soutien aux projets de large envergure contribuerait au rayonnement de la Ra&D menée à la HES-SO//FR, à l'image du SLL, et permettrait de faire évoluer l'enseignement au sein de cette dernière. A partir de là, avec le concours des plateformes dédiées au transfert technologique, telles que Tech-Transfer, ainsi que des structures de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, telles que FriUp ou Platinn, la valeur ajoutée de ces projets pourrait être augmentée grâce à la création de start-up, au développement de réseaux et à la mise en place de nouvelles collaborations avec le secteur privé.

3.2. Avantages d'une contribution directe à la Ra&D par l'Etat

Considérant ce qui précède et afin d'initier un cercle vertueux, un soutien financier complémentaire en faveur de la Ra&D au sein des quatre Hautes écoles spécialisées de la HES-SO//FR est souhaitable pour plusieurs raisons:

- a. Comme expliqué au point 2.2.2 «Fonds de tiers» ci-dessus, une contribution directe du canton dans les comptes des écoles de la HES-SO//FR permettra d'acquies davantage de fonds de tiers auprès de la Confédération, de la HES-SO et des partenaires privés ou institutionnels. En conséquence, la contribution directe du canton développera l'activité Ra&D des Hautes écoles tout en améliorant leur capacité à lever des fonds externes. En référence au point 2.3.1 «Mise en vigueur de l'article 55 al. 2 LHES-SO//FR», une telle contribution permettra d'atteindre de manière progressive l'objectif selon lequel le cinquième des EPT des membres du corps professoral devant exercer des activités de Ra&D est consacré à ce type d'activités. En conséquence, le nombre d'EPT consacrés à la Ra&D sera accru, ce qui renforcera la position de la HES-SO//FR dans la distribution par les Domaines du socle Ra&D financé par le fonds de recherche et d'impulsion (FRI) de la HES-SO et la position de la HES-SO pour l'obtention des subventions fédérales en matière de Ra&D.
- b. En référence au point 2.3.3, une alimentation directe du canton des fonds Ra&D des écoles de la HES-SO//FR permettra la mise en œuvre de projets Ra&D avec des retombées directes pour le canton et un renforcement des fonds tiers Ra&D rapportés, positionnant ainsi favorablement la HES-SO//FR au sein de la HES-SO (socle Ra&D financé par le FRI HES-SO). Le canton pourra mandater directement la HES-SO//FR pour des activités

¹ Source: Comptabilité financière, 2010–2018, HEIA-FR

² Rapport d'activités du SLL, 2018

de recherche liées au canton, essentielles à son organisation, à son développement et à son positionnement au niveau national.

- c. Comme développée au point 3.1.1, une contribution directe du canton en faveur de la HES-SO//FR renforcera l'objectif principal de la Ra&D développée au sein des écoles, à savoir assurer le transfert et l'application technologiques et scientifiques auprès des entreprises et institutions de notre canton. Des avancées en la matière sont déjà visibles.
- d. Cette contribution offrirait aux Hautes écoles fribourgeoises la possibilité de développer durablement leurs activités de recherche. Elle leur permettra ainsi de mettre en exergue leur stratégie, de développer les axes principaux et les approches communes et interdisciplinaires devant aboutir à un véritable concept cantonal de Ra&D, concept qui se traduit par la promotion de projets répondant aux besoins spécifiques du canton comme relevés dans le programme gouvernemental 2017–2020. Ces besoins spécifiques seraient introduits dans le PIC (Plan d'Intentions Cantonales) pour la période 2021–2023¹.

La participation active de la HES-SO//FR à une réelle stratégie de spécialisation intelligente du canton se montre indispensable pour atteindre les objectifs formulés dans le programme gouvernemental, de manière directe comme indirecte: la modernisation d'un canton qui se veut innovant et compétitif ne peut se faire sans l'apport des Hautes écoles. Le Conseil d'Etat estime que pour répondre à ces attentes, le secteur Ra&D des HES doit être bâti sur des bases solides.

4. Conclusion

Le Conseil d'Etat entend répondre à la demande des postulants en adaptant le mécanisme cantonal de soutien à la Ra&D. S'agissant d'une mission relevant de la législation fédérale, les cantons porteurs des HES ont défini leur mode de financement y relatif. En 2014, avec la ratification de la LHES-SO//FR, le législateur fribourgeois a exprimé sa volonté d'assurer les activités de Ra&D au sein des HES fribourgeoises moyennant un financement public. Le financement des activités de recherche de nos écoles est donc à considérer avant tout dans une optique d'investissement.

Le financement actuel de la formation de base au sein de la HES-SO tend à pénaliser les cantons qui, à l'instar de Fribourg, doivent faire face à une croissance soutenue des effectifs estudiantins. L'effort de l'Etat s'est ainsi accru de près de 10 millions de francs sur la période récente afin de garantir le bon fonctionnement de la HES-SO//FR; ce qui a consti-

tué indéniablement un frein considérable à l'affectation de montants additionnels en faveur de la Ra&D.

Le système de financement de la Ra&D via la HES-SO reste basé sur le principe de l'autofinancement. Actuellement, les revenus des écoles découlant des activités Ra&D sont essentiellement utilisés pour financer les EPT actifs dans la Ra&D et ne couvrent pas l'intégralité des autres coûts inhérents au lancement et à la conduite de projets. Ils ne permettent donc pas de dégager des bénéfices afin d'alimenter les fonds des écoles au titre de développements futurs. Or, dans le domaine de la Ra&D, un manque d'engagements financiers provoque un désavantage concurrentiel dans l'acquisition des fonds de tiers et dans la répartition des subventions fédérales et de la HES-SO. Aussi, un soutien accru du canton conduira à terme la HES-SO//FR à un meilleur positionnement, via un effet de levier multiple, au sein de la HES-SO et au niveau fédéral.

Le Conseil d'Etat souhaite toutefois privilégier l'utilisation des instruments existants. Ainsi, à l'instar des possibilités existantes pour l'Université de Fribourg et à la place de créer un nouveau fonds tel que demandé dans le postulat, le Conseil d'Etat propose:

1. lors de la clôture des comptes de l'Etat de Fribourg et selon les résultats, de permettre à la HES-SO//FR de provisionner et d'alimenter ses fonds Ra&D;
2. pour ce faire, d'aménager la loi LHES-SO//FR ainsi que les règlements financiers et de gestion des fonds Ra&D de la HES-SO//FR afin de permettre à la HES-SO//FR d'alimenter ses fonds Ra&D.²

A l'appui des considérations présentées dans ce rapport, le Conseil d'Etat estime qu'une telle solution permettra un financement clair et efficace des activités de recherche menées par les Hautes écoles cantonales. En transmettant le présent rapport, le Conseil d'Etat montre sa volonté de contribuer de manière ciblée au développement de la Ra&D au sein des HES cantonales, comme visé par le postulat et stipulé par la législation cantonale. La solution proposée apporte une réponse durable de l'Etat à la question du financement de la mission Ra&D de la HES-SO//FR, tout en assurant sa pérennité.

¹ Cf. Articles 14, 15, 19, 22 et 33 LHES-SO//FR.

² En particulier l'article 56 LHES-SO//FR, l'article 9 du Règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la HES-SO//FR et l'article 4 du Règlement interne des fonds Ra&D des écoles de la HES-SO//FR.

Bericht 2017-DEE-39

12. November 2019

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat 2016-GC-77 Berset Solange/Mesot Roland –
Schaffung eines Fonds für anwendungsorientierte Forschung und
Entwicklung für unsere Fachhochschulen (FH)**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit den Bericht zum Postulat von Grossrätin Solange Berset und Grossrat Roland Mesot über die Schaffung eines Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung (aF&E) für die Freiburger Fachhochschulen.

| | |
|---|-----------|
| 1. Zusammenfassung des Postulats | 11 |
| <hr/> | |
| 2. Bericht des Staatsrats | 11 |
| 2.1. Einleitung | 11 |
| 2.1.1. Gesetzliche Grundlagen | 12 |
| 2.1.2. Finanzierung der Tätigkeiten der HES-SO//FR | 12 |
| 2.1.3. Studierendenbestände sowie personelle und finanzielle Ressourcen der HES-SO//FR | 13 |
| 2.2. Finanzierung der aF&E an der HES-SO//FR | 13 |
| 2.2.1. Beiträge des Bundes und der HES-SO | 14 |
| 2.2.2. Drittmittel | 15 |
| 2.2.3. Kantonale Mittel für die Tätigkeit auf dem blueFACTORY-Gelände | 15 |
| 2.2.4. Deckung der Kostenüberschüsse durch den Staat | 15 |
| 2.3. Gesetzliche Finanzierungsinstrumente | 15 |
| 2.3.1. Umsetzung von Artikel 55 HES-SO//FRG | 15 |
| 2.3.2. Die aF&E-Fonds der Hochschulen | 16 |
| 2.3.3. Speisung der aF&E-Fonds der Hochschulen durch den Staat zur Finanzierung der aF&E von kantonaler Bedeutung | 16 |
| <hr/> | |
| 3. Bedeutung der aF&E für die Wirtschaft und Vorteile eines direkten Beitrags | 17 |
| 3.1. Leistungskraft der Hochschulen und wirtschaftliche Vorteile für den Kanton | 17 |
| 3.2. Vorteile eines direkten Beitrags des Staats an die aF&E | 18 |
| <hr/> | |
| 4. Schluss | 18 |

Kurzfassung

Das Postulat verlangt die Schaffung eines mit 50 Millionen Franken dotierten Fonds, um die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung (aF&E) der vier Hochschulen der HES-SO//FR zu unterstützen.

Heute wird die aF&E an der HES-SO//FR durch öffentliche und private Drittmittel, Bundesbeiträge, Beiträge der HES-SO und durch den Kanton finanziert, wobei der Kanton den Kostenüberschuss für die Forschung deckt.

Der gesetzliche Rahmen erlaubt es jeder Schule schon heute, einen aF&E-Fonds zu eröffnen. Drei der vier Freiburger Hochschulen verfügen bereits über einen derartigen Fonds. Die Einnahmen aus den aF&E-Projekten werden zur Deckung der Lohn- und Projektkosten eingesetzt, erlauben es jedoch nicht, einen Überschuss zu generieren, der in diese Fonds fließen könnte.

Der Anteil an Drittmitteln und die Anzahl Vollzeitäquivalente (VZÄ), die für die aF&E eingesetzt werden, sind für die Gewährung der Bundesbeiträge ausschlaggebend. Die Höhe der Bundesbeiträge hängt von diesen beiden Kriterien ab, die das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) für alle Projekte festgelegt hat, einschliesslich jener von kantonalem Interesse.

Das kantonale Gesetz über die HES-SO//FR sieht vor, dass zur Förderung der aF&E mindestens 20% des Lehr- und Forschungspersonals für die Forschungstätigkeit eingesetzt wird. In den letzten Jahren wurden die zusätzlich gewährten VZÄ aufgrund der Zunahme der Studierendenbestände jedoch hauptsächlich für den Unterricht eingesetzt. Der grösste Teil der für die aF&E eingesetzten VZÄ werden somit immer noch über die Projekteinnahmen finanziert. Folglich kommen die bestehenden Instrumente zur Finanzierung der aF&E an der HES-SO//FR bisher nur begrenzt zum Tragen.

Die Speisung der bestehenden aF&E-Fonds durch den Staat würde es erlauben, Projekte gemäss dem Auftrag der HES-SO//FR zu finanzieren, die für den Kanton von wirtschaftlichem, industriellem, sozialem, gesundheitlichem und kulturellem Interesse sind. Dadurch könnten die Ziele des kantonalen Regierungsprogramms erfüllt, der Anteil des in der aF&E tätigen Personals gesteigert und so den gesetzlichen Anforderungen entsprochen werden.

Auf diese Weise könnte auch die Position der HES-SO//FR in der Hochschullandschaft gestärkt werden. Vor allem aber könnten höhere Bundesbeiträge ausgelöst werden, die ihrerseits zu höheren Beiträgen der HES-SO führen könnten. Ausserdem würde dies wie bei den Projekten, die im Rahmen der neuen Regionalpolitik durchgeführt werden, die Fähigkeit der HES-SO//FR stärken, ihre Forschungstätigkeit gewinnbringend zu nutzen und neue Drittmittel zu beschaffen.

1. Zusammenfassung des Postulats

Das am 16. Juni 2016 von Grossrätin Solange Berset und Grossrat Roland Mesot eingereichte und begründete Postulat, das von allen Mitgliedern der interparlamentarischen Aufsichtskommission der Fachhochschule Westschweiz mitunterzeichnet wurde, verlangt vom Staatsrat, dass er die Schaffung eines Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung (aF&E) für die vier Fachhochschulen (FH) des Kantons prüft.

Das Besondere an der aF&E, die an den FH geleistet wird, liegt in der Praxisorientierung. Gemäss dem Gesetz vom 15. Mai 2014 über die Fachhochschule Westschweiz//Freiburg (HES-SO//FRG) gehört die aF&E zu den Aufgaben einer Fachhochschule und ist erforderlich, um die institutionelle Anerkennung als Fachhochschule zu erhalten. Die aF&E gibt Stoff für den Unterricht und hat einen direkten und indirekten positiven Einfluss auf die Entwicklung der Industrie, der Wirtschaft, des Sozial- und Gesundheitswesens sowie der Kultur im Kanton.

Die Projektträger richten ihre Forschung auf die konkreten Bedürfnisse ihrer Partner aus und gewährleisten eine direkte Anwendbarkeit der Ergebnisse in der Praxis. Die Verfasser des Postulats vertreten die Meinung, dass es die Pflicht des öffentlichen Sektors ist, für moderne Infrastrukturen und für eine ausreichende Finanzierung der Forschung und Innovation zu sorgen, damit die FH diese Dienstleistung zugunsten der Unternehmen und der Gesellschaft fortsetzen und ausbauen können.

Ein Betrag von etwa 50 Millionen Franken, der dem Vermögen zu entnehmen ist, sollte es ihnen zufolge erlauben, Forschungsprojekte nachhaltig zu finanzieren und so die Wettbewerbs- und Innovationsfähigkeit des Kantons zu stärken. Dies sollte auch den Forschungsstandort der Fachhochschule Westschweiz//Freiburg (HES-SO//FR) innerhalb der Fachhochschule Westschweiz (HES-SO) und gegenüber den anderen Schweizer FH stärken. Den Verfassern des Postulats zufolge soll dieser Betrag als eine langfristige Investition in die Entwicklung des Kantons und seine Wirtschaft gesehen werden.

2. Bericht des Staatsrats

2.1. Einleitung

In seiner Antwort vom 28. März 2017 (2016-GC-77) empfahl der Staatsrat das Postulat zur Annahme, damit die aktuellen Finanzflüsse der aF&E an den Freiburger Hochschulen dargelegt werden können und im Anschluss daran ein spezifisches kantonales Finanzierungskonzept vorgeschlagen werden kann. Er rief auch in Erinnerung, dass die gesetzlichen Grundlagen bereits die Möglichkeit bieten, über Finanzierungsinstrumente zu verfügen, die diesem Zweck dienen.

Dieser Bericht befasst sich also mit der Praxis der aF&E-Finanzierung an den Hochschulen des Kantons und ihrem Verbesserungspotenzial. Dieser gesetzliche Auftrag und seine Finanzierungsmodalitäten stehen seit der faktischen und später gesetzlichen Errichtung der HES-SO//FR zur Diskussion. Der Staatsrat unterstrich in seiner Botschaft vom 24. September 2013 an den Grossen Rat zum Entwurf des HES-SO//FRG (2013-DEE-7) bereits die Besonderheit dieser Aufgabe: *«Die aF&E ist eine Investition, die sich erst mittel- oder langfristig auszahlt – etwa indem sie die Wettbewerbsfähigkeit der Unternehmen stärkt, ein vertieftes Verständnis ermöglicht und indirekt zu einer besseren Beherrschung komplexer Fragen etwa im Bereich der Gesundheit führt. Die aF&E werfen folglich keinen direkten finanziellen Ertrag ab. Im Gegenteil müssen sie teilweise durch öffentliche Mittel finanziert werden»*

Die aF&E wird aber auch für die praktische Ausbildung benötigt. Da sich die Fachhochschulen in einem komplexen Umfeld befinden und einem intensiveren Wettbewerb ausgesetzt sind, ist eine starke Investition durch den öffentlichen Sektor unerlässlich und zwar aus den wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Gründen, die von den Verfassern des Postulats erwähnt werden, aber auch um Drittmittel zu akquirieren und die Subventionen des Bundes und der HES-SO zu optimieren.

Im Regierungsprogramm und Finanzplan für die Legislaturperiode 2017–2021 erklärt der Staatsrat, dass es im Hinblick auf die Stärkung des Kantons als Innovationszentrum wichtig ist, dass die Freiburger Hochschulen ihren Platz im schweizerischen und internationalen tertiären Bildungssystem sichern. Dies gelingt mit *«der Unterstützung der Entwicklung von Lehr- und Forschungsprogrammen, der Governance, der Integration in die nationalen und internationalen Netzwerke für Forschung und wissenschaftliche Dokumentation, der aktiven Teilnahme an nationalen und europäischen Bildungs- und Forschungs-/Innovationsprogrammen»*.

Es zeigt sich, dass die Finanzierungsinstrumente zugunsten der Freiburger Hochschulen besser genutzt werden könnten und die Speisung der bestehenden Fonds vereinfacht werden sollte. Dies würde nicht nur die Leistungskraft der HES-SO//FR positiv beeinflussen, sondern insbesondere auch die Zusammenarbeit mit den privaten und institutionellen Kreisen unseres Kantons im Bereich der anwendungsorientierten Forschung fördern. Dies würde die Innovations- und Anpassungsfähigkeit der Freiburger Unternehmen sowie der Institutionen im Bereich Soziales und Gesundheit stärken.

Allerdings müssen die finanziellen Bedürfnisse der Grundausbildung berücksichtigt werden, die sich namentlich aus dem Finanzreglement der HES-SO und der deutlichen Zunahme der Studierendenbestände ergeben, die im Übrigen einen grossen Einfluss auf den Kostenüberschuss zulasten des Staats haben.

2.1.1. Gesetzliche Grundlagen

Im Bereich der FH-Politik sind infolge der Inkraftsetzung mehrerer Rechtstexte zurzeit grosse Veränderungen im Gange:

- > Das Bundesgesetz über die Förderung der Hochschulen und die Koordination im schweizerischen Hochschulbereich (HFKG; SR 414.20; am 01.01.2015 in Kraft getreten) und seine Verordnung, die insbesondere die finanziellen Bestimmungen enthält (am 01.01.2017 in Kraft getreten) bieten den verschiedenen Arten von Hochschulen eine gemeinsame Gesetzesgrundlage auf Bundesebene und setzt sie verstärkt miteinander in Wettbewerb;
- > Auf Westschweizer Ebene regelt die interkantonale Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz HES-SO (am 01.01.2013 in Kraft getreten) die Funktionsweise der gemeinsamen Struktur der FH der Westschweizer Kantone, die aufgrund ihres Angebots gleichzeitig Partner und Konkurrenten sind. Denn ihr Bildungsangebot, ihre aF&E und ihre Dienstleistungen sind teils identisch, teils ergänzen sie sich gegenseitig.

Das Finanzreglement der HES-SO für die Jahre 2017–2020 legt für die laufende Periode die Ressourcen der HES-SO, den Aufteilschlüssel der Finanzbeiträge der Partnerkantone sowie die Methode für die Bestimmung der Beträge fest, die an die einzelnen Hochschulen ausbezahlt werden.

- > Auf kantonaler Ebene setzt das HES-SO//FRG (SGF 432.12.1; am 01.01.2015 in Kraft getreten) die auf Bundes- und interkantonalen Ebene erlassenen Bestimmungen um, und fügt sie unter Berücksichtigung der örtlichen Besonderheiten in den kantonalen Kontext ein.

Das Reglement über die Finanzverwaltung und die Rechnungslegungsstandards der Fachhochschule Westschweiz//Freiburg (SGF 432.12.116; am 01.01.2017 in Kraft getreten) legt die Modalitäten fest, nach denen die aF&E-Fonds der einzelnen Hochschulen gespiesen werden.

Das interne Reglement über die Fonds für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung der Hochschulen der Fachhochschule Westschweiz//Freiburg legt die Grundsätze für die Funktionsweise der Fonds fest.

2.1.2. Finanzierung der Tätigkeiten der HES-SO//FR

Die Tätigkeiten der Hochschulen gemäss ihrem gesetzlichen Auftrag beinhalten die Grundausbildung (Bachelor/Master), die Nachdiplomausbildung und die berufsorientierte Weiterbildung, die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung, die Dienstleistungen für Dritte sowie die nationalen und internationalen Beziehungen.

Diese Aktivitäten werden finanziert über:

- > die Beiträge der HES-SO einschliesslich der Bundesbeiträge für die Grundausbildung, die Finanzierung der Infrastrukturen und die aF&E;
- > die Einnahmen aus der Weiterbildung, den Dienstleistungen und der aF&E;
- > die Studiengebühren und Schulgelder;
- > das kantonale Budget, das die Kostenüberschüsse deckt.

2.1.3. Studierendenbestände sowie personelle und finanzielle Ressourcen der HES-SO//FR

In den letzten Jahren war die HES-SO//FR mit einer starken Zunahme der Studierendenbestände jeder Herkunft konfrontiert. Ab 2015 wurde an der HES-SO beschlossen, das Budget nicht mehr systematisch an die Entwicklung der Studierendenzahlen anzupassen, die als inflationär erachtet wurden. Die von der HES-SO bezahlten Beträge zur Finanzierung der Grundausbildung und ihr Entwicklungsparameter sind im Finanzreglement der HES-SO 2017–2020 (Art. 16 bis 18) festgelegt. Damit die Beträge weniger volatil ausfallen, nimmt dieser Parameter also keine Rücksicht auf die Studierendenbestände. Diese Methode bricht mit dem Finan-

zierungsgrundsatz pro Kopf, nach dem das vorangehende Finanzmodell ausgerichtet war.

Die unten stehende Tabelle zeigt, dass die Einnahmen der HES-SO//FR aus den Subventionen der HES-SO für die Grundausbildung langsamer angestiegen sind. So konnte zwar die Zunahme der Kantonsbeiträge an die HES-SO in Grenzen gehalten werden, doch der Grossteil der Kosten, die auf die Studierendenbestände zurückzuführen sind, wurde auf den Kanton abgewälzt. Folglich musste der Staat zur Deckung der Kostenüberschüsse deutlich mehr Mittel einsetzen. Aufgrund der deutlichen Zunahme der Studierendenbestände, musste zudem das Personal für den Unterricht verstärkt werden.

Weiter ist darauf hinzuweisen, dass der Staat Freiburg in den vergangenen Jahren bedeutende Infrastrukturinvestitionen zugunsten der HES-SO//FR genehmigt hat und zwar insbesondere den Bau des Gebäudes Mozaik für die HfG-FR und die HSA-FR sowie der Erweiterungsbau für die HTA-FR. Der Staat hat zudem einen Kredit von 25 Millionen CHF für den Bau des Versuchsgebäudes Smart Living Building gutgeheissen, das für die Forschung der HES-SO//FR, der Universität und der ETH Lausanne bestimmt ist.

| | JR 2015 | JR 2016 | JR 2017 | JR 2018 | BU 2019 | BU 2020 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------------------|---------|
| Entwicklung Studierende HES-SO//FR | 1 999 | 2 088 | 2 163 | 2 208 | 2 341 | 2 298 |
| Kantonsbeitrag FR an die HES-SO, in KCHF | 47 866 | 49 263 | 50 217 | 51 040 | 51 870 | 52 000 |
| Beiträge der HES-SO an die HES-SO//FR für die Grundbildung, in KCHF | 58 513 | 58 404 | 59 512 | 60 437 | 61 050 | 61 189 |
| Clearing zwischen dem Kanton und der HES-SO, in KCHF | 10 647 | 9 141 | 9 295 | 9 396 | 9 180 | 9 189 |
| Vom Staat finanzierter Kostenüberschuss HES-SO//FR ohne Abschreibungen, in KCHF | 2 461 | 2 736 | 8 142 | 9 836 | 12 140 ¹ | 9 858 |
| Über das Dekret 2014-DEE-22 vom Staat finanzierter Betrag in KCHF | 276 | 898 | 929 | 1 301 | 0 | 0 |
| Investitionen in die Infrastrukturen in KCHF | | 11 317 | 9 809 | 16 814 | 4 900 | 2950 |

¹ Von diesem Betrag stehen 1595 KCHF, die nicht mehr über das Dekret 2014-DEE-22 finanziert werden, in Verbindung mit dem Smart Living Lab, vgl. Kapitel 2.2.3.

Tabelle 1: Entwicklung der Studierendenbestände und der Einnahmen der HES-SO//FR sowie der Investitionen in die Infrastrukturen (Bau und Ausstattung von Gebäuden, Gerätekauf)

Quelle: Buchhaltung und Kostenrechnung HES-SO//FR

2.2. Finanzierung der aF&E an der HES-SO//FR

Eines der Ziele dieses Berichts ist es, darzulegen, wie die aF&E unserer Fachhochschulen finanziert wird. Ein grosser Teil der Mittel stammt von Dritten. Die Beiträge des Bundes und der HES-SO machen einen nicht unbedeutenden Anteil aus, können aber durch die unten beschriebene Hebelwirkung noch gesteigert werden. In der Tat sind diese Beiträge wettbewerbsorientiert und werden im Verhältnis zu den Drittmitteln und den für die aF&E eingesetzten Vollzeit-

äquivalenten (VZÄ) vergeben. Der Kanton übernimmt die Kosten, die nicht durch diese beiden Finanzierungsquellen gedeckt werden. Was die Aktivitäten auf dem blueFACTORY-Gelände betrifft, wurden per Dekret für die Jahre 2014 bis 2018 kantonale Mittel in Form von Finanzhilfen für verschiedene Projekte gewährt.

Die folgende Darstellung zeigt das Verhältnis zwischen den verschiedenen Finanzierungsquellen:

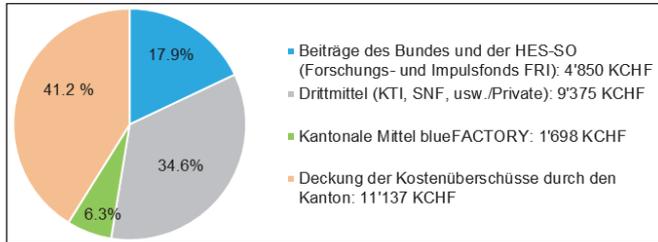


Abb. 2: Finanzierung 2018 der aF&E der HES-SO//FR

Quelle: Kostenrechnung SBFI 2018, ungeprüfte Zahlen

2.2.1. Beiträge des Bundes und der HES-SO

Die neue Gesetzgebung auf Bundesebene verstärkt den Wettbewerb zwischen den Hochschulen für den Bezug von Bundesbeiträgen. Bei der Berechnung dieser Beiträge wird die Forschung stärker gewichtet: Die Aufteilung des Globalbeitrags stützt sich einerseits auf Indikatoren in Verbindung mit der Lehre, die bei den FH zu 85% gewichtet werden, und andererseits auf Indikatoren in Verbindung mit der Forschung, die zu 15% gewichtet werden, wobei die Forschungsindikatoren zur Hälfte auf den wettbewerblichen Drittmitteln, die für Forschungsprojekte akquiriert wurden, und zur Hälfte auf dem gemeldeten Personal in Lehre und Forschung basieren.

| FH: Grundbeitrag des Bundes (Jahr X) | | | | |
|--|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Lehre 85 % | | | Forschung 15 % | |
| Anzahl Studierende insgesamt (gewichtet; max. Studiendauer, 14 Gruppen) | ausl. Studierende (gewichtet; max. Studiendauer) | Anzahl Abschlüsse (BA Musik: MA) | Drittmittel SNF, EU, KTI, Private | Personale Lehre und Forschung (Wissens-transfer) |
| 70 % | 5 % | 10 % | 7.5 % | 7.5 % |

Abb. 3: Aufteilung der Grundbeiträge des Bundes für die FH gemäss V-HFKG

Quelle: Jahresbericht 2016 des Schweizerischen Hochschulrats, S. 6

Im Vergleich zu den anderen Schweizer FH weist die HES-SO zurzeit eine geringere Fähigkeit auf, Drittmittel zu akquirieren, und wird folglich durch diese Berechnungsweise benachteiligt. Deshalb ist es für die Hochschulen entscheidend, ein angemessenes Engagement in die aF&E vorweisen zu können. Andernfalls könnte die folgende Situation eintreten: eine geringere Forschungstätigkeit führt zu weniger Bundesbeiträgen; die Abnahme der verfügbaren Mittel, mit denen die Kosten für die Akquisition neuer Projekte gedeckt werden, führt zu einer geringeren Forschungstätigkeit.

Diese Problematik ist bereits heute aktuell: Einer der Faktoren, der die Höhe der Bundesbeiträge beeinflusst, ist die Anzahl VZÄ des Lehrpersonals, das Forschung betreibt. Da die HES-SO//FR eine tiefe Zahl angemeldet hat, erhält sie angesichts des Entwicklungspotenzials der Forschungstätigkeit an den Hochschulen zu wenig Bundesbeiträge.

Die 15% der Bundesbeiträge, die gestützt auf die Forschungsindikatoren berechnet und der HES-SO ausgezahlt werden, fliessen in den Forschungs- und Impulsfonds der HES-SO (FRI). Darüber hinaus wird der FRI durch einen Teil der Beiträge der Mitgliedskantone gespiesen. Der Regierungsausschuss, das strategische Organ der HES-SO, das sich aus den Vertretern der Partnerkantone zusammensetzt, legt jährlich im Rahmen des Budgetverfahrens den Gesamtbeitrag fest, der in den FRI eingezahlt wird. Artikel 55 Abs. 1 der interkantonalen Vereinbarung sieht vor, dass der Fonds jährlich höchstens 10% des Gesamtaufwands der HES-SO ausmachen darf. Gemäss dem Reglement des Fonds, wird der jährliche Betrag zwischen dem Rektorat und den Fachbereichen¹ auf die beiden Tätigkeitsgebiete «aF&E» und «Impulse» aufgeteilt. Der Betrag für die Forschungstätigkeit der Fachbereiche richtet sich nach Berechnungsgrundsätzen, die sich erneut am durchschnittlichen Beitrag des Bereichs bei der Akquisition von Drittmitteln orientieren: Auch hier werden die Fachbereiche benachteiligt, für die die Schulen eine geringe Forschungstätigkeit anmelden.

Das Finanzmodell der HES-SO basiert auf dem Grundsatz, dass sich die Forschung selbst finanzieren muss. Dies steht im Gegensatz zur Praxis an den Universitäten und eidgenössischen technischen Hochschulen. Zudem sollten die Drittmittel die Zeit finanzieren, die für die Forschung eingesetzt wird und zwar auch die vom fest angestellten Personal eingesetzte Zeit sowie die Kosten in Verbindung mit der Vorbereitung und der Leitung von Forschungsprojekten. Doch in der Praxis reichen die Drittmittel nicht aus, um eine derartige Selbstfinanzierung zu erreichen. Die Hochschulen, die in der Forschung besonders aktiv sind, müssen folglich ein strukturelles Defizit hinnehmen. Die Finanzierung der Forschung über den FRI beträgt 6,5% des HES-SO-Budgets und liegt somit unter dem vorgesehenen Grenzwert. Die Möglichkeit einer erhöhten Finanzierung über den FRI sollte vom Regierungsausschuss geprüft werden. Da dies jedoch mit einer tieferen Finanzierung der Grundausbildung oder einer Erhöhung des Gesamtbudgets und damit der Kantonsbeiträge einhergehen würde, hätte dies spürbare Auswirkungen auf das aktuelle Finanzierungsmodell der HES-SO. Einstweilen haben die Hochschulen immer noch die Möglichkeit, ihr Potenzial zur Akquisition von Drittmitteln zu verbessern

¹ Die sechs Fachbereiche der HES-SO: Ingenieurwesen und Architektur, Wirtschaft und Dienstleistungen, Gesundheit, Soziale Arbeit, Design und bildende Kunst, Musik und darstellende Künste. Die beiden letzteren sind im Kanton Freiburg nicht vertreten.

und eine grössere Zahl von VZÄ zu melden, um eine Hebelwirkung auf die Bundesbeiträge an die Forschung zu erzielen.

2.2.2. Drittmittel

Die Drittmittel können von öffentlichen Quellen (Schweizerischer Nationalfonds SNF, Kommission für Technologie und Innovation KTI [neu Innosuisse genannt], Neue Regionalpolitik NRP, Rahmenprogramm der europäischen Union) oder von privaten Quellen stammen (Stiftungen, Institutionen und Unternehmen).

Für eine vollständige Finanzierung der Forschung müssen die gesamten «Overhead»-Kosten gedeckt werden können, das heisst, auch die indirekten Kosten der Forschung, die sich aus der Umsetzung des Projekts ergeben, wie etwa die Mietkosten oder Laborausgaben, für die es keine öffentlichen Kreditgeber gibt. Auf jeden Fall reichen die für die aF&E akquirierten Drittmittel weder zur Finanzierung der Zeit, die für die Forschung eingesetzt wird, noch zur Deckung der Kosten für die Akquisition und Lancierung dieser Projekte. In der Tat müssen die Hochschulen für den Erhalt von Drittmitteln einen grossen Arbeitsaufwand sowohl in wissenschaftlicher als auch in administrativer Hinsicht auf sich nehmen und zwar bereits für das Finanzierungsgesuch, noch bevor ein Entscheid über die Gewährung von Mitteln gefällt wird. Das Forschungspersonal an den Freiburger Hochschulen ist zurzeit immer noch unterdotiert und hat deshalb Mühe, diese zusätzliche Arbeitslast zu tragen (vgl. Kapitel 2.3.1). Diese Schwierigkeit, Ressourcen für die Ausarbeitung von Projekten bereitzustellen, erklärt unter anderem die schwache Position des Kantons Freiburg bei den KTI- und SNF-Projekten, die an den Hochschulen des Kantons realisiert werden (neben den Gründen, die in der Antwort des Staatsrats auf die Anfrage 2016-CE-148 von Laurent Thévoz vom 27. Juni 2016 «Industrielle Innovation: die schlechte Position des Kantons Freiburg» angegeben wurden).

2.2.3. Kantonale Mittel für die Tätigkeit auf dem blueFACTORY-Gelände

Zurzeit ist nur die Hochschule für Technik und Architektur (HTA-FR) auf dem blueFACTORY-Gelände präsent und zwar im Rahmen des Smart Living Lab (SLL), des Biofactory Competence Centers (BCC SA) und des Vereins INNOSQUARE. Einerseits finanziert der Staat die aF&E an dieser Hochschule über die Löhne des Forschungspersonals, das im SLL arbeitet und andererseits hat er der HTA-FR per Dekret (2016-DEE-15) über den Verein INNOSQUARE Mittel für den Betrieb der verschiedenen Forschungszentren und insbesondere für den Erwerb und den Unterhalt der aF&E-Ausrüstung und spezifischen Einrichtungen zur Verfügung gestellt.¹

2.2.4. Deckung der Kostenüberschüsse durch den Staat

Der Kanton Freiburg finanziert die aF&E an der HES-SO//FR – abgesehen von seinem Beitrag an den FRI, der Teil des Beitrags des Kantons an die HES-SO ist – auch indirekt über die Deckung der Kostenüberschüsse, dies gestützt auf Artikel 61 Abs. 2 HES-SO//FRG sowie auf Artikel 53, Abs. 3, Bst. a der interkantonalen Vereinbarung. Da die Drittmittel die Akquisitionskosten der Forschungsprojekte nicht zu decken vermögen, erlaubt es diese Kostenübernahme durch den Kanton nachträglich einen Teil der Kosten zu decken. Der entsprechende Betrag wird jedoch bei der Berechnung neuer Bundesbeiträge nicht berücksichtigt. Wenn also die über den FRI bereitgestellten Mittel abnehmen, muss der Kanton einen noch grösseren Kostenüberschuss finanzieren.

Diese Forschungsgelder müssen jedoch als eine Investition in die Zukunft betrachtet werden, denn die Forschung ist, wie die Verfasser des Postulats erwähnen, eine langfristige Investition deren Return on Invest schwierig zu beziffern ist.

2.3. Gesetzliche Finanzierungsinstrumente

Bei der Ausarbeitung des HES-SO//FRG hat sich der Kanton Freiburg Finanzierungsinstrumente gegeben, um die aF&E an den Hochschulen zu fördern. Das oben erwähnte Gesetz sieht vor, dass Lehr- und Forschungspersonal für die Forschungstätigkeit zur Verfügung gestellt wird, um die aF&E an den Hochschulen zu fördern. Zudem sieht es vor, dass jede Freiburger Hochschule die Möglichkeit hat, über einen Forschungs- und Entwicklungsfonds zu verfügen.

2.3.1. Umsetzung von Artikel 55 HES-SO//FRG

Artikel 55 Abs. 2 HES-SO//FRG lautet wie folgt: «Für die aF&E wird mindestens ein Fünftel der Vollzeitäquivalente aller mit dieser Tätigkeit beauftragten Mitglieder des Lehrkörpers der Schulen eingesetzt.» Dieser Absatz drückt den Willen des Gesetzgebers aus, die aktuelle Situation zu beheben und zu gewährleisten, dass die Freiburger Hochschulen nicht nur innerhalb der HES-SO, sondern auch auf nationaler und internationaler Ebene wettbewerbsfähig bleiben. Der Staatsrat hat bisher sein Möglichstes getan, um die Ziele dieser Bestimmung mit den ihm zur Verfügung stehenden Mitteln zu erfüllen. In der Botschaft des Staatsrats an den Grossen Rat zum Gesetzesentwurf über die HES-SO//FR (2013-DEE-7) wird jedoch auch Folgendes erwähnt: «Die verlangten neuen Arbeitsplätze werden gestaffelt eingeführt. Bei der Planung dieser Staffelung werden die verfügbaren finanziellen Mittel des Kantons berücksichtigt und die Prioritäten festgelegt. Auch die Bedürfnisse der anderen Bildungsbereiche müssen bei der Schaffung dieser Arbeitsplätze berücksichtigt werden.»

¹ Vgl. Tätigkeitsbericht von INNOSQUARE, 2018, S. 101.

Aufgrund der Zunahme der Studierendenbestände mussten die finanziellen Ressourcen bisher vorrangig für die Unterrichtstätigkeit eingesetzt werden, so dass die Gewährung zusätzlicher VZÄ für die aF&E bisher begrenzt blieb. So konnten seit dem Inkrafttreten des Gesetzes am 1. Januar 2015 erst im Staatsvoranschlag 2017 drei VZÄ für die aF&E vorsehen werden, und zwar 1,8 VZÄ für die HTA-FR und jeweils 0,4 VZÄ für die übrigen drei Freiburger Hochschulen. Für 2018 wurde ein VZÄ gewährt und im Budget 2019 ist ein weiteres VZÄ für die gesamte HES-SO//FR vorgesehen, um schrittweise den im Gesetz festgelegten Zielen näher zu kommen.¹

Da es nötig wäre, Lehrpersonal im Umfang von etwa 15 VZÄ für die aF&E anzustellen, um die im Gesetz festgelegten Ziele zu erreichen, sind die Möglichkeiten des Lehrkörpers immer noch beschränkt, neue Mittel zu akquirieren und die Forschungstätigkeit der Hochschulen gewinnbringend zu verwerten. Die FH-Finanzierung hat sich jedoch derart entwickelt, dass dieses gesetzliche Ziel trotz der finanziellen Zugeständnisse des Staats bisher nur teilweise erreicht werden konnte. Diese Ziele erhöhen sich zudem mit der Zunahme der Studierenden- und Lehrpersonalbestände.

Wie bereits erwähnt, werden die VZÄ des Lehrkörpers, die für die aF&E bereitgestellt werden, bei der Berechnung der Bundessubventionen berücksichtigt (vgl. Kapitel 2.2.1): Je weniger VZÄ für die aF&E gemeldet werden, desto weniger Bundessubventionen werden ausgezahlt. Deshalb muss darauf geachtet werden, dass die vom Kanton Freiburg verfolgten finanziellen Ziele nicht unfreiwillig einen Mangel an Bundessubventionen nach sich ziehen, auf die die Schulen angesichts ihres Tätigkeitsvolumens Anrecht hätten.

2.3.2. Die aF&E-Fonds der Hochschulen

Der Freiburger Gesetzgeber hat in Artikel 56 HES-SO//FRG die öffentlichen Beiträge an die aF&E festgelegt. In diesem Artikel wird den Hochschulen die Möglichkeit gegeben, über einen aF&E-Fonds zu verfügen, um namentlich einen Teil der Lancierungskosten von aF&E-Projekten zu finanzieren. Drei der vier Hochschulen, nämlich die HTA-FR, die HSW-FR und die HSA-FR verfügen über einen derartigen Fonds. Ein entsprechender Fonds wird künftig auch für die HfG-FR errichtet. Die folgende Tabelle zeigt die Beträge, die diesen Fonds seit 2015 gutgeschrieben und entnommen wurden, sowie ihren aktuellen Saldo.

| Hochschule | Zufluss | Abfluss | heutiger Saldo |
|------------|-------------|-------------|-----------------|
| HTA-FR | CHF 483 139 | CHF 778 000 | CHF 271 562.85 |
| HSW-FR | 0 | 0 | CHF 80 066.00 |
| HfG-FR | | | kein aF&E-Fonds |
| HSA-FR | 0 | 0 | CHF 289 855.83 |

Tabelle 4: Zu- und Abflüsse 2015–2019 und aktueller Saldo der aF&E-Fonds der HTA-FR, HSW-FR und HSA-FR

Wie aus Artikel 56 Abs. 2 hervorgeht, erfolgt die Speisung dieser Fonds durch «einen Teil der allfälligen Ertragsüberschüsse aus den Aktivitäten der Schulen in den Bereichen aF&E sowie Dienstleistungen für Dritte» sowie durch Sponsoring und private Spenden zugunsten der aF&E gemäss Artikel 53 Abs. 1 Bst. c und d der interkantonalen HES-SO-Vereinbarung. Doch wie in den Kapiteln 2.2.2 und 2.3.1 dargelegt, erlauben es die von den Freiburger Hochschulen akquirierten Drittmittel bestenfalls, die Lohnkosten und Ausgaben in Verbindung mit den oben stehenden Aktivitäten zu decken. Sie reichen nicht aus, um einen Überschuss zu generieren, der es erlauben würde, die aF&E-Fonds zu speisen. Dadurch verlieren die Fonds praktisch ihren gesamten Nutzen als Finanzierungsinstrument der aF&E. In der Tat sind die aktuellen Regeln über die aF&E-Fonds derart streng, dass die Wahrscheinlichkeit einer Speisung begrenzt ist.

Bis jetzt haben diese Fonds hauptsächlich dazu gedient, das Aktienkapital zu finanzieren, wenn Unternehmen gegründet wurden, um die aF&E zu nutzen, sowie Aktiven in Verbindung mit der aF&E einzukaufen. Dem ist anzufügen, dass der Kostenüberschuss der HES-SO//FR auf den Jahresabschluss 2018 deutlich tiefer als budgetiert ausfiel, weshalb der Staatsrat die Rückstellung von 2,8 Millionen Franken erlaubt hat, die den aF&E-Fonds ausgeschüttet werden. Davon sind 2 Millionen Franken allerdings für den Einkauf der oben erwähnten Aktiven bestimmt.

2.3.3. Speisung der aF&E-Fonds der Hochschulen durch den Staat zur Finanzierung der aF&E von kantonaler Bedeutung

Artikel 53 Abs. 3 Bst. b der interkantonalen Vereinbarung der HES-SO erlaubt es den Kantone/Regionen, die Forschungstätigkeiten und anderen Aufgaben der Hochschulen in Zusammenhang mit der kantonalen Strategie direkt zu finanzieren. Folglich kann jeder Kanton selber entscheiden, ob er direkt in die Forschung seiner Hochschulen investieren will oder nicht. Das kantonale Gesetz sieht dies allerdings nicht vor. Eine Ergänzung von Artikel 56 HES-SO//FRG durch einen Verweis auf diese Bestimmung würde es dem Staat erlauben, die bestehenden Fonds für die Finanzierung von aF&E-Projekten von kantonaler Bedeutung zu speisen. Diese Gesetzesänderung stellt eine Alternative zur Schaffung des aF&E-Fonds dar, der mit dem Postulat vorgeschlagen wird.

¹ Davon gehen 0,4 an die HTA-FR und je 0,2 an die drei anderen Hochschulen.

Eine anfängliche Kapitalausstattung von 50 Millionen Franken ist jedoch ausgeschlossen angesichts der zahlreichen finanziellen Herausforderungen, mit denen der Kanton in den nächsten Jahren konfrontiert sein wird, und angesichts der zahlreichen finanziellen Zugeständnisse, die der Staat in den vergangenen Jahren den Hochschulen bereits gemacht hat. Doch im Rahmen des Abschlusses der Staatsrechnung könnte der Staatsrat im Falle eines positiven Rechnungsabschlusses beschliessen, den bestehenden Fonds einen bestimmten Teil des Überschusses als Rückstellung zu übertragen. Artikel 10a des Gesetzes über die Universität (UniG, SGF 431.0.1) sieht übrigens diese Möglichkeit bereits vor. Diese Mittel wären dazu bestimmt, Projekte zu finanzieren, die für den Kanton von direktem wirtschaftlichem, industriellem, sozialem, gesundheitlichem und kulturellem Interesse sind. Damit ein Teil dieser Mittel als wettbewerbliche Drittmittel gemäss den Anforderungen des SBFi anerkannt werden, sollten sie auf einem Leistungsauftrag basieren, die der Staat der HES-SO//FR erteilt. Die im Kapitel 2.1.1 erwähnten Reglemente sollten entsprechend angepasst werden.

Diese Vorgehensweise würde es erlauben, die Unterstützung der aF&E der vier Hochschulen auf lange Frist zu sichern, was dem Kanton, der HES-SO//FR und der Freiburger Wirtschaft einen Nutzen bringen würde, wie weiter unten dargelegt. Ausserdem würde dies zur Sichtbarkeit der HES-SO//FR beitragen und die Entwicklung von interdisziplinären Projekten fördern, an denen mehrere der vier Freiburger Hochschulen beteiligt sind.

Langfristig sollte es dies ermöglichen, dem SBFi einen grösseren Anteil an Lehrpersonal zu melden, das in der aF&E tätig ist, und somit dem Ziel nach Artikel 55 HES-SO//FRG näher zu kommen. Ausserdem könnte das SBFi einen grösseren Anteil der eingesetzten Mittel als Drittmittel anerkennen, wodurch die HES-SO//FR mehr Bundesbeiträge und auch mehr Drittmittel erhalten sollte.

3. Bedeutung der aF&E für die Wirtschaft und Vorteile eines direkten Beitrags

3.1. Leistungskraft der Hochschulen und wirtschaftliche Vorteile für den Kanton

Die Forschungstätigkeiten der Freiburger Hochschulen ermöglichen es, das Wissen weiterzuentwickeln. Dieses Wissen wird über den Unterricht weitergereicht, wenn auch der eigentliche Auftrag der FH in deren Übertragung an die Gesellschaft liegt. Diese Tätigkeiten werden von einer «Push and Pull»-Strategie geleitet: Auf der Grundlagenforschung aufbauend können die Hochschulen einerseits im Rahmen der anwendungsorientierten Forschung Produkte oder Lösungen entwickeln, die den Unternehmen und Institutionen angeboten werden. Andererseits können sie auch auf die spezifischen Bedürfnisse der öffentlichen und privaten Part-

ner auf dem Gebiet der anwendungsorientierten Forschung und Entwicklung eingehen. Diese Strategie ermöglicht es, einen Forschungskreislauf in Gang zu halten.

Das Beispiel der Forschung an der HTA-FR zeigt, dass es möglich ist, eine positive Dynamik in Gang zu bringen: Die Verwendung von Eigenmitteln für die Akquisition von Forschungskompetenzen durch das wissenschaftliche Personal ist im Verlauf der Zeit unverändert geblieben, während sich der Zufluss von öffentlichen und privaten Drittmitteln im Rahmen von aF&E-Aufträgen oder von Forschungsprogrammen, die sich über mehrere Jahre erstrecken können, zwischen 2010 und 2018 praktisch verdoppelt hat. Im Jahr 2018 beispielsweise waren 8 Forschungsinstitute der HTA-FR im Rahmen von 24 Projekten tätig, die von KTI/Innosuisse finanziert wurden.¹ Die interdisziplinären Projekte weisen den stärksten Hebeleffekt auf die Bundesbeiträge auf. Darüber hinaus nehmen mehrere dieser Institute über das SLL an grenzüberschreitenden oder internationalen Projekten teil, dies im Rahmen der europäischen Programme wie H2020 oder Interreg.² Im Rahmen der aktuellen Projekte könnten auch die HSW-FR, die HSA-FR und die HfG-FR neben der HTA-FR, die bereits beteiligt ist, eine Zusammenarbeit mit den Plattformen auf dem blueFACTORY-Gelände aufbauen und mit Hilfe des aF&E-Fonds ihr Expertenwissen in ihren jeweiligen Fachgebieten einfließen lassen und einen Beitrag an die Entwicklung der kantonalen Innovationsplattformen leisten.

Folglich würde eine Speisung der aF&E-Fonds die bestehenden und künftigen Partnerschaften unterstützen und eine Hebelwirkung auf sie ausüben. Bei den Partnerschaften kann es sich um andere akademische Akteure, die verschiedenen Kompetenzzentren oder Cluster sowie andere wirtschaftliche und regionale Akteure handeln. Die über diese Mittel finanzierte Forschung würde es erlauben, die von den verschiedenen Dienststellen und Organen des Staats erteilten Aufträge effizient und wirtschaftlich zu erfüllen, dies gestützt auf den aktuellen oder künftigen gesetzlichen Rahmen nach dem Vorbild des Umsetzungsprogramms 2020–2023 zur neuen Regionalpolitik. Insbesondere würden diese Mittel die Durchführung von gemeinschaftlichen, multidisziplinären Projekten erleichtern, die den Zielen des Regierungsprogramms und Finanzplans für die Legislaturperiode 2017–2021 entsprechen, die eine Steigerung des regionalen Innovationspotenzials und namentlich die Gewährleistung von günstigen Voraussetzungen für die Entwicklung von digitalen Dienstleistungen zugunsten der ganzen Gesellschaft anstreben.

Eine Unterstützung gross angelegter Projekte würde zum Ansehen der an der HES-SO//FR betriebenen aF&E beitragen, wie dies beim SLL der Fall ist, und würde es erlauben,

¹ Quelle: Buchhaltung 2010–2018, HTA-FR

² Tätigkeitsbericht des SLL, 2018

auch die dort erteilte Lehre weiterzuentwickeln. Mit der Unterstützung der auf Technologietransfer spezialisierten Plattformen wie etwa TechTransfer sowie der Einrichtungen zur Förderung der Innovation und des Unternehmertums wie FriUp und Platinn könnte der Mehrwert dieser Projekte durch die Gründung von Start-ups, die Entwicklung von Netzwerken und die Zusammenarbeit mit dem Privatsektor noch gesteigert werden.

3.2. Vorteile eines direkten Beitrags des Staats an die aF&E

Aufgrund der oben ausgeführten Darlegungen und um eine positive Dynamik anzustossen, ist eine ergänzende finanzielle Unterstützung der an den vier Hochschulen der HES-SO//FR betriebenen aF&E wünschenswert. Die Gründe werden im Folgenden nochmals zusammengefasst:

- a. Wie im Kapitel 2.2.2 «Drittmittel» dargelegt, würde ein direkter Beitrag des Kantons an die Hochschulen der HES-SO//FR es ermöglichen, mehr Mittel beim Bund, bei der HES-SO und bei privaten und institutionellen Partnern zu beschaffen. Der direkte Beitrag des Kantons wird die aF&E-Aktivität der Hochschulen ankurbeln und gleichzeitig ihre Fähigkeit zur Akquisition von Drittmitteln steigern. Mit Blick auf das Kapitel 2.3.1 «Umsetzung von Artikel 55 Abs. 2 HES-SO//FRG» wird es dieser Beitrag erlauben, schrittweise das Ziel zu erreichen, einen Fünftel der VZÄ aller mit dieser Tätigkeit beauftragten Mitglieder des Lehrkörpers der Schulen für die aF&E einzusetzen. Dies wird die Zahl der VZÄ erhöhen, die für aF&E eingesetzt werden, was die Position der HES-SO//FR bei der Verteilung der HES-SO-Beiträge aus dem Forschungs- und Impulsfonds verbessern wird und somit auch die Position der HES-SO für den Erhalt von Bundesbeiträgen an die aF&E.
- b. Mit Blick auf das Kapitel 2.3.3 würde eine direkte Speisung der aF&E-Fonds der Hochschulen der HES-SO//FR durch den Staat die Umsetzung von aF&E-Projekten mit direktem Nutzen für den Kanton ermöglichen, was den Hochschulen mehr Drittmittel für die aF&E bringen würde. Dies würde die HES-SO//FR innerhalb der HES-SO besser positionieren (aF&E-Grundbeitrag der HES-SO aus dem FRI). Der Kanton kann die HES-SO//FR direkt mit Forschungsaktivitäten beauftragen, die in Verbindung mit dem Kanton stehen und für seine Organisation und seine Positionierung auf nationaler Ebene von Bedeutung sind.
- c. Wie im Kapitel 3.1.1 dargelegt, wird ein direkter Beitrag des Kantons an die HES-SO//FR das Hauptziel der aF&E der Hochschulen stärken, nämlich den Technologietransfer zu gewährleisten, das heisst den Unternehmen und Institutionen unseres Kantons zu ermöglichen, die technologischen und wissenschaftlichen Erkenntnisse

anzuwenden. In diesem Bereich konnten bereits erste Fortschritte erzielt werden.

- d. Dieser Beitrag würde den Freiburger Hochschulen die Möglichkeit geben, ihre Forschungstätigkeit dauerhaft auszubauen. Er würde es ihnen auch ermöglichen, ihre Strategie aufzuzeigen, Leitlinien zu definieren sowie gemeinsame und interdisziplinäre Ansätze zu finden, die zu einem regelrechten kantonalen aF&E-Konzept führen, das es erlaubt, Projekte zu fördern, die den spezifischen Bedürfnissen des Kantons entsprechen, wie im Regierungsprogramm 2017–2020 erwähnt wird. Der spezifische Mittelbedarf würde in den kantonalen Absichtsplan für den Zeitraum 2021–2023 aufgenommen werden.¹

Die aktive Teilnahme der HES-SO//FR an einer intelligenten Spezialisierungsstrategie des Kantons ist unerlässlich, um die im Regierungsprogramm formulierten Ziele direkt oder indirekt zu erreichen: Die Modernisierung eines Kantons, der innovativ und wettbewerbsfähig sein will, geht nicht ohne Beitrag der Hochschulen. Der Staatsrat ist der Meinung, dass der aF&E-Bereich der Hochschulen auf einer soliden Basis stehen muss, damit diese Erwartungen erfüllt werden können.

4. Schluss

Der Staatsrat ist bereit, auf den Antrag der Verfasser des Postulats einzugehen und den kantonalen Mechanismus für die aF&E-Förderung anzupassen. Schliesslich ist dies eine Aufgabe, die sich auf die Bundesgesetzgebung abstützt, so dass die Trägerkantone der FH ihre eigene Finanzierungsmethode aufstellen müssen. Der Freiburger Gesetzgeber hat diesbezüglich im Jahr 2014 mit der Verabschiedung des HES-SO//FRG seinen Willen zum Ausdruck gebracht, die aF&E der Freiburger FH über öffentliche Mittel zu finanzieren. Somit ist die Finanzierung der Forschungstätigkeit der Hochschulen hauptsächlich als eine Investition zu betrachten.

Das aktuelle Finanzierungsmodell der Grundausbildung an der HES-SO benachteiligt die Kantone, die wie Freiburg mit stark zunehmenden Studierendenbeständen konfrontiert sind. So hat der Staat in den jüngsten Jahren zusätzliche Mittel in der Höhe von knapp 10 Millionen Franken aufgewendet, um das reibungslose Funktionieren der HES-SO//FR zu gewährleisten. Dies stellt klar ein bedeutendes Hindernis für die Zuteilung von zusätzlichen Mitteln für die aF&E dar.

Das aF&E-Finanzierungsmodell der HES-SO basiert nach wie vor auf dem Grundsatz der Selbstfinanzierung. Heute werden die Einnahmen der Hochschulen aus ihrer aF&E-Tätigkeit fast ausschliesslich zur Finanzierung der VZÄ aufge-

¹ Vgl. Art. 14, 15, 19, 22 und 33 HES-SO//FRG.

wendet, die in der aF&E tätig sind, und reichen nicht aus, um die gesamten anderen Kosten in Verbindung mit der Lancierung und Durchführung von Projekten zu decken. Es besteht also nicht die Möglichkeit, einen Gewinn zu erzielen, um die Fonds der Hochschulen für künftige Entwicklungen zu speisen. Im Bereich der aF&E verursacht ein fehlendes finanzielles Engagement jedoch einen Wettbewerbsnachteil bei der Akquisition von Drittmitteln und auch bei der Aufteilung der Subventionen des Bundes und der HES-SO. Eine verstärkte Unterstützung durch den Kanton wird dank ihrer Hebelwirkung langfristig die Position der HES-SO//FR innerhalb der HES-SO und gegenüber dem Bund verbessern.

Der Staatsrat zieht es jedoch vor, die bestehenden Instrumente zu nutzen. Deshalb schlägt er anstelle der Schaffung eines neuen Fonds eine Lösung vor, die sich am Vorbild der Universität Freiburg orientiert:

1. Bei Abschluss der Staatsrechnung wird der HES-SO//FR je nach dem Ergebnis erlaubt, Rückstellungen zu machen und ihre aF&E-Fonds zu speisen;
2. Zu diesem Zweck werden das HES-SO//FRG und die Finanz- und Fondsverwaltungsreglemente der HES-SO//FR angepasst, damit sie es der HES-SO//FR ermöglichen, ihre aF&E-Fonds zu speisen.¹

Gestützt auf die im Bericht aufgeführten Darlegungen, hält der Staatsrat eine derartige Lösung für geeignet, um die Finanzierung der Forschung an den kantonalen Hochschulen klar und effizient zu gestalten. Mit diesem Bericht zeigt der Staatsrat seinen Willen, einen gezielten Beitrag an die Entwicklung der aF&E an den Hochschulen des Kantons zu leisten, wie dies mit dem Postulat gewünscht wird und in der kantonalen Gesetzgebung vorgesehen ist. Die vorgeschlagene Lösung stellt eine nachhaltige Antwort des Staats auf die Frage der Finanzierung des aF&E-Auftrags der HES-SO//FR dar.

¹ Insbesondere Artikel 56 HES-SO//FRG, Artikel 9 des Reglements über die Finanzverwaltung und die Rechnungslegungsstandards der HES-SO//FR und Artikel 4 des internen Reglements über die aF&E-Fonds der einzelnen Hochschulen der HES-SO//FR.

Réponses

Motion 2019-GC-46 Julia Senti/Susanne Schwander **Système flexible pour l'accueil subventionné – modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour¹**

Réponse du Conseil d'Etat

1. Mode de financement: objet ou sujet

L'accueil extrafamilial de jour peut être subventionné de différentes manières. Parmi les solutions développées au cours des dernières décennies, les deux principaux modèles sont le subventionnement de l'objet et le subventionnement du sujet.

Avec le financement de l'objet, les structures d'accueil extrafamilial sont soutenues directement par les pouvoirs publics. En principe, les contributions sont financières, mais peuvent aussi consister en une libération du loyer ou d'autres prestations. La Loi sur les structures d'accueil (LSté) repose sur le principe du financement de l'objet. Ainsi, depuis son entrée en vigueur en janvier 2012, 17 crèches et 724 places ont été créées, portant le nombre de crèches du canton à 63 (1935 places autorisées). Depuis juin 2012, 51 structures d'accueil extrascolaire ont vu le jour. On en compte une totalité de 106 sur le territoire cantonal.

En cas de financement du sujet, la collectivité publique verse un montant aux parents ou aux structures en fonction des frais de garde effectifs. Les moyens de subvention sont liés et ne sont versés que pour des prestations effectives. Les parents peuvent ainsi choisir une offre d'accueil et l'autorité compétente fixe les critères pour l'obtention et le montant de l'aide financière. Ce mode de financement a vu le jour sous la forme de bons de garde, introduits notamment à Lucerne ou Pratteln BL. Par ailleurs la ville de Bienne introduira les bons de garde à partir du mois d'août 2020.

Concrètement, le système développé à Pratteln fonctionne comme suit: les parents s'adressent à une structure de leur choix. Cette dernière leur fait une proposition et les informe sur la demande de subventionnement. Par la suite, les parents déposent une demande à la commune qui instruit la demande, calcule la contribution publique («bon de garde») et rend une décision. Les subventions aux prestataires sur le territoire communal sont directement versées à la structure.

Pour les prestataires extérieurs, la commune peut verser le montant de la subvention aux parents. A Lucerne, les parents qui ont trouvé une place de garde signent un contrat d'accueil avec la structure et déposent également une demande de bon de garde à la commune.

2. Opportunités et risques

Selon Kibesuisse, la fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, il n'existe pas d'étude approfondie en Suisse sur les diverses formes de financement d'accueil extrafamilial, et les conséquences de l'introduction du financement du sujet avec la liberté de choix. En l'état, Kibesuisse porte un regard critique sur le système des bons de garde (Mémento: Financement de l'objet et du sujet, 2018):

«Pour les parents: le financement direct du sujet donne aux parents la possibilité de choisir eux-mêmes l'accueil qui convient pour leurs enfants – pour autant que ce choix existe. Des prestations supplémentaires dans l'accueil, comme par exemple une nourriture particulière, le bilinguisme ou le label QualiIPE, sont la plupart du temps exclues du subventionnement et doivent être financées par les parents. Un risque de discrimination est donc présent. Pour les parents qui ont des moyens financiers limités, de telles offres demeurent exclues. Par conséquent, cela limite la mixité sociale. La liberté de choix des parents est aussi influencée par un autre facteur, à ne pas négliger: l'offre d'accueil existante de la région de vie. Dans les campagnes, par exemple, l'offre est souvent moins grande et moins diversifiée que dans les centres urbains.

«Pour les structures d'accueil: une véritable liberté de choix au niveau de la prestation d'accueil extrafamilial place les structures dans une situation de concurrence, ce qui peut influencer le prix et la qualité de l'offre. Dans un tel marché, les structures doivent se démarquer pour pouvoir survivre. Le positionnement peut prendre la forme d'une amélioration de la qualité (par un label QualiIPE ou l'application de divers concepts pédagogiques), ou au contraire d'une baisse de la qualité (personnel moins qualifié). Les autorités de surveillance et d'autorisation sont encouragées à définir des standards, afin que les structures remplissent des conditions minimales au niveau de la qualité.»

L'exemple de la ville de Bienne est également relevant. Aujourd'hui, il existe 710 places de crèches en ville de Bienne, dont un peu plus de 360 sont subventionnées. La ville fait toutefois face à un manque d'environ 240 places d'accueil, ce qui

¹ Déposée et développée le 18.03.2019, BGC p. 1081.

génère des longues listes d'attente pour les places subventionnées, tandis que les crèches qui ne le sont pas sont trop peu occupées. A Fribourg, le défi ne se pose pas dans ces termes, étant donné que quasiment l'intégralité des places sont déjà subventionnées avec le subventionnement actuel.

3. La couverture des besoins selon la LStE

Le législateur fribourgeois a choisi un système qui responsabilise les communes, tout en préservant leur autonomie. La LStE prévoit un dispositif financièrement accessible, permettant la participation des parents en fonction de leur capacité financière, avec la participation de l'Etat et des employeurs à la réduction du prix coûtant et l'implication financières de communes pour la part restante. Pour ce faire, il a confié à ces dernières le soin d'évaluer les besoins de leur population en places d'accueil et de mettre à disposition un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Avec un système de bons de garde, les communes perdraient leur principal outil pour planifier et mettre sur pied l'offre.

Les auteures de la motion souhaitent développer un accueil extrafamilial de jour proche du lieu de travail, du trajet ou du lieu de résidence. Le Conseil d'Etat partage entièrement cet objectif, mais propose de viser sa réalisation d'une autre manière.

Dans son message du 1^{er} mars 2011 accompagnant le projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, il précise que les communes sont libres de remplir les tâches de planification elles-mêmes ou en collaboration avec d'autres communes. Dans le prolongement, le Conseil d'Etat a ancré dans le règlement du 27 septembre 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE) que les *«communes ou associations de communes évaluent le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins»*, l'idée étant de poser les bases pour que la planification et l'offre ne se limitent pas au seul territoire communal, mais puissent être développées au niveau régional, tout en laissant le temps nécessaire aux structures intercommunales de se mettre en place.

4. Appréciation

Le Conseil d'Etat est d'avis que l'introduction d'un système de bons de garde soulève des questions fondamentales et que les bénéfices demeurent incertains. Le système proposé aurait certainement des répercussions sur la répartition équilibrée des offres dans le canton, les possibilités de pilotage, les objectifs d'effet (concilier vie de famille et vie professionnelle, intégration sociale des enfants, promotion de l'égalité des chances), et éventuellement même le régime d'autorisation et la surveillance.

L'aménagement d'un système de bons de garde exigerait de revoir complètement la LStE. En effet, toutes les structures n'ont pas les mêmes coûts d'exploitation et leurs prix à la journée ne sont pas comparables. Les risques d'inégalité de traitement seraient bien réels.

Il est à noter que les solutions flexibles existent déjà. Avec le système actuel, dans certaines communes, les parents peuvent choisir une autre structure de leur choix et les communes passent des conventions individuelles avec les établissements qui accueillent ces enfants.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat relève que dans le cadre de la réforme fiscale, il a constitué un fonds qui vise à favoriser, par l'ajout d'un article dans la LStE, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Ce fonds permettra dès le 1^{er} janvier 2020 de développer des modèles de prise en charge innovants, notamment l'incitation à l'ouverture de places en crèches sur des lieux stratégiques du canton.

Enfin, les travaux menés dans le cadre du DETTEC prévoient actuellement un transfert des compétences de l'Etat aux communes. Un tel transfert semble contradictoire avec l'introduction du système des bons de garde car un tel système demande, pour être efficace, un fonctionnement sur le mode «libre-passage» sur tout le territoire cantonal.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de refuser cette motion.

Le 5 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3278ss.

Motion 2019-GC-46 Julia Senti/Susanne Schwander Flexibles System für die subventionierte Kinderbetreuung – Änderung des Gesetzes über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen¹

Antwort des Staatsrats

1. Finanzierungsart: Objekt- oder Subjektfinanzierung

Die familienergänzende Tagesbetreuung kann auf unterschiedliche Weise subventioniert werden. Zu den in den letzten Jahrzehnten entwickelten Hauptlösungen gehören die Objektfinanzierung und die Subjektfinanzierung.

¹ Eingereicht und begründet am 18.03.2019, TGR S. 1081.

Mit der Objektfinanzierung werden die familienergänzenden Betreuungseinrichtungen von der öffentlichen Hand direkt unterstützt. Die Beiträge sind grundsätzlich finanzieller Art, können aber auch aus einer Mietbefreiung oder anderen Leistungen bestehen. Das Gesetz über die Betreuungseinrichtungen (FBG) stützt sich auf die Objektfinanzierung. So wurden seit dessen Inkrafttreten im Januar 2012 17 Krippen und 724 Plätze geschaffen, wodurch die Zahl der Krippen im Kanton auf 63 gestiegen ist (1935 anerkannte Plätze). Seit Juni 2012 wurden 51 ausserschulische Betreuungseinrichtungen geschaffen. Im Kanton gibt es insgesamt 106 dieser Einrichtungen.

Bei einer Subjektfinanzierung zahlt das Gemeinwesen den Eltern oder den Einrichtungen einen Betrag aus, der von den tatsächlichen Betreuungskosten abhängt. Die Subventionen sind gebunden und werden nur für tatsächliche Leistungen ausbezahlt. Die Eltern können so ein Betreuungsangebot wählen und die zuständige Behörde legt die Kriterien für den Erhalt und den Betrag der Finanzhilfe fest. Diese Finanzierungsart wurde in Form von Betreuungsgutschriften entwickelt, die namentlich in Luzern und Pratteln BL eingeführt wurden. Ausserdem führt die Stadt Biel ab August 2020 Betreuungsgutschriften ein.

Das in Pratteln entwickelte System funktioniert konkret wie folgt: Die Eltern wenden sich an eine Einrichtung ihrer Wahl. Diese macht ihnen einen Vorschlag und informiert sie über das Subventionsgesuch. In der Folge reichen die Eltern bei der Gemeinde ein Gesuch ein, welche diese Anfragen prüft, den öffentlichen Beitrag berechnet («Betreuungsgutschrift») und einen Entscheid trifft. Die Subventionen für die Anbieter in der Gemeinde werden direkt an die Einrichtung ausbezahlt. Für externe Leistungen kann die Gemeinde den subventionierten Betrag den Eltern auszahlen. In Luzern erhalten Eltern, die einen Betreuungsplatz gefunden haben, von der Einrichtung eine Betreuungsbestätigung. Diese reichen sie mit dem Antrag um Betreuungsgutscheine bei der Gemeinde ein.

2. Chancen und Risiken

Gemäss Kibesuisse, dem Verband Kinderbetreuung Schweiz, gibt es in der Schweiz keine umfassende Studie zu den verschiedenen Finanzierungsformen der familienergänzenden Betreuung und den Auswirkungen einer Subjektfinanzierung mit Wahlfreiheit. Zurzeit steht Kibesuisse dem System mit Betreuungsgutschriften kritisch gegenüber (Merkblatt: Objekt- und Subjektfinanzierung, 2018):

«Eltern: Mit der direkten Subjektfinanzierung haben die Eltern am ehesten die Möglichkeit, die passende Betreuung für ihre Kinder selber zu wählen, sofern eine Auswahl vorhanden ist. Zusatzleistungen in der Betreuung wie besondere Ernährung, Zweisprachigkeit oder das QualiKita-Label sind jedoch meist von einer Subventionierung ausgeschlossen und müssen von

den Eltern bezahlt werden. Dies birgt die Gefahr der Diskriminierung. Für Eltern mit geringen finanziellen Mitteln bleiben deshalb solche zusätzlichen Angebote verschlossen. Die soziale Durchmischung ist eingeschränkt. Ein weiterer Faktor wirkt auf die Wahlfreiheit der Eltern: Für eine echte Wahlfreiheit ist ein vielseitiges und umfangreiches Betreuungsangebot im Einzugsgebiet der Eltern notwendig. Dieses ist jedoch in ländlichen Gebieten noch nicht immer gegeben.

Betreuungsanbieter: *Besteht eine echte Wahlfreiheit der Eltern bezüglich des Betreuungsangebotes, kommen die Anbieter in eine Konkurrenzsituation, welche den Preis und die Qualität des Angebots beeinflussen kann. In einem solchen Markt müssen sich die Anbieter positionieren, um bestehen zu können. Die Positionierung kann über eine Qualitätssteigerung erfolgen (QualiKita-Label, besondere pädagogische Konzepte) oder über eine Qualitätssenkung (weniger qualifiziertes Personal). Die Aufsichts- und Bewilligungsbehörden sind gefordert, Standards zu setzen, damit Betreuungsanbieter vergleichbare Mindest-Qualitätsvorgaben erfüllen.»*

Das Beispiel der Stadt Biel ist ebenfalls relevant. In der Stadt Biel gibt es heute 710 Krippenplätze, wovon etwas mehr als 360 subventioniert sind. Der Stadt fehlen jedoch ungefähr 240 Betreuungsplätze, was zu langen Wartelisten für die subventionierten Plätze führt, während die nicht subventionierten Krippen freie Plätze haben. In Freiburg liegt die Herausforderung nicht in diesem Bereich, da mit der aktuellen Subventionierung bereits fast alle Plätze subventioniert sind.

3. Deckung des Bedarfs gemäss FBG

Der Freiburger Gesetzgeber hat ein System gewählt, das den Gemeinden die Verantwortung überträgt, wobei ihre Autonomie gewahrt wird. Das FBG sieht ein finanziell erschwingliches Dispositiv vor, das eine von der Finanzkraft der Eltern abhängige Elternbeteiligung ermöglicht, mit Beteiligung von Staat und Arbeitgeber für die Reduzierung des Selbstkostenpreises sowie der finanziellen Beteiligung der Gemeinden für den verbleibenden Anteil. Dazu wurde den Gemeinden anvertraut, den Bedarf an Betreuungsplätzen der Gemeindebevölkerung zu prüfen und ausreichend vor- und ausserschulische Betreuungsplätze bereitzustellen, damit Familie und Beruf in Einklang gebracht werden können. Mit dem System der Betreuungsgutschriften würden die Gemeinden ihr wichtigstes Instrument für die Planung und Bereitstellung des Angebots verlieren.

Die Motionärinnen wünschen die Schaffung einer familienergänzenden Tagesbetreuung in der Nähe des Arbeitsortes, des Arbeitswegs oder des Wohnorts. Der Staatsrat, der ebenfalls darauf hinarbeitet, schlägt hingegen vor, dieses Ziel auf eine andere Weise zu erreichen.

In der Botschaft vom 1. März 2011 zum Gesetzesentwurf über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen

fürhte der Staatsrat aus, dass es den Gemeinden freisteht, die Planungsaufgaben selber oder zusammen mit anderen Gemeinden auszuführen. Ausgehend von der Idee, die Grundlagen für eine Planung und ein Angebot zu bilden, die sich nicht auf einzelne Gemeinden beschränken, sondern regional entwickelt werden können, während den gemeindeübergreifenden Einrichtungen die notwendige Zeit für ihren Aufbau gelassen wird, verankerte der Staatsrat im Reglement vom 27. September 2011 über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen (FBR) als weitere Massnahme, dass *«die Gemeinden oder Gemeindeverbände [...] die Zahl und die Art der Betreuungsplätze, die zur Bedarfsdeckung nötig sind»* ermitteln.

4. Beurteilung

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die Einführung eines Systems mit Betreuungsgutschriften grundsätzliche Fragen aufwirft, und dass der Nutzen ungewiss ist. Das vorgeschlagene System hätte sicherlich Auswirkungen auf die gleichmässige Verteilung des Angebots im Kanton, die Steuerungsmöglichkeiten, die angestrebten Ziele (Vereinbarkeit von Familie und Beruf, soziale Integration der Kinder, Förderung der Chancengleichheit) und möglicherweise gar auf das Genehmigungs- und Aufsichtssystem.

Die Einführung eines Systems mit Betreuungsgutschriften würde eine vollständige Überarbeitung des FBG erfordern. Auch haben nicht alle Einrichtungen die gleichen Betriebskosten, und ihre Tagespreise können nicht verglichen werden. Es bestünde die Gefahr einer Ungleichbehandlung.

Es ist anzumerken, dass es bereits flexible Lösungen gibt. Mit dem aktuellen System können die Eltern in einigen Gemeinden einen anderen Anbieter auswählen, und die Gemeinden verfügen über Einzelvereinbarungen mit Einrichtungen, die Kinder betreuen.

Zudem hält der Staatsrat fest, dass er im Rahmen der Steuerreform einen Fonds gebildet hat, mit dem die Vereinbarkeit von Familie und Beruf durch Hinzufügen eines Artikels im FBG gefördert werden soll. Dieser Fonds ermöglicht ab 1. Januar 2020 die Entwicklung von innovativen Betreuungsmodellen, namentlich die Eröffnung von Krippenplätzen an strategischen Orten des Kantons.

Schliesslich sehen die Arbeiten im Rahmen des DETTEC derzeit vor, dass die Kompetenzen vom Staat an die Gemeinden übertragen werden. Eine solche Übertragung scheint sich nicht mit der Einführung eines Systems mit Betreuungsgutschriften vereinbaren zu lassen, denn ein solches muss – um effizient zu sein – auf dem gesamten Kantonsgebiet auf Basis der «Freizügigkeit» funktionieren können.

5. Fazit

Aufgrund dieser Überlegungen beantragt der Staatsrat, diese Motion abzulehnen.

Den 5. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3278ff.

Motion 2019-GC-67 Pierre Mauron/ Benoît Piller Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises¹

Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que le taux du barème fribourgeois est progressif pour chaque tranche de 100 francs de revenu imposable supplémentaire. Il est plafonné à un taux de 13,5% appliqué sur la totalité du revenu imposable dès 203 900 francs pour les personnes seules et 407 800 francs pour les personnes mariées en raison du splitting à 50%.

Les motionnaires comparent directement le taux maximum du barème fribourgeois, avec le taux maximum des barèmes genevois, vaudois et neuchâtelois, qui se situent, selon eux, à respectivement 19%, 15,5% et 14%. Si la comparaison est correcte avec le canton de Neuchâtel, elle doit être nuancée avec les cantons de Genève et Vaud. D'une part, les taux de ces barèmes sont comparés avec un coefficient de 100%, ce qui n'est pas le coefficient en vigueur dans tous les cantons. D'autre part, le barème appliqué dans ces cantons se calcule sur des tranches de revenu imposable. La tranche la plus élevée connaît un taux de 19% respectivement de 15,5%. Ces taux ne sont toutefois pas appliqués au revenu imposable total (comme à Fribourg), mais uniquement à la tranche concernée (charge fiscale dite marginale). Dans les faits, pour un montant imposable de 600 000 francs, le contribuable célibataire paiera un montant d'impôt calculé au taux effectif de 16,7% dans le canton de Genève et de 13,9% dans le canton de Vaud. Par souci d'exhaustivité on relèvera que la progressivité des barèmes des cantons de Genève et de Vaud ne s'arrête pas et tend vers le taux de la dernière tranche, soit 19% et 15,5%.

Ces éléments étant précisés, le Conseil d'Etat relève que, sur la base des statistiques officielles de l'année 2016 éta-

¹ Déposée et développée le 21.05.2019, BGC p. 1085.

bliés au 30.06.2018, 96,6% des contribuables fribourgeois, soit 165 415 contribuables, ont un revenu imposable inférieur à 150 000 francs (94,7% ont un revenu inférieur à 130 000 francs, soit 162 161 contribuables). 39,7% ont un revenu compris entre 50 000 et 150 000 francs et paient 60,1% de l'impôt sur le revenu (environ 450 millions de francs) (37,8% entre 50 000 et 130 000 francs pour 54,1% de l'impôt sur le revenu). 6000 contribuables (9070 contribuables) disposent d'un revenu imposable supérieur et seuls 0,1% des contribuables (251 contribuables) disposent d'un revenu imposable supérieur à 500 000 francs.

Pour limiter la progressivité de l'impôt pour la catégorie de contribuables disposant d'un revenu inférieur à 150 000 francs (130 000 francs) sans impact financier – voire avec des recettes fiscales supplémentaires – il est nécessaire de reporter la charge sur les contribuables ayant un revenu imposable de plus de 150 000 francs (130 000 francs), soit sur moins de 6000 contribuables (environ 9100 contribuables).

Afin de chiffrer et de porter une appréciation sur la demande des motionnaires, le Service cantonal des contributions a dû retenir plusieurs hypothèses de travail qui sont décrites ci-après.

- > Les motionnaires sont imprécis sur la catégorie de contribuables dont ils souhaitent corriger le barème. Il est fait mention d'une part des contribuables avec un revenu imposable compris entre 50 000 et 130 000 francs, d'autre part des contribuables disposant d'un revenu imposable compris entre 50 000 et 150 000 francs. Les incidences financières ont donc été calculées en tenant compte de la fourchette large, soit de 50 000 à 150 000 francs pour un contribuable célibataire. Les incidences financières jusqu'à 130 000 francs sont mentionnées à titre indicatif en italique et entre parenthèses.
- > De plus, le canton de Fribourg ne dispose pas d'un barème distinct pour les personnes seules et les contribuables mariés. La correction du taux se fait en appliquant le *splitting* intégral. Pour cette raison, la limite de la progressivité pour les couples mariés doit forcément être le double de celle pour les personnes seules. Il n'est ainsi pas possible de limiter la progression à 400 000 francs pour les personnes seules et à 600 000 francs pour les couples mariés. Par conséquent, la limite de 600 000 francs pour les couples mariés a été retenue, soit un taux maximum atteint à 300 000 francs pour les personnes seules.
- > Enfin, il semble ressortir de la motion que la progressivité du taux doit s'arrêter à partir d'un certain revenu imposable, comme c'est le cas aujourd'hui dans le barème fribourgeois. Le barème genevois, quant à lui, continue de progresser jusqu'à tendre vers le taux maximum de 19%. Par conséquent, le taux de 19% appliqué sur la dernière tranche genevoise ne peut pas être retenu tel quel. Ainsi, le taux maximum de 16,7%, qui correspond au taux

genevois pour un revenu imposable de 600 000 francs est retenu comme plafond pour l'analyse.

Il faut également noter que les montants d'impôt évoqués ci-dessous représentent l'impôt cantonal de base auquel il faut ajouter l'impôt communal et paroissial afin d'obtenir le gain/coût total pour le contribuable. Indépendamment des modifications dans le barème de l'impôt cantonal, le contribuable devra encore s'acquitter de l'impôt fédéral direct.

Une première variante, qui figure dans les tableaux 1 (célibataires) et 2 (mariés) ci-après a été étudiée. Elle consiste à lisser la progression dans le sens demandé par les motionnaires, tout en retenant un taux maximum de 16,7%. Son coût est toutefois très élevé pour le canton, **soit 225 millions de francs (170 millions de francs)**. Dans la tranche de revenus concernée par la motion, le gain maximum d'impôt serait de 2466 francs (1710 francs) pour les célibataires et de 4935 francs (3420 francs) pour les couples mariés. Même en retenant un taux maximum de 19%, le résultat diffère peu et entraîne des pertes de recettes fiscales de l'ordre de **218 millions de francs (163 millions de francs)**. On constate ainsi que le gain obtenu par l'augmentation du taux maximum est largement insuffisant pour compenser la perte liée à la baisse du barème dans la tranche ciblée.

Tableau 1

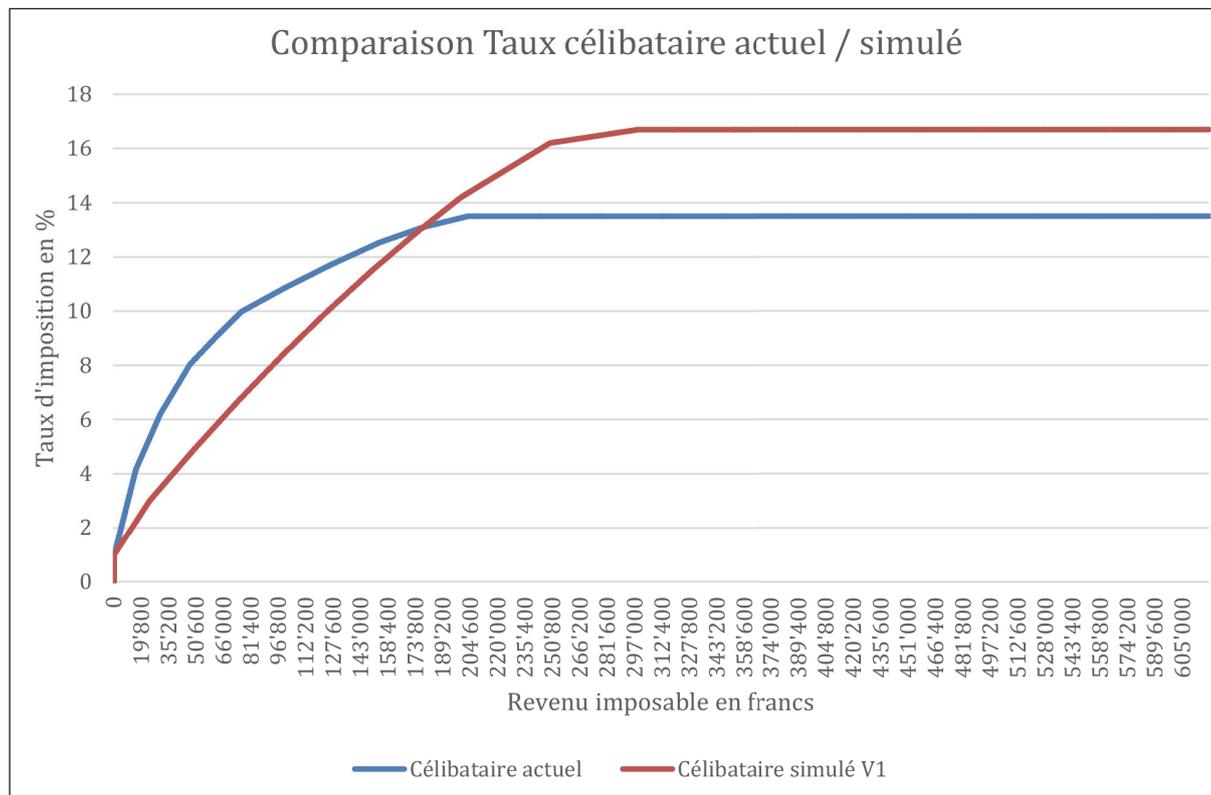
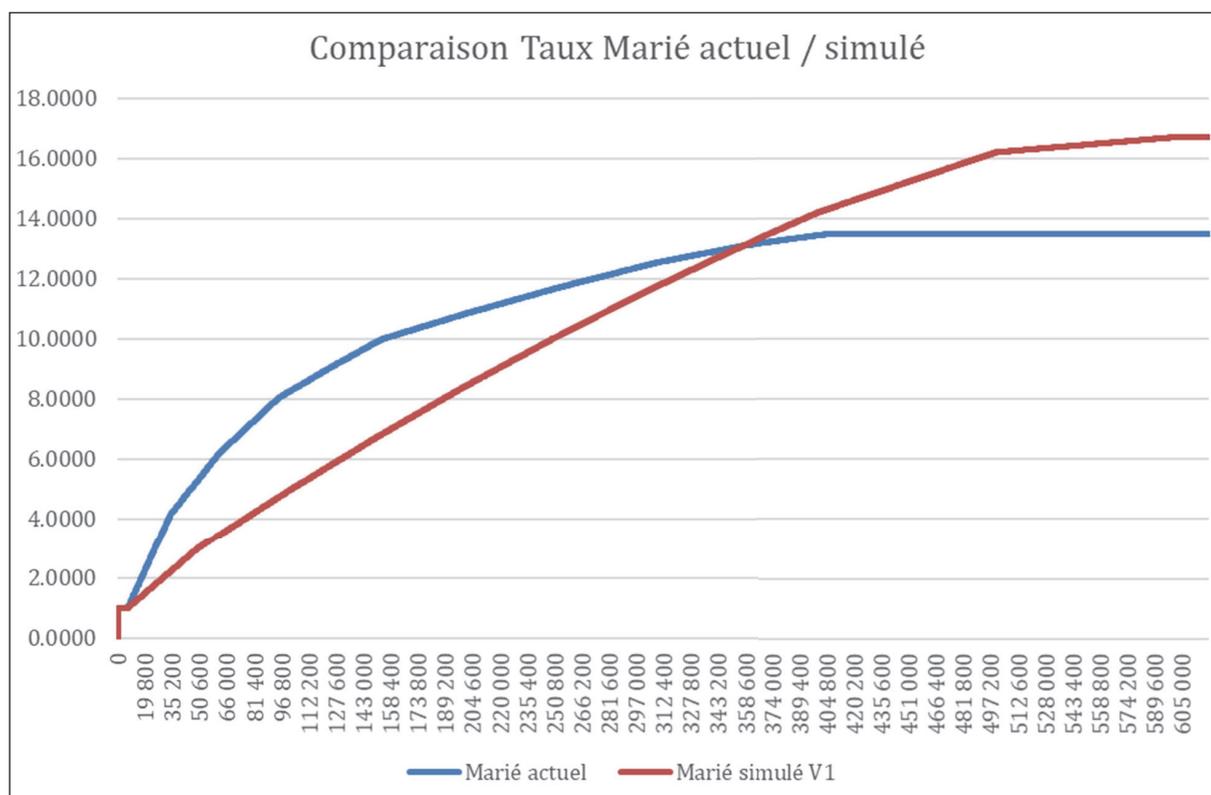


Tableau 2



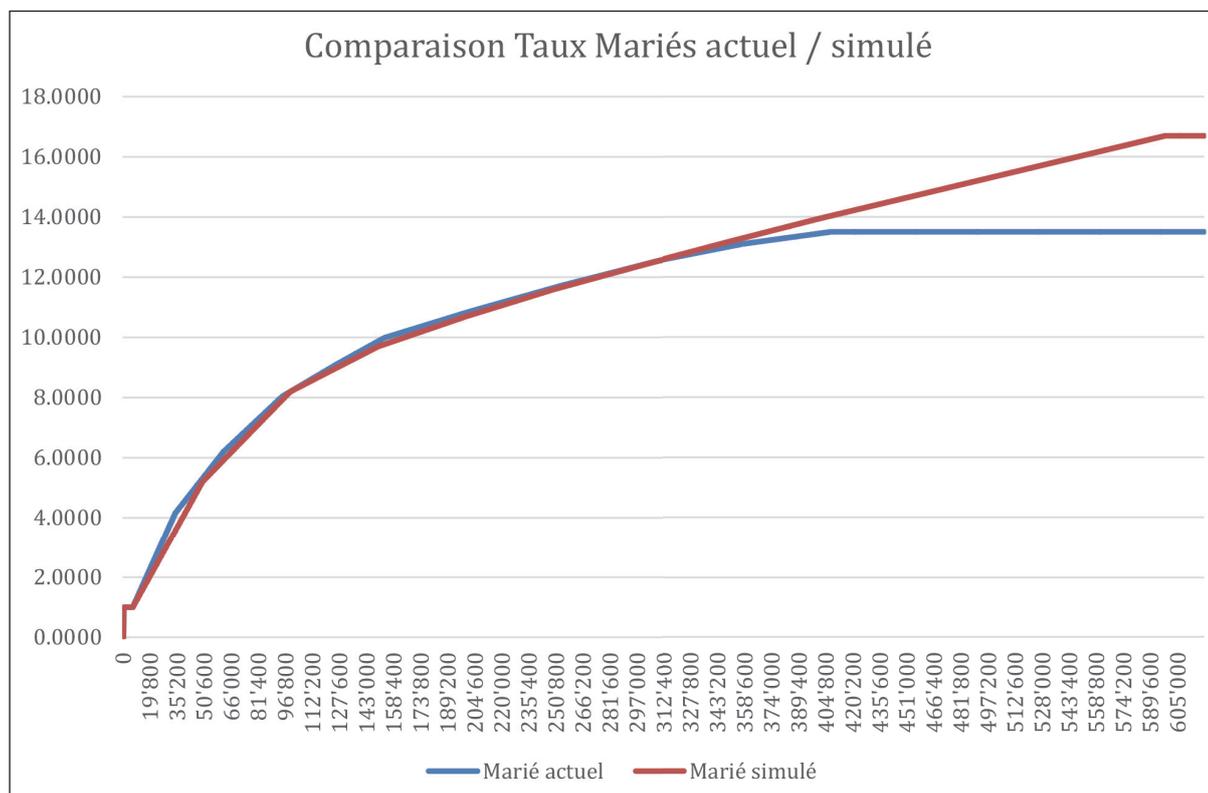
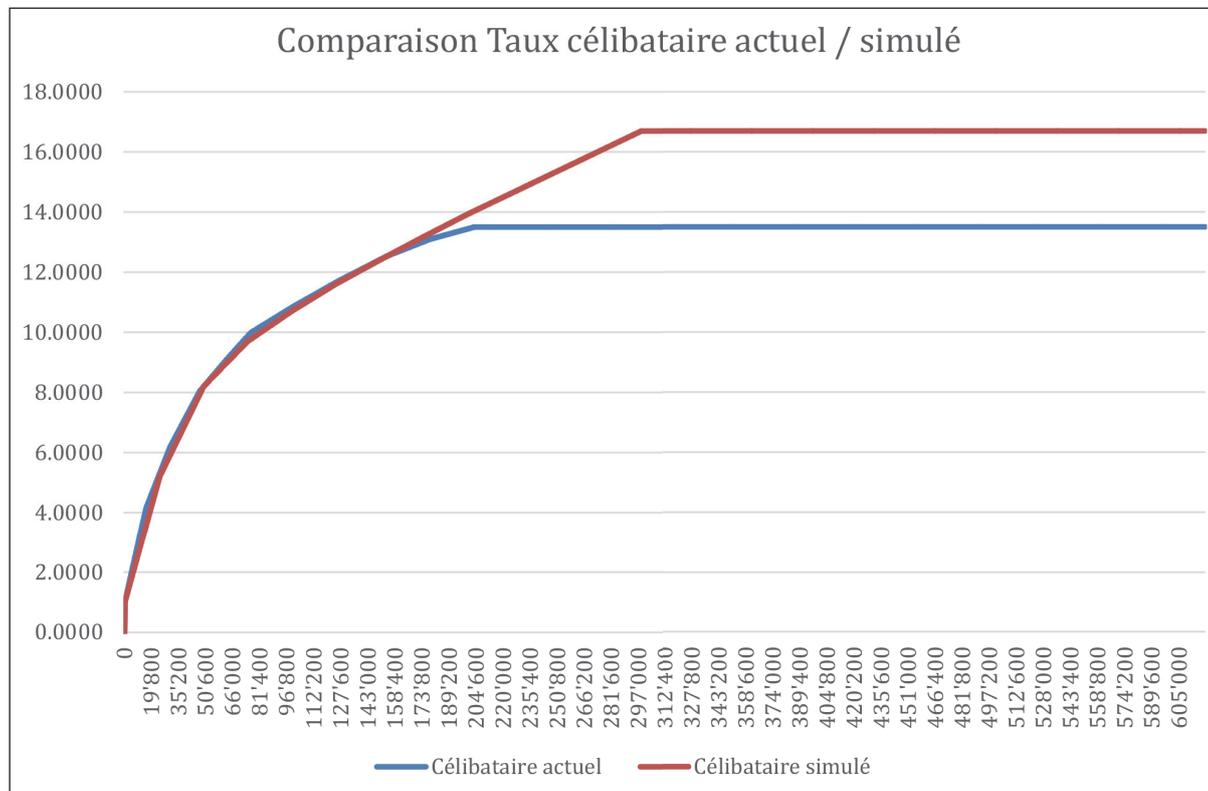
Pour respecter la volonté des motionnaires, à savoir que le coût de l'adaptation du barème soit nul, le SCC a estimé les recettes fiscales pouvant être escomptées grâce à l'augmen-

tation du taux maximum à 16,7%. Cela a permis d'estimer le potentiel de baisse fiscale sur la tranche concernée (50 000 à 150 000/300 000 francs pour les couples mariés), à environ

11,7 millions de francs (avec l'arrondi, le montant est identique si on augmente à partir de 130 000 francs).

En tenant compte de ce paramètre, la courbe du nouveau barème serait la suivante (cf. tableaux 3 et 4 ci-après):

Tableau 3 et 4



La courbe observée est très similaire à la courbe actuelle pour la tranche ciblée par les motionnaires. Le gain maximum d'impôt serait de 166 francs pour les contribuables célibataires et de 332 francs pour les couples mariés. En revanche, les revenus imposables excédant 150 000 francs seraient fortement touchés puisque la hausse d'impôt serait de 9600 francs pour un contribuable célibataire avec un revenu imposable de 300 000 francs et de 19 200 francs pour un couple marié avec un revenu imposable de 600 000 francs (*idem*).

Il découle de ce qui précède qu'une augmentation de la charge fiscale des personnes disposant d'un revenu imposable supérieur à 130 000 francs/150 000 francs dans la même mesure que les cantons romands qui nous entourent, générerait des recettes fiscales supplémentaires assez négligeables, qui ne permettraient en aucun cas de financer la baisse de taux pour les 95%/96% de la population que les motionnaires veulent alléger. Ce constat s'explique par le nombre très important de contribuables qui devraient pouvoir profiter de la mesure préconisée. Les simulations effectuées par le SCC montrent qu'avec un taux maximum de 50% à partir d'un revenu de 600 000 francs les pertes non compensées s'élèveraient encore à environ 180 millions de francs.

Afin de financer la diminution de la charge fiscale des contribuables qui disposent de revenus moyens et des familles à hauteur de 225 millions de francs (170 millions de francs) comme indiqué plus haut, et sans modification de la structure du barème que le canton de Fribourg connaît aujourd'hui, il y aurait lieu d'augmenter drastiquement le taux d'imposition à partir d'un revenu imposable de 150 000 francs (130 000 francs) avec un taux maximum de 80% (61,5%) dès 300 000 francs de revenu imposable; pour ce même revenu, la cote d'impôt cantonale de base passerait à 240 000 francs (184 500 francs), soit une augmentation de près de 200 000 francs (144 000 francs) par rapport à la situation actuelle (pour un revenu imposable de 250 000 francs, le taux d'impôt serait de 41,7%, pour une augmentation de cote cantonale de base de plus de 70 000 francs par rapport à la situation actuelle). Ce barème, qui est illustré dans les tableaux 5 et 6 ci-après, n'est pas réaliste, particulièrement en raison du fait que le taux marginal serait supérieur à 100% pour certaines tranches de revenu imposable de 100 francs, ce qui signifie que pour une augmentation de revenu imposable de 100 francs, le contribuable subirait une augmentation d'impôt supérieure à 100 francs. En outre, le taux global pour ces contribuables serait dans les faits supérieurs à 100% car il faudrait encore ajouter l'impôt communal (env. 75% de l'IC), l'IFD et, le cas échéant, l'impôt ecclésiastique. Un tel barème serait donc impossible à mettre en œuvre.

Tableau 5

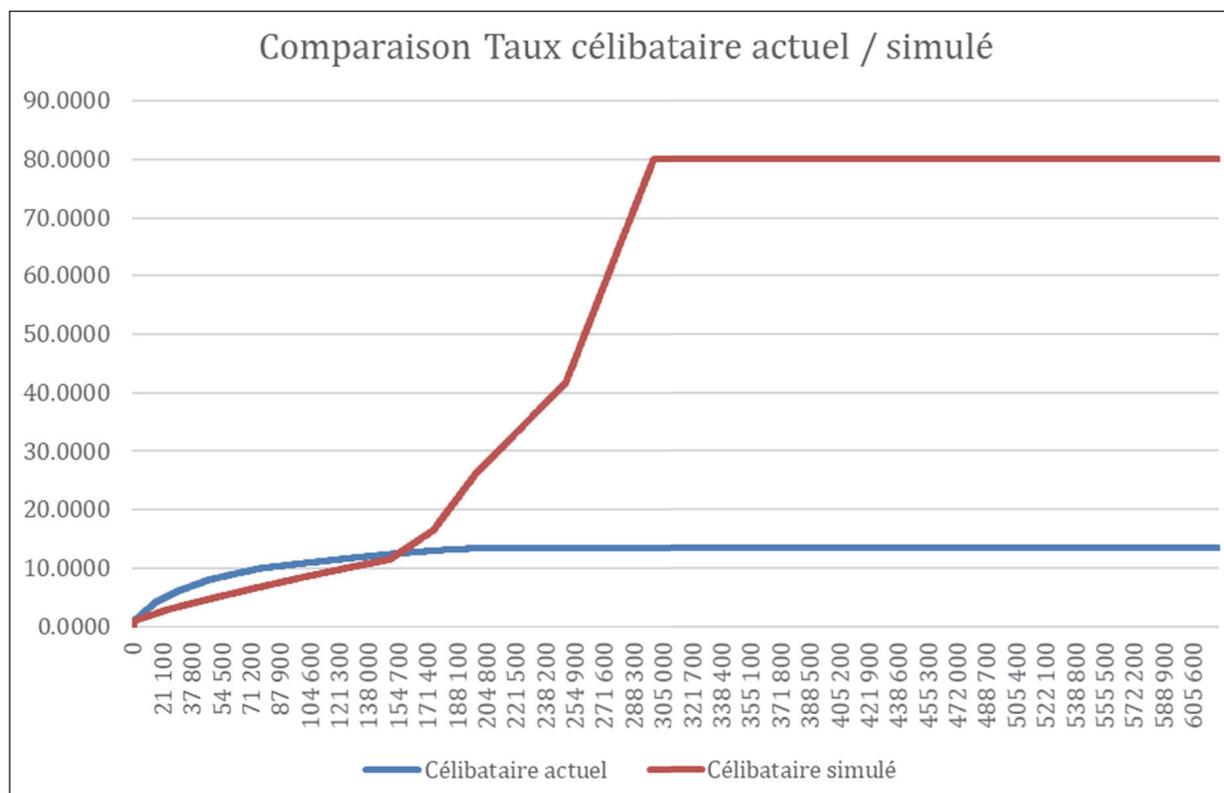
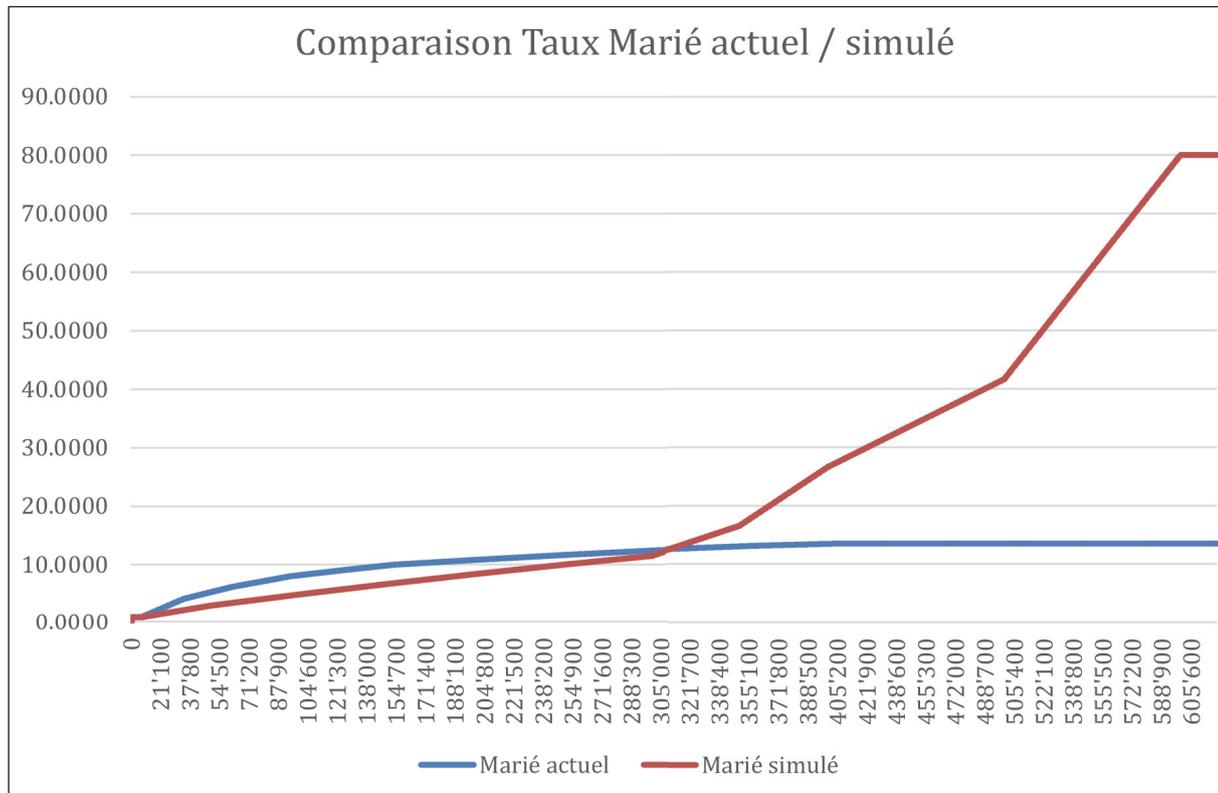


Tableau 6



Ainsi, même si l'objectif de la motion peut paraître louable, on constate que sa mise en œuvre entraînerait des pertes fiscales très importantes pour le canton qui ne pourraient pas être compensées par les contribuables – proportionnellement peu nombreux – plus fortunés du canton. Même si l'augmentation de la charge fiscale était moins importante que dans le scénario – inapplicable – développé ci-avant, il est en outre illusoire de penser que les contribuables les plus fortunés de notre canton seraient prêts à voir leur charge fiscale augmenter dans une mesure très importante. Les impôts qu'ils paient aujourd'hui seraient donc perdus pour toutes les collectivités publiques du canton.

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion.

Le 18 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3321ss.

—

Motion 2019-GC-67 Pierre Mauron/ Benoit Piller

Anpassung der Steuersätze und Steuer- tarife für die natürlichen Personen zur Entlastung der mittleren Einkommen und der Freiburger Familien¹

Antwort des Staatsrates

Einleitend hält der Staatsrat fest, dass der Steuersatz im Freiburger Steuertarif pro zusätzlichem steuerbarem Einkommen von 100 Franken progressiv ist. Er ist gedeckelt bei 13,5% auf dem gesamten steuerbaren Einkommen ab 203 900 Franken für Alleinstehende und ab 407 800 Franken für Verheiratete aufgrund des Splitting zu 50%.

Die Motionäre stellen einen direkten Vergleich an zwischen dem Höchstsatz des Freiburger Steuertarifs und den Höchstsätzen der Steuertarife in den Kantonen Genf (19%), Waadt (15,5%) und Neuenburg (14%). Dieser Vergleich stimmt zwar mit dem Kanton Neuenburg, muss aber mit den Kantonen Genf und Waadt relativiert werden. Zum einen werden die Sätze dieser Steuertarife mit einem Steuerfuss von 100% verglichen, der nicht in allen Kantonen gilt. Zum andern wird der in diesen Kantonen geltende Steuertarif nach Einkommensstufen berechnet. Die höchste Stufe wird zu 19% bzw. 15,5% besteuert. Diese Steuersätze gelten aber nicht für das gesamte

¹ Eingereicht und begründet am 21.05.2019, TGR S. 1085.

steuerbares Einkommen (wie in Freiburg), sondern nur für die betreffende Steuerstufe (sogenannte Grenzsteuerbelastung). Konkret heisst das, dass ledige Steuerpflichtige für ein steuerbares Einkommen von 600 000 Franken im Kanton Genf zu einem effektiven Steuersatz von 16,7% und im Kanton Waadt zu 13,9% besteuert werden. Ausserdem geht die Steuerprogression in den Kantonen Genf und Waadt bis zur letzten Steuerstufe weiter, also bis 19% und 15,5%.

Weiter gibt der Staatsrat zu bedenken, dass nach den amtlichen Statistiken des Jahres 2016, die per 30. Juni 2018 aufgestellt wurden, 96,6% der Freiburger Steuerpflichtigen, das sind 165 415 Steuerpflichtige, ein steuerbares Einkommen von weniger als 150 000 Franken haben (*94,7% haben ein steuerbares Einkommen von unter 130 000 Franken, das sind 162 161 Steuerpflichtige*). 39,7% der Freiburger Steuerpflichtigen haben ein Einkommen zwischen 50 000 und 150 000 Franken und zahlen 60,1% der Einkommenssteuer (rund 450 Millionen Franken) (*37,8% zwischen 50 000 und 130 000 Franken für 54,1% der Einkommenssteuer*). 6000 Steuerpflichtige (*9070 Steuerpflichtige*) verfügen über ein höheres steuerbares Einkommen und nur 0,1% der Steuerpflichtigen (251 Steuerpflichtige) über ein steuerpflichtiges Einkommen von über 500 000 Franken.

Um die Steuerprogression für die Kategorie von Steuerpflichtigen mit einem Einkommen von unter 150 000 Franken (*130 000 Franken*) zu begrenzen, und zwar ohne Einbussen – oder sogar mit Steuermehreinnahmen, muss die Steuerlast auf die Steuerpflichtigen mit einem steuerbaren Einkommen von über 150 000 Franken (*130 000 Franken*) überwältigt werden, also auf weniger als 6000 Steuerpflichtige (*rund 9100 Steuerpflichtige*).

Um die Forderung der Motionäre in Zahlen zu fassen und beurteilen zu können, musste die Kantonale Steuerverwaltung von mehreren im Folgenden beschriebenen Arbeitshypothesen ausgehen.

- > Es ist unklar, für welche Kategorie von Steuerpflichtigen die Motionäre eine Steuertarifkorrektur wollen. Sie sprechen einerseits von Steuerpflichtigen mit einem steuerbaren Einkommen zwischen 50 000 und 130 000 Franken, andererseits von Steuerpflichtigen mit einem steuerbaren Einkommen zwischen 50 000 und 150 000 Franken. Die finanziellen Auswirkungen sind also unter Berücksichtigung der grösseren Spanne von 50 000 bis 150 000 Franken für unverheiratete Steuerpflichtige berechnet worden. Die finanziellen Auswirkungen für Einkommen bis zu 130 000 Franken sind zur Information kursiv in Klammern angegeben.
- > Ausserdem gibt es im Kanton Freiburg keine nach Alleinstehenden und Verheirateten getrennten Steuertarife. Die Steuersatzkorrektur erfolgt über das Vollsplitting. Aus diesem Grund muss die Progressionsgrenze für Verheiratete zwangsläufig doppelt so hoch wie für Alleinstehende

sein. So kann die Progressionsgrenze nicht auf 400 000 Franken für Alleinstehende und 600 000 Franken für Verheiratete begrenzt werden. Daher ist die Grenze von 600 000 Franken für Verheiratete berücksichtigt worden und damit ein Höchstsatz bei 300 000 Franken für Alleinstehende.

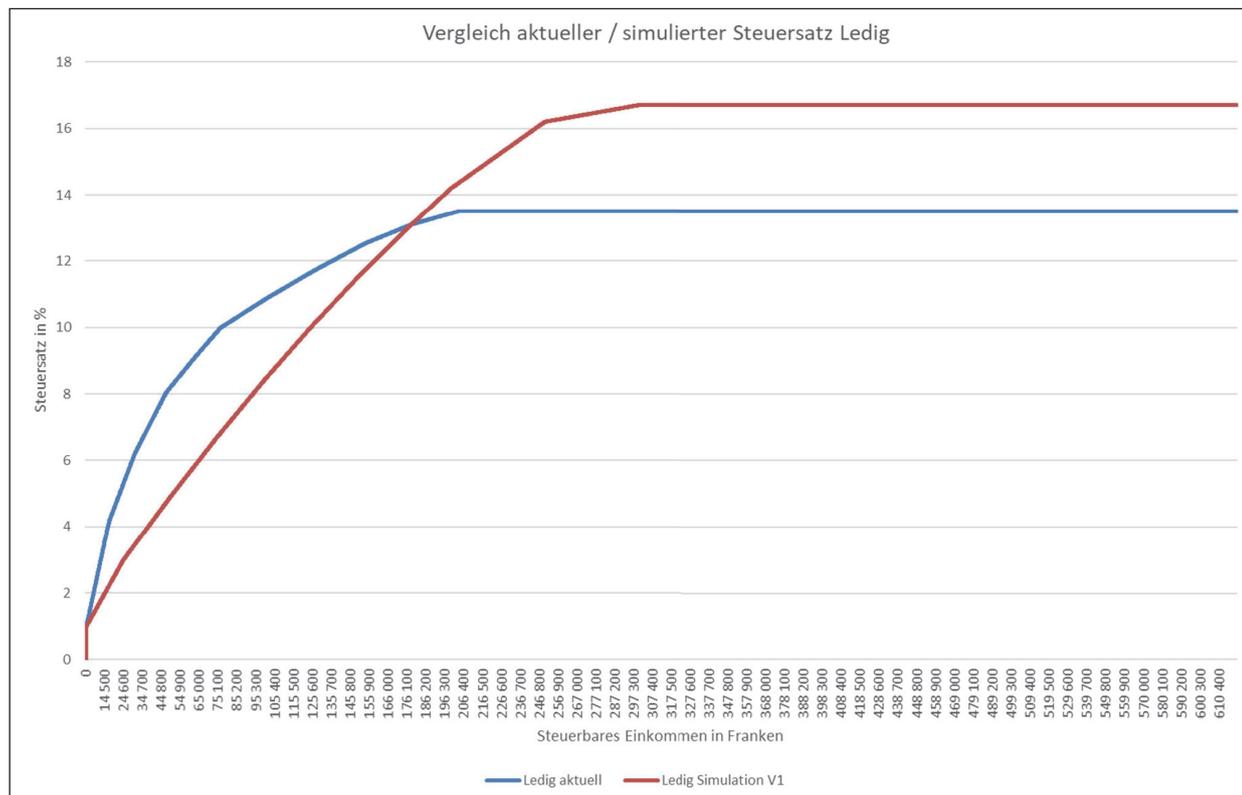
- > Schliesslich scheint es ein Anliegen der Motion zu sein, dass die Progression ab einem gewissen steuerbaren Einkommen enden soll, wie es heute beim Freiburger Steuertarif schon der Fall ist. Der Genfer Steuertarif bleibt hingegen progressiv bis zum Maximum von 19%. Deshalb kann der Steuersatz von 19%, der für die letzte Steuerstufe im Kanton Genf gilt, nicht einfach so berücksichtigt werden, sondern es wird auf den Höchstsatz von 16,7% abgestellt, der dem Genfer Steuersatz für ein steuerbares Einkommen von 600 000 Franken entspricht.

Es ist auch festzuhalten, dass diese Steuerbeträge der einfachen Kantonssteuer entsprechen, zu der noch die Gemeinde- und die Kirchensteuer hinzuzurechnen sind, bis man auf den Gesamtgewinn/die Gesamtkosten für die Steuerpflichtigen kommt. Unabhängig von den Änderungen am kantonalen Steuertarif müssen die Steuerpflichtigen auch noch die direkte Bundessteuer entrichten.

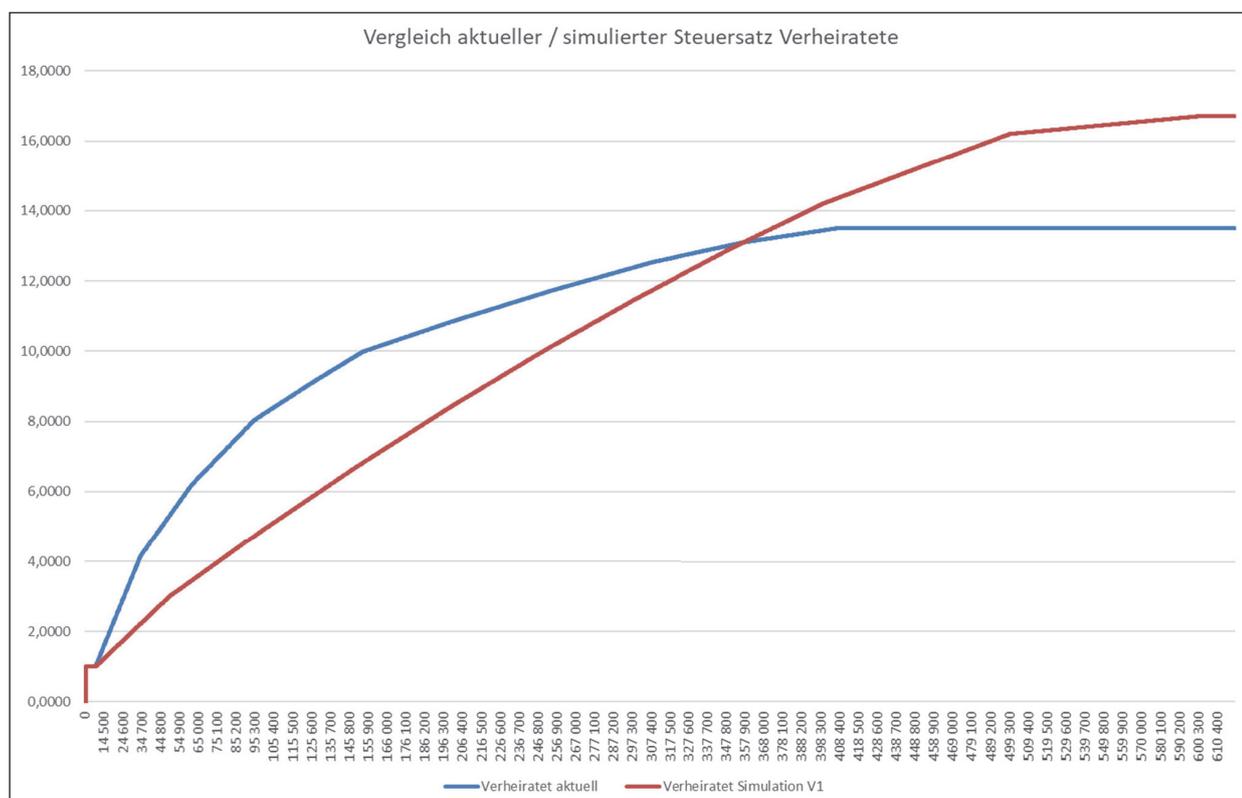
Eine erste Variante, wie in den nachstehenden Grafiken 1 (Ledige) und 2 (Verheiratete) aufgezeigt, ist geprüft worden. Sie besteht darin, die Progression im Sinne der Motionäre zu glätten, mit einem Höchstsatz von 16,7%. Allerdings kostet sie den Kanton mit **225 Millionen Franken** sehr viel (**170 Millionen Franken**). In der von der Motion betroffenen Einkommensstufe würden die Ledigen steuerlich maximal 2466 Franken (*1710 Franken*) gewinnen, die Verheirateten 4935 Franken (*3420 Franken*).

Selbst mit einem Höchstsatz von 19% sieht das Ergebnis kaum anders aus und führt zu Steuerausfällen von um die **218 Millionen Franken** (**163 Millionen Franken**). Dies zeigt, dass die Mehreinnahmen aus der Anhebung des Höchstsatzes bei weitem nicht reichen, um die Einnahmeneinbussen aus der Senkung des Steuertarifs in der anvisierten Stufe wettzumachen.

Grafik 1



Grafik 2



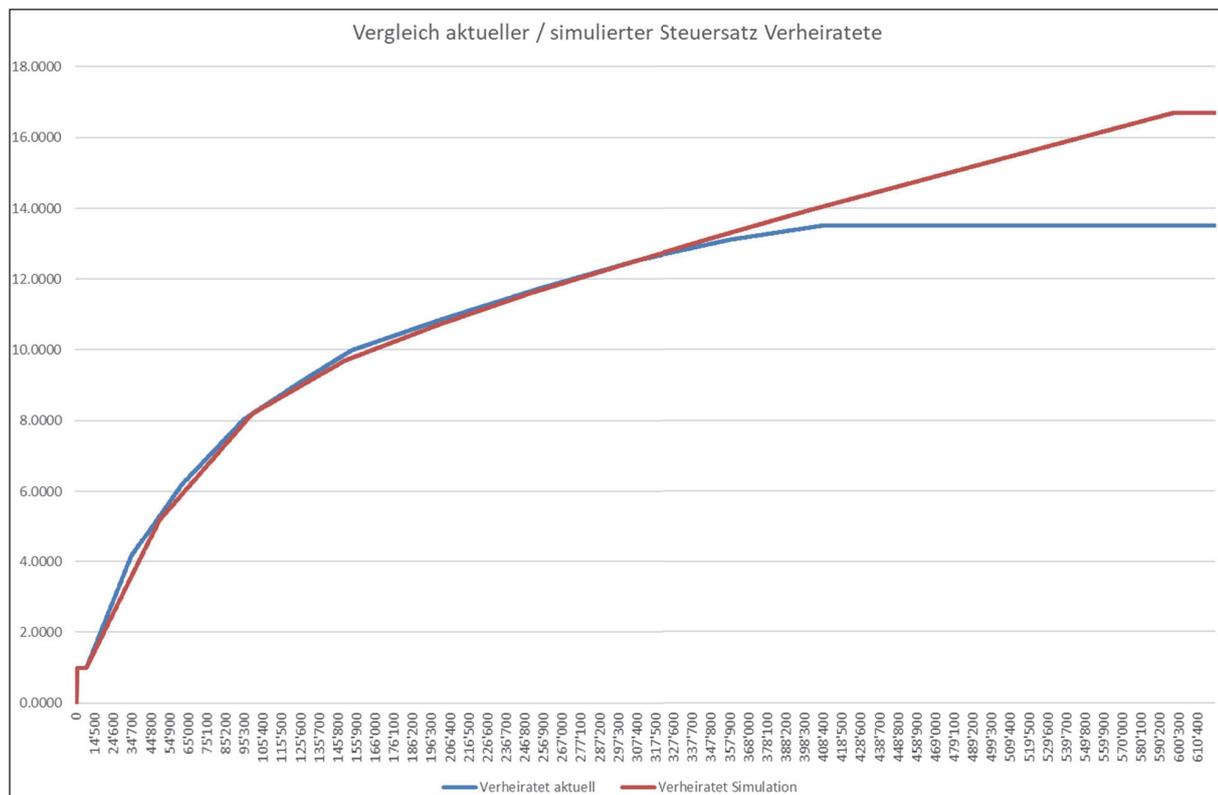
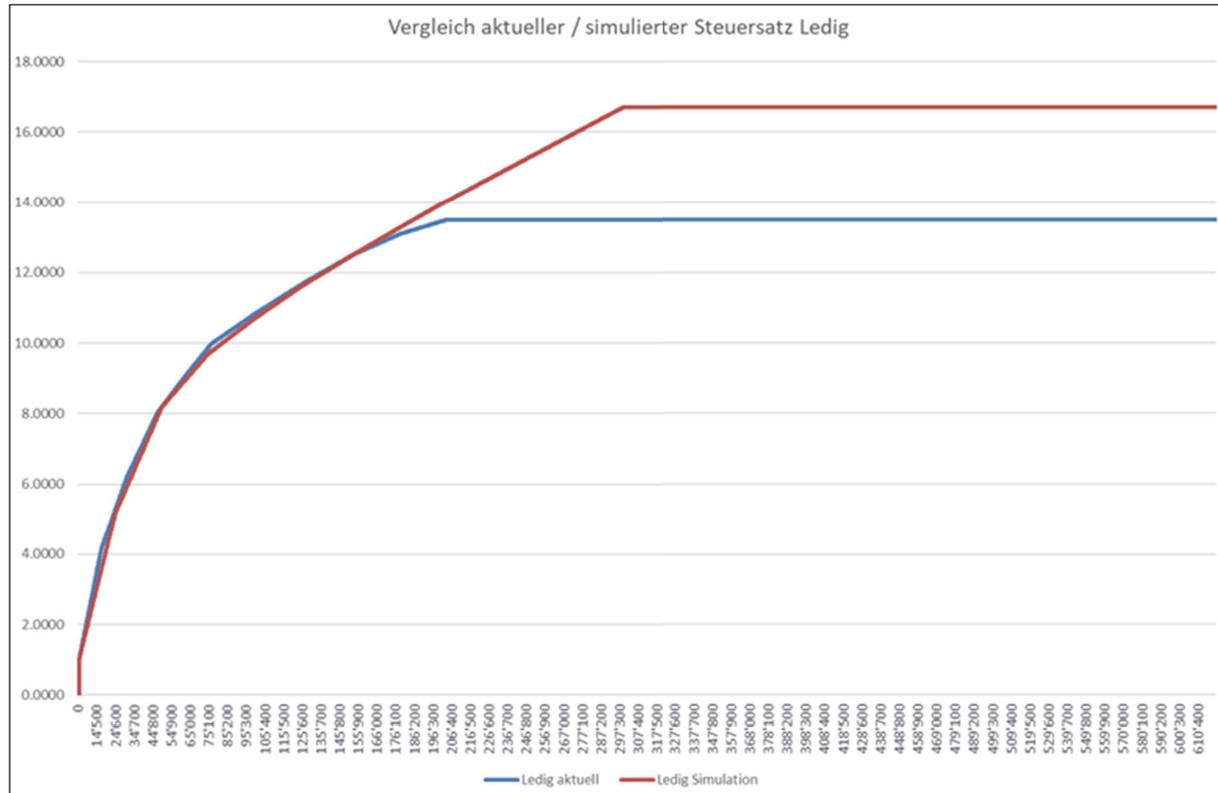
Im Hinblick auf die von den Motionären angestrebte Kostenneutralität der Tarifierung hat die KSTV geschätzt, mit welchen Steuereinnahmen dank der Anhebung des Höchst-

satzes auf 16,7% zu rechnen ist. Damit konnte das Steuer-senkungspotenzial in der betreffenden Einkommensstufe (50 000.- bis 150 000.-/300 000.- für Verheiratete) **auf rund**

11,7 Millionen Franken geschätzt werden (gerundet ergibt sich mit der Anhebung ab 130 000 der gleiche Betrag).

Unter Berücksichtigung dieses neuen Parameters sieht die Kurve des neuen Tarifs folgendermassen aus (Grafiken 3 und 4):

Grafiken 3 und 4



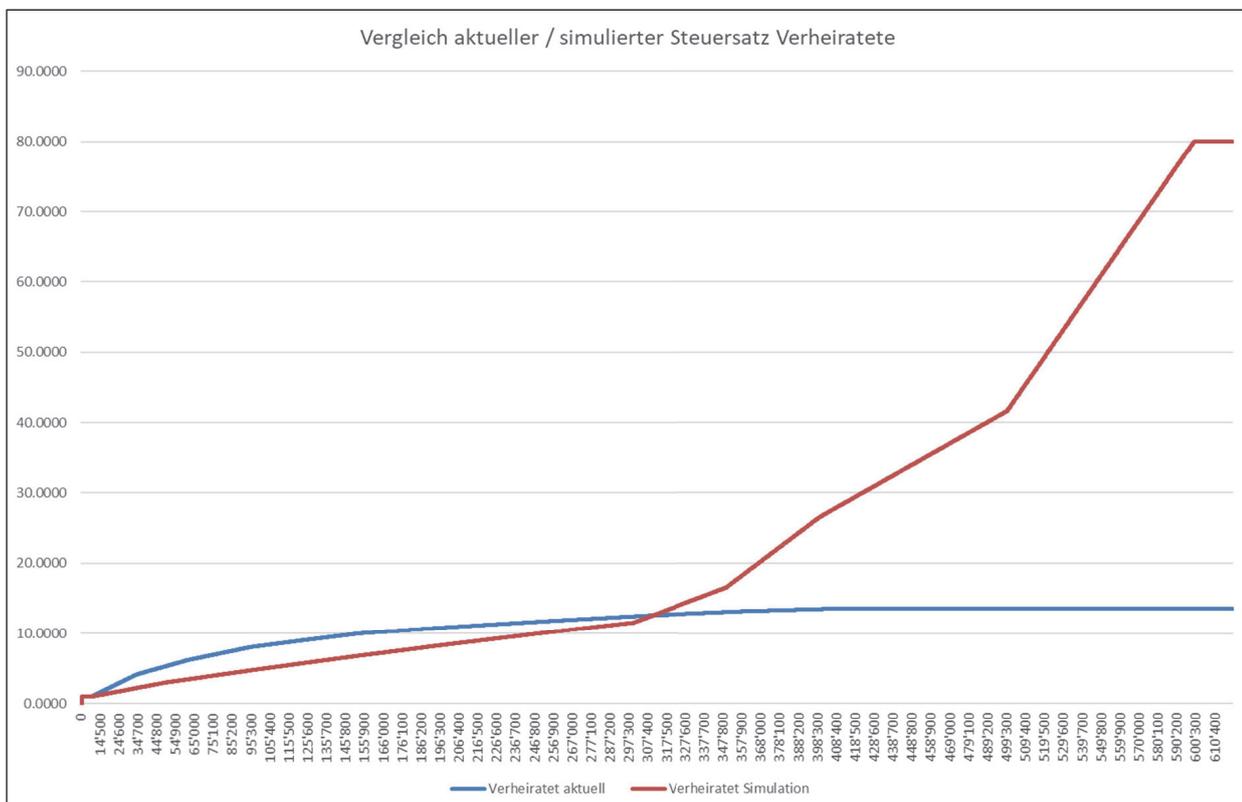
Diese Kurve ist für die von den Motionären anvisierte Einkommensstufe sehr ähnlich wie die aktuelle Kurve. Ledige würden maximal 166 Franken profitieren und Verheiratete maximal 332 Franken. Die steuerbaren Einkommen von über 150 000 Franken würden hingegen stark belastet, und zwar mit einer Steuererhöhung von 9600 Franken für Ledige mit einem steuerbaren Einkommen von 300 000 Franken und von 19 200 Franken für Verheiratete mit einem steuerbaren Einkommen von 600 000 Franken (*idem*).

Daraus ergibt sich, dass eine höhere Steuerbelastung der Personen mit einem steuerbaren Einkommen von über 130 000/150 000 Franken in gleichem Mass wie in den Welchen Kanton um uns herum ziemlich vernachlässigbare Steuereinnahmen generieren würde, mit denen keinesfalls die Steuersatzsenkung für die 95%/96% der Bevölkerung, die die Motionäre entlasten wollen, finanziert werden könnte. Dies deshalb, weil die vorgeschlagene Massnahme sehr vielen Steuerpflichtigen zugutekommen müsste. Die Simulationen der KSTV zeigen, dass die nicht kompensierten Verluste selbst mit einem Höchstsatz von 50% ab einem Einkommen von 600 000 Franken immer noch rund 180 Millionen Franken betragen würden.

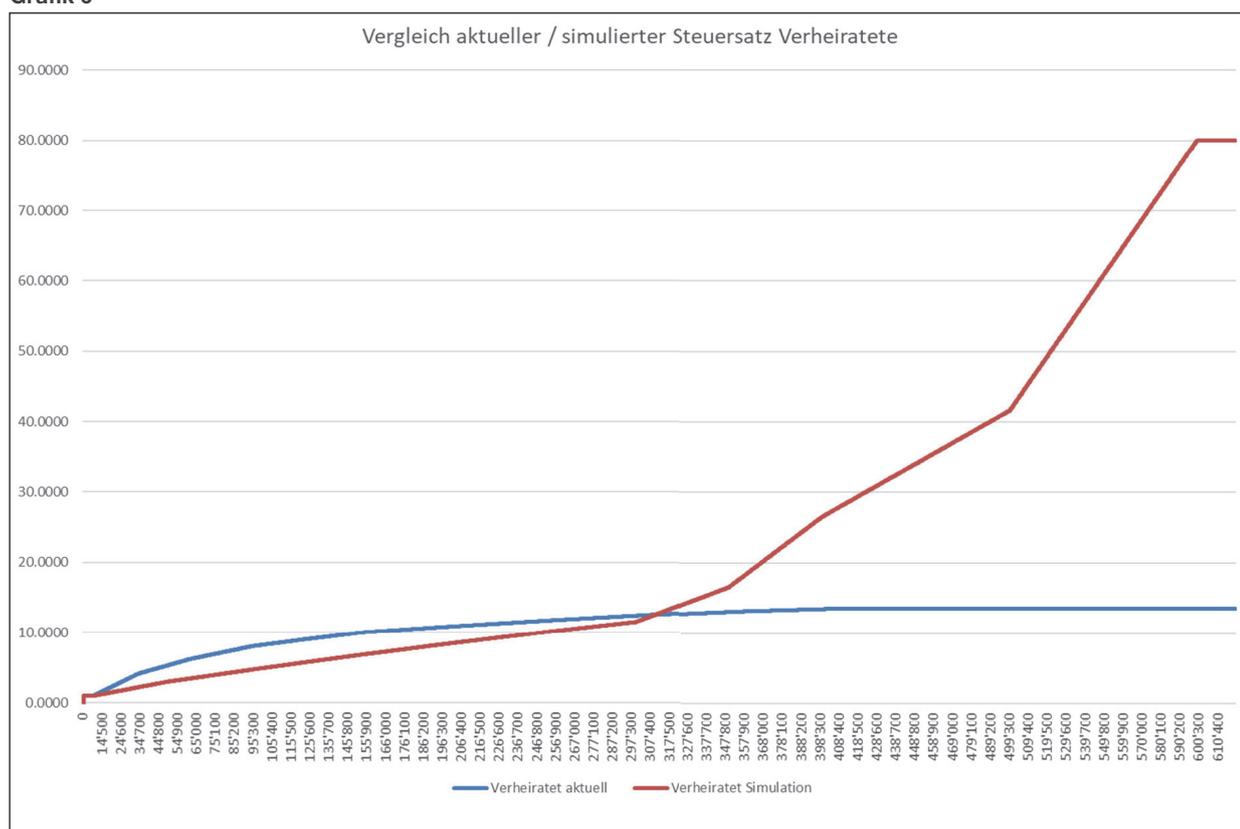
Damit die Senkung der Steuerbelastung der Steuerpflichtigen mit mittlerem Einkommen und der Familien ohne Ände-

rung der heutigen Tarifstruktur um die oben angegebenen 225 Millionen Franken (*170 Millionen Franken*) finanziert werden kann, müsste der Steuersatz ab einem steuerbaren Einkommen von 150 000 Franken (*130 000 Franken*) bis zu einem Höchstsatz von 80% (*61,5%*) bei einem steuerbaren Einkommen von 300 000 Franken drastisch erhöht werden. Bei einem steuerbaren Einkommen von 300 000 Franken würde der Betrag der einfachen Kantonssteuer auf 240 000 Franken (*184 500 Franken*) steigen, das sind fast 200 000 Franken (*144 000 Franken*) mehr als heute. Bei einem steuerbaren Einkommen von 250 000 Franken würde der Steuersatz 41,7% betragen und der Betrag der einfachen Kantonssteuer wäre um 70 000 Franken höher als heute. Ein solcher Steuertarif, wie in den nachstehenden Grafiken 5 und 6 illustriert, ist nicht realistisch, insbesondere deshalb, weil der Grenzsteuersatz für gewisse Einkommensstufen von 100 Franken bei über 100% läge, was bedeutet, dass die Steuerpflichtigen für einen Anstieg des steuerbaren Einkommens um 100 Franken über 100 Franken mehr Steuern zahlen müssten. Ausserdem käme der Gesamtsteuersatz für diese Steuerpflichtigen über 100% zu liegen, da noch die Gemeindesteuer (ca. 75% der Kantonssteuer), die DBSt und gegebenenfalls die Kirchensteuer hinzukämen. Ein solcher Steuertarif liesse sich also schlicht nicht umsetzen.

Grafik 5



Grafik 6



Obwohl also die Absicht der Motion lobenswert scheint, ist festzustellen, dass ihre Umsetzung massive Steuerausfälle für den Kanton zur Folge hätte, die von den verhältnismässig wenigen vermögenden Steuerpflichtigen in unserem Kanton nicht wettgemacht werden könnten. Selbst wenn die Steuerbelastung weniger stark zunehmen würde als im oben aufgezeigten, nicht umsetzbaren Szenario, wäre es illusorisch zu meinen, die vermögendsten Steuerpflichtigen in unserem Kanton seien bereit, massiv höhere Steuern zu bezahlen. Die Steuern, die sie heute zahlen, würden infolgedessen allen Gemeinwesen des Kantons verloren gehen.

Der Staatsrat beantragt deshalb die Ablehnung der Motion.

Den 18. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3321ff.

Mandat 2019-GC-91 Nadia Savary-Moser/ Antoinette de Weck/Laurent Dietrich/ Anne Meyer Loetscher/Philippe Demierre/ Katharina Thalmann-Bolz/Pierre Mauron/ Julia Senti/Benoît Rey/André Schneuwly
Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes¹

Réponse du Conseil d'Etat

1. Introduction

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient des discriminations rencontrées par la population LGBTI+ et les condamne fermement. Il considère en outre qu'il est nécessaire d'accroître encore les efforts afin de lutter contre les LGBTI+phobies. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat ne peut que soutenir les initiatives, à tous les niveaux d'autorité du canton, visant à garantir l'égalité et à prévenir toute forme de discrimination.

Le mandat invite l'Etat à œuvrer sur deux plans bien distincts. Celui de l'appréhension statistique des actes de violence LGBTI+phobes, censée faciliter l'orientation de l'action de l'Etat dans ce domaine, et celui de la mise sur pied d'une formation de base et de formations continues spécifiques à

¹ Déposé le 22 mai 2019, BGC p. 2060, développé le 4 juin 2019, BGC p. 2060.

l'intention des agent-e-s de la Police cantonale, des polices communales et du pouvoir judiciaire.

Ces deux plans bien distincts du mandat incitent le Conseil d'Etat, se fondant sur les articles 74 al. 2 et 80 al. 1 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), à demander le fractionnement du postulat.

2. Statistiques

En juin 2017, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié le résultat de la consultation des cantons sur les «crimes de haine», qui s'interrogeait notamment sur l'opportunité d'inclure ce type de crimes dans la statistique policière de la criminalité (ci-après: SPC). L'avis des cantons sur cette question a été majoritairement négative, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'identification certaine d'un «crime de haine» paraissait de prime abord difficile en raison du fait qu'il est ardu d'obtenir un état de fait suffisamment développé, sans impliquer un travail disproportionné pour les autorités concernées. Il faut en outre relever que ce type d'infraction, qui ne bénéficie pas d'une qualification pénale spécifique dans le code pénal suisse, est entourée d'une grande part de subjectivité, laquelle peut fausser l'appréciation statistique. De plus, la collecte de données personnelles sensibles telles que l'orientation sexuelle ne semblait alors pas opportune en regard du traitement des données et de leur protection. Finalement, les autres données statistiques contenues dans la SPC et les dispositions pénales existantes étaient alors jugées suffisantes pour donner une image statistique relative aux «crimes de haine». L'OFS a donc renoncé à ajouter le mobile des «crimes de haine» au nombre de variables saisies dans la SPC.

La situation ne semble pas avoir fondamentalement changé depuis et le Conseil d'Etat doute par conséquent que la collecte de données statistiques, qui plus est limitée au canton de Fribourg, soit un moyen efficace de lutter contre les «crimes de haine». Une telle récolte de données statistiques nécessiterait premièrement une intrusion systématique dans la sphère privée des victimes, ce qui paraît discutable du point de vue du respect de la sphère privée. Il faudrait ainsi imaginer que pour chaque dépôt de plainte relative à une agression, l'agent-e de police enregistrant la plainte demande à la victime quelle est son orientation sexuelle, ce qui apparaît pour le moins inconfortable, tant pour la victime que pour l'agent-e de police. Deuxièmement, il paraît difficile de garantir une qualité suffisante de saisie, au regard de la subjectivité d'appréciation et aux faits qui peuvent être (ou ne pas être) portés à la connaissance de la police. Il est important de se rendre compte que dans les cas d'agression, les faits ne sont pas toujours clairs d'emblée et que la nature et les raisons de l'agression n'apparaissent pas toujours de manière précise.

Ainsi, le Conseil d'Etat est convaincu qu'une meilleure approche pour lutter contre ces délits odieux consisterait plutôt à introduire, dans le code pénal suisse, une infraction spécifique se rapportant au crime de haine, laquelle infraction pourrait également s'appliquer à d'autres mobiles que la LGBTI+phobie, éventuellement par analogie aux mobiles inscrits à l'article 261^{bis} CP sur la discrimination et l'incitation à la haine, que l'Assemblée fédérale a d'ailleurs complété en décembre 2018 par le motif de l'orientation sexuelle (modification soumise à votation populaire à la suite d'un référendum). A cet égard, une statistique relative aux agressions LGBTI+phobes serait alors pertinente, car fondée sur une infraction pénale spécifique, dans une ampleur statistique suffisante et définie par les éléments constitutifs de l'infraction.

Sur ce point de la création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes, le Conseil d'Etat recommande aux député-e-s du Grand Conseil de rejeter le mandat.

3. Formation

S'agissant de l'autre mesure préconisée par les mandant-e-s concernant la formation des agent-e-s de police, le Conseil d'Etat entre en matière et propose trois mesures concrètes sous la forme d'une suite directe au mandat:

1. Désignation d'un-e officier-ère de la Police cantonale chargé-e des questions LGBTI+ et fonctionnant comme référent-e pour les autres acteurs de la sécurité publique et de la chaîne de poursuite pénale.
2. Création d'un module spécifique de formation consacré aux personnes victimes de violences LGBTI+phobes. Ce module devra être intégré dans les formations liées à la prise en charge des victimes, notamment lors de situations de détresse. Cela permettra ainsi aux agent-e-s d'être prêt-e-s à intervenir dans des situations de violences dirigées contre des membres de la communautés LGBTI+. Cette formation pourrait être étendue aux polices communales à leur demande et dans le cadre de leurs prérogatives.
3. Intensification de la collaboration entre la Police de proximité et les associations représentatives de la communauté LGBTI+. Une telle collaboration permettra d'une part de diagnostiquer plus précisément dans le temps et l'espace les secteurs et les phénomènes où se cristallisent des actes LGBT+phobes, d'autre part de guider plus efficacement la réponse policière et judiciaire.

4. Conclusion

Le Conseil d'Etat est d'avis que des mesures doivent indubitablement être prises afin de renforcer la lutte contre les violences et discriminations LGBTI+phobes, et que la plus grande fermeté doit accompagner les autorités de poursuite pénale dans ce contexte. Cependant, en l'absence de norme pénale spécifique, la collecte de statistiques n'est pas une mesure opportune, a fortiori si elle est limitée au canton de Fribourg. L'attention des autorités est en effet déjà portée sur ce problème et la charge de travail que cette mesure imposerait à la police serait disproportionnée, compte tenu des sérieux doutes pesant sur son efficacité en terme de lutte contre la criminalité LGBTI+phobe.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à:

- > fractionner le mandat;
- > rejeter le volet portant sur la création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes;
- > accepter le volet portant sur la formation et la démarche opérationnelle de proximité de la Police cantonale;

En cas de refus sur le fractionnement, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le mandat.

Le 5 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3289ss.

—

Auftrag 2019-GC-91 Nadia Savary-Moser/ Antoinette de Weck/Laurent Dietrich/ Anne Meyer Loetscher/Philippe Demierre/ Katharina Thalmann-Bolz/Pierre Mauron/ Julia Senti/Benoît Rey/André Schneuwly Einführung einer Statistik zu LGBTI+- feindlichen Angriffen¹

Antwort des Staatsrats

1. Einleitung

Der Staatsrat ist sich der Diskriminierung von LGBTI+-Menschen vollaufbewusst und verurteilt diese vehement. Er ist im Übrigen der Ansicht, dass es notwendig ist, die Bemühungen im Kampf gegen LGBTI+-Feindlichkeit weiter zu verstärken. Deshalb unterstützt der Staatsrat auf allen Verwaltungsebenen die Initiativen, mit denen die Gleichbehandlung garantiert und jede Form der Diskriminierung verhindert werden soll.

Mit dem Auftrag wird der Staat aufgefordert, auf zwei sehr spezifischen Ebenen zu handeln. Einerseits durch die statis-

tische Erfassung von LGBTI+-feindlichen Gewaltakten, mit der die Handlungsausrichtung des Staates in diesem Bereich vereinfacht werden soll, und andererseits durch die Einführung von spezifischen Aus- und Weiterbildungen für die Beamtinnen und Beamten der Kantonspolizei, der Gemeindepolizeien und der Gerichtsbehörden.

Diese zwei klar zu unterscheidenden Ebenen des Auftrags führen dazu, dass der Staatsrat den Grossen Rat unter Berufung auf die Artikel 74 Abs. 2 und 80 Abs. 1 des Grossratsgesetzes (GRG) dazu auffordert, den Auftrag aufzuteilen.

2. Statistik

Im Juni 2017 veröffentlichte das Bundesamt für Statistik (BFS) die Ergebnisse aus der Vernehmlassung der Kantone zu Hassverbrechen, in der namentlich die Frage untersucht wurde, ob diese Art von Verbrechen in die Polizeiliche Kriminalitätsstatistik (PKS) aufgenommen werden sollte. Die Kantone sprachen sich mehrheitlich dagegen aus, was verschiedene Gründe hatte.

Zunächst gestaltet sich die sichere Erkennung eines Hassverbrechens von vornherein schwierig, weil es nicht einfach ist, den Sachverhalt ausführlich genug zu erheben, ohne dass dies für die betroffenen Behörden einen unverhältnismässigen Aufwand bedeutet. Weiter ist festzuhalten, dass dieser Delikttyp, für den es im Schweizerischen Strafgesetzbuch keine eigene strafrechtliche Qualifikation gibt, von einer grossenteils subjektiven Beurteilung abhängt, was die statistische Auswertung verfälschen kann. Zudem wurde das Sammeln von besonders schützenswerten Personendaten wie der sexuellen Orientierung mit Blick auf die Datenverarbeitung und den Datenschutz als nicht zielführend beurteilt. Schliesslich wurde die Meinung vertreten, dass die übrigen, in der PKS enthaltenen statistischen Daten und die bestehenden strafrechtlichen Bestimmungen ausreichen, um Hassverbrechen statistisch abzubilden. Das BFS verzichtete deshalb darauf, das Motiv Hassverbrechen in den PKS-Variablen zu erfassen.

Die Situation scheint sich seither nicht wesentlich verändert zu haben, und der Staatsrat bezweifelt deshalb, dass das Sammeln statistischer Daten, die überdies auf den Kanton Freiburg beschränkt wären, ein wirksames Mittel für die Bekämpfung von Hassverbrechen wäre. Das Sammeln dieser Art von statistischen Daten würde in erster Linie ein systematisches Eindringen in die Privatsphäre der Opfer erfordern, was aus Sicht des Schutzes der Privatsphäre fragwürdig ist. Man müsste sich dies so vorstellen, dass die Polizeibeamtinnen und -beamten bei der Aufnahme eines Strafantrags wegen eines Angriffs das Opfer jedes Mal nach seiner sexuellen Orientierung fragen müssten, was sowohl für das Opfer selbst wie auch für die Polizeibeamtinnen und -beamten zumindest unangenehm wäre. Zweitens ist es aufgrund der subjektiven Einordnung und der Sachverhalte, die der Poli-

¹ Eingereicht am 22. Mai 2019, TGR S. 2060, begründet am 4. Juni 2019, TGR S. 2060.

zei (nicht) mitgeteilt werden, schwierig, bei der Erfassung eine ausreichende Qualität zu garantieren. Es ist wichtig, sich darüber klar zu werden, dass der Sachverhalt bei Angriffen nicht immer von Anfang an klar ist und dass die Art und die Gründe des Angriffs nicht immer genau bekannt sind.

Der Staatsrat ist deshalb überzeugt, dass die Einführung eines spezifischen Tatbestands für Hassverbrechen in das Schweizerische Strafgesetzbuch im Kampf gegen diese Verbrechen ein probateres Mittel wäre. Der Tatbestand liesse sich zudem auch bei anderen Beweggründen als der LGBTI+-Feindlichkeit anwenden, allenfalls analog zu den Motiven, die in Artikel 261^{bis} StGB zu Diskriminierung und Aufruf zu Hass aufgeführt sind, den die Bundesversammlung im Übrigen im Dezember 2018 mit dem Kriterium der sexuellen Orientierung ergänzt hat (über diese Änderung steht infolge eines Referendums noch eine Volksabstimmung bevor). In diesem Fall wäre eine Statistik zu LGBTI+-feindlichen Angriffen sinnvoll, denn sie würde auf einer spezifischen strafbaren Handlung basieren, die in einem statistisch ausreichenden Umfang vorkommt und durch die konstitutiven Merkmale der Straftat definiert ist.

Was diesen Punkt der Schaffung einer Statistik zu LGBTI+-feindlichen Angriffen angeht, empfiehlt der Staatsrat den Grossrätinnen und Grossräten, den Auftrag abzulehnen.

3. Aus- und Weiterbildung

Auf die zweite, von den Auftraggebenden vorgeschlagene Massnahme betreffend die Aus- und Weiterbildung der Polizeibeamtinnen und -beamten tritt der Staatsrat ein und schlägt drei konkrete Massnahmen in Form einer direkten Folge für den Auftrag vor:

1. Bezeichnung einer Offizierin oder eines Offiziers der Kantonspolizei, die oder der für LGBTI+-Fragen zuständig und für alle Akteure der öffentlichen Sicherheit und der Strafverfolgungskette Ansprechperson ist.
2. Einführung eines spezifischen Moduls zu Personen, die Opfer von LGBTI+-feindlichen Angriffen sind. Das Modul wäre in die Aus- und Weiterbildungen zur Betreuung von Opfern, insbesondere solchen in Notlagen, zu integrieren. So wären Beamtinnen und Beamten gerüstet für Einsätze in Situationen, bei denen Gewalt gegen Mitglieder der LGBTI+-Community gerichtet wird. Das Modul könnte auf Wunsch und im Rahmen der Zuständigkeiten auch auf die Gemeindepolizeien ausgeweitet werden.
3. Intensivierung der Zusammenarbeit zwischen bürgerlicher Polizei und Organisationen, welche die LGBTI+-Community vertreten. Mit einer solchen Zusammenarbeit könnten einerseits die Sektoren und Phänomene, in denen LGBTI+-feindliche Handlungen zu Tage treten, zeitlich und räumlich genauer festgemacht und andererseits die polizeiliche und gerichtliche Antwort darauf besser gesteuert werden.

reits die polizeiliche und gerichtliche Antwort darauf besser gesteuert werden.

4. Fazit

Für den Staatsrat besteht kein Zweifel, dass im Kampf gegen LGBTI+-feindliche Gewalt und Diskriminierung verstärkt Massnahmen ergriffen werden müssen und dass die Strafverfolgungsbehörden in diesem Kontext grösstmögliche Strenge walten lassen sollten. Solange jedoch keine spezifische Strafnorm existiert, ist das Sammeln statistischer Daten nicht angebracht, erst Recht nicht wenn dies auf den Kanton Freiburg beschränkt bleibt. Die Behörden beobachten das Problem bereits aufmerksam und der Aufwand, den diese Massnahme für die Polizei bedeuten würde, wäre unverhältnismässig angesichts der ernsten Zweifel an ihrer Wirksamkeit im Kampf gegen die LGBTI+-feindliche Kriminalität.

Folglich lädt der Staatsrat den Grossen Rat ein:

- > den Auftrag aufzuteilen;
- > den Teil betreffend die Einführung einer Statistik zu LGBTI+-feindlichen Angriffen abzulehnen;
- > den Teil betreffend die Aus- und Weiterbildung und die operative Massnahme zur Erweiterung der Bürgernähe der Kantonspolizei anzunehmen;

Spricht sich der Grosse Rat gegen die Aufteilung aus, so empfiehlt der Staatsrat, den Auftrag abzulehnen.

Den 5. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3289ff.

Motion 2019-GC-100 Kubski Grégoire/ Mauron Pierre Dispositions complémentaires concernant les sûretés fournies en droit du bail¹

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler ce que prévoient la réglementation fédérale (1) et certaines réglementations cantonales (2) s'agissant de la fourniture de sûretés en droit du bail.

¹ Déposée le 7 juin 2019, développée le 11 juin 2019, BGC p. 2061.

1. Réglementation fédérale

La cession de l'usage de la chose n'est pas sans risques pour le bailleur, surtout lorsque le loyer n'est pas payé d'avance¹. La cession intervenant en outre pour une durée relativement longue, la chose peut subir des détériorations qui ne seront constatées qu'en fin de bail. Pour ces motifs notamment, le bailleur peut exiger des sûretés «liquides» au moment de la conclusion du contrat. Comme il pourrait y avoir abus, l'art. 257e du code des obligations (CO) contient quelques règles applicables exclusivement aux sûretés fournies en relation avec les baux d'habitations et de locaux commerciaux. Il réserve en outre la compétence des cantons d'édicter des dispositions complémentaires (art. 257e al. 4 CO). Les sûretés visées par l'art. 257e CO sont uniquement celles qui sont fournies en espèces ou sous forme de papiers-valeurs. Rien n'empêche toutefois les parties de prévoir d'autres types de «sûretés». Les parties peuvent ainsi avoir recours à la reprise cumulative de dette (art. 143 CO), au cautionnement (art. 492ss CO), au porte-fort (art. 111 CO), à la garantie bancaire, à la déclaration de patronage².

2. Réglementations cantonales

Les réglementations cantonales portant sur la fourniture de sûretés en droit du bail divergent. Ainsi, certains cantons, comme ceux de Genève et de Vaud ont fait usage de l'art. 257e al. 4 CO, en adoptant une loi en cette matière, tandis que d'autres (Uri, Tessin, Valais), à l'instar de Fribourg, se sont limités à introduire une disposition légale dans une loi déjà existante. D'autres cantons encore n'ont pas légiféré sur ce point.

Dans le canton de Genève, l'art. 1 al. 1 de la loi protégeant les garanties fournies par les locataires du 18 avril 1975 (LGFL; RS GE I 4 10) traite de la forme de la garantie en espèces ou en valeurs fournie en faveur du bailleur par un locataire ou une tierce personne au profit d'un locataire. L'alinéa 2 de cette disposition n'autorise le recours au cautionnement simple pour les baux à usage d'habitation qu'à la demande du locataire. Et son alinéa 3 permet le recours au cautionnement simple ou solidaire pour les baux à usage exclusivement commercial. La loi vaudoise sur les garanties en matière de baux à loyer du 15 septembre 1971 (LGBL; RS VD 221.307) contient des dispositions similaires.

En valais, selon l'art. 191 de la loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998 (RS VS 211.1), en matière de baux à loyer d'habitations, la garantie ne peut pas être fournie sous forme de cautionnement solidaire sous peine de nullité. La réglementation ne dit rien quant aux autres types de sûretés.

L'art. 2 du règlement du canton d'Uri sur le droit des baux à loyer et à ferme en droit des obligations du 25 juin 1990 (RS UR 9.4222) n'autorise le locataire à garantir son loyer qu'en espèces ou en titres. En revanche, l'art. 6 de la loi tessinoise d'application de la réglementation fédérale en matière de baux à usage d'habitation ou commercial du 24 juin 2010 (RS TI 222.100) indique que tous les autres types de garanties autres que celles en espèces et en valeurs sont autorisés.

L'art. 26 de la loi fribourgeoise d'application relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole du 9 mai 1996 (LABLF; RSF 222.3.1) ne prévoit aucune limitation quant au type de sûretés fournies par le locataire. Les réglementations des cantons du Jura, de Neuchâtel, Berne, Zürich, St-Gall ne semblent pas avoir non plus limité le type de garanties pouvant être fournies.

3. Conclusion

De manière générale, l'introduction de dispositions légales limitant le type de sûretés pouvant être fournies en droit du bail, comme le préconisent les motionnaires, ne semble être dans l'intérêt ni des locataires, ni des bailleurs. Plus précisément, la suppression notamment de l'engagement solidaire (reprise cumulative de dette) pourrait avoir pour conséquence que les étudiants – nombreux dans le canton de Fribourg – ne puissent accéder à un logement, faute de garanties suffisantes fournies par exemple par leurs parents. Il en va de même du collaborateur qui arrive en Suisse et qui souhaite conclure un contrat de bail. Son employeur ne pourrait plus le soutenir de façon optimale dans cette démarche. Il convient au demeurant de relever que le nombre de litiges à ce sujet ne paraît pas important.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil d'Etat n'estime pas opportun d'introduire les dispositions proposées par les motionnaires. Il propose dès lors de rejeter cette motion.

Le 18 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3316ss.

—

¹ Pierre Tercier, *Les contrats spéciaux*, Zurich, Bâle, Genève 2003, 3^e édition, p. 292 s., n° 2030 ss; David Lachat, Pierre Stastny, in: Grobet/Thorens/Rubli/Stastny, *Editions de l'ASLOCA romande, Le bail à loyer*, Lausanne 2019, p. 444 ss.

² Sylvain Marchand, in: François Bohnet/Marino Montini [édit.], *Droit du bail à loyer*, Bâle 2010, p. 255 s.; Lachat, Stastny, op. cit., p. 429 ss, n° 1.2 ss.

Motion 2019-GC-100 Kubski Grégoire/ Mauron Pierre Ergänzende Bestimmungen zu den im Mietrecht geleisteten Sicherheiten¹

Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat in Erinnerung rufen, was das Bundesrecht (1) und einige kantonale Regelungen (2) zu den Sicherheitsleistungen im Mietrecht vorsehen.

1. Bundesrecht

Die Überlassung der Sache ist für die Vermieterin oder den Vermieter nicht ohne Risiko, besonders wenn die Miete nicht im Voraus bezahlt wird². Da die Überlassung zudem für eine relativ lange Dauer erfolgt, kann die Sache Beschädigungen erleiden, die erst bei Mietende festgestellt werden. Namentlich aus diesen Gründen kann die Vermieterin oder der Vermieter bei Vertragsabschluss «flüssige» Sicherheiten verlangen. Da es dabei zu Missbrauch kommen könnte, enthält Artikel 257e des Obligationenrechts (OR) einige Regeln, die ausschliesslich für die Sicherheiten in Zusammenhang mit Wohn- oder Geschäftsräumen gelten. Zudem gibt der Artikel den Kantonen die Kompetenz, ergänzende Bestimmungen zu erlassen (Art. 257e Abs. 4 OR). In Artikel 257e OR ist ausschliesslich von jenen Sicherheiten die Rede, die in Geld oder Wertpapieren geleistet werden. Es steht den Parteien jedoch frei, andere Arten von «Sicherheiten» zu vereinbaren. So können die Parteien eine kumulative Schuldübernahme (Art. 143 OR), eine Bürgschaft (Art. 492 ff. OR), einen Vertrag zu Lasten eines Dritten (Art. 111 OR), eine Bankgarantie oder eine Patronatserklärung³ vereinbaren.

2. Kantonale Regelungen

Die kantonalen Regelungen zu den Sicherheitsleistungen im Mietrecht fallen unterschiedlich aus. So haben manche Kantone wie Genf oder die Waadt von Artikel 257e Abs. 4 OR Gebrauch gemacht und ein Gesetz für diesen Bereich erlassen, während andere (Uri, Tessin, Wallis) sich wie Freiburg damit begnügt haben, eine entsprechende Bestimmung in ein bereits bestehendes Gesetz einzufügen. Manche Kantone wiederum haben diesen Aspekt gar nicht gesetzlich geregelt.

Im Kanton Genf behandelt Artikel 1 Abs. 1 des Gesetzes zum Schutz der von Mieterinnen und Mietern geleisteten Sicherheiten vom 18. April 1975 (LGFL; RS GE I 4 10) die Leistung einer Garantie in Geld oder Wertsachen durch die Mieterin bzw. den Mieter oder durch eine Drittperson zugunsten

einer Mieterin bzw. eines Mieters an den Vermieter. Absatz 2 dieser Bestimmung erlaubt bei Mieten zu Wohnzwecken die Vereinbarung einer einfachen Bürgschaft nur auf Wunsch der Mieterin oder des Mieters. Absatz 3 schliesslich erlaubt die einfache oder solidarische Bürgschaft bei Mieten ausschliesslich zu Gewerbezwecken. Das Waadtländer Gesetz über die Sicherheiten im Mietrecht vom 15. September 1971 (LGBL; RS VD 221.307) enthält ähnliche Bestimmungen.

Im Wallis kann die Garantie gemäss Artikel 191 des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch vom 24. März 1998 (RS VS 211.1) bei Wohnungsmietverträgen unter Strafe der Nichtigkeit nicht in Form einer Solidarbürgschaft geleistet werden. Andere Formen von Sicherheiten werden nicht geregelt. Artikel 2 des Urner Reglements zum Miet- und Pachtrecht im Obligationenrecht vom 25. Juni 1990 (SR UR 9.4222) erlaubt der Mieterin oder dem Mieter die Leistung der Sicherheit nur in Geld oder in Wertpapieren. Artikel 6 des Tessiner Gesetzes zur Einführung der Bundesgesetzgebung über die Miete zu Wohn- oder Gewerbezwecken vom 24. Juni 2010 (RS TI 222.100) erwähnt, dass abgesehen von Garantien in Geld oder in Wertsachen auch alle anderen Formen von Sicherheiten zugelassen sind.

Artikel 26 des Freiburger Ausführungsgesetzes vom 9. Mai 1996 über den Mietvertrag und den nichtlandwirtschaftlichen Pachtvertrag (MPVG; SGF 222.3.1) sieht bei den von der Mieterin oder vom Mieter geleisteten Sicherheiten keine Einschränkung vor. Auch die Gesetzgebungen der Kantone Jura, Neuenburg, Bern, Zürich und St. Gallen scheinen die Art der zugelassenen Garantien nicht einzuschränken.

3. Fazit

Ganz allgemein liegt die von den Motionsurhebern vorgeschlagene Einführung von gesetzlichen Bestimmungen, welche die Art der Sicherheiten im Mietrecht einschränken, weder im Interesse der Mieterinnen und Mieter noch in jenem der Vermieterinnen und Vermieter. Genauer gesagt könnte namentlich das Verbot der Solidarhaftung (kumulative Schuldübernahme) dazu führen, dass die – im Kanton Freiburg zahlreich vertretenen – Studierenden keine Wohnung mehr erhalten, weil beispielsweise ihre Eltern keine ausreichenden Sicherheiten leisten können. Dies gilt auch für Arbeitnehmende, die in die Schweiz kommen und einen Mietvertrag abschliessen möchten. Mit der gewünschten Regelung könnten ihre Arbeitgeber sie nicht mehr optimal unterstützen. Im Übrigen ist darauf hinzuweisen, dass die Zahl der Streitfälle in diesem Bereich nicht sehr hoch ist.

Aufgrund dieser Ausführungen hält es der Staatsrat nicht für angebracht, die von den Motionsurhebern vorgeschlagenen Bestimmungen einzuführen. Demzufolge empfiehlt er dem Grossen Rat, die Motion abzulehnen.

Den 18. November 2019

¹ Eingereicht am 7. Juni 2019, begründet am 11. Juni 2019, TGR S. 2061.

² Pierre Tercier, *Les contrats spéciaux*, Zürich, Basel, Genf 2003, 3. Ausgabe, S. 292 f., Nr. 2030 ff.; David Lachat, Pierre Stastny, in: Grobet/Thorens/Rubli/Stastny, *Editions de l'ASLOCA romande, Le bail à loyer*, Lausanne 2019, S. 444 ff.

³ Sylvain Marchand, in: François Bohnet/Marino Montini [Hrsg.], *Droit du bail à loyer*, Basel 2010, S. 255 f.; Lachat, Stastny, op. cit., S. 429 ff., Nr. 1.2 ff.

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den
Seiten 3316ff.

**Motion 2019-GC-108 Jean-Daniel
Chardonnens
Régulation des cormorans et
reconstitution de la faune piscicole¹**

Réponse du Conseil d'Etat

Entre 2016 et 2018, le rendement de la pêche professionnelle dans le lac de Neuchâtel a baissé de 65%. Cette baisse sensible est due, pour l'essentiel, à la diminution des captures de corégones, principaux poissons exploités par la pêche professionnelle. La cause de ce recul n'est pas identifiée formellement d'un point de vue scientifique. Il s'agit probablement d'une conjonction de plusieurs facteurs. Des conditions de reproduction peu favorables, la pauvreté du lac en nutriments, la hausse de température de l'eau du lac suite aux dernières canicules, de possibles mortalités dans les jeunes classes d'âge et une pression de prédation importante par les cormorans ont notamment été évoquées.

Dans ce contexte difficile, les tensions se focalisent sur le grand cormoran. Avec plus de 1200 couples nicheurs répartis dans trois colonies distinctes, notre région abrite la population la plus importante de ces oiseaux piscivores en Suisse. Leur impact sur les populations de poissons et la pêche doit dès lors être pris au sérieux.

Un projet de modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel (RSF 923.5) est en cours de révision par les administrations cantonales des trois cantons concordataires. Cette modification, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2020, prévoit d'ouvrir la chasse au cormoran sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. De même, il est prévu, par une modification de l'ordonnance concernant la chasse, de créer un permis de chasse spécial pour les pêcheurs professionnels leur donnant la possibilité d'effectuer des tirs de protection à proximité de leurs filets. Afin de renforcer ces mesures, des tirs spéciaux seront réalisés dès cette année par les gardes-faune des trois cantons dès la fin de la période de protection fédérale du cormoran, actuellement fixée au 1^{er} septembre.

Les trois cantons concordataires, par l'intermédiaire de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel, composée de Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro et de Messieurs les Conseillers d'Etat Laurent Favre et Didier Castella, ont sensibilisé la Confédération à la situation des pêcheurs professionnels de la région par courrier du 27 juin 2019 adressé au directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Ils souhaitent en particulier traiter de la

question des pertes de rendement que le cormoran génère à la pêche professionnelle et aborder les mesures de prévention et de compensation.

La remise en état de la faune piscicole, telle que demandée par le motionnaire, nécessite en outre une connaissance et une compréhension de l'ampleur ainsi que de la cause de ces dégâts. Par rapport aux autres espèces de poissons du lac, l'impact exercé par le cormoran sur les populations n'est pas connu. Ainsi, deux expertises vont être réalisées. L'une d'elle, déjà en cours, porte sur l'immersion de déchets de poissons dans le lac de Neuchâtel par les pêcheurs professionnels. Elle vise à définir si cette pratique, autorisée à titre exceptionnel dans les lacs suisses romands, favorise le développement des effectifs de grands cormorans. La seconde, en préparation, devrait permettre d'approfondir les connaissances sur l'importance des dommages causés par le cormoran aux engins de pêche ainsi que sur le régime alimentaire actuel de l'espèce. A relever que l'effort actuel de repeuplement pour le lac de Neuchâtel, qui est parmi les plus importants de Suisse, n'est pas remis en cause par les trois cantons concordataires. Il est maintenu.

En conclusion et sur la base des considérations qui précèdent, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter cette motion, qui va dans le sens des mesures déjà en cours d'élaboration, et qui devraient aboutir à une modification du concordat sur la chasse sur le lac de Neuchâtel. En cas de prise en considération de la présente motion par le Grand Conseil, et pour donner suite au mandat 2019-GC-145, le Conseil d'Etat examinera par ailleurs l'opportunité d'une modification de la loi du 14 novembre 1996 sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha; RSF 922.1) sur la question de l'indemnisation des dégâts au matériel de pêche imputables au cormoran.

Le 12 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération
de cet instrument se trouvent aux pages 3528ss.

**Motion 2019-GC-108 Jean-Daniel
Chardonnens
Regulierung des Kormorans und
Wiederaufbau der Fischfauna²**

Antwort des Staatsrats

Zwischen 2016 und 2018 sank der Ertrag der Berufsfischerei im Neuenburgersee um 65%. Dieser deutliche Rückgang ist im Wesentlichen auf den kleineren Fangertrag beim Felchen zurückzuführen, dem für die Berufsfischerei wichtigsten Fisch. Der Grund für diesen Rückgang ist aus wissenschaftli-

¹ Déposée le 13 juin 2019, développée le 19 juin 2019, BGC p. 2062.

² Eingereicht am 13. Juni 2019, begründet am 19. Juni 2019, TGR S. 2062.

cher Sicht nicht formell ermittelt. Wahrscheinlich sind mehrere Faktoren dafür verantwortlich, unter anderem ungünstige Reproduktionsbedingungen, die Nährstoffarmut im See, der Anstieg der Seewassertemperatur infolge der jüngsten Hitzewellen, mögliche Mortalität in den jungen Alterskategorien und ein starker Druck durch Feinde wie den Kormoran.

In diesem schwierigen Kontext fokussieren sich die Spannungen auf den Kormoran. Mit über 1200 Brutpaaren, verteilt auf drei verschiedene Kolonien, beherbergt unsere Region die grösste Population dieser fischfressenden Vögel in der Schweiz. Ihr Einfluss auf die Fischbestände und die Fischerei muss daher ernst genommen werden.

Die kantonalen Verwaltungen der drei Konkordatskantone überarbeiten derzeit einen Änderungsentwurf des Konkordats über die Jagd auf dem Neuenburgersee (SGF 923.5). Diese Änderung soll 2020 in Kraft treten und sieht vor, die Jagd auf den Kormoran auf dem Neuenburger- und dem Murtensee zu öffnen. Zudem soll durch eine Änderung der Jagdverordnung ein Spezialjagdpatent für die Berufsfischer geschaffen werden, mit dem sie in der Nähe ihrer Netze Abschlüsse zum Schutz der Netze vornehmen können. Um diese Massnahmen zu verstärken, werden die Wildhüter-Fischereiaufseher der drei Kantone ab diesem Jahr nach dem Ende der bundesrechtlichen Schonzeit für den Kormoran, derzeit ab dem 1. September, Spezialabschlüsse vornehmen.

Mit einem Schreiben vom 27. Juni 2019 an den Direktor des Bundesamts für Umwelt haben die drei Konkordatskantone über die Interkantonale Kommission für die Fischerei im Neuenburgersee, bestehend aus Staatsrätin Jacqueline de Quattro sowie den Staatsräten Laurent Favre und Didier Castella, den Bund auf die Situation der Berufsfischer in der Region aufmerksam gemacht. Sie möchten insbesondere die Frage der Ertragsverluste, die die Berufsfischer durch den Kormoran erleiden, und die Präventions- und Kompensationsmassnahmen erläutern.

Damit die Fischfauna, wie vom Motionär verlangt, wieder instand gestellt werden kann, müssen der Umfang und die Ursache der Schäden bekannt sein und verstanden werden. Es ist nicht bekannt, welchen Einfluss der Kormoran auf die Bestände der übrigen Fischarten des Sees hat. Es werden daher zwei Gutachten erstellt. In einem Gutachten, das bereits läuft, geht es um das Versenken von Fischabfällen im Neuenburgersee durch die Berufsfischer. Dabei soll festgestellt werden, ob diese in den Seen der Westschweiz ausnahmsweise erlaubte Praxis die Entwicklung der Kormoranbestände begünstigt. Vom zweiten Gutachten, das derzeit vorbereitet wird, werden vertiefte Kenntnisse zum Umfang der Schäden durch Kormorane an Fischereigeräten sowie zur aktuellen Ernährungsweise der Art erwartet. Die derzeitigen Bemühungen um Wiederbevölkerung des Neuenburgersees, die zu den umfangreichsten in der Schweiz gehören, werden

von den drei Konkordatskantonen nicht in Frage gestellt. Die Besatzarbeiten werden weitergeführt.

Aufgrund der obigen Ausführungen beantragt der Staatsrat dem Grossen Rat, diese Motion erheblich zu erklären. Sie ist im Sinne der Massnahmen, die derzeit ausgearbeitet werden und zu einer Änderung des Konkordats über die Jagd auf dem Neuenburgersee führen sollten. Im Falle einer Erheblicherklärung dieser Motion durch den Grossen Rat und um dem Auftrag 2019-GC-145 Folge zu geben, wird der Staatsrat im Übrigen auch prüfen, ob es zweckmässig ist, das Gesetz vom 14. November 1996 über die Jagd sowie den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume (JaG; SGF 922.1) hinsichtlich einer Entschädigung der vom Kormoran an den Fischereigeräten verursachten Schäden zu ändern.

Den 12. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3528ff.

Motion 2019-GC-109 Katharina Thalmann-Bolz/Dominique Butty Modification de la Loi sur le contrôle des habitants RSF 114.21.¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat relève que la modification légale demandée par les motionnaires vise un changement radical de paradigme par rapport à l'optique du législateur de 2009 au regard d'une obligation d'annonce imposée aux régies, bailleurs et logeurs. Lors de l'adoption en 2009 de la loi modifiant la loi sur le contrôle des habitants, le message du 7 septembre 2009 du Conseil d'Etat mentionnait expressément que «Contrairement à certains cantons qui ont introduit une obligation générale d'annonce (par exemple AG, JU, TG), l'art. 8a al. 1 s'en tient à une obligation subsidiaire, telle que prescrite par l'article 12 LHR (al.1). Cette disposition ne sera appliquée qu'en tant qu'ultima ratio lorsqu'un problème ne peut pas être résolu d'une autre manière. La subsidiarité implique que les informations doivent être en priorité recueillies auprès de la personne concernée, qui est soumise à l'obligation d'annonce prévue à l'art. 5».

Cependant, sensible aux arguments des motionnaires, le Conseil d'Etat estime qu'il est temps de procéder à ce changement de paradigme. En effet, la possibilité de mettre en œuvre la norme eCH-0112 dans le canton et le besoin de données plus précises en matières de contrôle des habitants

¹ Déposée le 18 juin 2019, développée le 19 juin 2019, BGC p. 2063.

apparaissent comme des motifs importants pour modifier la loi sur le contrôle des habitants actuelle.

Sur la question de la nécessité de données plus précises en matière de contrôle des habitants, le Conseil d'Etat ajoute qu'en plus de permettre une taxation correcte par Serafe et une plus grande efficacité de l'Observatoire du logement et immobilier Fribourg, ces données pourraient être requises pour plusieurs projet légaux en cours. Il relève notamment que le projet de création d'un Service national d'adresse (SNA), dont les bases légales sont actuellement en consultation sous l'égide de la Confédération, pourrait requérir des données d'habitations précises, ce que le système actuel d'annonces par les habitants eux-mêmes ne permet pas d'assurer. Cette remarque vaut également pour le projet cantonal de données de références sur les personnes, dont la mise en œuvre requerra des données actuelles et de qualité sur la population du canton, notamment en matière de domicile.

Finalement, le Conseil d'Etat relève que les communes devront introduire la norme eCH-0112 dans leurs systèmes informatiques.

Considérant les arguments exposés, la modification de la loi sur le contrôle des habitants apparaît comme opportune et correspondant aux intérêts des communes fribourgeoises.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter la présente motion.

Le 26 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3341ss.

Motion 2019-GC-109 Katharina Thalmann-Bolz/Dominique Butty Änderung des Gesetzes über die Einwohnerkontrolle SGF 114.21.1¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat weist darauf hin, dass die von den Motionen urhebern gewünschte Gesetzesänderung verglichen mit der Sichtweise des Gesetzgebers von 2009 in Bezug auf eine Meldepflicht für Liegenschaftsverwaltungen, Vermieter und Logisgeber einen radikalen Paradigmenwechsel anstrebt. Bei der Verabschiedung des Gesetzes zur Änderung des Gesetzes über die Einwohnerkontrolle im Jahr 2009 stand in der Botschaft des Staatsrats vom 7. September 2009 ausdrücklich Folgendes: «Im Gegensatz zu gewissen Kantonen, die eine allgemeine Meldepflicht eingeführt haben (z. B. AG, JU, TG), hält sich Artikel 8a Abs. 1 an eine subsidiäre Verpflichtung, wie sie in Artikel 12 RHG (Abs. 1) vorgeschrieben ist. Diese

Bestimmung wird nur als ultima ratio zur Anwendung gelangen, wenn ein Problem sich nicht auf andere Weise lösen lässt. Die Subsidiarität dieser Bestimmung setzt voraus, dass die Informationen in erster Linie bei der betroffenen Person, die nach Artikel 5 der Meldepflicht unterstellt ist, erhoben werden müssen.»

Der Staatsrat ist jedoch für die Argumente der Motionen urheber empfänglich und der Meinung, dass es Zeit für diesen Paradigmenwechsel ist. Tatsächlich stellen die Möglichkeit, den Standard eCH-0112 in unserem Kanton umzusetzen, und der Bedarf nach genaueren Daten bei der Einwohnerkontrolle wichtige Gründe für eine Änderung des heutigen Gesetzes über die Einwohnerkontrolle dar.

Zur Frage der Notwendigkeit von genaueren Daten für die Einwohnerkontrolle ergänzt der Staatsrat, dass diese nicht nur Serafe eine korrekte Besteuerung und dem Freiburger Wohnungs- und Immobilienmonitor eine bessere Zielerreichung erlauben würden, sondern ausserdem auch für mehrere laufende Gesetzesprojekte erforderlich sein könnten. Er weist insbesondere darauf hin, dass das Projekt zur Schaffung eines Nationalen Adressdienstes (NAD), dessen gesetzliche Grundlagen zurzeit Gegenstand eines Vernehmlassungsverfahrens unter Federführung des Bundes sind, genaue Einwohnerdaten erfordern könnte. Mit dem aktuellen System, in dem sich die Einwohnerinnen und Einwohner selber an- und abmelden, ist dies nicht gewährleistet. Dies gilt auch für das kantonale Projekt zu Referenzdaten von Personen, dessen Umsetzung aktuelle und hochwertige Daten über die Kantonsbevölkerung erfordern wird, namentlich was deren Wohnsitz angeht.

Schliesslich weist der Staatsrat auch darauf hin, dass die Gemeinden den Standard eCH-0112 in ihre Informatiksysteme integrieren müssen.

In Anbetracht der vorgebrachten Argumente scheint eine Änderung des Gesetzes über die Einwohnerkontrolle angebracht und im Interesse der Freiburger Gemeinden.

Abschliessend lädt der Staatsrat den Grossen Rat ein, die vorliegende Motion anzunehmen.

Den 26. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3341ff.

¹ Eingereicht am 18. Juni 2019, begründet am 19. Juni 2019, TGR S. 2063.

**Motion 2019-GC-121 Emanuel Waeber/
Stéphane Peiry
Baisse d'impôt pour la classe moyenne,
les familles et les retraités¹**

**Motion 2019-GC-136 Claude Brodard/
Nadine Gobet
Modification de la loi sur les impôts
cantonaux (LICD)²**

**Motion 2019-GC-152 Hubert Dafflon/
Francine Defferrard
Modification de la loi sur les impôts
cantonaux (LICD): Diminution de la charge
fiscale sur la classe moyenne et soutien
fiscal aux économies d'énergie et aux
énergies renouvelables³**

Réponse du Conseil d'Etat

Les motions précitées proposent un éventail important de mesures diverses qui visent toutes à réduire la charge fiscale des personnes physiques. S'il n'est pas envisageable de toutes les mettre en œuvre, le Conseil d'Etat reconnaît néanmoins la nécessité de prévoir une diminution de la charge fiscale des personnes physiques après la mise en œuvre de la réforme fiscale en faveur des entreprises et les montants importants investis dans la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Il propose dès lors de traiter ces trois motions ensemble, d'analyser les différentes propositions de manière globale, ceci en vue de développer un paquet de mesures cohérentes, qui tiennent compte des spécificités et des besoins d'agir propres à notre canton. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a défini sa stratégie dans le respect du droit fédéral (LHID particulièrement) et compte tenu des mesures qu'il doit d'ores et déjà mettre en œuvre en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises d'une part et pour alléger la fiscalité des personnes physiques (mise en œuvre de la motion Bapst/Rauber 2017-GC-96) d'autre part. Le besoin d'agir a notamment été identifié à l'appui de comparaisons intercantionales. Enfin, les réductions retenues sont maintenues dans un cadre qui tient compte de la situation financière de l'Etat et des perspectives que dresse son plan financier. A ce titre, le Conseil d'Etat relève que pour respecter l'exigence de l'équilibre des budgets futurs, il acceptera une certaine prise de risque supplémentaire dans les estimations des revenus, tout en maintenant une stricte politique budgétaire. Cette prise de risque peut s'appuyer en partie sur les écarts d'estimations constatées par le passé quant aux recettes fiscales notamment (sous-estimations récurrentes). Partant, on admet aussi que le résultat des comptes à futur pourrait s'avérer ponctuellement négatif, en cas d'écart entre recettes effectives et estimées.

Le cadre général étant posé, le Conseil d'Etat relève d'emblée que les mesures proposées par les députés Brodard/Gobet en vue de favoriser les investissements destinés à économie d'énergie et à ménager l'environnement ont d'ores et déjà été approuvées dans le cadre de la politique énergétique 2050. La mise en œuvre dans le droit cantonal sera soumise à l'approbation du Grand Conseil lors de la session du mois de novembre. La Direction des finances adoptera ensuite l'ordonnance d'exécution. Ces mesures entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020 en vertu du droit fédéral. Le Conseil d'Etat estime qu'elles répondent également à la demande d'encourager l'économie d'énergie et les énergies renouvelables des députés Dafflon/Defferrard.

Certaines mesures proposées sont contraires au droit fédéral harmonisé (LHID) et ne peuvent être mises en œuvre sans modifications préalables du droit supérieur. C'est le cas de plusieurs demandes formulées dans la motion Brodard/Gobet: le fait de ne pas tenir compte des subventions LAMAL dans l'impôt sur le revenu, de prévoir un abattement de la valeur locative pour les bénéficiaires de rentes AVS/AI ou d'admettre la déduction des contributions d'entretien des enfants adultes.

Le Conseil d'Etat est sensible à la question de l'imposition des parents divorcés. Il estime toutefois prématuré et inopportun de proposer des mesures au niveau cantonal alors que les questions de l'imposition de la famille et celle de l'imposition individuelle sont à nouveau thématiques au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat relève dans ce contexte qu'il serait erroné – et contraire aux principes constitutionnels d'imposition ainsi qu'à la jurisprudence du Tribunal fédéral – d'accorder le *splitting* aux deux contribuables divorcés. On rappellera en effet que l'objectif du *splitting* est de corriger l'augmentation de la progressivité de l'impôt induite par l'addition des revenus des contribuables mariés. Faire bénéficier les deux contribuables divorcés de cette mesure placerait les contribuables mariés dans une situation moins favorable.

Enfin, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas nécessaire d'agir pour certaines des mesures proposées: s'agissant de la suppression de l'augmentation de la valeur locative et de la baisse de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance, le Conseil d'Etat estime que les arguments avancés dans ses réponses aux motions Dafflon/Sudan 2017-GC-113 et Bapst/Rauber 2017-GC-96 restent actuels, raison pour laquelle il n'entend pas agir dans ces deux domaines. La demande d'augmenter la déduction pour l'indemnité journalière attribuée aux proches aidants ne sert à rien: aujourd'hui l'indemnité journalière maximale s'élève à 25 francs. Dès lors, la déduction de 9000 francs prévue dans la LICD permet de neutraliser entièrement ce revenu.

S'agissant des autres mesures, le Conseil d'Etat s'est attelé à procéder à une comparaison intercantonale de la charge fiscale des différents ménages, de manière à identifier les caté-

1 Déposée et développée le 5 juillet 2019, BGC p. 2067.

2 Déposée et développée le 28 août 2019, BGC p. 2511.

3 Déposée et développée le 16 septembre 2019, BGC p. 2518.

gories de contribuables fribourgeois plus vulnérables. En se basant sur la publication de l'AFC¹, les rentiers, qu'ils soient seuls ou mariés, supportent une charge fiscale comparative- ment très avantageuse. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat n'entend pas adapter les déductions sociales propres à ces catégories de contribuables. En revanche, on constate que les contribuables seuls de condition modeste supportent comparativement une charge fiscale sensiblement plus élevée. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat propose d'agir sur cette catégorie de contribuables en remodelant la déduction pour personnes seules à revenu modeste. Aujourd'hui cette déduction dégressive est sensiblement moins élevée que pour les autres catégories de contribuables. Elle est accordée aux personnes seules jusqu'à un revenu de 24 000 francs; pour

un revenu jusqu'à 12 000 francs, elle s'élève à 2500 francs. En comparaison, les contribuables seuls rentiers AVS/AI en bénéficient jusqu'à un revenu de 53 000 francs. L'écart entre ces catégories de contribuables est très important. Afin de diminuer la charge fiscale des contribuables seuls actifs de la classe moyenne, le Conseil d'Etat propose d'accorder la déduction jusqu'à un revenu de 39 000 francs et de l'augmenter à 4000 francs pour les revenus les plus bas, conformément au tableau 1. Cette modification devra être intégrée dans la loi sur les impôts cantonaux directs et générera un coût de **3,3 millions de francs pour le canton**. Les communes seraient affectées à hauteur de 2,6 millions de francs et les paroisses pour 0,3 million de francs.

Tableau 1

| INCHANGE | | | INCHANGE | | | BAREME ACTUEL | | | BAREME PROPOSE | | | INCHANGE | | |
|---|--------|-------|--|--------|--------|---|--------|-------|---|--------|-------|--|--------|-------|
| Rentier AVS/AI vivant seul sans enfant à charge | | | Rentier AVS/AI marié ou vivant seul avec enfant à charge | | | Contribuable vivant seul sans enfant à charge | | | Contribuable vivant seul sans enfant à charge | | | Contribuable marié ou vivant seul avec enfant à charge | | |
| Valeurs d'entrée | 24'000 | 9'000 | Valeurs d'entrée | 30'000 | 11'000 | Valeurs d'entrée | 12'000 | 2'500 | Valeurs d'entrée | 20'000 | 4'000 | Valeurs d'entrée | 24'000 | 5'000 |
| Palier | 1'000 | -300 | Palier | 1'000 | -400 | Palier | 1'000 | -200 | Palier | 1'000 | -200 | Palier | 1'000 | -200 |
| Déductions accordées de: à | | | Déductions accordées de: à | | | Déductions accordées de: à | | | Déductions accordées de: à | | | Déductions accordées de: à | | |
| 0 | 24'000 | 9'000 | 0 | 30'000 | 11'000 | 0 | 12'000 | 2'500 | 0 | 20'000 | 4'000 | 0 | 24'000 | 5'000 |
| 24'001 | 25'000 | 8'700 | 30'001 | 31'000 | 10'600 | 12'001 | 13'000 | 2'300 | 20'001 | 21'000 | 3'800 | 24'001 | 25'000 | 4'800 |
| 25'001 | 26'000 | 8'400 | 31'001 | 32'000 | 10'200 | 13'001 | 14'000 | 2'100 | 21'001 | 22'000 | 3'600 | 25'001 | 26'000 | 4'600 |
| 26'001 | 27'000 | 8'100 | 32'001 | 33'000 | 9'800 | 14'001 | 15'000 | 1'900 | 22'001 | 23'000 | 3'400 | 26'001 | 27'000 | 4'400 |
| 27'001 | 28'000 | 7'800 | 33'001 | 34'000 | 9'400 | 15'001 | 16'000 | 1'700 | 23'001 | 24'000 | 3'200 | 27'001 | 28'000 | 4'200 |
| 28'001 | 29'000 | 7'500 | 34'001 | 35'000 | 9'000 | 16'001 | 17'000 | 1'500 | 24'001 | 25'000 | 3'000 | 28'001 | 29'000 | 4'000 |
| 29'001 | 30'000 | 7'200 | 35'001 | 36'000 | 8'600 | 17'001 | 18'000 | 1'300 | 25'001 | 26'000 | 2'800 | 29'001 | 30'000 | 3'800 |
| 30'001 | 31'000 | 6'900 | 36'001 | 37'000 | 8'200 | 18'001 | 19'000 | 1'100 | 26'001 | 27'000 | 2'600 | 30'001 | 31'000 | 3'600 |
| 31'001 | 32'000 | 6'600 | 37'001 | 38'000 | 7'800 | 19'001 | 20'000 | 900 | 27'001 | 28'000 | 2'400 | 31'001 | 32'000 | 3'400 |
| 32'001 | 33'000 | 6'300 | 38'001 | 39'000 | 7'400 | 20'001 | 21'000 | 700 | 28'001 | 29'000 | 2'200 | 32'001 | 33'000 | 3'200 |
| 33'001 | 34'000 | 6'000 | 39'001 | 40'000 | 7'000 | 21'001 | 22'000 | 500 | 29'001 | 30'000 | 2'000 | 33'001 | 34'000 | 3'000 |
| 34'001 | 35'000 | 5'700 | 40'001 | 41'000 | 6'600 | 22'001 | 23'000 | 300 | 30'001 | 31'000 | 1'800 | 34'001 | 35'000 | 2'800 |
| 35'001 | 36'000 | 5'400 | 41'001 | 42'000 | 6'200 | 23'001 | 24'000 | 100 | 31'001 | 32'000 | 1'600 | 35'001 | 36'000 | 2'600 |
| 36'001 | 37'000 | 5'100 | 42'001 | 43'000 | 5'800 | 24'001 | | 0 | 32'001 | 33'000 | 1'400 | 36'001 | 37'000 | 2'400 |
| 37'001 | 38'000 | 4'800 | 43'001 | 44'000 | 5'400 | | | | 33'001 | 34'000 | 1'200 | 37'001 | 38'000 | 2'200 |
| 38'001 | 39'000 | 4'500 | 44'001 | 45'000 | 5'000 | | | | 34'001 | 35'000 | 1'000 | 38'001 | 39'000 | 2'000 |
| 39'001 | 40'000 | 4'200 | 45'001 | 46'000 | 4'600 | | | | 35'001 | 36'000 | 800 | 39'001 | 40'000 | 1'800 |
| 40'001 | 41'000 | 3'900 | 46'001 | 47'000 | 4'200 | | | | 36'001 | 37'000 | 600 | 40'001 | 41'000 | 1'600 |
| 41'001 | 42'000 | 3'600 | 47'001 | 48'000 | 3'800 | | | | 37'001 | 38'000 | 400 | 41'001 | 42'000 | 1'400 |
| 42'001 | 43'000 | 3'300 | 48'001 | 49'000 | 3'400 | | | | 38'001 | 39'000 | 200 | 42'001 | 43'000 | 1'200 |
| 43'001 | 44'000 | 3'000 | 49'001 | 50'000 | 3'000 | | | | 39'001 | | 0 | 43'001 | 44'000 | 1'000 |
| 44'001 | 45'000 | 2'700 | 50'001 | 51'000 | 2'600 | | | | | | | 44'001 | 45'000 | 800 |
| 45'001 | 46'000 | 2'400 | 51'001 | 52'000 | 2'200 | | | | | | | 45'001 | 46'000 | 600 |
| 46'001 | 47'000 | 2'100 | 52'001 | 53'000 | 1'800 | | | | | | | 46'001 | 47'000 | 400 |
| 47'001 | 48'000 | 1'800 | 53'001 | 54'000 | 1'400 | | | | | | | 47'001 | 48'000 | 200 |
| 48'001 | 49'000 | 1'500 | 54'001 | 55'000 | 1'000 | | | | | | | 48'001 | | 0 |
| 49'001 | 50'000 | 1'200 | 55'001 | 56'000 | 600 | | | | | | | | | |
| 50'001 | 51'000 | 900 | 56'001 | 57'000 | 200 | | | | | | | | | |
| 51'001 | 52'000 | 600 | 57'001 | | 0 | | | | | | | | | |
| 52'001 | 53'000 | 300 | | | | | | | | | | | | |
| 53'001 | | 0 | | | | | | | | | | | | |

La motion Dafflon – Defferrard propose le dégel des déductions fiscales pour primes d'assurance-maladie. Dans ce contexte on relèvera d'emblée qu'à partir de 2018, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a modifié la notion de prime moyenne cantonale. Auparavant, elle était établie en se basant sur la prime (moyenne) payée pour l'assurance obligatoire des soins pour une personne ayant une franchise de 300 francs (y compris l'assurance accidents). Dorénavant cette prime est appelée «prime standard». Etant donné

la multitude de modèles de primes différents qui existent aujourd'hui, l'OFSP calcule dorénavant la prime moyenne en se fondant sur différentes moyennes pour avoir une meilleure vue d'ensemble de ces primes. Il utilise dorénavant comme chiffre-clé la moyenne pondérée de l'ensemble des quelques 250 000 primes existantes (selon les franchises et les modèles choisis). Selon l'OFSP, cette moyenne est plus représentative de la charge réelle des assurés. Elle est cependant plus basse que la prime standard calculée selon l'ancienne méthode. Par souci d'exhaustivité on précisera que l'on considère la prime standard lors de la détermination des prestations complémentaires.

¹ Confédération suisse, Administration fédérale des contributions, «Charge fiscale en Suisse en 2018, chefs-lieux des cantons – chiffres cantonaux», en ligne: <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/allgemein/steuerstatistiken/fachinformationen/steuerbelastungen/steuerbelastung/steuerbelastung-in-den-kantonshauptorten-2018.html>

Jusqu'en 2013, le montant de déduction admis fiscalement pour tenir compte des primes d'assurance-maladie était établi en se basant sur la prime moyenne cantonale avec franchise minimale (y compris l'assurance accidents), soit la nouvelle prime standard. Ainsi, le montant évoluait chaque année. Lors de son programme de mesures structurelles et d'économie 2013–2016, le Conseil d'Etat a gelé l'évolution de cette déduction à hauteur du montant de la prime moyenne (standard) cantonale 2013. Si les constats relevés dans la réponse au mandat Defferrard 2017-GC-94 restent valables, le Conseil d'Etat remarque malgré tout que les primes pour les adultes ont augmenté de 25% depuis 2013, si l'on compare l'évolution des primes standards. Si les primes ont peu augmenté cette année, le canton de Fribourg subit toutefois une augmentation plus élevée que les autres cantons en raison du rattrapage des autres années. Au vu de cette évolution, des modifications intervenues et en tenant compte du fait que le canton de Fribourg reste l'un des cantons qui octroie une déduction pour les primes d'assurance-maladie élevée, le Conseil d'Etat propose de procéder à un dégel partiel de la déduction pour les primes d'assurance-maladie, à hauteur de 10%. Comme les primes pour jeunes en formation ont évolué de seulement 4,2% depuis 2013, elles ne sont pas adaptées au-delà de la prime standard cantonale 2020 de 4210 francs.

Dès lors, les déductions évolueront comme suit:

- > Déduction adulte: 4380 francs à 4810 francs
- > Déduction jeune: 4040 francs à 4210 francs
- > Déduction enfant: 1040 francs à 1140 francs

L'augmentation de ces déductions entraînera des pertes fiscales cantonales de l'ordre de **10,8 millions de francs**. Les communes seront impactées à hauteur de 8,1 millions de francs et les paroisses pour un montant estimé à 1,06 million de francs. La mise en œuvre ne nécessite pas de modification de lois. Le Conseil d'Etat procédera à l'adaptation, par voie d'ordonnance, en septembre 2020, pour une entrée en vigueur en 2021.

La motion Brodard – Gobet demande entre autres au Conseil d'Etat d'examiner le niveau des déductions des frais de garde par des tiers. Une augmentation de la déduction maximale pourrait encourager les femmes à avoir une activité lucrative, voire à augmenter leur taux d'activité afin de faire face au risque de pénurie de personnel qualifié sur le marché du travail. Le Conseil d'Etat est sensible à cette question et est conscient des changements prévus dans ce domaine au niveau fédéral. C'est la raison pour laquelle il propose d'augmenter la déduction maximale des frais de garde par des tiers (pour l'impôt cantonal) de 6000 à 8000 francs. Il est toutefois difficile d'estimer les conséquences fiscales de cette modification, étant donné que les bases de données du service cantonal des contributions ne permettent pas d'identifier dans quelle mesure les contribuables seraient touchés. Néan-

moins, le coût prévisible pourrait se situer entre 300 000 et 500 000 francs.

S'agissant de la demande visant à diminuer le coefficient d'impôt, il faut rappeler que l'art. 41 al. 1 de la loi sur les finances de l'Etat (RSF 610.1) prévoit que le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est fixé chaque année par le Grand Conseil en fonction du résultat du *budget*. C'est la raison pour laquelle la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs est toujours débattue en même temps que le budget de l'année suivante. L'art. 41 al. 2 précise en outre que le Grand Conseil peut majorer ou réduire de 20% au plus le coefficient annuel des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal. Enfin, compte tenu de la situation budgétaire 2020 présentée par le Conseil d'Etat le 9 octobre 2019 qui prévoit un budget à l'équilibre avec une progression identique des charges et des revenus malgré une intégration complète de la réforme fiscale, le Conseil d'Etat estime qu'il est envisageable de réduire le coefficient d'impôt sur le revenu pour la période 2021. Il propose de réduire le coefficient à 98% pour l'impôt sur le revenu pour 2021. Cette réduction entraînera des pertes de recettes fiscales de l'ordre de **16 millions de francs**. Le Conseil d'Etat n'envisage en revanche pas d'adapter le coefficient d'impôt sur la fortune, étant donné que le barème d'impôt sur la fortune sera adapté dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Bapst/Rauber (2017-GC-96). L'adaptation du coefficient devra être prévue dans la loi fixant le coefficient d'impôt pour 2021. Les communes et les paroisses ne sont pas impactées par une modification du coefficient cantonal.

Récapitulation

Afin d'alléger la fiscalité des personnes physique, le Conseil d'Etat propose le fractionnement des motions en retenant les mesures suivantes:

- > motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry: modification du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu de 2%, pour un coût de 16 millions de francs. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion;
- > motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry et motion 2019-GC-136 Brodard/Gobet: déduction pour contribuable célibataire modeste, pour un coût cantonal de 3,3 millions de francs. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion;
- > motion 2019-GC-136 Brodard/Gobet: déduction des frais de garde par des tiers, pour un coût cantonal estimé entre 300 000 et 500 000 francs. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

- > motion 2019-GC-152 Dafflon/Defferrard: dégel partiel de la déduction pour l'assurance maladie de 15%, pour un coût cantonal de 10,8 millions de francs. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

Le coût total de ces mesures s'élève à 30,4 millions de francs pour le canton auquel s'ajoutent les montants pour la mise en œuvre de la motion Bapst/Rauber 2017-GC-96 qui vise à modifier le barème d'impôt sur la fortune et à alléger l'imposition des titres non cotés.

Ce faisant, le Conseil d'Etat estime tenir compte de la volonté des différents motionnaires de réduire, globalement, l'imposition des personnes physiques de la classe moyenne.

Le 18 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3329ss.

—

Motion 2019-GC-121 Emanuel Waeber/ Stéphane Peiry Steuersenkung für den Mittelstand, die Familien und die Pensionierten¹

Motion 2019-GC-136 Claude Brodard/ Nadine Gobet Änderung des Gesetzes über die Kantonssteuern (DStG)²

Motion 2019-GC-152 Hubert Dafflon/ Francine Defferrard Änderung des Gesetzes über die Kantons- steuern (DStG): Steuersenkung für den Mittelstand und steuerliche Entlastung für das Energiesparen und die erneuerbaren Energien³

Antwort des Staatsrats

Diese Motionen enthalten ein breites Spektrum an diversen Massnahmenvorschlägen, die alle auf eine steuerliche Entlastung der natürlichen Personen abzielen. Obwohl es nicht möglich ist, sie alle umzusetzen, ist sich der Staatsrat bewusst, dass nach der Umsetzung der Steuerreform zugunsten der Unternehmen und den grossen Investitionen in die Pensionskasse des Staatspersonals die Steuerlast der natürlichen Personen gesenkt werden muss. Er schlägt deshalb vor, diese drei Motionen zusammen zu behandeln und die verschiedenen Anträge global zu analysieren, um ein kohärentes Massnahmenpaket zusammenzustellen, das den Besonderheiten und dem Handlungsbedarf unseres Kantons

entspricht. In diesem Kontext hat der Staatsrat seine Strategie definiert, in Einhaltung des Bundesrechts (besonders StHG) und unter Berücksichtigung der Massnahmen, die er bereits umsetzen muss, einerseits in Zusammenhang mit der Unternehmenssteuerreform und andererseits zur steuerlichen Entlastung der natürlichen Personen (Umsetzung der Motion Bapst/Rauber 2017-GC-96). Dass Handlungsbedarf besteht, hat sich insbesondere im Vergleich mit anderen Kantonen gezeigt. Zudem wurde der Rahmen für die berücksichtigten Steuersenkungen so festgelegt, dass der Finanzlage des Staates und den in seinem Finanzplan aufgezeigten Finanzperspektiven Rechnung getragen wird. Diesbezüglich weist der Staatsrat darauf hin, dass er im Hinblick auf das Erfordernis des ausgeglichenen Haushalts künftig bereit ist, bei den Ertragsschätzungen ein gewisses zusätzliches Risiko einzugehen, gleichzeitig aber an einer strikten Budgetpolitik festhält. Diese Risikobereitschaft beruht teilweise auf den beobachteten Schätzungsabweichungen namentlich bei den Steuererträgen (wiederholt zu tief geschätzte Erträge). Damit wird allerdings auch in Kauf genommen, dass künftige Rechnungsergebnisse je nach Differenz zwischen effektiven und geschätzten Einnahmen punktuell negativ ausfallen können.

Nach dieser einleitenden Erläuterung weist der Staatsrat zunächst darauf hin, dass die von den Grossräten Brodard/Gobet vorgeschlagenen Massnahmen zur Förderung der Investitionen, die dem Energiesparen und dem Umweltschutz dienen, schon im Rahmen Energiestrategie 2050 gebilligt worden sind. Die Umsetzung im kantonalen Steuerrecht wird in der Novembersession zur Genehmigung vor den Grossen Rat kommen. Anschliessend wird die Finanzdirektion die Ausführungsverordnung verabschieden. Diese Massnahmen werden gemäss Bundesrecht dann am 1. Januar 2020 in Kraft treten. Nach Auffassung des Staatsrats erfüllen sie auch die von den Grossräten Dafflon/Defferrard geforderte Förderung des Energiesparens und der erneuerbaren Energien.

Einige Massnahmenvorschläge widersprechen dem harmonisierten Bundesrecht (StHG) und können nicht ohne vorherige Änderung des übergeordneten Rechts umgesetzt werden. Dies ist bei mehreren in der Motion Brodard/Gobet gestellten Forderungen der Fall: Nichtberücksichtigung der Prämienverbilligung bei der Einkommenssteuer, geringerer Eigenmietwert für AHV/IV-Rentner oder auch Abzugsfähigkeit der Unterhaltsbeiträge an erwachsene Kinder.

Dem Staatsrat liegt die Frage der Besteuerung geschiedener Eltern am Herzen, er hält es aber für verfrüht und unzweckmässig, auf kantonaler Ebene Massnahmen vorzuschlagen, während die Fragen der Familienbesteuerung und der Individualbesteuerung auf eidgenössischer Ebene erneut thematisiert werden. Der Staatsrat meint dazu weiter, es wäre verfehlt – und würde den verfassungsrechtlichen Besteuerungsgrundsätzen sowie der bundesgerichtlichen Rechtsprechung widersprechen – beiden geschiedenen Steuerpflichtigen das Splitting zu gewähren. Es sei daran erinnert, dass der Zweck des Splittings

1 Eingereicht und begründet am 5. Juli 2019, TGR S. 2067.

2 Eingereicht und begründet am 28. August 2019, TGR S. 2511.

3 Eingereicht und begründet am 16. September 2019, TGR S. 2518.

effektiv darin besteht, die Steuerprogressivität zu brechen, die sich dadurch ergibt, dass die Einkommen der verheirateten Steuerpflichtigen zusammengezählt werden. Die beiden geschiedenen Steuerpflichtigen davon profitieren zu lassen, würde die verheirateten Steuerpflichtigen benachteiligen.

Schliesslich ist der Staatsrat der Auffassung, dass für einige Massnahmenvorschläge kein Handlungsbedarf besteht: Was die Aufhebung der Eigenmietwerterhöhung und die geringere Besteuerung der Kapitalleistungen aus Vorsorge betrifft, so ist nach Ansicht des Staatsrats die Argumentation in seiner Antwort auf die Motionen Dafflon/Sudan 2017-GC-113 und Bapst/Rauber 2017-GC-96 immer noch aktuell, weshalb er in diesen beiden Bereichen nichts unternehmen will. Die geforderte Erhöhung des Abzugs für das den pflegenden Angehörigen bezahlte Taggeld läuft ins Leere: Heute beträgt das maximale Taggeld 25 Franken und lässt sich also mit dem im DStG vorgesehenen Abzug von 9000 Franken vollständig neutralisieren.

Hinsichtlich der weiteren Massnahmen hat der Staatsrat einen interkantonalen Vergleich der steuerlichen Belastung der verschiedenen Haushalte in die Wege geleitet, um zu ermitteln, bei welchen Kategorien von Steuerpflichtigen in Freiburg Handlungsbedarf besteht. Gestützt auf die Publikation der Eidgenössischen Steuerverwaltung¹ tragen Rentempfänger/innen, ob ledig oder verheiratet, eine ver-

gleichsweise geringe Steuerbelastung. Aus diesem Grund will der Staatsrat die Sozialabzüge für diese Kategorie von Steuerpflichtigen auch nicht anpassen. Hingegen ist festzustellen, dass die Steuerpflichtigen in bescheidenen Verhältnissen eine vergleichsweise erheblich höhere Steuerbelastung tragen. Deshalb schlägt der Staatsrat vor, etwas für diese Kategorie von Steuerpflichtigen zu tun und den Abzug für Alleinstehende mit bescheidenem Einkommen anzupassen. Heute ist dieser degressive Abzug viel weniger hoch als für die anderen Kategorien von Steuerpflichtigen. Er wird Alleinstehenden bis zu einem Einkommen von 24 000 Franken gewährt; für ein Einkommen bis zu 12 000 Franken beträgt er 2500 Franken. Zum Vergleich: Alleinstehenden AHV/IV-Rentenbezüglerinnen und -bezügler wird der Abzug bis zu einem Einkommen von 53 000 Franken gewährt. Der Unterschied zwischen diesen Kategorien von Steuerpflichtigen ist sehr gross. Um die aktiven alleinstehenden Steuerpflichtigen des Mittelstands steuerlich zu entlasten, schlägt der Staatsrat vor, den Abzug bis zu einem Einkommen von 39 000 Franken zu gewähren und ihn für tiefere Einkommen auf 4000 Franken zu erhöhen, wie in Tabelle 1 dargestellt. Diese Änderung muss im Gesetz über die direkten Kantonssteuern verankert werden und wird Kosten in Höhe von **3,3 Millionen Franken** nach sich ziehen. Für die Gemeinden wären es 2,6 Millionen Franken und für die Pfarreien und Kirchgemeinden 0,3 Millionen Franken.

Tabelle 1

| UNVERÄNDERT | | | UNVERÄNDERT | | | GELTENDER STEUERTARIF | | | VORGESCHLAGENER STEUERTARIF | | | UNVERÄNDERT | | | |
|---|--------|--------|--|--------|--------|---|--------|--------|---|--------|--------|--|--------|--------|-------|
| Alleinstehende AHV/IV-Rentenbezügler ohne Kinderunterhaltspflicht | | | Verheiratete oder alleinstehende AHV/IV-Rentenbezügler mit Kinderunterhaltspflicht | | | Alleinstehende ohne Kinderunterhaltspflicht | | | Alleinstehende ohne Kinderunterhaltspflicht | | | Verheiratete oder Alleinstehende mit Kinderunterhaltspflicht | | | |
| Ausgangswerte | 24'000 | 9'000 | Ausgangswerte | 30'000 | 11'000 | Ausgangswerte | 12'000 | 2'500 | Ausgangswerte | 20'000 | 4'000 | Ausgangswerte | 24'000 | 5'000 | |
| Stufe | 1'000 | -300 | Stufe | 1'000 | -400 | Stufe | 1'000 | -200 | Stufe | 1'000 | -200 | Stufe | 1'000 | -200 | |
| Gewährte Abzüge | | | Gewährte Abzüge | | | Gewährte Abzüge | | | Gewährte Abzüge | | | Gewährte Abzüge | | | |
| von: | | | von: | | | von: | | | von: | | | von: | | | |
| | 0 | 24'000 | 9'000 | 0 | 30'000 | 11'000 | 0 | 12'000 | 2'500 | 0 | 20'000 | 4'000 | 0 | 24'000 | 5'000 |
| | 24'001 | 25'000 | 8'700 | 30'001 | 31'000 | 10'600 | 12'001 | 13'000 | 2'300 | 20'001 | 21'000 | 3'800 | 24'001 | 25'000 | 4'800 |
| | 25'001 | 26'000 | 8'400 | 31'001 | 32'000 | 10'200 | 13'001 | 14'000 | 2'100 | 21'001 | 22'000 | 3'600 | 25'001 | 26'000 | 4'600 |
| | 26'001 | 27'000 | 8'100 | 32'001 | 33'000 | 9'800 | 14'001 | 15'000 | 1'900 | 22'001 | 23'000 | 3'400 | 26'001 | 27'000 | 4'400 |
| | 27'001 | 28'000 | 7'800 | 33'001 | 34'000 | 9'400 | 15'001 | 16'000 | 1'700 | 23'001 | 24'000 | 3'200 | 27'001 | 28'000 | 4'200 |
| | 28'001 | 29'000 | 7'500 | 34'001 | 35'000 | 9'000 | 16'001 | 17'000 | 1'500 | 24'001 | 25'000 | 3'000 | 28'001 | 29'000 | 4'000 |
| | 29'001 | 30'000 | 7'200 | 35'001 | 36'000 | 8'600 | 17'001 | 18'000 | 1'300 | 25'001 | 26'000 | 2'800 | 29'001 | 30'000 | 3'800 |
| | 30'001 | 31'000 | 6'900 | 36'001 | 37'000 | 8'200 | 18'001 | 19'000 | 1'100 | 26'001 | 27'000 | 2'600 | 30'001 | 31'000 | 3'600 |
| | 31'001 | 32'000 | 6'600 | 37'001 | 38'000 | 7'800 | 19'001 | 20'000 | 900 | 27'001 | 28'000 | 2'400 | 31'001 | 32'000 | 3'400 |
| | 32'001 | 33'000 | 6'300 | 38'001 | 39'000 | 7'400 | 20'001 | 21'000 | 700 | 28'001 | 29'000 | 2'200 | 32'001 | 33'000 | 3'200 |
| | 33'001 | 34'000 | 6'000 | 39'001 | 40'000 | 7'000 | 21'001 | 22'000 | 500 | 29'001 | 30'000 | 2'000 | 33'001 | 34'000 | 3'000 |
| | 34'001 | 35'000 | 5'700 | 40'001 | 41'000 | 6'600 | 22'001 | 23'000 | 300 | 30'001 | 31'000 | 1'800 | 34'001 | 35'000 | 2'800 |
| | 35'001 | 36'000 | 5'400 | 41'001 | 42'000 | 6'200 | 23'001 | 24'000 | 100 | 31'001 | 32'000 | 1'600 | 35'001 | 36'000 | 2'600 |
| | 36'001 | 37'000 | 5'100 | 42'001 | 43'000 | 5'800 | 24'001 | | 0 | 32'001 | 33'000 | 1'400 | 36'001 | 37'000 | 2'400 |
| | 37'001 | 38'000 | 4'800 | 43'001 | 44'000 | 5'400 | | | | 33'001 | 34'000 | 1'200 | 37'001 | 38'000 | 2'200 |
| | 38'001 | 39'000 | 4'500 | 44'001 | 45'000 | 5'000 | | | | 34'001 | 35'000 | 1'000 | 38'001 | 39'000 | 2'000 |
| | 39'001 | 40'000 | 4'200 | 45'001 | 46'000 | 4'600 | | | | 35'001 | 36'000 | 800 | 39'001 | 40'000 | 1'800 |
| | 40'001 | 41'000 | 3'900 | 46'001 | 47'000 | 4'200 | | | | 36'001 | 37'000 | 600 | 40'001 | 41'000 | 1'600 |
| | 41'001 | 42'000 | 3'600 | 47'001 | 48'000 | 3'800 | | | | 37'001 | 38'000 | 400 | 41'001 | 42'000 | 1'400 |
| | 42'001 | 43'000 | 3'300 | 48'001 | 49'000 | 3'400 | | | | 38'001 | 39'000 | 200 | 42'001 | 43'000 | 1'200 |
| | 43'001 | 44'000 | 3'000 | 49'001 | 50'000 | 3'000 | | | | 39'001 | | 0 | 43'001 | 44'000 | 1'000 |
| | 44'001 | 45'000 | 2'700 | 50'001 | 51'000 | 2'600 | | | | | | | 44'001 | 45'000 | 800 |
| | 45'001 | 46'000 | 2'400 | 51'001 | 52'000 | 2'200 | | | | | | | 45'001 | 46'000 | 600 |
| | 46'001 | 47'000 | 2'100 | 52'001 | 53'000 | 1'800 | | | | | | | 46'001 | 47'000 | 400 |
| | 47'001 | 48'000 | 1'800 | 53'001 | 54'000 | 1'400 | | | | | | | 47'001 | 48'000 | 200 |
| | 48'001 | 49'000 | 1'500 | 54'001 | 55'000 | 1'000 | | | | | | | 48'001 | | 0 |
| | 49'001 | 50'000 | 1'200 | 55'001 | 56'000 | 600 | | | | | | | | | |
| | 50'001 | 51'000 | 900 | 56'001 | 57'000 | 200 | | | | | | | | | |
| | 51'001 | 52'000 | 600 | 57'001 | | 0 | | | | | | | | | |
| | 52'001 | 53'000 | 300 | | | | | | | | | | | | |
| | 53'001 | 0 | | | | | | | | | | | | | |

¹ Confédération suisse, Administration fédérale des contributions, «Charge fiscale en Suisse en 2018, chefs-lieux des cantons – chiffres cantonaux», en ligne: <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/allgemein/steuerstatistiken/fachinformationen/steuerbelastungen/steuerbelastung/steuerbelastung-in-den-kantonshauptorten-2018.html>

Die Motion Dafflon/Defferrard verlangt die Wiederzulassung der Erhöhung der Steuerabzüge für die Krankenkassenprämien. Dazu ist zu sagen, dass das Bundesamt für Gesundheit (BAG) ab 2018 die Definition des Begriffs der kantonalen Durchschnittsprämie geändert hat. Vorher fusste diese auf der Durchschnittsprämie für die obligatorische Krankenpflegeversicherung einer Person mit 300 Franken Franchise, mit Unfalldeckung. Neu wird diese Prämie als «Standardprämie» bezeichnet. Angesichts der Vielzahl der heutigen Prämienmodelle berechnet das BAG neu anhand verschiedener Durchschnitte die «Mittlere Prämie», um das Ganze überschaubar zu machen. Es verwendet damit neu als Kennzahl diese mittlere Prämie, bei der es sich um den gewichteten Durchschnitt über alle rund 250 000 existierenden Prämien (je nach Franchise und gewähltem Modell) handelt. Gemäss BAG ist diese mittlere Prämie repräsentativer in Bezug auf die effektive Höhe der Kosten. Sie ist allerdings niedriger als die nach der alten Methode berechnete Standardprämie. Der Vollständigkeit halber sei angemerkt, dass für die Berechnung der Ergänzungsleistungen die Standardprämie massgebend bleibt.

Bis 2013 wurde der Betrag des steuerlich zulässigen Abzugs für die Krankenkassenprämien auf der Basis der kantonalen Durchschnittsprämie mit Minimalfranchise (einschliesslich Unfallversicherung) (neu = Standardprämie) festgelegt, wodurch der Betrag jedes Jahr gestiegen ist. In seinem Struktur- und Massnahmenprogramm 2013–2016 hat der Staatsrat diesen Abzug auf dem Betrag der kantonalen Durchschnittsprämie 2013 (Standardprämie) eingefroren. Auch wenn die Feststellungen in der Antwort auf den Auftrag Defferrard 2017-GC-94 ihre Gültigkeit behalten, stellt der Staatsrat dennoch fest, dass die Prämien für Erwachsene seit 2013 um 25% gestiegen sind, wenn man die Entwicklung der Standardprämien vergleicht. Zwar sind die Prämien in diesem Jahr nicht stark gestiegen, dennoch ist der Prämienanstieg im Kanton Freiburg aufgrund des Nachholbedarfs aus den Vorjahren höher als in den anderen Kantonen. In Anbetracht dieser Entwicklung, der eingetretenen Änderungen und unter Berücksichtigung der Tatsache, dass der Kanton Freiburg zu den Kantonen gehört, die einen hohen Krankenkassenprämienabzug gewähren, schlägt der Staatsrat eine teilweise Wiederzulassung höherer Krankenkassenprämienabzüge von 10% vorzusehen. Da die Prämien für junge Leute in Ausbildung seit 2013 um lediglich 4,2% gestiegen sind, werden sie nicht über die kantonale Standardprämie 2020 von 4210 Franken hinaus erhöht. Demnach sollen die Abzüge wie folgt erhöht werden:

- > Abzug Erwachsene: 4380 Franken auf 4810 Franken
- > Abzug Jugendliche: 4040 Franken auf Fr. 4210 Franken
- > Abzug Kinder: 1040 Franken auf 1140 Franken

Diese höheren Abzüge werden für den Kanton Steuerausfälle in Höhe von rund **10,8 Millionen Franken** zur Folge haben. Die Gemeinden müssen mit Steuerausfällen in Höhe von

8,1 Millionen Franken und die Pfarreien und Kirchgemeinden mit Steuerausfällen in Höhe von 1,06 Millionen Franken rechnen. Für die Umsetzung braucht es keine Gesetzesänderung. Der Staatsrat wird diese Anpassung im September 2020 mit Inkrafttreten 2021 auf dem Verordnungsweg vornehmen.

Die Motion Brodard/Gobet will unter anderem, dass der Staatsrat die Höhe der Abzüge für die Kosten der Kinderbetreuung durch Dritte prüft. Ein höherer Maximalabzug könnte dazu führen, dass mehr Frauen eine Erwerbstätigkeit aufnehmen oder ihren Beschäftigungsgrad erhöhen und so dem drohenden Fachkräftemangel auf dem Arbeitsmarkt begegnet werden kann. Der Staatsrat ist dem gegenüber sehr aufgeschlossen und sich der geplanten Änderungen auf eidgenössischer Ebene bewusst. Aus diesem Grund schlägt er vor, den Maximalabzug für diese Fremdbetreuungskosten (für die Kantonssteuer) von 6000 auf 8000 Franken zu erhöhen. Wie sich dies steuerlich auswirkt, ist allerdings schwierig abzuschätzen, da sich aus der Datenbank der Kantonalen Steuerverwaltung nicht ermitteln lässt, inwieweit die Steuerpflichtigen betroffen wären. Die Kosten lassen sich jedoch mit 300 000 bis 500 000 Franken veranschlagen.

Was die Forderung nach einer Steuerfussenkung betrifft, so ist darauf hinzuweisen, dass nach Artikel 41 Abs. 1 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (SGF 610.1) die Steuerfüsse der Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen jedes Jahr vom Grosse Rat nach Massgabe des *Voranschlagsergebnisses* festgesetzt werden. Aus diesem Grund wird über das Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern auch immer zur selben Zeit wie über den Voranschlag des nächsten Jahres beraten. Nach Artikel 41 Abs. 2 kann zudem der Grosse Rat den Steuerfuss der Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen, der Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen sowie der Minimalsteuer um höchstens 20% erhöhen oder senken. In Anbetracht der vom Staatsrat am 9. Oktober 2019 präsentierten Budgetlage 2020, wonach der Haushalt ausgeglichen ist mit einer gleichmässigen Zunahme auf der Ausgaben- und der Einnahmenseite trotz vollumfänglichem Einbezug der Steuerreform, hält es der Staatsrat für denkbar, den Einkommenssteuerfuss für die Steuerperiode 2021 zu senken und schlägt eine Senkung des Steuerfusses auf 98% für die Einkommenssteuer 2021 vor. Dies hätte Steuerausfälle in Höhe von rund **16 Millionen Franken** zur Folge. Der Staatsrat will hingegen den Vermögenssteuerfuss nicht anpassen, da der Vermögenssteuertarif im Rahmen der Umsetzung der Motion Bapst/Rauber (2017-GC-96) angepasst werden soll. Die Steuerfussanpassung muss im Gesetz über den Steuerfuss für die Steuerperiode 2021 vorgesehen werden. Eine Änderung des kantonalen Steuerfusses hat keine Auswirkungen für die Gemeinden sowie die Pfarreien und Kirchgemeinden.

Zusammenfassung

Zur steuerlichen Entlastung der natürlichen Personen schlägt der Staatsrat eine Aufteilung der Motionen mit Berücksichtigung folgender Massnahmen vor:

- > Motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry: Senkung des kantonalen Einkommenssteuerfusses um 2%, mit Kosten von 16 Millionen Franken. Sollte die Aufteilung abgelehnt werden, so beantragt der Staatsrat die Abweisung der Motion;
- > Motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry und Motion 2019-GC-136 Brodard/Gobet: Abzug für alleinstehende Steuerpflichtige in bescheidenen Verhältnissen, mit Kosten von 3,3 Millionen Franken für den Kanton. Sollte die Aufteilung abgelehnt werden, so beantragt der Staatsrat die Abweisung der Motion;
- > 2019-GC-136 Motion Brodard/Gobet: Abzug der Kosten für die Kinderbetreuung durch Dritte, mit Kosten von schätzungsweise 300 000 bis 500 000 Franken für den Kanton. Sollte die Aufteilung abgelehnt werden, so beantragt der Staatsrat die Abweisung der Motion;
- > Motion 2019-GC-152 Dafflon/Defferrard: Wiederzulassung von um 15% höherer Krankenkassenprämienabzüge, mit Kosten von 10,8 Millionen Franken für den Kanton. Sollte die Aufteilung abgelehnt werden, so beantragt der Staatsrat die Abweisung der Motion.

Die Gesamtkosten dieser Massnahmen belaufen sich auf 30,4 Millionen Franken für den Kanton, wozu noch die Beträge für die Umsetzung der Motion Bapst/Rauber 2017-GC-96 kommen, wonach der Vermögenssteuertarif geändert und die Besteuerung nicht börsenkotierter Wertchriften gelockert werden soll.

Der Staatsrat geht davon aus, damit dem Anliegen der verschiedenen Motionäre, die natürlichen Personen aus dem Mittelstand steuerlich insgesamt zu entlasten, zu entsprechen.

Den 18. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3329ff.

Motion 2019-GC-123 Pierre Mauron/ Grégoire Kubski Mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes¹

Réponse du Conseil d'Etat

Après avoir soumis le texte de la motion aux tribunaux des prud'hommes ainsi qu'au Tribunal cantonal, le Conseil d'Etat, en accord avec les autorités consultées, fait siens les arguments développés par les motionnaires.

Actuellement, le nombre d'affaires portées en justice qui ont trait – même partiellement – à des litiges ressortant de la loi sur l'égalité est extrêmement restreint dans notre canton. L'on ignore si cela est dû à une méconnaissance des possibilités qu'offre la loi sur l'égalité ou à la crainte d'échouer à prouver les faits à la base des prétentions que fait valoir une partie en justice.

C'est pourquoi il serait judicieux d'optimiser l'attraction de compétence de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail, non seulement pour faciliter l'accès à la justice pour les justiciables, mais aussi pour permettre à ladite Commission de se voir attribuer plus souvent les dossiers touchant à une question d'égalité qui devraient lui être attribués au vu de sa spécificité.

Dès lors, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter cette motion. Il soumettra au Grand Conseil, dans le délai légal, un projet de modification de la loi sur la justice.

Le 18 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3319ss.

Motion 2019-GC-123 Pierre Mauron/ Grégoire Kubski Umsetzung des Gesetzes über die Gleichstellung von Frau und Mann²

Antwort des Staatsrats

Nachdem der Staatsrat die Motion den Arbeitsgerichten und dem Kantonsgericht vorgelegt hat, schliesst er sich im Einverständnis mit den befragten Behörden den Argumenten der Motionsurheber an.

Die Zahl der vor Gericht gebrachten Fälle, die – zumindest teilweise – mit Streitigkeiten aus dem Anwendungsbereich des Gleichstellungsgesetzes in Zusammenhang stehen, ist

¹ Déposée et développée le 25 juin 2019, BGC p. 2510.

² Eingereicht und begründet am 25. Juni 2019, TGR S. 2510.

in unserem Kanton heute sehr begrenzt. Es ist unklar, ob dies darauf zurückzuführen ist, dass die Möglichkeiten des Gleichstellungsgesetzes zu wenig bekannt sind, oder darauf, dass Klageberechtigte befürchten, den Sachverhalt, auf deren Grundlage sie ihre Forderungen vor Gericht geltend machen würden, nicht beweisen zu können.

Es wäre deshalb sinnvoll, die Kompetenzattraktion der Schlichtungsstelle für Gleichstellungsfragen bei Arbeitsverhältnissen zu optimieren. Dies nicht nur, um den Zugang zur Justiz für die Rechtsuchenden zu erleichtern, sondern auch damit der genannten Kommission Fälle, die eine Gleichstellungsfrage betreffen und die deshalb in ihren Kompetenzbereich fallen, häufiger übertragen werden.

Der Staatsrat beantragt Ihnen daher, die Motion anzunehmen. Er wird dem Grossen Rat innert der gesetzlichen Frist einen Entwurf zur Änderung des Justizgesetzes unterbreiten.

Den 18. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den
Seiten 3319ff.

**Mandat 2019-GC-145 Jean-Daniel
Chardonnens/Peter Wüthrich/
Michel Zadory/Sylvie Bonvin-Sansonnens/
Rose-Marie Rodriguez/Cédric Péclard/
Anne Meyer Loetscher/Violaine Cotting-
Chardonnens/Nadia Savary-Moser/
Eric Collomb
Aide financière urgente pour les pêcheurs
professionnels¹**

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur la situation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel, notamment dans sa réponse du 24 septembre 2019 à la question 2019-CE-143. Il est renvoyé à cette réponse, notamment sur la nécessité d'approfondir les causes de l'importante diminution du rendement de la pêche professionnelle enregistrée ces dernières années (65% de baisse entre 2016 et 2018). Il rappelait alors les différentes études en cours pour déterminer ces causes de manière rigoureuse, et les options qui se présentaient pour enrayer cette baisse.

Les cantons concordataires n'ont toutefois pas suspendu leurs travaux de soutien à la pêche professionnelle dans l'attente des résultats de ces études. En ce qui concerne l'exercice de la pêche, la Commission intercantonale de la pêche dans le

lac de Neuchâtel a décidé, à titre expérimental, de revoir la taille de la maille des filets à bondelles afin que ceux-ci soient adaptés à la baisse de croissance des poissons observée depuis plusieurs années dans le lac. Elle a aussi prévu de doubler le nombre autorisé de nasses à écrevisses afin de permettre aux pêcheurs de diversifier leur production. De plus, la Commission intercantonale a accepté d'octroyer aux pêcheurs qui en feraient la demande des dérogations à l'obligation de pratiquer la pêche professionnelle comme métier principal. La Commission intercantonale a aussi accepté de verser un montant unique de 2500 francs à chaque pêcheur professionnel pour leur participation aux travaux et expertises menés depuis plusieurs années sur le lac par les cantons concordataires. Enfin, les trois cantons concordataires ont décidé de maintenir l'effort actuel de repeuplement pour le lac de Neuchâtel. Il convient de relever que cet effort est actuellement parmi les plus importants de Suisse. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé en juillet 2018 de réaménager le port des pêcheurs à Delley-Portalban, afin d'offrir aux pêcheurs professionnels des infrastructures adaptées et aux normes.

Un projet de modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel (RSF 923.5) est en outre en cours de révision par les administrations cantonales des trois cantons concordataires. Cette modification, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2020, prévoit d'ouvrir la chasse au cormoran sur le lac de Neuchâtel. Une modification similaire du concordat concernant la chasse sur le lac de Morat est également prévue. De même, il est prévu, par une modification de l'ordonnance concernant la chasse, de créer un permis de chasse spécial pour les pêcheurs professionnels leur donnant la possibilité d'effectuer des tirs de protection à proximité de leurs filets. Afin de renforcer ces mesures, des tirs spéciaux sont réalisés par les gardes-faune des trois cantons depuis le 1^{er} septembre 2019, fin de la période de protection fédérale du cormoran. Ces tirs visent d'abord à effaroucher les cormorans à proximité des filets, et également à apporter des données complémentaires aux études en cours (examen des contenus stomacaux des animaux tirés pour déterminer précisément leur régime alimentaire...).

En parallèle à ces efforts au niveau cantonal et intercantonal, des démarches ont été entreprises auprès de la Confédération, comme l'a d'ailleurs demandé le Grand Conseil dans sa résolution 2019-GC-106 «Pêcheurs professionnels en difficulté». Une rencontre avec l'Office fédéral de l'environnement est prévue afin d'aborder la question des pertes de rendement que le cormoran génère à la pêche professionnelle et sur les mesures de prévention et de compensation possibles. S'agissant de ces dernières toutefois, le Conseil fédéral, dans sa réponse du 4 septembre 2019 à l'interpellation 19.3773 de la Conseillère nationale fribourgeoise Valérie Piller Carrard «Soutien aux pêcheurs professionnels face à la concurrence du cormoran», a déjà rappelé qu'un dédommagement au moyen d'un système de paiements directs aux pêcheurs a été rejeté par l'Association suisse des pêcheurs professionnels.

¹ Déposé et développé le 10 septembre 2019, BGC p. 2516.

S'agissant de l'aide cantonale directe aux pêcheurs professionnels, demandée par le mandat, soit sous une forme transitoire en attendant l'intervention de la Confédération, soit de manière pérenne, le Conseil d'Etat constate qu'il n'existe aucune base légale la rendant possible à ce jour. Les dégâts dus au cormoran doivent par ailleurs, et comme rappelé plus haut, recevoir une détermination scientifique détaillée. Plusieurs études sont ainsi en cours. A ce jour, les dégâts mentionnés, qui pourraient être pris en charge par le fonds de la faune, n'entrent pas dans le champ d'indemnisation prévu par l'article 33 de la loi du 14 novembre 1996 sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha; RSF 922.1).

Le Conseil d'Etat relève par ailleurs qu'une aide financière basée uniquement sur des considérations économiques constituerait un précédent et poserait la question de l'égalité de traitement face à d'autres branches économiques rencontrant des difficultés.

En l'absence de base légale, le Conseil d'Etat estime que le mandat est irrecevable, car les mesures préconisées ne sont pas de sa compétence (art. 79 de la loi sur le Grand Conseil; RSF 121.1). Une modification législative serait en effet nécessaire. Si le Grand Conseil devait toutefois soutenir la recevabilité du présent mandat, le Conseil d'Etat appelle à son rejet, pour les raisons exposées ci-dessus. Le Conseil d'Etat continuera toutefois à soutenir les pêcheurs sur la base des nombreuses mesures en place et en cours de développement et renvoie donc à ce sujet à sa réponse à la motion 2019-GC-108 «Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole».

Le 12 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3265ss.

—

Auftrag 2019-GC-145 Jean-Daniel Chardonnens/Peter Wüthrich/Michel Zadory/Sylvie Bonvin-Sansonnens/Rose-Marie Rodriguez/Cédric Péclard/Anne Meyer Loetscher/Violaine Cotting-Chardonnens/Nadia Savary-Moser/Eric Collomb
Dringende Finanzhilfe für die Berufsfischer¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat hatte bereits Gelegenheit, sich zur Situation der Berufsfischer auf dem Neuenburgersee zu äussern, unter anderem in seiner Antwort vom 24. September 2019 auf die Anfrage 2019-CE-143. Es sei daher auf diese Antwort verwiesen, namentlich was die Notwendigkeit betrifft, sich eingehend mit den Ursachen des bedeutenden Ertragsrückgangs der Berufsfischerei in den letzten Jahren zu befassen (Rückgang von 65% zwischen 2016 und 2018). Er wies auf die verschiedenen laufenden Studien hin, mit denen diese Ursachen genau festgestellt und die Optionen bestimmt werden sollen, mit denen diesem Rückgang Einhalt geboten werden kann.

Die Konkordatskantone haben ihre Arbeiten zur Unterstützung der Berufsfischerei in Erwartung der Ergebnisse dieser Studien jedoch nicht eingestellt. Was die Ausübung der Fischerei betrifft, so hat die Interkantonale Kommission für die Fischerei im Neuenburgersee beschlossen, probeweise die Maschenweite der Netze für den Fang der Bondelle an das seit einigen Jahren im See beobachtete verringerte Wachstum der Fische anzupassen. Zudem ist vorgesehen, die Anzahl der erlaubten Krebsreusen zu verdoppeln, um es den Fischern zu ermöglichen, ihre Produktion zu diversifizieren. Die Interkantonale Kommission ist ausserdem damit einverstanden, den Fischern, die darum ersuchen, Ausnahmen von der Pflicht zu gewähren, die Fischerei hauptberuflich auszuüben. Zudem ist die Kommission bereit, allen Berufsfischern einen einmaligen Betrag von 2500 Franken auszurichten für ihre Beteiligung an den Arbeiten und Gutachten, die seit mehreren Jahren von den Konkordatskantonen auf dem See durchgeführt werden. Schliesslich haben die drei Konkordatskantone beschlossen, die gegenwärtigen Besatzarbeiten für den Neuenburgersee weiterzuführen. Die Bemühungen um Wiederbevölkerung gehören derzeit zu den umfangreichsten in der Schweiz. Im Übrigen hat der Staatsrat im Juli 2018 beschlossen, den Fischerhafen in Delley-Portalban umzugestalten, um den Berufsfischern geeignete und den Normen entsprechende Infrastrukturen zu bieten.

Die kantonalen Verwaltungen der drei Konkordatskantone überarbeiten derzeit einen Änderungsentwurf des Konkordats über die Jagd auf dem Neuenburgersee (SGF 923.5). Diese Änderung soll 2020 in Kraft treten und sieht vor, die Jagd

¹ Eingereicht und begründet am 10. September 2019, TGR S. 2516.

auf den Kormoran auf dem Neuenburgersee zu öffnen. Eine entsprechende Änderung des Konkordats über die Jagd auf dem Murtensee ist ebenfalls vorgesehen. Zudem soll durch eine Änderung der Jagdverordnung ein Spezialjagdpatent für die Berufsfischer geschaffen werden, mit dem sie in der Nähe ihrer Netze Abschüsse zum Schutz der Netze vornehmen können. Um diese Massnahmen zu verstärken, nehmen die Wildhüter-Fischereiaufseher der drei Kantone seit dem 1. September, dem Ende der bundesrechtlichen Schonzeit für den Kormoran, Spezialabschüsse vor. Diese Abschüsse sollen in erster Linie die Kormorane in der Nähe der Netze vergrämen, aber auch zusätzliche Daten für die laufenden Studien einbringen (Untersuchung des Mageninhalts der erlegten Tiere, um ihre Ernährungsweise genau zu ermitteln ...).

Parallel zu diesen Bemühungen auf kantonaler und interkantonomer Ebene wurden beim Bund Schritte eingeleitet, wie es der Grosse Rat in seiner Resolution 2019-GC-106 «Berufsfischer in Schwierigkeiten» im Übrigen verlangt hatte. Ein Treffen mit dem Bundesamt für Umwelt ist vorgesehen, um die Frage der Ertragsverluste, die die Berufsfischer durch den Kormoran erleiden, und die möglichen Präventions- und Kompensationsmassnahmen zu erläutern. Was diese Massnahmen betrifft, hat der Bundesrat in seiner Antwort vom 4. September 2019 auf die Interpellation 19.3773 der Freiburger Nationalrätin Valérie Piller Carrard «Unterstützung der Berufsfischerinnen und Berufsfischer gegenüber der Konkurrenz durch Kormorane» jedoch daran erinnert, dass eine Entschädigung der Berufsfischer über ein Direktzahlungssystem vom Schweizerischen Berufsfischereiverband selbst abgelehnt wurde.

In Bezug auf die kantonale Direkthilfe an die Berufsfischer, um die im Auftrag ersucht wird, und die entweder befristet, bis zur Entscheidung des Bundes, oder dauerhaft ausgerichtet werden soll, stellt der Staatsrat fest, dass es derzeit keine rechtliche Grundlage gibt, die dies ermöglichen würde. Die vom Kormoran verursachten Schäden müssen im Übrigen, wie bereits erwähnt, wissenschaftliche genau untersucht werden. Mehrere Studien sind dazu im Gang. Derzeit fallen die erwähnten Schäden, die vom Fonds für das Wild übernommen werden könnten, nicht in den Bereich der Entschädigungen gemäss Artikel 33 des Gesetzes vom 14. November 1996 über die Jagd sowie den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume (JaG; SGF 922.1).

Der Staatsrat weist zudem darauf hin, dass eine Finanzhilfe, die einzig auf wirtschaftlichen Erwägungen beruht, einen Präzedenzfall schaffen und Fragen aufwerfen würde zur Gleichbehandlung gegenüber anderen Wirtschaftszweigen, die ebenfalls Schwierigkeiten bekunden.

Aufgrund der fehlenden Rechtsgrundlage ist der Staatsrat der Ansicht, dass der Auftrag nicht zulässig ist, da die vorgeschlagenen Massnahmen nicht in seine Zuständigkeit fallen (Art. 79 des Grossratsgesetzes: SGF 121.1). Eine Geset-

zesänderung wäre erforderlich. Sollte der Grosse Rat jedoch an der Zulässigkeit dieses Auftrags festhalten, so beantragt der Staatsrat die Ablehnung des Auftrags aus den oben ausgeführten Gründen. Der Staatsrat wird die Fischer mit den bereits vorhandenen und derzeit ausgearbeiteten Massnahmen jedoch weiterhin unterstützen und verweist zu diesem Thema auf seine Antwort auf die Motion 2019-GC-108 «Regulierung des Kormorans und Wiederaufbau der Fischfauna».

Den 12. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3265ff.

Dépôts

Motion 2019-GC-216 Ruedi Schläfli Election des juges laïcs, des juges cantonaux suppléants et des membres de diverses commissions de recours du canton de Fribourg

Dépôt et développement

A la suite de la réponse du Conseil d'Etat sur la question écrite, «Election à vie des membres du pouvoir judiciaire et du Ministère public (2019-CE-15)», le Conseil d'Etat formule, en guise de conclusion, le paragraphe suivant:

«La question peut toutefois se poser quant à l'élection des juges laïcs – y compris les juges cantonaux suppléants – et les membres de diverses commissions de recours. Pour ces postes, la réintroduction d'une période administrative de cinq ans et une limitation du nombre possible de réélections (p.ex. pour 3 périodes consécutives), permettraient d'assurer un tournus et donc une meilleure représentation des citoyens dans l'administration de la justice.»

Par cette motion, je demande au Conseil d'Etat d'élaborer une loi pour élire les juges laïcs, les juges cantonaux suppléants et les membres de diverses commissions de recours pour une période administrative de cinq ans et une limitation du nombre possible de réélections (p.ex. pour 3 périodes consécutives).

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-217 André Schneuwly/ Benoît Piller Revision des Gemeindegesetzes

Begehren und Begründung

Anliegen

Das Gemeindegesetz ist aus dem Jahre 1980 und hat schon viele Veränderungen erfahren. Eine Revision des Gesetzes ist notwendig. Das Gesetz ist nicht mehr zeitgemäss, lückenhaft und durch die vielen Anpassungen nicht leserfreundlich. Die Inhalte, die Struktur und der Aufbau des Gesetzes müssen allgemein verbessert und angepasst werden.

Begründung

Generalrat (Legislative)

Seit einigen Jahren fanden verschiedene Gemeindefusionen statt. In vielen Gemeinden wurden Generalräte eingeführt. Weitere Abstimmungen für eine Einführung des Gemeindeparrlaments sind geplant. Das Gesetz über die Gemeinden und das Ausführungsreglement müssten mit diesem Blick überarbeitet werden. Die parlamentarischen Vorstösse sind im Gesetz nicht geklärt. Das Reglement des Generalrates muss obligatorisch werden, analog zum Schul- und dem Finanzreglement. Es stellen sich auch Fragen rund um die Gewaltentrennung (z.B. Protokollführung). Gegenwärtig gibt es kein Musterreglement. Jede Gemeinde entwickelt ihr Geschäftsreglement und kopiert meistens eines der bestehenden Reglemente. Rund um das Umsetzen des Geschäftsreglementes des Generalrates stellen sich immer wieder Fragen.

Gemeinderat (Exekutive)

Die Arbeit der Gemeinderäte und der Gemeindeverwaltung hat sich verändert, und die strategische und operative Arbeit mit den entsprechenden Kompetenzen hat sich verschoben. Die Professionalität nimmt ihren Lauf. Die Wahl der Gemeinderatspräsidentin/Stadtratspräsidentin durch das Volk muss ebenfalls zur Diskussion gebracht werden. Die Rolle und die Aufgaben des Präsidiums sind zu überdenken. In grösseren Gemeinden sind Präsidenten und Gemeinderäte voll- oder teilangestellt.

Gemeindepersonal

Jede Gemeinde organisiert die Gemeindeverwaltung auf der operativen Ebene autonom. Die Rolle der Gemeindegeschreiberin/Stadtschreiberin und die Aufgaben der Gesamtorganisation haben sich in den letzten Jahren verändert. Die Einführung eines Personalreglements sollte obligatorisch werden. Ein Musterreglement könnte dabei eine Hilfe sein.

Zusammenarbeit von Gemeinden

Mit der Einführung des Gesetzes über die Finanzhaushalte sollte die Funktionsweise der Gemeindeverbände und der Gemeindevereinbarungen überprüft werden.

Verbindung mit den Gesetzen

Die Vernehmlassung zum Agglomerationsgesetz wird zeigen, in welcher Richtung sich die Agglomeration Fribourg/Freiburg entwickelt. Es wäre auch möglich, mit einer Erweiterung des Gemeindegesetzes bei Artikel 107 ff. die Bedingungen für die Eingabe von Agglomerationsprogrammen zu erfüllen. Die Erweiterung des Perimeters mit weiteren Gemeinden aus dem Sense-, dem Saane- und dem Seebezirk ist zwingend. Die Erfahrungen aus der gegenwärtigen zweisprachigen Agglomeration Fribourg/Freiburg könnten mitgenommen werden.

Das Gesetz über die Finanzhaushalte vom 22.3.2018 bringt viele Veränderungen im Gemeindegesetz. Auch die Vernetzung mit dem Raumplanungs- und Baugesetz, die eine Regionalisierung verlangt, muss integriert werden. Bereits werden andere Gesetze diskutiert. Das Gesetz über den Oberamtmann ist in Bearbeitung; es wird die Frage gestellt, ob es ein Gesetz über die Regionen braucht, und das Mobilitätsgesetz wird erarbeitet. Die Überarbeitung des Gemeindegesetzes passt sehr gut in all diese Diskussionen.

Terminierung

Vermutlich wird die Überarbeitung dieses Gesetzes analog zur Überarbeitung von anderen Gesetzen länger als 1 Jahr dauern. Auch die Frage der Grossfusion Freiburg bleibt offen und hat einen Einfluss auf das ganze Gebilde der Agglomeration Freiburg/Fribourg und auf das Agglomerationsgesetz.

Daher ist es dringend notwendig, diese Motion in Verbindung mit der Entwicklung der anderen Gesetze zu bearbeiten.

Wir bitten den Grossen Rat, diese Motion dem Staatsrat zu überweisen.

- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

Motion 2019-GC-218 Bruno Marmier/ Elias Moussa Modification de la loi sur les communes – Introduction d’une commission de gestion et simplification de l’assermentation des élus

Dépôt et développement

La présente motion demande une modification de la loi sur les communes afin de doter les communes de la faculté d’introduire une commission de gestion dans un règlement de portée générale. Elle vise également à simplifier la procédure d’assermentation des élus du législatif communal. Par analogie, ces deux éléments s’appliquent aux agglomérations politiques au sens de la Loi sur les agglomérations.

Commission de gestion

Il est demandé d’inclure une disposition légale donnant la faculté aux communes d’introduire, dans un règlement de portée générale, une commission de gestion au niveau communal. Une telle commission pourrait prendre la forme d’une nouvelle commission indépendante de la commission financière prévue actuellement à l’art. 96 LCO. Les communes seraient aussi en mesure de décider d’attribuer ces nouvelles tâches de gestion aux commissions financières existantes.

Cette commission a pour tâche d’examiner l’administration de la commune, à l’instar de l’attribution de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil consacrée à l’art. 14 al. 1 let. c LGC. Pour ce faire, elle dispose notamment d’un droit d’investigation. Elle remet chaque année un rapport au Conseil général contenant d’éventuelles observations sur la gestion communale. Une telle commission est nécessaire pour garantir le suivi démocratique de la gestion communale dans les grandes communes, notamment celles issues de fusion de grande ampleur.

Assermentation des élus des communes et des agglomérations

Il est demandé de modifier les dispositions légales régissant l’assermentation des élus des communes et des agglomérations, afin de permettre celle des conseillers généraux et des conseillers d’agglo non seulement par le Préfet, mais également par le Conseil général, respectivement par le Conseil d’agglomération et, de manière subsidiaire, par l’exécutif communal ou le comité d’agglo. Cela évitera que des personnes proclamées élues ne puissent siéger en raison d’un défaut d’assermentation.

- > Le Conseil d’Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Mandat 2019-GC-219 Nicolas Pasquier/ Michel Zadory/Marc-Antoine Gamba/ Solange Berset/Grégoire Kubski/André Schoenenweid/Benoît Piller/Ueli Johner- Etter/Benoît Rey/David Bonny Demande d’audit externe du SICHH

Dépôt et développement

Le Grand Conseil est saisi d’une nouvelle demande de soutien financier pour la société SICHH SA. Les signataires de ce mandat ont relevé d’importants potentiels d’amélioration dans la gouvernance et le fonctionnement de cette SA qui est entièrement financée par l’Etat et demandent qu’un audit soit conduit.

En effet, en 2013, lors de la fondation de la SA, un crédit de 3 millions et un cautionnement de 9 millions avaient été octroyés. En 2017, le cautionnement a été transformé en prêt, sans intérêts, parce que le SICHH était au bord de la faillite. C'est donc «le couteau sous la gorge» que le Grand Conseil avait accepté ces propositions et également parce qu'il avait promis un suivi financier sérieux. Ce qui n'est manifestement pas le cas aujourd'hui.

Or, le 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat revient avec un nouveau décret relatif au financement du SICHH: une nouvelle demande, de 10 millions de francs à fonds perdu, parce que le SICHH, au bord de la faillite, recherche une nouvelle orientation en voulant devenir un centre de compétences technologiques.

Des démarches sont en cours pour obtenir cette reconnaissance du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation).

Les signataires se posent la question de savoir pourquoi les liens entre le SICHH et l'Université de Fribourg ne sont pas plus étroits puisqu'il a été fondé par l'université et ils demandent qu'un audit externe puisse, entre autres, répondre à cette question.

Les signataires émettent aussi beaucoup de doutes sur la bonne collaboration entre le SICHH et le monde académique d'une part, et, entre le SICHH et l'industrie d'autre part. Ils souhaitent avoir l'assurance que les collaborations sont optimales ou alors, que des pistes soient données pour qu'elles le deviennent.

L'audit devrait aussi clarifier la situation de la direction du SICHH et les possibles conflits d'intérêts, le directeur de la SA étant également engagé à 50% par l'Université de Fribourg pour assurer le transfert technologique et valoriser les résultats innovants des recherches fondamentales des équipes de recherche de l'Université de Fribourg.

Les signataires s'interrogent enfin s'il ne serait pas plus pertinent pour le SICHH de disposer d'un CEO à 100% à même de relever les importants défis scientifiques et technologiques pour satisfaire aux conditions fédérales de l'article 15 de la LERI (Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation), à savoir «accomplir des tâches d'importance nationale qu'il n'est pas judicieux de faire réaliser par des hautes écoles ou d'autres institutions existantes du domaine des hautes écoles.»

Le mandat déposé ce jour demande au Conseil d'Etat d'organiser un audit externe en vue d'analyser le fonctionnement du SICHH au travers des éléments suivants:

- > analyser la structure: est-ce qu'il faut garder une société anonyme ou créer une fondation?
- > analyser les tâches effectuées par la direction du SICHH

- > analyser les collaborations avec l'Université de Fribourg et les tâches effectuées pour l'université
- > élaborer des propositions pour renforcer les liens et les collaborations entre le SICHH et l'université (en particulier la faculté des sciences et de médecine)
- > analyser un rattachement du SICHH à l'université (avantages et inconvénients)
- > analyser un rattachement à la DEE (avantages et inconvénients)
- > analyser les synergies à créer ou à développer entre le SICHH, le monde académique et l'industrie.
- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-220 Bertrand Morel/ Eric Collomb

Introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau Plan directeur cantonal

Dépôt et développement

L'arrêt rendu le 3 septembre 2019 par le Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg cassant la révision générale du Plan d'aménagement local d'Avry a mis en lumière un grave problème découlant de l'absence de disposition transitoire dans la Loi fribourgeoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (RSF 710.1, LATeC) pour régler le sort des dossiers de révision ou de modification des Plans d'aménagement locaux (ci-après: PAL) mis à l'enquête avant l'adoption du nouveau Plan directeur cantonal (ci-après: PDCant).

Dans deux lettres adressées aux communes fribourgeoises, l'une du 15 décembre 2017 et l'autre du 11 juillet 2018, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (ci-après: DAEC), autorité compétente pour l'approbation des PAL, avait indiqué à celles-ci avoir pris la décision de traiter les dossiers de PAL mis à l'enquête avant l'adoption du Plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat, finalement intervenue le 2 octobre 2018, selon l'ancien Plan directeur cantonal.

Les communes se sont fiées de bonne foi à l'autorité d'approbation; elles ont ainsi continué à avancer dans leur dossier de révision/modification du PAL. Certaines ont par ailleurs pu les terminer et les mettre à l'enquête publique avant le 2 octobre 2018.

La manière de procéder de la DAEC permet de garantir une application correcte de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après: LAT), tout en tenant compte du

travail important déjà effectué par les communes pour adapter leur PAL à LATeC, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Selon la DAEC, la Confédération, par l'Office fédéral du développement territorial (ci-après: ODT), a confirmé son choix de fait en validant les nombreuses approbations de PAL agréées par elle selon ce principe.

Toutefois, l'arrêt du Tribunal cantonal (ci-après: TC) contredit cette position et retient que le législateur fribourgeois a donné un effet liant au nouveau PDCant «dès son adoption par le Conseil d'Etat», soit dès le 2 octobre 2018, et que toutes les révisions à approuver après cette date doivent être traitées selon le nouveau plan.

Deux recours ont été déposés contre cet arrêt auprès du Tribunal fédéral, dont un par le Conseil d'Etat.

Cela dit, à la suite de cet arrêt du TC, la DAEC a immédiatement gelé tous les dossiers d'approbation en cours jusqu'à droit connu sur les recours dont est saisi le Tribunal fédéral. Cette décision pose un immense problème à l'ensemble des dizaines de communes dont le Plan d'aménagement local est en cours de révision.

Dans son communiqué de presse du 11 septembre 2019, «Le Conseil d'Etat a fait part de son incompréhension face à ce regrettable arrêt du TC. Cette décision aura de lourdes conséquences sur les travaux de planification effectués par les communes depuis de nombreuses années. Elle aura un impact important et immédiat sur les procédures de PAL d'une cinquantaine de communes – sans grand bénéfice pour le canton dans la mesure où les parcelles concernées constituent moins d'un pour cent du territoire sis en zone à bâtir dans le canton. Les communes ont fourni un travail important depuis de nombreuses années, notamment pour redimensionner leur territoire; plus de 270 hectares de zone à bâtir ont été dézonés depuis mai 2014.»

Au vu de ce qui précède, nous estimons qu'il y a lieu d'ancrer la décision de la DAEC, validée de fait par l'ODT et soutenue par le Conseil d'Etat, par l'ajout d'une disposition transitoire dans la LATeC. Une telle disposition devrait permettre de sortir d'une impasse extrêmement préjudiciable pour les collectivités publiques et les particuliers touchés par le gel de toute l'urbanisation pour une période indéterminée assorti de lourdes conséquences financières, et pour les urbanistes et architectes paralysés par une totale incertitude. Il serait en outre complètement choquant et arbitraire, si une entrée en vigueur du nouveau Plan directeur sans disposition transitoire est retenue, que des années de travail des communes et particuliers et des sommes considérables dépensées soient purement et simplement perdues alors que les différents plans préparés et en cours de légalisation respectent rigoureusement le Plan directeur en vigueur au moment de la mise à l'enquête du dossier de révision/modification du PAL et sur

lequel la DAEC, autorité d'approbation du PAL, les avait invités à se fonder.

Aussi, par cette motion, nous demandons d'introduire dans la LATeC une disposition transitoire qui prévoit que les révisions générales et modifications de plans d'aménagements locaux mises à l'enquête publique avant l'adoption du Plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2018, soient traitées sur la base de l'ancien Plan directeur cantonal.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

**Requête 2019-GC-221 Bertrand Morel/
Eric Collomb**
**Demande de procédure accélérée pour
la motion tendant à l'introduction d'une
disposition transitoire dans la LATeC en
relation avec l'adoption du nouveau Plan
directeur cantonal**

Dépôt

L'arrêt du Tribunal cantonal du 3 septembre 2019 a de lourdes conséquences sur la stabilité et la crédibilité du droit, sur le développement du canton et particulièrement sur les travaux de planification des communes.

Afin de tenter de mettre fin à cette paralysie, nous demandons qu'en dérogation à l'article 72 de la Loi sur le Grand Conseil qui prévoit un délai de cinq mois pour répondre à une motion, le Conseil d'Etat réponde dans un délai permettant le traitement de la motion relative à l'introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau Plan directeur cantonal à la session de février 2020.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Questions

Question 2019-CE-19 Pierre Mauron/ Benoît Pillier Que fait le canton de Fribourg pour le climat?

Question

L'actualité récente nous a démontré que, contrairement à notre Parlement fédéral, notre jeunesse s'inquiète réellement des changements climatiques irréversibles qui ont lieu sous leurs yeux jour après jour.

Descendus manifester dans la rue, pour la très bonne raison qu'il n'y a qu'une seule planète, nos jeunes citoyens et citoyennes ont clairement mis les politiques devant leur responsabilité.

Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il pris conscience des changements climatiques irréversibles actuellement en cours non seulement dans les cercles polaires, mais également en Europe, et dans le canton de Fribourg?*
2. *Quels sont les mesures concrètes prises par le Conseil d'Etat pour diminuer l'émission de CO₂ dans le canton de Fribourg ces 5 dernières années?*
3. *Le Conseil d'Etat entend-t-il prendre d'autres mesures plus importantes à ce sujet ces prochains mois?*
4. *Quels sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend engager à cette fin, dans le domaine des transports et de l'énergie notamment, pour diminuer, voire supprimer les émissions de CO₂, en encourageant par exemple financièrement les propriétaires d'immeubles chauffés au mazout à changer d'installation en énergie moins polluante, ou encore en encourageant d'autres modes de transport que la voiture individuelle?*

Le 6 février 2019

Réponses du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a fait du climat un des enjeux de la présente législature. Il se réjouit que le Grand Conseil, les entreprises et la population fribourgeoise se mobilisent devant la nécessité d'agir rapidement face à

l'évolution climatique. Il répond de la manière suivante aux questions posées:

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il pris conscience des changements climatiques irréversibles actuellement en cours non seulement dans les cercles polaires, mais également en Europe, et dans le canton de Fribourg?*
2. *Quels sont les mesures concrètes prises par le Conseil d'Etat pour diminuer l'émission de CO₂ dans le canton de Fribourg ces 5 dernières années?*

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux cruciaux liés aux changements climatiques. Il a ainsi décidé de s'attaquer à cette problématique en élaborant un Plan climat et en poursuivant les mesures prises dans les domaines du développement durable, de l'énergie, de la mobilité, de l'agriculture ou encore de la construction.

Plan climat

Le Plan climat actuellement en cours d'élaboration proposera:

- > des **solutions pour atténuer les effets du changement climatique** par la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- > des **solutions pour s'adapter aux changements climatiques**;
- > des **projets pilotes**.

L'élaboration du Plan climat pourra également entraîner des modifications des bases légales existantes.

Le Service de l'environnement (SEn) est chargé de la coordination générale de la réalisation du Plan climat. Pour ce faire, il collabore étroitement avec toutes les unités administratives concernées, les organisations économiques et la société civile. Le Service de l'énergie (SdE) s'occupe quant à lui spécifiquement du domaine des bâtiments et de la production d'énergie.

Le Conseil d'Etat a donné la mission de suivre et valider les différentes phases du projet au Comité de pilotage du développement durable. La synergie entre l'organisation mise en place pour le développement durable et celle pour le climat est essentiel afin de gagner en efficacité et d'assurer la pertinence des mesures qui seront réalisées.

Un calendrier prévisionnel a été établi et des objectifs fixés pour les années 2018 à 2021 (voir Fig. 1). Un plan d'action

sera établi en 2019 pour les deux volets «atténuation» et «adaptation». Ils feront partie intégrante du Plan climat qui devrait être adopté par le Conseil d'Etat en 2020 et mise en œuvre consécutivement.

Une communication sera faite et une consultation organisée dès que le plan d'action aura été validé.



Figure 1 Objectifs et étapes du projet d'élaboration du Plan climat

De premières mesures concrètes ont d'ores et déjà été mises en œuvre en terme d'information et de communication de la population et particulièrement de l'administration cantonale, notamment avec les «climat-lunch» qui permettent de thématiser différents aspects d'actualité et qui connaissent un très grand succès.

Stratégie de développement durable

En parallèle au Plan climat, la Stratégie de développement durable, par ses mesures, contribue directement à la réduction des émissions de CO₂. La mise en œuvre au niveau cantonal de cette stratégie passe par différentes actions, les principales étant les suivantes:

- > Depuis 2017, des audits énergétiques d'environ une vingtaine de bâtiments publics dits «gros consommateurs» et énergivores sont menés par la Fondation Energie Fribourg (FEF) qui vise à diminuer les consommations thermiques et électriques des bâtiments publics (canton et communes) par des mesures d'optimisation, tout en pérennisant les économies obtenues par la formation du personnel technique. Ces audits conduiront à la mise en place d'une série de mesures d'optimisation.
- > L'Etat de Fribourg a financé la réalisation d'une plateforme bilingue pour les personnes habitant le canton leur permettant de calculer leurs émissions de CO₂ et de s'en-

gager dans des actions concrètes afin d'inciter la population à agir en faveur du climat. Une telle plateforme cantonale était l'une des premières du genre.

- > Mandatée par l'Etat de Fribourg, la Revue Durable a organisé en 2016 et 2017 plusieurs manifestations publiques en vue d'informer la population de son impact carbone et de lui proposer des solutions pour réduire celui-ci. Ces actions sont décrites en détail dans les rapports décrivant l'avancement de la Stratégie de développement durable, disponibles sur le *site Internet* de l'Etat de Fribourg.
- > Afin d'affirmer l'intention du Conseil d'Etat de favoriser l'utilisation du bois, la directive relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques a été adaptée en août 2014. Les modifications principales concernent la publication systématique, lors des appels d'offres et règlements de concours, de l'intention de renforcer l'utilisation du bois, l'intégration systématique d'un spécialiste du domaine du bois comme membre du jury lors de concours d'architecture, la décision d'utiliser du bois certifié durable ou équivalent et la volonté de privilégier, dans la mesure du possible, le bois issu des forêts de l'Etat. Une des premières réalisations importantes du canton en matériau bois est le bâtiment de la police cantonale, à Granges-Paccot.
- > La directive du Conseil d'Etat relative à l'achat des véhicules de l'Etat a été validée en juin 2016. Elle favorise l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement

et exige entre autres le respect des catégories A et B de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme.

- > Finalement, le catalogue de mesures pour les plans de mobilité de l'Etat, conçu en 2016, a été mis à jour. Le concept des futurs plans de mobilité de l'Etat a été finalisé. Il devra encore être adopté par le Conseil d'Etat, avec une décision de principe permettant de réaffecter une partie des recettes supplémentaires à des mesures d'incitation positives. Par ailleurs, l'arrêté du 12 juillet 1991 sur l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures est en cours de révision.

En parallèle à l'élaboration d'un Plan climat ou du déploiement de la Stratégie de développement durable, l'Etat de Fribourg a mis en place différentes politiques sectorielles dont les mesures contribuent indirectement à la réduction des émissions de CO₂.

Energie

Le Conseil d'Etat a développé le Programme Bâtiments en 2017, lequel est destiné à réduire la consommation énergétique des bâtiments et à substituer l'importante part d'énergie fossile (mazout et gaz) destinée au chauffage par la valorisation d'énergies renouvelables. En 2018, le SdE a engagé plus de 15 millions de francs de promesses pour les différentes mesures de ce programme. Des campagnes d'information sont menées régulièrement depuis 2017, notamment avec le soutien des communes et des organisations professionnelles. Un programme de formation continue (www.energie-fr.ch) destiné aux professionnels de la branche et réalisé par l'Ecole d'ingénieurs et d'architecture de Fribourg sur mandat du SdE, a été mis en place et connaît un succès certain.

Par ailleurs, la loi cantonale sur l'énergie (LEn) a récemment été modifiée et prévoit notamment de limiter l'utilisation des énergies fossiles lors de nouvelles constructions et des rénovations de systèmes de chauffage existants. Il revient également à l'Etat et aux communes de se montrer exemplaires lors de toutes constructions et rénovations d'enveloppes de leurs bâtiments.

De plus, le plan directeur cantonal (PDCant), lequel a été adopté le 2 octobre 2018, contient un volet Energie relativement important et précise notamment que le réseau de gaz naturel ne pourra se développer que si le recours à des énergies renouvelables n'est pas possible. Les communes doivent par ailleurs établir une planification énergétique prévoyant des objectifs compatibles avec ceux du canton et de la Confédération en matière d'énergie, et définissant les périmètres susceptibles de valoriser des ressources énergétiques renouvelables.

Mobilité durable

En matière de transports, le Conseil d'Etat a adopté depuis plusieurs années une politique visant à favoriser la mobilité durable et le report modal en faveur de la mobilité douce et

des transports publics. A cette fin, il met la priorité sur la mobilité douce et le renforcement du réseau de transports publics. Cette volonté est inscrite tant dans le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017–2021 que dans le nouveau plan directeur cantonal.

Au niveau des réalisations concrètes, plusieurs développements de l'offre ferroviaire ont été réalisés ces dernières années et ont nécessité d'importants travaux sur l'infrastructure et des investissements conséquents des pouvoirs publics (Confédération et canton). Parallèlement, la desserte bus du trafic régional de voyageurs (TRV) a été optimisée et fortement étoffée. Cette politique a bénéficié à toutes les régions du canton.

Le Conseil d'Etat a en outre adopté en décembre 2018 le plan sectoriel vélo ainsi que celui des parcs-relais. La planification des parcs-relais prévoit l'aménagement ou le développement d'interfaces à proximité immédiate des haltes ferroviaires du canton. Quant au plan sectoriel vélo, il concerne la planification du réseau cyclable utilitaire et de loisirs, constituant ainsi un réseau utilitaire de plus de 700 km. Le réseau a été hiérarchisé en trois niveaux en fonction du potentiel d'utilisatrices et d'utilisateurs et les mesures d'aménagement cyclable préconisées (piste unidirectionnelle, piste bidirectionnelle, bandes, bande à la montée, etc.) y sont précisées.

Agriculture

Les mesures mises en place dans le domaine de l'agriculture sont diverses. Elles vont de l'information et la formation destinée aux agriculteurs et dispensée par l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) à l'édiction de recommandations.

La formation comprend notamment des thématiques telles que l'augmentation de la matière organique dans les sols pour y capturer du CO₂ ou encore la sensibilisation à des pratiques agricoles durables (par exemple le travail du sol minimal ou la conduite écologique des tracteurs afin d'économiser du diesel).

Les recommandations concernent la construction de chauffage à bois pour les bâtiments privés ou agricoles tels que les serres, la construction d'installations photovoltaïques ou encore l'utilisation du bois dans les projets de construction.

Pour ce qui est de l'information, les conseils techniques qui sont dispensés touchent des domaines variés comme le management de la production (par exemple sur une alimentation réduisant les émissions) ou encore la transformation ou la construction de bâtiments à faible besoin énergétique.

On peut encore citer les améliorations foncières dont le but est de faciliter et optimiser l'exploitation des terres cultivées, en raccourcissant par exemple les trajets à parcourir avec des véhicules.

L'ensemble de ces mesures a été abordé par le Conseil d'Etat dans le cadre de sa journée de retraite du 13 novembre 2019,

qui a été entièrement consacré à la politique climatique du Conseil d'Etat et a permis à ce dernier de se positionner de manière systématique sur les enjeux climatiques.

3. *Le Conseil d'Etat entend-t-il prendre d'autres mesures plus importantes à ce sujet ces prochains mois?*

Climat et développement durable

La lutte contre le réchauffement climatique sera inscrite parmi les objectifs de la nouvelle Stratégie de développement durable, un tel objectif étant concrétisé par le Plan climat.

Dans le cadre de ce plan plus précisément, une méthode de travail a été élaborée en 2018 afin de définir des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le premier pas a été de définir une méthode pour effectuer un bilan carbone à l'échelle du territoire cantonal pouvant prendre en compte l'entier des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs d'activités. Le résultat de ce bilan carbone servira de base pour fixer des objectifs sectoriels et proposer une première version de plan de mesures ambitieux qui sera soumis à l'horizon 2020 successivement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Par la suite, les réductions de CO₂ pourront être mieux quantifiées grâce à cette méthode et les mesures prises pourront donc être adaptées si nécessaire.

Le volet «atténuation» du Plan climat, qui devrait être finalisé en 2020, proposera un catalogue de mesures visant à réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre basé sur une démarche participative incluant tous les secteurs concernés, y compris l'échelon individuel (par exemple, mesures visant à mieux informer et sensibiliser les consommateurs).

La Stratégie de développement durable fixera également d'autres objectifs, en se calquant pour cela sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les mesures en vue de réaliser nombre d'entre eux contribueront à la réduction des émissions en gaz à effet de serre et d'autres impacts environnementaux (encouragement des énergies renouvelables, efficacité énergétique, économie circulaire et responsable, urbanisation et mobilité durable, éducation en faveur du développement durable, marchés publics écologiques et responsables), aussi bien au niveau des politiques publiques de l'Etat de Fribourg que dans le cadre de son propre fonctionnement.

Autres politiques sectorielles

Parmi les politiques sectorielles qui seront poursuivies afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, on peut notamment citer celles du domaine de l'énergie ou de la mobilité.

Ainsi, la récente adoption de la modification de la LEn impose une adaptation du règlement sur l'énergie. Avec ces nouvelles dispositions, auxquelles il faut associer les mesures liées à la planification territoriale des communes, le marché devrait s'orien-

ter progressivement vers une réduction sensible de l'utilisation des énergies fossiles, et donc des émissions de CO₂. De plus, le Programme Bâtiments se poursuivra au moins jusqu'en 2025, selon les décisions qui seront prises par les Chambres fédérales dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le CO₂.

Pour les bâtiments du patrimoine cantonal, il est prévu que tous les nouveaux projets ainsi que les projets d'assainissement doivent atteindre le standard Minergie P ou Minergie A, voire plus si possible. La future stratégie immobilière, actuellement en cours d'élaboration, permettra également de définir les interventions nécessaires sur ces bâtiments ces prochaines années.

Concernant les mesures prévues en faveur des transports publics et de la mobilité durable, d'autres développements du RER Fribourg | Freiburg sont d'ores et déjà planifiés et nécessiteront d'importants travaux à l'infrastructure ferroviaire. Quant à la desserte bus, elle continuera à être adaptée et développée parallèlement à l'offre ferroviaire.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan sectoriel des parcs-relais, le Conseil d'Etat prévoit de réaliser dans un premier temps des projets-pilotes. Et du côté des vélos, les mesures constructives identifiées dans ce plan sectoriel seront aménagées par étapes, sur la base d'une priorisation, afin qu'elles le soient en premier lieu là où le potentiel de report modal est le plus grand.

4. *Quels sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend engager à cette fin, dans le domaine des transports et de l'énergie notamment, pour diminuer, voire supprimer les émissions de CO₂, en encourageant par exemple financièrement les propriétaires d'immeubles chauffés au mazout à changer d'installation en énergie moins polluante, ou encore en encourageant d'autres modes de transport que la voiture individuelle?*

En matière d'énergie, c'est plus de 16 millions de francs par an provenant du Fonds cantonal de l'énergie qui sont affectés au Programme Bâtiments, à des projets pilotes et de démonstration, à la formation continue, à l'information et à la sensibilisation des professionnels, des élèves/étudiants, et de la population en générale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la valorisation des énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles.

Pour ce qui est du financement des mesures en faveur de la mobilité durable, le trafic régional de voyageurs (trains et bus) est indemnisé par les commanditaires de l'offre, la Confédération (55%) et le canton de Fribourg (Etat et communes). Depuis 2014, c'est une moyenne de 40 millions de francs qui sont annuellement versés. Les sommes prévues au budget 2019 sont de l'ordre de 23 millions de francs de l'Etat et 19 millions de francs des communes, soit un total cantonal de 43 millions de francs.

Le financement de l'infrastructure ferroviaire (maintenance et aménagement) est assuré depuis le 1^{er} janvier 2016 par le biais d'un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), dont la création a été acceptée en votation populaire le 9 février 2014. Depuis 2016, la participation cantonale au FIF s'est élevée à 14 millions de francs annuels en moyenne. Quant aux sommes prévues dans les prochains budgets (parts Etat et communes à 13,78%), elles sont de 15 millions de francs pour 2019 et 17 millions de francs pour 2020.

Si ce sont les communautés régionales de transports qui commandent l'offre du trafic d'agglomération (Agglomération de Fribourg et Mobul), l'Etat de Fribourg peut participer à son indemnisation à hauteur de 57,5%. L'Etat a ainsi versé des montants d'une moyenne de 13 millions de francs annuellement depuis 2014. Un montant de 13 135 000 francs est par ailleurs prévu au budget 2019 de l'Etat de Fribourg.

Les mesures constructives prévues dans le plan sectoriel vélo sont estimées grossièrement à 157 millions de francs. Elles seront réalisées sur plusieurs années. Leur financement, au niveau cantonal, sera assuré par le biais des budgets courants relatifs aux constructions routières ou, si besoin, par des crédits du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, dans le respect de la répartition des tâches entre canton et communes. Le Conseil d'Etat a par ailleurs constitué, dans le cadre du Fonds d'infrastructure, un fonds pour la «mobilité douce».

Pour ce qui est de l'aménagement des parcs-relais à proximité des haltes ferroviaires du canton, l'Etat décidera d'éventuelles subventions en fonction des essais-pilotes.

Quant à la Stratégie actuelle de développement durable, elle bénéficie d'un crédit d'engagement de 7,7 millions de francs et il est prévu de déposer une demande de crédit d'engagement pour financer la nouvelle stratégie. Certaines des mesures en lien avec la protection du climat seront réalisées par ce biais.

Les montants budgétés pour le Plan climat ont été de 50 000 francs en 2018 et de 75 000 francs en 2019, auquel s'ajoute 40 000 francs dans le budget du développement durable en 2019. Les mesures du Plan climat seront réalisées par le biais des budgets courants des Directions ou, si besoin, par des crédits du Grand Conseil. Dans le contexte de l'élaboration du Plan climat, le Conseil d'Etat entamera par ailleurs une analyse de l'opportunité de créer un Fonds spécifique pour le climat en tenant compte des objectifs et des moyens d'autres Fonds existants.

La réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques nécessiteront l'engagement de tout un chacun. Le Conseil d'Etat remercie d'ores et déjà les députées et députés, les organisations et les personnes qui s'engageront à ses côtés pour relever ce défi sans nul autre pareil.

Le 26 novembre 2019

Anfrage 2019-CE-19 Pierre Mauron/ Benoît Piller Was macht der Kanton Freiburg für das Klima?

Anfrage

Die jüngsten Ereignisse haben gezeigt, dass unsere Jugend im Gegensatz zu unserem Bundesparlament wirklich besorgt ist über den unumkehrbaren Klimawandel, der jeden Tag vor unseren Augen stattfindet.

Indem die jungen Bürgerinnen und Bürger auf die Strasse gingen, um aus dem sehr guten Grund, dass es nur eine Erde gibt, zu demonstrieren, haben sie die Politikerinnen und Politiker vor ihre Verantwortung gestellt.

Entsprechend stellen wir dem Staatsrat folgende Fragen:

1. *Ist sich der Staatsrat des Ausmasses der irreversiblen klimatischen Veränderungen bewusst, die derzeit im Gang sind und nicht nur die Polarkreise, sondern auch Europa und den Kanton Freiburg betreffen?*
2. *Welche konkreten Massnahmen hat der Staatsrat in den letzten 5 Jahren getroffen, um die CO₂-Emissionen im Kanton Freiburg zu senken?*
3. *Hat der Staatsrat vor, in den kommenden Monaten weitergehende Massnahmen zu treffen?*
4. *Welche finanziellen Mittel gedenkt der Staatsrat – insbesondere in den Bereichen Verkehr und Energie – bereitzustellen, um die CO₂-Emissionen zu verringern oder ganz zu beseitigen, indem er beispielsweise die Eigentümer von ölbeheizten Gebäuden finanziell ermutigt, ihre Anlagen durch umweltfreundlichere zu ersetzen, oder indem er andere Verkehrsträger als das Privatfahrzeug fördert?*

Den 6. Februar 2019

Antwort des Staatsrats

Einleitend erinnert der Staatsrat daran, dass er das Klima zu einer Herausforderung der laufenden Legislaturperiode gemacht hat. Er nimmt denn auch mit Freude zur Kenntnis, dass sich der Grosse Rat, die Freiburger Unternehmen und die Bevölkerung des Kantons angesichts des dringlichen Handlungsbedarfs im Zusammenhang mit dem Klimawandel mobilisieren. Auf die konkreten Fragen kann er wie folgt antworten:

1. *Ist sich der Staatsrat des Ausmasses der irreversiblen klimatischen Veränderungen bewusst, die derzeit im Gang sind und nicht nur die Polarkreise, sondern auch Europa und den Kanton Freiburg betreffen?*

2. Welche konkreten Massnahmen hat der Staatsrat in den letzten 5 Jahren getroffen, um die CO₂-Emissionen im Kanton Freiburg zu senken?

Der Staatsrat weiss um die grossen Herausforderungen, die mit dem Klimawandel einhergehen. Er hat deshalb vor einiger Zeit beschlossen, das Problem mit der Ausarbeitung eines Klimaplanes und der Fortführung der Massnahmen in den Bereichen nachhaltige Entwicklung, Energie, Mobilität, Landwirtschaft und Bau anzugehen.

Klimaplan

Der Klimaplan wird derzeit ausgearbeitet und wird Folgendes vorschlagen:

- > Lösungen, um dank der Verringerung der Treibhausgasemissionen die **Auswirkungen des Klimawandels zu mildern**;
- > Lösungen zur **Anpassung an den Klimawandel**;
- > **Pilotprojekte**.

Die Ausarbeitung des Klimaplanes wird möglicherweise Änderungen der bestehenden Gesetzgebung nach sich ziehen.

Das Amt für Umwelt (AfU) wurde mit der allgemeinen Koordination der Ausarbeitung des Klimaplanes beauftragt. Dafür arbeitet das AfU eng mit allen betroffenen Dienststellen, den Wirtschaftsorganisationen und der Zivilgesellschaft zusammen. Das Amt für Energie (AfE) behandelt seinerseits den spezifischen Bereich der Gebäude und der Energieproduktion.

Der Staatsrat übertrug die Begleitung und Validierung der verschiedenen Projektphasen dem Steuerungsausschuss Nachhaltige Entwicklung (COPI-NE). Die Synergien zwischen der Organisation für die nachhaltige Entwicklung und der Organisation für das Klima ist entscheidend für eine möglichst grosse Wirksamkeit und die Stichhaltigkeit der festgelegten Massnahmen.

Es wurden bereits ein provisorischer Zeitplan und die Ziele für die Jahre 2018 bis 2021 definiert (siehe Abb. 1). 2019 wird ein Aktionsplan für die beiden Komponenten «Minderung» und «Anpassung» festgelegt werden. Diese beiden Komponenten werden Bestandteil des Klimaplanes sein, der 2020 vom Staatsrat angenommen und darauf umgesetzt werden soll.

Nach der Validierung des Aktionsplans wird der Staat kommunizieren und eine Vernehmlassung durchführen.



Abbildung 1 Ziele und Etappen des Projekt zur Ausarbeitung des Klimaplanes

Erste konkrete Massnahmen im Bereich Information und Kommunikation für die Bevölkerung und im Speziellen für die Kantonsverwaltung werden bereits umgesetzt. Insbesondere die «Klima-Lunches», welche die Thematisierung von aktuellen Themen erlauben, verzeichnen einen grossen Erfolg.

Strategie Nachhaltige Entwicklung

Parallel zum Klimaplan trägt die Strategie Nachhaltige Entwicklung über die darin definierten Massnahmen direkt zur Senkung der CO₂-Emissionen bei. Die Umsetzung auf kantonaler Ebene der Strategie erfolgt über verschiedene Massnahmen. Die Hauptmassnahmen lauten:

- > Seit 2017 wurden rund zwanzig öffentliche Gebäude, die gemäss Energiereglement zu den Grossverbrauchern gehören, einem Energieaudit unterzogen. Diese Audits werden von der Energie-Stiftung Freiburg (ESF) durchgeführt, die das Ziel verfolgt, den Wärme- und Stromverbrauch der öffentlichen Gebäude des Kantons und der Gemeinden zu senken, indem Betriebsoptimierungsmassnahmen umgesetzt und dabei nachhaltige Einsparungen durch die Weiterbildung des technischen Personals erzielt werden. Dank dieser Audits wird ein Massnahmenbündel zur Optimierung des Verbrauchs definiert werden können.
- > Der Staat Freiburg hat die Verwirklichung einer zweisprachigen Plattform finanziert, die es den Einwohnerinnen und Einwohnern des Kantons ermöglicht, ihre CO₂-Emissionen zu berechnen und sich an konkreten Aktionen zugunsten des Klimas zu beteiligen. Damit war der Kanton Freiburg Vorreiter.
- > Im Auftrag des Staats Freiburg organisierte die Zeitschrift *RevueDurable* in den Jahren 2016 und 2017 zudem verschiedene öffentliche Veranstaltungen, um die Bevölkerung über die von ihr verursachte CO₂-Belastung zu informieren und Lösungen zu deren Verringerung vorzuschlagen. Die Massnahmen sind detailliert in den Berichten beschrieben, die Auskunft über die Fortschritte der Strategie Nachhaltige Entwicklung geben und auf der *Website des Staats Freiburg* zur Verfügung stehen.
- > Der Staatsrat will die Nutzung von Bauholz fördern und hat 2014 deshalb die Richtlinie über den Einsatz von Holz bei öffentlichen Bauten des Staats und bei vom Staat subventionierten Schulgebäuden (Holz-Richtlinie) erlassen. Damit wurden hauptsächlich folgende Bestimmungen eingeführt: die systematische Erwähnung in den Ausschreibungen und Wettbewerbsreglementen des Regierungsziels, die Verwendung von Holz zu fördern; die systematische Integration einer Holzfachperson in den Preisgerichten von Architekturwettbewerben; sowie die Vorgabe, dass das Holz nachweislich aus rechtmässigen, nachhaltig bewirtschafteten Quellen stammen muss, wobei Holz aus Staatswäldern nach Möglichkeit bevorzugt wird. Mit dem neuen Gebäude der Kantonspolizei in Granges-Paccots wurde eines der ersten bedeutenden Freiburger Gebäude aus Holz eingeweiht.
- > Die Richtlinie des Staatsrats über den Kauf der staatlichen Fahrzeuge wurde im Juni 2016 validiert. Sie fördert den Kauf von umweltverträglicheren Fahrzeugen und verlangt unter anderem die Energieetikette A oder B für Personenwagen.
- > Und schliesslich kann erwähnt werden, dass der 2016 erstellte Massnahmenkatalog für die Mobilitätspläne des Staats aktualisiert wurde. Das Konzept der künftigen Mobilitätspläne des Staats wurde fertiggestellt; dessen Annahme durch den Staatsrat ist noch ausstehend. Dabei soll auch der Grundsatzentscheid gefällt werden, laut dem ein Teil der zusätzlichen Einnahmen für positive Anreizmassnahmen verwendet werden soll. Zudem wird derzeit

der Beschluss vom 12. Juli 1991 über die Zuteilung und die Verwaltung von Parkplätzen für Personenwagen revidiert.

Neben der Ausarbeitung eines Klimaplans und der Umsetzung der Strategie Nachhaltige Entwicklung hat der Staat Freiburg verschiedene Sachpolitiken mit Massnahmen entwickelt, die indirekt zur Reduktion der CO₂-Emissionen beitragen.

Energie

Der Staatsrat hat 2017 das Freiburger Gebäudeprogramm entwickelt, dessen Ziel es ist, den Energieverbrauch von Gebäuden zu senken und einen grossen Teil der fossilen Energien (Heizöl und Gas), die zur Beheizung genutzt werden, durch den Einsatz erneuerbarer Energien zu ersetzen. 2018 hat das AfE für die verschiedenen Massnahmen dieses Programms mehr als 15 Millionen Franken an Zusagen gebunden. Seit 2017 werden auch regelmässig Informationskampagnen durchgeführt, insbesondere mit der Unterstützung der Gemeinden und Berufsorganisationen. Im Auftrag des AfE führt die Hochschule für Technik und Architektur das erfolgreiche Weiterbildungsprogramm Energie-FR (www.energie-fr.ch) durch.

Weiter wurde das kantonale Energiegesetz (EnGe) vor kurzem geändert, um bei Neubauten den Verbrauch von fossilen Energien zu reduzieren und um bestehende Heizsysteme zu sanieren. Staat und Gemeinden müssen beim Bau von neuen Gebäuden und der Sanierung der Hülle bestehender Gebäude mit gutem Beispiel vorangehen.

Nicht zuletzt enthält der am 2. Oktober 2018 angenommene kantonale Richtplan einen relativ grossen Teil, der sich mit dem Thema Energie befasst. Darin wird unter anderem festgehalten, dass das Erdgasnetz nur an Orten ausgebaut werden kann, an denen die erneuerbaren Energien keine valable Alternative darstellen. Die Gemeinden sind zudem gehalten, eine Energieplanung zu definieren, deren Ziele mit denjenigen des Kantons und des Bundes kompatibel sind und welche die Perimeter festlegt, die sich für die Verwertung der erneuerbaren Energiequellen eignen.

Nachhaltige Mobilität

Im Bereich der Mobilität verfolgt der Staatsrat seit mehreren Jahren eine Politik zur Förderung der nachhaltigen Mobilität, zur Erhöhung des Langsamverkehrsanteils und zur Verlagerung auf die öffentlichen Verkehrsmittel. Entsprechend sind die Förderung des Langsamverkehrs und der Ausbau des öffentlichen Verkehrsnetzes vorrangig. Dieser Wille ist im Regierungsprogramm und Finanzplan für die Legislaturperiode 2017–2021 wie auch im neuen kantonalen Richtplan festgehalten.

Auf Ebene der konkreten Verwirklichungen wurden in den letzten Jahren mehrere Erweiterungen des Bahnangebots vorgenommen, die umfangreiche Infrastrukturarbeiten und

erhebliche Investitionen der öffentlichen Hand (Bund und Kanton) erforderten. Parallel dazu wurde das Busangebot im regionalen Personenverkehr (RPV) optimiert und stark ausgebaut. Diese Politik kommt allen Bezirken des Kantons zugute.

Im Dezember 2018 hat der Staatsrat zudem den Sachplan Velo und den Sachplan Anlagen der kombinierten Mobilität angenommen. Die Planung der Anlagen für die kombinierte Mobilität sieht den Bau oder Ausbau solcher Anlagen bei den Freiburger Bahnhöfen und -haltstellen vor. Der Sachplan Velo hat die Planung des Alltags- und Freizeitvelonetzes für eine Länge von 700 km zum Gegenstand. Das kantonale Velonetz wurde unter Berücksichtigung des Nachfragepotenzials in drei hierarchische Stufen unterteilt. Daneben wurden die nötigen Veloinfrastrukturen (Radstreifen, Radstreifen auf der aufsteigenden Fahrspur, Radweg mit Verkehr in einer Richtung oder in beiden Richtungen usw.) genauer festgelegt.

Landwirtschaft

Im Bereich der Landwirtschaft wurden vielfältige Massnahmen getroffen, die von Informationsmassnahmen und Bildungsgänge des Landwirtschaftlichen Instituts Grangeneuve (LIG) für Landwirtinnen und Landwirte bis zum Erlassen von Empfehlungen reichen.

In den Bildungsgängen werden Themen behandelt wie die Erhöhung des Gehalts an organischer Substanz in den Böden zur Speicherung von CO₂. Weiter werden die Teilnehmenden für nachhaltige landwirtschaftliche Praktiken sensibilisiert (z.B. minimale Bodenbearbeitung oder umweltschonendes Führen des Traktors, um den Dieserverbrauch zu senken).

Die Empfehlungen betreffen den Bau von Holzheizungen für private oder landwirtschaftliche Gebäude wie Gewächshäuser, den Bau von Photovoltaikanlagen oder die Verwendung von Holz bei Bauprojekten.

Die technische Beratung umfasst verschiedene Bereiche wie das Produktionsmanagement (z.B. zur Reduzierung der Emissionen im Zusammenhang mit den Nahrungsmitteln) oder den Umbau bzw. Bau von Gebäuden mit geringem Energiebedarf.

Weitere Beispiele sind Bodenverbesserungen, die darauf abzielen, die Nutzung von Anbauflächen zu erleichtern und zu optimieren, zum Beispiel durch die Verkürzung der Distanzen, die mit den Fahrzeugen zurückgelegt werden müssen.

Der Staatsrat hat am 13. November 2019 eine Klausurtagung durchgeführt, welche vollständig der Klimapolitik des Staatsrats gewidmet war. Dabei befasste er sich eingehend mit den vorstehend aufgeführten Massnahmen und konnte sich in systematischer Weise zu den klimapolitischen Herausforderungen positionieren.

3. *Hat der Staatsrat vor, in den kommenden Monaten weitergehende Massnahmen zu treffen?*

Klima und nachhaltige Entwicklung

Die Bekämpfung des Klimawandels wird zu den Zielen der Strategie Nachhaltige Entwicklung gehören und im Klimaplan näher bestimmt werden.

Im Rahmen dieses Plans wurde 2018 eine Arbeitsmethode zur Festlegung der Massnahmen entwickelt, mit denen die Treibhausgasemissionen gesenkt werden sollen. In einem ersten Schritt musste eine Methode definiert werden, um eine Kohlenstoffbilanz für das Gebiet des Kantons Freiburg zu erstellen, bei der sämtliche Treibhausgasemissionen aller Sektoren berücksichtigt werden. Gestützt auf diese Kohlenstoffbilanz werden die sektorspezifischen Ziele bestimmt und eine erste Version eines ehrgeizigen Massnahmenplans vorgeschlagen werden, um ihn 2020 dem Staatsrat und dann dem Grosse Rat vorzulegen. In der Folge wird die Senkung der CO₂-Emissionen dank dieser Methode besser quantifiziert und die Massnahmen somit bei Bedarf angepasst werden können.

Die Komponente «Minderung» des Klimaplanes, der 2020 fertiggestellt werden soll, wird einen Massnahmenkatalog vorschlagen, um die Treibhausgasemissionen gestützt auf einem partizipativen Ansatz, der alle betroffenen Sektoren bis hinunter zum Individuum einbindet, wirksam zu verringern (z.B. Massnahmen, um die Verbraucherinnen und Verbraucher besser zu informieren und zu sensibilisieren).

Die Strategie Nachhaltige Entwicklung wird weitere Ziele festlegen und dabei an die Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung anknüpfen. Die Massnahmen zur Erreichung dieser Ziele im Rahmen der staatlichen Politik und dessen Betriebs (Förderung erneuerbarer Energien, Energieeffizienz, verantwortungsbewusste Kreislaufwirtschaft, Urbanisierung und nachhaltige Mobilität, Bildung für nachhaltige Entwicklung, umweltfreundliche und verantwortungsvolle öffentliche Beschaffungen) werden zur Verringerung der Treibhausgasemissionen und anderer Umweltauswirkungen beitragen.

Weitere Sektoralpolitiken

Zu den Sektoralpolitiken, die zur Verringerung der Treibhausgasemissionen verfolgt werden, gehören die Politiken in den Bereichen Energie und Mobilität.

Die kürzlich erfolgte Änderung des EnGe verlangt eine Anpassung des Energiereglements. Mit diesen neuen Bestimmungen, zu denen Massnahmen im Zusammenhang mit der Raumplanung der Gemeinden hinzukommen müssen, sollte sich der Markt schrittweise auf eine deutliche Verringerung des Einsatzes fossiler Brennstoffe und damit der CO₂-Emis-

sionen zubewegen. Weiter wird das Gebäudeprogramm mindestens bis 2025 weiterverfolgt werden, in Abhängigkeit von den Beschlüssen des Bundesparlaments für die Revision des Bundesgesetzes über die Reduktion der CO₂-Emissionen.

Für die Staatsgebäude ist vorgesehen, dass alle Bau- und Sanierungsprojekte mindestens den Minergie-P- oder Minergie-A-Standard erfüllen müssen. Die künftige Immobilienstrategie, die in Ausarbeitung ist, wird es ebenfalls erlauben, die in den kommenden Jahren nötigen Interventionen bei diesen Gebäuden zu bestimmen.

In Bezug auf die Massnahmen, die zugunsten des öffentlichen Verkehrs und der nachhaltigen Mobilität vorgesehen sind, kann erwähnt werden, dass bereits weitere Ausbauschritte für die RER Fribourg | Freiburg geplant sind, für die bedeutende Infrastrukturarbeiten nötig sein werden. Parallel zum Ausbau des Bahnangebots wird auch das Busangebot angepasst und erweitert werden.

Für die Umsetzung des Sachplans Anlagen der kombinierten Mobilität will der Staatsrat in einer ersten Phase Pilotprojekte verwirklichen. Betreffend Veloverkehr schliesslich kann erwähnt werden, dass die baulichen Massnahmen nach Sachplan Velo etappenweise durchgeführt werden. Dabei wird nach einer Prioritätenordnung vorgegangen werden, um sicherzustellen, dass die Massnahmen zuerst in den Sektoren mit grossem Verlagerungspotenzial ausgeführt werden.

4. Welche finanziellen Mittel gedenkt der Staatsrat – insbesondere in den Bereichen Verkehr und Energie – bereitzustellen, um die CO₂-Emissionen zu verringern oder ganz zu beseitigen, indem er beispielsweise die Eigentümer von ölbeheizten Gebäuden finanziell ermutigt, ihre Anlagen durch umweltfreundlichere zu ersetzen, oder indem er andere Verkehrsträger als das Privatfahrzeug fördert?

Jedes Jahr werden über 16 Millionen Franken aus dem kantonalen Energiefonds dem Gebäudeprogramm, verschiedenen Pilot- und Demonstrationsprojekten, der Weiterbildung sowie der Information und Sensibilisierung der Fachleute, Studierenden und Bevölkerung für eine rationelle Energienutzung und den Ersatz fossiler durch erneuerbare Energien zugeordnet.

Betreffend Finanzierung der Massnahmen zugunsten der nachhaltigen Mobilität ist festzuhalten, dass der regionale Personenverkehr (Bahn und Bus) von den Bestellern, d. h. vom Bund (55%) und vom Kanton Freiburg (Staat und Gemeinden), abgegolten wird. Seit 2014 werden dabei jährlich rund 40 Millionen Franken bezahlt. Im Voranschlag 2019 sind hierfür zirka 43 Millionen Franken vorgesehen (rund 23 Millionen Franken vom Staat und deren 19 von den Gemeinden).

Die Finanzierung der Bahninfrastruktur (Unterhalt und Ausbau) ist seit dem 1. Januar 2016 über den Bahninfrastrukturfonds (BIF) gesichert, den Volk und Stände am 9. Februar 2014 beschlossen haben. Seit 2016 beträgt die kantonale

Beteiligung am BIF im Durchschnitt 14 Millionen Franken im Jahr. In den Voranschlägen 2019 und 2020 sind hierfür 15 bzw. 17 Millionen Franken vorgesehen, wobei sich die Gemeinden zu 13,78% daran beteiligen.

Während die regionalen Verkehrsverbände (Agglomeration Freiburg und Mobul) das Angebot des öffentlichen Agglomerationsverkehrs bestellen, kann sich der Staat Freiburg mit bis zu 57,5% an den Kosten beteiligen. Seit 2014 hat der Staat denn auch durchschnittlich 13 Millionen Franken pro Jahr übernommen. Im Voranschlag 2019 des Staats Freiburg sind für diesen Posten 13 135 000 Franken vorgesehen.

Die Kosten für die baulichen Massnahmen, die im Sachplan Velo vorgesehen sind, werden grob auf 157 Millionen Franken geschätzt. Die Umsetzung wird sich über mehrere Jahre erstrecken. Diese Massnahmen werden auf kantonaler Ebene über die Laufenden Rechnungen für den Strassenbau oder gegebenenfalls über Kredite des Staatsrats bzw. des Grossen Rats sichergestellt, unter Berücksichtigung der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Der Staatsrat hat zudem mit einem Teil der finanziellen Mittel aus dem Infrastrukturfonds einen Fonds für den Langsamverkehr gebildet.

Über allfällige Beiträge an den Bau von Anlagen der kombinierten Mobilität in der Nähe der Bahnhaltstellen im Kanton wird der Staat in Abhängigkeit von den Resultaten der Pilotprojekte entscheiden.

Für die aktuelle Strategie Nachhaltige Entwicklung wurde ein Verpflichtungskredit von 7,7 Millionen Franken gesprochen; für die neue Strategie wird ein neues Kreditbegehren eingereicht werden. Gewisse Massnahmen für den Klimaschutz werden auf diesem Weg verwirklicht werden können.

Für den Klimaplan wurden 50 000 Franken für 2018 und 75 000 Franken für 2019 budgetiert. Dazu kommen 40 000 Franken im Voranschlag 2019 für die nachhaltige Entwicklung. Die Massnahmen des Klimaplanes werden über die Laufenden Rechnungen der Direktionen oder bei Bedarf über Kredite des Grossen Rats finanziert werden. Im Zusammenhang mit der Ausarbeitung des Klimaplanes wird der Staatsrat zudem eine Prüfung der Zweckmässigkeit der Bildung eines spezifischen Klimafonds unter Berücksichtigung der Ziele und Mittel von andern bestehenden Fonds vornehmen.

Die Reduktion der Treibhausgasemissionen und die Anpassung an den Klimawandel sind nur möglich, wenn wir uns alle dafür einsetzen. Der Staatsrat bedankt sich denn auch jetzt schon bei allen Grossrätinnen und Grossräten sowie bei allen Organisationen und Personen, die diese Herausforderung, die ohnegleichen ist, zusammen mit dem Staatsrat annehmen.

Den 26. November 2019

Question 2019-CE-164 Bruno Boschung Stockage provisoire des collections de la Bibliothèque cantonale et universitaire sur l'ancien site Tetra Pak à Romont

Question

Comme on pouvait le lire dans les médias et le communiqué officiel du Conseil d'Etat en mai de cette année, une nouvelle pièce a été ajoutée au dossier concernant le besoin urgent – et incontesté – de trouver un site de stockage provisoire pour les livres de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU).

Approuvé par le Grand Conseil à l'automne 2016, le projet prévu dans le bâtiment de l'entreprise Schumacher AG à Schmitten permettait à la fois de remédier à ce problème urgent et de trouver une solution définitive pour le Centre de stockage interinstitutionnel (SIC).

Il est de notoriété publique que le projet de Schmitten a été abandonné au motif que la portance du bâtiment était insuffisante pour l'utilisation prévue et que des travaux de transformation engendrant un surcoût de quatre à cinq millions auraient été requis pour garantir l'exploitation à long terme.

Depuis lors, presque un million de francs ont été investis dans de nouvelles planifications, des indemnisations ou encore des honoraires d'avocats, et plus de trois millions supplémentaires sont à nouveau nécessaires pour financer le stockage provisoire des collections dans un bâtiment industriel sis à Romont et propriété de l'Etat de Fribourg (ancien site Tetra Pak). A noter par ailleurs que si une entreprise à forte valeur ajoutée souhaite utiliser les locaux (objectif initial de cette acquisition de l'Etat), la BCU devra les restituer dans un délai d'un an.

Sur le plan purement financier, le montant qui avait été estimé pour le site de Schmitten a presque été atteint, il est vrai en plusieurs étapes. A cela s'ajoute la possibilité que, dans le pire des cas – ou le meilleur, du point de vue économique –, le site provisoire doive être libéré prématurément, avec l'incertitude et les coûts que cela implique.

Rappelons enfin que, après l'abandon du projet de Domdidier, aucune autre solution n'a été à ce jour proposée pour le nouveau SIC.

Les éléments susmentionnés ainsi que les récents développements suscitent l'incompréhension et soulèvent notamment les questions suivantes:

1. *Est-il vraiment judicieux d'investir autant d'argent dans la réaffectation – provisoire – d'un bâtiment industriel prévu pour un tout autre usage?*
2. *En l'état actuel des choses, n'aurait-il pas été plus pertinent de louer des locaux adaptés au stockage temporaire de l'ensemble des collections?*

3. *Quels coûts et quels délais escompter pour mettre en œuvre le plan B au cas où le site provisoire de Romont devrait être libéré pour les besoins de l'économie?*
4. *Compte tenu de l'urgence de trouver un site de stockage provisoire pour les livres (sans parler d'un emplacement définitif pour le SIC), une solution a-t-elle été envisagée avec l'entreprise Schumacher AG? Il semblerait que celle-ci puisse mettre rapidement à disposition des surfaces locatives d'une superficie suffisante, parfaitement adaptées à l'usage temporaire prévu.*
5. *Si le Conseil d'Etat s'en tient au projet à Romont, comment entend-il soumettre au Grand Conseil le financement des coûts de construction et d'installation, dont le montant s'élève à trois millions: par décret ou dans le cadre du budget ordinaire 2020?*
6. *Dans quel délai le Grand Conseil peut-il espérer une proposition de nouveau site pour le SIC?*

Le 29 juillet 2019

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que, le 23 juin 2017, il annonçait renoncer, pour le Centre de stockage interinstitutionnel (SIC), à l'acquisition du bâtiment Schumacher et à sa rénovation pour un coût de 28,1 millions de francs, en raison d'une sous-évaluation importante de la portance et de surcoûts estimés à 14–15 millions de francs (4 à 5 millions pour la phase 1 et environ 10 millions pour les autres phases). De juin à octobre 2017, quatre nouvelles alternatives principales (Domdidier, Givisiez, Granges-Pacot et Matran) ont été étudiées. Le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion, en mars 2018, que la variante de Domdidier était la plus favorable. A ce moment-là, il n'était pas au courant des projets de développement de l'entreprise voisine de la parcelle.

Six mois plus tard, le Conseil d'Etat a été informé du changement de stratégie de l'entreprise Wago SA et de sa volonté de concentrer sa production sur ses sites allemand et suisse, avec comme corollaire la création de plusieurs centaines d'emplois à Domdidier. Pour ne pas menacer ce récent projet qui nécessitait d'avoir recours à la parcelle convoitée par l'Etat et ne pas prêter un employeur important du canton, le Conseil d'Etat a alors décidé, le 18 septembre 2018, de renoncer au terrain de Domdidier. Il a alors relancé des études pour trouver un autre site et a décidé, dans sa séance du 3 septembre 2019, d'installer le SIC sur une parcelle en zone d'activités appartenant à l'Etat, située sur la commune de Givisiez.

Parallèlement à la question de l'emplacement du SIC, le Conseil d'Etat a été averti, en janvier 2019, des problèmes statiques rencontrés dans les anciens magasins de stockage de la BCU-Centrale. Une expertise a montré que la charge

devait impérativement être allégée de moitié dans les 6 mois, pour des questions de sécurité des collaborateurs/trices de la BCU et du public, ainsi que pour des questions de sauvegarde du patrimoine. Plusieurs solutions ont été analysées et, vu l'urgence de la situation, le Conseil d'Etat en a conclu que les anciens bâtiments de Tetra Pak, à Romont, propriété de l'Etat de Fribourg, étaient l'option techniquement la plus réalisable, financièrement la plus avantageuse et la plus réaliste au niveau du calendrier très serré à respecter pour accueillir de façon temporaire les livres des anciens magasins.

En même temps, le Conseil d'Etat a décidé d'installer dans une seconde halle disponible du site de Romont, temporairement également et dans un second temps, l'entier des livres de la bibliothèque, ce qui permet de ne pas retarder les travaux d'agrandissement et de restructuration de la BCU centrale en attendant la future réalisation du SIC. Un report du début de ce chantier contredirait en effet la volonté exprimée par le peuple et occasionnerait des coûts conséquents.

La durée d'occupation de ces halles à Romont a été fixée, d'entente avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), à 5 ans au maximum. Si les halles devaient être prématurément libérées pour accueillir une entreprise pour laquelle aucun autre emplacement ne serait envisageable, la durée pour les restituer est estimée à 12 mois (9 à 10 mois pour la recherche d'autres locaux, leur adaptation et leur équipement, et 2 à 3 mois supplémentaires pour le déménagement). Cette occupation provisoire ne péjore donc pas le potentiel de développement industriel du site de Romont, toute implantation d'entreprise nécessitant de toute manière une phase préparatoire pour les démarches et procédures. Le projet de SIC à Givisiez qui, si aucune opposition n'est déposée au permis de construire, prévoit une mise à disposition des locaux en 2023, donc dans le parfait respect du délai imparti.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat peut répondre comme suit aux questions posées.

1. *Est-il vraiment judicieux d'investir autant d'argent dans la réaffectation – provisoire – d'un bâtiment industriel prévu pour un tout autre usage?*

Les deux halles de Romont qui accueilleront les livres sont à l'origine destinées au stockage, vocation qu'elles conserveront une fois que la BCU aura déménagé. La plupart des travaux à effectuer, par exemple l'installation de la ventilation et du chauffage, de l'étanchéité et de l'éclairage, représenteront une plus-value importante et attractive pour les futurs locataires. Une très grande partie des installations (étagères mobiles, monobloc, etc.), pour un coût de plus d'un million de francs, pourra également être réutilisée pour le futur SIC.

2. *En l'état actuel des choses, n'aurait-il pas été plus pertinent de louer des locaux se prêtant au stockage temporaire de l'ensemble des collections?*

D'autres solutions que celle de Romont ont été étudiées et analysées pour stocker le patrimoine de la BCU, tant pour la phase urgente (anciens magasins) que pour l'ensemble des collections. L'alternative de louer des espaces pendant 5 ans a aussi été prise en considération et plusieurs sites en Suisse ont été examinés et visités. Mais toutes ces possibilités impliquaient des travaux de transformation relativement conséquents et se sont révélées nettement plus onéreuses que le projet de Romont.

3. *Quels coûts et quels délais escompter pour mettre en œuvre le plan B au cas où le site provisoire à Romont devrait être libéré pour les besoins de l'économie?*

Ce plan B ne sera à considérer que si le Conseil d'Etat devait l'estimer nécessaire au cas où une entreprise ne disposerait pas d'autres possibilités sur le site de Romont ou ailleurs dans le canton et où le Conseil d'Etat serait d'avis, après pondération des intérêts, qu'un déménagement temporaire de tout ou partie des activités patrimoniales sur le site de Romont devaient être déplacées. Vu le nombre d'impondérables, il ne peut être en l'état ni étudié, ni chiffré. Le Conseil d'Etat s'est concentré sur la recherche d'un nouveau site pour le SIC pour pouvoir quitter Romont avant le délai de 5 ans qui a été fixé. Ce devrait être le cas avec le projet de Givisiez – la parcelle appartenant déjà à l'Etat et se situant en zone d'activités – s'il n'y a pas d'oppositions au permis de construire.

4. *Compte tenu de l'urgence de trouver un site de stockage provisoire pour les livres (sans parler d'un emplacement définitif pour le SIC), une solution a-t-elle été envisagée avec l'entreprise Schumacher AG? Il semblerait que celle-ci puisse mettre rapidement à disposition des surfaces locatives d'une superficie suffisante, parfaitement adaptées à l'usage temporaire prévu.*

L'état actuel du bâtiment de Schmittlen n'est pas adapté aux conditions nécessaires pour le stockage et la logistique des livres, même de manière provisoire. Des travaux importants devraient y être réalisés (remplacement de l'ensemble du système de stockage, révision des conditions climatiques, etc.) et entraîneraient des surcoûts beaucoup trop conséquents pour une période transitoire. La cohabitation avec les autres activités sises dans le bâtiment devrait également être vérifiée (travaux industriels en-dessus d'espaces de stockage patrimonial).

5. *Si le Conseil d'Etat s'en tient au projet à Romont, comment entend-il soumettre au Grand Conseil le financement des coûts de construction et d'installation, dont le montant s'élève à trois millions: par décret ou dans le cadre du budget ordinaire 2020?*

Le coût global du déménagement de la BCU (7 789 834 francs à $\pm 10\%$, TVA et une réserve de 15% comprises pour les halles de Romont + location d'une surface complémentaire de 900 m² dans le complexe de Beauregard) sera pour une

part assuré par le budget de construction de la BCU centrale (stockage temporaire) et une autre part par le futur budget du SIC (stockage définitif).

Pour rappel, un montant de l'ordre de 3 millions de francs a été prévu dans le crédit octroyé par le Grand Conseil pour le déménagement et le fonctionnement hors les murs de la BCU pendant les travaux.

6. *Dans quel délai le Grand Conseil peut-il espérer une proposition de nouveau site pour le SIC?*

Un concours d'architecture en conception-construction a été lancé le 20 septembre 2019. Selon le calendrier provisoire, le Conseil d'Etat devrait pouvoir se prononcer sur un projet définitif en février/mars 2020 et une demande de crédit d'engagement pourrait être examinée par le Grand Conseil en avril/mai 2020. Si ce calendrier est respecté et s'il n'y a pas d'opposition au permis de construire, le nouveau SIC devrait être disponible en 2023, délai qui permettrait de libérer les locaux de Tetra Pak, à Romont, avant le délai fixé à 5 ans.

Le 26 novembre 2019

Anfrage 2019-CE-164 Bruno Boschung Provisorium für die Lagerung von Büchern der Kantonsbibliothek auf dem ehemaligen Tetra-Pak-Areal in Romont

Anfrage

Wie aus den Medien und einer offiziellen Mitteilung des Staatsrates im Mai dieses Jahres zu entnehmen war, wird das Dossier rund um ein unbestrittenemassen dringend benötigtes Lagerprovisorium für Bücher aus der Kantonsbibliothek um einen Akt reicher.

Mit dem im Herbst 2016 vom Grossen Rat genehmigten Projekt bei der Firma Schumacher AG in Schmitten lag eine Lösung bereit, sowohl für den dringenden provisorischen Lagerbedarf der Bücher sowie auch für eine definitive Lösung für das Kulturgüterlager.

Das Projekt Schmitten wurde vom Staatsrat bekanntlich fallen gelassen. Dies mit der Begründung, dass die Statik für die geplante Nutzung des Lagers in Schmitten ungenügend sei und Mehrkosten von zwischen 4 bis 5 Millionen erforderlich wären, um die Gebäude für den langfristigen Gebrauch nutzbar zu machen.

Nachdem seit dieser Zeit nun wohl nahezu 1 Million Franken in neue Planungen, Abfindungsentschädigungen, Anwaltskosten, etc. geflossen sind, sollen nochmals mehr als 3 Millionen Franken in ein Provisorium in eine dem Kanton gehörende Industriehalle in Romont (ehemaliges Tetra-Pak-

Areal) investiert werden. Dies mit dem Hinweis, dass für den Fall, dass eine Firma mit hoher Wertschöpfung diese Räumlichkeiten übernehmen möchte (was der eigentliche Zweck dieser vom Staat gekauften Liegenschaften ist), die Kantonsbibliothek dieses Provisorium innerhalb eines Jahres wieder räumen müsste.

Rein kostenmässig sind wir nun also, zwar nicht auf einen Schlag, aber scheinbar nahezu dort angelangt, wo es damals nach den Schätzungen für den Standort Schmitten hingegangen wäre. Dies zusätzlich mit der Unsicherheit, dass es im dümmsten, oder für die Wirtschaft betrachtet im besten Fall sein könnte, dass das Provisorium, mit den entsprechenden Kostenfolgen schon vorzeitig wieder geräumt werden müsste.

Im Weiteren ist zu erwähnen, dass nach dem Rückzieher in Domdidier noch kein Lösungsvorschlag für einen neuen Standort für das neue Kulturgüterlager vorliegt.

All das und die neusten Entwicklungen lösen Unverständnis aus und werfen namentlich die folgenden Fragen auf:

1. *Ist es tatsächlich sinnvoll für dieses Provisorium ein für völlig andere Zwecke vorgesehenes Industriegebäude für so viel Geld umzunutzen?*
2. *Wäre es in der aktuellen Situation nicht sinnvoller gewesen, sich für diese befristete Zeit (Provisorium) mit den Büchern irgendwo an einem geeigneten Ort zentral einzumieten?*
3. *Wie sieht der Plan B kosten- und zeitmässig aus, wenn das Provisorium in Romont tatsächlich zu Gunsten der Wirtschaft geräumt werden müsste?*
4. *Wurde für dieses dringend benötigte Provisorium für die Bücher (nicht für eine endgültige Lösung des Kulturgüterlagers) in Erwägung gezogen mit der Firma Schumacher AG in Schmitten nach einer Lösung zu suchen? Dem Vernehmen nach stünden dort kurzfristig und wohl auch in genügender Menge Mietflächen zur Verfügung, die für diesen zeitlich limitierten Lagerzweck bestens geeignet wären.*
5. *Wie gedenkt der Staatsrat dem Grossen Rat die Finanzierung dieser Bau- und Installationskosten von rund 3 Millionen in Romont vorzulegen, falls er tatsächlich an diesem Projekt festhält: Per Dekret oder im Rahmen des ordentlichen Budgets für 2020?*
6. *Wann kann der Grosse Rat mit einem Vorschlag für einen neuen Standort des Kulturgüterlagers rechnen?*

Den 29. Juli 2019

Antwort des Staatsrats

Einleitend erinnert der Staatsrat an seine Mitteilung vom 23. Juni 2017, mit welcher er bekannt gab, dass er darauf verzichte, für 28,1 Millionen Franken das Gebäude der Schumacher AG in Schmitten zu erwerben und es für das interinstitutionelle kantonale Lager für Kulturgüter (SIC) zu renovieren, weil die Tragfähigkeit deutlich geringer war als ursprünglich angenommen und dies Mehrkosten von geschätzten 14 bis 15 Millionen Franken (4 bis 5 Millionen Franken für die 1. Etappe und rund 10 Millionen für die weiteren Etappen) verursacht hätte. In der Folge wurden zwischen Juni und Oktober 2017 vier Hauptalternativen (in Domdidier, Givisiez, Granges-Paccot und Matran) geprüft. Der Staatsrat gelangte im März 2018 zum Ergebnis, dass die Variante Domdidier die günstigste sei. Zu diesem Zeitpunkt waren ihm die Expansionspläne des benachbarten Unternehmens nicht bekannt.

Sechs Monate später informierte Wago AG den Staatsrat darüber, dass das Unternehmen seine Strategie angepasst habe und seine Produktion an seinen deutschen und Schweizer Standorten konzentrieren wolle, was mit der Schaffung von mehreren hundert Arbeitsplätzen in Domdidier einhergehen würde. Um die Expansionspläne eines wichtigen Arbeitgebers im Kanton, für die das vom Staat begehrte Grundstück erforderlich war, nicht zu gefährden, beschloss der Staatsrat am 18. September 2018, auf den Erwerb des Grundstücks in Domdidier zu verzichten. Entsprechend nahm er die Suche nach einem geeigneten Standort für das SIC erneut auf und entschied in seiner Sitzung vom 3. September 2019, das SIC auf einer dem Staat gehörenden Parzelle in der Arbeitszone der Gemeinde Givisiez zu errichten.

Parallel zur Suche nach einem geeigneten Standort wurde der Staatsrat im Januar 2019 darüber in Kenntnis gesetzt, dass bei den alten Magazinen der KUB-Zentrale erhebliche statische Probleme zum Vorschein gekommen waren. Eine Expertise ergab, dass die Last zwingend und innerhalb von 6 Monaten um die Hälfte reduziert werden müsse, um die Sicherheit der Angestellten und der Besucherinnen und Besucher sowie den Schutz der darin gelagerten Kulturgüter zu gewährleisten. Es wurden mehrere mögliche Lösungen analysiert. Aufgrund der Dringlichkeit kam der Staatsrat zum Schluss, dass die ehemaligen Tetra-Pak-Gebäude in Romont, die sich im Eigentum des Staats Freiburg befinden, die technisch einfachste, finanziell günstigste und angesichts der engen Fristen für den provisorischen Umzug der Bücher in den alten Magazinen realistischste Lösung sei.

Der Staatsrat entschied gleichzeitig, dass in einer zweiten Etappe auch alle anderen Bücher der Bibliothek in einer zweiten Halle auf dem Areal in Romont zwischengelagert werden sollen. Dadurch können die Arbeiten für den Aus- und Umbau der KUB-Zentrale rechtzeitig und ohne den Bau des künftigen SIC abzuwarten, beginnen. Ein Aufschub dieser

Arbeiten widerspräche nämlich dem Willen des Stimmvolks und hätte erhebliche Mehrkosten zur Folge.

In Absprache mit der Volkswirtschaftsdirektion (VWD) wurde eine maximale Dauer für die Belegung der Hallen in Romont von 5 Jahren festgelegt. Für den Fall, dass die Hallen frühzeitig geräumt werden müssen, um Platz zu machen für ein Unternehmen, für das kein anderer Standort in Frage kommt, ist mit einer Vorlaufzeit von rund 12 Monaten zu rechnen (9 bis 10 Monate für die Suche und Einrichtung anderer Räumlichkeiten und 2 bis 3 Monate für den Umzug). Aus diesem Grund und weil unabhängig davon jegliche Ansiedlung von Unternehmen Zeit in Anspruch nimmt, bevor sie Wirklichkeit wird (vorbereitende Massnahmen, verschiedene Verfahren usw.), hat die provisorische Nutzung für die KUB keine negativen Auswirkungen auf das Potenzial der industriellen Entwicklung des ehemaligen Tetra-Pak-Areals. Sofern keine Einsprache gegen die Baubewilligung eingereicht wird, sollte das Projekt für das neue SIC in Givisiez im Jahr 2023 den Benutzern übergeben werden können. Damit könnten die Hallen in Romont vor Ablauf der festgelegten Frist freigegeben werden.

Nach diesen einleitenden Worten kommt der Staatsrat zu den einzelnen Fragen.

1. *Ist es tatsächlich sinnvoll für dieses Provisorium ein für völlig andere Zwecke vorgesehenes Industriegebäude für so viel Geld umzunutzen?*

Bei den beiden Hallen in Romont, in denen die Bücher zwischengelagert werden sollen, handelt es sich um Lagerhallen. Nach dem Wegzug der KUB werden sie ihre Nutzungsbestimmung behalten. Der Grossteil der Arbeiten (Einbau der Lüftung und Heizung, Abdichtung der Gebäudehülle, Einrichtung der Beleuchtung usw.) werden für die künftigen Mieter einen bedeutenden und attraktiven Mehrwert darstellen. Fast alle Einrichtungen (Regale, Monoblock usw.) im Wert von etwas mehr als 1 Million Franken, die in den Hallen in Romont installiert werden müssen, werden in der Folge im neuen SIC zum Einsatz kommen können.

2. *Wäre es in der aktuellen Situation nicht sinnvoller gewesen, sich für diese befristete Zeit (Provisorium) mit den Büchern irgendwo an einem geeigneten Ort zentral einzumieten?*

Für die Lagerung der Kulturgüter der KUB sind auch andere Lösungen als die in Romont untersucht und analysiert worden. Dies gilt sowohl für den dringlichen Umzug der alten Magazine als auch für die langfristige Lagerung aller Sammlungen. Auch das Mieten von Räumlichkeiten über 5 Jahre wurde in Betracht gezogen; zahlreiche Standorte in der Schweiz sind geprüft und in Augenschein genommen worden. Bei all diesen alternativen Lösungen wären jedoch relativ grosse Umbauarbeiten nötig gewesen, die deutlich mehr gekostet hätten als die Lösung in Romont.

3. *Wie sieht der Plan B kosten- und zeitmässig aus, wenn das Provisorium in Romont tatsächlich zu Gunsten der Wirtschaft geräumt werden müsste?*

Dieser Plan B müsste nur dann in Erwägung gezogen werden, wenn ein Unternehmen auf keine anderen Räumlichkeiten auf dem Areal in Romont oder an einem anderen Standort im Kanton Freiburg ausweichen könnte und der Staatsrat nach einer Interessenabwägung zum Schluss käme, dass dieser Plan B umzusetzen und ein Teil oder die Gesamtheit des provisorischen Lagers in Romont an einen anderen Ort umzuziehen sei. Weil dies im Moment reine Theorie ist und es zahlreiche Unwägbarkeiten gibt, ist gegenwärtig weder eine Analyse noch eine Kostenschätzung für ein solches Szenario möglich. Der Staatsrat hat sich darauf konzentriert, einen neuen Standort für das SIC zu suchen, damit die Hallen von Romont innerhalb der Frist von 5 Jahren wieder freigegeben werden können. Sofern keine Einsprache gegen die Baubewilligung eingereicht wird, sollte dieses Ziel mit dem Projekt in Givisiez erreicht werden können, weil das Grundstück bereits im Eigentum des Staats ist.

4. *Wurde für dieses dringend benötigte Provisorium für die Bücher (nicht für eine endgültige Lösung des Kulturgüterlagers) in Erwägung gezogen mit der Firma Schumacher AG in Schmitten nach einer Lösung zu suchen? Dem Vernehmen nach stünden dort kurzfristig und wohl auch in genügender Menge Mietflächen zur Verfügung, die für diesen zeitlich limitierten Lagerzweck bestens geeignet wären.*

In seinem aktuellen Zustand entspricht das Gebäude in Schmitten nicht den Vorgaben für eine – selbst vorübergehende – Lagerung der Bücher und für die Logistik. Das heisst, es müssten grössere Arbeiten durchgeführt werden (Ersatz des gesamten Lagersystems, Überholung der Klimaanlage usw.), die mit für eine Übergangslösung viel zu hohen Kosten verbunden wären. Auch stellte sich die Frage der gemeinsamen Nutzung des Gebäudes mit anderen Aktivitäten (industrielle Arbeiten über den Räumen, in denen die Kulturgüter gelagert würden).

5. *Wie gedenkt der Staatsrat dem Grossen Rat die Finanzierung dieser Bau- und Installationskosten von rund 3 Millionen in Romont vorzulegen, falls er tatsächlich an diesem Projekt festhält: Per Dekret oder im Rahmen des ordentlichen Budgets für 2020?*

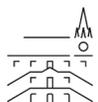
Die Gesamtkosten für den Umzug der KUB (7 789 834 Franken $\pm 10\%$, MWST und Reserve von 15%, für die Hallen in Romont und die Miete einer zusätzlichen Fläche von 900 m² am Standort Beauregard) wird zum einen über den Bauvoranschlag der KUB-Zentrale (temporäre Lagerung) und zum anderen über das künftige Budget des SIC (definitive Lagerung) finanziert werden.

Zur Erinnerung: Im vom Grossen Rat verabschiedeten Dekret ist ein Betrag von rund 3 Millionen Franken für den Umzug der KUB und deren Betrieb extra muros während den Bauarbeiten vorgesehen.

6. *Wann kann der Grosse Rat mit einem Vorschlag für einen neuen Standort des Kulturgüterlagers rechnen?*

Am 20. September 2019 wurde ein Architekturwettbewerb für Projektierung/Ausführung lanciert. Laut provisorischem Zeitplan sollte der Staatsrat im Februar oder März 2020 einen Entscheid zum definitiven Projekt fällen, womit der Grosse Rat das Kreditbegehren im April oder Mai 2020 behandeln könnte. Sofern dieser Zeitplan eingehalten werden kann und die Baubewilligung in der Folge nicht angefochten wird, sollte das neue SIC 2023 in Betrieb genommen werden können, womit die ehemaligen Räumlichkeiten von Tetra Pak in Romont vor Ablauf der 5-jährigen Frist freigegeben werden könnten.

Den 26. November 2019



GRAND CONSEIL
GROSSER RAT

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau du Grand Conseil BR
Büro des Grossen Rates BR

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 50
www.fr.ch/gc

Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 18 décembre 2019
Bürositzung vom 18. Dezember 2019

| Signature / Signatur | Affaire | Commission / Kommission | Membres |
|----------------------|---|---|--|
| Genre / Typ | Geschäft | Présidence / Präsidium | Mitglieder |
| 2019-DAEC-158 | Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit routier pour les années 2019 à 2022 <i>Dekret über einen Verpflichtungskredit für die Lärmsanierung von Kantonsstrassen für die Periode 2019–2022</i> | CRoutes-17-21 / <i>StraK-17-21</i> Wicht Jean-Daniel Président <i>Präsident</i> Bonny David Vice-président <i>Vizepräsident</i> | Aebischer Eliane Bertschi Jean Bischof Simon Décrind Pierre Ducotterd Christian Glauser Fritz Johner-Etter Ueli Jordan Patrice Marmier Bruno |

| Signature <i>Signatur</i> | Affaire <i>Geschäft</i> | Commission / Kommission <i>Présidence / Präsidium</i> | Membres <i>Mitglieder</i> |
|-------------------------------------|---|---|--|
| 2019-DSAS-11 | Modification de la loi sur la santé (cybersanté) <i>Änderung des Gesundheitsgesetzes (eHealth)</i> | CO-2019-017 / <i>OK-2019-017</i> Meyer Loetscher Anne Présidente <i>Präsidentin</i> | Flechtner Olivier Gamba Marc-Antoine Garghentini Python Giovanna Glasson Benoît Krattinger-Jutzet Ursula Schmid Ralph Alexander Schumacher Jean-Daniel Schwaller-Merkle Esther Zadory Michel Zosso Markus |
| 2019-DICS-60 | Octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg <i>Studienkredit für den Umzug und den Neubau des Naturhistorischen Museums an der Zeughausstrasse in Freiburg</i> | CO-2019-018 / <i>OK-2019-018</i> Fagherazzi Martine Présidente <i>Präsidentin</i> | Bürgisser Nicolas Chardonnens Jean-Daniel Dafflon Hubert Demierre Philippe Ghielmini Krayenbühl Paola Jelk Guy-Noël Repond Nicolas Schoenenweid André Sudan Stéphane Wüthrich Peter |

| Signature <i>Signatur</i> | Affaire <i>Geschäft</i> | Commission / Kommission <i>Présidence / Präsidium</i> | Membres <i>Mitglieder</i> |
|-------------------------------------|---|---|--|
| 2018-DSJ-227 | Modification de la loi sur les établissements publics <i>Änderung des Gesetzes über die öffentlichen Gaststätten</i> | CO-2019-019 / <i>OK-2019-019</i> Mesot Roland Président <i>Präsident</i> | Collaud Romain Dietrich Laurent Morel Bertrand Moussa Elias Müller Chantal Péclard Cédric Rodriguez Rose-Marie Savary-Moser Nadia Schuwey Roger Sudan Stéphane |
| 2019-DIAF-24 | Modification de la loi sur l'eau potable <i>Änderung des Gesetzes über das Trinkwasser</i> | CO-2019-020 / <i>OK-2019-020</i> Wicht Jean-Daniel Président <i>Präsident</i> | Badoud Antoinette Bertschi Jean Chevalley Michel Collomb Eric Cotting-Charonnens Violaine Grandgirard Pierre-André Julmy Markus Kubski Grégoire Pasquier Nicolas Repond Nicolas |

| Signature <i>Signatur</i> | Affaire <i>Geschäft</i> | Commission / Kommission <i>Présidence / Präsidium</i> | Membres <i>Mitglieder</i> |
|-------------------------------------|--|---|--|
| 2017-DIAF-9 | Fusion du Grand Fribourg - Assemblée constitutive <i>Fusion Grossfreiburgs - konstituierenden Versammlung</i> | CO-2019-021 / <i>OK-2019-021</i> Ballmer Mirjam Présidente <i>Präsidentin</i> | Berset Solange Boschung Bruno Dietrich Laurent Dorthe Sébastien Hänni-Fischer Bernadette Kolly Gabriel Mesot Roland Piller Benoît Schoenenweid André Schumacher Jean-Daniel |

| | |
|------------------------|--|
| BR / <i>BR</i> | Bureau du Grand Conseil / <i>Büro des Grossen Rates</i> |
| CO-... / <i>OK-...</i> | Commission ordinaire / <i>Ordentliche Kommission</i> |
| CAE / <i>KA</i> | Commission des affaires extérieures / <i>Kommission für auswärtige Angelegenheiten</i> |
| CFG / <i>FGK</i> | Commission des finances et de gestion / <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i> |
| CGraces / <i>BegnK</i> | Commission des grâces / <i>Begnadigungskommission</i> |
| CJ / <i>JK</i> | Commission de justice / <i>Justizkommission</i> |
| CNat / <i>EinbK</i> | Commission des naturalisations / <i>Einbürgerungskommission</i> |
| CPet / <i>PetK</i> | Commission des pétitions / <i>Petitionskommission</i> |
| CRoutes / <i>StraK</i> | Commission des routes et cours d'eau / <i>Kommission für Strassen und Gewässerbau</i> |

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Décembre 2019
Dezember 2019

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|--|------------------------------|---|---|
| 1. Fribourg-Ville (14 députés : 3 PDC, 5 PS, 2 PLR, 3 VCG, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg</i> (14 Grossräte: 3 CVP, 5 SP, 2 FDP, 3 MLG, 1 SVP) | | | |
| Ballmer Mirjam, géographe, Fribourg | VCG/MLG | 1982 | 2018 |
| de Weck Antoinette, avocate, vice-syndique, Fribourg | PLR/FDP | 1956 | 2007 |
| Dietrich Laurent, économiste, conseiller communal, Fribourg | PDC/CVP | 1972 | 2013 |
| Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg | PDC/CVP | 1961 | 2011 |
| Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg | PS/SP | 1973 | 2007 |
| Garghentini Python, Giovanna, directrice administrative, Fribourg | PS/SP | 1964 | 2011 |
| Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg | PS/SP | 1964 | 2003 |
| Moussa Elias, avocat, Fribourg | PS/SP | 1984 | 2016 |
| Mutter Christa, spécialiste en communication, Fribourg | VCG/MLG | 1960 | 2007 |
| Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg | UDC/SVP | 1970 | 2007 |
| Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg | VCG/MLG | 1958 | 1996 |
| Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg | PDC/CVP | 1961 | 2004 |
| Schumacher Jean-Daniel, médecin, Fribourg | PLR/FDP | 1956 | 2016 |
| Steiert Thierry, syndic, Fribourg | PS/SP | 1963 | 2016 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 2. Sarine-Campagne (24 députés : 5 PDC, 7 PS, 5 PLR, 3 VCG, 4 UDC) <i>Saane-Land</i> (24 Grossräte : 5 CVP, 7 SP, 5 FDP, 3 MLG, 4 SVP) | | | |
| Baiutti Sylvia, adjointe de direction, Treyvaux | PLR/FDP | 1966 | 2016 |
| Berset Solange, libraire, Belfaux | PS/SP | 1952 | 1996 |
| Besson Gumy Muriel, cheffe de section, Belfaux | PS/SP | 1980 | 2019 |
| Bonny David, Adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz | PS/SP | 1967 | 2011 |
| Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret | PLR/FDP | 1976 | 2011 |
| Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens | UDC/SVP | 1956 | 2002 |
| Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le- Gibloux | VCG/MLG | 1956 | 2007 |
| Collaud Romain, expert Dipl. en finance et investissements, Cottens | PLR/FDP | 1984 | 2014 |
| Dafflon Hubert, directeur société commerciale, Grolley | PDC/CVP | 1958 | 2015 |
| Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne | PDC/CVP | 1967 | 2016 |
| Dorthe Sébastien, avocat, Matran | PLR/FDP | 1982 | 2019 |
| Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley | PDC/CVP | 1968 | 2002 |
| Fagherazzi Martine, enseignante, Ecuwillens | PS/SP | 1972 | 2018 |
| Galley Nicolas, policier, Ecuwillens | UDC/SVP | 1985 | 2016 |
| Ghielmini Kraysenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux-Magnedens | VCG/MLG | 1963 | 2016 |
| Kolly Nicolas, juriste, Essert | UDC/SVP | 1986 | 2011 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|--|----------------------|--|--|
| Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur-Glâne | VCG/MLG | 1975 | 2016 |
| Morel Bertrand, avocat, Lentigny | PDC/CVP | 1975 | 2016 |
| Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran | PS/SP | 1955 | 2011 |
| Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux | UDC/SVP | 1974 | 2011 |
| Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne | PS/SP | 1955 | 2007 |
| Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux | PS/SP | 1957 | 2011 |
| Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne | PLR/FDP | 1958 | 2007 |
| Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux | PDC/CVP | 1972 | 2014 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|--|----------------------|--|--|
| 3. Sense (15 Grossräte: 4 CVP, 3 SP, 2 FDP, 3 MLG, 3 SVP) <i>Singine</i> (15 députés : 4 PDC, 3 PS, 2 PLR, 3 VCG, 3 UDC) | | | |
| Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düdingen | PS/SP | 1967 | 2016 |
| Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil | PDC/CVP | 1963 | 2004 |
| Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düdingen | UDC/SVP | 1981 | 2016 |
| Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien | PDC/CVP | 1974 | 2015 |
| Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Giffers | PLR/FDP | 1963 | 2016 |
| Flechtner Olivier, Untersuchungsleiter, Schmitten | PS/SP | 1970 | 2014 |
| Julmy Markus, Betriebsleiter-Geschäftsführer, Schmitten | PDC/CVP | 1971 | 2019 |
| Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düdingen | PS/SP | 1961 | 1996 |
| Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau / Familienfrau, Schmitten | VCG/MLG | 1958 | 2014 |
| Perler Urs, Gymnasiallehrer., Schmitten | VCG/MLG | 1977 | 2016 |
| Schneuwly Achim, Vermögensberater, Oberschrot | UDC/SVP | 1967 | 2019 |
| Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düdingen | VCG/MLG | 1955 | 2011 |
| Schwaller-Merkle Esther, Rentnerin, Düdingen | PDC/CVP | 1956 | 2019 |
| Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers | PLR/FDP | 1954 | 1996 |
| Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten | UDC/SVP | 1956 | 2007 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| 4. Gruyère (19 députés : 5 PDC, 5 PS, 5 PLR, 3 UDC, 1 VCG) <i>Greyerz</i> (19 Grossräte : 5 CVP, 5 SP, 5 FDP, 3 SVP, MLG) | | | |
| Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier | PLR/FDP | 1952 | 2002 |
| Bapst Bernard, garde-frontière, Hauteville | UDC/SVP | 1960 | 2019 |
| Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny | PDC/CVP | 1958 | 2011 |
| Gaillard Bertrand, maître menuisier, La Roche | PDC/CVP | 1973 | 2016 |
| Glasson Benoît, Sorens | PLR/FDP | 1973 | 2018 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle | PLR/FDP | 1969 | 2007 |
| Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz | PDC/CVP | 1967 | 2002 |
| Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières | UDC/SVP | 1982 | 2011 |
| Kubski Grégoire, juriste, Bulle | PS/SP | 1991 | 2019 |
| Lauber Pascal, préposé à l'Office des poursuites, Morlon | PLR/FDP | 1971 | 2019 |
| Mauron Pierre, avocat, Riaz | PS/SP | 1972 | 2007 |
| Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle | PLR/FDP | 1963 | 2016 |
| Pasquier Nicolas, Dr. Sci. nat., Maître professionnel, Bulle | VCG/MLG | 1978 | 2016 |
| Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle | PS/SP | 1964 | 2011 |
| Repond Nicolas, photographe, Bulle | PS/SP | 1958 | 2007 |
| Roth Pasquier Marie-France, mère au foyer - conseillère communale, Bulle | PDC/CVP | 1968 | 2016 |
| Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang | UDC/SVP | 1952 | 2007 |
| Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc | PDC/CVP | 1968 | 2016 |
| Wickramasingam Kirthana, administratrice de l'association Omoana, Bulle | PS/SP | 1984 | 2016 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 5. See (13 Grossräte: 2 CVP, 3 SP, 3 FDP, 4 SVP, 1 MLG) <i>Lac</i> (13 députés : 2 PDC, 3 PS, 3 PLR, 4 UDC, 1 VCG) | | | |
| Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers | PDC/CVP | 1976 | 2012 |
| Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten/Morat | PS/SP | 1954 | 2007 |
| Hayoz Madeleine, enseignante spécialisée, Cressier | PDC/CVP | 1955 | 2014 |
| Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen | UDC/SVP | 1970 | 2016 |
| Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers | UDC/SVP | 1953 | 2011 |
| Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten/Morat | PLR/FDP | 1966 | 2015 |
| Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers | UDC/SVP | 1944 | 2003 |
| André Kaltenrieder, chef de projets-spécialiste MT/BT, Sugiez | PLR/FDP | 1968 | 2019 |
| Müller Chantal, Ärztin, Murten/Morat | PS/SP | 1986 | 2016 |
| Senti Julia, Anwaltspraktikantin, Murten/Morat | PS/SP | 1989 | 2016 |
| Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre | VCG/MLG | 1959 | 2011 |
| Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers | PLR/FDP | 1960 | 2016 |
| Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten/Morat | UDC/SVP | 1957 | 2007 |
| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
| 6. Glâne (8 députés : 3 PDC, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC) <i>Glâne</i> (8 Grossräte : 3 CVP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP) | | | |
| Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens | UDC/SVP | 1954 | 2011 |
| Bischof Simon, collaborateur administratif, Ursy | PS/SP | 1992 | 2013 |
| Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz | PDC/CVP | 1960 | 2007 |
| Décrind Pierre, chef de service, Romont | PDC/CVP | 1961 | 2014 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|--|----------------------|--|--|
| Demierre Philippe, directeur adjoint, Esmonts | UDC/SVP | 1968 | 2017 |
| Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye | PLR/FDP | 1961 | 2007 |
| Jaquier Armand, secrétaire syndical, Romont | PS/SP | 1961 | 2018 |
| Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand | PDC/CVP | 1955 | 2002 |
| Menoud Marc, agriculteur, Romont | UDC/SVP | 1973 | 2015 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| 7. Broye (11 députés: 3 PDC, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 2 VCG) <i>Broye (11 Grossräte: 3 CVP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 2 MLG)</i> | | | |
| Bonvin-Sansonnens Sylvie, maître-agricultrice, Rueyres-les-Prés | VCG/MLG | 1971 | 2015 |
| Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny | UDC/SVP | 1965 | 2016 |
| Collomb Eric, directeur, Lully | PDC/CVP | 1969 | 2007 |
| Cotting-Chardonnens Violaine, employée de commerce, Domdidier | PS/SP | 1968 | 2016 |
| Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy | PDC/CVP | 1963 | 2011 |
| Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac | PDC/CVP | 1973 | 2011 |
| Péclard Cédric, technicien géomètre, Aumont | VCG/MLG | 1967 | 2017 |
| Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac | PS/SP | 1965 | 2011 |
| Savary-Moser Nadia, enseignante, mère au foyer, Vesin | PLR/FDP | 1967 | 2008 |
| Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier | PLR/FDP | 1962 | 2011 |
| Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac | UDC/SVP | 1948 | 2002 |

| | Groupe / Fraktion | Année de naissance / Geburtsjahr | Entrée en fonction / Amtsantritt |
|---|----------------------|--|--|
| 8. Veveyse (6 députés: 2 PDC, 1 PS, 1 PLR, 1 UDC) <i>Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP, 1 SP, 1 FDP, 1 SVP)</i> | | | |
| Bourguet Gabrielle, juriste, Granges | PDC/CVP | 1971 | 2007 |
| Chevalley Michel, retraité, Tatroz | UDC/SVP | 1952 | 2016 |
| Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens | PS/SP | 1968 | 2010 |
| Genoud François, enseignant, Châtel-St-Denis | PDC/CVP | 1957 | 2016 |
| Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales | PLR/FDP | 1965 | 2006 |
| Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis | UDC/SVP | 1962 | 2011 |

Président du Grand Conseil/*Präsident des Grossen Rates:*
Première vice-présidente/*1. Vize-Präsidentin:*
Deuxième vice-présidente/*2. Vize-Präsidentin:*

Roland Mesot (UDC/SVP, VE)
Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)
Sylvie Bonvin-Sansonnens (VCG/MLG, BR)

Table des matières

Décrets

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|--------------|---|--------------------------|------|
| 2019-DIAF-5 | Approbation de la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers | Entrée en matière | 3248 |
| | | Lecture des articles | 3250 |
| | | Vote final | 3250 |
| | | Message | 3433 |
| | | Préavis | 3441 |
| 2019-DIAF-32 | Naturalisations | Entrée en matière | 3251 |
| | | Lecture des articles | 3251 |
| | | Vote final | 3252 |
| | | Projet | 3422 |
| | | Préavis | 3429 |
| 2019-DICS-52 | Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques | Entrée en matière | 3295 |
| | | Première lecture | 3306 |
| | | Première lecture (suite) | 3343 |
| | | Deuxième lecture | 3352 |
| | | Vote final | 3354 |
| | | Message | 3363 |
| | | Préavis | 3375 |

Rapports

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|--------------|---|------------|------|
| 2017-DEE-39 | Création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos Hautes Ecoles spécialisées HES (Rapport sur postulat 2016-GC-77) | Discussion | 3283 |
| | | Rapport | 3501 |
| 2018-DIAF-30 | Surveillance des mosquées et des imams | Discussion | 3253 |
| | | Rapport | 3442 |
| 2019-DSAS-70 | Finances et mission du HFR (Rapport sur les postulats 2017- GC-188 et 2018-GC-139, et sur le mandat 2018-GC-152) | Discussion | 3270 |
| | | Rapport | 3460 |

Motions

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|---|--|--------------------------------|------|
| 2019-GC-46 | Julia Senti Susanne Schwander | Système flexible pour l'accueil subventionné - Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour | Réponse du Conseil d'Etat | 3520 |
| | | | Prise en considération | 3278 |
| 2019-GC-67 | Pierre Mauron Benoît Piller | Ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques pour soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises | Réponse du Conseil d'Etat | 3523 |
| | | | Prise en considération | 3321 |
| | | | Prise en considération (suite) | 3326 |
| 2019-GC-100 | Grégoire Kubski Pierre Mauron | Dispositions complémentaires concernant les sûretés fournies en droit du bail | Réponse du Conseil d'Etat | 3536 |
| | | | Prise en considération | 3316 |
| 2019-GC-108 | Jean-Daniel Chardonens | Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole | Réponse du Conseil d'Etat | 3539 |
| | | | Prise en considération | 3528 |
| 2019-GC-109 | Katharina Thalmann-Bolz Dominique Buty | Modification de la loi sur le contrôle des habitants RSF 114.21.1 | Réponse du Conseil d'Etat | 3540 |
| | | | Prise en considération | 3341 |

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|------------------|---------------------------------------|--|---|--------------|
| 2019-GC-121 | Emanuel Waeber Stéphane Peiry | Baisse d'impôts pour la classe moyenne, les familles et les retraités | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 3542 3329 |
| 2019-GC-123 | Grégoire Kubski Pierre Mauron | Mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 3548 3319 |
| 2019-GC-136 | Claude Brodard Nadine Gobet | Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 3542 3329 |
| 2019-GC-152 | Hubert Dafflon Francine Defferrard | Modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) : Diminution de la charge fiscale sur la classe moyenne et soutien fiscal aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 3542 3329 |
| 2019-GC-216 | Ruedi Schläfli | Election des juges laïcs, des juges cantonaux suppléants et des membres de diverses commissions de recours du canton de Fribourg | Dépôt et développement | 3552 |
| 2019-GC-217 | André Schneuwly Benoît Piller | Revision des Gemeindegesetzes | Dépôt et développement | 3552 |
| 2019-GC-218 | Bruno Marmier Elias Moussa | Modification de la loi sur les communes - Introduction d'une commission de gestion et simplification de l'assermentation des élus | Dépôt et développement | 3553 |
| 2019-GC-220 | Bertrand Morel Eric Collomb | Introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau Plan directeur cantonal | Dépôt et développement | 3554 |

Questions

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|------------------|--------------------------------|--|---|--------------|
| 2019-CE-164 | Boschung Bruno | Stockage provisoire des collections de la Bibliothèque cantonale et universitaire sur l'ancien site Tetra Pak à Romont | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 3565 3565 |
| 2019-CE-19 | Mauron Pierre Piller Benoît | Que fait le canton de Fribourg pour le climat ? | Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat | 3556 3556 |

Mandats

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|------------------|---|---|---|--------------|
| 2019-GC-91 | Julia Senti Katharina Thalmann-Bolz Nadia Savary Laurent Dietrich Pierre Mauron Benoît Rey Anne Meyer Loetscher André Schneuwly Antoinette de Weck Philippe Demierre | Création de statistiques en matière d'agressions LGBTI+phobes | Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération | 3533 3289 |

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--|---|--|----------------------|
| 2019-GC-145 | Anne Meyer Loetscher Nadia Savary Michel Zadory Violaine Cotting- Chardonnens Eric Collomb Jean-Daniel Chardonnens Rose-Marie Rodriguez Peter Wüthrich Sylvie Bonvin-Sansonnens Cédric Péclard | Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels | Réponse du Conseil d'Etat Discussion sur la recevabilité Prise en considération | 3549 3262 3265 |
| 2019-GC-219 | Nicolas Pasquier Michel Zadory Marc-Antoine Gamba Solange Berset Grégoire Kubski André Schoenenweid Benoît Piller Ueli Johnner-Etter Benoît Rey David Bonny | Demande d'audit externe du SICHH | Dépôt et développement | 3553 |

Requête

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--------------------------------|---|--|--------------|
| 2019-GC-221 | Bertrand Morel Eric Collomb | Demande de procédure accélérée pour la motion tendant à l'introduction d'une disposition transitoire dans la LATeC en relation avec l'adoption du nouveau plan directeur cantonal | Dépôt et développement Prise en considération | 3555 3355 |

Motions d'ordre

| Signature | Auteurs | Titre | Traitement | Page |
|-----------|-------------------|---|------------------------|------|
| – | Simon Bischof | Report de la discussion sur le rapport 2019-GC-73 "Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête" | Prise en considération | 3310 |
| – | Susanne Schwander | Report de l'élection 2019- GC-215 (Zwei Mitglieder des Verwaltungsrates der kantonalen Anstalt für die aktive Bodenpolitik) | Prise en considération | 3325 |
| – | Susanne Aebischer | Suspension de la lecture des articles relatifs au décret 2019- DICS-52 "Financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques" | Prise en considération | 3309 |

Recours en grâce

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|--------------|--|------------|------|
| 2019-DSJ-217 | Recours en grâce du 18 octobre 2019 | Huis clos | 3283 |

Elections judiciaires

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|-------------|--|--------------------|------|
| 2019-GC-194 | Juge de paix de la Singine (60%) | Scrutin uninominal | 3279 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-195 | Président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé | Scrutin uninominal | 3279 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-196 | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 1 | Scrutin uninominal | 3280 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-197 | Vice-président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé | Scrutin uninominal | 3279 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-198 | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 2 | Scrutin uninominal | 3280 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-199 | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (français, droit civil et/ou pénal) | Scrutin uninominal | 3280 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-200 | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (allemand, droit civil et/ou pénal) | Scrutin uninominal | 3281 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-201 | Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement du Lac | Scrutin uninominal | 3311 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-202 | Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère | Scrutin uninominal | 3311 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-203 | Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne | Scrutin uninominal | 3312 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-204 | Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 1 | Scrutin uninominal | 3312 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |
| 2019-GC-205 | Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Glâne - Poste 2 | Scrutin uninominal | 3312 |
| | | Préavis CM | 3380 |
| | | Préavis CJ | 3418 |

Elections (autres)

| Signature | Titre | Traitement | Page |
|-------------|---|-----------------|------|
| 2019-GC-184 | Un membre de la Commission de justice en remplacement de Marie-France Roth Pasquier | Srutin de liste | 3357 |
| 2019-GC-192 | Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Paul Herren- Schick | Srutin de liste | 3357 |
| 2019-GC-207 | Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Johanna Gapany | Srutin de liste | 3356 |
| 2019-GC-215 | Deux membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) | Discussion | 3323 |
| | | Srutin de liste | 3357 |

Divers

| Titre | Page | Titre | Page |
|---|-------------|---|-------------|
| Ouverture de la session | 3246 | Assermentations | 3316 |
| Communications | 3247 | Prise de congé | 3357 |
| Salutations | 3247 | Discours de clôture | 3358 |
| Validation des mandats de députés d'Achim Schneuwly, en remplacement d'Emanuel Waeber, et de Pascal Lauber, en remplacement de Johanna Gapany | 3247 | Rénovation de l'Hôtel cantonal : allocutions et remise des clés | 3359 |
| Assermentation d'Achim Schneuwly et de Pascal Lauber | 3247 | | |

—